3 1761 08309007 6

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

PARIS 1912

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1968

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

JX
3
R48
1912

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein

Printed in Germany
Lessingdruckerei in Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président honoraire :	M. le baron DE COURCEL, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.
Président :	M. le marquis DE REVERSEAUX, ancien ambassadeur.
Vice-Présidents :	M. le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, ancien ambassadeur.
	M. le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur.
	M. le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française.
	M. le baron DE BARANTE.
	M. le comte D'ANTIOCHE.
Secrétaires :	M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Ed. ROTT, ancien secrétaire de légation, correspondant de l'Institut.
Trésorier :	M. Octave NOËL, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Directeur de la Revue :	M. le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, correspondant de l'Institut.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANTIOCHE (comte D'), *vice-président de la Société.*

BAGUENAULT DE PUCHESSE (comte), correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue.*

BARANTE (baron DE), *vice-président de la Société.*

BARRAL-MONTFERRAT (marquis DE), *secrétaire de la Société.*

BEAUCAIRE (comte HORRIC DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.

BOULAY DE LA MEURTHE (comte).

COURCEL (baron DE), *président honoraire.*

CROZIER (Philippe), ambassadeur de France à Vienne.

DELAVAUD (L.), ministre plénipotentiaire.

DURRIEU (comte Paul), membre de l'Institut.

FAGNIEZ (Gustave), membre de l'Institut.

GREPPI (S. E. le comte G.), ancien ambassadeur, sénateur du royaume d'Italie.

HANOTAUX (G.), de l'Académie française.

HARCOURT (comte B. D'), ancien ambassadeur, *vice-président de la Société.*

HAUSSONVILLE (comte D'), de l'Académie française, *vice-président de la Société.*

KERMAINGANT (P.-L. DE).

LAMY (Étienne), de l'Académie française.

LARDY, ministre de Suisse en France

LAUDET (Fernand), directeur de la *Revue hebdomadaire.*

LAVOLLÉE (René), docteur ès lettres, ancien consul général de France.

MOÜY (comte DE), ancien ambassadeur.

MUNIR PACHA (S. E. SALIH), ancien ambassadeur de Turquie.

NOËL (Octave), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *trésorier de la Société.*

ORMESSON (comte D'), ancien ambassadeur.

PALLAIN (G.), gouverneur de la Banque de France.

PLANTET, secrétaire d'ambassade honoraire.

RADOLIN (S. A. S. le prince DE), ancien ambassadeur d'Allemagne.

REVERSEAUX (marquis de), ancien ambassadeur, *président de la Société.*

ROTT (Édouard), *secrétaire de la Société.*

SÉGUR (marquis DE), de l'Académie française.

SEMALLÉ (comte de), secrétaire d'ambassade.

STUERS (chevalier DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.

TRANCHANT (Charles), ancien conseiller d'État.

VOGÜÉ (marquis DE), de l'Académie française, *vice-président de la Société.*

WALISZEWSKI (comte).

Le directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.
Le chef de la division des Archives — —
Le chef du bureau historique — —
Le bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères.

CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ

Aldassy.
Beaufort (S. E. M. de).
Bocage (colonel Carlos du).
Crue de Stoutz (François de).
Gorrini (commandeur Giacomo).
Halot (Alexandre).
Jerningham K. C. M. C. (Sir Hubert).
Jetté (l'honorable Louis-A.).
Mac Swiney de Mashanaglass (marquis de).
Malvezzi de' Medici (comte Nerio).
Marcello (comte Andrea).
Missak-Effendi (S. E. H.).
Olivart (marquis d').
Peralta (Manuel de).
Planas-Suarez (Dr Simon).
Roxoroiz de Belford.
Schlitter (Dr Hanns).
Vesnitch (Mil. R.).
Villa-Urutia (S. E. Don Wenceslao de).
Weber (Dr Ottocar).
Whitheley (James-Gustavus).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Les noms des membres qui ont racheté leur cotisation sont précédés d'un astérique.)

Abro (Tigrane-Bey d'), 18, avenue de Mac-Mahon, Paris.

Adam (Léon), avocat à la Cour d'appel de Paris, 4, rue Saint-Florentin, Paris.

Adatci, conseiller à l'ambassade du Japon, 7, avenue Hoche, Paris.

Affaires étrangères de Belgique *(Bibliothèque du ministère des)*, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

Affaires étrangères de Costa-Rica (ministère des), San José de Costa-Rica.

Affaires étrangères de l'Équateur (ministère des), Quito (Amérique du Sud).

Affaires étrangères de France *(Bibliothèque du ministère des)*, 130, rue de l'Université, Paris.

Affaires étrangères de France *(le chef de la division des archives au ministère des)*, 130, rue de l'Université, Paris.

Affaires étrangères de France *(S. E. le ministre des)*, quai d'Orsay, Paris.

Affaires étrangères d'Italie *(S. E. le ministre des)*, Rome.

Affaires étrangères de Serbie (ministère des), à Belgrade. — A la légation de Paris, 7, rue Léonce Reynaud.

Affaires étrangères de Turquie *(S. E. le ministre des)*, Constantinople.

Albon (marquis d'), 41, rue de l'Université, Paris.

Aldassy (L.), agrégé à l'Université de Buda-Pest, archiviste au Musée national, *correspondant de la Société*, Buda-Pest (Hongrie).

Aliotti (baron Charles), conseiller d'ambassade au ministère des Affaires étrangères, Rome (Italie).

ALLIZÉ, ministre de France à Munich (Bavière)

ALOISI (*le lieutenant de vaisseau*), premier secrétaire et attaché naval à l'ambassade d'Italie, 28, avenue du Trocadéro, Paris.

AMBOIX DE LARBONT (général D'), 11, avenue Hoche, Paris.

AMSTERDAM (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Pays-Bas).

ANTHOUARD (baron D'), ministre plénipotentiaire, 121 *bis*, rue de la Pompe, Paris

ANTIOCHE (comte D'), *vice-président de la Societe*, 25, rue Barbet-de-Jouy, Paris

APPONYI (comte Alexandre), conseiller intime actuel et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), à Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

ARGAEZ (S. E. le Dr Enrique DE), ancien ministre des Affaires étrangères de Colombie à Bojota.

ARGETOYANU, secrétaire de la légation de Roumanie, 12, rue de Longchamp, Paris.

ARGYROPOULOS (G.), ministre plénipotentiaire de Grèce en Russie, 3, Serguievskaïa, Saint-Pétersbourg.

ARISTARCHI-BEY, ministre de Turquie à La Haye.

ASBECK (baron D'), secrétaire de la légation des Pays-Bas, 2, rue de Galilée, Paris.

AUBERT (Hippolyte), archiviste-paléographe, ancien directeur de la bibliothèque de Genève, 21, boulevard Flandrin, Paris, et à La Tour-Crassier, par Nyon, canton de Vaud (Suisse)

AUBRY-VITET, 69, rue de Varenne, Paris

AULNEAU, 56, rue de Rennes, Paris.

AUZOUX, avocat à la Cour d'appel, 26, avenue Bosquet, Paris.

AVRICOURT (comte BALNY D'), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

AVRIL (baron Louis D'), ministre plénipotentiaire, 21, rue Casimir-Perier, Paris.

AYNARD (Édouard), membre de l'Institut, 50, boulevard de Courcelles, Paris; et 31, boulevard du Nord, Lyon (Rhône).

AZAN (le capitaine), du 29e d'infanterie à Autun (Saône-et-Loire), rue des Cités.

AZEVEDO DE SILVA (comte D'), ministre plénipotentiaire de Portugal, 1, rue Lamennais, Paris

BAGUENAULT DE PUCHESSE (comte), directeur de la *Revue*, *membre du Conseil*, 24, rue de Surène, Paris

BAPST, ministre plénipotentiaire, directeur au Ministère des Affaires étrangères à Paris.

BARANTE (baron DE), *vice-président de la Société*, 22, rue du Général-Foy, Paris

* BARBEY (Frédéric), archiviste-paléographe, 20, rue de Tournon, Paris.

BARRAL-MONTFERRAT (marquis DE), *secrétaire de la Société*, 3, avenue de St-Cloud, Versailles (S.-et-O.).

BARRÉ DE LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales, 32, rue Caumartin, Paris.

BASTIN (Eugène-Louis), consul de Belgique et de Luxembourg à Paris, 3, rue Hamelin, Paris.

BATIFFOL (Louis), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 33, avenue de Breteuil, Paris.

BEAUCAIRE (comte HORRIC DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague, *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

BEAUFORT (S. E. M. DE), *correspondant de la Société*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, den Treck Lemsden,

par Amersfort, province d'Utrecht (Pays-Bas).

BEAUMONT (marquis DE), 33, rue Saint-Dominique, Paris.

BÉCLARD (Léon), secrétaire d'ambassade, 41, boulevard Malesherbes, Paris.

BELGES (S. M. LE Roi des), palais royal, Bruxelles.

BELGIQUE *(Bibliothèque royale de)*, Bruxelles.

BELLISSEN (comte DE), ancien secrétaire d'ambassade, 63, rue de Varenne, Paris.

BÉRARD (Ph.), secrétaire d'ambassade, 37, avenue Hoche, Paris.

* BERNON (baron J.-A. DE), docteur en droit, 3, rue des Saints-Pères, Paris.

BERTRAND (P.), bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères, 51, boulevard Arago, Paris.

BESANÇON *(Bibliothèque de l'Université de)*, Doubs.

BETELA (Virgilio Rodriguez), avocat et député à Guatemala.

BIBLIOTHÈQUES. Cf. aux noms de *pays* ou de *villes* ou aux *mots typiques*.

BILDT (S. E. le baron), ministre de Suède en Italie, Palazzo Capranica, via Teatro Valle, Rome.

BIRON DE COURLANDE (prince), château de Gross Wartenberg, Silésie prussienne (Allemagne), et 62, rue de Varenne, Paris.

BOCAGE (colonel Carlos DU), *correspondant de la Société*, 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne (Portugal).

BOISLISLE (Jean DE), 7, rue Bayard, Paris.

BOJANI (Ferdinand DE), secrétaire honoraire de légation, 122, via Pozzetto, Rome.

BONAPARTE (prince Roland), membre de l'Institut, 10, avenue d'Iéna, Paris.

BONDE (baron Carl Carlson), château d'Ericsberg, par Katrinehölm, Sudermanland (Suède).

BOPPE (M. A.), conseiller de l'ambassade de France à Constantinople, 66, boulevard de Courcelles, Paris.

BOREL (Maurice), 15, avenue d'Antin, Paris, et La Tour-Sarrazine, chemin de Fabron, à Nice (Alpes-Maritimes).

BOSCH (Ernesto), ministre des affaires étrangères de la République Argentine, Buenos-Ayres.

BOTTARO-COSTA (comte), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Bruxelles.

BOULAY DE LA MEURTHE (comte), *membre du Conseil*, 23, rue de l'Université, Paris.

BOULINIÈRE (J. DE LA), ministre plénipotentiaire, président de la Commission de la Dette ottomane, à Constantinople (Turquie).

BOURDEL (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.

BOURGET (baron DU), 43, rue de Lille, Paris.

BOURGUET (Alfred), avocat, Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

BOUTIRON, ministre plénipotentiaire, 53, avenue Montaigne, Paris.

BOUTRY (Maurice), 9, rue d'Argenteuil, Paris.

BRESLAU *(Bibliothèque de l'Université royale de)*, 3, Neue Sandstrasse, Breslau (Silésie).

BREUIL (comte Jean DU HAMEL DE), 118, rue du Bac, Paris.

BRIN (baron), ministre plénipotentiaire, 4, rue Arsène-Houssaye, Paris.

BROGLIE (duc DE), 29, rue de Châteaubriand, Paris.

BUDAPEST *(Bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia)* (Hongrie).

BUDAPEST *(Bibliothèque de l'Université de)*, Ferencziektere, 5, sz. a. (Hongrie).

BULGARIE (S. M. le Roi de), Sofia.

CAIX (vicomte Robert DE), 15, avenue de Tourville, Paris.

CAMBON (Paul), ambassadeur de France en Angleterre, Albert Gate House, S. W., Londres.

CARTIER DE MARCHIENNE (E. DE), ministre de Belgique à Pékin (Chine)

CASATI DE CASATIS, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, 29, rue de Prony, Paris.

CASENAVE (Maurice), ministre plénipotentiaire, à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise), et 87, avenue Malakoff, Paris.

CASTELLANE (comte DE), 27, rue de Constantine, Paris.

CASTELLANE (comtesse Jean DE), 1, rue Brignole, Paris.

CHAMBRUN (comte Charles DE), secrétaire d'ambassade, 121 *bis*, rue de Grenelle, Paris.

CHARLES-ROUX (F. J.), secrétaire de la légation de France au Caire, et 12, rue Pierre-Charron, Paris.

CHATEAUNEUF (ALLARD DE), secrétaire d'ambassade, à Saint-Roman (Isère).

CHARVÉRIAT, villa *Mon Rêve*, boulevard Taine, Annecy (Haute-Saône).

CHAUMONT-QUITRY (marquis DE), 13, boulevard des Invalides, Paris.

CHERIF PACHA (S. E. le général), 2, avenue Camoens, Paris.

CHEVALLEY (Abel), sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

CLAPIERS (marquis DE), 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

CLAUZEL (baron), secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople.

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, 12, rue de Milan, Paris.

CLÉMENT-SIMON (Louis-Frédéric), chargé d'affaires à Lima (Pérou).

CLERCQ (Jules DE), consul général de France à Gênes (Italie).

CLERMONT-FERRAND *(Bibliothèque des Facultés de)* (Puy-de-Dôme).

COLLOBIANO (comte Louis DE), ancien ambassadeur, sénateur du royaume, 3, piazza Pilotta, Rome.

CONDÉ *(Bibliothèque du Musée)*, à Chantilly (Oise).

CONTENSON (baron Ludovic DE), 53, avenue Montaigne, Paris.

CONTY, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

COQUELLE (P.), à Meulan (Seine-et-Oise).

CORDIER (H.), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales, 2, rue de Lille, Paris.

CORMENIN (vicomte Roger DE), 25, rue de l'Arcade, Paris.

CORNUDET (vicomte), 115, avenue Henri-Martin, Paris.

CORRAGIONI D'ORELLI (Ch.), conseiller de la légation de Siam, 5, rue Lapérouse, Paris.

COSSÉ-BRISSAC (comte Pierre DE), ancien secrétaire d'ambassade, 45, rue Dumont-d'Urville, Paris.

COURCEL (baron DE), membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président honoraire de la Société*, 10, boulevard Montparnasse, Paris.

COURCEL (Robert DE), Vigneux (Seine-et-Oise).

COURCEL (Valentin DE), 20, rue de Vaugirard, Paris.

CRAMER (Lucien), Taconnerie, à Genève (Suisse).

CRAMPON (Ernest), ancien consul général de France à la Havane, château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

CROZIER (Philippe), *membre du Conseil*, ambassadeur de France à Vienne (Autriche-Hongrie)

CRUE DE STOUTZ (Francis DE), *correspondant de la Société*, professeur à l'Université de Genève, 10, rue Mont-de-Sion, Genève (Suisse).

DAUDET (Ernest), 34, rue Hamelin, Paris.

DECAZES (duc), 19, rue de Constantine, Paris

DECRAIS (Albert), ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 76, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

DEDOUVRES (abbé), professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers, 27, rue de Brissac, Angers (Maine-et-Loire).

DELAVAUD (Louis), *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire, 85, rue La Boétie, Paris.

DELCASSÉ (T.), ancien ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

DÉPUTÉS *(Bibliothèque de la Chambre des)*, Palais-Bourbon, Paris.

DESCHANEL (Paul), de l'Académie française, député, 23, quai d'Orsay, Paris.

DESCOS, ministre plénipotentiaire, 26, rue Boissière, Paris.

DESJOYEAUX (Claude), 108, rue du Bac, Paris.

DES MICHELS (baron), ancien ambassadeur, 9, rue d'Aguesseau, Paris.

DOLLOT (René), au Consulat général de France à Smyrne (Asie Mineure).

DOULCET (Jean), secrétaire d'ambassade, 90, rue de Grenelle, Paris.

DRESDE *(Bibliothèque royale de)*, Saxe (Allemagne).

DRESNAY (vicomte DU), secrétaire d'ambassade, au château de Dresneux, par Fégreac (Loire-Inférieure).

DUGAS (Paul), 35, rue de la Faisanderie, Paris.

DUPUIS, sous-directeur de l'École des Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

DURRIEU (comte Paul), de l'Institut, *membre du Conseil*, 74, avenue Malakoff, Paris.

DUTREIL (Maurice), député de la Mayenne, 87, avenue Kléber, Paris.

EPHRUSSI (Michel), 48, rue Lapérouse, Paris.

ESCOFFIER (Maurice), 2, square de Luynes, Paris.

ESPAGNE (S. M. le Roi d'), Madrid.

ESPEUILLE-VICENCE (comte), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

ÉTATS-UNIS *(The department of State's library)* aux soins de l'ambassade des États-Unis, 18, avenue Kléber, Paris.

ETTER (DE), premier secretaire d'ambassade de Russie à Londres, 79, rue de Grenelle, Paris.

EU (S. A. R. Mgr le comte D'), 7, boulevard de Boulogne, Boulogne-sur-Seine.

EYDIN (A.), 9, avenue de Picardie, Versailles (Seine-et-Oise).

FAGNIEZ (Gustave), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

FARIA (vicomte DE), 16, rue Weber, Paris.

FASCIOTTI (vicomte), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Sinaïa (Roumanie).

FAVRE-BESSONNET (Mme C.), 10, rue d'Astorg, Paris.

FERNANDEZ-GUARDIA (Ricardo), ministre plénipotentiaire, 141, avenida central, San José (Costa-Rica).

FERRAZ (Eugène DE), conseiller de l'ambassade d'Espagne, 2, Argensola, Madrid.

FERSEN (comte Paul), secrétaire d'ambassade, 47, rue Pierre-Charron, Paris.

FEUILLATRE (Paul), archiviste de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, 56, rue de Passy, Paris.

FIALHO (Alberto), ministre du Brésil, Rome (Italie).

FITZMAURICE (lord Edmond), Leigh House, Bradford on Avon, Wilts (Angleterre).

FLAMENT, archiviste de l'Allier, Moulins.

FLEURY-VINDRY, Francheville-le-Haut (Rhône).

FLORIAN (comte DE), ministre plénipotentiaire, 60, avenue Montaigne, Paris.

FONTARCE (DE), chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

FORBIN (comte DE), 10, avenue Percier, Paris.

FRANASSOWITCH (général), ancien ministre des Affaires étrangères à Belgrade (Serbie).

* FRONDEVILLE (marquis DE), 13, rue Daru, Paris.

FUNCK-BRENTANO (Frantz), archiviste-paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, 5, rue des Moulins, Montfermeil (Seine-et-Oise).

GABRIAC (comte Alexandre DE), 5, square Latour-Maubourg, Paris.

GALLAVRESI (Giuseppe), 28, via del Monte Napoleone, Milan (Italie).

GALLINA (comte), ancien ambassadeur d'Italie en France, Whist Club, 23, piazza Castello, Turin.

GAVOTY (G.) 32, rue La Boétie, Paris.

GENNADIUS (J.), ancien ministre de Grèce, 14, de Vere Gardens, Kensington Palace, London. W.

GEOFFRAY (Léon), ambassadeur de France en Espagne.

GIERS (Alexandre DE), conseiller d'Etat au ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg.

GIERS (Michel DE), ministre de Russie à Bucarest (Roumanie)

GIERS (S. E. Nicolas DE), ambassadeur de Russie à Vienne (Autriche).

GOLUCHOWSKI DE GOLUCHOWO (comte AGÉNOR DE), ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à Vienne, IV, Brucknerstrasse, 8, Vienne.

GONTAUT-BIRON (comte Théodore DE), 45, rue de Varenne, Paris.

GOUT, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

GORRINI (commandeur Giacomo), *correspondant de la Société*, consul général d'Italie à Trébizonde (Turquie).

GRANDIDIER (Alfred), membre de l'Institut, 74 *bis*, rue du Ranelagh, Paris.

GRENOBLE *(Bibliothèque universitaire de)*, Isère.

GREPPI (Emmanuel), membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria, 12, via S. Antonio, Milan (Italie).

GREPPI (comte G.), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, sénateur du royaume d'Italie, 12, via S. Antonio, Milan (Italie).

GUICHEN (comte DE), Cirey-sur-Vézouze (Meurthe-et-Moselle), et 1, avenue Marigny, Paris.

GUICHEN (vicomte Eugène DE), ancien premier secrétaire d'ambassade, 114, rue La Boétie, Paris.

GUILLAUME (baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, 20, rue de Berri, Paris.

GUTMANSTHAL-BENVENUTI (chevalier N. DE), secrétaire d'ambassade, Schloss Weixelstein, près Steinbrück (Carniole) Kräuss.

GYLDENSTOLPE (comte A. F.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède en France, 58, avenue Marceau, Paris.

HALOT (Alexandre), docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, 13, rue de Florence, Bruxelles (Belgique)

HANOTAUX (G.), de l'Academie française, ancien ministre des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 15, rue d'Aumale, Paris.

HARCOURT (marquis D'), 11, rue de Constantine, Paris.

HARCOURT (comte B. D'), *vice-prési-*

dent de la Société, ancien ambassadeur, 11, rue Vaneau, Paris.

HARCOURT (vicomte D'), 9, rue de Constantine, Paris.

HAUSSONVILLE (comte D'), *vice-président de la Société*, de l'Académie française, 6, rue Fabert, Paris.

HEIMBURGER (Dr), professeur de science politique et de droit international, Westenstrasse, Karlsruhe (Bade).

HÉNIN (prince D'), sénateur, 20, rue Washington, Paris.

HINNISDAL (comte D'), 60, rue de Varenne, Paris.

HOMBERG (Octave), 18, place des États-Unis, Paris.

HUERTA (comte Carlos DE LA), conseiller de l'ambassade d'Espagne, 34, boulevard de Courcelles, Paris.

HUSSEY-WALSH (V.), Esq., 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.), et 16, avenue du Trocadéro, Paris.

* HYDE (James H.), 120, Broadury, New-York (États-Unis), et 18, rue Adolphe Yvon, Paris.

HYRVOIX DE LANDOSLE, 92, rue d'Anjou, Versailles (Seine-et-Oise).

INSTITUT DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*).

ISVOLSKY (S. E. M.), ambassadeur de Russie, 79, rue de Grenelle, Paris.

ITIBERE DA CUNHA, ministre du Brésil à Berlin (Allemagne).

JAKHELLN, premier secrétaire de la légation de Norvège à Saint-Pétersbourg (Russie).

JERNINGHAM K. C. M. C. (Sir Hubert), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14, Burton street, Londres, W. (Angleterre).

JESSÉ-CURELY (Gaston), attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, Versailles (Seine-et-Oise), et à Tanger (Maroc).

JETTÉ (l'honorable Louis-A.), *correspondant de la Société*, Québec (Canada).

JOUSSELIN (Fernand), 22, avenue Jules-Janin, Paris.

JURADO (Santos), ancien secrétaire de la légation du Vénézuéla en France, Caracas.

KERGORLAY (comte R. DE), ancien secrétaire d'ambassade, 48, avenue Marceau, Paris.

KERMAINGANT (P.-L. DE), *membre du Conseil*, 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

KLERCKER (DE), ministre de Suède à Bruxelles et à La Haye.

KNIGHT (Jean), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

KOCH, consul de Suisse, 1, Veerkade, Rotterdam (Pays-Bas).

KONOPCZYNSKI (Ladislas), 7, Moniuszko, Varsovie (Pologne).

KURINO (S. E. le baron), ambassadeur du Japon, 7, avenue Hoche, Paris.

LABORDE (marquis DE), 25, quai d'Orsay, Paris.

LABOURET (Camille), conseiller d'ambassade, 2, rue du Cirque, Paris.

LABRY (comte DE), 21, avenue Kléber, Paris.

LACAZE (A.), ministre plénipotentiaire, 67, avenue des Champs-Élysées, Paris.

LACOMBE (comte DE), ancien élève de l'École des Chartes, 86, rue de Varenne, Paris.

LAFAURIE (baron), 123, rue de Lille, Paris.

LA GORCE (Pierre DE), membre de l'Institut, 2, rue de Commaille, Paris.

LA HAYE (*Bibliothèque royale de*), (Pays-Bas).

LAHOVARY (Alexandre), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Roumanie en France, 12, rue de Longchamp, Paris.

LAIGUE (comte Louis DE), ministre plénipotentiaire, 76, rue de la Pompe, Paris, et au Consulat général de France à Montréal (Canada).

La Mazelière (marquis de), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lamezan-Salins (comte Robert de), attaché militaire à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, 10, boulevard Flandrin, Paris.

Lamy (Étienne), de l'Académie française, *membre du Conseil*, 3, place d'Iéna, Paris.

Lanzac de Laborie (Léon de), 96, rue de l'Université, Paris.

Lara (Carlos), secrétaire de la légation de Costa-Rica, à Costa-Rica.

Lardy (S. E. M.), ministre de Suisse en France, *membre du Conseil*, 15 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Lareta (S. E. M.), ministre de la République Argentine, 62, boulevard de Courcelles, Paris.

Lariboisière (comte de), sénateur d'Ille-et-Vilaine, 50, avenue Montaigne, Paris.

La Rochefoucauld (comte Aymery de), 93, rue de l'Université, Paris.

Lasteyrie (marquis de), 225, rue de l'Université, Paris, et Lagrange, par Courpalay (Seine-et-Marne)

Laudet (Fernand), *membre du Conseil*, secrétaire d'ambassade, 4, rue de Luynes, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Laugel (Auguste), 12, rue d'Anjou, Paris

Lauro Muller, 44, rue Hamelin, Paris.

Lavollée (René), *membre du Conseil*, 162, boulevard Haussmann, Paris.

Lavollée (Robert), archiviste-paléographe, 16, rue Christophe-Colomb, Paris.

Lefaivre (Paul), ministre plénipotentiaire de France à Mexico, et 23, rue Saint-Médéric, Versailles (Seine-et-Oise).

Lefébure (Léon), membre de l'Institut, 36, avenue Marceau, Paris.

Le Glay (André), 16, rue de Lorraine, Monaco.

Leipzig *(Bibliothèque de l'Université de)* (Allemagne).

Leishman (the hon^ble John G. A.), 12, square du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le Marchand (Edgard), ministre plénipotentiaire, 93, rue Lauriston, Paris

Le Myre de Villers, ambassadeur honoraire, 3, rue Cambacérès, Paris.

Leon y Castillo (S. E. M. de), marquis del Muni, ancien ambassadeur d'Espagne, Madrid

Leroy (André), 7, rue de Lille, Paris

Leroy-Beaulieu (Anatole), membre de l'Institut, 27, rue Saint-Guillaume, Paris

Lesparre (duc de), 62, rue de Ponthieu, Paris.

Levé (lieutenant-colonel), 17, rue Cassette, Paris

Levidès (Spiridion), directeur au ministère des Affaires étrangères, Athènes (Grèce)

Lhomel (comte G. de), 55, avenue Kléber, Paris.

Ligne (prince de), château de Belœil, Hainaut (Belgique) et 32, rue de Babylone, Paris.

Loménie (de), 92, rue Miromesnil, Paris.

Loreau, 243, boulevard Saint-Germain, Paris

Loth (abbé), protonotaire apostolique, curé de Saint-Maclou, presbytère de Saint-Maclou, 5, rue Eugène-Dutuit, Rouen (Seine-Inférieure).

Louis (Georges), ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Loynes (de), ministre plénipotentiaire, 1, rue de la Maye, à Versailles (Seine-et-Oise)

Lyon *(Bibliothèque de l'Université de)*, section des lettres, quai Claude-Bernard, Lyon (Rhône).

Mac Swiney de Mashanaglass (marquis), *correspondant de la Société*, ancien camérier secret de Sa Sainteté, 2, rue Guy de Maupassant, Paris.

Magalhaens de Azevedo (Carlos),

secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, 127 via Piemonte, Rome.

MALEVILLE (comte Henri DE), ministre de Monaco, 39, via Aureliana, Rome.

MALMSTROM (C.-G.), ancien ministre, Ricks archivet, Stockholm (Suède).

MALVEZZI DE' MEDICI (comte Nerio), sénateur du royaume d'Italie, *correspondant de la Société*, Bologne (Italie).

MANCINI, secrétaire d'ambassade, 11, rue Léo-Delibes

MANDROT (Bernard DE), ancien élève de l'École des Chartes, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

MARCELLO (comte Andrea), *correspondant de la Société*, Venise (Italie).

MARCHENA (comte Albert DE), ingénieur des arts et manufactures, 5, rue de l'Isly, Paris.

MARCOVITCH (Branimir), attaché à la légation de Serbie, 7, rue Léonce-Reynaud, Paris.

MAUROUARD (Lucien), premier secrétaire d'ambassade, chargé du consulat général de France en Crète, La Canée, et 110, boulevard Haussmann, Paris

MAYOR DES PLANCHES (S. E. le baron), ambassadeur d'Italie, à Moncalieri (Italie).

MELZI D'ERIL (duc), 29, avenue Marigny, Paris.

MEHEMET-ALI (S. A. le prince), le Caire (Égypte).

MERTIAN (Paul), ancien attaché d'ambassade, 76, avenue Malakoff, Paris.

MICHIELS (baron van Verduynen), secrétaire général de la Cour d'arbitrage à La Haye.

MIER (Sébastien DE), ministre du Mexique en France, 19, boulevard Victor-Hugo, Neuilly (Seine).

MIQUEL (H. DE), chargé d'affaires d'Allemagne, à Constantinople.

MIRON DE L'ESPINAY (A.), docteur ès lettres, Blois (Loir-et-Cher).

MIROT (Léon), archiviste-paléographe, 15, rue de Grenelle, Paris.

MISSAK-EFFENDI (S. E. H.), *correspondant de la Société*, ministre plénipotentiaire, 2, avenue Marceau, Paris.

MITILINEU (Charles DE), conseiller de la légation de Roumanie en France, 120, avenue Victor-Hugo, Paris.

MITIS (baron Oscar DE), archiviste aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche)

MOLINARI (marquis Francesco Maestri), premier secrétaire de légation en mission au ministère des Affaires étrangères à Rome.

MONCLAR (marquis DE RIPERT-), ministre plénipotentiaire, château d'Allemagne (Basses-Alpes)

MONTAGNA (chevalier Jules-César), chargé d'affaires et consul général d'Italie, à Téhéran (Perse).

MONTAIGU (marquis DE), député, 18, rue Martignac, Paris.

MONTEIL (lieutenant-colonel), 10, rue d'Aumale, Paris.

MONTESQUIEU (baron Roger DE), 37, avenue Victor-Hugo, Paris.

MOTONO (S. E. M. le baron), ambassadeur du Japon à Saint-Pétersbourg (Russie).

MOUKBIL BEY, secrétaire de l'ambassade de Turquie, 33, rue Villejust, Paris.

MOURAVIEW (Valérien), secrétaire de la légation de Russie à Belgrade (Serbie).

MOUSTIER (marquis DE), député, 15, avenue de l'Alma, Paris.

MOÜY (comte DE), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, 26, rue Nicolo, Paris.

MOÏ (comte DE), ministre de Bavière à Stutgart, Bavière.

MUN (comte Gabriel DE), 4, avenue Marceau, Paris.

MUNIR-PACHA (S. E. SALIH), *membre du Conseil*, ancien ambassadeur de Turquie en France, 11, bou-

levard de la Madeleine, Paris.

MUNIR BEY SUREYA (A.), premier secrétaire de l'ambassade Ottomane en Autriche, 38, Hengasse, Vienne.

NABY BEY, ministre de Turquie à Sofia (Bulgarie).

NALÈCHE (comte E. DE), directeur des *Débats*, 2, rue de Chanaleilles, Paris.

NAVENNE (Ferdinand HENRY DE), ministre plénipotentiaire, 28, avenue Bosquet, Paris

NEDJIB-HADJ-BEY, consul général, rue Glavani, Péra (Constantinople).

NEKLUDOW, ministre de Russie, à Sofia (Bulgarie).

NEMES DE HIDVÉG (comte Albert), ministre plénipotentiaire, au ministère des Affaires étrangères, à Vienne.

NERVO (baron DE), 17, rue de Marignan, Paris.

* NEUCHÂTEL *(Bibliothèque de la ville de)* (Suisse).

NEUFVILLE (baron Jean DE), 34, rue de la Faisanderie, Paris.

NIOAC (comte Albert DE), ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 4, rue de la Faisanderie, Paris.

NISARD, ancien ambassadeur, 166, faubourg Saint-Honoré, Paris, et à Florence (Italie).

NOBEL (Institut), Christiania (Norvège).

NOËL (Octave), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *trésorier de la Société*, 17, boulevard Flandrin, Paris.

OGNIBENE (Dr Giovanni), directeur des archives d'État, Modène (Italie).

OHANNES BEY COUYOUMGIAN, sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères à Constantinople.

OLIVART (marquis D'), *correspondant de la Société*, assesseur juridique du ministère des Affaires étrangères, 12, calle Zurbano, Madrid (Espagne).

OLIVEIRA (Régis DE), ministre du Brésil à Londres.

OLIVEIRA LIMA (DE), ministre du Brésil en Belgique, 14, rue de Fleurus, Bruxelles.

OLIVEIRA MURINELLI (M. J. DE), secrétaire de la légation du Brésil, 47, rue de Lisbonne Paris.

ORMESSON (comte D'), ancien ambassadeur, *membre du Conseil*, 7, rue Lamennais, Paris.

ORMESSON (comte André D'), secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, et 7, rue Lamennais, Paris.

OTTOMANE (ambassade impériale), 33, rue de Villejust, Paris.

OUROUSSOW (S. E. le prince Léon), conseiller d'État, au ministère des Affaires étrangères, Saint-Pétersbourg (Russie)

PACHECO E SILVA, secrétaire de la légation du Brésil, 8, rue Benjamin-Godard, Paris.

PA DA SENTA E COSTA (Jean DE), attaché de légation au ministère des Affaires étrangères de Portugal à Lisbonne.

* PALLAIN (Georges), *membre du conseil*, gouverneur de la Banque de France, 3, rue de La Vrillière, Paris

PANGIRIS-BEY (Alexandre), ancien directeur de la Banque ottomane, Banque impériale, Constantinople.

PARASCHOS (Th.-G.), économe de la Régie des tabacs, Constantinople

PASSY (Louis), membre de l'Institut, député, 75, rue de Courcelles, Paris.

PATRIMONIO (comte Christian), 25, avenue Rapp, Paris.

* PAULA-MATHEUS (Francisco DE), Bogota (Colombie).

PELLISSIER (Léon-G.), doyen de la Faculté des lettres de Montpellier (Hérault).

PERALTA (Manuel DE), *correspondant de la Société*, ministre de Costa-Rica, 57, avenue Henri-Martin, Paris.

PEREZ CABALLERO (S. E. M.), ambas-

sadeur d'Espagne, 34, boulevard de Courcelles, Paris.

PERSAN (marquis DE), ancien consul général de France à Varsovie, 22, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

PETIN (Hector), docteur en droit, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.

PETIT (Maxime), avocat général près la Cour des comptes, 70, rue d'Assas, Paris.

PHELPS (Harris), 7, rue de Presbourg, Paris.

PICCIONI, sous-directeur de la division des archives au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

PICHON (Stephen), 28, rue du Luxembourg, Paris.

PINGAUD (Léonce), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, 17, rue Mégevaud, Besançon (Doubs).

PLANAS-SUAREZ (Dr Simon), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Nicaragua à Lisbonne, *correspondant de la Société*, Lisbonne (Portugal).

PLANCY (DE), ministre plénipotentiaire, 14, rue de Lincoln, Paris.

PLANTET (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

POURTALÈS (comte Jacques DE), 7, rue François-Ier, Paris.

PRIBRAM (Dr A.-F.), membre de l'Académie des sciences (Autriche), XIX/2 Armbrustergass, 16, Vienne (Autriche).

RABEN-LEVENTZAU (comte DE), ministre des Affaires étrangères de Danemark, Copenhague.

RADZIWILL (prince Dominique), château de Balice, station Zabierzow, Galicie (Autriche).

RADZIWILL (prince Léon), 5, place d'Iéna, Paris.

RADOLIN (S. A. S. le prince DE), ancien ambassadeur, Jarotschin, province de Posen (Allemagne).

RAIN (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.

RAMBUTEAU (comte DE), ancien conseiller d'État, 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

RAMOS MONTERO (Dionisio), ministre de l'Uruguay à Lisbonne (Portugal).

REAY (lord), ancien gouverneur de Bombay, membre de l'Institut, 6, Great Stanhope street, Londres.

RENAULT (Louis), membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, professeur à la Faculté de droit de Paris, 5, rue de Lille, Paris.

REVENTLOW (S. E. le comte DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark, 19, avenue d'Antin, Paris.

REVERSEAUX (marquis DE), ancien ambassadeur, *président de la Société*, 14 *bis*, avenue du Trocadéro, Paris.

RIFFAULT, ministre plénipotentiaire, 21, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.

RIGAULT (Abel), archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

RIVAS (Angel-César), membre de l'académie d'histoire de Caracas.

RODOCANACHI (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne, Paris.

RODRIGUEZ (Dr Salvador), ministre des Affaires étrangères du Salvador.

ROHAN (duchesse DE), 35, boulevard des Invalides, Paris.

ROMANOS (S. E. M.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grèce, 59, rue de Ponthieu, Paris.

ROMIEU (Joseph), secrétaire d'ambassade, 29, rue Octave-Feuillet, Paris.

ROTHSCHILD (baron Edmond DE), membre de l'Institut, 51, faubourg Saint-Honoré, Paris.

ROTT (Ed.), *secrétaire de la Société*, correspondant de l'Institut, 50, avenue du Trocadéro, Paris.

ROUFF (Marcel), 8, avenue Kléber, Paris.

ROULLEAUX-DUGAGE (baron), député, 5 *bis*, rue de Berri, Paris.

ROUMANIE *(Bibliothèque de l'Académie roumaine)*, Budapest.

ROXOROÏZ DE BELFORD (Antonio), *correspondant de la Société*, 105, avenue de Malakoff, Paris

RUYSSENAERS (L.), ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye, 1, Amalia Straat, La Haye.

RUSPOLI (Don Mario), prince de Poggio Suasa, conseiller de l'ambassade d'Italie, 2, avenue Montaigne, Paris.

SAINT-CHARLES (Fleury DE), docteur en droit, Saint-Étienne-La-Varenne (Rhône), et 5, rue du Plat, Lyon.

SAINT-GILLES (comte Hervé DE), 25, rue Marbeuf, Paris.

SAINT-PAUL, conseiller d'État, 8, place des États-Unis, Paris.

SAINT-QUENTIN (René DE), 3e secrétaire à l'ambassade de France à Constantinople.

SAN GIULIANO (marquis DE), ministre des Affaires étrangères d'Italie, Rome.

SANTOS DURADO, secrétaire de légation à Caracas (Venezuela)

SAPORTA (marquis DE), château de Fonscolombe, Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), et 43, rue de Lisbonne, Paris

SARTIGES (vicomte Louis DE), villa Fontanabran, avenue des Ruminès, Lausanne (Suisse).

SCHIEMANN (Dr), professeur d'histoire à l'Université de Berlin, 179-180, Uhlandstrasse, Charlottenbourg (Allemagne).

SCHLITTER (Dr Hanns), *correspondant de la Société*, directeur des archives de la Cour, 44, Stahrenberggasse, Vienne (Autriche).

SCHLUMBERGER (Emmanuel), secrétaire d'ambassade, 49, rue La Boétie, Paris.

SCIENCES POLITIQUES *(Bibliothèque de l'Ecole libre des)*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris

SCHOEN (S. E. M. le baron DE), ambassadeur d'Allemagne, 78, rue de Lille, Paris

SEGUIER (Jayme DE), consul général et attaché commercial à la légation de Portugal à Paris, 18, rue Pierre-Charron, Paris

SÉGUR (marquis DE), de l'Académie française, *membre du Conseil*, 45, avenue d'Iéna, Paris

SÉGUR (comte Louis DE), 44, rue La Boétie, Paris.

SÉGUR-D'AGUESSEAU (comte DE), ministre plénipotentiaire, 22, rue Oudinot, Paris.

SEMALLÉ (comte DE), *membre du Conseil*, secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

SÉNART (Em.), membre de l'Institut, 18, rue François-Ier, Paris.

SERKIS-BEY (Charles), secrétaire de l'ambassade de Turquie à Londres.

SEVJICK-BEY DAVOUD, secrétaire de l'ambassade de Turquie en France, 33, rue de Villejust, Paris.

SEYDOUX (Jacques), secrétaire de l'ambassade de France à Berlin, et 70, boulevard de Courcelles, Paris.

SEYNES DE LARLENQUE (Henri DE), ancien secrétaire d'ambassade, 43, rue Boissière, Paris.

SGOURIDI (Nikolaki-Effendi), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères de Turquie, Constantinople.

SICCAMA (Jacques Hora), ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères des

Pays-Bas), 13, Bezuidenhout, La Haye.

SILLEM (J.-A.), membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale, 577, Heerengracht, Amsterdam (Pays-Bas).

SILVESTRI (Emile), 16, Corso Venezia, Milan (Italie)

SINGER (Guillaume), directeur du *Neue Wiener Tagblatt*, I, Steyverhof, 3, Vienne (Autriche).

SKOUSÉS (Alexandre), ancien ministre des Affaires étrangères, Athènes (Grèce).

SONNAZ (comte Albert de Gerbaux DE), sénateur du royaume d'Italie, 4, via San Francesco da Paolo, Turin (Italie).

SORAGNA (marquis Antoine DE), 140, rue Manzoni, Milan (Italie).

SOUBEYRAN (baron F. DE), 105, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, délégué à la Commission du Danube, 30, avenue de Messine, Paris.

STANCIOFF (Dimitri), légation de Bulgarie, 38, avenue Kléber, Paris.

STANDISH (Henry), 3, rue de Belloy, Paris.

STCHÉGLOW (André), chambellan de S. M. le Tzar, 20, Kamennostroosky, Saint-Pétersbourg.

STIEGLITZ (A.-N.-L. DE), conseiller d'État, 30, Angliiki Prospect, Saint-Pétersbourg.

STRASBOURG *(Bibliothèque impériale de l'Université de)* (Alsace-Lorraine).

STUËRS (S. E. le chevalier DE), correspondant de l'Institut, *membre du Conseil*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, 55, avenue Kléber, Paris.

STUMM (baron DE), ancien ambassadeur, Holshausen, Hesse (Allemagne).

STUTTGART *(Bibliothèque royale de)*, Wurtemberg (Allemagne).

SZECSEN (S. E. M. le comte DE), ambassadeur d'Autriche-Hongrie, 57, rue de Varenne, Paris.

TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (major), 41, Lancaster Gate, Londres, W.

TAIGUY, rédacteur au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

TANLAY (marquis DE), 34, rue Godot de Mauroy, Paris.

TARDIEU (André), secrétaire d'ambassade, 26, avenue de Messine, Paris.

TAUSSERAT-RADEL, archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

TEIL (baron Joseph DE), 2, quai de Billy, Paris.

TERNAUX-COMPANS, 25, rue Jean-Goujon, Paris.

TERVES (comte Léonce DE), 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

TEVFIK BEY DAVOUD, ancien secrétaire d'ambassade de Turquie à Vienne.

THÉOLOGIE PROTESTANTE *(Bibliothèque de)*, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade, 45, rue de Pomereu, Paris.

THUISY (marquis DE), 19, rue de Berri, Paris.

TILLET (marquis DU), 12, rue Pierre-Charron, Paris.

TITTONI (S. E. M. Tommaso), ambassadeur d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne).

TOUTAIN (Edmond), ministre plénipotentiaire, 43, rue de Courcelles, Paris.

TRANCHANT (Charles), *membre du Conseil*, ancien conseiller d'État, 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

TREMBLEY (Maurice), 3, rue des Saints-Pères, Paris

TREUILLE (Raoul), 156, rue de Rivoli, Paris.

TROPLONG (Édouard), ancien magistrat, 127, boulevard Malesherbes, Paris.

TROUBETZKOI (prince Grégoire), 14, Wolchouka, Moscou (Russie).

TRUBERT, 8, rue Marguerin, Paris.

TURENNE D'AYNAC (marquis DE), ministre plénipotentiaire, 72, avenue Victor-Hugo, Paris.

TSCHARYKOW (S. E. M. Nicolas), ambassadeur de S. M. l'Empereur de Russie à Constantinople

UNION (*Bibliothèque du Cercle de l'*), 11, boulevard de la Madeleine, Paris

UNIVERSITÉ DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), à la Sorbonne, Paris

UTRECHT (*Soeiété d'histoire d'*), Hollande (Pays-Bas)

VALLERY-RADOT, 3, rue Saint-Dominique, Paris.

VELLOSO REBELLO, secrétaire de la légation du Brésil à Bruxelles.

VENDOME (S. A. R. Mgr le duc DE), 24, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.

VERGÉ (Charles), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, 3, avenue d'Antin, Paris.

VESNITCH (Mil. R.), *correspondant de la Société*, ministre de Serbie en France, 7, rue Léonce-Reynaud, Paris.

VIERA DA SILVA, consul général du Brésil au Havre (Seine-Inférieure).

VIGNON, secrétaire d'ambassade, 8, rue Freycinet, Paris.

VILLA-URUTIA (S. E. Don Wenceslao DE), *correspondant de la Société*, ambassadeur d'Espagne à Londres, 1, Grosvenor Gardens, Londres, S. W.

VISCONTI-VENOSTA (marquis), sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères, 6, via Luculle, Rome (Italie).

VISSIÈRE (Arnold), consul général de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, 44, rue du Ranelagh, Paris

VOGÜÉ (marquis DE), *vice-président de la Société*, de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

VOÏNOVITCH (comte Louis DE), ancien ministre de la Justice du Monténégro, 22, rue Saint-Stefano, Sofia (Bulgarie).

WALISZEWSKI (comte), *membre du Conseil*, 17, rue de Longchamp, Paris.

WALLACE (Donald-Mackenzie), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, Londres (Angleterre).

WEBER (Dr Ottocar), *correspondant de la Société*, Kleinseitner quai, 1, Prague (Bohême).

WEDEL JARLSBERG (baron DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Norwège, 95, rue de l'Université, Paris.

WEIL (commandant), 3, rue Rabelais, Paris.

WELGEREN-RENGERS (baron DE), ministre des Pays-Bas à Stockholm (Suède).

WENDEL (Mme Guy DE), Hayange (Alsace-Lorraine)

WHITE (Henry), ancien ambassadeur des États-Unis en France, 81, rue de Lille, Paris.

WHITE-LIBRARY (*The President of the*), Cornell-University, Ithaca, New-York (États-Unis).

WHITHELEY (James-Gustavus), *correspondant de la Société*, 223, West Lanvale Street, Baltimore (Maryland).

WITTE (baron Jehan DE), 14, rue Jean-Goujon, Paris.

WOLKENSTEIN-TROSTBURG, ancien ambassadeur de S. M. Impériale et Royale Apostolique en France, Castel Ivano Post-Strigno Valsugana, Tirol (Autriche).

WRANGEL (comte DE), ministre de Suède à Londres, 73, Portland Place, W.

WURD (comte), conseiller de la légation de Nicaragua en Portugal, 6, Morgate Street, Londres.

YOURJEVITCH, attaché à l'ambassade de Russie en France, 7, rue Monsieur, Paris.

ZEBALLOS (S. E. D. Est.), ancien ministre des Affaires étrangères de la République Argentine, Libertad, 1070, Buenos-Ayres.

ZOLOTOVITZ (Dr Lubomir), 10, Oulitza-Slavianska (Bulgarie).

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, à Paris.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Revue des études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Correspondance bimensuelle du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

Revue de Droit international et de Législation comparée, Bruxelles

Royal historical Society, Londres. 115, St Martin's lane, W. C.

Archivio storico Lombardo, Castello Sforzesco, Milan.

Rivista storica Italiana, Torino, via Brofferio, 3.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, Bruxelles.

Revue d'histoire ecclésiastique, rue de Namur, 40, Louvain (Belgique).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, revue mensuelle. Cracovie, imprimerie de l'Université.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel, Bâle, bibliothèque de l'Université.

Revue contemporaine, bimensuelle, Saint-Pétersbourg, 6, rue des Officiers.

LE

MARIAGE DE MARIE TUDOR

ET DE PHILIPPE II

A peine Marie Tudor fut-elle sur le trône que la nation, le Conseil privé, l'empereur, le roi de France s'inquiétèrent de ses projets de mariage. Tous, à des degrés divers et pour des motifs différents, étaient intéressés à une union dont les conséquences politiques pouvaient être considérables. De là les espérances des uns et les craintes des autres. Tandis que Marie protestait de son attachement au célibat, affirmant que jusqu'ici elle « n'avoit jamais pensé à mariaige..., que jamais elle n'avoit senti esguillon de ce que l'on appelle amor, ni entré en pensement de volupté [1] », son mariage faisait le sujet ordinaire des dépêches impériales et françaises, comme celui des conservations de beaucoup dans le royaume. Les dames mêmes de la Cour ne savaient dire autre chose [2]. Marie ne fit donc que répondre à l'attente générale quand, pour l'amour du bien public [3], elle se décida à prendre un époux.

[1] Simon Renard à Granvelle, 8 septembre 1553. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 98. Quelques semaines plus tard, elle dit encore à Renard « qu'elle n'a jamais eu affection ou pensée d'amour ». Renard à Charles-Quint, 12 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 485.

[2] « Les dames quelz sont à l'entour d'elle ne luy preschent d'autre chose, sinon de mariage. » Renard à Granvelle, 8 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 98.

[3] C'est toujours la considération qu'elle mit en avant. Elle déclare à l'ambassadeur impérial que le mariage qu'elle fera, quel qu'il soit, « sera contre

C'est à Charles-Quint, son cousin, qu'elle se remit de ce soin. Durant ses longues années d'adversité, Marie s'était laissée conduire par lui. Sa confiance aux Habsbourg était presque aussi forte que sa foi religieuse. Sa mère et l'ambassadeur Chapuys[1] la lui avaient mise au cœur, dans son enfance ; et elle avait grandi avec l'idée que l'empereur était son meilleur ami, son unique refuge. Ce n'était certes point à Charles qu'elle devait sa couronne. Mais entourée de sujets plus ou moins hostiles à la restauration religieuse qu'elle rêvait, menacée par les intrigues des Français qui avaient trempé dans le complot de Northumberland, vers qui d'autres aurait-elle pu tourner les yeux? Se sentant « tant facille, tant bonne, tant peu expérimentée des choses du monde et d'estat, tant novice en toute chose[2] », elle chercha en son puissant parent l'appui qu'elle jugeait nécessaire. Arbitre des destinées de Marie, durant les années d'épreuve, Charles, de son côté, comptait bien continuer à exercer son influence sur la princesse devenue reine. Aussi la pressa-t-il aussitôt de le « consulter comme à celui qui, oultre la proximité du sang qui nous oblige, lui est plus affectionné qu'oultre qui vive en ce monde[3] ». Il ne lui ménagea aucun avis, avançant son opinion sur les finances royales aussi bien que sur la religion[4]. Une pratique de trente-cinq années lui

sa propre affection, pour le respect de la chose publique ». (Lettre citée de Renard du 8 septembre 1553.) Et l'ambassadeur, pour la détourner de se marier avec quelque prince étranger autre que Philippe, lui représente qu'un prince très puissant *opum serviret engagio non reipublicæ*. Mémoire de Simon Renard à Marie, 11 octobre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 150.

[1] Eustache Chapuys, ambassadeur de Charles-Quint à la cour de Henri VIII, conseilla Marie durant la dure persécution d'Anne Boleyn et du roi ; il fit tout pour sauvegarder les droits de la princesse et sa liberté. Catherine d'Aragon et sa fille l'avaient en grande estime et le traitaient en ami.

[2] Simon Renard à Granvelle, 9 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 100.

[3] Charles-Quint à ses ambassadeurs en Angleterre, Bruxelles, 22 juillet 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 56.

[4] Mémoire des ambassadeurs impériaux à la reine, premiers jours d'août 1553. *Ibid.*, p. 61. Dans ses instructions au comte d'Egmont, du 18 février 1554 (Record Office, *Belgian transcripts*, t. II, vers la fin), l'empe-

avait donné de la politique européenne une vaste expérience; et les relations détaillées et fréquentes de ses ambassadeurs, sinon son propre séjour en Angleterre [1], l'avaient suffisamment renseigné sur les humeurs et les nécessités du royaume. Toutes les fois qu'il fit appel aux principes généraux pour conseiller Marie, il la guida sagement. Mais lorsque ses intérêts ou ceux de l'empire furent en jeu, il cessa de considérer le vrai bien de la reine et il l'entraîna dans une politique qui devait finalement la conduire à un échec.

Déjà Marie avait écouté le prudent avis de Charles pour la restauration lente, progressive et légale du catholicisme. Elle devait, mais avec moins de sagesse, se laisser guider par lui dans la grave affaire de son mariage. Dès les premiers jours, elle remet entre les mains de l'empereur sa destinée, tant « elle désire l'obéir et complaire en tout et par tout comme son propre père [2] ». Elle veut qu'avant même son confesseur, il connaisse ses intentions les plus secrètes [3]. De Noailles remarque que Charles-Quint peut tout sur la « royne tant possédée de luy [4] ». L'ambassadeur Simon Renard, chargé de lui transmettre les volontés impériales relatives à son mariage, a tellement sa confiance qu'elle le prend comme « spirituel confesseur en ceci [5] ». A peine est-elle entrée dans Londres, lors de son avènement, qu'elle le veut voir et lui conseille de se déguiser pour l'appro-

reur donne divers conseils à la reine, mais il recommande à son envoyé de ne les lui transmettre qu'en secret, afin qu'elle paraisse agir d'elle-même et ne donne point ombrage aux conseillers.

[1] Il y avait fait deux voyages.

[2] Simon Renard à Granvelle, 8 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 98.

[3] Simon Renard à Charles-Quint, 2 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 481.

[4] De Noailles au roi, 26 décembre 1553. Vertot, *Ambassades de Messieurs de Noailles en Angleterre*, Leyde, 1763, t. II, p. 355.

[5] Simon Renard à Charles-Quint, 15 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 505. « Elle me dit, rapporte Renard dans une autre dépêche, que comme Votre Majesté m'avoit choisi pour traicter ceste négociation avec elle, elle m'avoit choisi pour son premier père confesseur, et Votre Majesté pour le second. » Simon Renard à Charles-Quint, 31 octobre 1553. *Ibid.*, p. 600.

cher, sans attirer l'attention des adversaires de l'empereur[1].

Charles ne pouvait négliger de mettre à profit de si heureuses dispositions. Il ne connaît pas encore la victoire de Marie sur Northumberland[2] qu'il écrit à ses ambassadeurs : « Il sera très requis que tost elle prenne party de mariaige..., et s'il lui plaît nous faire part, avant que de s'y déterminer, nous ne fauldrons de, avec la sincérité de l'affection que lui portons, luy faire entendre libéralement, sur ce qu'elle voudra mettre en avant, nostre advis[3]. » Il ne songeait probablement alors qu'à détourner Marie d'une alliance plus ou moins nuisible à l'empire; bientôt il cherchera à tirer de cette alliance le parti le plus profitable à ses intérêts dynastiques[4].

En Angleterre s'offraient deux seuls prétendants possibles : Édouard Courtenay et Reginald Pole, de descendance royale l'un et l'autre[5].

[1] Mais Simon Renard crut plus sûr et plus digne d'attendre que la reine sortît de la Tour; il la vit quelques jours plus tard à Richmond. Simon Renard à Granvelle, 7 août 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 72.

[2] John Dudley, comte de Warwick, duc de Northumberland, avait voulu priver Marie Tudor de la couronne en faisant proclamer reine Jane Grey, récemment mariée avec son fils, Guildford Dudley.

[3] Charles-Quint à ses ambassadeurs en Angleterre, 22 juillet 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 56. Cf. H. Griffet, *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, Paris, 1776, p. 51.

[4] Cette question du mariage de Marie avait toujours préoccupé l'empereur. Alors qu'il consentait, pour permettre l'avènement de sa cousine, à accepter le mari qui lui serait choisi en Angleterre, il ajoutait : « Et si Dieu vouloit que, par ce boult, nostre cousine peut parvenir à la corone et estre jurée, elle pourroit peu à peu empiéter l'autorité, et si l'on povoit différer la résolution du party de mariage que l'on luy vouldrait donner, à coleur de nous consulter, comme à parent si proche ou autrement, l'on auroit temps, pour selon que toutes choses s'encheminerolent, veoir comme l'on pourroit sortir de cecy. » Charles-Quint à ses ambassadeurs, 23 juin 1553, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 10-11.

[5] La mère de Pole, la comtesse de Salisbury, était la fille de George, duc de Clarence, le frère d'Édouard IV et de Richard III.

Courtenay était le petit-fils de Catherine, fille d'Édouard IV, mariée à sir William Courtenay qui devint, par cette alliance, le beau-frère de Henri VIII. A cause de sa femme, il portait dans ses armes la rose blanche de la maison d'York. Ainsi, comme disait l'ambassadeur vénitien Giacomo Soranzo, « Courtenay descend de la fille cadette du roi Édouard IV, comme la reine descend de l'aînée ». Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, Turin, 1853, p. 43.

Le cardinal Pole, n'étant que diacre, aurait pu obtenir la dispense nécessaire [1]. Mais, loin de se sentir quelque attrait pour le mariage, il conseillait à Marie de ne point changer d'état [2]. Il avait cinquante-trois ans, alors que la reine, dont le but principal était d'assurer la succession au trône, touchait la quarantaine. Homme d'étude et engagé tout jeune dans l'état ecclésiastique, il ne semblait en rien qualifié pour l'exercice du pouvoir temporel [3].

Édouard Courtenay [4], son cousin, le dernier rejeton de la Rose blanche [5], était un candidat plus sérieux. Son père avait

[1] La reine avait demandé à Commendone si le pape pourrait dispenser un cardinal qui n'était pas encore prêtre, et lui permettre de se marier. (Cf. Pallavicini, *Storia del Concilio di Trento*, liv. XIII, ch. VII, p. 6.) En apprenant cela, de Noailles écrit au roi : « Elle s'attendroit au cardinal Polus, qui n'est encores lié en l'église (comme l'on dict), et l'on tienct pour certain qu'elle l'ayme sur toutes personnes de ce royaulme. » De Noailles au roi, 25 septembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 170.

[2] Il le lui fit dire par son ami, Pedro Peto : « L'un des principaux qu'il a avec lui, qui se nomme Viliem Peto, theologien, luy a escript puis trois jours, luy donnant conseil de non se marier et de vivre en celibat, meslant en ses lettres plusieurs allegations du Vieux et Nouveau Testament, repetant X ou XII fois qu'elle tombera en la puissance et servitude du mari, qu'elle n'aura enfans sinon soubz danger de sa vie pour l'age dont elle est, qu'est ung sermon recordé, offrant de venir vers ladite dame pour lui dire de surplus » Simon Renard à Charles-Quint, 26 février 1554. Tytler, *England under the reign of Edward VI and Mary I*, t. II, p. 303.

[3] Charles-Quint résumant toutes ces raisons écrivait, le 20 septembre 1553, à Simon Renard : « Ayant le cardinal Pol si expressément déclaré qu'il n'a nul désir de soy marier, et que nous tenons que, pour avoir si longuement suivi l'état ecclésiasticque et s'accommodé aux choses duysans à icelluy et estant diacre, qu'il seoit à propoz. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 109. Catherine d'Aragon avait pensé marier sa fille avec Reginald Pole. (Cf. Martin Haile, *Life of Reginald Pole*, Londres, 1910, p. 530.)

[4] Il appartenait à la vieille maison française de Courtenay, près de Montargis, dont une branche s'était établie en Angleterre à la suite des rois normands. Vers le milieu du douzième siècle, Ysabeau, héritière de la ligne directe restée en France, apporta en dot le titre et la seigneurie de Courtenay au prince capétien, Pierre, cinquième fils de Louis le Gros. Le chef de la branche des Courtenay d'Angleterre est Renaud de Courtenay, qui « fut l'an 1175 un des tesmoins de la paix faicte à Windsor, aux Octaves de saint Michel, entre Henry second roy d'Angleterre et Roderic roy d'Irlande ». Le Laboureur, *Mémoires de Michel de Castelnau*, Bruxelles, 1731, t. I, p. 420. Le laboureur étudie, dans tout un chapitre (*ibid.*, p. 419-422), la généalogie d'Édouard Courtenay.

[5] Les deux branches des Plantagenets, York (Rose blanche) et Lancastre

payé, sous Henri VIII, le prix de sa royale descendance [1]. Lui-même, jeté à douze ans, à la Tour de Londres, y avait langui quatorze années. Les portes de sa prison toutefois n'avaient point empêché de venir jusqu'à lui l'enseignement étendu et varié de la Renaissance. « Sa prison et servitude, disaient les ambassadeurs impériaux, ne lui a esté grefve, pour avoir esté convertie en liberté par l'estude et goust de lettres et sciences [2]. » Outre le latin et le grec, il savait l'espagnol, l'italien et le français [3]. On vantait ses connaissances en mathématique, son talent pour la peinture et la musique [4]. Beau, séduisant, doué de toutes les grâces, les traits réguliers, la taille élevée et bien prise, les manières élégantes et courtoises, il passait « pour le plus beau et le plus agréable gentilhomme d'Angleterre [5] ». Les derniers mois du règne d'Édouard, on avait déjà parlé de le marier avec la princesse Marie [6]. En 1553, il avait vingt-six ans.

(Rose rouge), s'étaient disputé la couronne par trente années de combats (1455-1485) ; la Maison d'York, victorieuse avec Édouard IV, s'éteignit avec Richard III, tué à la bataille de Bosworth. Le vainqueur, Henri Tudor, qui descendait des Lancastre, épousa Elisabeth d'York, fille aînée d'Édouard IV, et fonda, sous le nom de Henri VII, la dynastie des Tudors (1485-1603).

[1] Des gens de Cornwal avaient conspiré pour le faire roi (*Letters and Papers*, t. VIII, part. II, p. 802, 961). Dès 1531, il avait été emprisonné à la Tour, comme suspect de trahison ; relâché, il avait intrigué avec « la sainte fille du Kent », Elisabeth Barton, et avec l'ambassadeur impérial Chapuys. On l'accusait aussi d'avoir correspondu avec Reginald Pole, sur qui pesait la sentence de bannissement. (*Letters and Papers*, t. V, p. 416 ; t. XI, p. 1419 et 1464.) Cf. Relation de Giacomo Soranzo de 1554, dans Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, Florence, 1853, p. 43.

[2] Les ambassadeurs à Charles-Quint, 22 juillet 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 178.

[3] Strype, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary*, chap. lxii, édit. d'Oxford, 1822, vol. III, part. I, p. 551. — Bernardino Ferrario, ambassadeur ferrarais à Londres, à l'ambassadeur du duc Hercule près l'empereur, 9 août 1553. Cité par Haile, *Life of Reyniald Pole*, Londres, 1910, p. 381. — « Il est bien instruit dans les lettres, écrit Giacomo Soranzo, et il parle plusieurs langues. » Albéri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 44.

[4] Strype, *loc. cit.*, et appendice n° LVII.

[5] Mémoire de ce que La Marque aura à dire au roi de la part du seigneur de Noailles, 9 novembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 247.

[6] Le duc de Northumberland, qu'il pouvait gêner en ses projets d'usurpation, songeait à le « dépêcher ». Scheyfne à Charles-Quint, 11 juin et 10 juillet 1553; Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 39, 84.

La reine, pour réparer l'injustice de son père et de son frère à l'égard de Courtenay, le combla de faveurs et d'honneurs, après l'avoir rendu à la liberté. Elle lui restitua le titre de comte de Devon et les terres confisquées du marquisat d'Exeter [1]. D'après de Noailles elle songeait à le créer duc d'York [2]. Bientôt le Parlement allait lui « remettre le sang [3] ». De sa mère la reine fit la première dame de la cour [4]; et elle l'avait admise, suivant la coutume, à partager son lit [5]. Les bontés de Marie firent croire à beaucoup qu'elle avait quelque vue sur Courtenay [6].

Il était le candidat du peuple, du chancelier Gardiner, des Français.

Son union avec la reine aurait été acclamée par la nation dont le patriotisme susceptible ne redoutait rien tant que de voir

[1] « La semaine prochaine, il sera fait marquis », écrivait le 4 septembre Ferrario. (Haile, *op. cit.*, p. 383.) Toutefois il n'en fut rien. Courtenay ne reçut jamais ce titre.

[2] Vertot, *op. cit.*, t. I, p. 232. Lorsqu'il fut question de marier Courtenay à l'étranger, Simon Renard parla lui-même d'ajouter le duché d'York au comté de Devon. Renard à Charles-Quint, 15 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 502.

[3] C'est-à-dire, ajoute de Noailles, « le rendre habile à recevoir titres, honneurs et preheminences, desquelles, par la coustume du pays, les enfans qui preignent mort par justice en sont privez ». De Noailles au roi, 17 octobre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 219.

[4] Elisabeth même dut lui céder le pas.

[5] « Je congnois l'amictié que je vous ay desjà escripte qu'elle porte à sa mère, couchant continuellement toutes les nuicts avecques elle. » De Noailles au roi, 7 septembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 147. — « La mère dudict Cortenay a bon accès envers la reyne, et elle couche ordinairement avec elle. » Renard à Granvelle, 9 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, p. 100-101.

[6] « Et avois intention, écrit Simon Renard à Granvelle, le 7 août, la faire tumber en propos de mariaige et sur le pardon qu'elle a faict à Cortenay... et lui parler du bruict que l'on faict en ce lieu du mariaige d'elle et dudict Cortenay. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 572. « La reine, rapporte Giacomo Soranzo dans sa relation de 1554, tira Courtenay de la Tour et lui rendit son comté, avec l'idée d'en faire son époux. » Albéri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 44. Prospère de Sainte-Croix annonce au cardinal del Monte que fort probablement la reine se décidera pour Courtenay, à qui récemment elle a donné un diamant de 16 000 couronnes que le roi Henri aimait à porter. Stone, *The History of Mary I*, Londres, 1901, p. 253. Et Bernardino Ferrario, l'ambassadeur ferrarais, écrit que, de degré en degré, il atteindra le sommet, *andrà di grado in grado, salondi in alto*. Haile, *Life of Reginald Pole*, Londres, 1910, p. 383.

l'étranger odieux s'immiscer dans le gouvernement du royaume. Une telle fortune, « la commune de toute cette province la lui désire [1] ». On le croyait destiné à « cet honneur qu'ung chacun lui promet [2] ». « Tout le peuple et la noblesse, écrivait un ambassadeur [3], souhaite vivement qu'il se marie à Sa Majesté. » N'était-il point, comme disait Renard, « du sang royal et seul restant de la blanche rose [4] »? Tous répétaient joyeusement une prétendue prophétie que Marie épouserait *un natif et prisonnier* [5]. Nul parti ne pouvait assurer davantage « le contentement de tous ses subjects et repos perpétuel d'elle et de son royaume [6] ».

L'évêque Gardiner, que Courtenay appelait « son père [7] », s'était attaché au jeune comte, durant leur commune captivité [8]. Le premier peut-être il eut l'idée d'une alliance qui satisferait les exigences nationales et laisserait l'Angleterre maîtresse de ses destinées. A peine Courtenay eut-il été créé comte de Devon, que le chancelier, par l'intermédiaire des lords Inglefield et Walgrave, deux membres du conseil, le proposa en mariage à Marie, comme le parti le plus désiré et le plus agréable au royaume [9]. Lui-même, peu après, insiste en faveur de « Corte-

[1] De Noailles au roi, 9 août 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 109.

[2] De Noailles au roi, 17 octobre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II. p. 219.

[3] Bernardino Ferrario, l'Ambassadeur Ferrario à Londres, Haile, *op. cit.*, p. 381.

[4] Simon Renard à Granvelle, 15 août 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 78.

[5] Paroles de lord Warwick à la reine. De Noailles au roi, 7 septembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 143-144.

[6] Les ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, 22 juillet 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p 178.

[7] Les ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, 19 septembre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 385.

[8] Gardiner avait été envoyé à la Tour pour s'être opposé aux ordonnances du Conseil privé sur le culte; il y resta jusqu'à l'avènement de Marie.

Gardiner se justifia plus tard d'avoir favorisé le mariage de Courtenay et non celui de Philippe, en disant à la reine que son amitié pour le jeune homme datait de son emprisonnement à la Tour de Londres. Simon Renard à Charles-Quint, 20 novembre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p 735.

[9] La reine se contenta de répondre que Courtenay était bien jeune, après

nai, bien né, bien moriginé, vertueux [1] ». Et quand la cause de Courtenay sembla désespérée, Gardiner seul la soutint : « et m'a l'on asseuré, écrit alors de Noailles, qu'en luy seul reste encore quelque petite espérance pour ledict de Courtenay [2] ».

Henri II et son ambassadeur appuyaient fort Courtenay « lequel, écrit de Noailles, est affectionné à Vostre Majesté et aux François [3] » et qui, au dire de sir John Mason, était « plus François que Anglois [4] ». Sa candidature éloignait celle d'un prétendant étranger présenté par l'empereur, l'adversaire de la France [5]. Quand de Noailles croit savoir que ses chances sont sérieuses, il écrit au roi : « Si ainsi est, Sire, ce sont les meilleures nouvelles pour le bien et prospérité de vos affaires que je vous sçaurois pour le present escripre du cousté de deça [6]. » Il comble Courtenay de prévenances et de caresses, et l'attire chez lui [7]. Et quand le jeune homme, par sa légèreté, compromet son avenir, il le rappelle à la prudence, s'efforce de prévenir sa ruine : « Je l'en ay faict adviser et prier par aulcun de ceulx qui

avoir vécu jusqu'ici en captivité. Elle pria qu'on la laissât en repos jusqu'à la fin du Parlement. Les ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, Londres, 13 septembre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 365. C'est à tort que de Noailles qui, très Français, aimait peu Gardiner, se demanda un moment si son affection pour Courtenay était vraie ou simulée. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 123.

[1] Renard à Charles-Quint, 21 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 543.

[2] De Noailles au roi, 17 novembre 1553 VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 260 — Charles-Quint sait par Renard que Gardiner fait tout « pour encliner la volonté de la royne envers Cortenay, et conduire ceste négociation pour Cortenay ». Charles-Quint à Simon Renard, Bruxelles, 28 octobre 1553 *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 138.

[3] De Noailles au roi, 20 juillet 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 81

[4] Mémoire de ce que La Marque aura à dire au roi... de la part du seigneur de Noailles, 9 novembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 245.

[5] Henri II, par une lettre secrète, accréditait ses ambassadeurs extraordinaires auprès de Courtenay. Mémoire de Renard à la reine, août 1553 *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 66.

[6] De Noailles au roi, 8 octobre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 28

[7] Il l'invite à dîner (De Noailles au roi, 7 septembre 1553, VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 147); et, une fois, on vit Courtenay sortir, à minuit, de chez de Noailles, déguisé. Cf. STONE, *The History of Queen Mary I*, Londres, 1910, p. 252.

sont auprès de luy, de vouloir penser combien il faict de tort à sa grandeur et en quel dangier il se met de perdre par-là le plus grand bien et fortune qu'il puisse jamais espérer[1]. » Jusqu'au dernier moment de Noailles espérera contre toute espérance, tant son désir est grand de marier Courtenay à la reine[2].

Mais jamais la reine ne songea à Courtenay. Elle le fit comprendre dès les premiers jours à l'ambassadeur impérial : « Ledict Cortenay est trop jeusne et sa fortune trop basse[3]. » Pour elle, épouser un sujet serait contraire à « sa qualité et grandeur[4] », tant « elle a le cueur grand, haultain et magnanime[5] ». Marie ne cessa de répéter « qu'elle ne cognoissoit personne en Angleterre à cuy elle se vouloit allier[6] », « qu'elle ne voyoit luy (Courtenay) ni aultre en Angleterre à qui elle se voulust

[1] De Noailles au roi, 17 octobre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 219-220. — De Noailles fait donner à Courtenay des soupers secrets par l'ambassadeur vénitien, Giacomo Soranzo, « pour l'adviser de se conduire discrettement son affaire ». (Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 212.) Henri II ne peut que grandement louer les bons advis et records de l'ambassadeur. Henri II à de Noailles, 26 octobre 1553, *op. cit.*, t. III, p. 229.

[2] « Ledict La Marque pourra d'advantage asseurer le roy dudict de Courtenay, que aultant qu'il a faict de mauvais deportemens au commencement de sa liberté, et dont il avoit acquis une infinité d'ennemys; maintenant il faict bien aultant de bons offices et honnestes debvoirs pour se les reconcilier. » De Noailles au roi. Mémoire de ce que La Marque aura à dire au roi, 9 novembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 243.

Il ne ressort point de la correspondance de l'ambassadeur français qu'il se soit abusé au point de croire Marie tellement éprise de Courtenay qu'elle ait voulu l'épouser coûte que coûte. (Stone, *op. cit.*, p. 253.) Il espère toujours, mais il doute aussi : « à quoy je fais doubte toutesfois ». (De Noailles au roi, 8 octobre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 218.) On ne saurait même citer une phrase où de Noailles dit que la reine s'est enamourée du jeune homme.

La légende de la passion de Marie Tudor pour Courtenay qui, lui, aurait seulement aimé Élisabeth, avait déjà cours au temps d'Élisabeth. Celle-ci peut-être ne fut pas étrangère au crédit qu'on lui accorda. Michel de Castelnau, ambassadeur près d'elle plus de dix ans, rapporte cette fable comme une vérité incontestée. Le Laboureur. *Mémoires de Castelnau*, Bruxelles, 1731, t. I, p. 31. Cf. *ibid.*, p. 422.

[3] Simon Renard à Granvelle, 7 août 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 72.

[4] Simon Renard à Granvelle, 15 août 1553. *Ibid.*, p. 78.

[5] Lettre citée de Renard du 7 août 1553.

[6] Renard à Granvelle, 8 septembre 1553. *Ibid.*, p. 96.

marier, les tenant tous ses subjects et serviteurs, et ne se pouvant par leur compaignie acquerir aulcun honneur ni reputation [1] ».

D'ailleurs la conduite du jeune comte aurait suffi à détourner de lui une si vertueuse princesse [2]. Tenu sous les verrous jusqu'à vingt-six ans, l'air de la liberté lui fit tourner la tête. Il se livra aux plaisirs les plus grossiers et scandalisa Londres de ses déportements. Le mentor que la reine lui avait donné ne voulut plus l'accompagner et ceux qui le favorisaient lui donnèrent en vain de sage conseils [3]. Il ne se pouvait « saouller des délices de la liberté », comme disait de Noailles [4]. « La nourriture qu'il a prise, ajoute l'ambassadeur, ayant esté tousjours fermé dès son enfance dans des murailles, luy a laissé si peu de gravité et d'expériance, que je crains beaucoup qu'il soit pour se conduire à telle fortune qu'on lui désire [5] »... « Ceste reine est en mauvaise oppinion de luy, pour avoir entendu qu'il faict beaucoup de jeunesse et mesme d'aller souvent avecques les femmes publicques et de mauvaise vie, et suivre d'aultres compaignies sans regarder la gravité et rang qu'il doit tenir pour aspirer en si hault lieu [6]. » Marie confiait en secret « qu'elle ne vouldroit pour chose de ce monde prendre ledict de Courtenay, le desclairant superbe et luxurieux [7] ». Le jour de son couronnement, elle défendit au jeune homme de se revêtir du magnifique habit de velours bleu, couvert d'orfèvrerie, qu'il avait commandé [8],

[1] « Mémoire de ce que La Marque aura à dire au roi... de la part du seigneur de Noailles. » Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 246. Odet de Selve, dans une lettre au connétable du 12 septembre 1553, disait déjà que Marie, dont il avait pu apprécier le caractère durant son ambassade en Angleterre, n'épouserait jamais un sujet. Ribier, *Mémoires d'Estat*, t. II, p. 457.

[2] Marie disait même de Philippe « que s'il vouloit estre voluptueux, ce n'est ce qu'elle désire, pour estre de tel eaige que Votre Majesté scet ». Simon Renard à Charles-Quint. 12 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 485-486.

[3] De Noailles au roi, 7 octobre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 219.

[4] Même lettre. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 220.

[5] De Noailles au roi, 9 août 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 109.

[6] De Noailles au roi, 17 octobre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 219.

[7] Mémoire de ce que La Marque aura à dire au roi... de la part du seigneur de Noailles, 9 novembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 245.

[8] De Noailles au roi, 22 septembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 163.

parce qu'elle-même devant avoir, dans sa marche triomphale à travers Londres, un manteau de velours bleu, il aurait porté la couleur de la reine, ce qui l'aurait en quelque sorte désigné publiquement comme l'époux choisi.

Tandis que le candidat national et français perdait ses dernières chances de succès, Charles-Quint, au moyen d'une diplomatie aussi sagace que patiente, amenait Marie à accepter et même à désirer son propre fils, Philippe d'Espagne. L'habileté et la finesse de son intermédiaire, l'ambassadeur Simon Renard, le secondèrent à merveille dans cette tâche.

On procéda par degrés. Renard commença par créer chez la reine le souci de se choisir un époux. Il arrive à « la faire tumber en propoz de mariaige », à « la mectre en fantaisie de mariaige [1] ». Puis il cherche discrètement à « esclarcir si elle a affection à mariage anglais [2] », ou si « elle démonstre plus d'inclination à parti d'estrangier [3] ». Le prudent Granvelle lui avait en effet recommandé de connaître son humeur, pour la diriger plutôt que pour la contrarier, sachant que le naturel des femmes les pousse à désirer ce qu'on veut leur empêcher de faire [4]. La candidature de Courtenay fut contreminée, selon l'expression de Charles, par des voies obliques. Sans hasarder aucune attaque directe, l'ambassadeur ne cessa d'éveiller contre lui la suspicion de la reine. Les relations du comte avec les envoyés du roi de France [5], récemment allié secret du traître Northumberland, n'étaient-elles pas étranges [6]? Ils voulaient « lui faire sentir

[1] Simon Renard à Granvelle, 7 août 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 72.

[2] Même lettre de Renard du 7 août 1553.

[3] Charles-Quint à Renard, 9 août 1553. *Ibid.*, t. IV, p. 74.

[4] « Car si elle y avait fantaisie [à Courtenay], elle ne laysseroit (si elle est du naturel desdictes femmes) de passer oultre, et si se ressentiroit à jamais de ce que vous luy en pourriés avoir dit. » Granvelle à Renard, 14 août 1553. *Ibid.*, t. IV, p. 76.

[5] Outre de Noailles, il y avait en ce moment deux ambassadeurs extraordinaires, l'évêque d'Orléans et M. de Gyé.

[6] « Et puysque Vostre Majesté est advertie et peult véritablement congnoistre les François estre peu affectionnez en son endroit, et faire les complimens et offices qu'ilz font par desguisemens et dissimulation, elle y doit

le goust du règne [1] ». Marie devait tout craindre des Français et de leurs intrigues : « et faut avoir souvenance que la seule dissidence des François est le remède que l'on peut choisir contre leurs practiques [2] ». L'ambassadeur soulevait aussi des doutes sur la pureté de foi du jeune homme. Charles-Quint pensait qu'il était « ung petit seduyt [3] ». Enfin il porta le dernier coup à Courtenay, sans le nommer, en se réclamant de « l'utilité publique » et en flattant « le cueur grand, hautain et magnanime » de la reine : « Vostre Majesté considérera s'il est convenable qu'elle se marie à un sien vassal qui n'aura crédit, auctorité, pouvoir, assistance, moien, qui n'a veu ni sceu que s'est du monde, pour avoir esté norrie en servitude et n'estre jamais sortie d'Angleterre ; duquel le royaulme ne peut attendre prouffit ou advancement, et moins Vostre Majesté se peult confier qu'il doiye respondre à l'expectation que l'on pouroit prandre de luy, et sera l'effect de l'alliance simple mariaige [4]. » L'ambassadeur conseillait en même temps à Charles-Quint de retenir Pole en Allemagne, de crainte qu'une fois en Angleterre il ne favorisât le mariage de Courtenay, son cousin, avec la reine [5].

prendre grand esgard et plus veiller à cela que à chose du monde...; et souvent rappeler les artifices et menées que l'on a tenues avec le duc de Northumberlant et ses adhérans pour les persuader et incitrer à fruster et priver Vostre Majesté de son vray droit...; comme l'on a offert secours pour maintenir Jeanne de Suffoc ou autre au règne; que l'évidence a démonstré... comme le duc de Northumberlant, du vivant et après le trespas du roy Édouard, a favorisé les François estrangiers jusques à les recepvoir en son service; comme il a donné accès et crédit aux ambassadeurs françois ; comme ledict roy françois a esté prompt par ses lettres de crédence à ladicte Jeanne, confermer ses practiques, assurer ledict duc de secours. » Les ambassadeurs à Marie, août 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 65-66.

[1] Même lettre. *Ibid.*, p. 67. Désormais Courtenay fut surveillé. Il ne pouvait aller dîner chez de Noailles sans être accompagné. De Noailles au roi, 7 septembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 147.

[2] *Papiers de Granvelle*, loc. cit.

[3] Charles-Quint à Renard, Valenciennes, 20 septembre 1553.

[4] Mémoire de Renard à la reine, 11 octobre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. VI, p. 131.

[5] Renard à Charles-Quint, 28 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 567. Cf. Gregorio LETI, *Vie de Philippe II*, édit. française, 1734, t. I, p. 487. De Noailles croyait que c'était la reine qui avait demandé à Charles de retenir Pole. « Ledict de Courtenay a eu advis certain par

Tout prétendant national éloigné [1], il restait à incliner Marie vers le prince d'Espagne, veuf, depuis un an, de la fille du roi de Portugal, Jean III. Par des délais calculés, l'empereur évita un refus [2] et irrita l'impatience de la reine. Son ambassadeur, en parlant à Marie de parti étranger, ne prononça même pas d'abord le nom de Philippe [3]. Et quand il le fit, ce fut comme de lui-même, sans paraître en avoir l'ordre [4]. Il se contenta d'insinuer que le projet de mariage entre Philippe et la princesse de Portugal n'était qu'un bruit [5]. A cette ouverture indirecte la reine « se print à rire, non une foys ains plusieurs foys, me regardant d'un œil signifiant l'ouverture luy estre fort aggréable...; et suys en bon espoir que, si Sa Majesté [l'empereur] se encline en monseigneur nostre prince, ce sera la plus désirée nouvelle que l'on luy sauroit

aulcunes dames de la chambre que ladicte royne, par le moyen de Paget, a faict escripre à Me Masson, à présent son ambassadeur vers l'empereur, de négocier envers icelluy empereur pour faire contremander le cardinal Polus de n'approcher aulcunement de par deça, de tant que c'est ung personnaige qui vouldroit empescher l'oppinion de ladicte dame touchant son mariaige avecques le prince d'Espaigne. » Mémoire de ce que La Marque aura à dire au roi... de la part du seigneur de Noailles, 9 novembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 244. Cf. TYTLER, *England under the reigns of Edward VI, and Mary*, Londres, 1839, t. II, p. 245, 274, 301; PALLAVICINI, *op. cit.*, liv. XIII, chap. VII, n° 6; *Venetian Calendar*, t. V, p. 437, 488.

[1] L'empereur écrivait à Renard, le 20 septembre : « Et ce que véons par vosdictes lettres, qu'elle a si expressement rebouté Cortenay aux divises qui passarent entre elle et l'évesque de Wincestre [Gardiner], lequel Cortenay toutesfois étoit le plus apparent, pour estre du sang royal .. La grandeur de son cueur l'attire à désirer party estrangier. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 109, 111.

[2] Nul prince ne voudrait s'exposer à un refus, écrivait-il à Renard, le 23 août, « qui est la cause pour laquelle non seulement les quelques princes mais encore les seigneurs particuliers, se marient, sans que les parties se voient l'ung l'autre ». Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 299

[3] Granvelle lui avait recommandé de « toucher des commoditez plus grandes que pourroit recepvoir de mariaige estrangier, sans trop toucher à la personne où elle pourroit avoir affection ». Granvelle à Simon Renard, Bruxelles, 14 août 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 77.

[4] « Que ce soit de sorte qu'elle ne puisse penser qu'il vienne mehu d'aultre que de vous », lui avait écrit Granvelle (14 août), en parlant du mariage avec Philippe. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 76. Renard lui répond, le 9 septembre (*ibid.*, p. 101), qu'il a fait croire à la Reine que « les propoz que luy ay tenus sont esté de ma meute ».

[5] Simon Renard à Granvelle, 7 août 1553. *Ibid.*, p. 72.

apporter[1] ». A l'audience suivante, Renard énuméra les divers princes du continent qui pouvaient prétendre à sa main[2], afin d'amener Marie à exprimer le regret que Philippe fût lié à sa cousine, la princesse de Portugal. Il en profita pour nier de nouveau « que le mariage fut conclud », et pour faire l'éloge du prince d'Espagne, « de son grand sens, jugement, expérience et modération » ; il avait sur les autres que Marie trouvait trop jeunes l'avantage d'être, sinon beaucoup plus âgé, du moins « viez marié, aiant un fils, l'infant d'Espaigne nomé Charles, jâaigé de six à sept ans[3] ». La reine termina l'entretien en s'en remettant à la volonté de l'empereur[4]. Quelques jours plus tard « elle s'esmerveillait » que Charles différât si longtemps de lui donner un avis qu'elle attendait avec « grande devocion[5] ».

L'empereur, durant ce temps, avait demandé le consentement de son fils qui, depuis quelque temps, négociait un nouveau mariage avec la sœur du roi de Portugal[6]. La dot s'élevait à plus d'un million de ducats d'or. Le roi Jean, peu disposé à laisser sortir du pays une telle somme, permit à Charles de pro-

[1] Simon Renard à Granvelle, 15 août 1553. *Ibid.*, p 79.

[2] L'archiduc d'Autriche, les princes de Piémont, de Florence et de Ferrare, le dauphin même.

[3] Philippe avait eu de sa première femme, Marie de Portugal, don Carlos, né en 1545.

[4] Renard à Granvelle, 8 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 96.

[5] Les ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, 13 septembre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 365.

[6] Marie, née en 1521, fille d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal, et de sa troisième femme, Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Marie mourut dans le célibat en 1578. Granvelle avait écrit à Renard, le 23 août : « Et ne me conviendroit, à mon advis, passer plus avant que l'on n'aye nouvelles de Espaigne, pour sçavoir l'intencion du prince et en quelz termes il est quant à l'aultre mariaige; car nous pourrions bien nous mectre plus avant en besoingne que luy-mesme ne trouveroit bon... Ce que vous pourrez faire sera de temporiser, inclinant tousjours, quand il viendra à propoz, la volonté de la royne Marie au mariaige dudict prince, continuant de [veiller] dextrement qu'icelle royne ne tumbe en soubson qu'il y aye aultrement que de vous. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 80. Renard répondit le 9 septembre : « Comme j'entend vostre intention, je temporizeray le pourparlement de mariaige avec moiens que ne treuverez maulvais. » *Ibid.*, p. 101.

poser le mariage anglais avant que celui de Portugal fût conclu.

Bientôt arrivait d'Espagne la réponse souhaitée : Philippe s'en remettait à son père[1]. Alors Charles-Quint chargea son ambassadeur de dire à la reine qu'il n'aurait pas eu de satisfaction plus grande que de se proposer lui-même, si l'âge et les infirmités ne le lui interdisaient[2]. « Au lieu de ce, nous ne lui scaurions mectre en avant personnaige qui nous soit plus chier que nostre propre filz, le prince, l'alliance duquel tenons pour certain lui seroit, tant pour l'espoir qu'elle auroit de plus tost avoir enffans que pour tous autres respectz, plus à propoz. » Si le prince était jeune[3], il ne l'était pas plus que Courtenay « que ceulx du Conseil de la dicte reyne... luy vouldroient proposer[4] ». Quel avantage pour la reine, pour l'Angleterre, pour le bien public, qu'un tel mariage, si surtout il en naissait un fils! « Ce seroit le vray moyen pour tenir les François en frain et les ranger à la raison... avec l'assistance que l'on pourroit espérer de la coronne d'Espaigne et royaulmes y adjoinctz. Les roys d'Angleterre pourroient recouvrer la possession de la Guyenne, possédée injustement par ceulx qui la tiennent, et peut-estre du royaulme de France. » En tout cas, on ferait « perdre aux François tout le pied qu'ils ont en Escosse, pour icelle du tout réduyre en l'obéissance du royaulme d'Angleterre ». L'empereur protestait de n'avoir en vue que le bien de la reine : « Nous avons tenu et tenons plus de considéracion à ce que luy convient et au bien de ses affaires que à ce que particulièrement nous pourrions dési-

[1] Granvelle à Simon Renard, 13 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 103. L'ambassadeur était chargé de mener à bien une « négociation tant importante », dont « il vos pourra résulter tant de proffit et de réputation ». Son collègue, Scheyfne, qui avait témoigné de la jalousie pour les audiences particulières de Renard (Renard à Granvelle, 9 septembre 1553. *Ibid.*, p. 109) était rappelé. Renard aurait ainsi plus de liberté dans sa délicate négociation et le secret serait mieux gardé.

[2] Charles avait eu quelque idée de prétendre à ce mariage, d'après l'aveu qu'il fit au cardinal Daudino. Pallavicini, *op. cit.*, liv. XIII, chap. VII, n. 6.

[3] Il avait vingt-six ans, comme Courtenay.

[4] Ici, l'empereur répétait ce qu'avait déjà dit Renard, que Philippe était veuf et avait un enfant « que sont tous points qui font croistre l'opinion de l'eaige ».

rer. » Aussi n'avait-il voulu en rien l'influencer jusqu'à ce que d'elle-même elle se résolût à « mariaige avec estrangier »; et maintenant il était prêt à se désister de son projet, « plustôt que de mectre en hazard ses affaires [1] »

Lorsqu'il s'acquitta de la commission impériale [2], l'ambassadeur, à son grand étonnement, rencontra chez la reine beaucoup d'hésitation. Que diraient le peuple et le Conseil Privé? Philippe, succédant à l'empereur, aurait à gouverner tant de royaumes qu'il ne pourrait résider en Angleterre. Elle le trouvait bien jeune. Et puis quel était son caractère? Elle ne le connaissait point. Sa réputation était inférieure à celle de son cousin Maximilien [3] qui, en l'absence du prince, avait gouverné l'Espagne. Renard s'efforça de dissiper ses doutes; il lui fit l'éloge de Philippe, lui montra la nécessité d'un puissant mariage pour dominer les ennemis secrets ou avoués, qui de toutes parts l'entouraient : les réformés, les anciens partisans de Northumberland, les royaumes de France et d'Écosse [4]. Dans un mémoire où personne n'était nommé [5], il énuméra les inconvénients d'un mariage avec quelque sujet, et les avantages de celui avec un étranger, répondant point par point aux objections de la reine. Quand à l'âge, « Vostre Majesté pésera que est mieux prendre la médiocrité que trop hault eaige, pour avoir enffans et posterité, qu'est le second fondement pour lequel Vostre Majesté se incline à alliance [6] ». Marie hésitait toujours. A plusieurs reprises, elle

[1] Charles-Quint à Simon Renard, Valenciennes, 20 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 108-116. Cf. Griffet, *op. cit.*, § XV, p. 62.

[2] Il ne le put faire avant le 10 octobre; il dut attendre assez longtemps une audience secrète de la reine; il l'obtint, grâce à lord Paget, à Westminster.

[3] Maximilien, le fils de Ferdinand, roi des Romains, était depuis 1548 le beau-frère de Philippe, ayant épousé Marie, fille de Charles-Quint.

[4] Simon Renard à Charles-Quint, 11 octobre 1553. Record Office. *Belgian transcripts*, t. I, p. 481-495.

[5] Ce mémoire, écrit à la demande de la reine, lui fut remis le lendemain de la précédente audience.

[6] Mémoire de Renard à la reine, 11 octobre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 128. Weiss donne ce mémoire comme un fragment; mais on

conjura l'ambassadeur, lui prenant les mains, de lui dire s'il était bien vrai que le prince fût tel qu'il le lui avait dépeint, « modéré, rassis et bien conditionné [de bon caractère] ». Renard le jura sur son honneur et sur sa vie. Au moins aurait-elle désiré le voir une fois [1]. Charles-Quint lui fit alors envoyer le portrait de Philippe par le Titien, qui est aujourd'hui au Musée de Madrid [2].

Enfin, après mûre réflexion, le 29 octobre 1553, Marie fit le pas décisif. De nuit et en grand secret, elle reçut l'ambassadeur impérial en présence d'une seule de ses dames, lady Clarentius [3]. A genoux, devant le Saint-Sacrement exposé dans sa chambre, elle récita le *Veni Creator* auquel répondaient les deux assistants [4]. Puis, se relevant, elle dit que « se sentant conseillée de Dieu qui lui a déjà fait tant de miracles en son endroit, elle me donnoit le mot de princesse de mariage pour son Alteze devant le Saint-Sacrement, sentant absolutement son inclination tendre là : qu'elle ne changera jamais, ains l'aimera parfaitement, et ne lui donnera occasion d'estre jaloux ». « Sire, conclut Renard, la joye que je receu de ceste déclaration fut telle que Votre Majesté peult pen-

voit par les *Belgian transcripts* du Record Office (t. I, p. 513), qu'il est complet.

[1] Simon Renard à Charles-Quint, 15 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 497.

[2] L'empereur n'aurait jamais voulu exposer son fils à l'affront de ne point plaire. Charles-Quint à Renard, 23 août 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 299. — Le portrait qu'il lui fit envoyer par sa sœur Marie, reine de Hongrie, datait de trois ans. Celle-ci écrit à Renard que le tableau a été un peu gâté par le temps et par les voyages, et qu'on doit le regarder de loin pour juger de la ressemblance « comme sont toutes poinctures [peintures] dudict Titian, qui de près ne se reconnoissent ». *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 150. — Granvelle fait remarquer que depuis trois ans, le prince est plus « formé et plus barbu » (*ibid.*, p. 145).

[3] Renard l'appelle « maitresse Clarence ». C'est mistress Clarentius, celle qui assista Marie à son lit de mort et rapporta le mot de Marie : « On trouvera Calais gravé au fond de mon cœur. » (Cf. *Tudor tracts*, édit. A.-F. Pollard, p. 332, 362.) — De Noailles dit qu'elle était la grande confidente de la reine : « Maistresse Clarence, qui est la première ici en auctorité près d'elle. » (Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 370.) Weiss (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 104) croit à tort que « madame Clarence » est une sœur ou une nièce du cardinal Pole, descendant de George, duc de Clarence.

[4] Renard raconte que mistress Clarentius, moins mystique que la reine, lui faisait durant ce temps des signes d'intelligence.

ser; et si elle avoit invocqué le Saint-Esprit, j'avois invocqué la Trinité pour l'inspirer à cette désirée responce [1]. »

Les hésitations de Marie avaient dû lui être inspirées moins encore par ses propres sentiments que par ceux de son entourage [2]. Renard avait bien gagné quelques membres du Conseil : lord Arundel et deux secrétaires d'État, lord Paget et sir William Petre [3], tous « trois, écrit de Noailles au roi, fort mal affectionnez à l'entretenement de votre commune amitié [4] ». Lord Paget surtout, « enveloppé dans les aisles de ceste grande aigle » (impériale) [5], favorisait le mariage espagnol qu'il négocia « de aussy grande affection que le propre ambassadeur » de l'empereur [6]. Mais les autres conseillers y étaient opposés. « Il y aura

[1] Simon Renard à Charles-Quint. 31 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 600; Bruxelles, Archives du royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, fol. 383 et 633 v° cop. dix-huitième siècle. Cette lettre, d'abord résumée par Griffet (*Nouveaux éclaircissements sur l'histoire du règne de Marie, reine d'Angleterre*, Paris, 1776, § XXI), a été publiée par Wiesener (*la Jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre*, 1878, p. 141), et traduite par miss J.-M. Stone, (*Mary I*, Londres, 1901, p. 265.)

[2] Les lettres de Renard, négociateur principal du mariage de la reine, montrent combien est légendaire la passion de Marie qui, renversant tous les obstacles, aurait à tout prix voulu épouser le jeune prince d'Espagne. Il suffit de suivre de près, comme nous l'avons fait, la correspondance de Renard, pour renoncer à cette théorie de quelques historiens modernes.

[3] Simon Renard (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 73, 347) et de Noailles (Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 260) le désignent sous le nom de « Controlleur contreroleur de la reine ». Wiesener (*op. cit.*, p. 137), suivi par par miss Stone (*op. cit.*, p. 271), nomme à la place de Petre, le duc de Norfolk; mais il ajoute qu'on ne saurait s'expliquer pourquoi il favorisait le mariage de Marie avec Philippe. Les dépêches du temps ne parlent point de lui.

[4] De Noailles au roy, 17 novembre 1553. Vertot, *op cit.*, t. II, p. 260. D'Arundel se flattait, en captant la faveur de la reine, de marier son fils avec Élisabeth et de préparer ainsi à sa famille la succession éventuelle à la couronne. (De Noailles au roi, 16 octobre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 214-215.) Il portait aussi « une grande hayne aux François ». (*Ibid.*, p. 237.) Paget et Petre étaient deux pensionnaires de l'empereur. (Hume, *Two English Queens and Philipp*, Londres, 1908, p. 24.)

[5] De Noailles au roi, 26 décembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 353.

[6] Lettre citée du 26 décembre, *ibid.*, p. 355. De Noailles (*ibid.*, t. I, p. 143) dit qu'il a été acheté sur « promesse d'argent ». Cf. *ibid.*, t. II, p. 355; t. III, p. 19. Charles-Quint et son ambassadeur agissent souvent, dans cette affaire, d'après l'avis de Paget (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 122, 123, 124, 132, 138. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 481), et

difficulté d'y faire consentir le Conseil », écrit Renard [1]. Lui et l'empereur ne voyaient d'autre moyen que la corruption [2]. Le chancelier Gardiner, que Giacomo Soranzo représente comme le premier ministre de Marie [3], faisait tout pour « la detorner de toute opinion qu'elle pourroit prendre de s'alier avec estrangier [4] ». Lui et ses collègues désiraient un prétendant national [5]. A son défaut, on pensa à quelque prince du continent qui ne pût porter ombrage à la France ou à l'empire, ni entraîner le royaume dans la politique de conquêtes et de guerres des deux grandes

Charles le remercie d'avoir si bien favorisé ses desseins « par les divises que, familièrement et privément, ont passé entre vous et nostre ambassadeur touchant la royne notre bonne seur et cousine ». (Charles-Quint à Paget, Bruxelles, 10 octobre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 126; cf. *ibid.*, p. 73.)

[1] Simon Renard à Granvelle, 14 août 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 79.

[2] Il faut, disait Renard, « sur le point de mariage » que « l'on gaigne les principaulx, tant du pays que du conseil, soit par estatz, offres, argent, promesses, ou aultres telz et semblables moiens.... pour estre naturellement ennemie la nation d'Angleterre à estrangier ». (Renard à Granvelle, 15 août 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 78.) Et l'empereur, de son côté, pensait que, « si de la difficulté se treuvoit aux conseillers », on obtiendrait leur consentement au mariage espagnol par des appâts de dignités et de l'argent et en les opposant les uns aux autres dans leur rivalité particulière (Charles-Quint à Renard, 20 septembre 1553. *Ibid.*, p. 113-114.) Les Anglais avaient la réputation d'être aisément corruptibles. « Ceulx de par deça sont tant subjectz à l'avarice que, si l'on les veut practiquer et racheter de présens et promesses, l'on les convertira où l'on vouldra. » (Renard à Granvelle, 9 septembre 1553.) Le comte d'Egmont écrivait de Londres à Philippe, le 2 janvier 1554 : « L'argent a plus de pouvoir ici que nulle part ailleurs » (*Documentos ineditos para la historia de España*, t. III.)

[3] *Venetian Calendar*, t. V, p. 559.

[4] Charles-Quint à Simon Renard, Bruxelles, 28 octobre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 138.

[5] « Nous n'avons peu délaisser de plainement luy [à Philippe] faire entendre que la plus grand part des conseillers de ladicte dame démonstroient peu gouster qu'elle se mariât avec estrangier, et que autres ses plus intrinsèques luy conseilloient contre. » Charles-Quint à Renard, Bruxelles, 21 novembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 155. Marie elle-même écrit à Ferdinand d'Autriche en novembre 1553 : « Ceulx de mon conseil... m'ont persuadé de me incliner à mariaige..., me faisant assez entendre par motz couvers et retenuz que, combien la volunté de ceulx qu'ilz entrent en mariaige doge estre libre, si est-ce, pour beaulcop de respectz, ils désireroient que ce fût à personnaige du royaulme. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 148.

puissances rivales. Il fut plus ou moins sérieusement question de l'infant de Portugal[1], des princes de Danemark[2] et de Piémont[3], du fils du roi des Romains[4]. Mais de princes étrangers autres que son fils, l'empereur ne voulait entendre parler[5].

Le Conseil Privé rejetait le mariage de Philippe « pour craindre gouvernement d'Espagnols[6] ». « Si la reine épouse le prince d'Espagne, déclarait Gardiner à Renard, le peuple ne tolérera point le caractère espagnol que détestent les Flamands, tout sujets qu'ils sont de l'empereur; en outre ce mariage signifierait pour l'Angleterre la guerre perpétuelle avec la France[7]. » Pour lui, le danger du mariage étranger n'était pas moins grave que celui des hérétiques[8]. Le Lord amiral remontrait à Marie que prendre Philippe pour époux, « ce seroit au grand desplaisir de tous avecques une perpetuelle guerre à Vostre Majesté [Henri II], aux Ecossois et à ses propres subjects qui recevront mal volontiers le commandement d'un étrangier[9] ». Presque tous, autour de Marie, étaient donc contraires à la résolution qu'elle venait de prendre.

Dès le 9 août, de Noailles avait eu vent du projet impérial[10].

[1] Don Luis.

[2] Christian III.

[3] Emmanuel Philibert.

[4] L'archiduc Charles, frère du roi de Bohême. Cf. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 133, 147, 154. VERTOT, *Ambassades de MM. de Noailles*, t. II, p. 168. Renard croit même que Marie songe au roi des Romains, Ferdinand, frère puîné de Charles-Quint qui ne l'aimait guère. (Renard à l'empereur, 9 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 99.) Ferdinand, âgé de cinquante ans, était veuf depuis 1547, d'Anne de Bohême et de Hongrie, fille du roi Wladislas. C'est de l'infant de Portugal et de l'archiduc Charles dont il fut le plus sérieusement question. Cf. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 133, 144, 154.

[5] Il aurait préféré Courtenay. Granvelle à Simon Renard, Bruxelles, 15 octobre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 133.

[6] Simon Renard à Granvelle, 9 septembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 100.

[7] Martin HUME, *Two English Queens and Philip*, Londres, 1908, p. 26.

[8] Renard à Charles-Quint, 3 décembre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 832.

[9] De Noailles au roi, 7 septembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 141.

[10] « Je vous diray, sire, comme l'on m'a dict, que les ambassadeurs de l'empereur luy ont présenté, de la part de leur maistre, le prince d'Espaigne. »

Mais il n'en fut certain que le 6 septembre[1]. « Advenant ce malheur[2] », il fit tout pour le prévenir. Il gagne à sa cause l'ambassadeur vénitien, Giacomo Soranzo, qui savait que la République ne redoutait rien tant que l'accroissement de la maison d'Autriche[3]. Il suggère aux partisans de Courtenay de préparer une protestation au Parlement qui bientôt devait se tenir[4]. Et, dans un entretien secret de deux heures, il expose au chancelier « tous les dangiers qui pouvoient advenir de tel mariage[5] ». Gardiner le rassura, comme il était dans sa charge; mais persuadé, lui aussi, des inconvénients du mariage espagnol, il s'efforça de contrecarrer les visées impériales[6]. C'est

(De Noailles au roi, 9 août 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 109.) C'est le 6 août que Renard avait insinué le mariage espagnol, sans nommer Philippe, disait-il. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 72.)

[1] « Sire, je sçeus hier soir a une heure de nuict, ce que je craignois et dont je me tenois presque asseuré estre praticqué par les ministres et ambassadeurs de l'empereur, pour vouloir marier ceste royne à quelque personnaige, selon la dévotion de leur maistre, qui n'a esté moindre que de présenter, comme j'entendz, son filz, le prince d'Espaigne. » (De Noailles au roi, 7 septembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 143.) De Noailles confirme cette nouvelle dans les dépêches suivantes. (*Ibid.*, p. 156, 174.)

[2] De Noailles au roi, 7 septembre 1553. VERTOT, *op cit.*, t. II, p. 144.

[3] *Négociation faicte par le seigneur de Noailles .. depuis le 6 de ce mois de septembre qu'il a esté adverty que ceste royne a voulu escouter la praticque des ministres de l'empereur, pour la marier avec le prince d'Espaigne.* VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 175. Le Conseil des Dix, plus prudent que Soranzo, lui prescrivit dans la suite de ne point s'opposer au mariage de Marie avec le prince d'Espagne. (Dépêches du 29 décembre 1553, du 5 janvier et des 7 et 8 février 1554. *Venetian Calendar.*)

[4] *Ibid.*, p. 174-175.

[5] L'abandon où laisserait la reine le prince d'Espagne qui « la mesprisera ainsin qu'il a faict jusques icy toutes choses, et mesme son propre père. », — l'accaparement du gouvernement par les Espagnols qui ne « veullent jamais compaignon; ains desirent demourer toujours les supérieurs en quelque part qu'ilz soyent ». — et l'occupation par eux de toutes les places du royaume qu'ils entraîneront dans la guerre contre la France. *Ibid.*, p. 178 et suiv.

[6] Aussi les Impériaux se méfièrent-ils de lui jusqu'à la fin, le soupçonnant de chercher toujours « si quelque chose pourroit lesver qui rompît nostre deseing ». (Granvelle à Renard, Bruxelles, 19 novembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 151.) On voit combien est fausse l'opinion de ceux qui accusèrent Gardiner d'avoir favorisé et même négocié le mariage espagnol. (STRYPE, *Ecclesiastical Memorials under Mary*, chap. XIV, édit. 1822, part. I, p. 198. HEYLIN, *Ecclesia Restaurata*, édit. de l'Ecclesiastical History Society, Londres, 1849, p. 113-114.)

alors qu'il fit directement ou indirectement plusieurs démarches près de la reine, pour l'engager à se marier avec Courtenay [1] et pour la détourner de tout parti étranger [2]. Le 31 octobre, la Chambre des Communes votait une supplique à la reine pour qu'elle choisît un époux dans le royaume et ne donnât point aux Anglais « un prince qui leur puisse commander aultre que de sa nation [3] ». C'est un tour du chancelier, pensa Marie [4]. Deux jours plus tôt elle avait donné sa parole de n'épouser que Philippe [5].

Indisposée ou feignant de l'être, la reine différa de recevoir l'adresse du Parlement [6]. Puis, soudain, le 16 novembre, elle manda le Speaker. Celui-ci, pris à l'improviste, n'eut que le

[1] Courtenay, sermonné par les uns et par les autres, menait une vie plus régulière. Mémoire pour La Marque. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 233 et suiv.

[2] Cf. plus haut. L'empereur est inquiet de l'opposition de Gardiner, et il écrit à son ambassadeur, le 21 novembre : « ... et puisque vous congnoissez les desseings du chancellier tendre à continuer ses praticques pour Cortenay, tant plus est-il requis que soyez soigneulx à les contreminer et lui gaigner, si faire se peult, la volunté. » (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 154.) De Noailles fonde sur Gardiner son dernier espoir (De Noailles au roi, 17 novembre 1563. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 260) et, le 1er décembre, il écrit encore que « ce chancelier a tenu très longuement son opinion contraire ».

[3] De Noailles au roi, 4 novembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 234.

[4] Cf. Martin HUME, *Two English Queens and Philip*, Londres, 1908, p. 37. GRIFFET, *op. cit.*, § XXVIII. Renard avait la même persuasion : « Il est vraysemblable ce que escripvez, que la faveur que l'on y a fait audit Cortenay soit esté par négociacion dudit évesque de Wyncestre et du tout endressée à la fin qu'il tient de promovoir ledit Cortenay. » Le vote avait eu lieu en grande partie à l'instigation de l'ambassadeur français. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 234.

[5] Le secret de cette résolution fut si bien gardé que, le 18 novembre, de Noailles l'ignorait encore. (VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 283.) Et Marie écrivant à Ferdinand d'Autriche, le même mois, lui faisait croire qu'elle n'était encore nullement décidée. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 148.

[6] « Laquelle requeste ilz ont toute preste, il y a déjà cinq jours, pour lui présenter. Ce qu'ilz n'ont peu faire pour l'empeschement d'une maladie qui tient icelle dame depuis six ou sept jours, laquelle luy vient tous les ans, qu'est ung battement de cueur qui la travaille incessament, durant lequel elle ne fait que pleurer, et dict l'on que cela luy procede de la matrice. » (De Noailles au roi, 4 novembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 233.) Marie avait dit à Renard, le 29 octobre, « qu'elle avoit fainct d'estre malade, pour refléchir seule à sa résolution définitive ». Renard à l'empereur, 31 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 600.

temps de réunir au hasard une vingtaine de membres; dans sa hâte, il oublia même l'adresse votée. Il y suppléa par l'abondance de la parole. Marie, impatientée, s'assit contrairement à l'usage, pendant qu'il parlait. Puis, au lieu de laisser la parole au chancelier, selon la coutume, elle répondit elle-même en termes aussi brefs que tranchants : « De votre désir de nous voir mariée nous vous remercions. Quant à nous désigner un époux, c'est peine superflue. Si les particuliers en matière de mariage consultent leur goût, pourquoi les princes n'en feraient-ils pas autant? [1] » Quelques jours plus tard le Parlement était dissous. C'était vraiment l'attitude d'une Tudor en face des représentants du peuple [2].

Marie Ire, malgré la volonté nationale, épouserait Philippe d'Espagne.

* * *

Des motifs personnels, politiques et religieux, dictèrent la conduite de la reine. Dans sa difficile situation, elle éprouvait le besoin naturel d'un puissant appui. Malheureuse toute sa jeunesse et sevrée, dès l'enfance, des plus douces affections, elle se sentit vivement inclinée vers son cousin Philippe, dont Charles-Quint et son ambassadeur vantaient à l'envi les rares qualités [3]. N'était-ce point la voix du sang? Méprisant son ori-

[1] Simon Renard à Charles-Quint, 17 novembre 1553, Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 713. De Noailles au roi, 24 novembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 269-270; et *Mémoire de ce que le sieur d'Hogius fera entendre au roi*, décembre 1553. *Ibid.*, p. 284. Relation de Giacomo Soranzo, 1554. Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, p. 79. Cf. Froude, *op. cit.*, édit. 1910, p. 75.

On avait cru cependant que Marie céderait au vœu du Parlement et donnerait satisfaction à ses sujets en n'épousant pas un étranger. Francesco Vimercato à son frère Giovan Andrea, 13 octobre 1553. Archives vaticanes, *Miscellanea*, t. IV, t. 45, f° 589, orig.

[2] Charles-Quint la trouva tout à fait de son goût. « Nous avons veu, par vos dictes dernières, l'assault que luy ont donné ceulx du parlement sur le point dudict mariage, à quoy elle a très bien et pertinemment respondu. » Charles-Quint à Simon Renard, Bruxelles, 21 novembre 1552. *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, p. 153.

[3] Thomas Smith, secrétaire d'État sous Édouard VI, insinue que Marie

gine anglaise, rapporte Giacomo Soranzo, elle se flattait d'être Espagnole [1].

Depuis le commencement du seizième siècle, la France et l'empire se disputaient seuls les honneurs, la richesse et le prestige du monde civilisé. Marie, par son mariage avec Philippe, n'élèverait-elle pas le royaume à un rang supérieur? Et si l'Angleterre, comme pensaient la plupart des hommes d'État et beaucoup d'Anglais, semblait destinée à graviter dans l'orbite de la monarchie des Habsbourg ou des Valois, de ces deux puissances celle des Habsbourg était encore la moins impopulaire. L'alliance bourguignonne était quasi traditionnelle; et un ambassadeur impérial, au temps de Henri VIII, calculait que la moitié de la population vivait du marché des laines de Flandre [2]. Les Anglais, au contraire, étaient inquiets des progrès de la France en Écosse et de ses desseins sur l'Irlande et sur Calais. Les intrigues françaises avec ses adversaires convainquirent Marie que la France était sa véritable ennemie. L'empereur ne cessait de le lui répéter. Contre elle l'unique protection était l'alliance impériale. Enfin, comme Élisabeth, par une double déclaration du Parlement, était illégitime, il fallait empêcher que Marie Stuart, l'héritière présomptive du trône d'Angleterre, ne fît du royaume un pur apanage de la France [3].

Par-dessus tout, la reine se souciait du bien spirituel de l'Angleterre, et elle crut que le plus sûr était de la mettre sous la tutelle de l'empereur et de la catholique Espagne. « Comme

s'éprit de Philippe en voyant son portrait. Cf. STYPE, *Ecclesiastical Memorial under Mary*, chap. XIV, édit. 1822, vol. III, part. I, p. 194. TYTLER, *England under the reign of Edward VI and Mary*, Londres, 1838, t. II, p. 275.

[1] *Venetian Calendar*, t. V, p. 560.

[2] *Spanish Calendar, Elisabeth*, t. I, p. 113. Mais le développement des manufactures anglaises avait rendu l'Angleterre moins dépendante des Pays-Bas.

[3] Henri II se réjouit grandement de l'acte du Parlement qui confirma la légitimité de Marie Tudor (octobre 1553); comme les deux sœurs ne pouvaient être légitimées, il résultait que cet acte donnait le pas à Marie Stuart sur Élisabeth, dans la succession au trône. Henri II à de Noailles, 9 novembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 250.

Vostre Majesté a principal regard à la religion, lui avait dit l'ambassadeur Renard, s'est le seul chemin pour y parvenir[1]. » Pour déraciner le protestantisme fortement implanté dans la capitale et dans les comtés de l'Est, pour rétablir la juridiction papale abhorrée de la nouvelle génération, ne lui fallait-il pas un aide indépendant de son peuple? L'appui extérieur de l'empire et de l'Espagne semblait le plus sûr garant du maintien et du progrès du catholicisme à l'intérieur.

Le mariage espagnol décidé, Marie et son Conseil firent de leur mieux pour sauvegarder les intérêts du royaume. Lorsqu'une ambassade extraordinaire vint solliciter de la part de Charles, pour son fils, la main de Marie[2], la reine s'en remit à ses ministres et, fixant les yeux sur l'anneau qu'elle avait reçu le jour de son couronnement, elle protesta que le royaume était son premier époux et que rien ne lui ferait violer la foi jurée[3]. Le contrat de mariage, dont les conditions avaient été préalablement discutées et arrêtées entre Gardiner et Renard[4], assu-

[1] Mémoire de Simon Renard pour la reine, 11 novembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 130.

[2] Charles-Quint à Marie, 21 décembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 171. Cette ambassade se composait des comtes d'Egmont et de Lalaing, de Jean de Montmorency, seigneur de Corrières, et de M. de Vigny, chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Ils étaient à Calais le 25 décembre (cf. Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 176), et arrivèrent à Londres le 2 janvier 1554. (Cf. de Noailles au roi, 3 janvier 1554. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 12.) Plusieurs seigneurs anglais allèrent au-devant d'eux; Courtenay, comme le premier d'entre eux, conduisait le cortège. (*Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, Londres, 1890, p. 34.) Le 4 janvier, ils furent invités à un banquet par les lords du Conseil Privé. *Machyns' Diary*, p. 50.

[3] Griffet, *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, Paris, 1776, § XXX.

[4] L'empereur, afin de vaincre l'opposition du Conseil, avait préféré d'abord ne présenter aucune condition, trouvant « plus convenable que les articles se mectent en avant de ce coustel-là, et que acceptant le party ilz disent avec quelles condicions ». (Charles-Quint à Simon Renard, Bruxelles, 28 octobre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 139.) C'est le 28 novembre qu'il se détermina « à envoier lesdits articles mis en forme » en répondant d'avance à toutes les objections qu'on y pourrait faire. (Charles-Quint à Renard, Bruxelles, 28 novembre 1553. *Ibid.*, p. 157.) Bientôt Charles pouvait écrire : « Et va très bien qu'ilz aient trouvé bon par delà les articles, lesquelz aussi nous avons fait coucher avec tout le respect que l'on a peu tenir au bien du royaulme d'Angleterre, joinctement avec celluy de nos pays

rait l'indépendance nationale[1]. Il stipulait que Philippe, en aidant la reine à gouverner, se conformerait en tout aux lois, droits, privilèges et coutumes du pays; qu'il partagerait avec elle tous ses titres, honneurs et dignités[2]; qu'il maintiendrait toutes les classes de la nation dans leurs droits et privilèges, et n'admettrait aucun étranger dans les charges publiques[3]; il ne pourrait employer pour son service ni les vaisseaux, ni les munitions, ni les joyaux du royaume; il n'engagerait pas l'Angleterre dans la guerre qu'il soutenait en ce moment avec l'empereur contre la France, et il maintiendrait de son mieux la paix entre les deux pays[4]. L'enfant qui naîtrait de ce mariage

de par deça. Et quant au changement qu'ilz ont fait ès trois pointz, pour non nous mectre avec eulx en dispute et mesme que n'y avons treuvé chose que ne fut fondée avec la raison, nous a semblé le mieulx de les accepter sans y mectre altéracion quelconque, comme vous le pourrez déclarer. » (Charles-Quint à Renard, 15 décembre 1553. *Ibid.*, p. 167.)

[1] Il fut signé le 12 janvier 1554. Plus tard, Élisabeth, quand il sera question de son mariage avec le duc d'Anjou, ordonnera de le prendre pour modèle, ajoutant que le royaume doit être gouverné non par un étranger, mais par la reine, « comme au temps du roi Philippe et de la reine Marie ». *Historical mss. Comission, Hatfield mss.*, t. II, p. 241, 243, 288, 291, 293, 544, 556.

[2] Marie recevait en dot 30 000 ducats l'an, assurés sur des propriétés d'Espagne et des Pays-Bas.

[3] Marie avait déclaré, dès le début, à Simon Renard que, quoique prête à obéir à son mari, elle ne le laisserait pas gouverner et ne donnerait aucune fonction aux étrangers. (Simon Renard à l'empereur, 12 octobre 1553. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 481.) Charles lui-même, sachant que c'était là la principale objection des adversaires du mariage espagnol, écrivait à son ambassadeur, dès le 20 septembre 1553 : « L'une des principales difficultés que l'on trouveroit par delà à cedict mariaige seroit pour la doubte que vraysemblablement les Anglois pourroient avoir de ce que, se aliant nostredict filz avec ladicte royne, les estrangiers, qu'ilz abhorrissent plus que nulle aultre nacion, pourroient empieter au gouvernement; mais en cecy y pourroit y aussi avoir bon remède, par l'asseurance que se porroit donner que les affaires dudict royaulme, sans que qui que ce soit y peult avoir office ni entremise. » (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 113.) Le 28 novembre suivant (*ibid.*, p. 163), il s'engageait, au nom de Philippe, à éloigner les Espagnols du gouvernement : « Aussi pourrez-vous asseurer de nostre part, pour effacer la dernière doubte mise en avant par ledict Paget, que nostredit filz ne consentira en son service, pendant qu'il soit en Angleterre, Espagnol qui soit fâcheux..., de sorte que l'on ostera audict royaulme toute apparente occasion de sentiment. »

[4] Charles-Quint avait aisément consenti à ces conditions pour les deux raisons que lui-même met en avant dans sa lettre à Renard du 2 avril 1554 :

hériterait de la Bourgogne et des Pays-Bas, et même, en cas de mort de Don Carlos, des royaumes d'Espagne et de Sicile, ainsi que du duché de Milan [1]. A la mort de Marie, Philippe ne conservait aucun pouvoir sur le royaume, et il devait confier en mains anglaises l'héritier d'Angleterre [2].

Le traité ne semblait laisser au prince d'Espagne que le vain titre de roi. Mais Charles-Quint avait de Marie la secrète promesse que, nonobstant ces clauses, la volonté impériale prévaudrait en Angleterre, après le mariage espagnol [3].

Par ce mariage, en effet, Charles remportait une victoire diplomatique de premier ordre. C'était un coup terrible porté à son adversaire, la France. Soixante ans plus tôt, Ferdinand le Catholique, en fiançant Catherine d'Aragon, sa fille, avec le prince Arthur [4], avait tenté de s'assurer le concours de l'An-

« S'ilz pouvoient éviter d'entrer avec eulx en guerre, il nous semble que ce seroit ce que plus leur pourroit convenir, pour avoir meilleur moyen d'entendre à l'establissement des affaires du royaume ; ce que s'est dict notamment en ces termes, afin qu'ilz ne pensent que l'on aye procuré ceste alliance avec fin de les déclairer de guerre contre lesdicts François, qu'estoit l'un des fondemens dont le feu duc de Nortumberlant se servoit pour encheminer ses deseings. » D'ailleurs, ajoutait Charles, les Anglais, malgré ces conditions du traité, ne pourront tôt ou tard éviter la guerre avec la France. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 230-231.

[1] « L'espoir que luy [à l'héritier] demeure de la succession, écrivait Charles-Quint le 28 novembre, non seulement de ces pays icy, mais encores des royaulmes d'Espaigne, si tant est que ledict enfant don Carlos vînt à décéder sans laisser hoirs, n'est petit et dont à nostre advis ilz doyvent tenir grand compte. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 159-160.

[2] Rymer, *Foedœra conventiones...*, t. XV, p. 377, 381. Cf. Relation de Giacomo Soranzo de 1554, dans Albéri, *op. cit.*, série I, t. III, p. 80, 81 ; Strype, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, chap. xiv, édit. 1822, t. III, part. I, p. 207-208 ; Heylyn, *Ecclesia Restaurata*, édit. de l'*Ecclesiastical History Society*, Cambridge, 1849, t. II, p. 114-115, 126 ; Gregorioleti, *Vie de Philippe II*, traduction française de 1754, t. I, p. 489 et suiv. Voir la discussion de ces articles dans la lettre de l'empereur du 28 novembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 154 et suiv.

[3] Charles-Quint à Philippe, 21 janvier 1554. Simancas, *Estado, legajo* 808. Il y avait déjà dans le traité de mariage un article de « mutuelle assistance » qui pouvait donner quelque « umbre aux Anglois », pensait l'empereur « come si l'on vouloit attirer à présente guerre ». Charles-Quint à Renard, Bruxelles, 28 novembre 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 160.

[4] Frère aîné de Henri VII.

gleterre, afin de vaincre la France dans la lutte pour l'hégémonie. La mort[1], la passion de Henri VIII pour Anne Boleyn, le schisme d'Angleterre, avaient déjoué ses desseins; et souvent dans le duel entre les deux rivaux, l'Angleterre s'était trouvée aux côtés de la France. Cette fois, un mariage allait réunir sur les mêmes têtes les couronnes d'Angleterre, d'Espagne et de Flandre. Il ne s'agissait plus d'une alliance que pouvaient ébranler les intrigues françaises ou luthériennes, mais d'une amitié solide sur laquelle l'empereur et son fils, en toutes circonstances, pourraient compter. L'Angleterre, si elle ne pouvait être annexée, entrait du moins dans le rayonnement immédiat de l'influence impériale[2]. C'était en effet le contrôle de la politique anglaise au détriment de la France. « Si le Seigneur nous accordait de voir cet heureux jour, s'écrie un Espagnol résidant à Londres, quel avantage en résulterait pour notre Espagne! L'union de ces royaumes avec les possessions de Sa Majesté tiendrait en échec les Français. »

La Manche serait ouverte aux flottes espagnoles et impériales[3]. L'alliance de la France et de l'Écosse était contrebalancée[4], et les rêves de domination française sur les îles

[1] Arthur, marié à Catherine d'Aragon, après plusieurs années de fiançailles, en novembre 1505, mourait cinq mois et demi plus tard. Et le mariage de Catherine avec Henri VIII, précédé de beaucoup d'hésitations et de pourparlers, n'eut lieu qu'en 1509.

[2] *Relación de Antonio de Guaras*, édit. R. Garnett, sous le titre de *The Accession of Queen Mary*, Londres, 1892, p. 63.

[3] L'empereur écrivait à Renard, le 20 septembre 1553 : « Le passaige si court dois l'ung et l'autre coustel seroit tant asseuré per cette conjunction, que l'on garderoit bien les François d'avoir force quelconque en ceste mer que le peut empescher. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 113. — Malgré sa décadence depuis 1547, la flotte anglaise pouvait encore commander la Manche.

[4] Lord Paget exprimait bien cette idée, quand il répliquait à de Noailles « qu'il estoit aultant bien a propoz que ledict prince espousast l'héritière d'Angleterre, comme M. le daulphin espousast celle d'Écosse ». (De Noailles au roi, 23 décembre 1553. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 338.) Il ajoutait, non sans humour, que « tout ainsi que nous les avions faicts amys avecques les Ecossois, ce mariage seroit ausy cause que nous serions amys avecques l'empereur ». (De Noailles au roi, 26 décembre 1555. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 355.) — Renard avait présenté cette considération à la reine comme un

Britanniques s'évanouissaient. La situation des Pays-Bas était affermie[1]. L'action de la France semblait paralysée de tous côtés par la coalition de ses adversaires d'autrefois et d'aujourd'hui[2]. Enfin, la naissance d'un fils qui réunirait sous le même sceptre une foule de possessions convoitées par Henri II serait pour celui-ci échec et mat[3]. Charles-Quint pouvait se consoler du traité de Chambord et de la perte des Trois-Évêchés.

Henri II sentit le coup. Au premier bruit du mariage espagnol, il déclara que ce serait de la part de la reine une bien grande faute[4]. S'il ne veut ou ne semble y croire[5], il s'oppose à toute démonstration d'amitié : comme Catherine de Médicis était sur le point d'envoyer un riche présent à Marie Tudor, le roi l'en empêcha[6]. « Dans le cas où la reine épouserait le prince

des principaux motifs de son mariage avec Philippe. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 130.

[1] Si ce n'était que pour la sûreté des Flandres, l'empereur et son fils devraient souhaiter ce mariage, car, l'empereur mourant, les Pays-Bas peuvent être attaqués par les Français, ou, à leur instigation, envahis par les Allemands.

[2] « Estimant, dit de Noailles, que ce seroit pour vous et les vostres une perpetuelle guerre, estans tous vos anciens et presens ennemis joincts ensemble pour estre après si forts qu'il seroit à vous, sire, difficile de conduire si aysement vos entreprinses. » De Noailles au roi, 7 septembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 145.

[3] « Si le fils du prince [don Carlos] vient à mourir, le fils né ici serait roi de tout, ce qui serait fort avantageux à l'Espagne, et aux Anglais aussi. » *Relación de Antonio de Guaras*, édit. Garnett, p. 64.

[4] « Et me semble que ceux qui luy conseillent le contraire [prendre parti hors du royaume], ne l'ayment poinct ny son repoz et son contentement; et si elle est bien saige et advisée, comme on l'a tousjours estimé jusques icy, elle y pensera bien devant que de faire une telle faute. » Le roi à de Noailles, 26 octobre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 229.

De Noailles avait averti le roi du mariage espagnol par « une longue et fâcheuse lettre ». (De Noailles à l'Aubespine, 8 septembre 1553. Affaires étrangères, *Copies des dépêches de M. de Noailles en Angleterre*, t. I et II (en un seul), p. 117. Cette fâcheuse lettre est celle du 4 septembre 1553, qui est dans VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 142.

[5] Le roi à de Noailles, 16 septembre 1553 : *Ce prince fait difficulté de croire les avis qu'il reçoit, qu'on traite en Angleterre du mariage de la reine avec le fils de l'empereur.* (VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 148.) Le roi à de Noailles, 28 septembre 1553 : *Ce prince paroît avoir toujours de la peine à croire que l'on traite sérieusement du mariage de la reine avec le prince d'Espagne.* (*Ibid.*, p. 191.)

[6] Prospero Santa Croce à del Monte, 14 décembre 1553. Archives vati-

d'Espagne, écrit le nonce en France, sa résolution arrêtée est de se déclarer ouvertement son ennemi, d'entretenir la révolte autant qu'il le pourra parmi les nobles et le peuple [1]. » Pour la France, en effet, ce mariage signifiait la guerre, à bref délai, avec l'Angleterre et avec l'empire. « Ce serait une perpétuelle guerre, comme le répète sans cesse de Noailles, que le dict empereur desire luy à Marie faire espouser contre le roy, plutost que son filz [2] »; car il ne « cherche l'occasion d'icelluy [mariage] que pour mettre ladicte dame à la guerre et luy faire espouser avec son filz toutes ses querelles [3] ». Tout le royaume serait bientôt entre les mains de Philippe, avec ses places fortes et ses ressources [4]. L'empereur l'espérait bien et pensait que la

canes. *Fiandra*, t. III, f° 247. *Calendar of State Papers, Mary*, p. 24. Luigi Alemanni, qui devait porter le présent de Catherine, était un poète florentin (1495-1556) ; banni de Florence en 1522, il se réfugia d'abord à Venise, puis en France. François Ier et Henri II le comblèrent de bienfaits, et le chargèrent de missions importantes. Il fut deux fois envoyé en Espagne. Son poème , *la Coltivazione*, est dédié à François Ier et celui de *Girone il cortese*, à Henri II.

[1] Lettre citée de Santa Croce. « Estant possédée et maniée comme elle l'est, dira de Marie Henri II, elle sera de mes plus grands ennemys. » Le roi à de Noailles, 4 avril 1554 VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 149.

[2] VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 179.

[3] De Noailles au roi, 22 septembre 1553. *Ibid.*, p. 158. Ce que cherche l'empereur, dit encore de Noailles, c'est que la reine « entre à la guerre avec luy et pregne toutes ses querelles qui sont infinies » ; car Marie ne pourrait que « suivre et entierement s'accommoder à toutes les affections de son mary, quand elle l'auroit espousé, et que estant l'inimitié (telle comme chacun sait) de l'empereur et son fils envers nous, sire, qu'il ne se peult aultrement esperer sinon qu'ils tendroient à la faire déclairer avecques eulx, et executer tout le pis qu'ilz pourroient contre le bien de vos affaires ». De Noailles au roi, 1er décembre 1553. *Ibid.*, p. 277.

[4] « Ce sera audict empereur, si ce mariaige s'acheve, autant de loysir d'establir et asseurer en ce royaulme ce qu'il desire et s'y fortiffier de telle façon, qu'à l'advenir aulcunes revolutions ni esmotions ne le puissent empescher à disposer des forces d'icelluy à sa devotion, croyant certainement que cestedicte royne ne desire rien moings sa grandeur que son propre filz, et qu'elle taschera le plustot qu'elle pourra de mettre toutes les places fortes entre ses mains ; ce qui luy sera chose assez facille, si elle n'est empeschée par l'entreprinse de plusieurs, qui desirent de toute leur puissance traverser et rompre, le mariaige. » De Noailles au roi, 23 décembre 1553. *Ibid.*, p. 341.

L'armée anglaise, il est vrai, n'était pas considérable, et lors du mariage de Philippe et de Marie, il n'y avait à la Tour que 28 000 kilogrammes de

paix entre la France et l'Angleterre ne pouvait être désormais que de courte durée[1]. Afin d'éviter cette extrémité et d'empêcher que l'Angleterre « ne fust enveloppée dans les aisles de ceste grande aigle[2] », Henri II voulut rompre « ce malheureux et pernitieux mariaige[3]. » Il ordonna à son ambassadeur de tout faire pour le prévenir et pour obtenir des gages de paix assurés[4]. Si les remontrances ne suffisaient pas, il secon-

poudre et pas une seule arquebuse au service d'artillerie. (*Acts of the Privy Council*, 1554-1556, p. 4. Cf. *State Papers, Domestic, Mary*, t. I, p. 23.) Mais la marine, quoique en décadence depuis la mort de Henri VIII (1547), pouvait commander la Manche et menacer l'action de la France en Écosse.

[1] « Et pour ce qu'il est apparant (sans les plus instiguer), mal se pourra y excuser qu'ilz n'entrent en guerre avec lesdicts François, signamment aux termes que ledict roy de France tient en leur endroit. » Charles-Quint à Simon Renard, 2 avril 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 231.

Renard écrira bientôt à l'empereur (13 octobre 1554) : « Davantaige... si la guerre continue, l'on prendra résolution si vostre dicte majesté se vouldra servir d'Angloys, et en ce cas ledict S^r roy en aura aultant qui vouldra, et pourra l'on induire la royne et les estatz à quelque contribution : et jà le grand trésorier a déclairé qu'il convenoit aider et assister Vostre Majesté contre les François : et sur ce l'on a conclud que les bateaulx de guerre se mettront en réparation et bon ordre, pour s'en servir ». *Ibid.*, p. 320.

[2] Paroles que de Noailles applique à lord Paget. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 333.

[3] Mémoire du sieur de La Marque, 9 novembre 1553. *Ibid.*, p. 246.

[4] De Noailles, en conséquence, déclare à la reine « la difficulté qui pourroit estre par ce moyen à l'advenir de la comune et mutuelle conservation de vos subjectz avec les siens : luy demandant d'advantaige si elle entendoit, advenant qu'elle espousoit le susdit prince d'Espaigne, qu'il se prevallust et servist à l'encontre de vous, sire, de ses vaisseaulx, navires et aultres forces ». (De Noailles au roi, 26 décembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 352.) L'ambassadeur ne manque aucune occasion de solliciter la promesse « de continuer et entretenir avecques vous, sire, ceste commune et parfaicte amitié qui est desjà establie » (*ibid.*, t. II, p. 339) ; il demande même « quelque nouveau traicté... advant la celebration dudict mariaige » afin de prévenir la « rupture de ceste bonne et parfaicte paix et amitié si utilles et nécessaires à vosdicts royaulmes ». (*Ibid.*, t. II, p. 352.) Marie refuse un nouveau traité (*loc. cit.*), mais elle promet « de continuer et perseverer en la résolution par elle prinse de faire tousjours tout ce qu'elle pourroit pour l'entretenement de la bonne paix et amitié qui est entre ledict seigneur et elle, leurs royaulmes, pays et subjects ». (*Ibid.*, t. III, p. 6.)

C'est surtout lord Paget, le principal partisan du mariage espagnol, que de Noailles essaye d'éloigner de ce projet ou dont tout au moins il veut arracher des assurances sérieuses de paix. (De Noailles au roi, 1er, 23, 26 décembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 274 et suiv., 354 et suiv.) Il cherche

derait les divisions intestines qui pouvaient précipiter de son trône Marie Tudor [1].

*
* *

Le sentiment national était très opposé au mariage espagnol. Il serait aisé de l'exciter. Aucun lien de race, de religion et de commerce n'unissait l'Angleterre à l'Espagne. Et nul ne souhaitait un héritier dont le sang serait aux trois quarts espagnol; car quel traité, si prévoyant fût-il, eût pu garantir alors l'indépendance nationale? Le sentiment, qui rendit contraire au mariage de Marie Stuart avec un Anglais la plupart des Écossais, devait soulever une grande partie de l'Angleterre contre le mariage de Marie Tudor avec un Espagnol [2].

Quand les ambassadeurs, envoyés par Charles-Quint pour demander la main de Marie traversèrent la capitale (4 jan-

à le gagner par des cadeaux (*ibid.*, t. II, p. 335); mais il reconnaît bientôt ses efforts inutiles avec « ledict Paget, lequel je croys certainement negocier les affaires de l'empereur icy de aussy grande affection que son propre ambassadeur ». (*Ibid.*, t. II, p. 355.) Ses insistances faillirent aboutir à quelque éclat. (Cf. *ibid.*, t. III, p. 20-21.)

[1] Henri ne cacha point son vif mécontentement à l'ambassadeur anglais, Wotton : « Si la reine, ma bonne sœur, lui dit le prince, épouse mon pire ennemi, et durant le temps où nous sommes en guerre, ce me sera une grande peine de penser aux avantages qu'en comptent tirer mes adversaires. » Le roi était si ému, son ressentiment « si extraordinairement grand » que, contrairement à son habitude, il parla peu, s'interrompit souvent, reprenant ses mots. Le connétable exposa de son côté à Wotton, les dangers qu'offrait pour la paix le mariage espagnol. Wotton, au Conseil Privé, Melun, 23 décembre 1553. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 261-276.

[2] Simon Renard écrivait à Philippe, le 3 octobre 1553 : « Et tient lon que sera difficile de traicter mariaige avec estrangier pour ce que naturelment ilz sont hais par deça *Item* que l'on ne tienne personnaige de la qualité requise qui soit (pour *sache*) le langaige, qui voulust demeurer ou rester continuelment audict royaulme, ce que les subjectz desirent et veullent, et mesme qui soit de l'eaige de ladicte royne. Et craignent ceulx du pays que ung prince estrangier ne voulust tirer les deniers hors du royaulme, changer les loix, entremectre estrangiers au gouvernement et récompenser et merceder à ses serviteurs estrangiers du revenu et biens dudict royaulme, et que par ladicte alliance l'on ne mecte le royaume en guerre et querelle. » SIMANCAS, *Estado, legago* 807, f°s 2 et 3. Cf. *Cambridge Modern History*, Cambridge, 1907, t. II, p. 523; *Political History of England*, Londres, 1910, t. VI, p. 104.

vier 1554), les enfants les criblèrent de boules de neige, tandis que leurs aînés baissaient la tête dans un morne silence[1]. Le comte d'Egmont, chef de l'ambassade, à son débarquement dans le comté de Kent, fut pris pour Philippe et faillit être lapidé[2]. Le chancelier Gardiner, en donnant lecture du contrat de mariage[3], eut beau vanter à la noblesse et aux échevins les avantages de cette alliance et les garanties prises pour le maintien des libertés, nobles et aldermen donnèrent des signes manifestes de mécontentement[4]. Les Habsbourg n'avaient-ils point fait de semblables promesses en Allemagne, aux Pays-Bas et en Hongrie, pour les violer peu après? « Cette commune, écrit de Noailles, en augmente sa fureur, parlant d'icelluy [mariage] plus licentieusement et avec plus de scandalle et se promet de le destruire. Toute la noblesse, hormis quelques membres de ceulx qui sont à l'entour de ladicte dame, suit ceste voix, et n'y a faulte d'intelligence des ungs avecques les autres[5]. » « Il n'est personne, dit Strype, qui ne parlât contre le mariage de Marie[6]. » On reprochait à la reine « de prendre à mary ung estrangier, combien qu'elle eust aussy

[1] *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, *Camden Society*, 1850, p. 34. De Noailles prévoit la défection des milices au premier mouvement *international*. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 47. Le duc de Norfolk fut en effet vaincu par Wyatt, devant Rochester, grâce à cette défection. Cf. Wiesener, *la Jeunesse d'Élisabeth*, Paris, 1878, p. 188.

[2] Strype, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, chap. v, édit. d'Oxford, 1822, vol. III, part. I, p. 91.

[3] Il en donna lecture aux nobles le 14 janvier et aux *aldermen* le lendemain.

[4] *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 35; Holinshed, *Chronicle*, p. 1094; Stow, *Annals*, p. 615-616. Cf. Heylyn, *Ecclesia Restaurata*, édit. de l'Ecclesiastical History Society, t. II, p. 115-116. « Lundi fust proclamé (le mariage) publicquement par la bouche du chancelier en la cour d'Hoestscemestre (Westminster). Tous les subjetz de ladicte dame, tant la noblesse que commune de tout ledict pays parlent fort licentieusement d'iceluy. » De Noailles au roy, 15 janvier 1554. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 22.

[5] De Noailles au roy, 14 janvier 1554. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 24. L'ambassadeur ne fait plus que parler du « mal contentement qu'ilz ont dudict mariaige ». (*Ibid.*, t. III, p. 47.)

[6] Strype, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, chap. xiv, édit. 1822, vol. III, part. I, p. 197.

promis le contraire [1] ». On disait que les Espagnols aboliraient les lois du royaume, traiteraient l'Angleterre en pays conquis et lui imposeraient un joug intolérable [2]. C'était la ruine des libertés politiques [3] et l'établissement prochain de l'Inquisition [4]. Si la duchesse de Bourgogne n'avait pas épousé un Habsbourg, Charles-Quint n'aurait pu introduire l'Inquisition à Bruxelles [5]. Des pamphlets séditieux circulaient parmi le peuple et à la cour même [6]; la reine en trouvait jusque dans sa chambre à cou-

[1] Instruction à La Marque, 15 janvier 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 22. Cf. D'Oysel au roi, 14 janvier 1554; *ibid.*, p. 16. Marie n'avait fait aucune promesse de cette sorte. Par le testament de son père il lui était défendu non d'épouser un étranger, mais de se marier sans l'avis du Conseil Privé. « Il y a deux choses que l'on redoute par-dessus tout, écrivait le Vénitien Vimercato le 14 octobre 1553 : la première que la reine épouse un étranger, et l'autre qu'elle ait l'intention de se soumettre au siège apostolique. Archives du Vatican, *Miscellanea*, t. IV, p. 45.

[2] HEYLYN, *Ecclesia Restaurata*, édit. de l'Ecclesiastical History Society, t. II, p. 115. Lord Burghley estimait que le dessein de Philippe avait été de se rendre maître de l'Angleterre et d'en faire une partie de son empire; la mort de Marie l'avait empêché de le réaliser. STRYPE, *op. cit.*, vol. III, part. I, p. 201-202. La crainte que l'Angleterre devînt une province de l'Espagne existait parmi le peuple au moment de la révolte de Wyatt. Le forgeron William Cotman dépose, le 23 janvier 1554, qu'un gentilhomme, du Kent, sir William Ishley, lui dit en faisant ferrer son cheval : « Les Espagnols vont venir en armes dans le royaume et nous traiterons, nous Anglais, pire que des ennemis et des vilains; ils réduiront le pays dans une telle servitude qu'il sera traité comme un pays conquis. » TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 277-278. Dans ses proclamations, pour étouffer la révolte, la reine combat « les faux bruits d'après lesquels le prince d'Espagne et les Espagnols ont l'intention de conquérir le royaume ». Proclamation du 27 janvier 1554, *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 186.

[3] « La liberté seroit entierement ostée à tous nous aultres pauvres subjetz, et nos bonnes loix totallement subverties et changées, et les parlemens qui se tiennent, ausquelz [prend part] chacun des estatz de ce pays avecque liberté de pouvoir dire et alléguer toutes choses à l'utilité du royaulme, seroit entierement supprimé. » *Discours d'un seigneur anglais, publié à Londres, au sujet des propositions de mariage entre la reine d'Angleterre et le prince d'Espagne.* VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 187.

[4] STONE, *History of Mary I*, Londres, 1901, p. 255. « Le mariage avec le prince d'Espagne, affirmait-on, serait le commencement d'un second vasselage aux papes de Rome. » HEYLYN, *op. cit.*, t. II, p. 116.

[5] Cf. P. FREDERICQ, *Corpus documentorum, Inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandiæ*, Gand, 1889, etc.

[6] STRYPE, *op. cit.*, vol. III, part. I, p. 197-199; FROUDE, *The reign of Mary Tudor*, édit. 1910, p. 60. On continua même à en écrire après le mariage de Philippe. « On sème journellement, tant à la court de ladicte dame que

cher[1]. Certains parlaient de jeter Philippe à l'eau, quand il débarquerait[2], et d'autres désiraient que la flotte du roi de France lui barrât le passage[3]. Plymouth, où l'on préparait sa réception[4], recherche même la protection de Henri II, offre de se remettre entre ses mains, « s'estans resouluz de ne recevoir aucunement le prince d'Espagne, ni s'asservir en façon que ce soit à ses commandemens[5] ». Les mécontents se remuent et présentent de Noailles sur le secours qu'ils peuvent attendre du roi[6], « disant clairement qu'ilz ne souffriront jamais ledict prince estre leur roy, ni lui porteront aulcune obéissance, deliberans plustôt mourir tous en une bataille contre luy, et deffendans leur libertez, que non se mettre en telle servitude[7] » Le mécontentement est tellement général[8] que de Noailles pense d'abord

ailleurs, plusieurs placardz, lettres et aultres libelles diffamatoires à l'encontre d'elle et des seigneurs de son conseil, qui font assez de preuves, avecques beaucoup d'autres déportemens, de la mauvaise volonté de ses subjectz pour raison de son mariage. » Avis du 16 juin 1554 VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 248-249. Le Parlement de 1554 dut faire une loi contre ces pamphlets. Cf. STRYPE, *loc. cit.* En juin, Renard envoie à l'empereur la copie d'une « ballade contre son Altèze et ladicte dame, qu'a esté trouvée par les rues, qu'est un ditté [discours, poème] le plus scandaleux et séditieux qui soit esté veu » WEISS, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 257.

[1] FROUDE, *op. cit.*, p. 61

[2] De Noailles au roi, 17 novembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 261. « Ilz assurent qu'ilz donneront bon ordre en la terre, s'il y descend, de le recueiller et luy donner une bonne bataille. » Lettre du 9 novembre. *Ibid.*, p. 246.

[3] De Noailles au roi, 9 novembre 1553. *Ibid.*, p. 246. De Noailles avait conseillé à Henri II d'empêcher le débarquement de Philippe, dès le mois de septembre. *Ibid.*, p. 182.

[4] VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 246.

[5] De Noailles au roi, 23 décembre 1553. VERTOT, *op. cit.*, t. II, p. 362. Ces détails, comme le fait remarquer Pollard (*Political History of England*, t. VI, p. 105), sont trop circonstanciés pour être de pure invention.

[6] De Noailles au roi, 15 janvier 1554. *Dans la conjoncture du mariage de la reine d'Angleterre avec le fils de l'empereur notre ennemi, des Anglois mécontens veulent pressentir votre ambassadeur, sur le secours qu'ils pourroient espérer de la France ; sur quoi, sans s'ouvrir à eux, il demande les ordres du roi son maître.* VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 17.

[7] Instructions à La Marque, 15 janvier 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 22.

[8] Cf. STRYPE, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, chap. XIV; HEYLYN, *op. cit.*, t. II, p. 115, 116; FROUDE, *The reign of Mary Tudor*, édit. 1910, p. 59, 60. Il y avait des mécontents jusque dans la famille de Reginald

que la reine n'osera « entreprendre de faire chose qui soit pour luy apporter une si grande hayne de tous les siens[1] ». — et qu'ensuite il prédit la révolte prochaine : « Je veois s'apprester une telle subversion et trouble parmy ce peuplé qu'elle ne sera aysée à esteindre, et crois certainement que, pour peu que les principaux d'icelle soyent confortez et secourus, qu'ilz viendront au bout de leurs desseings, pour le mal contentement que je congnois en la plus grande part des subjectz de ceste royne pour raison de cedict mariaige[2]. »

C'est alors que Henri II promit de fournir une aide effective aux révoltés. Regardant comme un leurre le langage amical de la reine, et croyant qu'on voulait l'endormir de belles paroles, il se résolut à agir. « Puisque les choses en sont si advant, écrit-il à son ambassadeur, et que l'on peult assez clairement juger et considérer que, ayant sorti effect cedit mariaige, il est impossible que mon royaulme et celluy d'Angleterre se puissent longuement conserver en paix, il faudra conforter soubz main les conducteurs des entreprises que sçavez, le plus dextrement que faire se pourra... et si secrètement .. que l'affaire ne puisse en vostre endroict estre découvert, vous advisant que je me délibère de les ayder et favoriser par tous les moyens que je pourrai[3]. »

Pole. Thomas Stafford, son neveu abandonna la cour d'Angleterre pour celle de France « parce que la reine agissait, selon lui, contrairement au bien et à la prospérité du royaume, en asservissant le royaume aux lois et au gouvernement des Espagnols ». (Wotton à la reine, Paris, 31 mars 1554; Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 363. Cf. lettre de Pole à del Monte, *Calendar of State Papers*, Foreign, 1553-1558, p. 69-79.) Pole même fut accusé « d'avoir practiqué contre le mariage de son Altesse » (Lettre de Renard à Charles-Quint, 13 février 1554, citée par Ancel, *Réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège; Revue d'histoire ecclésiastique*, t. X, p. 764.) Le roi de France assura qu'il lui avait fait dire « que le mariage n'aurait point lieu ». (Wotton au Conseil Privé, 23 décembre 1553; Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 271. Cf. Haile, *Life of Reginald Pole*, Londres, 1910, p. 426, 428.)

[1] Mémoire de ce que le sieur d'Hogiius fera entendre au roi, de la part de M. de Noailles. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 283.

[2] De Noailles au roi, 15 janvier 1554. Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 18. « Les trois quarts de l'Angleterre, dira Henri II, ont approuvé le complot de Wyatt contre le prince d'Espagne. » Wotton à la reine, 31 mars 1554; Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 362.

[3] Henri II à de Noailles, 26 janvier 1554. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 36. On

De Noailles avait pressé le roi de ne point négliger l'occasion [1].

Pour commencer, Henri envoyait une somme de 5 000 écus d'or au soleil [2], et il ordonnait à ses capitaines de Bretagne et de Normandie de prêter aux rebelles « toute la faveur et ayde » que faire se pourrait [3].

Son ambassadeur, qui n'avait cessé de souffler sur le feu, excita davantage encore les passions des mécontents [4]. D'Oysel, se rendant de Londres en Écosse [5], eut pour mission d'intriguer dans le nord de l'Angleterre, comme de Noailles, dans le sud [6]; il se mit en relation avec les chefs de l'insurrec-

dit, écrira Reginald Pole le 8 février suivant, que « les rebelles attendaient de France des vaisseaux et des troupes ». *Venetian Calandar*, t. V, p. 854. Henri avait déjà promis de secourir Courtenay dans sa lettre du 25 novembre 1553. Affaires étrangères, *Copies de dépêches de M. de Noailles*, t. I, p. 175.

[1] Il dépêcha La Marque, son courrier des grandes circonstances (15 janvier 1554), pour prévenir Henri que tout semblait favorable à une révolution. Le mariage de la reine était l'annonce des hostilités prochaines, et les assurances de paix n'avaient d'autre but que d'endormir le roi. Philippe, disait-on, était déjà parti d'Espagne avec soixante vaisseaux et des soldats, auxquels devaient se joindre 8 000 Allemands levés par l'empereur. Henri devait se tenir prêt à secourir les mécontents. *Instruction à La Marque de ce qu'il aura à dire au Roy devers la Majesté duquel moy de Noailles le depesche presentement*, 15 janvier 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 22. Ces instructions sont en partie mutilées et incomplètes; on n'en a pu retrouver l'original.

[2] « L'on a sceu pour vérité qu'il y a passé ung courier à Douvres qui portoit argent pour le secours de Wyatt. » Simon Renard à l'empereur, 20 février 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 305.

[3] Lettre citée du 26 janvier 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 37. Renard ne tarda pas à connaître les projets de Henri II. « J'entends pour vrai, écrit-il à l'empereur le 18 janvier 1554, que le roi de France a desseing de jecter en ce roiaume gens de guerre pour assister les rebelles, et que, dedans peu de temps, il le doibt faire pour troubler le royaulme, empescher le mariage, faire roi Cortenay par mariaige avec Mme Élisabeth, qu'est advis venant de tel lieu que l'on ne doibt doubter de la vérité. » Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 1016-1017.

[4] En annonçant au roi que la conspiration de Wyatt a éclaté, de Noailles lui dit que « toutes choses, grâces à Dieu, sont en bon chemin ». De Noailles au roi, 25 et 26 janvier 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 43. *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, p. 193-196. Cette lettre se trouve parmi les papiers de Granvelle, parce qu'elle fut interceptée par le gouvernement anglais.

[5] Il était ministre de Henri II en Écosse, auprès de Marie de Lorraine, la régente.

[6] « Je fays mon compte que du costé du Nort vous ferez bien advertir ceulx qu'il sera besoing pour s'ayder de leur part à maintenir et conserver leur

tion et suggéra une diversion écossaise sur la frontière septentrionale de l'Angleterre [1].

Bientôt le complot allait éclater : « Ils se préparent d'un jour à l'autre de prendre les armes pour chasser ceste dite royne, et délibèrent d'eslever pour leur roy et reyne millord de Courtenay et madame Élisabeth [2] ».

Toutes les animosités et toutes les ambitions, tous les mécontentements et toutes les passions se coalisèrent pour renverser la reine, après quelques mois de règne [3]. On fit appel au sentiment religieux comme au sentiment patriotique; car on reprochait à la reine d'avoir violé ses promesses en deux points : « l'ung, quant au fait de la religion qu'elle devoit laisser en liberté, et l'autre de ne se marier à aulcun estrangier [4] ». Ainsi réformés et catholiques étaient pressés de concourir à un même but, pour des motifs différents [5].

liberté et se garder de tomber en ceste servitude misérable où l'empereur et ledict prince désirent les mettre... Par quoi je vous prie n'oublier du cousté du Nord de y dresser ce que bien cognoissez pour cest effect y estre plus nécessaire. » De Noailles à d'Oysel, 22 janvier 1554. Affaires étrangères, *Copies de dépêches de M. de Noailles*, t. I et II (en un seul), p. 212-220. « Wyatt a pleinement confessé par sa déposition come le sieur d'Oysel passant par ce royaume pour aller en Écosse, avec l'ambassadeur de France, qui est résident par deça, parlèrent à un nommé Croff, à présent prisonier, pour empescher le mariage de son Altesse avec la reyne, haulser à la couronne Élisabeth et la marier à Courtenay et faire mourir la reyne. » Renard à Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 306.

[1] Tytler, *loc. cit.* Il suggéra aussi une attaque française sur Guisnes. La copie de la lettre de Renard que reproduit Tytler porte « Guyenne » à la place de Guisnes.

[2] Instruction à La Marque. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 221. Cf. Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 106; *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 508.

[3] Simon Renard avait déjà écrit à l'empereur, le 9 septembre 1553 : « Tout cecy joinct ensemble, avec la maulvaise et jalouse intelligence du cousté de son conseil la feront précipiter une matinée et elle ne pense autre chose, sinon à remectre la messe et religion au-dessus, que luy conciera plusieurs assaulx, si Dieu ne la préserve. » *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 100-101.

[4] D'Oysel au roi, 14 janvier 1554. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 16. Cf. Instructions à La Marque, du 15 janvier, *ibid.*, p. 22. Ces deux griefs étaient dépourvus de fondement. Pour le premier point, Marie avait seulement promis de ne faire aucun changement sans l'autorité du Parlement. Quant au second, elle n'avait rien promis.

[5] « Wyatt comptait que ses coreligionnaires le suivraient dans sa rébel-

Là où prédominait l'attachement à l'ancienne religion, on taisait le mobile religieux; mais on ne manquait pas de l'invoquer pour ceux dont il pouvait entraîner la volonté hésitante. Telle fut en effet la tactique du principal chef des conspirateurs, Wyatt : « Ne mettez pas en avant le prétexte de religion, recommandait-il à ses partisans, cela éloignerait de vous le cœur de bien des gens. Vous devez faire valoir comme votre unique grief l'invasion des étrangers. Et néanmoins, pour vous le dire confidentiellement entre amis, nous n'avons pas d'autre but que le rétablissement de la parole de Dieu [1]. » Marie s'était aliéné les protestants par la restauration du culte catholique; certains souhaitaient sa mort [2] ou s'imaginaient que celle d'Édouard était un mauvais rêve [3]. Le comté de Kent, que Wyatt devait si facilement entraîner à la révolte, venait de signer diverses pétitions contre la restauration du culte catholique [4]. Dans les rangs des rebelles se trouvaient l'évêque Ponet et le futur évêque de Norwich, Edmund Scambler [5]. Le triomphe de la conjuration aurait probablement été suivi du rétablissement de la religion protestante [6]. « Tous ceux qui voulaient le succès de la réforme, dit

lion et que la plupart des catholiques embrasseraient volontiers cette querelle contre les étrangers » John Proctor, *The history of Wyat's rebellion*, Londres 1555, édit. Arber de l'*English Garner*, t. VIII, p. 47.

[1] John Proctor, *The history of Wyat's rebellion*, Londres, édit. de l'*English Garner*, t. VIII, p. 48.

[2] De Noailles au roi, 4 novembre 1553. Vertot, *op cit.*, t. II, p. 234.

[3] *Acts of the Privy Council*, p. 363, 383-384. Le bruit qu'Édouard VI vivait encore se prolongea assez avant dans le règne d'Élisabeth. Cf. *English Historical Review*, t. XXIII, p. 286. Granvelle était persuadé qne la plus grande partie des mécontents étaient des réformés, et il conseillait d'employer contre eux les nouvelles lois religieuses. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 152.

[4] *Acts of the Privy Council*, 1552-1554, p. 373, 375, 387, 391, 403, 426. A la cour impériale, beaucoup pensèrent que le mobile religieux plutôt que le mariage espagnol avait été la cause de l'insurrection. Lettre de Reginald Pole, du 8 février 1554. *Venetian Calandar*, t. V, p. 854.

[5] Ce dernier fut cité devant la Chambre étoilée pour avoir prêché d'une façon séditieuse à Rye. *Acts of the Privy Council*, 1552-1554, p. 391, 395.

[6] Cf. *Political history of England*, t. VI, p. 107. « Le vrai but de Wyatt, affirme Proctor (*op. cit.*, édit. de l'*English* Garner, p. 47-48), était de continuer l'hérésie... de faire triompher l'hérésie, régente de sa vie et de ses œuvres. »

Heylyn, furent gagnés à sa cause par l'espoir de restaurer le culte établi par les soins pieux du bon roi Édouard et aboli depuis, contrairement à toute foi et toute promesse [1]. » Ceux que ne blessait pas le retour au catholicisme détestaient le mariage espagnol. Le patriotisme étroit et emporté des Anglais, uni au zèle des protestants, pouvait causer un mouvement fatal à la couronne de Marie Tudor [2].

L'empereur le savait [3]; et lui, qui avait tant recommandé à Marie de se montrer « sur touttes choses bonne Anglaise [4] », lui faisait heurter de front la susceptibilité de la nation, la lançant de gaieté de cœur dans une aventure qui pouvait coûter cher à la reine et à la religion.

*
* *

Les mécontents ne purent dissimuler plus longtemps leurs intrigues. Le gouvernement en eut des soupçons. Le jour même où les ambassadeurs impériaux faisaient leur entrée dans

[1] Heylyn, *Ecclesia Restaurata*, édit. 1849, p. 116. « On ne saurait nier, ajoute-t-il (p. 120), et en cela il concorde avec Proctor, que le rétablissement de la religion réformée fût le but principal de la rébellion, bien qu'on mît seulement en avant le mariage espagnol. » Ceci est amplement prouvé par le livre de Christophe Goodmann, l'associé de John Knox, qui déclare que le devoir de tout réformé était de suivre Wyatt. Cf. Fuller, *Church History*, t. IV, p. 330.

[2] Soranzo rapporte que la conjuration était causée en partie par le mécontentement de voir le royaume aux mains des Espagnols, et en partie par celui des changements religieux. Albéri, *Relazione degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, p. 326. C'est aussi ce que rapporte l'ambassadeur impérial : « Les ungs disans que le chancellier avoit esté trop hâtif és choses de la religion...; les autres disans que le conte d'Arondel et Paiget en avoient donnez l'occasion pour avoir conseillé le mariage de ladicte dame avec son altèze. » Simon Renard à l'empereur, 8 février 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 208.

[3] Persuadé que la crainte d'un mariage étranger pouvait empêcher l'avènement de Marie et faire triompher la cause de Jane Grey, Charles-Quint n'avait cessé d'assurer le gouvernement de Northumberland qu'il n'avait nulle intention « de la marier à quelque estrangier ». *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 8, 10, 25, 47.

[4] L'empereur à ses ambassadeurs en Angleterre, 22 juillet 1553. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 56.

Londres[1] (4 juin 1554), le Conseil sommait l'un des conjurés, sir Peter Carew, en route pour le comté de Devon, de revenir à Londres[2]. Les complices qui étaient restés dans la capitale prirent l'alarme et se retirèrent dans les pays où ils avaient leurs intelligences; le moment venu, ils appelleraient à eux Élisabeth et Courtenay[3]. Leur éloignement ne fit qu'accroître les soupçons; et des messages de rappel furent bientôt envoyés dans les comtés d'Essex et de Kent.

Le chancelier Gardiner, grâce au double ascendant de son autorité et de son réel attachement, tira de Courtenay le mot de l'énigme. Il fit au jeune homme des remontrances sur ses relations, l'avertit que, s'il s'oubliait envers la reine, il aurait à s'en repentir, et il lui recommanda de ne point écouter les Français ou autres gens passionnés. Courtenay, dont le caractère était mobile et hésitant, n'avait rien d'un chef de parti[4]. Intimidé, il crut que Gardiner savait tout et livra son secret, tout en jurant qu'il était résolu de vivre et de mourir pour le service de la reine[5]. Dès lors Gardiner ne douta plus qu'il n'y eût des pratiques entre les Français, les protestants et ceux des nobles dont on se défiait déjà. Le lendemain (22 janvier 1554), des ordres étaient expédiés dans tout le royaume, pour étouffer la rébellion et arrêter les suspects[6].

[1] Ceux que Charles-Quint envoyait pour demander la main de la reine.

[2] De Noailles au roi, 12 janvier 1554. Affaires étrangères. *Copies des lettres de M. de Noailles*, t. I et II, p. 208.

[3] Lettre citée de de Noailles du 12 janvier 1554.

[4] Tantôt il n'attendait plus que le moment d'agir et de profiter des levées d'hommes armés que Carew assemblait pour lui dans l'ouest (Procès de Throgmorton, 17 avril 1554, dans les *Chronicles* de Holinshed, p. 1107); tantôt il croyait avoir reconquis ses avantages à la cour, et s'imaginait qu'on allait venir le chercher pour épouser la reine (*Nouvelles et avis que La Marque aura à dire au roy*, 15 janvier 1554. VERTOT. *op. cit.*, p. 27). De Noailles jugeait bien Courtenay, lorsqu'il pensait « qu'il se laisseroit plustot prendre que de rien exécuter, comme faisoient ordinairement les Anglois qui ne sçavent jamais fuyr leur malheur, ny prévenir le péril de leur vie ». (*Ibid.*, t. II, p. 289.)

[5] Simon Renard à Charles-Quint, 23 janvier 1554. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 1046. Cf. FROUDE. *op. cit.*, édit. 1910, p. 91.

[6] *Acts of the Privy Council*, 1552-1554, p. 385, 387. *State Papers, Domestic, Mary*, t. II, p. 2, 9, 11-18, 26, 27; t. III, p. 5, 6, 10.

Tout ceci hâta le soulèvement qui ne devait éclater que le dimanche des Rameaux (18 mars 1554)[1]. Ni les conjurés, ni les secours promis n'étaient prêts. Et cependant la révolte faillit être funeste à Marie Tudor.

Sir James Croft, ex-gouverneur d'Irlande, était parti soulever le pays de Galles[2], tandis que Suffolk, le père de Jane Grey, s'efforçait, avec ses deux frères[3], d'ameuter le comté de Warwick et le Midland[4].

Les Carew donnèrent le signal, dans le Devonshire[5]. Mais comme les paysans les aimaient peu, le mouvement local qu'ils excitèrent fut assez faible, et sir Peter s'enfuit en France[6]. James Croft rassembla les tenanciers du comté de Hereford, mais il fit peu de progrès et bientôt fut arrêté. Coventry, Leicester et le Midland répondirent mollement aux appels de Suffolk ; le duc et ses frères furent vaincus par le comte de Huntingdon[7].

[1] Cette date est connue par Giacomo Soranzo, qui était du complot. ALBÉRI, *Relazione degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, p. 79. « Pour raison du millord de Courtenay, qui a descouvert l'entreprinse que l'on avoit faicte en sa faveur, les entrepreneurs d'icelle sont maintenant contraints prendre les armes, 6 semaines ou 2 mois plustot qu'il n'estoit besoing. » De Noailles au roi, 23 et 26 janvier 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 43.

[2] *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 36.

[3] Lord Thomas et lord Leonard Grey.

[4] *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 37; STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, p. 133, 134; HEYLYN, *op. cit.*, t. II, p. 117.

[5] *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 35. « Les Carew et les autres gentilshommes du Devonshire, dit Heylyn (*op. cit.*, t. II, p. 116), étaient gagnés par l'assurance de marier Courtenay (qui était du Devon) avec Élisabeth et de les élever sur le trône. » Sir Peter Carew, quelques mois plus tôt, avait proclamé Marie à la place de Jane Grey, dans le même pays (POLLARD, *Political History of England*, t. VI, p. 91); ce qui prouve que la reine, par son mariage, s'était aliéné ses partisans de la première heure.

[6] *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 42. Cf. HEYLYN, *op. cit.*, t. II, p. 117. Sur sa réception en France, voir la lettre à la reine de l'ambassadeur Wotton, 25 février et 31 mars, dans TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 286. Cf. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 243-244. Carew alla de France à Venise et à Strasbourg ; s'étant rendu à Anvers pour y avoir une entrevue avec Paget, on l'arrêta et on l'enferma dans la Tour de Londres avec sir John Chester. La reine, à la fin, lui fit grâce moyennant une forte amende. Sous Élisabeth, il se distingua dans la guerre d'Irlande. Cf. *The life of Sir Peter Carew*, de John WOWEL (autrement dit Hoker) dans le volume XXVIII de l'*Archæologia*, par sir John MACLEAN, en 1857, p. 120 et suiv.

[7] *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 37, 41. Cf. MACHYN, *Diary*,

Des révoltés il ne restait plus que Wyatt, dans le Kent. Mais c'était le plus redoutable [1].

Wyatt était le fils d'un poète [2] et le compagnon de joie d'un autre poète, le comte de Surrey, avec qui il s'était fait emprisonner, en 1543, pour avoir brisé les vitres de quelques maisons, dans la cité de Londres. De nombreux enfants, qui tous n'étaient point légitimes, et un patrimoine obéré n'avaient point éteint la fougue de son tempérament [3]. Jusqu'ici il ne s'était point distingué par son zèle religieux, et la haine de l'Espagnol semble avoir été le principal motif de sa révolte [4].

Wyatt croyait pouvoir compter sur de puissantes influences. Lui-même était le neveu de lord Cobham, ex-député de Calais,

p. 54; Heylyn, *op. cit.*, t. II, p. 117; Griffet, *op. cit.*, § XXII; Ledge, *Illustrations of British History*, t. I, p. 187. « Le duc, raconte Griffet, d'après la dépêche de Renard du 8 février, s'enfuit avec ses deux frères, et se voyant poursuivi il se coucha dans le creux d'un arbre, où il fut découvert par un chien qui ne cessait d'aboyer autour de cet arbre. Un de ses frères fut pris pareillement sous un tas de foin. » Cesare Campana (*Vita del catholico et invittissimo Filippo secondo*, Vienne, 1605, part. II, f° 126 v°, 127) raconte que c'est un villageois qui lui indiqua la cachette de l'arbre et pour le livrer au comte de Huntingdon; quand il fut pris « Suffolk, avec cette bassesse d'âme qui, par une extrême ingratitude, l'avait poussé à conspirer de nouveau contre sa souveraine, se jeta aux pieds de son ennemi, et lui demanda grâce en pleurant ». Sur cette seconde révolte de Suffolk, voir les dépositions de John Bowyer et de Thomas Rampton, maître d'hôtel et secrétaire du duc, conservées au Record Office et publiées par Nichols dans les *Additions and corrections* de sa *Chronicle of Queen Jane and Mary*, p. 182-184.

[1] Sur la révolte de Wyatt, voir une trentaine de dépêches des vol. II et III des *State Papers, Domestic, Mary*; la *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 36 et suiv.; les récits contemporains du catholique Proctor (*History of Wyatt's Rebellion*, 1555, rééditée par Grosse, *Antiquarian Repertory*, Londres, 1808, t. III, p. 65-115, par Arber dans son *English Garner*, t. VIII, Londres, 1896, p. 39-95, et Pollard, dans les *Tudor tracts*) et du protestant Edward Underhill, surnommé le « hot Gospellerd » (ce dernier récit se trouve dans l'*English Garner* d'Arber, t. IV, p. 88 à 93, et dans l'appendice VIII de la *Chronicle of Queen Jane*).

[2] Son père était l'ambassadeur d'Espagne qui, sur l'ordre de Henri VIII, avait cherché à faire assassiner Reginald Pole, lors de sa légation près de l'empereur en 1539. Haile, *Life of Reginald Pole*, p. 414.

[3] Il prit une part brillante aux guerres de Henri VIII. De Noailles dit que c'est « le gentilhomme le plus vaillant et asseuré de quoy s'aye jamais ouy parler ». Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 59.

[4] Proctor (édit. Arber, p. 45) dit que ce fut son attachement à la réforme.

dont deux fils se trouvaient parmi les révoltés. Ses lieutenants, les Isley et les Rudston, étaient parents, les premiers de sir John Mason [1], les seconds de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, Nicholas Wotton, le plus habile diplomate de Marie [2]. Il espérait que Robert Southwell, jadis maître des rôles et maintenant sheriff du comté de Kent, se déclarerait pour lui, et entraînerait lord Abergavenny [3]. Sir Edward Hastings, grand écuyer de la reine, et sir Edward Waldegrave, son chambellan, avaient menacé d'abandonner Marie, si elle persistait dans son projet de mariage [4].

Mais la lenteur des uns et l'irrésolution des autres trompèrent ses espérances. Southwell et Abergavenny ne firent point défection [5]; Cobham temporisa; Cheyne, gouverneur des Cinque Ports, tomba en suspicion; le beau-père de Wyatt, Sir Edward Warner, fut arrêté avec le marquis de Northampton et envoyé à la Tour. Bientôt on apprit que le duc de Norfolk, à la tête des milices de Londres, marchait contre les rebelles du Kent.

Le 25 janvier, Wyatt avait lancé ses proclamations [6] et rassemblé autour de lui un nombre considérable de gens armés [7].

Mais, à son procès, Wyatt déclara : « Misérable, mauvaise, folle et furieuse imagination! Je croyais que par le mariage du prince d'Espagne, le royaume serait en danger et que moi, né libre, je deviendrais, avec mon pays, le serf et l'esclave des étrangers. » *Ibid.*, p. 92.

[1] Ils étaient les neveux de la femme de John Mason.

[2] Wotton était doyen d'York et de Cantorbery. Sa sœur avait épousé Gawain Carew qui prit part à la révolte. Cf. *Foreign Calendar*, 1553-1558, p. 60, 62, 114, 118, 134, 152.

[3] Proctor. *op. cit.*, édit. Arber, p. 47.

[4] Wyatt ne désespérait pas de trouver des partisans dans le Conseil Privé lui-même. D'Oysel au roi, 14 janvier 1554. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 15. « L'on s'aperçut, dit Renard, que aulcuns du Conseil étoient de la partie, touchoient les ungs aux aultres et en estoient cause. » Certains disaient « que la rébellion venoit de la meute et invention de ceulx du Conseil pour porter la querelle du dict Cortenay et de Élisabet ». *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 208.

[5] Ils réfutèrent la proclamation de Wyatt et dispersèrent même quelques bandes de ses partisans. Cf. Proctor, *op. cit.*, édit. Arber, p. 51, 55, 56, 60-66, 69.

[6] A Maidstone, Milton et Ashford, le 26 à Tonbridge. Proctor, *op. cit.*, édit. Arber, p. 50 et suiv.

[7] Machyn, *Diary*, p. 52.

Le 28, Abergavenny fit éprouver à ses lieutenants, sir Henry Isley et les Knyvett, un échec vite réparé [1]. Lorsque, le lendemain, les milices de Londres, commandées par Norfolk, rencontrèrent les rebelles, elles passèrent de leur côté, avec huit canons, en criant : « Nous sommes tous Anglais! » Le duc, avec ses capitaines [2] et ses yeomen, dut prendre la fuite [3]. Wyatt marcha sur Londres ; le 30 janvier il était à Gravesend, et à Dartford, le 31 [4].

Jamais encore un Tudor, sur le trône, n'avait été menacé d'un si pressant danger [5]. Le Conseil désemparé et divisé [6] chargea Edward Hastings, le grand écuyer de la reine, et sir Thomas Cornwalis, de parlementer avec les rebelles : c'était avouer sa faiblesse et augmenter leur audace. Wyatt répliqua avec arrogance qu'il voulait la Tour de Londres, la garde de la reine et la démission du Conseil privé [7]. Les ambassadeurs extraordinaires de Charles-Quint [8], tremblant pour leur vie, s'enfuirent

[1] Proctor, *op. cit.*, édit. Arber, p. 61-66.

[2] Osmonde et Sir Henry Jerningham.

[3] Proctor, *op. cit.*, édit. Arber, p. 67, 68; *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 38 et suiv. Cf. Strype, *op. cit.*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 153. De Noailles avait écrit, la veille de l'événement : « De ceux-là mesme, selon que le bruit en court, les principaux capitaines des gens de pied se tourneront vers icelles, quand ce viendra au besoing. » Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 47. C'est aussi ce qu'il avait prédit dans sa dépêche du 26 janvier. *Ibid.*, p. 44. Bret, le chef des milices, leur avait dit au moment de prendre contact avec les révoltés : « Camarades, nous allons combattre dans une querelle impie contre nos amis et nos concitoyens, qui ne veulent que nous préserver de la domination des étrangers. Je pense qu'il n'est pas un cœur anglais qui doive s'opposer à leurs efforts et je suis résolu, pour ma part, à verser mon sang pour la cause du digne capitaine Wyatt et des autres gentilshommes ici assemblés. » Voir son discours dans la *Chronicle of Queen Jane*, p. 38-39.

[4] Sur la route, il s'empara du château de Cobham, à Cooling. Proctor, *op. cit.*, édit. Arber, p. 73-74.

[5] De Noailles dit que Wyatt « a mis ladicte dame et seigneurs de son conseil en telle et si grande peur, qu'elle s'est veue, par l'espace de huict jours, en bransle de sa couronne ». De Noailles au connétable, 15 février 1554. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 59.

[6] Les conseillers rejetaient les uns sur les autres la cause de la révolte et ne savaient prendre un avis. Simon Renard à Charles-Quint, 9 février 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 208.

[7] Proctor, *op. cit.*, édit. Arber, p. 74-75. Cf. Strype, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, chap. x, édit. 1822, t. III, part. I, p. 133.

[8] Venus pour demander la main de Marie.

sur un vaisseau marchand; ils furent insultés par le peuple et menacés par ceux mêmes qui avaient ordre de les protéger [1].

Une catastrophe était inévitable, si la reine ne rattachait à sa cause les habitants de Londres. Le 1er février, elle les convoqua au Guildhall, siège des puissantes corporations de métiers, et elle s'y rendit en grand appareil, la couronne sur la tête. Courtenay figurait dans le cortège [2]. En présence de l'assemblée, Marie dévoila les desseins de Wyatt contre sa personne et son trône. Le but des rebelles était d'usurper l'exercice de l'autorité royale. Mais son peuple l'aimait trop pour la remettre entre leurs mains. « Quant à mon mariage, continua-t-elle, vous devez savoir que je n'ai rien entrepris sans l'avis unanime de mon Conseil privé. Je ne suis pas tellement attachée à ma propre volonté et à ce point passionnée que, pour mon propre plaisir, je voulusse courir après un mari. J'ai vécu jusqu'ici dans le célibat, et je ne doute pas qu'avec la grâce de Dieu, je n'y puisse vivre encore. Si je croyais que ce mariage pût déplaire à mes sujets ou causer quelque tort à mes États, je n'y consentirais jamais. Je vous promets, sur ma parole de reine, que si les Lords et les Communes en parlement n'y reconnaissent pas l'avantage du royaume, je ne me marierai de la vie. Tenez donc tête à ces rebelles, vos ennemis et les miens; ne les craignez pas, car je vous jure que je ne les redoute nullement. » Il y eut tant de dignité et d'éloquence dans son langage, tant de fermeté en sa voix et en son maintien [3], que la reine gagna les cœurs hésitants et raffermit la fidélité chancelante de son peuple. De chaleureuses acclamations conclurent son discours, et plus de vingt-cinq mille citoyens s'inscrivirent pour sa défense [4].

[1] Lettre de Pole, du 8 février 1554. *Venetian Calendar*, t. V, p. 854. De Noailles au roi, 1er et 3 février 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 51, 53. GRIFFET, *op. cit.*, § XXX.

[2] Renard à Charles-Quint, 5 février 1554. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 1155.

[3] Foxe dit « qu'elle parla avec autant d'aisance que si elle avait appris son discours par cœur ».

[4] PROCTOR, *op. cit.*, édit. Arber, p. 77 et suiv.; de Noailles au roi, 1er février 1554, dans VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 51 de Noailles à d'Oysel,

Wyatt, durant ce temps, perdait les meilleures chances de succès. Il s'attarda jusqu'au soir du 3 février à Greenwich et à Deptford. Et, quand il arriva devant les portes de Londres, à Southwark [1], il les trouva fermées. La capitale était gagnée à la cause de Marie. Menacé d'une canonnade et importuné par le peuple des faubourgs, Wyatt se replia et marcha sur Kingston qu'il atteignit la nuit même [2] (6 février). Le pont sur la Tamise était rompu, et deux cents hommes gardaient la rive opposée. Wyatt les dispersa à coups de canon et transporta ses forces [3], en barque, de l'autre côté du fleuve. Au point du jour il était à Knightsbridge.

Le comte de Pembroke, au service de la reine, avait distribué les troupes de façon à défendre Westminster, Charing Cross et le côté nord-ouest de la Cité. Lorsque Wyatt s'avança vers le quartier qui est aujourd'hui Saint-James Park, il y eut un échange, sans résultat, de coups de canon; et la charge de Pembroke, près de Hyde Park Corner [4], ne put rompre les gens de pied de Wyatt. La panique s'empara des mille hommes qui, sous les ordres de Gage, gardaient Charing Cross; ils s'enfuirent au cri de : Trahison [5] ! tandis que les rebelles s'avançaient jusqu'à Lud-

15 février 1554, *ibid.*, p. 66-67; Holinsheld, *Chronicles*, t. II, p. 1096; Foxe, *Acts and Monuments*, édit. Townsed, t. VI, p. 414, où le discours est en entier; Strype, *op. cit.*, chap. ix, édit. 1822, t. III, part I, p. 135-136; Heylyn, *Ecclesia restaurata*, édit. 1849, p. 118; Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 281-282; Relation de Giacomo Soranzo de 1554, dans Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, p. 50, Cesare Campana, *op. cit.*, part. II, fol. 127.

[1] Faubourg de Londres.

[2] Il était resté à Southwarh jusqu'au jeudi 6 février. La nouvelle de l'échec de ses complices, dans les autres comtés, et de forces, sous les ordres de Southwell, menaçant ses derrières, à Blackheath et à Greenwich, lui fit tenter un coup d'audace. A Southwark, la maison de Gardiner fut pillée et sa bibliothèque détruite, « de telle sorte que l'on pouvoit entrer jusqu'aux genoux dans les débris de livres déchirés et foulés aux pieds ». Stow, *Annals*, p. 819. Au temps d'Heylyn (*Ecclesia restaurata*, édit. 1849, p. 119) on voyait encore des restes du palais de Gardiner, près de l'église Saint-Sauveur.

[3] Deux mille hommes environ.

[4] Où se trouve aujourd'hui l'ambassade de France.

[5] Dans leurs rangs étaient Courtenay et le jeune lord Worcester qui, dès le premier choc, soit lâcheté, soit trahison, tournèrent bride, en criant : Tout

gate, à travers Fleet Street. Mais Ludgate était fermé et défendu par lord William Howard. « Arrière, traîtres, s'écria celui-ci, on n'entre pas ici[1]. »

Wyatt était pris au piège. Pembroke, se fiant au loyalisme de la ville, avait permis aux révoltés de s'avancer jusqu'à ce que toute retraite lui fût coupée. Quand ils revinrent sur leurs pas, ils trouvèrent, à Temple Bar[2], la cavalerie de Pembroke qui leur barrait le chemin. Il y eut une escarmouche. Mais Wyatt était découragé de la froide réception des habitants de Londres qu'il avait crus prêts à le suivre. Aussi lorsque le roi d'armes, Norrey, lui eut suggéré qu'il trouverait merci, s'il mettait fin à toute effusion de sang, il se rendit à sire Maurice Berkely. A cinq heures du soir, lui et quelques-uns de ses complices[3] entraient à la Tour. Le lendemain d'autres prisonniers les rejoignaient et, le 10, le duc de Suffolk avec ses frères[4].

Ainsi se termina l'insurrection qui, durant une semaine (1er février 1554), avait mis en péril la couronne de Marie Tudor. Plus d'un avait conseillé la fuite à la reine[5]. Mais elle ne suivit

est perdu ! Renard à Charles-Quint, 8 février 1554. Record Office. *Belgian transcripts*, t. I, p. 1178. *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 210. Cf. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 59, 64, 69; Stow, *Annals*, p. 620; Tridon, *Renard; ses ambassades et ses négociations*, p. 198.

[1] Wyatt comptait sur la coopération des conspirateurs et des réformateurs de la Cité, qui avaient promis de lui livrer Ludgate.

[2] Temple Bar était la limite de la Cité; là commençait Westminster qui s'étendait jusqu'à l'abbaye de ce nom.

[3] Thomas Cobham, Knyvett, Brett et d'autres.

[4] Proctor, *op. cit.*, édit. Arber, p. 79-91; *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 47-55; Edward Underhill, *Journal* (récit qui montre le désarroi des loyalistes caché à dessein par Proctor), *ibid.*, p. 128 à 133; Wriothesly, *Chronicle*, t. II, p. 109-111 (récit plus bref et plus clair que celui de Proctor); lettre de Renard à Charles-Quint, 8 février 1554, dans les *Belgian transcripts* du Record Office, t. I, p. 1178; *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 209; de Noailles au roi, 3, 4, 11 février 1554, et de Noailles à d'Oysel, 13 février 1554, dans Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 52, 55, 59, 64; Strype, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, chap. ix, édit. 1822, p. 136-140; Heylyn, *Ecclesia restaurata*, édit. 1849, p. 119-120; Froude, *The reign of Mary Tudor*, édit. 1910, p. 10 et suiv.

[5] En Conseil « l'on disputa longuement comme et par quelle voye l'on assureroit la personne de ladicte dame, où l'on la retireroit, disans que ce seroit pour le mieulx aller en la Tour de Londres, quilz à Windsor, quilz se

point cet avis qui aurait pu lui être fatal. Renard lui avait dit, « si elle ne voulait perdre son État, de ne bouger qu'à l'extrémité [1] ». Elle ne bougea pas. « Ce fut elle qui montra tel cueur qu'elle dict ne vouloir se retirer [2]. » Tandis que son entourage était pris de panique [3], elle ne faiblit pas un seul instant. Gardiner la supplia, à genoux, de veiller à sa sûreté et de se retirer dans la Tour de Londres; mais elle crut que ce serait pusillanimité [4]. « Ce fut plus que merveille, rapporte un chroniqueur, de voir en ce jour le cœur invincible et la constance inébranlable de la reine [5]. » Certaine de la bonté de sa cause et pleine de confiance en Dieu [6], elle resta calme, au milieu de la tempête, toujours maîtresse d'elle-même; au plus fort du danger, elle priait Dieu avec sérénité et raffermissait les courages chancelants [7]. Ceux qui l'approchèrent en ces moments de trouble

mectre entre le peuple catholique et se fortiffier en campagne, attendant secours ». Gardiner la fit réveiller, dans la nuit du 6 au 7 février, et l'avertit que sa barque l'attendait au pied de l'escalier du palais, pour la conduire à Windsor. Renard à Charles-Quint, 8 février 1554. Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 1175. Cette lettre se trouve en partie dans les *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 208.

[1] Lettre citée de Renard à Charles-Quint du 8 février 1554.

[2] *Ibid.*

[3] « Les dames de la reine, raconte Underhill qui était présent, firent cette nuit-là (6-7 février) de grandes lamentations; elles pleuraient ou se tordaient les mains. Par leurs cris on peut juger de ce qui se passait au palais de Witehall. Hélas! Hélas! disaient-elles, quel grand malheur fond sur nous! Nous allons périr cette nuit! La chambre de la reine est pleine de gens armés! Jamais nous n'avons vu ou ouï chose semblable. » *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, append., t. VIII, p. 128. STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 137.

[4] « Cum tui te hortando et obsecrando urgere non desisterent, ut inarcem te reciperes, ne tum quidem ullius temoris signum dedisti. » QUIRINI *R. Poli Epistolæ*, t. V, append., p. 332.

[5] HOLINSHED, *Chronicles*, p. 1098.

[6] « Quand les ambassadeurs impériaux, écrit Pole, prirent congé de la reine, elle leur dit avec un grand air de confiance qu'elle ne doutait pas un instant de l'aide de Dieu, ayant toujours expérimenté son secours et son pouvoir en chaque nécessité, et étant persuadée que son esprit tendait entièrement vers lui. » Lettre de Pole du 8 février 1554. *Venetian Calendar*, t. V, p. 854.

[7] « La reine, raconte l'évêque Christopherson, durant le combat, priait avec ferveur. A la nouvelle que tout était perdu par trahison, comme un vaillant champion du Christ, elle ne montra aucun abattement; elle dit

furent unanimes à reconnaître que, si elle sortit triomphante de la révolte, ce fut grâce à la fermeté tranquille et inébranlable dont elle donna l'exemple, alors que la plupart autour d'elle hésitaient ou tremblaient[1]. Elle fit face à Wyatt avec la même vaillance que, quelques mois plus tôt, au traître Northumberland. A sa fermeté et à son courage elle devait une seconde fois la couronne.

G. Constant.

(*A suivre.*)

qu'elle ne doutait point que son capitaine (désignant ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ) lui donnerait à la fin la victoire. Elle se remit en prière; et, peu après, on lui annonça que Wyatt était vaincu et pris. » *Exhortation against Rebellion*, dans la *Chronicle of Queen Jane*, p. 188. — « Des soldats, peureux et couards, accoururent vers la reine, en criant : « Tout est perdu! Sauve qui peut! Une barque! Une barque! » Sa Grâce ne changea point de couleur, ne fit pas un pas pour fuir; mais elle dit : « Prions et je vous assure que nous aurons de meilleures nouvelles, car mylord Pembroke ne me trahira point, je le sais. Le voulût-il, Dieu ne le permettrait pas; or, j'ai mis en Dieu ma confiance, et mon espoir ne sera point trompé. » Et de fait, peu après, arriva la nouvelle de la victoire et de la capture de Wyatt. » Proctor, *op. cit.*, édit. Arber, p. 89-90.

[1] « Ledict Conseil... confessant que la seule constance de ladicte raine avait causé la victoire, car se retirant de Londres, l'estat de tout le royaume estoit perturbé et en dangier de ruyne. » Renard à Charles-Quint, février 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 212. Rosso écrit (*I successi d'Inghilterra dopo la morte d'Odoardo VI fino alla giunta in quel regno des serenissimo don Philippio d'Austria, principe di Spagna*, Ferrare, 1560, p. 50) que, des fenêtres de son palais, elle regarda la charge de Pembroke contre les rebelles, se tenant, sans crainte, à portée des mousquets.

ALEXANDRE Ier ET LA POLOGNE

UN ESSAI DE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL

(1815-1825)

L'acte final du Congrès de Vienne, daté du 9 juin 1815, constituait aux yeux des Polonais un sixième traité de partage de leur patrie [1]. Alexandre avait échoué dans son projet de réunir sous son sceptre tout l'ancien royaume des Jagellons ; il lui avait fallu transiger, laisser à l'Autriche les provinces galliciennes que les traités de 1773, 1793 et 1795 lui avaient attribuées et lui rendre les districts qui en avaient été détachés en 1809, notamment les salines de Wieliczka que Napoléon avait alors rattachées au grand-duché ; il lui avait fallu enlever à ce grand-duché toute la partie limitrophe de la Prusse pour l'abandonner à Frédéric-Guillaume sous le nom de grand-duché de Posen ; enfin il n'avait pu obtenir du Congrès la ville de Cracovie, qui, seule de tout le royaume, avait été érigée indépendante et neutre sous la garantie des trois cours copartageantes.

Ainsi réduit du côté de la Prusse et de l'Autriche, le nouveau royaume de Pologne l'était encore davantage du côté de la Russie par la volonté même du tsar : les anciennes provinces polonaises de Lithuanie, de Podolie, de Wolhynie qui espéraient rentrer au sein du royaume demeuraient partie intégrante de l'empire. Les promesses que le tsar avait faites à Oginski, à Kosciusko, à Czartoriski, restaient lettre morte ; car à Pétersbourg il avait trouvé autant d'obstacles qu'à Vienne et à Berlin pour son rêve de réparation.

[1] Les Polonais considéraient le traité de Tilsit qui réservait certaines parties de l'ancien royaume de Prusse, attribuait la province de Bialystock à la Russie et créait le grand-duché de Varsovie, comme le quatrième traité de partage, et ils appelaient cinquième partage les clauses de la paix de Vienne de 1809 relatives aux parties de la Galicie qui faisaient retour au grand-duché.

Déjà, en septembre 1814, le tsar s'arrêtant à Pulawy chez son ami Czartoriski avait dit : « La Pologne a trois ennemis : la Prusse, l'Autriche et la Russie, et un seul ami, c'est moi. » L'historien Karamsine lui écrivait quelques mois plus tard, se faisant ainsi l'écho de l'opinion bourgeoise et intelligente de la Russie : « Pourriez-vous avec une conscience tranquille nous enlever la Russie Blanche, la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie? Direz-vous que l'impératrice Catherine a illégalement contribué au partage de la Pologne? Mais vous agiriez encore plus illégalement en voulant racheter cette injustice par le démembrement de la Russie. Nous avons conquis la Pologne par le fer, c'est notre droit auquel tous les États doivent leur existence. Non, jamais les Polonais ne seront sincèrement nos frères. Dans les questions d'État il n'y a pas de place pour les sentiments et la reconnaissance, et l'intérêt de sa propre conservation est la loi suprême des empires [1]. »

Alexandre avait dû se résigner, et la Pologne avec lui; du moins avait-il eu la satisfaction de prendre le titre de « roi de Pologne », de fonder ce royaume qu'il avait plusieurs fois redouté de voir Napoléon créer à son profit. « Si le grand intérêt du repos général n'a pas permis que tous les Polonais fussent réunis sous le même sceptre, écrivait-il au président du Sénat à Varsovie, je me suis efforcé du moins d'adoucir autant que possible les rigueurs de leur séparation et de leur obtenir partout la jouissance de leur nationalité. »

Les clauses introduites dans les actes de Vienne en faveur des Polonais sujets du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche étaient suffisantes en effet pour conserver entre tous les Polonais un lien, à tout le moins économique : la navigation de tous les fleuves compris dans le territoire de l'ancien royaume était déclarée libre ; une commission mixte devait abaisser les droits de douane sur les frontières de Posnanie et de Galicie ; mais le malheur voulut qu'on éludât peu à peu ces mesures ;

[1] Cité par THUREAU-DANGIN, *la Pologne et les traités de Vienne.*

quant « à la représentation et aux institutions nationales » que chacun des gouvernements devait accorder quand « il le jugerait utile et convenable », on sait qu'on n'en entendit jamais parler. Seul le tsar Alexandre devait prendre à cœur de réaliser la réforme constitutionnelle qu'il avait promise.

Depuis son plus jeune âge, dès le moment où il avait été confié à un précepteur républicain, le Suisse Frédéric de Laharpe, Alexandre avait rêvé de donner la liberté à ses peuples ; après avoir pensé à refuser la couronne quand elle lui écherrait, il avait décidé de l'accepter pour introduire le régime parlementaire dans ses États, et laisser ses peuples libres de choisir l'homme le plus digne de gouverner l'Empire. Durant le court et sombre règne de son père, il avait secrètement échafaudé les projets les plus révolutionnaires ; mais quand le moment vint de les réaliser il se buta aux impossibilités matérielles, aux objections des anciens ministres de Catherine et de Paul ; il ne sut prendre un parti, hésitant entre les mesures plus ou moins radicales proposées par ses confidents de la première heure : Kotchoubey, Strogonow, Czartoriski, Novossiltsow. Tout l'effort du comité secret aboutit à une réforme administrative incomplète.

Ce qu'il n'avait pu obtenir en Russie à son avènement, le tsar voulait l'accomplir en Pologne sans tarder. Quand il entra à Varsovie, le 10 novembre 1815, salué par les acclamations du peuple, il avait en poche la charte constitutionnelle qu'il promulgua solennellement le 15/27 du même mois.

*
* *

Ce n'était pas le premier acte de ce genre que les Polonais recevaient en garantie de leurs droits et de leurs libertés ; déjà le 3 mai 1791 Stanislas Auguste avait promulgué cette fameuse constitution qui abolissait le *liberum veto* et l'élection du roi, pour mettre un terme, croyait-on, aux troubles chroniques qui conduisaient le pays à sa perte. On y avait fixé dans les termes habituels à la république les droits et prérogatives des « bourgeois des villes », « des colons et autres habitants de la cam-

pagne » ; on rappelait les modes d'élection à la chambre des sénateurs, et à celle des nonces — les formules employées conservaient leur particularité de terroir : le tribunal référendorial et les cours assessoriales. — L'appel final aux troupes, invitées à être « le plus ferme bouclier de la République », montrait qu'on était dans un pays de guerre civile.

Le statut constitutionnel du grand-duché de Varsovie, signé sinon dicté par Napoléon le 23 juillet 1807, était écrit dans ce style précis et lapidaire, propre aux constitutions de l'empire, sur lesquelles il était calqué : la religion catholique était déclarée religion d'État ; l'esclavage était aboli — esclavage est ici mis pour servage — et il faut d'ailleurs plus d'un article de constitution pour opérer une réforme sociale aussi importante qui ne fut réalisée que quelque cinquante ans plus tard. — Les pouvoirs du roi et de ses ministres, assez semblables à ceux de l'empereur, étaient nettement délimités; les deux chambres — Sénat composé de six évêques, six palatins, six castillans nommés par le roi; chambre des nonces comprenant soixante membres élus par les assemblées de la noblesse et quarante députés des communes — votaient en silence les dispositions qu'avaient étudiées leurs commissions respectives. Pareilles dispositions n'étaient pas plus parlementaires que les constitutions de l'an VIII.

La charte d'Alexandre devait, suivant l'évolution des idées, se rapprocher beaucoup plus du système anglais, et s'inspirer de la charte octroyée par Louis XVIII à ses sujets. L'empereur-roi avait au reste veillé à ce que les principes constitutionnels fussent proclamés. La différence des cultes chrétiens n'en établit aucune dans la jouissance des droits civils et politiques (art. 11), la liberté de la presse est garantie (art. 16). La loi protège également tous les citoyens sans aucune distinction de leur classe ni de leur condition (art. 17). Personne ne pourra être arrêté que selon les formes et dans les cas déterminés par la loi (art. 19). On devra notifier incessamment et par écrit à la personne arrêtée les causes de son arrestation (art. 20). Tout indi-

vidu arrêté sera présenté au plus tard dans les trois jours au tribunal compétent pour y être examiné ou jugé dans les formes ; si, après les premières enquêtes il est reconnu non coupable, il sera remis sur-le-champ en liberté (art. 21). La nation polonaise aura à perpétuité une représentation nationale : elle consistera dans la diète composée du roi et des deux Chambres. La première sera formée du Sénat ; la seconde des nonces et des députés des communes (art. 31).

Ces différents articles courts et précis semblent constituer la meilleure et la plus complète déclaration des droits de l'homme ; tout ce qui compose la doctrine républicaine et libérale y est affirmé : les règles de l'*habeas corpus* y sont presque textuellement reproduites. Cependant la charte polonaise ne se borne pas aux articles cités ci-dessus : elle est longue, habile et porte la trace de diverses collaborations et la marque d'esprits différents. A côté de Czartoriski, qui avait pris la plus grande part à sa rédaction, de Zamoïski, sénateur palatin, de Linowski, de Grabowski, conseiller d'État, du comte Ostrowski, président du Sénat, se trouvaient en effet deux Russes, Lanskoï et Novossiltsow, peu favorables aux Polonais et peu désireux de leur accorder des libertés qu'ils jugeaient dangereuses ; ils obtinrent de la faiblesse d'Alexandre des modifications aux bases arrêtées dès le mois de mai précédent, supprimèrent l'article qui promettait à tous les habitants l'instruction gratuite : à côté des principes on peut relever les exceptions et à examiner de près le texte de cette constitution, à en suivre l'application, on pense au vieux proverbe : donner et retenir ne vaut.

Alexandre ne reconnaît pas, ainsi que Napoléon l'avait fait, la religion catholique comme la religion de l'État ; il promet seulement qu'elle sera « l'objet des soins particuliers du gouvernement ». L'usage de la langue nationale est garanti par l'article 28 dans toutes les affaires publiques, administratives, judiciaires et militaires, ce qui n'empêchera pas le grand-duc Constantin de commander souvent aux soldats en langue russe pour le plaisir de n'être ni compris ni obéi. « Les Polonais exerce-

ront seuls les emplois publics, civils et militaires », dit l'article 29; néanmoins le roi pourra « de son plein gré, ou sur la présentation du Conseil d'État, admettre des étrangers distingués par leurs talents aux fonctions publiques » ; cet article 34, dont le roi usera largement, détruit donc radicalement le précédent. Toutes les prérogatives de la souveraineté réservées au roi sont énumérées dans dix articles : il détermine seul la participation du royaume dans les guerres que devra entreprendre la Russie, ainsi que dans les traités de paix que cette puissance pourra conclure ; il dispose de la force armée, des revenus, nomme les sénateurs, les ministres, les conseillers d'État, les archevêques.

« Tous nos successeurs au royaume de Pologne, stipule l'article 45, seront astreints à se faire couronner rois de Pologne dans la capitale suivant la formule que nous établirons, et ils prêteront le serment ci-après : « Je jure et promets devant Dieu et sur « l'Évangile de maintenir et faire exécuter de tout mon pouvoir « la charte constitutionnelle. » Varsovie ne vit pourtant qu'un seul roi de la famille des Romanow couronné dans ses murs, en 1826 ! Nicolas Ier.

Un chapitre spécial concerne le cas d'une régence en Russie, qui serait commune à la Pologne, mais augmentée de quatre sénateurs et du ministre secrétaire d'État, formant ainsi à Saint-Pétersbourg autour du régent une sorte de conseil royal polonais. Un pareil conseil auprès d'Alexandre aurait sans doute évité bien des malentendus !

Un lieutenant ou vice-roi a tous les pouvoirs que le roi lui délègue ; lui aussi doit jurer d'administrer les affaires de Pologne « conformément à l'acte constitutionnel, aux lois et au plein pouvoir du roi ».

Un conseil d'État est l'organe essentiel de la monarchie, lien entre les deux pouvoirs exécutif et législatif, auxquel il se rattache également, préparant les projets de loi en toute indépendance sous la présidence du vice-roi, en collaboration avec les ministres, statuant sur la mise en jugement de tous les fonctionnaires administratifs pour cause de prévarication, tranchant les

affaires litigieuses, examinant annuellement les comptes rendus par chaque branche principale d'administration, faisant même « ses observations sur les abus ou sur les éléments qui pourraient déroger à la charte constitutionnelle et en formant un rapport général qu'il adressera au souverain ». Disposition précieuse si le Conseil veut bien en user ; mais comment le ferait-il sans condamner les agents nommés par les ministres ou les représentants du roi lui-même, c'est-à-dire les officiers en mission et leur chef suprême Constantin ! Et n'est-ce pas pour prévenir des plaintes gênantes que le roi délègue auprès du Conseil un commissaire spécial, Novossiltsow, qui occupera la même place que Napoléon avait donnée à Bignon, sous le nom de résident de France. (Il est vrai que Bignon sut servir les intérêts de la Pologne tout en y faisant aimer sa propre patrie).

Les « branches de l'administration exécutive » sont les cinq grandes commissions de l'instruction publique et des cultes, de la justice, de l'intérieur et de la police, de la guerre, des finances et du trésor, présidées chacune par un ministre. Un ministre secrétaire d'État réside constamment auprès du roi. Il est, avec le commissaire impérial à Varsovie, l'intermédiaire ordinaire entre les ministres polonais et le roi, et est même chargé des questions extérieures qui regardent spécialement le royaume.

Trente-trois articles sont consacrés à la représentation nationale, c'est-à-dire aux deux Chambres de la diète et aux assemblées communales. La diète se réunit tous les deux ans, sous la convocation du roi... et les deux ans s'écouleront parfois sans que la convocation paraisse. La session doit durer trente jours ; en ce court laps de temps sera-t-il possible à la diète de délibérer sur tous les projets de loi qu'on lui soumettra ; c'est douteux. Mais il est sous-entendu que délibération veut dire vote et que les projets qui seront soumis aux deux Chambres auront été dûment examinés en Conseil d'État. Les discussions devront d'ailleurs avoir lieu dans des commissions de trois ou de cinq membres et l'article 99 stipule que « les projets présentés par ordre du roi ne peuvent être modifiés que par le Conseil d'État,

sur les observations qui pourront lui être présentées par les commissions respectives de la diète ». La sanction du roi est évidemment nécessaire : « Si le roi la refuse, le projet tombe » ; il n'y a pas de correctif. En vérité, ce n'est pas encore là le propre du régime parlementaire ! Le Sénat composé d'évêques, de palatins, de castillans, des princes du sang impérial et royal, nommés par le roi, est la chambre haute traditionnelle ; c'est la chambre aristocratique : pour y être admis il faut payer une contribution annuelle de deux mille florins. Pour être admis à la Chambre des nonces il faut d'ailleurs payer une contribution de cent florins ; le chiffre est relativement peu élevé ; c'est le régime censitaire partout adopté à l'époque. Plus nombreuse que la Chambre de 1807, celle convoquée par Alexandre comptera cent membres nommés par les districts en assemblées de nobles et soixante-dix-sept députés des communes.

La charte constitutionnelle détermine enfin le fonctionnement des diétines, des assemblées communales, des conseils de palatinat qui semblent devoir représenter équitablement et utilement les intérêts de la noblesse et de la bourgeoisie ; elle garantit un ordre judiciaire constitutionnellement indépendant : « L'indépendance du juge, dit l'article 139, c'est la faculté qu'il a d'émettre librement son opinion lors du jugement sans pouvoir être influencé ni par l'autorité suprême ni par aucune considération quelconque. » Les juges sont déclarés inamovibles. « Aucun juge ne peut être destitué que par arrêt d'une instance judiciaire compétente dans le cas de prévarication prouvée ou de tout autre délit constaté. »

De la stricte et loyale application de cette constitution pouvait dépendre le bonheur de la Pologne et le succès de cette sorte d'union personnelle qu'Alexandre avait voulue. Mais le tsar, par une contradiction trop habituelle à son esprit, confia cette œuvre à ceux-là mêmes qui l'en avaient détourné dès l'abord.

*
* *

Le premier personnage du royaume, en fait, sinon en droit, est le grand-duc Constantin. Ce second fils de Paul, fantasque,

maniaque, soupçonneux, autoritaire, ainsi que l'était son père, apparaît comme l'obstacle principal au bon fonctionnement du nouvel ordre de choses. Le tsar a toujours nourri pour son frère l'affection la plus aveugle, et toujours il lui a réservé la première place dans ses plans de réorganisation de la Pologne. Czartoriski lui ayant demandé en 1811 de réserver le titre de vice-roi au plus jeune fils de Paul, Michel, l'empereur avait refusé : il ne pouvait, disait-il, choisir dans sa famille un autre que Constantin pour le représenter à Varsovie [1] : peut-être songeait-il qu'il devait cette compensation à celui auquel Catherine avait destiné le trône de Byzance !

Quoique doué de caractères très différents, les deux frères avaient beaucoup d'idées communes ; Constantin avait pour Alexandre un dévouement illimité que l'empereur lui rendait en affection très indulgente. Sa présence à Varsovie était pour le tsar une garantie : « A côté des principes constitutionnels ou libéraux qu'un souverain croit devoir adopter envers son peuple, disait Alexandre en 1819 à l'ambassadeur d'Autriche, Lebzeltern, il doit établir des moyens de répression proportionnés. J'ai cru devoir donner aux Polonais une constitution libérale ; mais j'ai créé à côté des moyens de répression de nature à leur faire connaître qu'ils ne doivent pas s'abuser ni dépasser une certaine ligne. Par suite de mes opinions particulières, me regardant comme homme avant de me regarder comme souverain, je dois à Dieu et à ma conscience de satisfaire aux droits de tous. Mais responsable de l'ordre public et de tout ce qui pourrait le déranger, je suis là et au moindre excès, à la moindre exagération, le bras fort de l'autorité se fait sentir. En cela mon frère me seconde à merveille [2]. »

[1] Pourtant en 1812 le bruit avait couru que l'empereur, tout en se réservant le titre de roi de Pologne, proclamerait sa sœur Catherine « reine de Pologne ». Le prince d'Oldenbourg, son mari, devait dans cette combinaison être nommé vice-roi. Lauriston se fait l'écho de ce bruit persistant dans une lettre du 4 avril 1812 adressée à son gouvernement. (Grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, *Relations entre la France et la Russie*, t. VI.)

[2] Archives de Vienne, 10 octobre, d'après P. Morane, *Revue des études historiques*, juin 1910.

Cette très minutieuse analyse psychologique, faite, il est vrai, à un moment où les convictions libérales d'Alexandre faiblissaient, explique nettement ses intentions et montre qu'il n'y eut pas entre les deux frères la radicale antinomie qu'on pourrait croire d'après un premier examen. Le poste, en son principe purement militaire qu'on avait attribué au grand-duc, lui convenait d'ailleurs spécialement. Ce commandant général des troupes polonaises aimait exclusivement la vie militaire ; familier avec les soldats, mangeant le pain de munition, s'arrêtant pour parler à chacun, s'amusant à monter la garde pour donner l'exemple à ses subordonnés, se précipitant vers le danger, d'un mouvement spontané, portant au besoin des seaux d'eau pour éteindre les incendies ; il était par contre d'une sévérité brutale pour tous : s'attachant au détail selon la manie paternelle, il s'emportait pour un bouton mal cousu ou un fusil mal placé, et le froncement continuel de ses gros sourcils répandait la terreur autour de lui.

Constantin n'était ni vice-roi ni même lieutenant général. Alexandre voulait en effet, selon ses promesses, confier l'un de ces titres équivalents à un Polonais. Un nom était sur toutes les lèvres pour ce poste suprême : celui du prince Adam Czartoriski.

Le compagnon de jeunesse auquel à seize ans, dans un mouvement d'expansion, Alexandre avait promis de rétablir la Pologne, l'ami intime des dures années du règne de Paul, le confident de tous les espoirs, le ministre préféré de 1802, s'était réconcilié avec son maître après quelques mois de désaccord. A Vienne, c'était le prince Adam qui, avec Kosciusko, avait combattu pour la constitution d'une grande Pologne russe. Il avait servi d'intermédiaire auprès de Metternich et de Castlereagh, il avait essayé de fléchir l'hostilité déconcertante de Talleyrand ; puis le tsar l'avait envoyé à Varsovie pour éclairer le gouvernement provisoire sur les intentions souveraines. Sa nomination comme vice-roi paraissait certaine, et c'était en perspective un loyal essai de régime constitutionnel russo-polonais. A quelle influence, ou à quelle subite transformation d'idées Alexandre céda-t-il en nommant le général Zaionczek ? On ne sait. Mais la

désillusion fut grande ; en écartant l'homme nécessaire dont l'autorité, le passé, l'origine permettaient de fondre ou du moins de rapprocher les deux races, Alexandre condamnait lui-même son œuvre à l'échec, dès la première heure.

Sans doute fut-ce à Constantin qu'Alexandre sacrifia Czartoriski ; le prince polonais était de taille à tenir tête au prince russe, et auprès de ce vice-roi le frère du tsar aurait dû restreindre son rôle aux seules questions militaires ; un conflit n'eût pas tardé à éclater et Czartoriski aurait été contraint de quitter ses fonctions tôt ou tard, Alexandre étant résolu à soutenir son frère contre tous. En choisissant le général Zaionczek [1], Polonais vieilli, timide, inquiet, impropre aux grandes entreprises et ignorant des choses politiques, on évitait tout danger de conflit, et on consacrait la prééminence du Russe sur le Polonais, à Varsovie.

La nomination de Novossiltsow comme commissaire impérial près le conseil d'État ne fit pas meilleure impression. Depuis dix ans ce membre du comité secret avait singulièrement changé ; en 1801 on avait remarqué son esprit délié, ouvert aux grandes réformes politiques par son étude de la constitution anglaise et ses voyages à travers l'Europe. Il avait été avec son ami Stroganow un des membres les plus influents du fameux comité, ses projets transactionnels avaient retenu l'attention du tsar et quelques dispositions en étaient passées dans les faits. Mais depuis, disgracié après Austerlitz, il avait erré inquiet aux alentours de la cour, cherchant le moyen de reconquérir la faveur et la fortune. Cynique, ivrogne et débauché, il avait causé maints scandales à Pétersbourg et s'était rapproché de l'empereur par une suite de délations et de trahisons. Alexandre lui avait rendu sa confiance et maintenant le chargeait d'une mission de surveillance délicate. Novossiltsow aurait pu, s'il avait voulu, jouer à Varsovie le rôle le plus bienfaisant, contre-balançant l'autorité

[1] Le général Zaionczek avait d'ailleurs été un vaillant soldat ; il avait pris part dans les rangs français à l'expédition d'Égypte et à la plupart des campagnes de l'Empire.

du grand-duc, entretenant l'empereur dans des idées favorables au royaume ; il s'empressa au contraire de regretter tout haut les concessions faites aux Polonais, de s'immiscer dans l'administration du royaume pour y défendre, disait-il, les droits et prérogatives de l'empire ; il eut l'habileté de se faire prier par le vice-roi de siéger au conseil, et ceci fait d'y dominer, arguant à tout propos de la volonté impériale, de sorte que les ministres polonais nommés par l'empereur durent peu à peu plier devant son représentant [1].

Il y avait parmi ceux-ci quelques hommes remarquables : ainsi Mostowski, ministre de l'Intérieur, et Stanislas Potocki, ministre de l'Instruction publique. Un ancien officier de l'armée russe, Wawreski, qui avait courageusement défendu sa patrie dans les guerres de l'Indépendance, était nommé ministre de la Justice; Wielhorski, ancien membre du comité militaire formé par Constantin en 1814 et presque aussitôt dissous, avait reçu le portefeuille de la Guerre : son rôle était celui d'un simple commis du grand-duc ; il s'en contentait. Le ministre des Finances fut d'abord Mastuszewicz, bureaucrate timide et peu capable ; Novossiltsow profita de la douceur du ministre pour s'introduire plus avant dans les comptes ministériels, et grâce à leur coopération, les finances polonaises ne tardèrent pas à péricliter. Il fallut en 1821 l'arrivée au pouvoir de Lubecki pour remettre un peu d'ordre dans ce ministère et rendre aux finances du royaume une prospérité qui fût d'accord avec le développement économique du pays.

L'armée polonaise avait un effectif de 35 000 hommes en temps de paix : trois divisions d'infanterie, deux de cavalerie, deux brigades d'artillerie à pied, une à cheval; quatre-vingt-

[1] On lit dans les *Mémoires d'une Polonaise* : « M. Novossiltsow avait une de ces physionomies qui expliquent l'inexplicable de l'antipathie... ses yeux semblaient sortir des orbites... dissolu, abandonné au vin, il résumait en lui seul l'immoralité et la dépravation de son gouvernement corrupteur. » Harro Harring le montre, se promenant dans Varsovie, « dévisageant tous ceux qu'il rencontre, accostant les femmes et les entraînant familièrement chez lui ».

seize bouches à feu ; sur les 28 millions de revenus du royaume 20 étaient employés à la formation, à l'entretien de cette armée. Elle se recrutait par la conscription telle qu'elle existait en France en 1813 ; tout Polonais était soldat à dix-neuf ans, — les juifs en étaient exceptés mais étaient astreints à verser une contribution spéciale de deux millions. Le service durait dix ans ; dans la pratique il se poursuivait jusqu'à la vieillesse pour ceux dont on était satisfait. Les fils uniques étaient exemptés ; d'ailleurs le droit de remplacement pour qui était désigné par le sort était stipulé comme dans toutes les armées européennes.

Sur cette armée de 35 000 hommes, 13 000 étaient concentrés dans la capitale en même temps que 7 000 soldats russes, les seuls qui tinssent garnison en Pologne en dehors des régiments de cosaques postés aux frontières. Parmi les aides de camp du grand-duc on comptait, curieux mélange, à côté de cinq officiers polonais, deux russes, deux allemands, un anglais et un français [1].

*
* *

L'empereur-roi, rentré à Pétersbourg dans les derniers jours de décembre 1815, resta près de trois ans sans reparaître à Varsovie. Des rapports nombreux et très divers lui parvenaient, émanant de Russes et de Polonais ; ils se contredisaient naturellement ; les uns notaient les rébellions individuelles, l'esprit de révolte qui animait les soldats et une grande partie de la bourgeoisie ; les autres, ceux de Czartoriski notamment, relevaient toutes les irrégularités commises par les représentants de l'empereur : les violences du grand-duc, les bastonnades données aux soldats, voire même aux étudiants, les dénis de justice continuels de Novossiltsow, qui, sans se soucier des tribunaux, condamnait tel conspirateur à la prison perpétuelle sans jugement. De si loin, conseillé seulement par Sobolewski, le secrétaire d'État polonais attaché à sa personne, Alexandre ne pouvait dire

[1] Celui-ci était en 1825 le lieutenant Olive de Cubières.

d'où venaient les torts réels ; il faisait blâmer le vice-roi des actes anticonstitutionnels auxquels il s'était prêté et Sobolewski écrivait en son nom à Zaionczek qu'il ne convenait pas « d'exciter des alarmes sur le respect dû à la liberté individuelle, aux lois solennellement promulguées et à leurs formes salutaires ». Mais dans la même lettre il laissait voir son émotion de l'esprit de révolte signalé par le grand-duc : « Sa Majesté, écrivait le secrétaire d'État, ne regarde nullement comme irrévocables les bienfaits dont elle a comblé le pays : elle croit ces institutions obligatoires pour la nation mais non pas pour elle ; dans le pacte octroyé à ses sujets elle se sent juge et partie ; elle ne remplira ses engagements qu'aussi longtemps que sa sagesse les jugera conformes au bien-être de la nation [1]. »

En pénétrant en Pologne au mois de mars 1818, Alexandre allait se rendre compte que ni « l'ordre public ni la sécurité générale » n'étaient en danger. Le 17 février il avait signé le décret de convocation de la première diète pour le 27 mars. Les élections des nonces et des députés avaient eu lieu sans incident ; on n'avait pas signalé d'attaques contre le régime établi ; on notait même la nomination du grand-duc Constantin dans le faubourg de Praga, à la presque unanimité des voix ; mais les vieux Polonais faisaient tout bas remarquer que la trop belle majorité du prince était la meilleure preuve du peu de sincérité de l'élection... et on n'osait les contredire.

Le roi fut acclamé à son arrivé le 13 mars comme il l'avait été en novembre 1815 : Varsovie pavoisée aux couleurs nationales était en fête, le drapeau royal de Pologne fut arboré sur le château. Alexandre ouvrit la diète au jour fixé par un long discours empreint de la confiance et de l'amour qu'il conservait au peuple polonais ; il revint avec joie sur l'histoire de l'organisation constitutionnelle dont il était si fier, et il ajouta même à l'adresse des Russes ces mots qui eurent à Pétersbourg grand retentissement : « J'espère, avec l'aide de Dieu, étendre l'influence salu-

[1] Augeberg, *Traités et conventions relatifs à la Pologne*, p. 733.

taire de ces institutions libérales qui n'ont cessé de faire l'objet de ma sollicitude sur toutes les contrées que la Providence a confiées à mes soins. Vous m'avez ainsi offert les moyens de montrer à ma patrie ce que je prépare pour elle dès longtemps, et ce qu'elle obtiendra lorsque les éléments d'une œuvre aussi importante auront atteint le développement nécessaire [1]. »

Le discours du trône énumérait en outre les projets de lois que la diète allait avoir à approuver, spécialement une refonte des codes civils et pénaux (la Pologne depuis 1807 vivait sous le régime des codes français introduits par Napoléon) ; il demandait que la concorde et l'union présidassent aux délibérations de l'assemblée, que les institutions libérales dont les principes sont à jamais sacrés, ne fussent pas confondues avec les doctrines subversives qui avaient naguère bouleversé l'ordre social ; il avouait que tous les maux n'étaient pas encore réparés, « le bien ne se faisant que lentement et la perfection demeurant inaccessible à la faiblesse humaine » ; enfin il se solidarisait pleinement avec son frère « ami intime, compagnon inséparable des premières années ».

« C'est par ces soins, dit-il, que cette armée déjà si riche en souvenirs glorieux et en qualités guerrières s'est encore enrichie, depuis qu'il est à sa tête, de toutes les habitudes d'ordre et de régularité qui ne s'acquièrent que pendant la paix et préparent le soldat à sa véritable destination. »

L'exposé du ministre de l'Intérieur Mostowski retraçait complaisamment les progrès matériels obtenus en trois ans : hier la misère, les champs en friche, le commerce anéanti, les villes désertes, aujourd'hui le réveil général de l'agriculture, de l'industrie, du trafic, libérés de quelques impôts trop onéreux ; la charte garantie de la liberté des personnes, des consciences et des opinions était aussi la garantie des biens, des grades et des emplois ; l'amnistie si généreusement accordée, la libération des

[1] Allusion à la préparation d'une charte qui ne fut jamais promulguée, et dont les Polonais ont découvert en 1830 dans les papiers de Novossiltsow une copie qu'ils s'empressèrent de publier.

prisonniers de guerre effaçaient jusqu'aux moindres traces des désaccords d'antan ; la concorde, la joie, la reconnaissance étaient les seuls sentiments des Polonais envers leur libérateur.

Hélas ! dix ans plus tôt les mêmes constatations avaient été faites dans cette même salle, et les mêmes éloges décernés au libérateur d'alors, Napoléon !

Cependant Czartoriski lui-même avait reconnu que « les affaires dans le fond étaient loin d'aller mal : beaucoup d'excellentes choses ont été faites, écrivait-il, beaucoup d'autres sont entamées. Dans les mesures du gouvernement il n'y en a pas de mauvaises à citer ; tout avance vers l'ordre et vers le mieux en proportion des moyens qui ont été laissés [1] ». En 1817 le roi avait donné une constitution ecclésiastique, avait refondu l'organisation du clergé catholique, modifié le nombre des évêchés pour le rendre égal à celui des palatinats. Des négociations avaient eu lieu avec la cour romaine, rétablissant l'harmonie entre les deux pouvoirs. L'instruction publique avait été développée, des écoles nouvelles avaient été ouvertes dans les principales villes ; les bibliothèques s'étaient augmentées ; la jeunesse s'y précipitait, ardente, enthousiaste ; un peu trop. La population s'était accrue de plusieurs milliers d'immigrants rentrés depuis les guerres de l'empire. On évaluait le nombre des habitants du royaume à deux millions six cent mille.

Tous les projets proposés à l'assemblée furent approuvés à la presque unanimité des votants, à l'exception de celui relatif à la

[1] Lettre du 13 mai 1816. Un autre Polonais, Mieroslawski, dans son histoire des « révolutions de Pologne », tout en maudissant la domination russe, reconnaît aussi que de grands progrès matériels eurent lieu : « des routes comparables aux voies romaines » sillonnèrent en moins de dix ans tout le pays. La capitale, avec ses 120 000 habitants, resplendit de luxe ; théâtres, palais, casernes, monuments, promenades, tout fut transformé. La Vistule fut canalisée. Les manufactures se créèrent au milieu de villes nouvelles ; les draps polonais se vendirent jusqu'en Asie ; la population s'accrut. « Mais qu'importe tout cela, s'écrie le patriote irréconciliable, puisque tous ces progrès profitèrent plus à la Russie qu'à la Pologne ? » *(Révolutions de Pologne.)*

suppression du divorce qui fut attaqué à la fois par le clergé et les libéraux. La diète clôtura sa session le 26 avril, sans toutefois avoir obtenu communication du projet de budget; — on argua de l'article 162 de la charte qui réservait au roi le droit d'établir par décret le premier budget général. Dans les diètes suivantes le gouvernement s'abstint de même, prétextant la non-liquidation des dettes polonaises. Ainsi la diète polonaise ne put jamais remplir le rôle qui constitue la première raison d'être des Parlements quels qu'ils soient.

Alexandre emportait de cette première session une impression favorable ; les séances en avaient été calmes ; les députés avaient été déférents : à peine, dans l'adresse, avaient-ils osé « reprocher au gouvernement d'agir avec trop de précipitation, d'entreprendre trop de travaux à la fois, de surcharger les habitants par une multitude de règlements partiels, les uns contraires aux autres ». L'empereur, peu habitué aux mœurs parlementaires, et finalement peu fait pour elles, ne se laissa pas faire la leçon sans répondre despotiquement par la plume de son secrétaire d'État [1]. Cette leçon, pensait-il, leur suffirait.

D'ailleurs, heureux par avance du rôle qu'il allait jouer à Aix-la-Chapelle, où il avait fixé rendez-vous aux souverains ses alliés pour lever la tutelle qu'il avait imposée à la France, Alexandre voulait voir toutes choses d'un œil favorable : rien ne pouvait lui faire prévoir les troubles qui devaient lui causer une si profonde émotion l'année suivante.

*
* *

En cette âme sensible, ardente, toujours à la recherche du

[1] « L'article 154 de la charte, écrivit Sobolewski le 4 septembre 1818, n'autorise pas à incriminer les démarches du gouvernement ni à lui faire des reproches, mais seulement à déclarer l'opinion des députés sur les communications qui seraient faites à la diète... ce doit être l'expression d'un vœu clair, d'un besoin indispensable et non un exposé des principes généraux et de ces recherches théoriques dont une application erronée entraîna le monde dans de si funestes écarts. » (Augeberg, *op. cit.*)

mieux et toujours hésitante à le déterminer, il suffisait de quelque impression désagréable, reçue brutalement, pour amener une évolution.

Or, en cet hiver 1818-1819, deux faits également étrangers à son empire le frappèrent comme un avertissement : les élections françaises amenèrent une majorité de libéraux, qui fut le prétexte de la retraite du duc de Richelieu, — intime ami d'Alexandre, comme on sait. — Le tsar qui avait jusqu'alors dénoncé en France le péril réactionnaire s'alarma d'un danger révolutionnaire. Cette première émotion n'était pas calmée que l'assassinat du poète Kotzebue, un de ses correspondants allemands préférés, par l'étudiant Frédéric Sand augmenta le trouble et l'angoisse de son esprit.

Jamais crime ne produisit d'ailleurs pareille sensation. Les princes allemands s'émurent comme si l'un d'entre eux avait été frappé : le geste de l'étudiant d'Iéna leur parut le signal d'une révolution nationale; Sand n'avait-il pas frappé au cri de : « Vivat Teutonia! » Les enquêtes découvraient au Tungend Bund une puissance et un but qu'on soupçonnait à peine : le principe de la Sainte-Alliance était menacé. Metternich souffla sur ce feu pour légitimer son intervention et effrayer le tsar par la menace du libéralisme se retournant contre son protecteur couronné. Alexandre réfléchit, esquissa un rapprochement avec le chancelier d'Autriche ; et de cette nouvelle évolution, la Pologne fut la première victime.

Le 22 mai 1819 une ordonnance prise par le vice-roi et le ministre de l'Instruction publique au nom du roi donnait mission à la commission compétente de prendre les mesures nécessaires pour réprimer les abus de la liberté de la presse, et commençait par la soumettre à la censure ainsi que tous les écrits périodiques. Le 16 juillet une nouvelle ordonnance étendait la censure « à toutes les publications et ouvrages de tout genre qui paraîtraient dans le royaume, quand même ces publications ne seraient pas périodiques ».

A ces troubles allemands étaient cependant venus se joindre

d'autres troubles locaux : des scènes violentes avaient eu lieu au théâtre de Varsovie entre Polonais et Russes, causées par une actrice française attaquée par les uns, défendue par les autres. Plusieurs journalistes avaient imprudemment excité la colère du gouvernement en se livrant à des attaques violentes et inopportunes.

Ces mesures énergiques ne découragèrent pas encore les Polonais, au contraire ; des nouvelles favorables circulèrent à Varsovie : le royaume allait recevoir une extension considérable, une indépendance plus grande, les journaux de Pétersbourg eux-mêmes l'annonçaient : la Lithuanie allait être rattachée au royaume et sans doute aussi la Galicie et la Posnanie. Éternels rêveurs ! Utopistes incorrigibles !

Rien ne vint confirmer ces bruits peu fondés ; le roi fut reçu le 3 octobre dans sa capitale polonaise avec autant et plus d'enthousiasme que l'année précédente. Des fêtes spéciales y avaient été préparées pour son court séjour : divers ambassadeurs vinrent l'y saluer, comme pour rendre un particulier honneur à sa couronne royale. Le roi de Wurtemberg y eut avec lui une courte entrevue ; les souverains passèrent en revue à Vola l'armée du royaume forte de 40 000 hommes. Alexandre ne leur ménagea pas ses compliments dont son frère reçut une bonne part.

La situation intérieure du pays se maintenait prospère : le paysan, dont il est si difficile de connaître l'opinion véritable, semblait heureux. Quoique le servage eût été aboli par la constitution de 1791 et par le statut napoléonien de 1807, le paysan restait asservi, sinon au seigneur, du moins à la terre ; mais cette servitude était bien moins dure qu'en Russie, et les immigrations de l'empire dans le royaume étaient nombreuses. Les propriétaires lithuaniens voulaient obliger le gouvernement polonais à reconduire à la frontière les paysans qui avaient abandonné leurs terres d'origine. L'empereur-roi, favorable depuis longtemps à l'abolition du servage — mesure qu'il préparait toujours mais ne réalisait jamais — refusa d'interdire ces

émigrations, qui continuèrent de plus en plus nombreuses [1].

Au reste les paysans n'avaient pas d'influence politique et ne se souciaient pas d'en avoir : le gouvernement les protégeait et les aidait. Il surveillait de près, au contraire, les étudiants des villes, toujours à la piste d'une occasion de scandale, toujours aussi hostiles au gouvernement, quoi qu'il fît. Aussi à leur égard Alexandre tolérait-il les manques d'égards, et les mesures préventives. « Quant à la liberté individuelle, écrivait le 13 décembre 1819 le secrétaire d'État au vice-roi, on doit laisser au gouvernement la force nécessaire pour remplir tous ses devoirs... car autrement l'ordre de choses et même l'intérêt bien entendu des citoyens confiés à la protection de l'autorité imposeraient au gouvernement l'obligation indispensable de s'attribuer cette force et de s'en servir dans des cas plus graves sans autre principe que celui de l'urgence du moment et de la responsabilité qui retomberait sur le gouvernement, si par son inactivité il exposait le pays aux malheurs bien plus funestes qu'amènerait l'anarchie. »

La crainte de l'anarchie, la notion de sa responsabilité, l'angoisse d'avoir cédé à de vaines illusions en encourageant les premiers efforts du libéralisme, tels étaient les sentiments dominants d'Alexandre quand il revint à Varsovie le 27 août 1820 pour l'ouverture de la seconde diète. Il parla dans son discours des « grandes vérités que lui avait appris l'expérience », il signala la nécessité « pour l'ordre social de lois tutélaires » et mit son peuple en garde contre « les suggestions de la malveillance et les dangers de l'exemple ».

Les exemples sont pernicieux à ce moment en Europe : c'est le meurtre du duc de Berry, c'est la révolution qui éclate à Naples ; c'est la révolution qui couve à Madrid, en Grèce et dans les Principautés : partout les peuples se soulèvent pour demander des constitutions. Les rois doivent être solidaires dans la

[1] De 1819 à 1825 la population augmenta de 100 000 âmes par an ; elle était en cette dernière année de 3 704 306. (Rapport du ministre de l'Intérieur à la diète de 1825.)

résistance et repousser ensemble les révoltes injustifiées de leurs peuples.

Les Polonais cèdent au danger de l'exemple : en 1818 ils ont approuvé tous les projets qu'on leur a soumis ; en 1820 ils combattent avec ardeur le projet de procédure criminelle élaboré par le conseil d'État ; 120 voix le repoussent ; 3 seules prennent sa défense ; quelques-uns réclament le jugement par le jury ; d'autres protestent contre les décrets pris contre la presse ou contre les arrestations arbitraires : le charme est rompu. Alexandre qui en 1818 avait « applaudi » au rejet d'un projet de second ordre « parce qu'il relevait l'indépendance des suffrages et que, librement élus, les députés devaient librement délibérer », trouva en 1820 qu'ils ont outrepassé leur mission. « Interrogez votre conscience, leur dit-il en clôturant la session le 13 octobre, et vous saurez si dans le cours de vos discussions vous avez rendu à la Pologne tous les services qu'elle attendait de votre sagesse, ou si au contraire, entraînés par des séductions trop communes de nos jours et immolant un espoir qu'aurait réalisé une prévoyante confiance, vous n'avez pas retardé dans ses progrès l'œuvre de la restauration de votre patrie. Cette grave responsabilité pèsera sur vous. »

Les députés polonais viennent en effet de commettre une faute irréparable ; ils ont trahi la confiance de leur protecteur sans raison valable. Connaissent-ils si peu le souverain qui leur a rendu une vie politique pour s'imaginer qu'ils le pousseront à de nouvelles concessions en lui tenant tête ? Cette erreur psychologique leur coûte cher ; Alexandre, déçu, irrité, n'écoute pas les excuses du président de la diète, le maréchal Rembielinski : il fait renvoyer dans leurs terres les chefs de l'opposition, les frères Niemowski — et les y consignera de nouveau quand il reviendra dans le pays en 1825 : le fils de Paul reparaît ; il se convainc que la Pologne est décidément vouée à l'anarchie, que ces scènes de violence sont la reproduction de celles qui avaient amené la dissolution des anciennes diètes de la République et le triple partage du pays. Le souffle révolutionnaire

anime ces orateurs arrogants qui ne se sont jamais ralliés avec sincérité à l'empereur de Russie et cherchent l'occasion de secouer son joug.

Et Metternich attend Alexandre à Troppau ! de Troppau il l'entraînera à Laybach, puis à Vérone, en agitant devant ses yeux troublés le spectre des révoltes nationales : en Silésie le tsar apprend que la révolte gagne même ses armées ; son fidèle régiment de Semenowski vient de se soulever contre ses officiers ! Alors le tsar républicain, ami des constitutions, disciple de Laharpe, lance les soldats autrichiens contre les constitutionnels napolitains, les armées de Louis XVIII contre les Cortès espagnoles, maudit le jour où il a donné une charte aux Polonais, et laissera le sultan écraser les Moldo-Valaques et les Grecs, contrairement aux plus anciennes traditions de sa dynastie.

*
* *

Les Polonais ne sentent pas l'erreur qu'ils viennent de commettre ; ils sont soulevés par le vent qui souffle : des groupements politiques se forment ; les sociétés secrètes naissent. Que sortira-t-il de tout ce mouvement ? Déchirement, persécution, guerre civile et mort. Un publiciste, Heltman, malgré la censure fait imprimer et répandre la constitution espagnole de 1812 que les Cortès révoltés contre leur roi viennent d'adopter ; c'est un bon exemple à donner aux Polonais ! Le gouvernement sévit, les perquisitions générales terrorisent la ville : Constantin et Novossiltsow sont ravis de cette occasion que les patriotes leur offrent de les poursuivre et de sévir.

Le major Lukasinski, principal organisateur des sociétés secrètes, les répand dans l'armée, s'affilie à la franc-maçonnerie, puis au carbonarisme, s'entend avec les Pestel et les Mouraview qui mènent en Russie une action parallèle. Les gouvernements russe et polonais interdisent à quiconque de faire partie de ces sociétés sous les peines les plus sévères. Les mesures de répression, comme il arrive toujours, augmentent l'agitation ; les divi-

sions s'accentuent entre les pacifiques qui désirent temporiser et les exaltés qui rêvent d'un soulèvement libérateur. Novossiltsow qui est l'âme de cette réaction sait que son maître ne s'embarrasse plus de scrupules constitutionnels. Alexandre est venu à Varsovie en août 1822 ; on lui a demandé de convoquer la diète conformément à la charte ; il a refusé malgré le calme dans lequel se sont déroulées les élections des diétines. Il a passé plusieurs revues de troupes, mais sa sympathie s'est bornée à garantir la libre circulation commerciale entre la Pologne et la Russie, conséquence naturelle de la suppression des douanes russes dans le royaume, et à conserver, malgré les efforts de Novossiltsow, l'autonomie financière.

Lubecki, qui avait été nommé ministre des Finances l'année précédente, sut convaincre l'empereur-roi que le manque de moyens n'était que la conséquence d'une administration défectueuse, et qu'il se faisait fort de rétablir la prospérité dans les caisses du royaume. Il ne tarda pas à remplir sa promesse, en faisant rentrer scrupuleusement les impôts, en empêchant les fraudes de qui que ce fût, ce qui lui valut l'hostilité du trop véreux Novossiltsow, en faisant appel pour un avance de fonds aux patriotes et aux grands propriétaires. Cet homme énergique, à l'heure où les deux pouvoirs se dressaient en face, ne désespérait pas encore de rétablir l'harmonie. Il avait confiance en Alexandre, se rendait compte des raisons légitimes de colère et de désenchantement de celui qui avait cru faire le bonheur des Polonais. Il travailla en vain à concilier l'irréconciliable, mais réussit à retarder la rupture jusqu'après la mort d'Alexandre [1].

L'influence du Sénat, sur laquelle on comptait pour diriger l'opinion, était inefficace : les sénateurs, nommés directement par le roi, perdaient du fait de cette nomination une part de

[1] On suit dans la si curieuse correspondance de Lubecki, publiée par Swolska sous la direction de l'Académie de Cracovie, tous les efforts qu'il fit pour ramener au calme les esprits agités et pour combattre à Pétersbourg l'influence si néfaste à la Pologne du grand-duc et de Novossiltsow.

l'autorité qu'ils pouvaient avoir sur les milieux politiques perpétuellement agités. Le comte Zamoïski, Czartoriski lui-même, pour être en rapports continuels avec le gouvernement de Pétersbourg, étaient considérés par quelques-uns comme des traîtres à la patrie, alors qu'ils travaillaient de tous leurs efforts à la sauver. Mais tout conspirait à la ruine de l'œuvre d'Alexandre.

On en vint à soupçonner ces écoles et ces facultés qu'il avait été si fier, naguère, de créer : on les accusait de répandre dans le peuple un enseignement dangereux, entaché de ce libéralisme désormais haïssable. Des troubles s'étant produits à l'Université de Vilna dont Czartoriski était curateur depuis vingt ans, on accusa l'ancien ami d'Alexandre d'en être responsable par l'esprit trop uniquement polonais dont il avait inspiré les maîtres et les élèves. En vain le prince Adam écrivit-il à Pétersbourg pour se disculper ; l'empereur se renferma dans un silence mécontent. Novossiltsow, envoyé comme enquêteur, chargea son ancien ami. Czartoriski, sentant son rêve définitivement écroulé, sollicita et obtint un congé général. Son rôle auprès d'Alexandre était terminé. L'empereur Nicolas lui donna en 1829 le titre purement honorifique de « grand chambellan », qui ne lui parut pas un lien suffisant pour l'empêcher de prendre part l'année suivante à la révolution nationale. Les contemporains le considérèrent comme « la barque qu'on repousse du rivage après qu'on s'en est servi pour effectuer la traversée ».

L'agitation polonaise restait cependant renfermée dans les classes supérieures, dans une partie de la noblesse des villes, chez les étudiants, et spécialement à Varsovie. Les paysans demeuraient calmes et quand le roi traversa le pays en 1823, il fut surpris de le trouver aussi paisible, aussi peu soucieux de changements et de réformes : il autorisa le vice-roi à convoquer les assemblées primaires et les diétines pour élire les députés et les nonces, semblant ainsi promettre de réunir enfin la diète au printemps de 1824. Le printemps s'écoula, les élections eurent lieu sans qu'on pût dire que le mouvement séparatiste y eût fait

le moindre progrès : pourtant on ne parla de diète que pour l'année suivante. La vie politique se raréfiait ainsi chaque jour dans le royaume ; la presse toujours soumise à la censure ne publiait que des articles d'intérêt local, ou transcrivait sur les affaires de Russie et d'Europe les notes officielles ; mais la vie commerciale, agricole, industrielle, la vraie vie d'un peuple, se poursuivait dans le travail, et des progrès de tout genre pouvaient se constater.

Dans l'armée même le soldat avait appris à se plier à la discipline russe, et les troubles étaient plus rares : le grand-duc semblait d'ailleurs depuis son mariage avec une Polonaise, la comtesse Grudsinka, plus désireux de se rendre populaire ; plusieurs Polonais entichés d'indépendance formaient même l'espoir de l'avoir un jour comme souverain, malgré la violence de son caractère, ses dispositions bizarres et changeantes. Mais Constantin se défendait toujours de toute ambition personnelle ; il se contentait d'être le plus fidèle sujet de l'empereur à Pétersbourg, et du roi à Varsovie.

Enfin, le 27 avril 1825, Alexandre arrive en Pologne et s'apprête à ouvrir la troisième diète de son règne, la dernière. Les précautions ont été prises pour éviter le retour des plaintes et des observations, ou du moins leur diffusion : le 3 février, de Tsarkœ-Selo, l'empereur-roi a par décret interdit la publication des délibérations de la diète malgré une stipulation de la charte, mais dans le but de « maintenir dans toutes les classes d'habitants la paix, l'union, et la concorde si nécessaires à leur bien-être ». Seules les séances d'ouverture et de clôture seront publiques : les discours du roi les occupent [1].

Le 13 mai Alexandre ouvre la session : il a voulu, dit-il, « laisser aux opinions le temps de se fixer, et aux passions celui de se calmer : ce retard aura l'heureux résultat d'avoir d'autant

[1] Lubecki consulté approuve la mesure en elle-même quoiqu'il prévoie qu'elle sera sévèrement appréciée, mais il regrette l'absence d'un procès-verbal détaillé qui serait pour l'empereur le recueil officiel des délibérations de l'assemblée.

mieux préparé les travaux ». Ce début est ironique. La suite est froide et énumère sèchement l'œuvre accomplie, les projets de lois à examiner et à voter : la péroraison reproduit les observations déjà faites : « L'avenir de votre patrie est entre vos mains. Ne considérez que son bien, son véritable avantage, rendez-lui tous les services qu'elle attend de votre réunion, et secondez-moi dans l'accomplissement des vœux que je n'ai jamais cessé de former pour elle. »

Un long et spirituel exposé de l'état du royaume par le ministre de l'Intérieur Mostowski contient des observations curieuses à relever : ses vues sur l'instruction primaire sont empreintes d'une très juste appréciation des faits : elle doit, sans dégoûter « les paysans de leur carrière, leur donner des lumières utiles pour y trouver le bien-être et le bonheur. Là se trouve et se borne, dit-il, la véritable dette de la société, car on ne saurait le dissimuler : une instruction libérale et plus étendue offerte au pauvre sans pouvoir lui préparer un avenir analogue deviendrait pour lui un piège et une calamité. Elle lui enseignerait des jouissances qu'il ne peut obtenir ; elle éveillerait des désirs qu'il ne saurait satisfaire ; elle verserait dans son sein les amers poisons de l'envie et de la haine : alors naît et grandit ce mécontentement de sa destinée, cette vague tendance à essayer de tous les états sans fixité dans aucun ». Ceci n'est-il pas également vrai dans tous les pays et dans toutes les époques ? Mais cette vérité ne légitimait pas les fermetures d'écoles, auxquelles le directeur du ministère de l'Instruction publique Szaniawski, d'accord avec Novossiltsow, procédait peu à peu.

Mostowski prit également soin dans son discours de noter les progrès rapides de l'industrie, spécialement des industries lainières : la fabrique de drap, les tissages de laine, de lin, de chanvre, étaient rares en 1815 ; en 1825 elles étaient nombreuses et florissantes ; l'exportation de leur produit formait une grande partie du mouvement commercial du royaume. Les extractions des mines commençaient aussi à être abondantes ; la

fortune publique augmentait sans cesse : les finances du royaume étaient par suite redevenues en brillant état ; il aurait été meilleur encore si la dépréciation des produits de la terre n'avait amené une baisse des revenus des domaines nationaux. Malgré cette crise le déficit avait été comblé et la dette publique avait été réduite.

En cette dernière année du règne la situation matérielle était donc excellente, et la situation morale semblait meilleure. Devant les mesures énergiques prises par le gouvernement les opposants s'étaient tus, mais ils n'avaient pas désarmé : ils continuaient à se réunir secrètement et se faisaient un jeu de conspirer malgré la surveillance de la police, en attendant l'heure propice aux soulèvements ; elle allait sonner plus tôt qu'ils ne pouvaient croire.

La session de la diète produisit d'heureux résultats ; les Chambres adoptèrent le premier livre d'un code civil préparé depuis longtemps par le Conseil d'État, et proposèrent des amendements que le gouvernement accepta. Le code pénal et les lois sur les hypothèques furent modifiées ; une association territoriale fut formée pour venir en aide aux propriétaires fonciers.

Toutes ces mesures équitables, opportunes, furent prises d'un commun accord. Alexandre en ressentit une joie profonde : il se reprit à espérer en l'avenir de son œuvre, en l'utilité de la charte constitutionnelle. Pour témoigner sa satisfaction, il autorisa la formation d'un comité composé de quelques membres de la diète pour prendre part à la confection des lois dans l'intervalle des sessions ; cette mesure était bien faite pour maintenir l'union si heureusement retrouvée : « Représentants du royaume de Pologne, dit-il, je vous quitte avec regret, mais aussi avec la satisfaction de vous avoir vus coopérer à votre bonheur selon vos intérêts et mes vœux. »

Le 15 juin il quittait la Pologne pour n'y plus revenir ; — trois mois plus tard il partait pour Tanganrog où il allait trouver la mort. — Il était heureux, ainsi qu'il le disait dans son adieu aux

députés de la diète : il espérait cette fois la réconciliation effectuée entre ses divers peuples : le calme régnait en Europe : les principes et les efforts de la Sainte-Alliance avaient triomphé des révolutions nationales ; seule la Grèce continuait à lutter contre le dominateur ottoman. Alexandre avait maintes fois refusé de défendre sa cause, mais cherchait par des moyens détournés à obtenir de la Turquie même l'indépendance hellénique.

Mais partout le calme n'était qu'apparent ; au-dessous continuaient de sourdre les ambitions nationales et libérales : Alexandre avait rendu à la Pologne une indépendance assez grande pour qu'elle pût s'en contenter : mais ce régime intermédiaire ne pouvait résister aux secousses, aux luttes intestines fatales. En 1820 on avait déjà craint la suppression du régime constitutionnel ; en 1825 la mort du souverain libérateur fut le prétexte de troubles plus graves que les précédents : on vint supplier Constantin, le dominateur détesté la veille, de ceindre la couronne de Pologne, de rattacher au royaume les provinces de Lithuanie et de Wolhynie sur lesquelles s'étendait son gouvernement militaire et qui n'attendaient qu'un signal pour se soulever. Le refus du grand-duc ancra les patriotes dans l'idée qu'ils ne pouvaient espérer plus d'indépendance du régime russe ; ils préparèrent alors cette téméraire insurrection de 1830 qui mit une fin tragique au compromis qu'Alexandre avait cru réaliser.

Pierre RAIN.

Principales sources : CZARTORISKI. *Mémoires et correspondance* ; — HOFFMANN, *Coup d'œil sur l'état politique du royaume de Pologne sous la domination russe pendant les quinze années de 1815-1830* ; — LUBECKI, *Correspondance* ; — AUGEBERG. *Recueil des traités concernant la Pologne* ; — HANNO-HARRING, *Mémoires sur la Pologne sous la domination russe*, t. X ; *le Grand-duc Constantin à Varsovie pendant le Congrès de Vienne* ; — LELEVEL, *Histoire de la Pologne* ; — LESCŒUR, *l'Eglise catholique en Pologne sous le gouvernement russe* ; — SCHIRMAN, *Histoire de Nicolas Ier*, t. I (en allemand) ; — SCHILDER, *Histoire d'Alexandre Ier*, etc., etc.

PREMIÈRE MISSION

DE

TOUSSAINT DE FORBIN

EN POLOGNE[1]

(1674-1677)

II

RETARDS ET DÉCEPTIONS — LE COURONNEMENT

I

Depuis son arrivée en Pologne, les événements avaient souri à Toussaint de Forbin : le prince Charles de Lorraine écarté du trône, Sobieski élu, Forbin lui-même nommé au cardinalat par le nouveau souverain; Louis XIV, en acceptant cette nomination, avait marqué la satisfaction qu'il éprouvait des services de son ambassadeur; enfin, après les pourparlers de Kazimierz, l'alliance de la France et de la Pologne semblait virtuellement conclue. C'était pour M. de Marseille une série de brillants succès. — La chance allait tourner maintenant, et le prélat connaître les inquiétudes, les contrariétés et les déceptions.

Ce fut d'abord la santé de la reine de Pologne qui lui inspira de très vives inquiétudes. Elle avait été, nous l'avons vu, obligée d'interrompre sa marche vers Léopol; le 21 octobre 1674, elle accoucha d'un enfant mort; pendant deux jours, son état parut

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1909 et d'octobre 1911.

normal, mais le 23 elle eut « une grande colique et un peu de fièvre ». Les médecins ne s'en préoccupaient pas, il n'en était pas ainsi de Marie-Casimire elle-même, et du reste de son entourage qui la croyait perdue. Des bruits d'empoisonnement circulaient; on se rappelait les sinistres rumeurs qui avaient quelques semaines plus tôt couru à Vienne aussi bien qu'à Thorn, à la cour de la reine Éléonore, et suivant lesquelles Marysienka n'avait pas plus de deux mois à vivre. De pareils propos autorisaient les pires soupçons; heureusement, ils n'étaient pas justifiés ; Marie-Casimire entra bientôt en convalescence. Tout ému encore de ses craintes, l'ambassadeur écrivait : « Si le malheur fût arrivé, Sire, que cette princessse fût morte, je puis assurer Votre Majesté qu'elle eût fait une grande perte, car on ne peut pas avoir plus d'attachement véritable qu'elle en a pour les intérêts de Votre Majesté. Dans le plus fort de son mal, et dans l'opinion qu'elle avait de mourir, elle avait dit à Mme la princesse de Radziwill, sa belle-sœur, de prier le roi son mari de bien vivre avec la France, et d'avoir un attachement inviolable aux intérêts de Votre Majesté. Elle m'avait fait l'honneur de me dire à moi-même qu'elle mourait la servante très humble de Votre Majesté, qu'elle lui recommandait Messeigneurs ses enfants, et qu'elle la suppliait de les vouloir prendre sous sa protection, et de vouloir continuer à toute sa famille la bonté qu'elle avait commencé de lui témoigner à sa considération, mais, Dieu merci, il y a lieu d'espérer qu'elle sera bientôt en état de reprendre ses premières forces. »

A ces inquiétudes s'ajoute une déception personnelle. L'archevêque de Sens[1] vient de mourir. Ne serait-ce pas une bonne occasion pour l'évêque de Marseille d'obtenir un bénéfice plus important, qui l'aide à supporter les lourdes charges dont il se plaint. « Si le Roi ne donne pas cet archevêché à M. le cardinal de Bouillon, je m'estimerai heureux, monsieur, de m'approcher de vous. » Or le cardinal déclare n'y pas songer et conseille à

[1] Henri de Gondrin, mort le 18 septembre 1674. Il eut pour successeur Jean V de Montpezat de Carbon.

Forbin de demander Sens au Roi. L'ambassadeur apprend aussi, paraît-il, que « le Père Ferrier[1] témoigne grande inclination » d'appuyer sa candidature. Pomponne lui-même a pensé à l'évêque et a engagé le marquis de Valavoire[2] à demander au Roi pour son cousin cet archevêché. Toutes ces circonstances paraissent bien favorables; aussi Toussaint de Forbin s'empresse de remercier Pomponne. « Je vous suis infiniment obligé, monsieur, de vous être souvenu de moi en cette occasion; je vous assure avec vérité que le principal avantage que je trouverais dans un établissement si considérable, ce serait de passer ma vie plus près de vous et de travailler par toutes mes actions à reconnaître les obligations essentielles que je vous ai. » Puis il rédige une lettre pour le Roi. « Sire, après avoir reçu des marques si essentielles de la bonté extraordinaire que Votre Majesté a pour moi, j'avoue que je devrais demeurer dans un silence respectueux, et attendre avec une soumission tout entière la destination qu'il lui plairait faire de moi. Mais la passion sincère et véritable que j'ai d'être plus proche de Votre Majesté et dans un poste où je puisse lui rendre de plus grands services, me donne la hardiesse de lui demander celui de l'archevêché de Sens. Si Votre Majesté me juge digne de cette grâce et capable de remplir cette place pour la servir, je la supplie très humblement de me l'accorder... » Hélas! la lettre arrive trop tard et Valavoire l'annonce en termes pittoresques. « L'archevêché de Sens est donné à M. de Toulouse : vous jugerez par là du crédit des Jésuites. Le Père Ferrier a dit que vous étiez trop éloigné et que vous ne quitteriez pas si tôt la Pologne, qu'on avait besoin d'un archevêque pour rétablir tout ce que M. de Sens avait gâté. » C'est une occasion perdue, et ce ne sera pas la seule, hélas! car la Pologne est loin et les requêtes de l'ambassadeur sont forcément tardives. Pomponne l'exhorte à la patience

[1] Père Jésuite né en 1619, confesseur de Louis XIV en 1670, mort le 29 octobre 1674.

[2] Probablement François-Auguste de Valavoire, marquis de Vaulx, lieutenant général, fils d'une Forbin-Solliès, et arrière-petit-fils de Marguerite de Forbin-Janson.

pour attendre « les grâces de Sa Majesté, que je ne doute point que vous receviez, par la satisfaction qu'elle témoigne de vos services ».

II

Peu après, ce sont les projets d'alliance eux-mêmes que Toussaint de Forbin craint de voir remettre en question. Les Suédois paraissent, au commencement de 1675, vouloir réaliser cette diversion en Prusse que désire la cour de Versailles. Ils sont entrés, dit-on, ou vont entrer « dans les terres de l'Électeur de Brandebourg »; mais pour les atteindre, il faut nécessairement qu'ils traversent la Prusse royale, c'est-à-dire le territoire polonais. La Pologne ne l'empêcherait-elle pas? En France, on espérait que non. « Faire en sorte qu'une telle opposition ne vînt point au secours de l'Électeur... accorder les intérêts de la Suède et de la Pologne de manière qu'elles contribuassent ensemble à l'utilité que le Roi en pourrait tirer », telles étaient les instructions que recevait l'ambassadeur; au surplus, il ne devrait « aller au-devant d'aucune difficulté », mais attendre que le roi de Pologne parût « s'y attacher le premier ».

Pomponne paraissait enchanté et ne prévoyait aucun embarras sérieux. Toussaint de Forbin, mieux placé pour prévoir l'effet de ces nouvelles, en demeura un moment consterné. On avait déjà parlé, en Pologne, de ces projets des Suédois, et le roi en avait témoigné « beaucoup de chagrin et de soupçons »; de bonne foi, l'évêque l'avait rassuré : Louis XIV, bien certainement, « n'entrait en rien avec la Suède qui pût être contre ses intérêts ». La position de l'ambassadeur devenait très fausse. Fallait-il parler, malgré les ordres de Pomponne? Devait-il garder le silence? Mais alors Sobieski l'accuserait d'avoir voulu l' « amuser », et le laisser surprendre par l'événement. Ne fallait-il pas, avant tout, conserver sa confiance? Le prélat eut un moment d'angoisse. « L'on ne peut être dans une plus

grande peine que je suis, Monsieur, écrit-il à Béthune, alors auprès de Sobieski,... tout d'un coup, je suis frappé par un changement si inopiné, et qui serait capable de nous faire perdre toute créance à vous et à moi auprès du roi de Pologne! Je vous jure que j'en suis pénétré de douleur et de chagrin. » Il fallait cependant prendre un parti. « Si les Suédois n'entrent point en Prusse, le roi de Pologne n'aura nul chagrin, et se louera de notre bonne foi; s'ils y entrent, il ne pourra rien nous reprocher, et même il en sera averti d'ailleurs. » En parlant tout de suite, on pouvait aussi empêcher, de la part de Sobieski, des déclarations ou des démarches, « qui pourraient faire appréhender aux Suédois de plus grandes traverses que peut-être ils ne se sont imaginés en se déterminant à agir en Prusse ». — En définitive, le mieux était de parler; résolument, Toussaint de Forbin passa outre aux instructions de Pomponne. Il écrivit à Béthune de prévenir Sobieski; lui-même se chargea de parler à la reine.

Décidé à jouer cartes sur table, l'ambassadeur communiqua à Marie-Casimire la dépêche du ministre. A vrai dire, ce ne fut pas l'original, qui était chiffré, ni même ce qu'on avait déchiffré de cet original, « n'ayant pas trouvé à propos de la lui laisser voir telle qu'il me l'a écrite »; ce fut sans doute quelque chose qui s'en rapprochait, mais où l'on insistait davantage sur l'accord préalable entre la Pologne et la Suède qu'un passage de la lettre de Pomponne laissait entrevoir comme ayant pu être conclu, et où l'on gazait un peu la parfaite indifférence du ministre pour ce qui ne touchait pas l'intérêt français. La reine reçut fort bien l'évêque, lui parla « fort honnêtement et raisonnablement, je veux dire avec beaucoup d'affection et d'inquiétude pour les intérêts de Votre Majesté ». Mais elle craignait fort la rupture des projets d'alliance entre la France et son mari, et peut-être l'entente de celui-ci avec l'Empereur, si les Suédois persistaient dans leur entreprise. — Auprès du roi, Béthune fut également heureux dans sa démarche. Sobieski promit « qu'il attendrait réponse sans rien changer aux mesures » que l'on avait prises

avec lui, mais il demandait l'envoi d'un courrier à Louis XIV « pour l'informer de toutes choses ». Il l'écrivait lui-même à Forbin-Janson, mais brièvement, « ne voulant pas, disait-il, me mettre moi-même en nécessité de vous en expliquer ma juste douleur ». Jamais il n'avait consenti à une action des Suédois en Prusse; jamais il ne consentirait à leur établissement dans cette province, que le droit de reversion pouvait refaire polonaise si l'Électeur de Brandebourg mourait sans enfants mâles; jamais il n'autoriserait leur passage sur le territoire polonais pour l'envahir. — Quant à Béthune lui-même, il était simplement furieux de cette surprise. « Elle a produit, répondait-il à l'évêque, tout l'effet que vous aviez prévu, et la première pensée a été que vous et la France aviez voulu amuser... Vous avouerez que le roi de Pologne est excusable sur ce soupçon, et que l'on l'a bien peu ménagé... On ne peut assez s'étonner que la France ait donné son consentement à la chose sans avoir pris quelque devant de ce côté-ci; c'est... mettre un ministre hors d'état de conserver aucune confiance. »

En attendant de nouveaux ordres, l'ambassadeur allait faire espérer à Sobieski que la France « mettrait à couvert » ses intérêts. « Mais je me trouve obligé, écrivait-il, de dire à Votre Majesté qu'il faut un plus fort remède que des paroles, et qu'il est absolument important qu'elle fasse suivre de près de quelques effets celles que nous aurons ordre de lui donner. » En cas de rupture, il suppliait le Roi de sacrifier à la Pologne les Suédois, dont il suspectait la bonne foi. « L'on ne doit pas demeurer persuadé que la seule crainte de la garantie de l'Empire les ait déterminés à agir en Prusse [1], ceux qui l'ont promise à l'Électeur de Brandebourg s'étant obigés à la lui donner en tous lieux, et il n'en sera pas moins secouru par eux »; un arrangement secret était donc sans doute intervenu... A la réflexion, l'évêque craignait que son émotion lui eût fait dépasser

[1] La Prusse ne faisait pas partie de l'Empire; la Prusse royale était alors polonaise, et la Prusse ducale appartenait au Brandebourg et avait cessé depuis 1657 (traité de Wehlau) de relever de la Pologne.

les bornes permises dans une dépêche diplomatique, et il s'excusait de son mieux. « Votre Majesté, Sire, me pardonnera s'il lui plaît la hardiesse que je prends de lui exposer si librement mes sentiments, sans attendre qu'elle me fasse l'honneur de me les demander. Mais il m'a paru si important au bien de son service de le lui faire savoir au plus tôt, que j'aurais cru manquer à mon devoir si je m'en étais voulu dispenser. Je souhaite que mes plaintes et mes inquiétudes soient vaines... »

Louis XIV, il faut lui rendre cette justice, accepta de bonne grâce les copieuses observations de son ambassadeur; il les qualifia même d' « amples et justes considérations ». Mais, quand il y répondit, la question n'avait plus d'intérêt, le projet des Suédois ayant été presque aussi vite abandonné que conçu. Il n'en avait eu, disait-il, « aucune participation que lorsque la Suède paraissait sur le point de l'exécuter »; d'ailleurs, « j'y aurais regardé seulement l'avantage que j'en aurais retiré contre l'Électeur de Brandebourg... Je serai bien aise que, cependant que la Suède agit dans les autres terres de cet Électeur dans l'Empire, il [Sobieski] se mette en état de réunir à sa couronne un pays si considérable qui en a été détaché ».

Le Roi espérait donc toujours une intervention polonaise contre l'Électeur de Brandebourg. Toussaint de Forbin commençait au contraire à se détacher de ce projet, qui exigeait le concours effectif de Sobieski, concours qu'on ne pourrait obtenir qu'après le couronnement, c'est-à-dire à une date encore indéterminée. L'ambassadeur prônait maintenant l'action en Hongrie, à laquelle, entre autres avantages, suffisait l'autorisation tacite du roi de Pologne, et qui pouvait surtout s'accomplir sans délai; les mécontents hongrois avaient même « un intérêt essentiel d'entrer au plus tôt en action, pendant que les forces de l'Empereur sont si éloignées d'eux »; ce serait donc la diversion « la plus prompte et la plus certaine, comme aussi la plus dangereuse pour la maison d'Autriche et la plus capable de la mettre à la raison ». Déjà, à titre d'encouragement, Forbin avait pris sur lui de leur donner six mille livres pour une entreprise

contre une forteresse impériale. « J'ai de la peine à me persuader que ce projet réussisse », avait-il écrit en même temps à Pomponne, mais « je suis persuadé que cette avance ne peut être que bien employée par le bon effet qu'elle peut produire, en causant au moins beaucoup d'inquiétude à l'Empereur ».

Il aurait fallu pouvoir donner davantage, car les mécontents avouaient eux-mêmes qu'ils ne pouvaient « faire faire le moindre mouvement » à leurs troupes « dans la misère et le dégoût où elles étaient » ; ils avaient même bien peur que l'Empereur ne les leur débauchât, en leur payant une partie de l'arriéré de la solde ; ils avaient donc absolument besoin de quelques subsides. De son côté, le prince de Transylvanie ne demandait qu'à les soutenir et même « à marcher en personne à leur secours avec des troupes considérables », si la Porte, dont il était le vassal, y consentait, et « si Sa Majesté avait agréable de lui donner de quoi fournir à l'entretènement des troupes nécessaires pour agir avec succès ». Qu'étaient quelques centaines de mille livres en regard des résultats à prévoir? — Tout le monde, hélas! ne partageait pas l'opinion de l'ambassadeur, je dis les personnes les plus autorisées. « Les avis du roi de Pologne, les réflexions et les raisonnements qu'il a faits sur cette matière », avaient d'autant plus d'importance qu'on ne pouvait guère se passer de son consentement pour traiter avec les Hongrois et pour les soutenir ensuite. Or, Sobieski n'était pas d'avis que Louis XIV aventurât d'abord une grosse somme ; sans doute, « il lui paraissait bien important » que le Roi donnât à ce projet « une prompte application », et qu'il « envoyât au plus tôt de quoi pouvoir faire quelque commencement, et une épreuve de ces gens-là », mais quinze mille ducats suffiraient pour cela. Cette réserve devait d'autant plus frapper à Versailles que le roi de Pologne ne paraissait nullement hostile à cette combinaison ; l'ambassadeur vantait « l'affection et le désintéressement » qu'il avait montrés dans la discussion du projet, « son application à le faire réussir ». — « On ne peut, Sire, entrer de meilleure grâce, d'une manière plus honnête, ni plus sincèrement, dans tous les intérêts de

Votre Majesté. » Tant que durait la guerre avec la Turquie, le roi ne pouvait intervenir, d'abord parce qu'il avait besoin de toutes ses troupes, ensuite parce que « la Porte en prendrait jalousie, et lierait les mains à M. le prince de Transylvanie et aux mécontents de Hongrie ». Mais la paix faite, il leur enverrait bien volontiers quelques milliers de dragons.

L'avis de Sobieski prévalut; Louis XIV se basa sur lui pour refuser les sommes relativement importantes dont l'évêque avait parlé d'abord; quant aux quinze mille ducats, c'était une somme bien misérable. « Je crois que c'est la perdre que de la donner », écrivait le Roi. — L'ambassadeur continuerait donc à distribuer aux Hongrois et aux Transylvains beaucoup de bonnes paroles et d'eau bénite de cour, « sans trop compromettre » le nom du Roi, et surtout « sans mettre plus d'argent dans cette affaire ». Les quelques gratifications déjà données suffisaient. La présence d'un Français en Transylvanie avait produit de l'effet; la cour de Vienne en avait « pris une si grande alarme » qu'elle cherchait maintenant à négocier avec les mécontents, et le résident impérial en Pologne se plaignait amèrement, et d'ailleurs sans succès, à Sobieski de l'activité suspecte de l'ambassadeur de France dans ces contrées. C'était peu. — mais c'était tout ce que le Roi croyait pouvoir espérer, vu les circonstances. « Je ne leur vois, disait-il, point de chef sous lequel ils puissent agir et avec qui l'on puisse prendre des mesures assurées... Cette somme, parmi des gens qui n'ont point une conduite certaine, serait plutôt dissipée qu'employée utilement... Je croirais tirer peu de fruit de la dépense que j'y ferais, tant que cette multitude de mécontents ne serait pas soumise à un chef qui la conduisît. » Ce chef, que Louis XIV souhaitait aux Hongrois, c'était le roi de Pologne. « Jusques à ce que lui-même fût à la tête de cette affaire, je croirais y pouvoir fonder peu d'espérance. » Les propositions de l'ambassadeur étaient donc ajournées, puisque, là comme en Prusse, Sobieski ne pourrait agir qu'après la conclusion de la paix avec la Turquie.

III

« La paix du Turc », tel était donc bien le nœud de la situation. Aussi l'ambassadeur attendait-il avec impatience le retour de M. de Sauvans, qu'il avait envoyé en Turquie, à la fin de 1674, avec mission de se rendre compte sur place de la possibilité de négociations sérieuses. A la fin de mars 1675, Sauvans revint enfin auprès de Forbin-Janson, après quatre mois d'un voyage assez accidenté et d'ailleurs infructueux; il n'avait pu arriver à voir le Grand Vizir, mais seulement son truchement, d'abord, et plus tard son « Chiaia », premier officier de sa maison. Après beaucoup de délais, on avait fini par lui dire que l'affaire dépendait du Han des Tartares. Les Turcs, « persuadés que le roi de Pologne les fourbe sous prétexte de négocier la paix,... ont été bien aises de laisser la conduite de cette affaire au Han, qui a une ancienne liaison d'amitié avec le roi de Pologne [et] qui pourra prendre des mesures plus certaines avec lui ». — C'était un résultat plutôt négatif, et le Roi le jugeait tel. « Je ne vois pas, écrivait-il, qu'il (Sauvans) y ait trouvé beaucoup de disposition pour la paix avec la Pologne. » Cette impression faisait passer presque inaperçue la signature du traité de Jawarow (11 juin 1675), sur les bases posées à Kazimierz, — ce traité pour la conclusion duquel Forbin-Janson avait tant travaillé! « Il reste à souhaiter que le roi de Pologne puisse bientôt le mettre en exécution, et pour cela il faut désirer que son traité s'achève avec la Porte. »

Et il ne s'achevait toujours pas! Les négociateurs s'étaient réunis cependant, mais pour constater presque aussitôt leur désaccord absolu : les Turcs exigeaient l'Ukraine et la Podolie, alors que les Polonais demandaient la restitution de Kaminiec. La rupture paraissait inévitable, lorsque le Han proposa officieusement à l'un des envoyés polonais de continuer les pourparlers. Ce dernier envoya aussitôt un messager à Sobieski pour

demander de nouvelles instructions. Toussaint de Forbin se hâta d'intervenir. « Aussitôt que j'eus avis de l'arrivée de cet exprès et appris ce qu'il apportait, je fis toutes les diligences nécessaires tant auprès du roi que de la reine et des sénateurs qui sont ici, pour que cette ouverture du Han fût suivie, afin d'empêcher la rupture de la négociation, que le retour des commissaires aurait entraînée aussitôt après. Je leur représentai à tous le grand danger où ils exposeraient leur république en les laissant revenir sans rien faire, et l'importance qu'il y avait d'arrêter la marche et le cours des progrès que les Turcs étaient en état de faire cette campagne, sans oublier de leur faire envisager les inconvénients de la jonction avec les Moscovites, qui était la seule ressource de la Pologne. On tint aussitôt un grand conseil là-dessus, et il y fut enfin résolu, Sire, qu'on enverrait ordre et pouvoir aux commissaires de proposer au Han la cession et le délaissement de Kaminiec et de ce que le Turc ou Doroszensko pouvait avoir en Ukraine, et qu'ainsi chacun garderait ce qu'il tiendrait et ce qu'il avait... C'est tout ce que l'on a pu persuader le roi de Pologne de faire pour la paix, et je craignais bien fort qu'il ne pût jamais s'y résoudre, n'ayant jusque-là laissé voir qu'il pût être porté à laisser Kaminiec [1]. »

En France, cet abandon paraissait depuis longtemps la condition nécessaire de la paix. « Au moins y a-t-il apparence, écrivait déjà Louis XIV le 3 mai, qu'elle ne se peut guère conclure sans qu'il en coûte Kaminiec à ce royaume. A cette condition, néanmoins, peut-être serait-il de l'intérêt du roi de Pologne de terminer une affaire si longue et si difficile, et à laquelle plus elle durerait, plus il trouverait de peine à la soutenir. » N'avait-il pas le moyen de « réparer cette perte par les avantages qu'il pourrait remporter ou en Hongrie ou en Prusse »? Ce serait sans doute beaucoup plus utile pour la France, dont Louis XIV se préoccupait naturellement d'abord. « Je sais, disait-il à l'ambassadeur, que vous n'oublierez rien de tout ce qui sera en vous

[1] 12 juillet 1675.

pour disposer ce prince à ce que je puis attendre de ses promesses et de son amitié. » — Ce serait aussi plus avantageux pour Sobieski; les Turcs ont reçu des renforts, les Moscovites n'avancent pas, l'armée de Lithuanie, d'ailleurs fort éloignée, ne marche que très lentement au secours du roi. L'ambassadeur juge la situation critique. « Je ne laisserai rien à faire de ce qui dépendra de moi, écrivait-il, pour le porter à s'accommoder avec le temps et à l'état des affaires de la République, c'est-à-dire pour le faire résoudre, et ceux qui se trouvent auprès de lui, à perdre ce qu'il ne peut espérer de recouvrer, afin de sauver le corps de la république de Pologne. Je viens de lui écrire le plus fortement en ce sens, et je continuerai de faire de même, pour tâcher de tirer ce prince de l'embarras et même du danger assez grand où il se trouvera dans la suite plus longue de cette guerre, ayant aussi peu de moyens qu'il en a du dedans et du dehors... Il n'y a que son courage et son intrépidité qui lui *(sic)* puissent faire résister à de si puissants ennemis... Il ne peut attendre du secours que de la main de Dieu. »

Après avoir envoyé aux commissaires, chargés de traiter, ses dernières instructions, Sobieski s'était préparé à repartir pour Léopol; il refusa à la Reine la permission de l'y accompagner et l'engagea à se retirer à une journée de là, dans l'une de ses terres. L'évêque lui fit « grande instance de le suivre, mais le roi déclina cette offre. « Il m'a témoigné, Sire, dit l'ambassadeur, souhaiter passionnément que j'accompagnasse la reine, qui ne s'éloigne que de six lieues d'ici, n'ayant personne à qui lui et elle pussent prendre confiance en cette conjoncture pour assembler les sénateurs et leur faire prendre les résolutions qu'ils jugeront leur être avantageuses. » Un tel désir était un ordre, et Forbin-Janson y déféra d'autant plus volontiers que son éloignement du Roi ne devait pas se prolonger; que la paix se fît ou non, il le rejoindrait bientôt, avec la reine dans le premier cas, seul dans le second, après l'avoir mise « en lieu de sûreté ». Mais après quelques semaines d'attente, Marie-Casimire n'y tint plus, et vint retrouver son mari jusque dans son

camp. « Nulle considération ne l'a pu arrêter, écrit M. de Marseille à Béthune, et elle y est venue dans le carrosse de Mme la Palatine de Russie avec quatre personnes à cheval qui l'ont accompagnée... Il n'était pas impossible qu'elle ne trouvât sur la route quelque parti des Tartares. Le Roi, qui ne savait rien de cette résolution, en fut agréablement surpris, et il faudra que le péril soit extrême quand elle se résoudra à le quitter. Elle a mené avec elle le petit prince et les deux petites princesses. Le jour que nous arrivâmes ici, qui était le 18 [août], l'alarme y était grande de l'approche des ennemis. »

Le 24 août, de « grandes nuées de poussière » s'élevèrent à l'horizon, et les Turcs et les Tartares parurent « en un moment en si grande foule, sur les quatre heures après midi, que toute la plaine en était couverte ». Sobieski, après avoir mis la reine et ses enfants en sûreté dans la ville de Léopol, située à un quart d'heure du camp, avait ensuite disposé lui-même ses troupes et se tenait sur une éminence, pour suivre la bataille qui avait aussitôt commencé. Bientôt il s'avança « lui-même dans la plaine, encouragea tous les soldats au combat, et après avoir prononcé trois fois le nom de Jésus à haute voix et leur avoir donné la bénédiction de sa main, cria tout haut : « Allons vitement aux ennemis », et dans le même instant ayant poussé son cheval vers eux, les seigneurs qui étaient auprès de sa personne lui coupèrent le chemin pour tâcher de lui empêcher de passer plus outre. Monsieur l'évêque de Marseille, ambassadeur de France, ne quitta point le Roi de toute cette expédition, et se trouvant à côté de Sa Majesté lorsqu'il fallut pousser contre les ennemis, il fut le premier le pistolet à la main qui coururent *(sic)* avec elle sur ces infidèles[1]. » La mêlée était devenue générale et le combat très vif. Le chevalier Lubomirski eut un cheval tué sous lui; le comte de Maligny, frère de la reine, faisait des merveilles dans un autre coin du champ de bataille.

[1] A relation of the victory obtained by the Poles over the Turkes, the 24 aug. 1675. (Le texte est en français.) — C'est sans doute la relation dont parle Pomponne. (V. ci-après, p. 116.)

« Enfin, la nuit s'approchant, l'on poussa si vertement sur les ennemis de toutes parts, qu'ils furent obligés de s'enfuir après avoir perdu beaucoup de monde. » — L'ambassadeur profita d'un courrier spécial pour envoyer à Louis XIV la nouvelle de ce glorieux combat; malheureusement, il ne nous donne guère de détails sur ses hauts faits. « J'ai cru, Sire, dit-il simplement, que Votre Majesté ne trouverait pas mauvais que j'accompagnasse le roi de Pologne, qui m'a permis d'être toujours auprès de sa personne en cette occasion. » Il s'étend en revanche sur les mérites du souverain victorieux. « J'ai admiré avec étonnement sa présence d'esprit en donnant en même temps ordre à toutes choses, et sa fermeté en attaquant lui-même de si puissants ennemis avec si peu de troupes. La grande réputation qu'il s'est acquise parmi eux et sa présence les ont mis en désordre et les ont obligés de fuir. »

Un pareil succès devait exciter la verve des envieux. Baluze, toujours malveillant ou pessimiste, nous donne leur note dans une lettre du 13 septembre. Le maître de poste de Léopol a envoyé, dit-il, à Varsovie « une relation de ce qui s'était passé le samedi 24e août, fort différente de celle qu'on a fait courir en italien et en français » ; les Tartares avait dû être achetés par le Roi; « cela s'accorde à la comédie qu'ils jouèrent le 24e août devant le même camp, et qui a donné lieu à la fiction de toutes les belles choses qu'on en a écrit ». Ils ont, dit-il quelques jours plus tard, « bien fait leur personnage dans ce qui se passa le 24e août sous Léopol ». — En France, Mme de Sévigné profite de l'occasion pour dauber sur Toussaint de Forbin, son vieil ennemi. « On nous dépeint ici Monsieur de Marseille l'épée à la main, aux côtés du roi de Pologne, ayant eu deux chevaux tués sous lui, et donnant la chasse aux Tartares, comme l'archevêque Turpin la donnait aux Sarrasins. Dans cet état, je pense qu'il méprise bien la petite assemblée de Lambesc[1]. » Mais Pom-

[1] 30 octobre 1675. — Ed. des « Grands Écrivains », t. IV, p. 206. — C'est à Lambesc que se tenait l'assemblée des communautés de Provence, où Forbin avait souvent tenu tête au comte de Grignan.

ponne est à la fois plus aimable et plus juste. « Je continue, Monsieur, à être privé de vos lettres, qui sont toujours arrêtées en Poméranie. Nous avons toutefois reçu par la voie d'Angleterre une relation fort ample de la victoire que le roi de Pologne a remportée contre les Tartares le 24 août. Vous y tenez une place si avantageuse que je dois bien m'en réjouir avec vous. Le Roi, à qui j'ai eu l'honneur de la lire, y a vu avec bien du plaisir que vous ajoutiez la qualité de brave à tant d'autres, et il vous est en vérité bien glorieux de n'avoir point quitté le roi de Pologne dans une si grande occasion, et où il était permis à un évêque de combattre. »

Le combat du 24 août avait démoralisé les Turcs, qui paraissaient vouloir battre en retraite. Sobieski donnait l'ordre à quelques troupes détachées de rallier le gros de son armée « pour pouvoir entreprendre quelque chose d'important sur ses ennemis s'il en trouve une occasion favorable... Si la nouvelle se confirme que les Turcs et les Tartares se retirent entièrement, ce prince les suivra sans doute pour tâcher de profiter de quelque occasion favorable pour les insulter dans leur marche ».

Le difficile était maintenant de les joindre. A la seule annonce de l'approche du Roi, les Turcs se hâtaient de lever le siège de Tremblowa. Quelques jours plus tard, « ayant appris par des prisonniers que ce roi avait pris résolution de les attaquer et qu'il n'était qu'à trois lieues d'eux, ils passèrent le Dniester le 22 et le 23 [octobre] avec précipitation, et ils ont couvert leur passage par le moyen des Tartares, qui passèrent tous cette rivière à la nage, et fermaient tous les endroits par lesquels on pouvait aller à eux... A présent, il faut que l'armée du Grand Seigneur fasse plus de quatre-vingts lieues de pays désert avant que de pouvoir arriver en Pologne. Ainsi les convois de Kaminiec ne pouvant plus venir ni par l'Ukraine ni par la Valachie, et la peste y étant furieuse, il faudra que dans la suite cette place tombe, si le Grand Seigneur ne l'assure par un traité de paix... » Et M. de Marseille, plein d'admiration pour le roi de Pologne,

concluait : « Je n'ai jamais mieux connu ce que vaut le savoir-faire d'une seule personne. »

L'ambassadeur espérait donc la paix; le Han des Tartares venait cependant d'avertir loyalement Sobieski que souvent la Porte lui laissait faire ou lui faisait faire des propositions avec l'intention de le désavouer ensuite; il refusait donc de continuer les pourparlers, mais il conseillait en même temps au roi de Pologne « de se servir de la médiation de quelque prince chrétien, pour qui la Porte ait considération ». Sobieski avait aussitôt déclaré à Forbin-Janson qu'il aurait « une sensible obligation » à Louis XIV de vouloir bien s'interposer, et l'évêque s'empressait d'écrire directement à Nointel, notre ambassadeur, et au Grand Vizir, cherchant à entamer la négociation sans engager le nom du Roi. Mais Nointel refusa même de remettre la lettre au Grand Vizir. « Il n'est déjà que trop convaincu des empressements de la Pologne pour la paix, et que vous agissez à sa seule instigation. » — Si l'intervention française ne paraissait pas désirable, on pourrait, avait insinué Forbin, recourir à la médiation de l'Angleterre, de Venise, ou de la Suède. — Il n'y a pas d'ambassadeur de Suède, répliquait Nointel; celui de Venise « n'aurait garde de procurer la paix », préférant que les Turcs eussent la guerre, et plutôt en Pologne qu'en Allemagne; enfin « l'ambassadeur d'Angleterre n'est ici que pour songer au commerce, et son amitié et celle de sa nation pour nous consiste à nous procurer tous les déplaisirs qui peuvent dépendre d'elle ». — Et l'on était dans une période d'entente cordiale! — Le pauvre M. de Marseille voyait encore s'évanouir ses espérances pacifiques.

Sobieski n'avait pas attendu cette réponse pour s'apercevoir des difficultés et des délais que la conclusion du traité exigerait; on l'a maintenant convaincu qu' « il était nécessaire de se préparer tout à bon pour la campagne prochaine, et comme il ne saurait soutenir cette guerre sans de nouvelles troupes et sans argent, et n'en pouvant avoir que par une Diète, il a enfin donné les mains à se faire couronner au plus tôt ». La date de la céré-

monie fut officiellement fixée au 2 février 1676. « Les universaux sont envoyés pour cela, écrit l'évêque le 24 novembre 1675, et c'est une affaire certaine. »

IV

Pendant cette malencontreuse année, les affaires personnelles de l'ambassadeur n'avaient pas mieux marché que la politique. Au point de vue pécuniaire, d'abord, il venait « pour huit mois seulement des ports de lettres de Hambourg ici, et d'ici à Hambourg, sans y comprendre ceux de Paris à Hambourg et de Hambourg à Paris », de se voir présenter une petite note de 10 400 livres ! « L'on ne saurait s'imaginer, s'écriait-il, l'excès et l'abus qu'il y a dans ces sortes de ports de lettres. Il faut payer pour une même lettre à Léopol, à Lublin, à Varsovie, à Thorn, à Dantzig, à Stettin, à Hambourg et à Paris, et chaque maître de poste règle la chose suivant son caprice. » Et il fallait en outre « entretenir correspondance avec les ministres du Roi dans toutes les cours, recevoir les nouvelles et les gazettes de toutes parts, pour en informer cette cour et tout ce royaume, où les Autrichiens en répandent de fausses, qu'il faut détruire pour détromper le public ». Louis XIV ne rembourserait-il pas tous ces frais à son représentant, comme il l'avait fait, disait-on, pour le cardinal de Bonzi? — Hélas! Cet espoir n'était même pas permis longtemps au pauvre ambassadeur, l'énormité même de la somme réclamée ayant fourni au Roi une échappatoire commode. « J'ai touché, écrit Pomponne, en lisant votre lettre à Sa Majesté, le point de vos ports de lettres; mais il a paru si extraordinaire et si peu possible à Sa Majesté, qu'elle a cru que le sieur Formont[1] s'était trompé dans ce compte. Ainsi elle n'y a point fait de réflexion, et comme cette somme ne m'a point paru moins excessive qu'à Sa Majesté, je n'ai osé en faire

[1] Banquier de Hambourg, qui payait les ports de lettres de Toussaint de Forbin, à charge de remboursement, hélas!

d'autres instances que de faire voir ce que vous mandez. » Le coup était porté ; à une seconde lettre du prélat, le ministre ne répond que par des regrets. « Vous savez que Sa Majesté n'entre point dans le remboursement de cette dépense avec aucun de ses ambassadeurs. » Il faut donc que M. de Marseille se résigne à la supporter. — Un peu plus tard, un ambassadeur persan arrive à la cour de Pologne. La « gloire » du Roi demande qu'on lui fasse « un grand régal ». — Forbin-Janson n'a garde d'y manquer. « J'ai donc traité cet ambassadeur avec douze personnes de grande qualité qu'il a auprès de lui et tout ce qu'il y avait ici de sénateurs et de seigneurs polonais. » Ces magnificences coûtent bon. « Le festin que j'ai fait à ces Persans me coûte près de cinq mille livres, gémit l'évêque ; .. dans peu de jours, pour les étrennes qu'il faut donner à un nombre infini de gens, avec des présents au roi et à la reine de Pologne, il m'en coûtera près de dix mille livres. » — Le mariage d'une fille d'honneur de la reine l'entraîne à de nouveaux frais. « Le roi en a fait les noces selon la coutume, et a traité tous les ambassadeurs et tous les sénateurs durant deux jours. C'est l'usage de ce pays-ci que tous ceux qui sont invités sont obligés de faire un présent à la mariée, qui se porte en présence de la reine, avec une harangue à laquelle son chancelier répond... Celui que je lui ai fait a été en quelque manière proportionné au rang que je tiens... Outre l'obligation de la coutume, j'étais encore obligé d'en user de la sorte par la considération des personnes, qui sont de la première condition, et desquelles on peut avoir affaire pour le service du Roi. » Mais ce cadeau, avec un autre analogue, reviendront à quatre mille livres ! — Bientôt, il faudra « paraître dans la cérémonie du couronnement avec tout l'éclat » nécessaire, refaire ses équipages, donner des festins continuels. « Je vous dis ce détail, monsieur, afin que vous connaissiez que, nonobstant mon peu de bien, je ne laisserai rien de tout ce qu'il faut faire pour l'honneur de mon emploi... Ces grandes dépenses achèveront de m'abimer, mais j'espère que Sa Majesté aura la bonté de se souvenir de moi lorsqu'elle le jugera à propos. » — Bien entendu,

l'évêque ne parle de tout cela à Pomponne que pour le tenir au courant, et ne veut rien demander au Roi.

Quant à l'affaire du chapeau, elle traînait toujours, mais en passant par les alternatives les plus opposées. Tantôt c'était chose faite, — ou du moins prochaine : « Le cardinal Acquaviva est mort, c'est un coup de pinceau donné à la couleur de votre chapeau, écrivait le cardinal de Bouillon [1]; s'il en mourait cinq ou six dans le reste de l'année, du nombre desquels je ne désire pas être, nous pourrions vous voir l'année sainte entrer dans le Sacré Collège. » Tantôt elle paraissait remise indéfiniment par la brusque rupture des cours de Rome et de Versailles [2], car c'était surtout sur l'influence de la France que l'ambassadeur comptait : « La peur que le cardinal Altieri aura de déplaire au Roi portera le grand coup. » — Un jour, ce cardinal reconnaissait que la Pologne avait toujours eu sa place dans les promotions, et il envoyait à Toussaint de Forbin « un bref de Sa Sainteté et une réponse fort honnête » à ses lettres « sur les bonnes fêtes ». Mais en même temps Sobieski recevait du Pape une réponse « écrite avec beaucoup d'art,... captieuse,... remplie de difficultés », semblant, en un mot, « couvrir quelque mauvaise intention ». Le pauvre évêque, déjà accablé par la fièvre, en était au désespoir et faisait un nouvel appel à la protection de Pomponne. « Il faut, s'il vous plaît, que vous acheviez cet ouvrage, que je puis dire être le vôtre en toute manière, et que je vous en aie l'entière obligation. Je vous en conjure de tout mon cœur, mon cher Monsieur. »

Le roi de Pologne, heureusement, ne variait pas dans ses bonnes dispositions. « Je ne réponds pas, Monsieur, à toutes vos lettres, que je reçois avec bien du plaisir, écrivait-il à l'évêque [3]... Il suffit que vous soyez persuadé de mon entière amitié et de mon estime par les marques que je vous en donne lors-

[1] 12 décembre 1674.

[2] Par suite d'un changement dans les heures d'audience du cardinal Altieri, plusieurs ambassadeurs, dont le duc d'Estrées, s'étaient un jour présentés chez lui et n'avaient pas été reçus.

[3] 29 janvier 1675.

qu'il s'agit d'employer mon crédit pour vos intérêts, ainsi que vous verrez par la lettre ci-jointe pour le Pape, qui est la troisième que je lui écris de ma main, pour lui faire mieux comprendre que c'est fortement et réellement que je désire votre promotion... espérant que pour cette fois j'aurai donné le dernier poids à l'affaire, et que j'aurai bientôt le plaisir de voir l'accomplissement de mes souhaits en la récompense de vos mérites. »

C'était, hélas! un vain espoir. Déjà la promotion des couronnes paraissait devoir être retardée à cause des difficultés qu'elle présentait, mais nul ne s'attendait à la manière dont le Pape allait les trancher : en écartant les candidats des couronnes et en faisant une promotion « pour lui ». On devine les sentiments de M. de Marseille en apprenant cette nouvelle! Tout de suite il pense à l'avenir : « Comme je suis dans la barque générale de toutes les couronnes, mon affaire pourra être plus sûre dans la suite. » Mais, malgré « les fortes résolutions » que Louis XIV prendrait sans doute « sur une conduite si pleine de mépris », pour faire « réparer cet affront », et pour avancer l'époque d'une nouvelle promotion des couronnes, l'ambassadeur se rend compte que ses espérances sont ajournées, et pour longtemps. « Me voilà reculé un peu loin! » s'écrie-t-il, et Pomponne est du même avis; la promotion viendra un jour, il n'en doute pas, « mais pour cela, ajoute-t-il, il nous faut autant de santé et de vie dans le Pape, qu'il en faudrait peu dans quelques-uns du Sacré Collège ».

Il faut donc attendre, et chercher à aplanir les difficultés... pour plus tard. L'une d'elles consiste, dit-on, en ce que le prince Guillaume de Furstenberg [1], candidat présumé de Louis XIV à la pourpre, est depuis longtemps retenu prisonnier par l'Empereur. Tant qu'il le restera, la cour de Rome, suivant l'usage établi, refusera de le faire publiquement cardinal. Le Roi ne se contenterait-il pas d'une nomination *in petto?* Celle-ci rendrait sans

[1] Guillaume Egon de Furstenberg, né en 1629, évêque de Metz puis de Strasbourg, cardinal (1682), mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1704.

doute plus facile la libération du prince, l'Empereur n'ayant plus l'espoir de faire changer la nomination faite par le Roi en sa faveur; et d'autre part, Furstenberg devenant cardinal aussitôt libre, Louis XIV ne perdrait rien, — il gagnerait même le chapeau que l'on donnerait dans la même promotion à l'évêque de Marseille. — Sans doute, concédait Pomponne, mais le Roi ne pouvait guère modifier ou ajourner sa nomination : « il serait injuste que la violence de l'Empereur pût borner ou changer les grâces de Sa Majesté. »

Une occasion qui paraît favorable se présente peu après. « Par le mouvement d'une grâce extraordinaire », le cardinal de Retz veut renoncer à son chapeau et se retirer dans une abbaye; il paraît aussi que le cardinal Bonelli [1] est mourant. « Ne pourrait-on point porter le Pape à commencer à réparer le tort qu'il a fait aux couronnes en remplissant ces deux chapeaux, l'un pour l'Empereur et l'autre pour la Pologne?... En attendant la vacance des autres chapeaux, le temps s'écoulerait, dans lequel les affaires de M. le prince Guillaume pourraient prendre une autre situation. » Le prélat prend facilement son parti de voir « le temps s'écouler »... après qu'il sera cardinal! Le bruit se répand en France que les choses vont peut-être s'arranger ainsi. « On m'a dit en secret une chose qui me fait une peine extrême, écrit Mme de Sévigné [2] : c'est que le cardinal d'Estrées fait tout ce qu'il peut au monde, par ses amis et par ses intrigues, pour faire changer le Pape sur le sujet du chapeau du cardinal de Retz, et le faire donner à Monsieur de Marseille. Je vous avoue qu'un coup de poignard ne me serait pas plus sensible que cette aventure. » Malheureusement pour l'évêque, le Pape reste inébranlable et refuse la démission du cardinal; la spirituelle marquise triomphe de la déconvenue de son ennemi intime : « Je crois qu'il est fort occupé de la teinture de son chapeau. Dieu merci, il n'aura pas le nôtre; il est bien cloué sur une meilleure tête

[1] Charles Bonelli, arrière-neveu du pape Pie V, nonce en Espagne, cardinal en 1664, mort à Rome le 27 août 1676.

[2] 9 octobre 1675.

que la sienne. Je ne sais pas très bien ce que nous en pouvons faire; mais je suis ravie qu'il nous soit demeuré[1]. »

Le couronnement allait donner à Sobieski l'occasion de renouveler sa nomination et de la sceller, cette fois, du grand sceau de la couronne. Cela ne devait pas encore suffire à enlever la conclusion de la grande affaire. « Quant à avoir une promesse explicite et une réponse positive, disait le cardinal des Ursins, je ne crois pas qu'on le puisse, parce qu'en matière de promotion les Papes ne veulent pas s'engager. » En vain le roi de Pologne écrivait de nouveau « fortement » à Rome en faveur de son protégé; en vain il répondait à quelques demandes du nouveau Nonce « qu'il accorderait tout sans peine » s'il était « consolé » par la promotion de Forbin-Janson. Lettres et promesses restaient sans effet. Par son ordre, le Grand Trésorier en parlait au Nonce, en insistant sur l'idée d'une promotion restreinte. Il n'y aurait, en retour, « point de marques d'amitié, de tendresse et de reconnaissance que Sa Majesté ne voulût donner en public et en particulier à Sa Sainteté et à tous ceux de sa maison[2] », car le roi ne désirait « rien plus ardemment que de voir finir heureusement *et promptement*[3] cette affaire par la promotion de M. l'évêque de Marseille ». Ces instances furent inutiles. « M. le Nonce, dit Baluze, y répondit en muet qu'il n'avait point d'ordre pour cela, et que le Pape s'en était assez expliqué par son bref. » C'était là un compte rendu bien sommaire, mais malheureusement assez exact. « A tout ceci, avouait Morstein lui-même, la réponse a été assez courte. » Le Nonce ne savait rien, ne pouvait rien dire; il écrirait volontiers au Pape, mais il craignait que ce ne fût plutôt nuisible à Forbin-Janson, « donnant du déplaisir au Pape par des sollicitations trop pressantes et fréquentes ».

[1] 24 novembre 1675.

[2] Information pour M. le Grand Trésorier des sentiments de Sa Majesté Polonaise sur le sujet de sa nomination au cardinalat en faveur de M. l'évêque de Marseille, desquels il instruira M. le Nonce au nom de Sa Majesté et par son ordre.

[3] Ces deux mots paraissent écrits de la main de T. de Forbin.

V

Le couronnement s'était fait au jour dit. Il fut précédé, le 30 janvier, de l'entrée solennelle du roi de Pologne à Cracovie; Sobieski marchait sous un dais porté par les échevins de la ville. « Tous les grands du royaume étaient à cheval, raconte l'ambassadeur, chacun selon son rang et sa dignité. J'y marchais aussi, après tous les évêques et immédiatement devant le roi, et je puis assurer Votre Majesté, Sire, que j'y ai paru avec tout l'éclat que je devais pour répondre à la grandeur que doit faire paraître un ambassadeur du plus grand prince du monde, et que mon équipage était le plus considérable de tous, tant par la quantité de gens de livrée que j'ai, que par les pages et les gentilshommes qui étaient à cheval. » Cinq pages, seize valets de pied, deux trompettes, six heiduques et quatre hongrois, « très tous d'une magnifique livrée », telle était alors la suite de Toussaint de Forbin.

On procéda le lendemain aux funérailles des deux derniers rois, Casimir et Michel. Leurs corps furent portés sur le même char funèbre, exposés sur le même catafalque : il n'y eut qu'un service pour les deux. « L'évêque de Cracovie, qui peut-être n'avait jamais prêché, voulut faire l'oraison funèbre, qui fut entièrement sur les louanges du roi Casimir, ce qui fait dire qu'il n'en voulut pas laisser le soin à un autre, de peur qu'on ne parlât également du roi Michel, qu'il n'a jamais pu souffrir, vivant ni mort [1]. » Enfin, le 2 février, eut lieu le couronnement. « Cette action, écrit l'évêque, se passa non seulement avec tout l'éclat et la tranquillité imaginables, contre les fausses espérances des Autrichiens, mais avec des acclamations d'une joie universelle de toute la noblesse et de tout le peuple. » Pendant la cérémonie, l'ambassadeur de Brandebourg tomba en défail-

[1] Baluze à Pomponne, 7 février 1676.

lance. « Je tire bon augure de cet accident... J'espère, Sire, que ce sera un pronostic de la faiblesse où se trouveront les armes de cet Électeur,... et qu'il se verra réduit à implorer avec justice l'assistance de Votre Majesté. »

Le lendemain du couronnement, l'ambassadeur eut son audience publique; il s'y rendit « avec un grand cortège, étant accompagné de tout ce qu'il y a ici de Français », et y adressa aux souverains deux longs discours. « Vous avez, dit-il à Sobieski, obligé tout l'État en recevant la couronne. En montant sur le trône, vous l'avez affermi. En vous chargeant du sceptre, vous l'avez conservé... Qu'il est glorieux à un prince de donner à ses sujets l'abondance et le repos et de ne se réserver pour soi que l'honneur et la satisfaction de les leur avoir donnés! » A la reine, il tourna un madrigal : « Votre Majesté vient de recevoir deux couronnes, l'une que la République a déjà mise sur sa tête et l'autre que le roi votre époux a mise aux pieds de Votre Majesté. Par la première, vous êtes reine d'un des plus florissants royaumes de l'Europe. Par la seconde, vous êtes maîtresse d'une des plus grandes âmes et d'un des plus glorieux princes qui soient au monde. » M. de Marseille remettait en même temps à Sobieski la lettre, si désirée depuis longtemps, par laquelle Louis XIV « adoptait » Marie-Casimire[1]. « Notre estime est telle pour elle que nous la regardons avec la même considération et la même affection que si elle était notre fille... Nous ne pouvons rien ajouter à cette marque de notre amitié pour elle. » Forbin-Janson s'extasiait. Quelle « estime », quelle « affection » extraordinaires témoignait un pareil acte! « Une naissance royale eût été en Votre Majesté un effet du hasard; mais une adoption royale est un effet de son grand mérite, et le Roi mon maître est bien aise de faire voir à toute l'Europe en vous adoptant qu'il n'a trouvé personne plus digne de cet honneur, et qu'entrant dans la plus illustre famille du monde, vous avez

[1] Sobieski et sa femme désiraient vivement cet honneur, qui avait été déjà accordé, paraît-il, à la reine Marie-Louise de Gonzague, femme des rois Wladislas et Jean-Casimir.

toutes les qualités qu'il faut avoir pour honorer un sang que toute la terre révère. » — Un tel honneur, qui « obligeait » les souverains polonais « de la manière du monde la plus sensible », ne pouvait — l'ambassadeur ne négligeait pas de le faire remarquer — que fortifier leur alliance avec la France.

Aussitôt après le couronnement devait commencer la grande Diète. Les petites Diètes, qui avaient précédé les fêtes, s'étant bien passées, l'ambassadeur espérait qu'il en serait de même pour la grande ; les Autrichiens devaient bien s'efforcer de la rompre, « pour brouiller de plus en plus les affaires de ce royaume », mais le roi de Pologne n'oublierait rien « pour la finir heureusement ». L'ambassadeur, lui non plus, ne va pas rester inactif : sa maison sera des plus hospitalières. « Je tiens la meilleure table qui se peut, pour traiter tous les seigneurs et les étrangers qui se trouvent ici. » C'est un excellent moyen pour voir les gens, les « ménager », les convertir à ses idées. Bientôt des questions plus graves attirent son attention ; l'archevêque de Gnesne, primat de Pologne, le met directement en cause. Déjà Toussaint de Forbin a eu des difficultés avec lui. Tous deux devaient envoyer leurs carrosses à l'entrée du nouveau Nonce ; comme Primat et comme Légat-né, l'archevêque a prétendu faire passer le sien immédiatement après celui du Nonce. L'ambassadeur, informé, s'est fâché. « Je fus averti de cette audacieuse prétention et lui fis dire par M. le Grand Trésorier que, si ses gens avaient la témérité de me vouloir disputer ce droit, j'enverrais assez de monde pour les en empêcher et faire main basse à tout ce qui s'y opposerait. M. le Trésorier me vint dire de sa part qu'à la considération particulière de Votre Majesté et par le profond respect qu'il avait pour elle, il me céderait volontiers ce pas. Et en effet il fit revenir le carrosse qu'il avait déjà envoyé et ne se trouva point à l'entrée du Nonce. » — Maintenant l'archevêque, invoquant ses titres de Primat et de Légat-né, et en outre ses fonctions de régent du royaume pendant les interrègnes, réclame la visite de l'ambassadeur et prétend ne pas la lui rendre. Impossible de savoir quel est l'usage,

et, dans le doute, M. de Marseille refuse de faire une pareille démarche auprès d'un « Autrichien » aussi déclaré ; l'archevêque menace alors de se retirer de la Diète, et de ne jamais assister à aucune autre, s'il s'y trouve un ambassadeur de France. Les souverains polonais, inquiets, s'efforcent d'arranger les choses, mais Forbin est inébranlable ; il propose enfin, pour éclaircir ses doutes, d'écrire au cardinal de Bonzi. C'est au tour de l'archevêque de s'insurger ; la réponse n'arriverait qu'après la fin de la Diète, et « il ne prétend pas laisser mettre en possession les ambassadeurs à *(sic)* ne le point visiter, sans se plaindre de ce mépris à la République assemblée ». — L'ambassadeur de Suède convient d'agir de concert avec son collègue, puis, quelques jours après, sans même le prévenir, rend visite au primat : Forbin s'étonne d'un pareil procédé, mais sans s'en émouvoir autrement : « En cela, je me console facilement. Je sais que les actions des ministres de Suède ne font pas la règle de celles des ministres de Sa Majesté. » — Et il continue à faire traîner l'affaire.

Pendant ce temps, une autre difficulté surgit ; Paç et Radzivill, les deux généraux de Lithuanie, entrent en un « grand démêlé », qui tourne à l'aigre et menace de faire rompre l'assemblée. « Ces deux derniers jours, les Nonces de la Diète n'ont point voulu délibérer sur les moyens de payer les soldats et sur toutes les choses qui regardent la guerre, et ils ont dit qu'ils n'en délibéreraient point, qu'ils ne vissent premièrement accommodé le différend. » On compte sur le roi pour trouver « quelque expédient pour les satisfaire » ; l'ambassadeur s'en occupe aussi. « Je me suis fort entremis, écrit-il, ayant porté à la reine de Pologne toutes les paroles de MM. Paç, et cette princesse y a agi avec tant d'habileté et de prudence qu'elle a consommé ce grand ouvrage, d'où dépendait le succès d'une Diète, qui sans cet accommodement se fût absolument rompue avec une confusion entière dans le royaume. » — On avait aussi procédé aux nominations du grand et du petit général de Pologne, du grand maréchal, du grand enseigne. « Il n'a pas fallu peu combattre

pour faire tomber ces charges entre les mains de gens opposés aux Autrichiens. » — Le pauvre prélat ne résistait pas à ces fatigues. « Les allées et venues que j'ai été obligé de faire de jour et de nuit pendant la Diète pour les intérêts du Roi, m'ont causé un si furieux rhume que j'en ai la fièvre, et quoiqu'elle ne soit qu'intermittente, elle ne laisse pas de m'affaiblir beaucoup. » Mais la maladie n'arrête pas son activité. « Quoique j'aie été malade plus de deux semaines et que la fièvre ne m'ait quitté que depuis deux jours, je n'ai pas laissé d'agir en tout ce qui a pu dépendre de moi, en sorte que jusques ici toutes les mesures que les Autrichiens avaient prises pour faire rompre la Diète se sont évanouies... Je puis assurer Votre Majesté qu'ils n'oublient rien pour faire rompre la Diète, et je puis l'assurer encore que je n'oublie rien aussi pour la faire réussir heureusement. »

Sobieski savait d'ailleurs intervenir fort à propos dans le même sens ; l'envoyé autrichien lui ayant demandé le paiement de la pension de la reine Éléonore, le roi, « qui savait toutes les brigues que la maison d'Autriche faisait pour faire rompre la Diète, lui a répondu que si la Diète finissait mal, cette pension ne serait point payée, et qu'il l'emploierait à de meilleurs usages, et cela n'a pas peu diminué les efforts qu'il faisait pour rompre la Diète ». — Vis-à-vis du Brandebourg, l'attitude du roi pouvait donner à la France les meilleures espérances ; il devait, aux termes des *Pacta conventa,* ratifier les traités conclus avec les voisins de la République. Un sénateur, devenu subitement favorable à l'Électeur, qui lui avait, disait-on, payé sa pension arriérée, avait insisté sur le traité qui assurait au Brandebourg la souveraineté de la Prusse. Sobieski déclara qu'avant la ratification ce traité devait être examiné par les officiers de la couronne ; il fit prendre en outre une délibération ordonnant à tous les Polonais au service du Brandebourg de revenir servir la République.

Au bout de deux mois, la Diète continuait toujours. « Si les rois de Pologne, disait Baluze[1], ne s'avisaient de lasser tous

[1] 10 avril 1676.

ceux qui la composent, en leur faisant passer les nuits entières sans dormir, on n'en finirait jamais pas une *(sic)*. » Ce fut le moyen qu'on employa cette fois encore. « L'on avait passé toute la nuit du vendredi saint au samedi dans le Sénat ; on y fut tout le samedi sans sortir depuis le jour précédent que sur le midi, pour aller manger un morceau, après quoi on y retourna d'abord et l'on y fut jusques à minuit, que la lassitude et le bruit du canon qu'on tire tous les ans la nuit de la Résurrection empêchèrent de pousser plus avant. » La Diète du couronnement était terminée.

Il restait maintenant à exécuter ses décisions, surtout sur le point le plus important, le paiement des sommes dues à l'armée; ce pouvait être une source de difficultés. « J'y en trouve deux grandes, écrivait bonnement Baluze, la première au paiement des contributions, et l'autre à la levée. Ce pays est si peu pécunieux que les choses tireront bien de longue *(sic)* et il s'y fera bien des arrérages... Et pour la levée, outre les difficultés qui s'y trouvent partout, il faudrait y faire travailler des anges qui ne se soucient point de l'argent et qui y procéderaient de bonne foi. » — Les exacteurs polonais ne sont pas des anges, hélas ! Ils sont souvent élus par la corruption, « ne rendent pas compte du quart de ce qu'ils ont reçu ». et n'ont d'ailleurs aucun ordre dans leurs écritures, ce qui ne facilite pas les vérifications. Bref, « il s'en faut fier à la bonne foi de ceux qui n'en ont point du tout, et à qui le scrupule ne fait aucune peine ». Comment, dans ces conditions, réunir l'argent nécessaire ? — Ces appréciations n'étaient guère encourageantes ; jusqu'à quel point étaient-elles pessimistes ? L'ambassadeur, lui aussi, manquait de confiance. « On prépare toutes choses pour la campagne », écrivait il, mais il ajoutait aussitôt : « avec toute l'application dont l'on est capable ici. » Et le second membre de phrase paraît bien destiné à atténuer le premier !

III

LA PAIX — LE NOUVEAU PONTIFICAT

I

L'arrivée en Pologne du marquis de Béthune, au commencement d'août 1676, semblait indiquer la fin prochaine de la mission de Toussaint de Forbin. Mais depuis longtemps déjà, l'évêque ne se souciait plus de rentrer trop vite en France. Il avait consulté le cardinal d'Estrées sur cette grave question, à propos de l assemblée du clergé. « J'aurai bientôt décidé, avait répondu le cardinal. Vous avez un grand titre et une matière entre les mains très importante ; elle vous distingue partout et vous porte plus naturellement au cardinalat. Vous avez avec le Roi un commerce réglé toutes les semaines, vous y acquérez de nouveaux mérites tous les jours. Tout cela vaut incomparablement mieux que la figure de député d'assemblée... Cependant si Sa Majesté témoigne souhaiter votre retour, il faut tout quitter pour lui plaire. Hors de cela, tenez-vous où vous êtes... Faites promptement la paix, et avec honneur, et après cela vous pourrez vous vanter d'avoir mieux servi en quelques mois que votre prédécesseur mitré ne fera de sa vie, si elle durait mille ans » Ces conseils ne s'accordent sans doute que trop avec le propre avis de l'ambassadeur, qui de bonne heure cherche à amener le ministre à ses vues ; il invoque d'abord l'intérêt de sa promotion.

« Vous jugerez sans doute que je ne dois point quitter ce pays que mon affaire ne soit faite ou assurée. » A tout le moins, il désirait « rester en place » ; le contraire serait désastreux. « Si à Rome on me voyait hors d'emploi auparavant que mon affaire y soit réglée, l'on se persuaderait que le Roi n'a plus de considération pour moi ; ainsi il serait beaucoup plus difficile à *(sic)* prendre des mesures sur mes intérêts. » Pomponne n'entrait

guère dans cette idée; d'abord Béthune était déjà nommé pour succéder à Forbin-Janson, et cela sur les indications de celui-ci; puis, était-ce bien de son intérêt de rester en Pologne? « A vous dire le vrai, je crois que vous avez tiré le plus grand avantage que vous pouviez attendre de votre emploi, et l'effet de votre nomination, quoique sûr, peut être encore si éloigné, que je ne crois pas qu'il vous importe de l'attendre au lieu où vous êtes, lors principalement que M. le marquis de Béthune le sollicitera, suivant les ordres du Roi, avec la même chaleur que vous pourriez faire. »

Repoussé de ce côté, l'évêque revient à la charge, mais en s'appuyant sur un autre motif. « Après avoir travaillé à la paix de la Pologne avec la Porte depuis plus de deux années, et cette paix semblant se devoir bientôt conclure, il me serait sans doute bien fâcheux d'apprendre qu'elle serait faite un mois ou deux après mon départ. Je crois même que ma présence ne sera pas tout à fait inutile à l'avancement de cet accommodement, tant par les vues et les lumières que j'ai prises des moyens de parvenir à la conclusion d'une affaire où je sais que le Roi prend tant de part et que j'ai toujours envisagée comme très importante aux intérêts de Sa Majesté, que par la connaissance et la liaison que j'ai faite ici avec tous les ministres qui doivent négocier cette paix... Vous jugez, Monsieur, qu'en cela je préfère un peu d'honneur à ma santé propre que je sacrifie, puisque différant un mois ou deux mon départ plus que je n'aurais fait, je me trouverai en chemin avec le mauvais temps, et qu'il me faudra essuyer les incommodités d'un long voyage dans une plus mauvaise saison. Mais, à la vérité, je vous avoue, Monsieur, que j'aurais bien de la joie, et m'en retournerais bien content, si je portais cette paix faite à Sa Majesté. Je ne considère en cela aucunement mes intérêts, Monsieur, car que je sois ici, ou que je sois en France, je suis persuadé qu'ils seront également et fortement soutenus... L'on est fort porté de ce côté-ci à conclure, et comme les bonnes dispositions d'agir ensuite suivant les intentions et les intérêts de Sa Majesté augmentent, je voudrais bien,

avant mon départ, consommer un ouvrage auquel je travaille depuis si longtemps avec tant de soin et de peine, et je n'en désespère pas. » — En France, on y croyait peu. « Je vois, disait Louis XIV, que le roi de Pologne conservait encore l'espérance que la paix ou la trêve se pourrait faire, quoique sous les armes. Je l'espère, mais moins sans doute que je ne le souhaite[1]. »

Sur ces entrefaites, Forbin apprend la mort du pape Clément X. Plus que jamais il veut rester en Pologne, afin de « pousser » sa grande affaire ! Il obtient de Sobieski de nouvelles lettres pour recommander encore sa promotion à Rome ; il sait par Pomponne que le duc d'Estrées et les cardinaux français ont ordre « de s'employer fortement pour faire que le nouveau Pape assure la nomination du roi de Pologne » ; en Italie, le grand-duc de Toscane lui promet d'user de son influence : « Si, dans l'élection du nouveau Pape, je peux avoir un moyen de rappeler à Sa Sainteté l'intérêt de Votre Excellence, elle peut être certaine que je ne laisserai pas passer cette conjoncture ; mais si je trouve unies les instances des deux grands rois de France et de Pologne, mes petites diligences ne seront pas nécessaires[2]. »

L'agitation et les espérances de M. de Marseille redoublent à l'élection d'Innocent XI. « Je vois avec bien de la joie, Monsieur, écrit-il à Pomponne, que le Roi en a été absolument l'arbitre et qu'il en a toute la gloire, et sur tout ce qu'on m'écrit, il paraît que M. le cardinal d'Estrées s'y est acquis une estime extraordinaire. Il me fait l'honneur de m'écrire qu'après le service de Dieu et celui du Roi, mon intérêt particulier a fait sa principale attention dans le Conclave. » On supposait au Pontife les meilleures dispositions à l'égard de la France ; il avait montré celles qu'il avait pour la Pologne en envoyant à Sobieski un subside de cinquante mille ducats, pris « de son propre patrimoine », le trésor de l'Église se trouvant vide ; enfin le cardinal Cibo[3], qui

[1] Louis XIV à T. de Forbin, 7 août 1676.
[2] Le grand-duc de Toscane à T. de Forbin, 25 juillet 1676.
[3] Alderan Cibo, né en 1613, majordome du Sacré Palais apostolique,

succédait à Altieri comme principal ministre, était « ami particulier » de d'Estrées et « fort affectionné au Roi ». — « Toutes ces raisons, disait l'évêque, me font espérer qu'avec la protection du Roi, et celle que vous aurez la bonté de me continuer, vous pourrez plus promptement consommer votre ouvrage... J'ai dépêché de nouveau un gentilhomme au roi de Pologne pour lui demander et sa nouvelle nomination et des lettres particulières pour Sa Sainteté et pour M. le cardinal Cibo, et la reine de Pologne a eu la bonté de lui en écrire très fortement, et elle de son côté écrira aussi à Rome. Dès que j'aurai ces expéditions, je les enverrai en même temps par un courrier extraordinaire à Rome. J'oubliais de vous dire, Monsieur, que le cardinal Cibo avait dit à M. le cardinal d'Estrées que le Pape d'à présent avait pressé plusieurs fois M. le cardinal Altieri d'accorder mon cardinalat à la Pologne. Il n'y a qu'à souhaiter qu'il puisse se faire cette sollicitation à lui-même. »

C'était à l'armée qu'il s'agissait pour M. de Sauvans, l'envoyé de l'ambassadeur, de rejoindre le roi de Pologne. Sobieski avait, en effet, repris la conduite de ses troupes, et chaque jour les escarmouches se succédaient avec des vicissitudes diverses. « Les affaires de Pologne, Monseigneur, avait dit Baluze à Pomponne, sont comme la fièvre tierce ; un ordinaire tout va le mieux du monde, et l'autre tout est perdu. » L'inverse était vrai aussi, fort heureusement ; les Polonais paraissaient bloqués dans leur camp et l'on s'attendait à une catastrophe... lorsqu'on apprit la conclusion de la paix [1] ; les Turcs consentaient enfin à ne garder que Kaminiec et une petite partie de l'Ukraine. C'était pour Sobieski le plus glorieux — et le plus inattendu — des succès. « La paix de Pologne est faite, mais romanesquement, s'écrie Mme de Sévigné [2]. Ce héros [3], à la tête de quinze mille hommes, entouré de deux cent mille, les a forcés, l'épée à

administra les légations d'Urbin, de la Romagne et de Ferrare, ministre d'État en 1676, mort doyen du Sacré Collège le 21 juillet 1700.

[1] 16 octobre 1676.

[2] 18 novembre 1676 ; t. V, p. 145 et 146.

[3] Sobieski.

la main, de signer le traité. Il s'était campé si avantageusement, que depuis Calprenède on n'avait rien vu de pareil : c'est la plus grande nouvelle que le Roi pût recevoir, et qui achemine la paix, par les ennemis que le roi de Pologne et le Grand Seigneur nous vont ôter de dessus les bras. Le Marseille a déjà mandé qu'il avait eu bien de la peine à conclure cette paix ; il souffle, il s'essuie le front comme le médecin de la comédie[1] qui avait eu tant de peine à faire parler cette femme qui n'était point muette. Dieu sait quelle bavarderie ! Cette peine est égale à celle qu'il eut, quand on élut ce brave roi. »

Mme de Sévigné se laissait une fois de plus entraîner par son hostilité contre l'évêque. Sans doute Toussaint de Forbin, alors auprès de Marie-Casimire, était encore bien loin de l'armée, et n'avait pu prendre aucune part aux négociations qui précédèrent immédiatement le traité ; mais aussi il ne « s'essuie le front » que rétrospectivement, pour ainsi dire. « Je m'estime bien heureux, écrit-il au Roi, d'avoir vu consommé ce grand ouvrage avant mon départ de ce pays, après tant de soins et de fatigues qu'il a fallu prendre depuis plus de deux ans pour y parvenir » ; et à Pomponne, il exprime sa joie d'avoir vu « le succès de tant de soins que j'ai pris depuis plus de deux années ». Mais il a le tort d'ajouter ceci : « Il m'a paru que le roi de Pologne n'a pas voulu qu'aucun ministre étranger, et surtout ceux de France, fussent auprès de sa personne dans le temps de la conclusion de la paix, de peur que le public, ses voisins, et les malintentionnés de son royaume ne publiassent que ce n'est que pour favoriser la France qu'il a conclu cette paix. » Ce n'était pas tout à fait exact, le blocus des Turcs ayant dispensé Sobieski — tout au moins dans les derniers temps — de manifester la moindre opinion à cet égard[2].

[1] Molière, le *Médecin malgré lui*, acte III, sc. vi.

[2] Béthune, beaucoup plus rapproché, avait vainement cherché à rejoindre Sobieski avec des renforts.

II

Si heureux que fût l'évêque de la conclusion de la paix, il n'en redoutait pas moins le contre-coup pour sa grande affaire. « Il est à craindre, écrivait-il [1], que le Pape n'ait quelque chagrin de la paix de Pologne, craignant que les forces ottomanes ne puissent tomber sur quelque autre partie de la chrétienté. » Aussi recommande-t-il à Sauvans d'obtenir que dans sa lettre au Souverain Pontife, Sobieski insiste sur l'épuisement de son pays, sur l'absence de tout secours étranger, et déclare que, si Sa Sainteté lui en fait accorder par les princes chrétiens, il reprendra avec joie la campagne.

L'ambassadeur avait écrit à Sobieski : « Votre Majesté a trouvé le moyen de me donner vingt chapeaux au lieu d'un ! » Il allait lui en donner un vingt et unième en lui accordant une fois de plus, avec sa bonne grâce habituelle, toutes les lettres qu'il désirait, mais en l'absence de chancelier et de vice-chancelier, la nomination ne pouvait recevoir le grand sceau. N'importe ! « Il faut redoubler ses soins pour ne perdre pas un moment », avait dit l'évêque, et Sauvans partait précipitamment pour l'Italie ; à Cracovie, à Vienne, à Venise, il réclamerait ce paquet qu'on lui enverrait de Varsovie, et donnerait l'ordre de le faire suivre par estafette, s'il n'arrivait qu'après son départ. A Florence il verrait le Grand-Duc et lui exposerait la nécessité de la paix pour la Pologne et la possibilité d'une reprise de la guerre ; il lui dirait aussi qu'il portait à Rome la nouvelle nomination. Une fois cardinal, disait Forbin, « j'espère de ne me rendre pas indigne de cette grâce en travaillant solidement à procurer la paix et pour faire entrer le Roi dans une forte union avec le Pape et Sa Majesté Polonaise contre les infidèles ». Bien entendu, le Grand-Duc devait utiliser ces confidences au mieux des intérêts de l'évêque, et c'était dans son propre intérêt. « Dès

[1] Mémoires envoyés à M. de Sauvans à l'armée, 15 octobre 1676.

que le roi de Pologne aura eu une réponse positive que, dès qu'on fera la promotion des couronnes, j'y serai compris, en même temps je partirai pour [la] France, où Son Altesse Sérénissime aura un serviteur et un agent très zélé pour son service. » — A Rome, Sauvans ne paraîtrait que comme un gentilhomme envoyé par Sa Majesté Polonaise « pour témoigner à Sa Sainteté la joie qu'elle a de son exaltation... et pour lui rendre compte de ce qui s'est passé sur le sujet de la paix » Il était chargé pour Innocent XI d'une lettre de M. de Marseille, qui déclarait mettre toute sa confiance dans la bonté du Pontife et ne rien désirer davantage que de consacrer ce qui lui restait de vie à la gloire du Pape et à l'utilité de l'Église. Une autre lettre l'accréditait auprès du cardinal d'Estrées, dont il compléterait les informations sur les choses de Pologne, et avec lequel il se concerterait sur ce qu'il faudrait faire à Rome.

On s'inspirerait pour cela des circonstances; elles paraissaient alors favorables. « Jamais élection n'a été plus généralement approuvée, disait le cardinal de Bouillon[1]; j'espère, Monsieur, que vous aurez sujet en votre particulier de l'approuver, et de connaître que vous avez en la personne de M. le cardinal d'Estrées un bon ami, et en la mienne un véritable serviteur. » Le nouveau Pape, remarquait le cardinal Grimaldi, est « ami du roi de Pologne », il a aussi « grande obligation au Roi »; il ne peut donc manquer de vous donner le chapeau. Je compte lui en parler « avec toute l'efficace qui me sera possible... Tout le [Sacré] Collège et moi particulièrement y avons trop d'intérêt pour oublier rien de tout ce qui pourra dépendre de moi ». Bonzi était comme d'habitude le plus aimable de tous. « Mon zèle pour votre service est inutile, car M. le cardinal d'Estrées et M. l'ambassadeur ne me laissent rien à faire, et Votre Excellence peut s'en reposer sur leurs soins et sur le crédit qu'ils ont dans ce pontificat. M. le cardinal Vidoni est très appliqué à bien exécuter les derniers ordres qu'il a reçus du roi de Pologne en votre

[1] 23 septembre 1676.

faveur, et je ferai aussi de mon côté ce qu'il m'a témoigné désirer du peu que je puis, vous assurant que je ne serai pas satisfait que je ne vous traite d'Éminence. » Il y avait sans doute pas mal d'ironie dans ces politesses, car suivant le cardinal de Bouillon, « l'instance que le cardinal Vidoni a faite par ordre du roi de Pologne incontinent après l'élection de Sa Sainteté, loin d'être utile à vos intérêts, lui *(sic)* a été plutôt préjudiciable [1] ». — Quelques semaines plus tard cependant, le cardinal Cibo reparlait le premier au cardinal d'Estrées d'une promotion restreinte à l'Empire et à la Pologne. « Quoique Sa Majesté pût faire quelque difficulté de voir remplir la nomination de l'Empereur sans que la sienne le fût en même temps, l'avantage qu'elle trouverait à avancer votre promotion lui a fait donner les mains à cette pensée... Si Sa Sainteté entre dans cette vue, qui était toute de M. le cardinal Cibo, » les choses iront vite. « Ce me serait, ajoutait Pomponne, une grande satisfaction que vous trouvassiez votre affaire finie à votre retour. » C'était en tout cas de la part de Louis XIV une faveur signalée. « Le Roi, écrivait-on à l'évêque [2], ne pouvait vous donner une marque plus essentielle de sa tendresse. Il m'a ordonné en même temps de vous écrire que vous recevriez dans la suite de nouvelles marques de son amitié, et que vous n'aviez besoin de personne pour cela. »

L'ambassadeur était donc plein d'espoir. Si le Pape avait quelques préventions contre lui, contre son rôle en Pologne, contre la paix elle-même, le cardinal d'Estrées arriverait bientôt à l'en « détromper entièrement ». Quant aux lettres de nomination, dont la rédaction avait déplu, Sauvans devait en rapporter un modèle « qui puisse être reçu à Rome sans aucune difficulté ». D'avance Sobieski l'acceptait. « Il m'a promis de la meilleure grâce du monde qu'il me les fera expédier dès que

[1] Le cardinal de Bouillon à T. de Forbin, 10 octobre 1676.

[2] Fragment non signé, mais qui paraît être de l'écriture de Bontemps, le premier valet de chambre du Roi. (Affaires étrangères, Pologne, t. LIII, f° 226.)

ce modèle sera arrivé, et m'a assuré qu'il n'aura jamais plus de joie que de voir mon affaire achevée. » Il ne pouvait vraiment témoigner à Toussaint de Forbin plus de bienveillance et plus d'affection.

Au point de vue de la politique française, l'attitude de Sobieski était malheureusement moins satisfaisante. Aussitôt reçue la nouvelle de la paix, on avait à Versailles entrevu avec une vive satisfaction la prochaine réalisation d'une diversion polonaise en Prusse, et Louis XIV avait à la fois chargé ses ambassadeurs de féliciter le roi et de lui rappeler sa promesse. « Je ne doute point aussi, disait-il, que le roi de Pologne ne se soit souvenu avec plaisir de l'engagement qu'il a contracté avec moi, et qu'il ne regarde déjà la Prusse comme un moyen de réparer la perte qu'il a faite du pays qu'il a été obligé de céder... La conjoncture n'en peut être plus favorable, aujourd'hui que l'Électeur de Brandebourg a toutes ses troupes occupées en Allemagne, et la prétention de recouvrer une province qui a été usurpée sur la Pologne est si juste, que je ne doute point que le sentiment du roi ne soit suivi avec ardeur de toute la nation polonaise. Mais plus l'occasion se présente heureuse, plus il me paraît qu'il importe de la ménager sans perte de temps. » L'attitude de Sobieski au moment de la Diète du couronnement[1] paraissait pleinement justifier ces espérances, qu'avait encore fortifiées une conversation du roi avec l'ambassadeur de Brandebourg. Celui-ci avait fait allusion aux bruits qui couraient d'une alliance de la Suède et de la Pologne contre son maître; Sobieski ne lui avait répondu qu'en termes vagues. Il s'était « étonné » du « procédé » de l'Électeur envers la France et avait déclaré « qu'il espérait que la conduite de M. l'Électeur de Brandebourg ne lui donnerait pas lieu de prendre des mesures qui lui fussent désavantageuses[2] ».

Et cependant, lorsque nos deux ambassadeurs revinrent parler au roi de Pologne de son intervention en Prusse, la réponse ne

[1] V. ci-dessus.
[2] 24 mai 1676.

fut pas telle qu'ils l'avaient espérée [1]. « Il nous a répondu positivement que l'on pouvait se fier à sa parole et qu'il agirait ainsi qu'il l'avait promis, quoique présentement le roi de Danemark et l'Électeur de Brandebourg lui fissent offrir de lui donner trois des principaux palatinats de Livonie pour les rendre propres au prince son fils, s'il voulait s'unir avec eux contre la Suède. Mais qu'il fallait prendre de grandes mesures dans la Diète qui s'allait tenir, et qu'il serait bon de faire passer à Dantzig les fonds nécessaires, de peur que lorsqu'il faudra agir, l'occasion ne soit retardée faute de paiement, et cependant de s'acquérir l'archevêque de Gnesne, le Grand Chancelier et quelques autres absolument nécessaires à faire réussir ce projet. » Les commentaires que Béthune ajoutait à ce récit n'étaient guère encourageants. « Il me paraît de jour en jour que le roi de Pologne, quoi qu'il nous ait dit sur le traité fait avec Votre Majesté à l'égard de la Prusse, désire plutôt de jouir de sa gloire acquise en se rendant médiateur que de commencer une nouvelle guerre. » A coup sûr, il ne fallait pas compter sur une diversion prochaine en Prusse. Tout ce que les deux ambassadeurs pouvaient faire, c'était, le roi ayant affirmé que ses dispositions n'avaient pas changé, d'attendre la fin de la Diète pour tenter alors d'obtenir l'exécution du traité de Jawarow.

III

On pouvait maintenant profiter de la paix pour remettre en toute tranquillité le cordon bleu au roi de Pologne. C'était Béthune, créé chevalier des ordres du Roi spécialement pour cela, qui devait procéder à cette cérémonie, simplement assisté, comme faisant fonction de chancelier, par l'évêque de Marseille. Pour celui-ci, ce devait être un crève-cœur; deux ans plus tôt, quand Sobieski avait accepté de recevoir ces ordres, le prélat avait cru l'occasion favorable pour lui. Mais Béthune avait eu la

[1] 17 novembre 1676.

même pensée, et avait demandé à les apporter à son beau-frère. « Je ne m'y oppose pas, avait alors écrit Forbin-Janson [1], ayant de l'amitié pour sa personne et de l'attachement pour ses intérêts. Mais me trouvant ici ambassadeur extraordinaire, vous voyez bien, Monsieur, qu'il ne saurait faire cette fonction sans moi sans que je fusse en quelque manière deshonoré. S'il faut être chevalier de l'Ordre pour le donner, M. le marquis de Béthune ne l'est pas, non plus que moi. Si le Roi l'en veut honorer extraordinairement, je n'ai rien à dire; je ne sais si des chevaliers il en est comme des commandeurs de l'ordre, car il me semble que lorsqu'on envoya le cordon à M. l'archevêque d'Embrun [2] à Madrid, il ne lui fut pas donné par aucun chevalier. Ainsi je n'ose rien dire sur mon sujet. Ce serait néanmoins une conjoncture d'honneur et de distinction pour moi, dont je n'oserais pas me flatter... » La conjoncture était d'autant plus favorable que Béthune n'avait pas le temps de revenir pour le 1er mars 1675, époque à laquelle on supposait alors qu'auraient lieu le couronnement et la remise des ordres, et d'autre part qu'il y avait « une place de commandeur vacante par la mort de M. du Mans Lavardin [3] ». Mais Pomponne avait laissé peu d'espoir à l'évêque : ni lui ni Béthune n'étaient chevaliers et ne pouvaient par conséquent procéder à la cérémonie, « sans une promotion extraordinaire, que je ne vois pas le Roi résolu de faire ». S'il la faisait, le ministre laissait entendre que Béthune serait l'élu, et, pour adoucir Forbin, ajoutait : « M. le marquis de Béthune en use à votre égard aussi obligeamment qu'il se peut, et je suis assuré que vous avez les mêmes sentiments pour lui. » — Suivant sa constante habitude, l'évêque fit bonne mine à mauvais jeu. « Si M. le marquis de Béthune vient au couronnement du roi de Pologne pour porter le cordon bleu comme vous

[1] 23 novembre 1674.

[2] Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Gap, archevêque d'Embrun, puis évêque de Metz, ambassadeur à Venise et en Espagne, mort en 1697.

[3] Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, fils d'Henri, marquis de Lavardin, et de Marguerite de la Baume-Suze, mort en 1671.

me le marquez, disait-il un peu plus tard à Pomponne, bien loin d'en avoir de la peine, je vous assure, Monsieur, que nous y vivrons ensemble avec beaucoup d'union et de concert. » Et trois mois plus tard, à la nouvelle de la promotion : « J'ai bien de la joie du départ de M. le marquis de Béthune [1] et de ce que le Roi l'a honoré du cordon bleu. Je serai toujours sensible à ses avantages comme aux miens propres. Dans le peu de temps que nous serons ensemble, nous vivrons avec la même amitié et correspondance que par le passé. »

Dès l'arrivée de Béthune à la cour de Pologne, Sobieski demanda à voir la croix en diamants que lui envoyait Louis XIV. « Je pris mon temps pour la montrer que tous les sénateurs fussent auprès de lui, écrit le marquis, lesquels avouèrent tous n'avoir rien vu de si beau, et ensuite le roi ayant essayé sur lui le grand manteau de l'ordre et trouvant cet habit fort majestueux, se tournant vers quelques sénateurs qui avaient insisté dans les diètes qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il devait prendre la Toison, il leur dit : « Eh bien ! Messieurs, trouvez-vous présentement que cet ordre ici *(sic)* ne soit pas plus beau, plus noble, d'une plus sainte institution et venant du moins d'une aussi bonne main que cette Toison que vous passionniez tant de me voir ? »

Retardée par la guerre, la cérémonie, qui avait d'abord dû se faire à Varsovie, puis à Léopol, s'accomplit enfin à Zulkiew, le jour de la Saint-André [2], « dans une église magnifique fondée par les prédécesseurs du roi ». Les ambassadeurs furent reçus la veille en audience solennelle. Le palatin de Culm vint les prendre « dans un magnifique carrosse du roi de Pologne, suivi de plusieurs autres, et d'un grand cortège de gentilshommes et officiers de sa maison à cheval [3] ». Le maréchal de la Cour, accompagné de trois sénateurs, les reçut au bas du degré du palais. « Après avoir passé plusieurs salles pleines de monde,

[1] Pour la Pologne.
[2] 30 novembre 1676.
[3] Relation du marquis de Béthune.

nous trouvâmes le roi assis dans son trône, qui se leva aussitôt qu'il nous vit et s'avança quelques pas. Lorsque nous lui eûmes fait une profonde révérence, il se remit à sa place et nous prîmes les nôtres dans deux[1] fauteuils pareils au sien et nous couvrîmes, pendant que les sénateurs se mirent sur des sièges qui leur étaient préparés aux deux côtés du trône du roi, et demeurèrent découverts. »

Le maréchal de la cour ayant alors fait faire silence, Toussaint de Forbin prit la parole. « Le Roi, dit-il,... ayant reçu avec une joie extrême la proposition qui lui a été faite de communiquer ses ordres à Votre Majesté, sur les assurances qu'on lui a données qu'elle avait inclination de les recevoir », avait voulu choisir pour les lui remettre « une personne qui, par la grandeur de sa naissance, répondît en quelque manière à la grandeur de cette action » ; aucun sujet ne lui avait paru « plus digne ni plus agréable à Votre Majesté » que Béthune. Après ce préambule flatteur pour son collègue, le prélat rappelait que le roi de France qui avait fondé l'ordre du Saint-Esprit était aussi roi de Pologne, mais il insistait surtout sur l'importance politique de la cérémonie. « Il ne pouvait jamais arriver à la couronne de France rien de plus glorieux ni de plus avantageux, que de voir revêtu des marques illustres et éclatantes de son monarque un roi de Pologne aussi grand que Votre Majesté l'est, par l'étendue de son mérite et la grandeur de tant et de si héroïques actions... Je dois ajouter à ce faible discours, Sire, que Votre Majesté ne pouvait pas donner au Roi mon maître un témoignage plus public et plus essentiel de son alliance et de son amitié, et qu'il considérera cette association de Votre Majesté à ses ordres comme une marque assurée et réciproque de votre liaison commune et de votre fraternité. » L'évêque terminait enfin en appelant sur le roi les bénédictions du ciel. « Que le cœur de Votre Majesté soit revêtu intérieurement des grâces de ce même Esprit-Saint dont je va *(sic)* voir ses habits couverts ..

[1] Le texte porte : dans dans.

Que cet Esprit, qui est la source de tout bien, la comble et toute sa famille royale de toute sorte de bénédictions. »

A ce discours « très éloquent », le prince Radziwill répondit en latin, puis le roi et les ambassadeurs se levèrent et Béthune présenta les lettres dont il était chargé. Le soir, il revint chez le roi, en habit de velours noir et en manteau, et lui conféra l'ordre de Saint-Michel, en présence de la reine et de Forbin-Janson.

En vue de la cérémonie du lendemain, le marquis avait fait superbement décorer l'église de Zulkiew. « On avait élevé un échafaud pour cinquante musiciens que j'avais fait venir de Léopol, et d'autres plus petits pour ceux qui assisteraient à la cérémonie furent tous également couverts de beaux tapis de Turquie, et toute l'église tendue jusqu'au chœur de très belles tapisseries... On avait paré l'autel de riches ornements en broderie, avec des croix du Saint-Esprit brodées tant au-devant de l'autel que sur toutes les chapes et chasubles et mitres. Tout le chœur était orné d'une tapisserie de velours couleur de feu et vert, mêlé de bandes de brocart or et argent avec de grandes dentelles de même. On avait élevé un trône pour le Roi [1] à la main droite de l'autel avec un dais de velours rouge à pante *(sic)* tout chamarée de dentelle d'or, avec un fauteuil et deux carreaux de même, l'un dessus et l'autre aux pieds, et tout le bas du trône était couvert de superbes tapis de Perse or et argent. A la dernière marche et à la droite du fauteuil du Roi, on en plaça un autre moins beau que le premier, lequel je devais occuper pendant l'office. Au-devant du trône, on avait mis un fauteuil pour le chancelier... A côté, de main gauche, était un autre trône pour Sa Majesté Polonaise, vis-à-vis de celui du Roi, avec un très beau dais, un fauteuil et des carreaux très riches, et couvert aussi de très beaux tapis de Perse or et argent. A quelque distance, et du côté où se lit l'Évangile, était une estrade élevée et couverte de tapis comme les deux autres avec un dais sans pantes pareil à la tapisserie du chœur, avec un très

[1] Louis XIV.

beau fauteuil, un carreau dessus semblable et deux autres carreaux aux pieds l'un sur l'autre, qui était le lieu où se devait faire la cérémonie. Et à la dernière marche de cette estrade, et à main droite du fauteuil, on en avait disposé un autre pour moi, plus bas que le trône du roi de Pologne, et du même côté on en avait élevé un pour la reine de Pologne, avec un dais très richement paré, et dans les côtés du chœur, à droite et à gauche, des bancs étaient préparés pour les sénateurs et sénatrices... tout le bas du chœur, depuis l'entrée jusqu'à l'autel, était couvert d'un drap rouge. »

Le moment venu, Béthune se rendit auprès de Sobieski. Il le trouva « superbement vêtu de son habit de novice de moire d'argent, avec un grand nombre de perles et de diamants sur son capot, à son habit, à ses bottines et à sa toque... Rien ne se pouvait ajouter à la magnificence, à la propreté et au bon air de ce Prince, dont la mine grande et relevée répond en toute manière à sa haute réputation et à ses grandes actions ». On prit le chemin de l'église à pied ; en tête venaient douze fifres et hautbois, puis dix-huit valets de pied de Béthune « avec de très belles livrées », douze trompettes polonais, suivis de « douze autres du corps du roi, vêtus des couleurs de Sa Majesté Polonaise ». Puis il y avait douze pages de Béthune, « tous avec des bouquets de plumes différents et de très belles garnitures », plusieurs gentilshommes français et polonais, et les officiers de l'ordre depuis le héraut jusqu'au chancelier. Celui-ci, — c'était Toussaint de Forbin, — « marchait seul et un peu devant le roi de Pologne », Béthune était à la gauche de celui-ci, la queue de son manteau portée par un gentilhomme; les sénateurs marchaient des deux côtés du roi, « le maréchal, avec son bâton, un peu devant ».

Le cortège parvint ainsi à l'église; là, après le *Veni Creator*, on célébra une grand'messe du Saint-Esprit, puis « le P. Pikarski, jésuite, et prédicateur ordinaire du roi, fit parfaitement un beau discours sur la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit qui s'allait faire et sur les raisons qui avaient obligé le roi Wladislas et le roi de Pologne de la *(sic)* préférer à la Toison. Il

s'étendit ensuite sur les louanges de Henri III et de la nation française, et finit avec beaucoup d'applaudissements après les éloges du Roi et de Sa Majesté Polonaise. — On procéda ensuite à la cérémonie proprement dite. Sobieski « s'étant venu mettre à genoux sur les carreaux qui lui étaient préparés », l'évêque de Marseille, faisant fonction de chancelier et comme tel placé debout à la droite de Béthune, lui présenta le livre des Évangiles, « sur lequel Sa Majesté Polonaise ayant mis les mains, fit le serment » prescrit : puis il signa « le livre de profession de foi ». Béthune le revêtit alors du manteau et du collier avec « les paroles portées par les statuts », et la cérémonie se termina par le chant du *Te Deum*.

Ce n'était pas sans peine que l'ordre de cette belle cérémonie avait été réglé ; plusieurs contestations s'étaient à ce sujet élevées entre les deux ambassadeurs. A l'église, l'évêque voulait un fauteuil pareil à celui du marquis, bien que celui-ci tînt « la place du Souverain Grand-Maître », dont celui-là « ne devait paraître dans la cérémonie que comme le premier officier ». Ne pouvant l'obtenir de Béthune, il l'avait fait apporter de sa propre autorité. — Au festin royal, qui suivit la cérémonie, ce fut bien pis. « N'étant pas informé que ce festin était une suite de la cérémonie, et voyant que le roi de Pologne et M. le marquis de Béthune avaient quitté le grand manteau », le prélat y voulait la première place, que Béthune lui refusait : « suivant les statuts de l'ordre, le festin était de la cérémonie où je représentais la personne du Roi... je ne demandais le pas que dans cette qualité et dans cette seule fonction ». Forbin-Janson ne se laissait pas convaincre et proposait de ne pas assister au banquet, lorsque enfin Béthune trouva la solution idéale de ce grave conflit. « Afin que M. de Marseille me rendît en cette qualité seulement cette déférence sans peine, je repris les habits et le collier des ordres, en suite de quoi M. de Marseille s'y est porté agréablement, et le festin s'est passé avec la magnificence requise... Le roi de Pologne commença par la santé du Roi, grand maître de l'ordre, qu'il me porta, et la but découvert et debout. Ensuite il y eut un

grand bal, pendant lequel je quittai les habits de cérémonie, et reconduisant la reine à son appartement, je cédai la main droite à M. l'évêque de Marseille, ne l'ayant prise que pour ce qui regardait la cérémonie et la fonction que j'avais l'honneur de faire. »

Cette petite pique entre les deux ambassadeurs s'était, au dire de Béthune, passée « sans aigreur et dans les termes où doivent demeurer des gens de qualité, honorés du même caractère ». Peut-être cependant faut-il chercher dans cet incident, causé probablement par un mouvement de dépit un peu tardif de Forbin, l'une des causes de la mésintelligence qui allait éclater entre son collègue et lui.

IV

Vers cette même époque se dénouait une affaire étrange, qui excita aussi contre M. de Marseille l'irritation de Béthune, et pendant quelque temps, ce qui était plus grave, le très vif mécontentement de Pomponne. Le 13 décembre 1675, Toussaint de Forbin avait écrit au ministre : « Il est venu ici de France un moine carme, qui a apporté des présents au roi de Pologne. L'aventure est extraordinaire et bizarre. Je crois qu'il faudra que j'attende mon retour en France pour vous en dire le détail. »

Baluze s'étendait un peu plus sur ce sujet. Le moine s'appelait le P. Joseph; il était muni d'un passeport du Roi contresigné de Pomponne ; il avait traversé Varsovie et gagné Léopol, où Marie-Casimire avait refusé de lui accorder une audience ; il était alors parti pour l'armée retrouver Sobieski, laissant à Léopol ses deux valets et un grand coffre. « Les premiers furent mis aux fers; et le coffre ouvert par ordre de la reine, de quoi le roi fut fort irrité et en fit d'aigres reproches à la reine à son retour. » Puis les choses s'étaient arrangées, le P. Joseph était devenu un personnage fort bien en cour, et quand il était reparti, quatre mois plus tard, « après quelques audiences

secrètes et longues » de Sobieski, il avait échangé avec lui de fort beaux présents.

A ces récits, le ministre ne fit aucune réponse. Le temps passa. Un jour, Louis XIV reçut du roi de Pologne une lettre lui annonçant son intention d'acheter en France une terre considérable et lui exprimant le désir qu'elle fût érigée en duché-pairie pour lui, pour ses successeurs et pour telle personne en faveur de qui il voudrait en disposer. « Quelque extraordinaire » que parût cette dernière grâce, le Roi se résigna à l'accorder, « par considération » sans doute pour Sobieski, peut-être aussi parce qu'il pensait en connaître le bénéficiaire. Le bruit public — car la chose se savait déjà — désignait le marquis de Béthune. « La terre que le roi de Pologne fait acheter en France fait assez de bruit depuis quelque temps, écrivait Pomponne à ce dernier,... je sais bien .. l'usage que je voudrais qu'il en fît. » Le Roi, le ministre, le public, tout le monde se trompait. « Un ecclésiastique nommé du Montel » apprenait bientôt à Louis XIV, en lui remettant une seconde lettre de Sobieski, que le nouveau duc et pair qu'il venait de créer était l'obscur Brisacier, secrétaire des commandements de la reine Marie-Thérèse. « Vous n'auriez jamais soupçonné, je m'assure, s'exclamait Pomponne dans sa lettre à Béthune, — car Forbin-Janson était supposé sur le chemin du retour, — que le roi de Pologne eût voulu faire de M. Brisacier un duc et pair de France ! »

En y réfléchissant, le ministre finissait par se rappeler l'avis jadis donné par l'évêque de Marseille. « Depuis vous avoir écrit, je viens de découvrir que ce prétendu du Montel est carme déchaussé, qui a été connu en Pologne sous le nom du Père Joseph. Il y a longtemps que M. de Marseille m'avait mandé qu'il était en Pologne et qu'il se mêlerait *(sic)* de quelques intrigues dont il m'informerait quelque jour. »

Déjà le bruit de l'acquisition d'une terre en France par Sobieski avait atteint la Pologne, et l'on écrivait à Pomponne pour le mettre en garde. Mais Toussaint de Forbin ne parlait encore que sur un ton à demi mystérieux. « Il y a apparence que c'est une

suite de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur le sujet d'un religieux qui a été ici... C'est une pure surprise, ainsi que j'eus l'honneur de vous le faire savoir il y a quelques mois. » Béthune parlait, mystérieusement lui aussi, de « friponnerie » ; il ne donnerait de détails que sur l'ordre de Pomponne, et recommandait en ce cas le plus grand secret. L'évêque se décidait enfin, le 28 septembre, à envoyer au ministre le duplicata d'une lettre qu'il lui avait écrite le 5 avril 1676. « J'eus l'honneur de vous écrire, Monsieur, il y a quelque temps, qu'il y avait ici un moine carme dont l'aventure est assez bizarre et la mission extraordinaire. J'ai cru même qu'il était à propos d'attendre que je fusse à la cour, pour vous informer du détail et de ceux qui l'ont envoyé et de ce qu'il avait négocié. Maintenant il est parti depuis quelques jours avec des lettres du roi de Pologne, l'une pour la Reine, en réponse d'une lettre que Sa Majesté lui avait écrite par ce même religieux, et deux autres pour le Roi, qui seront rendues en temps différent par la première occasion. Vous verrez, Monsieur, que Sa Majesté Polonaise demande une grâce importante comme si c'était pour elle, quoique ce ne soit dans le fond que pour favoriser M. Brisacier. Je crois que vous pourrez facilement, Monsieur, faire suspendre sur cela toutes choses jusques à mon arrivée. Il y a même des choses très particulières, et comme il n'y a rien qui presse que vous en soyez informé, j'ai cru, Monsieur, qu'il serait plus à propos de les réserver à vous les dire de bouche que de les écrire. »

Les premiers avertissements, arrivés en France après cette manière de scandale, n'avaient servi qu'à agacer prodigieusement Pomponne. « Ce que vous me marquez, écrit-il à l'évêque,... ne me marque que trop que vous aviez eu quelque connaissance de la ridicule affaire qui a éclaté en faveur de M. Brisacier. Vous nous en auriez tirés, si vous aviez voulu expliquer par avance ce que vous en saviez[1]. » Huit jours après, son irritation n'avait fait que croître. « Je n'ai pas compris pourquoi vous ne l'aviez

[1] 2 octobre 1676.

pas éclaircie[1], et Sa Majesté même n'a pas vu pourquoi vous en aviez fait un secret pour en parler seulement à votre retour, lorsque vous pouviez en donner part par vos lettres. Vous auriez arrêté tout cet embarras, et empêché que le Roi ne fût trompé sous la créance qu'il donnait aux lettres du roi de Pologne, lorsque ce prince avait été trompé lui-même. » Quand le duplicata de la dépêche du 5 avril arriva, ce fut de la stupeur. Jamais on n'avait reçu ce message. « Vous croyez bien que si j'eusse reçu une lettre de vous, telle que celle dont vous m'avez envoyé le duplicata, j'aurais été moins surpris[2]. »

Pendant ce temps, une dépêche de Béthune avait donné au Roi nombre de détails sur cette affaire. Le moine s'était présenté à Sobieski comme « envoyé de la reine de France, mais à l'insu du Roi, la Reine étant si persuadée de sa probité qu'elle n'avait pas fait difficulté de se confier à lui et de lui demander une marque de son amitié en faveur d'un de ses domestiques ». A l'appui de son dire, il avait remis « une lettre contrefaite de la main de la Reine, la plus pressante que l'on puisse s'imaginer, en faveur du sieur Brisacier... Le moine ajouta que pour marquer davantage au roi de Pologne combien la reine de France affectionnait les intérêts de celui qu'elle recommandait, elle l'avait chargé de présents considérables qu'il avait laissés à Léopol. » Ils y étaient même fort peu en sûreté. La reine, « avertie » et sans doute intriguée « des longues conférences que ce moine avait chaque jour avec le roi », avait, nous l'avons vu, fait saisir ses effets « sous prétexte du payement des douanes », et « ayant secrètement fait ouvrir les ballots, elle trouva un portrait de la Reine, un peu plus grand que la main, très bien mis en œuvre, avec quantité de pierreries, une écritoire garnie de diamants, de très beaux cachets et plusieurs autres joyaux de prix ». D'après Béthune, M. de Marseille avait assisté à l'ouverture des ballots et vu la copie des lettres apportées par le moine ; et cependant il n'avait rien dit à son collègue de cette affaire,

[1] L'intrigue Brisacier.
[2] 30 octobre 1676.

« où j'ai le dernier intérêt », disait le marquis, qui se croyait presque lésé et qui était en tout cas furieux de ne pas se trouver duc et pair, comme il le désirait tant, et comme tout le monde avait un instant cru qu'il allait le devenir !

Sur un point, sa relation était inexacte ; la lettre de Marie-Thérèse avait été non pas contrefaite, mais surprise. « Sa Majesté, dit un mémoire conservé aux Affaires étrangères [1], s'est souvenue qu'il (Brisacier) lui avait demandé autrefois une lettre de recommandation au roi de Pologne, en faveur d'un carme de ses amis, qu'elle l'avait accordée, qu'il l'avait faite et contresignée sans que Sa Majesté l'ait vue, qu'ainsi c'est apparemment celle qu'il a fait rendre par ce religieux au roi de Pologne en sa faveur. « D'autres détails de cette affaire restaient bien étranges. D'où venait l'argent, car bien entendu le roi de Pologne ne contribuait pas à l'achat du duché ? Mystère, les Brisacier ne passaient pas pour riches, et les présents pour le roi de Pologne avaient dû coûter cher, et la terre de Rieux — le duché — valait 500 000 livres. Comment le moine avait-il un passeport signé de Pomponne et scellé du petit sceau du Roi ? Autre mystère. L'attitude de l'évêque est aussi assez bizarre ; il remet d'un courrier à l'autre pour répondre aux demandes de renseignements du ministre ; une fois, il doit « s'éclaircir » de plusieurs choses avec la reine de Pologne ; puis il veut attendre d'avoir revu Béthune. Quand il se décide enfin à donner sa version de l'affaire, il glisse sur l'ouverture des ballots ; il a cherché, dit-il, « par toutes les voies de douceur et de menace » à savoir ce que le moine venait faire en Pologne, mais sans succès ; Sobieski est même intervenu pour l'empêcher de chercher davantage, en l'assurant qu'aucune affaire d'État n'était en cause. « Il s'agissait seulement d'une sottise et de la vanité d'un homme qui se servait d'unè grande sollicitation pour élever sa noblesse, sans me dire que ce fût une lettre qu'il eût reçue de la Reine. » Un peu plus tard, il avait écrit la lettre du 5 avril sur le désir de

[1] *Pologne*, t. LI, f° 198 et suiv.

la reine de Pologne, qui lui avait parlé de cette intrigue en termes généraux, « seulement d'une manière qui pût m'obliger d'en écrire pour en arrêter le cours ». Comment cette lettre n'était-elle pas parvenue, alors qu'aucune autre dépêche n'avait été perdue vers cette époque? Mystère encore. Derrière les formules polies qui expriment l'étonnement de Pomponne, Toussaint de Forbin croit deviner un doute. Le supposerait-on capable de s'être tu pendant six mois et d'avoir après coup imaginé ce billet? Toute sa droiture se révolte à cette idée, et de sa meilleure encre, il écrit au ministre une lettre indignée. « Je suis fortement persuadé que vous me croyez sincère et homme d'honneur. Ainsi je puis vous dire comme une vérité constante que la lettre du cinquième avril, dont il est question, vous a été envoyée, que mon secrétaire n'a point oublié à *(sic)* la copier, parce que je suis certain de l'avoir signée et de l'avoir mise moi-même dans le paquet. J'ajouterai à cela que je mets toujours ensemble moi-même toutes les lettres qui sont pour vous, monsieur, et que j'en vois faire le paquet, car je vous jure devant Dieu et en homme d'honneur que je ne connais en aucune manière M. Brisacier, que je n'ai jamais eu aucune affaire avec lui, et que je ne vous dis toutes ces choses qu'afin que vous soyez persuadé de la sincérité de mes paroles et que vous y fassiez toute la réflexion que vous jugerez convenable. »

Après la lettre du 5 avril, le silence de l'évêque au sujet du moine s'explique plus naturellement. « Comme il ne me portait aucune lettre de votre part, et que depuis je n'ai eu aucune réponse sur la première lettre où je vous parlais de ce moine, ni sur la seconde par laquelle je vous mandais le sujet de son voyage,... je crus, monsieur, qu'il y avait quelque chose sur cela où le Roi ne voulait pas que j'entrasse, et c'est la véritable raison pour laquelle je ne vous en ai plus écrit depuis le départ de ce moine, jusques à ce que nous avons appris à Dantzig qu'on achetait une terre au nom du roi de Pologne... Ce fripon a abusé du nom du Roi et encore plus de celui de la Reine. » Béthune l'avait dit aussi, et l'on pensait à Versailles que cela pouvait être une

excuse au silence de Toussaint de Forbin. « Sa Majesté a jugé que vous aviez peut-être été retenu sur ce que le nom de la Reine se trouvait mêlé si impudemment dans cette affaire, mais cela ne devait point toutefois vous empêcher de mander au Roi ce que vous en saviez. » L'ambassadeur finissait, lui aussi, par donner cette explication : « Je n'avais pas cru dans le commencement, sur des bruits vagues, de devoir compromettre le nom auguste de la Reine. » Sans doute la raison était plausible; mais si c'était la vraie, pourquoi ne l'avoir pas donnée plus tôt?

Comte de Forbin.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS ORIGINAUX

DEUX TÉMOIGNAGES CONTEMPORAINS

SUR LE

RETOUR DE L'ILE D'ELBE

Par une très heureuse coïncidence on nous communique en même temps deux pièces inédites fort intéressantes, exposant dans toute la sincérité d'une correspondance privée les sentiments qui se firent jour dans Paris quand on apprit le départ de Napoléon de l'île d'Elbe, son débarquement en France et sa marche triomphale sur Paris. Par une autre bonne fortune, ce sont deux de nos collègues, membres du Conseil de la *Société d'histoire diplomatique,* qui nous apportent ces deux documents. Nous leur laissons la parole :

Lettre inédite de M. Soulanges-Bodin, communiquée par M. le marquis de Barral.

Il y a quelques années mourait à Paris Mme Frédérique Planat de la Faye, née baronne de Kerstorff, veuve d'un ancien aide de camp de l'empereur Napoléon Ier. C'était une très vieille amie de ma famille, aussi me fit-elle l'honneur de me choisir pour l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Une partie de ma tâche consistait à mettre à la disposition de M. Vallery-Radot toutes les pièces justificatives nécessaires à la publication des *Souvenirs, Lettres et Dictées de Louis Planat*, deux gros volumes qui furent publiés et qui sont pour l'histoire contemporaine un très précieux réservoir d'intéressants et utiles renseignements.

Tous les documents réunis par Mme Planat ne furent toutefois pas utilisés par M. Vallery-Radot, et c'est parmi ceux qui sont restés entre mes mains que je viens de retrouver la curieuse lettre qu'on va lire ci-dessous.

A cette lettre était épinglée une petite note de l'écriture de Mme Planat, note qui est presque aussi intéressante que le document lui-même, puisqu'elle en est l'authentification. La voici :

Lettre de M. Soulanges-Bodin, ancien secrétaire du prince Eugène alors à Vienne, adressée à ce prince et datée de Paris le 21 mars 1815, c'est-à-dire le lendemain de l'entrée de Napoléon à Paris à son retour de l'île d'Elbe.

Ce précieux document, qui peint d'une manière saisissante toutes les impressions et les illusions du moment, fut saisi à la frontière autrichienne sur le courrier envoyé étourdiment par la reine Hortense au prince Eugène. Le prince de Metternich le garda dans son cabinet, mais à la révolution de 1848, ce prince ayant été obligé de fuir précipitamment de Vienne, une partie de ses papiers furent enlevés par des domestiques infidèles et vendus à des amateurs d'autographes. Au nombre de ces papiers était la lettre de M. Soulanges-Bodin.

Ce que la note n'ajoute pas, c'est que parmi ces amateurs d'autographes se trouva M. Planat de la Faye, plus à même que personne de profiter de l'aubaine ; car après la chute définitive de Napoléon, qu'il avait accompagné à bord du *Bellérophon* et avait voulu suivre jusqu'à Sainte-Hélène, cet ancien aide de camp de l'Empereur s'était attaché à la personne et au service du duc de Leuchtenberg. Il s'était, comme son prince, fixé à Munich et s'y était même marié avec la jeune baronne de Kerstorff. Il avait eu par conséquent toutes les facilités pour se procurer, à prix d'argent, un certain nombre des pièces dérobées en 1848 au prince de Metternich.

Quant à M. Soulanges-Bodin, il avait été attaché d'abord au cabinet de l'Empereur, puis à la personne du prince Eugène et avait voué un amour sans bornes à la famille napoléonienne. Il avait également, et en dehors de sa sympathie pour leurs personnes, une admiration enthousiaste pour le régime qu'incar-

naient les membres de cette famille. C'était un convaincu et ce fut un loyal partisan d'idées qui passionnaient tellement alors ant de ses compatriotes, qu'ils en arrivaient à croire. comme lui-même, que la France et l'Europe entière allaient accepter le fait accompli, de la restauration napoléonienne, sans la moindre difficulté, ni la plus légère révolte. L'avenir ne devait pas tarder à donner à ces illusions un terrible démenti ; il n'en est pas moins curieux de constater, par la lettre qu'on va lire, à quel point pouvaient s'aveugler sur les conséquences de l'événement qui venait de se produire, ceux-là mêmes qui auraient dû, comme M. Soulanges-Bodin, le mieux se rendre compte des dispositions de l'étranger.

BARRAL-MONTFERRAT.

***

Paris, le 21 mars 1815, à minuit.

MONSEIGNEUR,

S. M. la Reine Hortense m'a donné l'ordre d'expédier un courrier à Votre Altesse Impériale, afin qu'elle soit promptement informée du grand événement dont nous venons d'être témoins.

Hier, à midi, le drapeau tricolore a été arboré sur le palais désert des Tuileries; or la nuit commençait à peine, lorsque l'Empereur est entré dans ces murs, que les Bourbons avaient abandonné vers la fin de la nuit précédente.

Dans la journée du 20, toutes les troupes disponibles dans Paris avaient été dirigées sur les routes par lesquelles on présumait que l'Empereur pourrait arriver. Mais à peine ces troupes franchissaient-elles la barrière, que des cris de *Vive l'Empereur !* manifestaient l'élan qui les attirait invinciblement vers leur capitaine, vers leur souverain; et lorsque l'Empereur, parti de Fontainebleau, s'est avancé vers la capitale, il a traversé, pendant dix lieues, une haie profonde de soldats, qui, soudoyés encore par la royauté, proclamaient déjà le rétablissement de l'Empire.

On pense que le Roi se retire sur la Belgique, et va se jeter dans les bras des Anglais. Cette marche suffirait seule pour prouver que les Bourbons ne comptent plus sur rien en France, qu'ils ne comptent pas même sur cette Vendée qu'un de leurs princes avait cru pouvoir

insurger; qu'ils fondent enfin tout leur appui sur des étrangers qui ne parviendraient pas, Monseigneur, à nous les rendre, *parce que nous n'en voulons plus.*

On tromperait Votre Altesse Impériale, on tromperait l'Europe, si on représentait cette rapide et pacifique révolution comme l'ouvrage d'une milice mécontente, comme un changement pareil à ceux que faisaient autrefois les gardes prétoriennes, et qui préludèrent à la chute de l'Empire romain. La France entière étaient vexée, outragée; et son mécontentement n'attendait pour éclater que l'appui de l'armée. Il fallait que l'armée la soutînt contre l'absurde despotisme d'un gouvernement suranné qui aurait cru se régénérer en détruisant tout, comme dans d'autres temps, l'armée l'avait protégée contre l'invasion étrangère, et porté sa gloire dans les pays étrangers.

Les Bourbons, dans leur retraite, n'ont pas été suivis par un seul soldat. Il est constant que parmi leurs gardes du corps beaucoup avaient, dans la nuit du départ, mis des habits bourgeois sous leur manteau. Les Princes arriveront seuls sur la frontière.

On faisait craindre la guerre civile. On parle encore de guerre étrangère: nous n'y croyons pas. Ceci est une affaire domestique. La dynastie qui a régné sur nos pères ne nous convient plus; celle qui est appelée à régner sur nous ne conviendrait peut-être point à nos pères : autres temps, autres mœurs. Il ne nous a pas fallu une année pour nous en convaincre. Que ceux qui douteraient des sentiments secrets de la nation voient l'étoile de Napoléon s'élever du sein des mers; briller sur notre horizon le plus éloigné; dissiper, comme des nuages légers, tous les vieux préjugés d'une vieille monarchie; et se reposer aujourd'hui dans son plus grand éclat sur la capitale de l'Empire : qu'ils contemplent ce phénomène, et qu'ils conviennent que Napoléon, avec douze cents hommes, n'aurait point précipité les Bourbons du trône, si les Bourbons avaient appuyé leur trône sur l'affection du peuple et sur la justice.

Au surplus, je dirai à Votre Altesse Impériale que l'opinion générale est que l'Empereur n'a pas uniquement fondé le succès de son entreprise sur nos vœux secrets; mais qu'il a pris, vis-à-vis des puissances étrangères, toutes les mesures propres à maintenir la tranquillité de l'État au dehors comme au dedans; et déjà même nous ne regardons plus ici l'Autriche comme une *Puissance étrangère,* puisque c'est d'elle que nous nous attendons à recevoir bientôt et l'épouse de l'Empereur et l'héritier de l'Empire.

Le gouvernement qui vient de s'écrouler s'était porté, dans les derniers jours, à quelques mesures de rigueur qui n'ont fait qu'attester

son impuissance et sa faiblesse. Il avait ordonné plusieurs arrestations. Le duc d'Otrante s'était sauvé, par une ruse, des mains de la police qu'il dirige aujourd'hui : le comte de la Valette est resté caché pendant plusieurs jours; je lui ai tenu souvent compagnie dans sa retraite; un système absurde de diffamation avait été formé contre la reine Hortense; on l'accusait de répandre de l'or pour fomenter des insurrections; elle s'était tout à fait confinée à la campagne. Ce qu'il y avait de plaisant, dans les derniers temps, c'est que plusieurs individus, affectés de craintes semblables dans les partis contraires, avaient été dans le cas de se soustraire les uns à l'action du parti qui prévalait, les autres à l'action du parti prêt à prévaloir : et le même souterrain a peut-être recélé en même temps un royaliste et un bonapartiste séparés par une seule cloison.

Le bruit se répand que Votre Altesse Impériale ne tardera point à revenir ici. Ce que je souhaite par-dessus tout, c'est que, quelques marques de bienveillance qu'elle y doive recevoir, elle n'y revienne qu'après avoir reçu celles de la bienveillance et de l'intérêt si justement mérités, si noblement acquis, que lui portent tous les souverains de l'Europe.

Paris jouit du plus grand calme. Le seul mouvement qui s'y fasse sentir est celui qui imprime une grande allégresse à une grande population.

Je me trouve bien heureux, Monseigneur, de pouvoir, dans ces grandes circonstances, être un des premiers à renouveler à Votre Altesse Impériale, les hommages du respect profond et du dévouement absolu que ma famille et moi lui avons voué.

Signé : SOULANGES-BODIN.

Lettres inédites du général Durrieu,
communiquées par M. le comte Paul Durrieu.

Mes archives de famille me permettent de donner, pour corroborer en quelque sorte la lettre de M. Soulanges-Bodin, une autre lettre de 1815, écrite neuf jours après et également inédite, dans laquelle on retrouve l'expression de ces mêmes sentiments d'enthousiasme causés par le retour de l'île d'Elbe, et aussi de ces mêmes illusions sur la probabilité d'une rentrée en France, auprès de Napoléon, de l'impératrice Marie-Louise et du prince Eugène.

Cette lettre émane d'un des généraux du Premier Empire dont le nom est gravé sur l'Arc de Triomphe à Paris, mon grand-oncle Antoine-Simon Durrieu, plus tard pair de France et grand-croix de la Légion d'honneur, mort célibataire en 1862. Antoine-Simon Durrieu avait gagné ses grades sur les champs de bataille. Après avoir combattu en Espagne, en Égypte, en Lombardie, et versé son sang en Calabre, il s'était signalé à Wagram, auprès de Macdonald [1], avait été sous-chef d'état-major du corps du prince Eugène durant la campagne de Russie et s'était surtout illustré par son héroïque défense de Glogau contre l'armée prussienne en 1813. La lettre est adressée à son père, alors receveur des finances dans le département des Landes, qui fut en 1815 député au Champ de Mai [2] et décoré de la Légion d'honneur par Napoléon Ier.

Paris, 1er avril 1815.

Voilà donc le prodige consommé! Toute la France a arboré les couleurs nationales, et l'on n'a pas brûlé une amorce. Celui qui est ainsi proclamé et reconnu est sans doute le plus légitime des souverains. Laissons bavarder les sots et suivons le bon sens et les inspirations patriotiques. Tout est calme à Paris; la confiance est établie. On regarde le Congrès; mais on ne peut le craindre. Les souverains ne sont pas d'accord. Ils seraient venus, si nous nous étions divisés, mais ils vénèrent notre unanimité et ils laisseront tranquille celui qui se dit maintenant modéré, et qui ne peut du reste être à même de longtemps de repasser le Rhin. On attend l'Impératrice et le prince Eugène.

Quelques maréchaux et généraux ont voulu paraître plus royalistes qu'ils ne le sont; ils n'ont eu que de la confusion; l'armée et les populations les ont dédaignés. Mon maréchal Macdonald ne donne pas

[1] La famille du général possède un portrait en lithographie de ce maréchal qui porte l'amusante dédicace suivante : « Le maréchal Macdonald au général Durrieu, souvenir de Wagram et d'amitié. »

[2] A l'époque du Champ de Mai et au moment d'être nommé membre de la Légion d'honneur, il fut présenté à Napoléon Ier : « Monsieur, lui dit l'Empereur, si tous mes généraux avaient ressemblé à votre fils, les Alliés ne seraient pas entrés à Paris. » — « Sire, ils ne seraient même pas entrés en France », répondit vivement le père du général.

encore de ses nouvelles. Il m'étonnera beaucoup s'il suit la fortune des Bourbons.

Je suis constamment aux parades, aux écritures. L'Empereur ne laisse pas dormir. Je lui ai été présenté aujourd'hui et, selon sa première coutume, il m'a reconnu de loin et m'a appelé son *général de Glogau*. Le souvenir de cette belle époque me flatte infiniment. L'Empereur a ajouté : « Vous êtes un bon officier, je suis content de vous ; je vous ai placé avec le comte de Lobau [1], continuez à bien me servir ». Ma foi, je le lui ai promis de bon cœur. Je vous dis tout cela parce que vous partagez ma satisfaction. Que je voudrais donc vous voir à nos parades ! Comme vous seriez ému des acclamations ! Notre armée a triplé ses forces.

Signé : Général Durrieu.

Laon, le 6 juin 1815.

Mon cher Père, je ne vous ai pas embrassé ce matin. J'ai fait un bien grand sacrifice ; mais je n'ai pas pu me déterminer, en vous voyant dormir très paisiblement, à vous éveiller pour vous faire pleurer et vous laisser dans la désolation ! Il faut maintenant ménager vos sensations. Nous n'avions plus à parler d'affaires ; il ne nous restait qu'à nous embrasser et à supporter la dernière souffrance de notre séparation. Mon projet n'était pas de l'éviter. C'est votre sommeil, votre fatigue de la journée, c'est votre sensibilité qui m'ont retenu et donné le courage de partir sans vous serrer dans mes bras. Jugez par vous s'il m'en a coûté !

J'ai couru jusqu'où je suis arrivé à 4 heures. J'ai été fort bien accueilli et me voilà presque dans mes habitudes. Encore quelques jours et nous serons, je crois, au bivouac Le calme et la confiance des militaires que j'ai vus ici et l'excellent esprit de ces habitants reposent l'âme de celui qui vient de Paris.

Signé : S. Durrieu.

Appelé bientôt aux fonctions de chef d'état-major général du corps commandé par le comte de Lobau, le général Durrieu devait aller combattre à Waterloo. Jusqu'à cette journée, sa confiance dans la cause de l'Empereur ne se démentit pas. Cependant les derniers mots de cette seconde lettre, écrite égale-

[1] Mouton, comte de Lobau, plus tard maréchal de France.

ment à son père, le 6 juin 1815, quelques heures après le départ du général pour l'armée, laissent entrevoir qu'au bout de deux mois passés depuis le retour de l'île d'Elbe, il avait dû perdre de ses illusions sur l'état de l'esprit public qui régnait à Paris à l'égard de Napoléon.

Douze jours plus tard, c'était Waterloo. Le général Durrieu s'y conduisait héroïquement. Blessé grièvement à la cuisse, il se faisait lier sur un caisson d'artillerie pour continuer à prendre part à l'action, et l'ennemi le ramassait sur le champ de bataille, presque sans vie, toujours attaché sur le caisson dont les conducteurs avaient fui.

Comte Paul Durrieu.

COMPTES RENDUS

Acta Imperii, Angliae et Franciae, ab anno 1267 ad annum 1313. *Dokumente Vornehmlich zur Geschichte der auswärtigen Beziehungen Deutschlands...., herausgegeben* von Fritz Kern. Tübingen, 1911, grand in-8° de xxx-347 pages.

Sous ce titre, M. Kern a réuni un peu plus de trois cents documents, dont quelques-uns fort étendus, empruntés aux archives les plus diverses de France et d'Italie ; Londres en a fourni aussi un assez grand nombre ; mais c'est à Paris, tant à la Bibliothèque qu'aux Archives nationales, que la moisson a été, et de beaucoup, le plus abondante. Ces documents sont répartis en trois séries : les deux premières comprennent les chartes, lettres et actes divers ; la troisième se compose uniquement d'extraits de chroniques italiennes, parmi lesquelles sont à noter une chronique pisane (1282-1311), avec une continuation lucquoise, et surtout une rédaction inédite de la chronique de Parme *(Chronicon Parmense* ou *de Rubeis)*, précieuse pour l'histoire de l'empereur Henri VII.

Pour nous en tenir au point de vue français, le recueil de M. Kern est de la plus grande importance pour l'histoire de la politique extérieure de Philippe le Bel, et principalement des relations de la France avec l'Allemagne sous son règne. Une assez grande proportion des documents publiés ici intéresse nos provinces de l'Est et du Sud-Est. Sur les progrès de la France en Lorraine, comme aussi sur l'annexion de Lyon à la France, on trouvera, dans le livre de M. Kern, nombre de données nouvelles ; je signalerai deux enquêtes sur les limites du royaume dans la vallée de la Meuse (n. 278 et 278 a), et, en ce qui concerne Lyon, l'acte par lequel cette ville se place sous la protection du roi de France (1er juin 1292, n° 77), et deux mémoires où sont exposés tout au long les droits de ce dernier (n. 274 et 285).

Tout en reconnaissant les mérites et l'intérêt du travail de M. Kern, on pourra ne pas approuver sur tous les points la méthode qu'il a suivie dans sa publication. Surtout, l'on ne devra pas avoir une confiance absolue dans la lecture des documents transcrits soit par lui, soit par ses correspondants (il en a eu plusieurs, tant en France qu'en Italie). Rien que pour les pièces tirées du très curieux formulaire contenu dans le manuscrit latin 8653 A de la Bibliothèque nationale, — formulaire d'ailleurs bourré d'erreurs de copie et d'un déchiffrement assez ardu, — voici les corrections qu'une rapide confrontation me permet d'apporter. — Page 118, dernière ligne. Au lieu de *congruentibus*, lisez *conquerentibus*, qui vaut bien mieux pour le sens. — Page 119, n° 180. Au lieu de *non ergo succensere*, lisez *non igitur succensere*. — Page 125, n° 186. La substitution de la leçon *sine mora* à *sine naulo*, que porte le manuscrit, est des moins justifiées et des moins heureuses, *sine naulo* présentant un sens tout à fait satisfaisant. — Dans la

même pièce, le manuscrit porte bien *dromones*, contrairement à ce qui est indiqué en note. — Page 141, n° 212. Que peut signifier *molito fratri ?* Je lis *inolito fratri*, qui, d'ailleurs, n'est pas très bon. — Même pièce. Il est inexact que *Dei* (gloriose matris Dei) manque dans le manuscrit.

Deux index très soignés terminent ce volume, qui, malgré les réserves exprimées plus haut, sera hautement apprécié des historiens, en raison des lumières nouvelles qu'il apporte sur les règnes de Philippe le Bel, de Henri VII et d'Édouard Ier d'Angleterre.

L. Auvray.

Recueil des Instructions données aux ambassadeurs de France, t. XIII, *Rome* (1688-1723), par Jean Hanoteau. Paris, F. Alcan, 1911, gr. in-8°.

Après une longue interruption, le ministère des Affaires étrangères reprend la publication des Instructions de Rome qui avait été commencée par M. G. Hanotaux, de l'Académie française ; c'est M. J. Hanoteau qui continue l'œuvre dans le même esprit et avec la même exactitude d'informations sur les hommes et sur les questions qu'ils étaient chargés de traiter. Ce deuxième volume comprend la fin du règne de Louis XIV et toute la Régence du duc d'Orléans.

C'est la grande période de l'apogée du gallicanisme et de la lutte du Saint-Siège contre une doctrine politique qu'il redoute de voir aboutir à un schisme On en était pourtant loin en France; et même le roi ne manquait pas d'invoquer l'intervention du pape toutes les fois qu'il avait besoin d'un secours en matière de querelles religieuses à apaiser. Mais il luttait en même temps contre l'intervention du pape dans ce qu'il croyait être du domaine purement temporel. De là, les affaires si diverses de la régale, des franchises, du refus des bulles pour les évêques ayant fait partie de l'Assemblée de 1682, du quiétisme, de la bulle *Unigenitus* et des jansénistes, etc.

Une savante Introduction précède l'analyse des diverses ambassades près du Saint-Siège et de leur caractère particulier. La France était alors représentée à Rome par des diplomates de premier ordre ; et il suffit de citer parmi les membres successifs de la mission : le duc de Chaulnes, le cardinal de Forbin-Janson, le cardinal de Bouillon, Coislin et Noailles, La Trémoïlle, le maréchal de Tessé, Amelot, le duc de la Feuillade, le cardinal de Rohan et l'abbé de Tencin. Tous suivaient la même tradition, avec leurs aptitudes propres, dont l'auteur donne un intéressant exposé. Des sommaires fort détaillés rendent ce recueil facile à consulter, en attendant la table générale qui suivra le troisième et dernier volume.

G. Baguenault de Puchesse.

L'idée républicaine dans les pays monarchiques d'Europe, par M. Robert Meynadier, un volume in-12, 288 pages. Paris, Alcan, 1911.

L'intéressante enquête que M. Meynadier a poursuivie en Espagne, en Italie, en Hongrie, en Belgique et en Hollande l'amène à conclure que « les forces de conservation du régime monarchique paraissent l'emporter actuellement dans chacun des pays en question sur les forces de désagrégation ».

C'est qu'en effet l'idée républicaine en Espagne, en Italie et en Hongrie se lie étroitement avec l'idée régionaliste et séparatiste, que ses propagateurs l'avouent ou non; et c'est ce qui en fait la faiblesse et le danger. L'unité nationale est l'œuvre de la monarchie ici et là : la république espagnole, dont on n'a connu qu'un essai très court et très peu concluant, laisserait évidemment aux différentes provinces qui la composeraient une plus grande latitude pour l'octroi d'institutions particularistes, — et c'est l'espoir qui a longtemps séduit la Catalogne et l'Andalousie; elle deviendrait rapidement une république fédérale, terrain propre aux ferments anarchiques, et proie désignée pour d'insatiables conquérants.

Et le danger de morcellement serait encore plus grand pour l'Italie et la Hongrie. Sans doute il est des villes italiennes qui regrettent les franchises municipales et l'autonomie qu'elles ont connues au moyen âge; mais elles les ont payées d'un long esclavage sous le joug étranger et savent qu'une république les y replongerait bientôt; Mazzini lui-même dut l'avouer dans plusieurs circonstances. Quant aux Hongrois qui se font les champions de l'idée séparatiste, le spectre de la Pologne ne leur apparaît-il pas parfois?

Donc ici et là l'idée républicaine est « une force de désagrégation », que les consciences nationales repoussent. C'est aussi une force démocratique qui grandirait rapidement si les monarchies ne prenaient pas aux républiques le plus clair de leur programme. M. Meynadier a fort bien montré, dans sa substantielle étude, comment tant à Madrid qu'à Rome la propagande républicaine se trouve entravée par la politique républicaine des rois Alphonse et Victor-Emmanuel. Ces deux souverains ne s'embarrassent pas de vains préjugés; les chefs de la maison de Savoie se sont toujours montrés à l'avant-garde de la monarchie, et le dernier descendant de Philippe d'Anjou a compris qu'un monarque doit guider et non suivre l'évolution de son peuple. De sorte qu'ils ont l'un et l'autre rallié les républicains de la veille, les Canalejas et les Castelar, les Zanardelli et les Turati; les socialistes ont fait leur apparition dans les ministères italiens, quelques mois après que l'exemple en fut venu de Paris : à la politique de résistance chère à Guizot, les monarchistes du vingtième siècle ont substitué, aussi bien à Londres et à la Haye qu'à Rome et à Madrid, une politique progressiste et même radicale.

C'est pour cette raison primordiale que M. Meynadier constate la faillite des idées républicaines en Hollande et en Belgique, comme il l'a constatée en Italie et en Espagne. Les Hollandais qui ont vu leur pays croître et se développer par la république se sont aussi fermement attachés à la dynastie d'Orange, que les Belges aux princes de Cobourg, auxquels ils doivent quatre-vingts ans d'indépendance et de prospérité commerciale.

L'opposition républicaine — qu'il ne faut pas assimiler à l'opposition socialiste — ne paraît pas aujourd'hui plus dangereuse au gouvernement de la reine Wilhelmine qu'à celui du roi Albert.

Pierre Rain.

Les peintres du Bosphore au dix-huitième siècle, par M. A. Boppe. Paris, Hachette, 1911, in-12.

Notre érudit collègue, M. Boppe, premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, s'est toujours montré un amateur d'art éclairé.

Il a, l'an dernier, organisé au musée des Arts décoratifs une exposition fort suggestive d'œuvres de nos meilleurs peintres du dix-huitième siècle relatives à l'Orient, des turqueries. Nous y avons revu de délicieux Van Loo, de charmants Lancret et des Boucher de la meilleure facture, dont quelques-uns étaient disséminés dans notre musée du Louvre.

Il nous apporte aujourd'hui une étude sur Jean-Baptiste Van Mour, peintre du roi, dont l'œuvre peu connue jusqu'ici, est cependant assez nombreuse pour mériter qu'on s'y arrête. Né en 1671, il est le premier en date des peintres du dix-huitième siècle. Il partit tout jeune pour le Levant, et ce n'est qu'en 1712, par un recueil de gravures publié par Le Hay, qu'on eut connaissance des nombreux portraits du peintre. La postérité n'y prit pas garde et M. Boppe remarque que le nom de Van Mour ne figure dans aucun répertoire d'art ni aucune biographie française. Nous devons lui être d'autant plus reconnaissant d'avoir pu reconstituer sur place l'œuvre d'un artiste qui a illustré la peinture française en Orient.

Antoine de Favray est plus connu des amateurs; une de ses œuvres figure au musée des Offices, deux autres sont au Louvre, et on peut en voir, dit-on, quelques autres à Malte ; le peintre se glorifiait d'être le chevalier de l'Ordre ; mais que d'œuvres inconnues ; M. Boppe a retrouvé la trace de plusieurs, notamment un portrait de M. et de Mme de Vergennes en costume oriental, datant de l'ambassade à Constantinople du futur ministre de Louis XVI (1766).

A côté de ces artistes spécialistes en turquerie, M. Boppe a fort heureusement placé ceux qui, cédant à la mode, et peut-être à leur exemple, ont retracé soit des paysages, soit de faux décors orientaux, en costumant leurs modèles des étoffes aux chatoyantes couleurs — sans avoir jamais été en Orient; tels Parrocel, Tour, Cohier ou Lancret. Beaucoup de ces toiles sont perdues, et l'amateur inquiet se demande ce que sont devenus l'ambassade turque de 1721 qu'a dû peindre Coypel, les portraits d'ambassadeurs du sultan brossés par François Lemoine ou Le Blanc, les nombreuses esquisses de Melling, le favori de la sultane Hadidgé ?

Pierre Rain.

Quarante-cinq années de ma vie (1770-1815), par Louise de Prusse, princesse Antoine Radziwill, publié par la princesse Radziwill, née Castellane. Paris, Plon, 1911, un volume in-8°, 450 pages.

La princesse Louise, fille du frère cadet de Frédéric II, avait vingt-six ans quand elle épousa le prince Antoine Radziwill, de cinq ans plus jeune qu'elle. Ce fut son oncle, le prince Henri, dont la sympathie pour les Polonais était très active, qui lui proposa ce mariage. La jeune princesse trouva le prétendu fort à son goût; il était joli garçon, sa vive intelligence perçait dans ses yeux clairs et sa bonté dans ses moindres propos; il était de plus excellent musicien, et dessinateur de talent; — on connaît de lui une silhouette délicieuse du prince Henri, qui est un petit chef-d'œuvre. Le fait qu'il n'était pas de sang royal émut peu la jeune fille, mais davantage les parents et le roi; appuyée par son oncle, elle essuya quelques rebuffades. Sa mère, qui ne l'aimait guère, et qu'elle semblait aimer moins encore, fut particulièrement violente en cette affaire. Louise tint bon. Le mariage eut lieu, sans les cérémonies ordinaires aux princesses de sang royal, et

jamais ni l'un ni l'autre des époux n'eut lieu de regretter son union : « Aujourd'hui, dix-huitième anniversaire de mon mariage, écrivait la princesse, le 17 mars 1814, peu de femmes peuvent se rappeler ce jour avec un contentement semblable au mien et remercier la Providence avec autant de reconnaissance pour leur sort. »

Les mémoires qu'elle a laissés et que sa petite-fille, Mme la princesse Radziwill, née Castellane, vient de tirer des archives du château de Nieswicz, nous donnent sur la cour de Prusse pendant les premières années du dix-neuvième siècle les plus précieux renseignements. Écrits plusieurs années après les faits qu'ils relatent, mais le plus souvent sur des notes prises au moment même, ils présentent un caractère d'authenticité incontestable. La vie de famille y tient à vrai dire une place aussi grande que les faits politiques : la princesse raconte en effet ses rapports avec tous les siens et retrace les traits caractéristiques de chacun d'eux : les souvenirs qu'elle a conservés de ses séjours chez le prince Henri sont parmi les plus doux de sa jeunesse. A Rheinsberg, où le dernier frère de Frédéric passait la plus grande partie de l'année, se tenant volontairement à l'écart des affaires politiques et menant avec une spirituelle bonhomie une existence paisible de grand seigneur « ami des lumières », la princesse Radziwill et son frère le prince Louis, chéris comme les enfants préférés du châtelain, aimaient à venir se distraire de la vie souvent triste de Berlin et toujours orageuse du palais de leurs parents, où le caractère acariâtre et jaloux de la princesse Ferdinand, née de Brandebourg-Schwedt, entretenait de perpétuelles discussions.

Quoique épouse fidèle d'un Polonais, la princesse Radziwill était restée Prussienne de cœur. Aussi la politique d'intimidation et de menaces suivie par Napoléon à l'égard de sa patrie la blessa-t-elle en ses sentiments intimes. Elle conseilla la résistance; son frère brûlait de mener au combat les soldats de Frédéric. En vain leurs parents recommandaient-ils le calme et même l'alliance avec la France, le sentiment populaire était d'accord avec la reine Louise, la princesse Radziwill et le plus grand nombre des politiques du royaume. On sait comment le roi Frédéric-Guillaume III laissa passer l'occasion favorable au début de la campagne de 1805 : « Nous aurons la guerre, écrivait le prince Louis le 20 décembre, et au lieu de la faire brillamment comme nous aurions pu, le fardeau en reposera sur nous. » Louis en fut la première victime; il tomba à Saalfeld dans un combat d'avant-garde.

La princesse sa sœur le pleura longtemps dans le deuil de sa patrie; elle a laissé de ces années terribles pour la Prusse un tableau qui, sans embrasser l'universalité du désastre, en reflète la triste impression. Particulièrement en butte, disait-on, à la colère impériale, elle suivit la reine Louise à Kœnigsberg, puis, à Memel, apprenant avec stupeur l'écrasement rapide de la monarchie : « Ce ne fut, dit-elle, qu'une suite de lâchetés! L'honneur avait fui loin de nous, un esprit de vertige s'emparait de nos misérables commandants de places : il y avait malheureusement peu d'exceptions. Parfois il me paraissait que c'était un mauvais rêve; je ne pouvais me persuader que tant de gloire acquise par mes ancêtres était tout à coup anéantie d'une manière aussi avilissante. »

Terrée au fond de la vieille Prusse, acculée au bord de la Baltique, prête à passer selon l'occurrence en Suède ou en Russie, la famille royale n'at-

tendait plus d'espoir que du tsar Alexandre. Elle l'avait entendu jurer fidélité à l'alliance sur la tombe de Frédéric; mais ses armées commençaient à peine à s'avancer vers la Pologne, que Napoléon occupait déjà Varsovie.

Retenue à Kœnigsberg par la maladie de son fils aîné, la princesse dut se séparer des souverains qui s'enfuyaient à Memel, malgré la fatigue nerveuse de la reine : « Je me traînai à la fenêtre pour la voir passer, écrit la princesse; la neige tombait à gros flocons; elle était couchée dans sa voiture et de sa main me disait adieu. »

Pendant un mois l'angoisse fut grande à Kœnigsberg; à chaque heure on s'attendait à voir paraître l'avant-garde française. On passa la nuit du 7 janvier à brûler les papiers précieux. Cependant l'armée russe entrait en campagne, et Napoléon arrêtait sa marche vers le nord. Le séjour de Kœnigsberg restait possible un mois encore; l'alarme reprit plus sérieuse à l'annonce de la prochaine bataille d'Eylau : « Je ne me couchais plus. Je faisais emballer pour partir dès qu'il ferait jour, quand à trois heures du matin mon mari arriva de Memel pour presser mon départ... Vers midi, je vis à travers la neige tombante un incendie au bord de l'horizon. Les postillons nous dirent que c'était Eylau qui brûlait. »

La princesse Radziwill arrivait à Memel au moment où Bertrand envoyé par Napoléon venait offrir une paix acceptable pour Frédéric-Guillaume, à condition de séparer sa cause de celle d'Alexandre. Ce roi, conseillé par la reine Louise, refusa, aux applaudissements de la princesse, qui constata pourtant « que beaucoup de personnes ne partageaient pas ses sentiments et trouvaient que le roi aurait dû accepter la paix à tout prix ». Il n'eut d'ailleurs pas lieu de se féliciter de son geste chevaleresque, et son allié, à quelques mois de là, ne parut pas lui en être très reconnaissant. Le prince Radziwill, en désaccord avec la princesse sur ce point, eût été heureux de voir son roi accepter cette paix par laquelle Napoléon offrait de lui rendre la Pologne : déjà il conseillait à son maître d'ajouter à ses titres celui « de roi de Pologne », de confier sans crainte aux Polonais la plupart des fonctions publiques, pour les rallier à une politique de franche association. Ce sont ces mêmes conseils que quelques années auparavant un des cousins du prince Radziwill, le prince Adam Czartoriski, donnait à l'empereur de Russie, son ami, qui rêvait lui aussi de se faire couronner un jour roi de Pologne.

Quoique l'auteur de ces mémoires n'ait pas assisté aux entrevues de Tilsit, elle en a pourtant écrit un récit détaillé et précis d'après les lettres et les confidences qu'elle reçut de la reine et de son entourage. Il est d'ailleurs conforme à ceux déjà connus : on y retrouve Napoléon satisfait, brusque et méprisant; Alexandre léger, simulateur, parfois presque inconscient; Frédéric-Guillaume timoré, déçu même dans son amitié, subissant, humble et soumis, le triste sort qu'on lui réserve; la reine Louise, digne encore dans son affaissement et ses supplications, pitoyable dans ce rôle d'intermédiaire qu'on lui a lâchement ménagé; on y voit même un Murat bavard et grognon, faisant sa cour à la reine de Prusse en traitant son maître de « maroufle » et en se déclarant « profondément blessé de sa conduite ».

Deux ans durant, la cour de Prusse resta, prisonnière volontaire, à Kœnigsberg, protestant contre l'occupation prolongée du pays. Elle y reçut deux fois le tsar Alexandre à l'aller et au retour d'Erfurt. En s'y rendant, il paraissait embarrassé; mais en en revenant, la princesse fut « frappée de

voir que le séjour d'Erfurt et ses rapports avec M. de Talleyrand avaient rendu à Alexandre beaucoup de confiance en lui-même ».

Ainsi, jusqu'en 1815, la princesse Radziwill nous retrace dans ce précieux récit la vie intime des souverains si profondément liée à la vie même de la nation, qu'on a pu dire que la reine Louise est morte des chagrins de sa patrie ! Aussi son deuil fut-il vraiment national. « La défaite avait porté ses rudes leçons jusqu'au sein des campagnes les plus retirées, au fond des âmes les plus obscures. La nation se serra autour de ses chefs; ses croyances ranimées les ramenèrent à l'amour du pays », a écrit Albert Sorel. Le peuple gémit de l'alliance imposée par Napoléon et couva sa vengeance. Quand, le 14 décembre 1812, sur le soir, on apprit les premiers revers de l'armée française en Russie, « on osait à peine y croire », mais quand on eut la certitude de la déroute de la Grande Armée et de la défection du corps prussien du duc d'York, « la joie, l'agitation furent à leur comble à Berlin ».

Sans doute la princesse Radziwill eut encore à noter bien des angoisses et des incertitudes; mais on sent dans chaque feuillet de ce journal, peu régulier, tenu en 1813, l'espoir se maintenir et se développer. Le 20 février les cosaques sont entrés à Berlin ; le lendemain Augereau a repris possession de la ville et s'y maintient encore quinze jours. Le 3 mars, les Français évacuent définitivement la capitale prussienne. Ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'on constate la joie du vainqueur, mais la princesse, tout en la partageant, sait rendre hommage au courage indomptable de ceux qui ont, pendant un quart de siècle, soutenu cette guerre de géants.

Quoique la princesse Radziwill ne mourut qu'en 1836, l'actuelle publication de ses souvenirs s'arrête en 1815. Combien il est regrettable que cette femme d'élite n'ait pas continué à Posen, où son mari fut envoyé comme lieutenant général, au lendemain du Congrès de Vienne, à relater ses impressions sur cette œuvre de réconciliation prusso-polonaise à laquelle le prince Antoine s'attacha si passionnément, qu'on finit par craindre qu'il y réussît, et qu'on le rappela à Berlin en 1828!

Pierre RAIN.

Le comte F.-C. de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial à Paris sous Louis XV et sous Louis XVI, par le comte DE PIMODAN. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1911, un volume in-8°.

Le comte Florimond-Claude de Mercy-Argenteau, qui appartenait à une noble famille du pays de Liége, débuta dans la carrière diplomatique en qualité de gentilhomme d'ambassade à la suite de Kaunitz, lorsque celui-ci fut accrédité en France. Ministre plénipotentiaire à Turin, ambassadeur à Pétersbourg et à Varsovie, il fut nommé en 1766 à Paris. Il avait alors trente-neuf ans et sa mission devait prendre une réelle importance.

Dans un ouvrage écrit d'une façon attrayante, M. le comte de Pimodan a retracé, d'après les papiers de Mercy-Argenteau, — dont beaucoup étaient encore inédits, — la figure de l'ambassadeur impérial, ainsi que le rôle qu'il a joué pendant son long séjour en France. Le premier acte de Mercy fut de négocier le mariage du Dauphin, petit-fils de Louis XV, avec l'archi-

duchesse Marie-Antoinette. Cette union était la conséquence — la consécration — de l'alliance de la France avec l'Autriche.

Marie-Antoinette était très jeune. Jetée dans le milieu dissolu de la cour de Louis XV, mêlée à toutes les intrigues, tiraillée par toutes les coteries, elle devait se mouvoir sur un terrain bien dangereux. A chaque pas, des écueils — où des femmes mûries par l'expérience auraient pu elles-mêmes se briser — se dressaient devant elle. Marie-Thérèse tremblait pour sa fille : Mercy-Argenteau eut à jouer à la cour de France le double rôle d'ambassadeur et de mentor. Cela ne fut pas sans danger. Tant qu'il s'agit de guider la Dauphine avec tact et délicatesse, de la protéger avec discrétion, la mission de Mercy — homme pondéré et judicieux — pouvait donner d'heureux résultats. Malheureusement, la politique a bientôt tout gâté.

L'influence que Mercy avait acquise devint plus grande encore lorsque Marie-Antoinette monta sur le trône. Mais à Vienne on ne voulait voir dans la reine de France que l'archiduchesse d'Autriche ; on entendait la plier complètement aux besoins de la politique impériale ; l'ascendant qu'elle avait sur l'esprit de Louis XVI ne devait servir qu'à favoriser les intérêts autrichiens. Marie-Antoinette essayait parfois de résister aux désirs des siens, aux ordres, pourrait-on dire, dont Mercy-Argenteau était l'interprète. Mais les exigences de Vienne devenaient chaque jour plus vives, surtout lorsque Joseph II ceignit la couronne impériale. C'est ainsi que Vergennes fut combattu à outrance pour faire place à quelque ministre agréable à Vienne.

Il est certain que la cour d'Autriche eut une grande part de responsabilité dans l'impopularité de la malheureuse reine de France. Marie-Antoinette — comme l'a dit Albert Sorel — fut « victime de la politique autrichienne qui ne l'avait faite reine que pour la faire haïr de son nouveau peuple, sacrifiée jusqu'à l'échafaud à l'implacable loi des princesses de sa maison ». Les documents mis au jour par le comte de Pimodan ne font que confirmer cette opinion.

Mercy-Argenteau eut-il conscience d'avoir été l'instrument d'une politique néfaste ? Il était trop clairvoyant pour ne pas sentir, au moment où éclata la Révolution, tout le danger du rôle qu'on l'avait forcé à jouer. Aussi essaya-t-il de réparer le tort que sa cour avait fait à Marie-Antoinette en donnant tout son dévouement à la famille royale. Jusqu'au bout, il restera pour la reine un ami fidèle, l'un des trois amis de la dernière heure.

Mercy — nous dit-on — « ne répugnait point à certaines idées libérales». Il ne fit donc aucune difficulté pour entrer, avec le comte de La Marck, dans des négociations secrètes pour pousser Mirabeau à embrasser le parti de la cour. Ces entrevues, entourées du plus profond mystère, avaient lieu au faubourg Saint-Honoré, dans l'hôtel de Charost, aujourd'hui l'ambassade d'Angleterre. Ces négociations pouvaient placer Mercy dans une position délicate ; il risquait de se compromettre tant en France qu'en Autriche. Mais il voyait dans ces démarches un moyen de sauver Louis XVI et Marie-Antoinette. Il n'hésita pas ; il garda seulement un silence absolu sur cette affaire vis-à-vis de son gouvernement.

En 1790, tout en conservant son titre d'ambassadeur impérial à Paris, Mercy-Argenteau reçut l'ordre de l'empereur Léopold de se rendre à La Haye pour négocier avec les plénipotentiaires de différents États « les

conditions de la restauration de la Maison d'Autriche dans les Pays-Bas ». De loin, il continua à suivre les événements qui se déroulaient en France. Il voyait le danger grandir chaque jour pour la reine. Il ne se faisait aucune illusion. Ses lettres à son gouvernement n'étaient que des cris d'alarme. Il remuait toutes les idées que son dévouement lui suggérait. Il se tenait en correspondance avec la famille royale. Il suppliait sa cour en termes attendris de tenter quelque chose pour tirer Marie-Antoinette de sa déplorable position. Jusqu'au bout il plaidera une cause qu'il considérait comme sacrée. Au moment de la détention de la Reine à la Conciergerie, quand il semblait que tout espoir était irrémédiablement perdu, il insistera encore pour que Cobourg prenne des mesures militaires pour sauver la captive.

Du côté des émigrés, il n'y avait aucun secours à attendre. Mercy les connaissait trop bien. Mais il ne pouvait concevoir que la cour de Vienne restât indifférente au sort de la fille de Marie-Thérèse. Et, cependant, il en fut ainsi. Les supplications de Mercy ne parvinrent pas à tirer le gouvernement impérial de son incroyable inertie ; elles ennuyaient même et l'Empereur et ses ministres. On évitait de répondre à l'ambassadeur, et celui-ci, ne pouvant rien obtenir en Autriche, essaya de négocier le salut de la reine avec Danton par l'intermédiaire d'un certain Ribes, « homme de finance, bien pensant, mais qui avait toujours ménagé tous les partis ».

Le 20 octobre 1793, le comte de Mercy-Argenteau apprit la mort de Marie-Antoinette. Sa douleur fut extrême; il y survécut quelques mois à peine. Il mourut le 25 août 1794, à Londres, au moment où il arrivait en Angleterre pour entamer des négociations par ordre de son gouvernement.

André Le Glay.

Les levées départementales dans l'Allier sous la Révolution (1791-1796), tome second. **Valeur morale des volontaires, correspondances et états de services**, par le lieutenant-colonel Dulac. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1911, in-8°, 518 pages, portraits et fac-similés d'autographes.

Le tome premier de l'ouvrage du lieutenant-colonel Dulac a été mentionné dans la précédente année de la *Revue*. Voici le second volume, dont le titre dit assez ce qu'il contient : les pièces justificatives, en quelque sorte, du premier. Ces pièces, l'auteur les a classées par bataillon de volontaires; et on a ainsi, groupés ensemble, les éléments d'appréciation pour chaque corps. Les états de services parlent éloquemment, car s'il est vrai qu'aucun grand homme de guerre n'est sorti, à cette époque, des rangs des troupiers bourbonnais, du moins trouve-t-on parmi eux plusieurs officiers généraux dont un, Jean Rabusson, mourut en 1848, après avoir commandé jusque sous la monarchie de Juillet une brigade de cavalerie ; Rabusson, en 1807, au moment où Larrey lui pansa les blessures innombrables qu'il venait de recevoir à Eylau, était, au dire du célèbre chirurgien, « un des plus jeunes et des plus fougueux chefs d'escadrons de l'armée ».

Quant aux correspondances que publie le lieutenant-colonel Dulac, ce sont des pages écrites par des plumes diversement expertes, mais toutes sincères et vivantes. Bien sincères, en effet, des lettres comme celles où,

sans faire parade de sentiments guerriers qui leur sont étrangers, les Delageneste n'entretiennent guère leurs parents que des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir leur congé définitif. Et, d'un autre côté, bien vivante toute cette correspondance de la famille de Beauvais qui compte sept membres aux armées ; Jean-Baptiste-Joseph de Beauvais part en 1791, et, parvenu au grade de chef de bataillon, sert jusqu'en 1804. En août 1794, capitaine à la demi-brigade de l'Allier, au camp de la Madeleine, près Lille, il raconte un petit combat fort mouvementé où il prit part avec entrain : « Des rangs entiers d'Anglais mordent la poussière, une nouvelle ardeur s'empare de nos troupes; ils *(sic)* chargent à la baïonnette et bientôt les esclaves sont de nouveau obligés de prendre la fuite; la lune commençant à paraître, le général arrête l'ardeur de nos troupes... » En juin 1795, il écrit de Bruges : ... « Les victoires continuelles de nos armées, forçant l'ennemi à la paix, viendront les cimenter et nous procureront enfin ce que nous cherchons depuis si longtemps avec tant d'impatience ; la gaieté, le courage et la constance du militaire que rien ne peut abattre nous en est un sûr garant. » Réduit à décrasser sa chemise dans de l'eau froide et sans savon, il s'écrie en la lavant : « Encore un peu de patience, nos ennemis sont dans le délire, bientôt ils expireront dans la rage! » En décembre 1800, il est à Lauterbourg : « Nous voilà encore une fois trompés dans nos espérances, la guerre n'est plus un problème; cet infernal empereur ne veut pas de paix; eh bien! il aura la guerre, mais une guerre terrible, une guerre d'hommes désespérés d'être depuis si longtemps dupes de leur générosité ; déjà, il a ressenti les premiers coups de la colère républicaine... » En février suivant, toujours à Lauterbourg : « Nous venons d'apprendre à l'instant la conclusion de la paix avec l'Autriche et l'Empire ; il ne manque plus au traité que les rectifications, et certes l'on peut être assuré qu'elles ne souffriront pas de difficultés; cet heureux événement répand partout l'allégresse; tous les habitants se répandent en foule dans les rues pour témoigner leur joie, ils demandent la lecture du traité; le maire cède à leur invitation, et le tambour nous appelle pour donner plus de solennité à cette publication... »

Un ancien officier du 1er bataillon de l'Allier, le commandant Tardy, capitaine au 3e de ligne en 1811, donne à son ami le commandant de Beauvais des renseignements intéressants sur l'occupation du Portugal et les moyens employés par les capitaines de compagnie pour faire vivre et habiller leurs hommes : « Le régiment a peu de malades, dit-il en finissant ; il n'en est pas de même dans ceux où il y a beaucoup de jeunes gens; l'on devrait bien renoncer à les envoyer en Espagne et en Portugal, car ils ne font qu'encombrer les hôpitaux; il faut pour faire cette guerre des soldats faits et robustes. »

Le lieutenant-colonel Dulac publie encore (pages 258-264) le journal de captivité du capitaine Pouillien en Styrie, en 1801 ; Pouillien commence à souffrir des mortifications que fait subir aux prisonniers l'officier croate chargé de les garder à Mouresk : « En revanche, note-t-il, nous étions parfaitement avec les habitants; ils nous ont donné des preuves non équivoques de leur bienveillance, à notre départ, en versant des larmes qui ne pouvaient partir que d'un attachement sincère; il ne faut pas oublier de dire que nous y avons vécu à bon compte et splendidement. » A Léoben, même accueil : « ... Ce qui nous a toujours été agréable dans cette ville-

était les gazettes ; c'est là que nous apprîmes la célèbre bataille de Marengo. » Les prisonniers atteignent Gratz, puis sont reconduits à Léoben pour être soustraits aux troupes françaises. Ici, le bon et curieux tableau suivant : « En repassant à Léoben, nous avons vu les bien tristes restes de nos anciens chevaliers français ; ils sont encore vêtus en Russes. Il est assez plaisant, pour les républicains, de voir ces misérables dénués de toutes ressources, après avoir mendié la guerre auprès de toutes les puissances de l'Europe pour la tourner contre leur propre patrie et après avoir combattu eux-mêmes avec le plus opiniâtre acharnement. M. le comte un tel et M. le marquis a une vilaine tournure sous son mauvais mousquet, avec ses gros brodequins, sa croix de Saint-Louis et son assez léger havresac... Ils détestent les Autrichiens et ceux-ci les abhorrent. M. le prince de Condé a prévenu plusieurs de nos officiers en les saluant ; ce qui doit nous indiquer que leur orgueil s'est beaucoup abattu... »

Enfin, il convient de citer le journal de Joseph-Hilaire-Auguste-René, marquis de Langueil, qui s'enrôla, en 1793, pour échapper aux persécutions jacobines, lors de la levée des trente mille hommes de cavalerie, et qui ne quitta le service qu'en septembre 1798.

Tout cela est écrit de la meilleure humeur, signé de braves gens que l'on ne peut qu'aimer et qui justifient, somme toute, l'appréciation très favorable sur les officiers et la troupe que M. le lieutenant-colonel Dulac émet dans le premier chapitre de ce tome second, relatif à la valeur morale des volontaires.

P. Flament.

L'Europe et la Jeune-Turquie, par René Pinon, un volume, chez Perrin, 1911, in-12.

M. René Pinon vient de réunir en volume ses remarquables articles parus dans la *Revue des Deux Mondes*, ces trois dernières années, et qui sont toujours si appréciés. Ils forment un tableau d'ensemble de la question d'Orient, qui se trouve étudiée dans ses diverses phases et ses évolutions successives et précipitées, depuis 1908. Est-il besoin de faire encore une fois l'éloge de M. René Pinon, dont le style sobre et vigoureux s'adapte si bien aux études diplomatiques et dont les vastes connaissances historiques, répandues à profusion dans ses ouvrages, constituent une mine inépuisable de renseignements précieux ?

Le nouveau volume de M. Pinon, qui a trait presque exclusivement aux récents événements d'Orient, est la suite ou plutôt le complément du précédent : *l'Europe et l'Empire ottoman*, qui paraissait la veille même où se produisait la révolution jeune-turque. L'auteur qui n'avait pu la prévoir, puisqu'elle éclatait presque subitement, annonçait cependant, à diverses reprises, que l'Orient verrait des transformations très prochaines. Il ne se trompait pas. La péninsule balkanique a traversé, en 1908 et en 1909, une crise presque aussi grave qu'en 1878. Si cette crise n'a pas été suivie de guerre, ce n'est pas que les passions nationales ne fussent surexcitées au plus haut point dans les divers petits États ; on ne l'a évitée que grâce à la sagesse des princes et des gouvernements et à l'abnégation de la Russie et de la Serbie. Mais l'Europe peut-elle vraiment dormir tranquille ? Les revendications des peuples balkaniques ne sont point apaisées. Serbes,

Monténégrins, Bulgares et Grecs n'attendent qu'une occasion pour se partager les derniers lambeaux de l'Empire ottoman.

La révolution jeune-turque est le fait capital de la dernière crise; c'est elle qui l'a provoquée. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine, la proclamation de l'indépendance bulgare en sont les conséquences directes. M. René Pinon a donc eu raison de donner à la révolution turque une importance toute spéciale, en marquant l'influence qu'elle a exercée, en la situant au centre même de son ouvrage, auquel elle confère son unité essentielle.

Après les bouleversements de la première heure, lorsque les Serbes durent se résigner au sort injuste qui leur était fait, quand à côté d'eux les Bulgares semblaient momentanément apaisés, et que seuls les Grecs voulaient malgré l'Europe s'emparer de la Crète, on crut que le nouveau régime mettrait fin dans l'Empire au conflit des races, que toutes les nationalités désormais représentées à Constantinople fraterniseraient, que la Turquie, enfin régénérée, connaîtrait une ère nouvelle. Ces premiers espoirs ont-ils été déçus? M. René Pinon ne veut pas encore porter un jugement définitif sur la Jeune-Turquie: la « révolution, dit-il, n'est pas achevée », les Jeunes-Turcs n'ont pas accompli le généreux programme qu'ils s'étaient tracé. Au lieu de s'appliquer progressivement à réconcilier les divers peuples qui vivent sous leurs lois, ils les ont trop souvent irrités par des mesures vexatoires: ils ont eu ainsi les troubles de l'Yémen, les difficultés avec la Crète, les révoltes d'Albanie; et les voilà maintenant qui perdent la Tripolitaine. Les Jeunes-Turcs ont encore fort à faire pour réformer leur pays; on ne transforme pas en un jour une nation soumise à l'absolutisme depuis des siècles. Cela est si vrai, que dans tout l'Empire, et principalement à Constantinople, les réformes sont restées toutes superficielles, seul le corps politique a changé, les masses n'ont pas modifié leur manière de penser, leurs mœurs, leurs coutumes. Qu'adviendra-t-il de la Jeune-Turquie, surtout après la perte d'une de ses provinces les plus ottomanes, la Tripolitaine, qu'elle détient depuis quatre siècles, derniers vestiges sur la terre d'Afrique de la puissance du Croissant?

Si le Turc n'est pas en butte, comme jadis, à l'hostilité ouverte des nationalités voisines, il rencontre chez elles une sourde antipathie. Bulgares, Serbes et Grecs ne demanderaient qu'à se tailler un morceau dans l'Empire affaibli. De son côté l'Albanie qui, au cours des deux insurrections provoquées par les Jeunes-Turcs, a manifesté de fortes tendances séparatistes, tend quelque peu vers l'autonomie. M. René Pinon nous expose avec sa netteté habituelle les revendications des Serbes exaspérés par la crise de 1908, et le processus de la question albanaise. On peut se demander si les Albanais sont satisfaits des concessions tardives qui leur ont été faites, et s'ils continueront d'être comme jadis les fidèles sujets des Sultans. Là encore, il y a lieu de se montrer inquiet: les Jeunes-Turcs ne sont peut-être pas à bout des difficultés.

L'Europe, avec raison, fera l'impossible pour maintenir le *statu quo* dans les Balkans. Elle cherchera de plus en plus à pratiquer une politique de bascule, pesant tour à tour sur les divers petits Etats et sur le Divan pour éviter tout conflit dont la répercussion serait inévitable, menaçant la bonne entente entre les grandes puissances. La solution violente du problème oriental serait la plus simple: mais l'Europe est là et ne la tolérera pas pour sa sécurité même. Pourtant est-il possible de laisser entre des

peuples envieux ou hostiles de perpétuels points de friction? Il faut, avant tout, les écarter pour assurer le maintien de la paix. On a parlé d'une entente entre les peuples balkaniques qui apaiserait les rivalités et sauvegarderait l'avenir : M. René Pinon la croit difficile; les divers peuples des Balkans se jalousent et se détestent, il n'y a pas entre eux cette « identité d'intérêts, d'aspiration, de culture », base d'une confédération balkanique. Cette vatse entente entre Serbes, Bulgares, Grecs, dont les Turcs ne seraient pas exclus, a fait cependant un grand pas lors des entrevues entre les monarques des Balkans et le Sultan. Néanmoins elle n'est pas près de se réaliser. Comme nous le disions ailleurs [1], elle pourrait au début se traduire en union douanière qui rapprocherait les divers petits États et préparerait ainsi l'union future. Nous sommes encore dans le domaine des hypothèses, mais il faut lancer l'idée, la propager la soutenir pour réaliser cette conception généreuse des « Balkans aux peuples balkaniques »; ce serait alors la fin des complications orientales et une garantie de paix pour l'Europe.

J. Aulneau.

Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English affairs existing in the Archives and Collections of Venice, volume XVII, London, 1911, gr. in-8°.

Il y a quelques mois, en rendant compte, dans cette Revue, des deux derniers volumes parus dans la « série vénitienne » des *Calendar of State Papers*, j'ai indiqué l'objet de cette publication : je n'y reviendrai donc pas aujourd'hui. Le présent volume est, dans cette seule série, le cinquième que l'on doit à M. Allen B. Hinds : comme les précédents, il peut être loué sans réserve, et son auteur n'a fait qu'acquérir un titre de plus à la reconnaissance des historiens. La période qu'il embrasse est courte : elle s'étend du mois d'avril 1621 à la fin d'avril 1623. Les événements qui occupent ces vingt-cinq mois sont aussi nombreux que divers. Le travail de M. Allen B. Hinds nous renseigne principalement sur les efforts tentés par le roi Jacques Ier pour rétablir son gendre sur le trône du Palatinat, sur le mariage projeté entre le prince de Galles et la fille de Philippe III, sur l'attitude de Jacques Ier vis-à-vis des huguenots rebelles, sur les relations incertaines de ce prince avec les Hollandais, enfin sur sa politique intérieure elle-même. Si tous les documents publiés dans ce volume sont intéressants, il en est un qui retiendra particulièrement l'attention du lecteur, c'est la longue relation adressée au Sénat vénitien par l'ambassadeur à Londres Girolamo Lando à sa sortie de charge, le 21 septembre 1622. Barozzi et Berchet avaient déjà édité ce texte, mais avec une grande inexactitude.

Comte Gabriel de Mun.

Rudolf Graf Khevenhüller nach Aufzeichnungen und Briefen, par Hans Schlitter. Vienne, 1911, in-8°.

Pour un homme né dans un des milieux les plus exclusifs de l'aristocratique Autriche, ambassadeur d'un souverain de droit divin et tenu par ses fonctions mêmes à servir fidèlement la politique triplicienne, on pouvait

[1] Voir notre article : *Les Projets de confédération balkanique* dans le *Mois colonial*, mai 1910.

craindre que ce ne fût pas chose aisée de se faire apprécier dans nos milieux démocratiques, de gagner la confiance de nos hommes d'État et de développer des relations amicales entre la France et la grande monarchie danubienne. Le comte Rodolphe Khevenhüller a su cependant accomplir, avec succès, cette tâche complexe et délicate. Chez lui, les préjugés de caste — certains soutiennent qu'il n'y échappait pas complètement — étaient fortement émoussés par son bon naturel, sa parfaite droiture, l'objectivité de son esprit et par une intelligence vive et prime-sautière qu'avait encore élargie une existence cosmopolite extrêmement variée. Si bien que ce grand seigneur étranger a laissé en France de profonds regrets chez tous ceux qui l'avaient connu de près, lorsque au mois d'octobre 1910 la mort vint l'enlever, après une longue et douloureuse maladie qu'il supporta d'ailleurs avec un courage stoïque

Dans la publication qu'il consacre au comte Khevenhüller, M. Schlitter raconte d'abord les débuts de sa vie et rappelle qu'il reçut le baptême du feu comme jeune officier de cavalerie sur le champ de bataille de Kœniggrætz. Nous suivons ensuite l'une après l'autre les premières étapes de son existence diplomatique : Florence, Paris où il subit les horreurs du siège, Bruxelles, Pétersbourg, Sofia, puis Belgrade. L'auteur nous le montre, au cours de sa mission en Serbie, chevauchant dans l'état-major de Milan et intervenant sur le champ de bataille de Pirot pour arrêter les Bulgares prêts à envahir la Serbie. La brusque crânerie de cette démarche à la houssarde fut sévèrement appréciée à Pétersbourg, comme à Vienne, et valut à Khevenhüller quelques années de disponibilité. Il accepta simplement et dignement sa disgrâce. Puis il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie à Bruxelles.

Nommé au mois de décembre 1909 ambassadeur à Paris, il sut, au cours de cette mission, tout en servant la cause de son pays, servir aussi, lorsque les circonstances le lui permirent, les intérêts de la France.

Lors du différend franco-allemand qui donna lieu à la conférence d'Algésiras, il fut de ceux qui pensèrent que l'Autriche-Hongrie pouvait dans le conflit jouer un rôle modérateur et pacifique. Parmi nos adversaires, quelques-uns allèrent jusqu'à l'accuser de suivre une politique marocaine personnelle et d'éviter l'ambassadeur d'Allemagne. A l'occasion de l'incident des déserteurs de Casablanca, il se montra encore conciliant. Sortant alors un jour de chez M. Pichon, il disait à M. André Tardieu, « avec une satisfaction souriante et presque narquoise » : « Je viens déclarer au ministre que je ne réclame pas *mon* déserteur. »

Il intervint encore amicalement, au mois de février 1907, auprès du gouvernement de la République pour arranger à la satisfaction des deux parties la question de la remise au Saint-Siège des archives de l'ancienne nonciature à Paris.

Enfin, au mois de septembre 1908, au moment où commença la phase internationale de la campagne diplomatique austro-hongroise pour l'annexion de la Bosnie, Khevenhüller comprit de quel poids, grâce à son alliance avec la Russie, pouvait agir la République française pour le maintien de la paix et sut fort intelligemment faire servir à ses fins nos hommes d'État en leur montrant, dès la première heure, beaucoup de confiance.

Le comte Khevenhüller, dit son biographe, « comprenait qu'entre la monarchie austro-hongroise et la République française, il n'existe aucun

conflit d'intérêts directs et il en profita pour établir entre les deux États des relations de plus en plus intimes ».

Personne n'a oublié les magnifiques réceptions qu'il donnait à l'ambassade de la rue de Varenne, ni l'accueil supérieurement galant qu'y rencontrèrent toujours les reines de l'élégance parisienne,

En quelques pages émues. M. Schlitter vante les charmantes qualités de cœur et d'esprit du comte Khevenhüller, sa bonté pour son entourage. Tous ceux qui l'ont connu de près ne peuvent que s'associer à cet hommage mérité. H. DE B.

Allemands et Polonais, par le docteur V. NICAISE. Un volume in-8° de XX-240 pages, Paris, 1911. Bibliothèque des « Marches de l'Est ».

C'est une tâche généreuse que M. le docteur V. Nicaise s'est imposée, et il l'a remplie avec une ardeur et une juste émotion qui n'exclut pas la précision irréfutable. Il s'est indigné des traitements infligés par le gouvernement allemand, depuis 1871 et surtout dans ces dernières années, aux enfants des provinces polonaises auxquels on prétend refuser le droit d'apprendre à lire et même à prier dans leur langue maternelle, au mépris de tous les engagements diplomatiques et même du droit naturel le plus élémentaire. Cette histoire dramatique, dont M. Henri Welschinger, — un Alsacien qui n'aime pas les conquérants tudesques, — a écrit la préface, est accompagnée de considérations politiques, philosophiques et morales qui font grand honneur aux convictions de l'auteur. Mais ce qui frappera le plus les lecteurs, ce sont les faits présentés dans leur incroyable brutalité. L'affaire émouvante de Wresznia, le jugement inique de Guiczno qui suivit, en 1901, les protestations que soulevèrent en Europe les violences allemandes, la grève scolaire de la province de Posen et de la Pologne prussienne et les moyens barbares de répression qu'imaginèrent les gouvernants et qu'exagérèrent encore leurs subordonnés, les châtiments corporels dont furent victimes de pauvres enfants, les blessures graves qu'ils subirent, leur héroïsme et celui de leurs parents en face de la persécution, tout cela est raconté d'après les documents et les témoignages les plus certains et suivi de commentaires auxquels il est difficile de ne pas s'associer.

Il faut que le progrès des mœurs soit bien peu de chose, que les droits sacrés de la liberté de conscience, des parents sur l'éducation de leurs enfants soient encore singulièrement étrangers à la vie publique, pour que, non seulement en Prusse, mais en Russie, en Turquie, en France même parfois, on ait à déplorer des persécutions et des pratiques qu'on croyait condamnées depuis longtemps par la civilisation. En admirant les petits Polonais et leurs familles, M. Nicaise les exhorte à continuer leur héroïque résistance : il a raison. Mais ce sont surtout les persécuteurs qu'il faudrait convaincre et ceux qui, dans tous les pays, par raisons gouvernementales, soutiennent les auteurs de mesures indéfendables qu'ils condamnent au fond de leur cœur, mais que l'égoïsme de l'intérêt leur font accepter en silence, sans réfléchir qu'ils en sont, après tout, complices. B. P.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 16427.

PREMIÈRE MISSION

DE

TOUSSAINT DE FORBIN

EN POLOGNE[1]

(1674-1677)

IV

CONFLIT AVEC BÉTHUNE. — FIN DE LA MISSION

I

Il n'arrive pas souvent que deux personnes revêtues du même titre et chargées en même temps de la même mission demeurent longtemps en bonne intelligence. Les deux ambassadeurs de France en Pologne allaient fournir une nouvelle démonstration de cette loi; ils avaient commencé par être dans les meilleurs termes. « Quant à la manière dont nous vivons ensemble M. et Mme la marquise de Béthune et moi, écrivait l'évêque de Marseille à Pomponne, je puis vous assurer, monsieur, que ce n'est pas seulement comme feraient des amis, mais comme feraient des véritables frères. Je reçois de leur part tant d'honnêtetés, et je tâche si fort de mon côté de leur rendre le réciproque, que me promets que notre union sera aussi longue que notre vie. » De la part de Toussaint de Forbin, la note devait rester la même jusqu'à son départ. Il n'en était pas de même pour Béthune, qui reprochait amèrement à son collègue le manque de confiance qu'il lui avait

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1909, octobre 1911 et janvier 1912.

témoigné dans l'affaire Brisacier, et son attitude lors de la cérémonie de l'ordre.

A ces griefs, le marquis en joignait d'autres. « M. de Marseille ne songe point à partir d'ici, où je vous dois dire qu'il fait tout ce qu'il peut contre moi, gémissait-il... En vérité, je découvre tous les jours de nouveaux manèges, dont je suis moi-même honteux. Il suffit que j'embrasse une affaire pour qu'il la traverse sous mains... Tout son but est de me rendre, lorsqu'il sera nécessité de partir, l'emploi le moins agréable qu'il pourra, et vous saurez quelque jour, et par d'autres que par lui, en quel état il me laissera les affaires du Roi. » Il avait excité chez la reine « un scrupule et une jalousie horrible » de ce que Sobieski était mieux disposé pour son beau-frère que pour les d'Arquien; il promettait des pensions et demandait « beaucoup de choses » pour la Reine, « pour me charger de la haine et du chagrin lorsque les choses ne réussiront pas selon les espérances données ». Quelques jours plus tard, Béthune revenait à la charge [1]. « Je vous avais averti qu'il ne voulait point partir, la chose fut justifiée hier. Il prit de grands devants pour me dire qu'il voulait demander son audience de congé. Quoique je susse qu'il avait fait arrêter et louer une maison à Varsovie, où il avait fait faire ses provisions, je voulus voir la fin de la scène, où il désira même que je fusse présent. Il demanda au roi de Pologne de prendre son congé devant la Reine, laquelle prit la parole et dit au Roi qu'il y allait de son honneur de le retenir jusqu'à ce qu'il fût cardinal, et qu'il fallait qu'il se chargeât de la chose en France, où elle-même en écrirait. Le roi de Pologne, qui est bien aise de voir sa cour grossie de deux ambassadeurs et qui traite bien M. l'évêque de Marseille, dit la même chose. J'opinai du bonnet, et l'affaire passa ainsi. »

Jusqu'à quel point ces griefs étaient-ils justifiés? Béthune lui-même en diminuait un peu la valeur en quémandant des grâces aussitôt après les avoir exposés; il ne demandait, disait-il, qu'à

[1] Béthune à Pomponne, 20 décembre 1676.

quitter la Pologne; le cas échéant, il pourrait succéder au duc d'Estrées comme ambassadeur à Rome. En attendant, il demandait « quelque établissement », et en indiquait deux ou trois qui étaient à sa convenance. A défaut de ceux-ci, il se contenterait de quarante mille écus que le Roi lui donnerait « pour retirer la terre de Selles, » alors submergée d'hypothèques, et « y attacher une dignité, » un duché, qui serait beaucoup mieux placé sur sa tête, à lui Béthune, que sur celle de son beau-père ou de son beau-frère, — sans parler de Brisacier. « Ayant dans ma maison quatre ducs, dont deux apparemment n'iront pas loin, je ne me tiens pas tout à fait indigne d'en remplacer un. » Ce serait d'ailleurs utile au service en Pologne et surtout en Hongrie, où « le titre de beau-frère de roi me fait traiter d'Altesse... Cet honneur que l'on me rend malgré moi, demanderait d'être soutenu d'un rang ». Le cordon bleu ne lui avait pas suffi!

Il paraît cependant bien douteux que Toussaint de Forbin ait voulu traverser les projets de Béthune en Hongrie ou ailleurs. Le marquis, nouveau venu dans le pays, — au moins comme ambassadeur, croyait encore facile d'y conclure une affaire. Il devait s'apercevoir bientôt que rien n'était plus difficile, et ne devait en définitive arriver à rien. Quant aux difficultés de sa position en Pologne, il reconnaissait lui-même un peu plus tard qu'elles étaient au moins en partie imputables à lui-même et aux siens. Restait la question du séjour en Pologne de M. de Marseille. Sur ce point, Béthune était dans le vrai. Dans les instructions données à M. de Sauvans, au moment de son départ pour Rome, en novembre 1676, l'évêque disait en propres termes :

« L'arrivée de M. de Béthune ne me permet pas de faire ici un si long séjour, cependant je ne partirai pas (*sic*) qu'au retour de M. de Sauvans, pour voir si ma nomination sera acceptée d'une manière qu'il n'y ait plus rien à craindre, et qu'il apporte quelque réponse soit du Pape ou de M. le cardinal Cibo, qui puisse me donner quelqu'assurance. »

Bien entendu, dans ses lettres à la cour, Toussaint de Forbin n'avouait pas son secret dessein. Quand il a demandé son

audience de congé, les souverains, dit-il, l'ont prié de les accompagner jusqu'à Varsovie, où ils la lui accorderaient. Ce retard ne lui inspire évidemment pas des plaintes bien vives : « Cela rompt un peu mes mesures, écrit-il, et me jette au commencement de la Diète, où j'aurai un grand embarras de visites et même de dépenses, car seulement un logement pour quinze jours me coûtera deux mille livres, comme si je le gardais tout le temps de la Diète. » Et c'est tout : il gémit presque autant sur les difficultés du retour à Varsovie, petit voyage de douze à quinze jours « pendant lequel nous avons souffert toutes les incommodités que la rigueur d'un grand hivèr et les mauvais logements de ce pays-ci peuvent causer ». En route il demanda à Sobieski de lui accorder l'audience de congé dès leur arrivée. Le Roi refusa. « Je ne puis, lui dit-il[1], donner les mains pour encore à votre départ. Je juge votre présence à la Diète nécessaire pour le service du Roi votre maître et pour le mien en particulier, par la confiance que je prends en vous et par celle que la plupart des sénateurs de ce royaume y prennent aussi. Je ne puis ménager qu'avec vous les mesures nécessaires pour faire réussir les affaires à la satisfaction du Roi votre maître, outre qu'il y va de la gloire de votre Roi et de la mienne que ma nomination au cardinalat en votre faveur soit consommée avant que vous vous sépariez de moi, afin que nos ennemis communs ne se moquent de nous, de n'avoir pu achever cet ouvrage et ne croient que pour cela on a été obligé de vous tirer d'ici. Ils regarderaient cette affaire comme échouée, dans laquelle ma réputation est trop engagée, et dans laquelle je suis entré non seulement pas l'amitié que j'ai pour vous, mais aussi pour obliger le Roi votre maître, en élevant un de ses sujets et son ambassadeur. Toutes ces raisons... m'ont porté à lui en écrire fortement par M. le comte de Maligny[2]; je

[1] T. de Forbin à Pomponne, 7 janvier 1677.

[2] Anne-Louis de la Grange d'Arquien, comte de Maligny, frère de la reine de Pologne. Il fut depuis capitaine des gardes du roi de Pologne.

Voici un passage de la lettre qu'il devait remettre à Louis XIV de la part de Sobieski ; elle est datée du 10 décembre 1676. (Aff. Etr., Pologne, t. 52,

suis si persuadé de son amitié et de son équité, que je suis assuré qu'il ne me refusera pas cette satisfaction. »

On devine l'impression qu'un pareil langage devait faire sur le prélat. « Je vous avoue sincèrement, monsieur, écrit-il à Pomponne, que quelque préparé que je fusse à entendre beaucoup de témoignages de leur bonté, j'ai été extraordinairement surpris de la manière obligeante dont ils m'ont parlé, mais surtout de ce qu'ils m'ont dit en avoir écrit au Roi par M. le comte de Maligny. » Il eut cependant assez de sang-froid pour répondre aux souverains par des remerciements et des protestations; il se croyait « tout à fait inutile à leur service »; Béthune était là pour veiller à celui du Roi; quant à la promotion au cardinalat, elle ne dépendait pas de la présence du candidat en Pologne ou de son absence, et quand elle se ferait, Louis XIV permettrait certainement à son ancien ambassadeur de venir se faire remettre « le bonnet » par celui qui le lui avait valu. Mais tout cela fut inutile. « Il faut, lui répliqua-t-on, que vous attendiez la

fol. 160-161.) « Je ne puis aussi m'empêcher de lui faire connaître le déplaisir que j'ai reçu de la demande que M. l'évêque de Marseille, son ambassadeur, m'a fait (*sic*) de son audience de congé. Je me sens obligé de lui dire qu'indépendamment de ma propre satisfaction, il y va de son service et du mien qu'il demeure ici encore quelque temps, par le besoin que j'en puis avoir dans les affaires que j'ai commencées avec lui et que j'aurais peine à continuer en son absence, par la confiance que j'ai en lui et la connaissance qu'il a des affaires dont un autre, auquel je ne suis pas encore habitué, ne peut pas être aussi instruit, ne faisant que d'arriver. Il me serait donc fort nécessaire pour exécuter beaucoup des choses, s'étant acquis une grande estime dans tout mon royaume, par son habileté à ménager nos communs intérêts. J'ai encore une autre raison de l'arrêter ici pour quelque temps; je ne la cacherai point à Votre Majesté et lui avouerai sincèrement qu'après lui avoir donné ma nomination au cardinalat, il est, ce me semble, de ma gloire, de ne pas donner le plaisir à ceux qui ont voulu la traverser de le voir partir d'ici sans être revêtu de la pourpre. Ainsi, s'il était possible, je prie Votre Majesté de lui ordonner d'arrêter ici, afin que toute la terre connaisse que j'ai eu la gloire d'élever un de ses sujets. J'ajouterai que, depuis deux ou trois ans qu'il est auprès de moi, il s'y est conduit avec tant de douceur et de prudence, qu'il ne m'a jamais donné un seul moment de chagrin et [j'] assurerai Votre Majesté que, dans la vérité, il n'a aucune part à ce que je lui dis. Je ne lui accorderai donc point l'audience qu'il me demande que je n'ai reçu la réponse de Votre Majesté. Je me la promets favorable à mon désir, etc. » — Maligny portait aussi à Louis XIV une lettre de la reine de Pologne, répétition de celle du roi.

réponse que nous aurons du Roi votre maître aux lettres que nous lui avons écrites sur ce sujet, que nous espérons devoir être selon nos désirs. Cependant, nous sommes vos garants auprès de lui pour ce délai que nous vous demandons. »

Que faire en pareille circonstance? L'évêque désirait tant rester! Mais que dirait-on à Versailles de ce retard prolongé? « Je n'ai jamais été... dans un plus grand embarras que celui où je me trouve, s'écriait-il. Je dois sincèrement vous dire et protester au Roi et à vous, monsieur, devant Dieu, en homme de bien et d'honneur et en foi d'évêque, que directement ni indirectement je ne me suis point *(sic)* procuré ce retardement, et que je n'ai nulle part dans leur dessein de différer d'un moment mon congé. » Il finissait par se décider à rester, sans oublier de faire valoir d'autres excellentes raisons de ne pas partir. « Tous mes passeports ne sont point encore arrivés... Ce n'est pas un petit bonheur pour moi de ne me trouver pas en chemin par le cruel temps qu'il fait, car le froid est si horrible et si violent qu'on ne peut se mettre en voyage sans périr. » Le pauvre ambassadeur, travaillé par « un grand rhume et un peu de fièvre », se trouvait fort bien au coin du feu. Mais, un peu préoccupé de l'effet qu'allait produire à Versailles la nouvelle qu'il demeurait encore en Pologne, il insistait sur son désir de recevoir les ordres de Louis XIV, et sur son empressement à les observer : « Je n'ai ni inclination, ni intérêt sur cela que de suivre aveuglément les ordres et les intentions du Roi, qui feront toujours toute la règle de ma conduite. »

II

« Durant tout le temps que je serai encore ici, je travaillerai conjointement avec M. de Béthune pour tout ce qui regarde le service du Roi et pour faire heureusement réussir la Diète. » Toussaint de Forbin tenait parole. Si le marquis s'occupait davantage de la question hongroise, l'évêque surveillait de plus

près les affaires polonaises. « M. de Marseille, avait annoncé Baluze, doit loger chez MM. de la Mission; le Roi lui a fait marquer une chambre au château, où peut-être il couchera, pour faire sa cour plus longtemps et pour n'avoir pas à aller si loin [tous] les soirs. » Cette attention du souverain ne devait pas être inutile avec un hiver rigoureux, un ambassadeur malade, et des entrevues fréquentes. « Ma santé a de la peine à se rétablir, disait Forbin-Janson, et comme je suis obligé de conférer souvent avec LL. MM. Polonaises, qui ont toujours beaucoup de confiance en moi, Elles m'ont fait donner un appartement au château où Elles sont, afin que je ne m'expose pas au grand froid qu'il fait dans le rhume que j'ai, lorsqu'Elles souhaitent que je me rende auprès d'Elles... Je puis vous assurer cependant, monsieur, ajoutait-il un peu plus tard, que je n'ai pas été ici inutile au service du Roi, ni à celui du roi de Pologne, par la confiance que je me suis acquise auprès de LL. MM. Polonaises et des sénateurs, et par les soins que j'ai donnés pour assoupir beaucoup de différends qui eussent pu causer la rupture de la Diète, les ministres de nos ennemis n'ayant rien oublié pour cela. »

Effectivement, la Diète se poursuivait à peu près aussi bien qu'on pouvait le désirer au point de vue français. D'abord elle paraissait unanimement disposée à ratifier la paix conclue avec les Turcs. Ensuite l'attitude du Roi paraissait aussi hostile que possible à l'Autriche et au Brandebourg. Quelques partisans de la première ayant fait des difficultés à propos des *Pacta conventa*, Sobieski s'écriait qu'il était bien aise... « qu'on fût persuadé que pour se maintenir dans le trône où son mérite l'avait élevé, il n'avait besoin que de son sabre, et mettant la main dessus, il dit que ce serait par cette voie qu'il se maintiendrait sur le trône, qu'il châtierait les séditieux et ceux qui les faisaient agir ». Puis, il complétait l'effet de ce discours en notifiant au résident de l'Empereur qu'il ne paierait pas à la reine Éléonore sa pension, qui ne servait qu'à « fomenter les désordres dans son royaume ». Il parlait aussi « de porter au Sénat les plaintes

qu'il avait à faire contre l'Électeur de Brandebourg et déclarait qu'il ne ratifierait aucun des traités antérieurement conclus avec lui tant que l'Électeur n'aurait pas satisfait à tous les griefs et à toutes les contraventions qu'il y a apportés ». Un jour, il emmenait l'évêque avec lui à la chasse pour l'entretenir en particulier d'un projet de diversion. « Son dessein était de faire une diversion en Prusse ducale contre l'Électeur de Brandebourg suivant son traité, et de la faire d'une manière que cet Électeur ne puisse pas se plaindre ouvertement de lui, et que, bien loin que la république de Pologne y trouve à redire, elle en soit, au contraire, bien aise et lui sache bon gré de l'avantage qu'il lui aura procuré par le recouvrement de cette province... Il doit demander au Roi un officier principal et qui soit Allemand, s'il se peut, pour commander un corps de troupes de dix ou douze mille hommes, qu'il ferait passer en Livonie pour se joindre aux Suédois et venir ensuite tous ensemble s'emparer de la Prusse ducale... Ces troupes étaient déjà toutes prêtes... Il les tenait même dans ses économies (*sic*) pour leur donner moyen de subsister... Ce serait des Valaques, des Cosaques, des Tartares, des Lithuanais... à couvert des Universaux... Il se promet qu'en même temps toute cette province, qui est accablée par les exactions de l'Électeur de Brandebourg et qui soupire depuis longtemps de rentrer sous la domination de la Pologne, se remettra entre ses mains. »

La correspondance de Forbin Janson tournait au monologue : Pomponne ne lui répondait plus. « Le Roi, disait-il à Béthune, est tellement persuadé que M. de Marseille n'aura pas manqué de prendre son audience de congé et de se mettre en chemin,... que S. M. ne vous adresse plus ses dépêches en commun, et je ne lui écris plus par l'assurance que j'ai que mes lettres ne le trouveraient plus en Pologne. » Le ministre espérait-il ainsi, sans intervenir directement, faire comprendre au prélat qu'il fallait partir? Peut-être, car la situation devenait intolérable. Béthune continuait ses récriminations contre son collègue : « Sa jalousie m'a fait beaucoup de mal, mais jamais je n'en ai rien témoigné

à personne... Il m'a caché l'affaire de Brisacier dix mois... Dans la cérémonie de l'ordre, je peux dire avoir vu de sa part tout le chagrin du monde... Vous devez compter qu'il ne partira qu'à l'extrémité... Depuis qu'il me voit chargé du fardeau des affaires, il trouve que l'on doit tout donner au roi de Pologne, et par là m'attire le chagrin de la reine de Pologne... Je me trouve sans bien, obligé à soutenir ici un emploi ruineux. Au moins que Sa Majesté ne me donne pas le déplaisir de me voir de tous les côtés entre tant de grandes dignités sans en avoir une!... Mme de Béthune par malheur est grosse et toujours malade, et d'ailleurs chagrine de beaucoup de bagatelles qui sont souvent entre femmes[1]. »

Cette dernière phrase était presque un aveu. Trois semaines plus tôt, Baluze avait déjà parlé au ministre de ces querelles de famille[2]. « M. et Mme de Béthune sont très mal satisfaits de cette cour, et la cour d'eux. Elle leur est à charge en tout ce qu'elle peut, et ils s'en éloignent pour l'éviter... La mésintelligence y est si grande que j'ai vu de nos amis fort embarrassés par la crainte de choquer la cour s'ils témoignent leur empressement ordinaire pour M. de Béthune... Si M. et Mme de Béthune avaient fondé quelques espérances sur cette cour, ils en sont bien désabusés. » Et, quelques jours plus tard, il écrivait encore[3] : « Le roi et la reine de Pologne continuent dans leur froideur pour M. et Mme de Béthune, qui fait la malade, à ce que dit la reine, pour ne pas aller à la cour. M. de Béthune se plaint fort que M. l'évêque de Marseille lui rend de mauvais offices ici, et il paraît étrangement dégoûté de cette cour et voudrait demander son rappel. »

Le ministre n'en revenait pas. Comment, après un si court séjour en Pologne, Béthune était-il déjà dégoûté de son poste? Comment avait-il tant à se plaindre de l'évêque? Les « occasions que vous croyez qu'il vous en donne ne répondent guère à la

[1] 1er février 1677.
[2] 8 janvier 1677.
[3] 29 janvier 1677.

manière dont il s'est loué tant de fois à moi que vous viviez avec lui, et je suis fort surpris qu'après m'avoir témoigné que vous agissiez en toutes choses comme frères, et qu'il était dans tous vos intérêts, vous croyez avoir raison de vous plaindre de lui. » Mais, du moment que la mésintelligence devenait publique, la solution s'imposait : il fallait que l'ancien ambassadeur cédât la place au nouveau, l' « éloignement » ferait « cesser ces divisions » entre les deux ambassadeurs, entre la reine et Béthune, entre la reine et Mme de Béthune. « Si M. de Marseille, ce qui me paraîtrait extraordinairement étrange, avait eu part à exciter ce refroidissement, son éloignement contribuera, je m'assure, à le faire cesser. » L'ordre formel de revenir fut donc expédié à Toussaint de Forbin ; la lettre fort sèche du Roi était adoucie par celle de Pomponne, mais les politesses que celle-ci contenait ne lui ôtaient rien de sa netteté.

« Lorsque je croyais, monsieur, disait le ministre [1], avoir la joie de vous voir bientôt, j'ai été surpris d'apprendre, par la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 7 du mois passé, que vous vous arrêtiez encore à Varsovie, sur ce que le roi et la reine de Pologne vous avaient témoigné le désirer. Mais je vous dirai que le roi ne m'a pas paru moins surpris que moi. Sa Majesté ne doutait point qu'après le long temps qu'il y a que M. de Béthune est arrivé et les ordres qu'elle vous avait donnés de revenir, vous ne vous fussiez mis incontinent en chemin. Elle n'a pas jugé même que vous eussiez dû déférer aux instances obligeantes que le Roi de Pologne vous a faites pour différer votre voyage. C'est pour ce sujet qu'Elle vous écrit elle-même qu'ayant besoin ici de vous pour son service, sa volonté est que vous preniez congé de roi de Pologne aussitôt après que vous aurez reçu cette lettre. Elle a vu dans celle que vous m'avez écrite que ce prince et cette princesse vous avaient témoigné qu'ils prenaient sur eux que vous différâssiez à obéir aux ordres du Roi sur votre départ jusqu'à ce qu'ils eussent reçu réponse à la

[1] Pomponne à T. de Forbin, 19 février 1677.

lettre qu'ils ont écrite au Roi sur ce sujet par le comte de Maligny. Sa Majesté m'ordonne de vous marquer bien expressément qu'Elle veut ignorer ce qu'ils vous ont dit, parce qu'Elle ne veut point entrer en explication avec eux si Elle doit à leur prière accorder ou refuser votre séjour en Pologne. Ainsi vous ne leur témoignerez point que vous ayez donné part à Sa Majesté de ce qu'ils vous ont dit pour vous arrêter. Mais quoiqu'ils fissent encore les mêmes efforts, quoiqu'ils vous disent qu'ils prennent la chose sur eux, et qu'ils attendent la réponse à la lettre qu'ils ont écrite par M. le comte de Maligny, vous leur témoignerez que rien ne peut être capable de vous empêcher d'obéir aux nouveaux ordres que vous recevez de Sa Majesté. Ainsi, sans rien écouter de tout ce qu'ils vous pourraient dire, l'intention de Sa Majesté est que vous partiez incontinent après cette dépêche reçue. C'est, monsieur, ce que Sa Majesté me charge bien expressément de vous faire savoir, et je puis vous dire [1] qu'Elle a été surprise depuis longtemps du retardement que vous apportiez à votre départ, même depuis la cérémonie de l'ordre. Aussi vous croyait-Elle près d'arriver en France, lorsqu'Elle a appris que vous vous prépariez à un nouveau séjour en Pologne. »

Devant cette formidable douche, Toussaint de Forbin plia les épaules. « Sire, écrivit-il au Roi [2], j'ai reçu avec un profond respect la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 17 du mois passé. Je lui rends un million de très humbles grâces des moyens qu'Elle a la bonté de me donner de me tirer d'ici pour son service. » En même temps, dans sa lettre à Pomponne, après avoir exprimé sa joie de rentrer en France, il rappelle brièvement les raisons qu'il a eues de différer si longtemps son départ. Il avait vu d'avance « l'impression que cela pouvait faire », et savait bien que pour ses intérêts mêmes, sa présence en Pologne était maintenant inutile. « D'ailleurs les dépenses qu'il y faut faire achèveraient de m'accabler. » Mais il n'avait

[1] Le texte porte : je vous puis vous dire.
[2] 19 mars 1677.

pas cru pouvoir passer outre à la demande du roi de Pologne. « Je vous rendrai, lui avait dit Sobieski, responsable au Roi votre maître, et vous me le serez toujours, de m'abandonner dans un moment où j'ai un besoin essentiel de vous pendant la Diète, par l'étroite confiance que j'y prends et par la créance que vous vous êtes acquise en ce pays parmi ceux même qui n'aiment ni moi, ni la France. » Au surplus, il exposerait ses raisons de vive voix, et d'avance il était assuré que le Roi et le ministre, mieux informés, le loueraient au lieu de le blâmer.

Il commençait sans plus tarder ses préparatifs de départ. « J'ai déjà pris congé presque de tous les sénateurs, dit-il à Pomponne [1], et je puis vous dire avec vérité qu'ils témoignent tous un regret extrême de mon départ, et je me suis conduit d'une manière que je n'ai donné sujet à personne de se plaindre de moi. J'ai cru que c'était la méthode la meilleure pour avancer les affaires du Roi et pour me bien acquitter de mon ministère. » Le 26 mars, il eut son audience de congé. Dans le discours qu'il adressa au Roi, il exprima l'espoir que l'amitié de la France et de la Pologne serait durable, puisqu'elle était fondée non seulement sur des raisons d'intérêt, souvent variables, mais sur la « si haute estime » et la « si juste affection » que les deux monarques avaient l'un pour l'autre. Il rappela à la reine que Louis XIV éprouvait pour elle « toute la considération qui est due à une grande reine, et toute la tendresse et l'affection qu'un père peut avoir pour une fille ». A tous deux, il adressa ses remerciements de sa nomination au cardinalat, et, rapprochant sa destinée de celle de Marie Casimire : « Pour moi, Madame, s'écria-t-il, si après avoir parlé à Votre Majesté il m'était permis de parler de moi-même, j'oserais dire que j'ai en quelque manière les mêmes engagements. Je suis Français par ma naissance. Je deviens Polonais en quelque sorte par l'honneur que Vos Majestés m'ont procuré. Ainsi, par un même devoir de reconnaissance et de justice, je dois employer à l'avantage de

[1] 19 mars 1677.

ces deux illustres États et à la gloire de ces deux grands princes la vie et l'élévation que je leur dois. » En réponse les deux souverains le comblèrent « de grâces et de bontés ». La lettre dont Sobieski le chargea pour Louis XIV n'est qu'un long panégyrique de Toussaint de Forbin.

Avant de quitter la Pologne, l'ambassadeur tint à remettre sur un bon pied les relations de son collègue avec les souverains, surtout avec la reine. Nous savons que, dès le commencement de janvier, Baluze avait parlé de leur mésintelligence à Pomponne [1]. L'évêque n'osait aborder ce sujet délicat que six semaines plus tard, et encore avec beaucoup de prudence, de tact et de mesure. « Je crois, monsieur, écrivait-il au ministre [2], que vous trouveriez mauvais si je ne vous informais pas d'un peu de froideur qu'il y a depuis quelque temps entre la reine de Pologne et M. et Mme de Béthune. Sur quoi j'ai dit à M. et Mme de Béthune tout ce qu'un ami et un véritable serviteur leur doit dire pour assoupir entièrement cette petite mésintelligence. Comme, par ce que j'en sais, il me paraît que les motifs en sont médiocres, je veux croire aussi que ces nuages se dissiperont facilement, et que M. de Béthune se servira de toute sa prudence en cette occasion. Si M. de Béthune ne vous en écrit rien, je vous prie, monsieur, que cela demeure entre nous. »

La situation ne s'améliorant pas, le prélat se décida à intervenir lui-même [3]. « Comme je voyais que M. de Béthune ne prenait pas la route que je croyais lui être nécessaire, j'ai cru qu'il était à propos que je priâsse le roi de Pologne d'y mettre la dernière main. En effet, ce que S. M. Polonaise lui a dit depuis deux jours l'a porté à vouloir entrer [en] éclaircissement avec la reine de Pologne. J'ai même prié le roi de Pologne de vouloir s'y trouver lui-même pour contribuer par sa présence à l'adoucissement de cette mésintelligence. J'ai ensuite parlé comme je devais à la reine de Pologne sur cela; je crois qu'ils

[1] Voir ci-dessus, p. 185.
[2] 19 février 1677.
[3] T. de Forbin à Pomponne, 12 mars 1677.

entreront demain en matière, et j'espère que, si M. de Béthune peut une fois rétablir sa confiance auprès de la reine de Pologne, il pourra plus facilement dans la suite dissiper ce qu'il y peut avoir entre S. M. et Mme de Béthune, à moins qu'il n'y ait quelqu'ancien levain que je ne connais pas. » L'entrevue eut un plein succès. « M. de Béthune a connu que si, suivant mon avis, il eût, il y a deux mois, entré en matière avec la reine de Pologne, il eût évité bien du chagrin, et il me fait la justice de dire qu'il connait bien que je lui ai parlé en véritable ami, et il a su par LL. MM. Polonaises de quelle manière j'ai agi auprès d'elles pour sa satisfaction. »

L'évêque se faisait là de douces, mais peut-être volontaires illusions sur les sentiments du marquis. Si dans sa lettre ostensible Béthune écrivait : « M. de Marseille en a fort bien usé », les commentaires, dont sa lettre particulière accompagnait cette déclaration, n'étaient rien moins qu'aimables pour Toussaint de Forbin [1]. « Il a voulu se donner l'honneur, avant son départ, de raccommoder ce que je peux dire qu'il avait contribué à gâter, et je ne m'y suis point opposé, en manière que tout est solidement raccommodé... Cependant personne ne s'est aperçu, ni lui-même, que j'eusse aucun chagrin contre lui. » Personne, ce n'était pas assez dire; à voir la réserve du prélat, d'abord, puis son insistance à dire qu'il a fait tout son possible, tout ce qu'il devait au service du Roi et aux intérêts particuliers de son collègue, pour arranger les choses, on peut supposer qu'il en savait plus long que ne le croyait Béthune. Quant à Baluze, il était fort explicite [2]. « MM. nos ambassadeurs se sont rapatriés, et M. de Marseille a voulu avant de partir faire la paix de M. de Béthune avec le roi de Pologne et la reine. Ils furent tous quatre enfermés dimanche plus de quatre heures ensemble. Ils en diront le résultat mieux que moi. Dieu veuille que cet accord se tienne de bonne foi. On croit que LL. MM. ont bien voulu donner cette grimace aux pressantes instances de M. de Mar-

[1] 22 mars 1677.
[2] 26 mars 1677.

seille, pour ne lui point laisser en partant de dégoût. Elles le regrettent et voudraient bien le pouvoir retenir. »

III

« Monsieur de Marseille partit d'ici mardi au soir, au grand regret du Roi et de la Reine, écrivait Baluze le 9 avril, mais il revient demain. »

La nouvelle n'était que trop vraie. Trois jours après avoir quitté Varsovie, l'évêque avait appris que l'Empereur révoquait ses passeports et cette nouvelle le mettait « dans un étrange embarras ». Que faire? Rester sur place, en attendant un nouveau changement dans les intentions de la cour de Vienne? Ce n'était guère pratique. — Revenir? Mais dans quelles conditions! « Sans équipage aucun, ayant donné avant mon départ mes attelages de chevaux au roi de Pologne, mes carrosses et mes tapisseries à des sénateurs. » Et puis, que dirait-on à Versailles? « J'étais résolu, écrit le prélat à Pomponne, d'y attendre jusques à ce que je pusse être en état d'avancer mon voyage, et trois courriers que le roi de Pologne me dépêcha pour revenir ne m'auraient pas fait reculer, si M. le marquis de Béthune ne m'avait écrit la lettre que je vous envoie. »

Dans cette circonstance, Béthune sut, en effet, garder admirablement les apparences. Aussitôt averti que le voyage de son collègue était arrêté, il lui expédie coup sur coup deux billets. « Double joie, Monseigneur, la prise de Valenciennes et l'empêchement que Brunetti[1] me vient de mander se trouver à votre voyage. Comme j'ai été longtemps sans avoir d'autre maison que la vôtre, j'espère que vous n'en prendrez pas d'autre que la mienne, où j'ai fait tendre mon (*sic*) lit et un appartement pour vous. » Et le lendemain[2] il récidive : « Je suis fort en

[1] Secrétaire de Sobieski.

[2] Les deux billets sont sans date, mais l'é ne a reçu le premier lorsqu'il écrit sa lettre du 8 avril.

peine de n'avoir point de nouvelles de Votre Éminence. Votre appartement est prêt. Si vous laissez vos carrosses sur le chemin, je vous en fournirai ici et pour vous en retourner. » Et il parle à Forbin Janson « du plaisir qu'il aura de l'embrasser ». Baluze lui-même paraît croire Béthune satisfait du retour de l'évêque. « Leurs Majesté témoignent une joie très évidente... Elles lui font préparer un appartement au château qu'elles habitent. M. de Béthune et M. le Grand Trésorier lui doivent fournir équipage et le traiter tour à tour. C'est un complot qu'ils ont fait aujourd'hui à dîner chez le dernier, où j'étais aussi, et c'est là que M. de Sauvans a porté la nouvelle du retour de M. de Marseille. M. de Béthune aurait bien voulu lui donner un appartement dans le palais où il loge, et M. le Grand Trésorier aurait fort désiré qu'il eût voulu occuper dans sa maison celui qu'il y a occupé une autre fois, mais la Reine désire le loger. » Les bons procédés apparents du marquis ne se démentent pas après l'arrivée du prélat. « Quoique M. l'évêque de Marseille m'ait déclaré à son retour qu'il ne désirait faire aucune fonction, ni même que nous écrivissions en commun, je n'aurais pas répondu ni au caractère qu'il a ici, ni même à l'amitié qui sera toujours entre nous, si je ne l'avais instamment supplié de continuer d'agir ainsi qu'il a toujours fait... Cependant soyez persuadé, monsieur, que nous vivrons ensemble avec toute l'amitié que vous pouvez désirer pour deux personnes que vous honorez de votre amitié. » Mais ce n'était là que la lettre commune, et dans sa lettre particulière au ministre, Béthune laissait voir son irritation : « L'on dit assez publiquement ici que la cour de Vienne a été bien aise de trouver un prétexte de le faire demeurer, dans l'espérance que nous aurions peine à nous entendre, ce qui a en partie fait doubler mes honnêtetés envers lui, aimant mieux qu'il me crût une grande dupe que de donner lieu que l'on comptât sur la division de deux ambassadeurs du Roi. Il témoigne vouloir partir, mais je suis persuadé qu'il suivra le roi en Prusse. »

Pendant ce temps Toussaint de Forbin supportait avec toute

la mansuétude possible son séjour forcé en Pologne, parfaitement satisfait de son collègue, ou du moins ne laissant rien paraître du contraire, s'en remettant à lui du soin d'écrire tout ce qui concernait les affaires publiques, et ne signant les dépêches officielles que pour lui faire plaisir. Je ne doute pas, disait-il, qu'il ne vous rende témoignage de la manière dont nous vivons, et j'ai lieu de croire qu'il a tout le sujet du monde de se louer de moi. » Une seule chose manquait à son bonheur, avoir le moyen de regagner la France! Mais la voie de terre était fermée, et la voie de mer n'était guère ouverte. Il n'y avait en partance à Dantzig qu'un vaisseau marchand de Dantzig même. « Personne, déclarait-il, ne me conseille de me devoir exposer sur un vaisseau de cette ville, pour lequel aucun pirate n'aurait d'égard. » Un peu plus tard, il s'y trouvait un vaisseau marchand anglais, mais sans aucune artillerie, « tellement que M. de Béthune... ne me conseille pas même d'y faire charger mes hardes, ni d'y faire embarquer mes gens ». Tant de malchance commençait à faire sourire les Polonais. La veille du jour où l'évêque devait s'embarquer sur la Vistule, « M. le Stolnik voulut lui gager deux cents écus contre cinquante qu'il reviendrait ici avec le roi de Pologne [1].

La cour de Vienne se décida enfin à accorder les passeports nécessaires, mais l'ambassadeur ne devrait aucunement négocier en Allemagne; pour plus de sûreté, on lui prescrivait de gagner la Hollande par Francfort-sur-le-Mein, de manière à l'empêcher de voir en passant l'Électeur de Bavière et les princes westphaliens; de plus, l' « archer » porteur des passeports impériaux ne devait partir qu'une fois l'ambassadeur en route. Celui-ci se hâta donc de gagner la frontière, mais là il ne trouvait ni archer, ni passeports. « J'ai été près d'un mois en une petite ville de Pologne qui est à six lieues de Breslau, pour y attendre ce garde, qui est enfin arrivé sans que j'aie pu comprendre le sujet de son retardement, qu'on affecte sous de faux

[1] Baluze à Pomponne, 4 juin 1677.

prétextes », écrivait-il avec amertume[1]. Et les aimables reproches de la reine de Pologne ne lui parvinrent sans doute que trop tard pour contribuer à le consoler[2] : « Pour cela nous vous voulons bien du mal, mon cher monsieur de Marseille, de nous avoir quittés ainsi malgré nous, comme s'il n'eût pas mieux valu passer avec nous le temps qu'il y a que vous êtes à (*sic*) Posnanie, à attendre votre passeport, et (*sic*) que selon toutes les apparences vous n'obtiendrez pas. Nous ne croyons pas que vous vouliez vous hasarder à vous faire retenir. Il vaudrait bien mieux que vous revinssiez nous trouver, du moins c'est ce que nous souhaiterions. »

Quand cette lettre arriva à la frontière polonaise, l'évêque devait être déjà en route, et son voyage allait maintenant se poursuivre sans nouvelles mésaventures. A Breslau, il alla « rendre ses respects » au cardinal landgrave de Hesse[3], dont il reçut le meilleur accueil. « Ce cardinal me rendit visite le lendemain matin avec un grand cortège et il me mena dîner avec lui. Je partis ensuite pour continuer mon voyage vers Prague. Je fus surpris de trouver sur ma route un chariot de ce cardinal, chargé de vin le plus exquis. Je priai le gentilhomme qui le conduisait de s'en retourner et de remercier Son Éminence de son honnêteté extraordinaire, mais il me répondit qu'il avait des ordres de son maître d'aller jusqu'à Prague, et qu'il ne pouvait se dispenser d'y obéir, surtout parce que je ne trouverais en Bohême que de mauvais vins à boire; cependant je le congédiai à deux journées de Breslau[4]. » De Prague, Toussaint de Forbin gagna Nuremberg, puis Francfort; là, il s'embarqua et continua son voyage par eau jusqu'à Wesel. Il arriva enfin à Nimègue, où les plénipotentiaires étaient réunis pour négocier la paix géné-

[1] 28 juillet 1677.
[2] 24 juillet [1677], de Marienbourg.
[3] Frédéric, landgrave de Hesse-Darmstadt (1616-1682), cardinal en 1652, évêque de Breslau depuis 1671.
[4] Mémoires, p. 34 et suiv. Bibl. nat. N. à fol. 21-112.

rale, et descendit chez le comte d'Avaux[1], qui l'y avait invité depuis longtemps. « Messieurs les ambassadeurs me traitèrent alternativement chacun à son tour; je reçus les compliments de Messieurs les ambassadeurs étrangers et je les vis tous chez Messieurs nos ambassadeurs, où ils venaient jouer et en conversation tous les jours. »

Après s'être fait mettre au courant des « négociations les plus secrètes pour la paix », l'évêque partit pour Amsterdam. « A mon arrivée dans cette grande ville, j'y fus complimenté par M Borel, qui en était pour lors Pensionnaire, qui m'envoya beaucoup de régals et me donna un gentilhomme et un carrosse de la République pour me conduire dans la ville et me faire voir tout ce qu'il y avait de remarquable à Amsterdam, où je restai quelques jours. M. le Pensionnaire vint me recevoir à l'entrée de l'Hôtel de Ville, où il me fit voir toutes les beautés de cette maison; il me mena dans un cabinet dans lequel il me dit qu'il était sorti de ce lieu-là, ou en argent ou en papiers, plusieurs centaines de millions pour soutenir la guerre contre la France, et que l'État devait pour lors plus de deux cents millions, et que par là il pouvait m'assurer qu'ils souhaitaient plus la paix que nous et qu'assurément elle se conclurait à Nimègue. » Forbin Janson se hâta de communiquer cet entretien à nos représentants, puis, après avoir vu sous la conduite du Pensionnaire lui-même les magasins des Compagnies des Indes orientales et occidentales, il quitta Amsterdam, visita en passant les principales villes des Pays-Bas, s'arrêta deux jours à Lille chez le maréchal d'Humières, son « ami particulier », gagna enfin Paris, et de là Fontainebleau où était la Cour.

Comment allait-il y être reçu? L'ambassadeur était trop avisé pour ne s'être pas posé la question pendant la longue prolongation de son séjour en Pologne, et pour se préparer les voies, il s'était fait précéder de M. de Sauvans, son messager habituel

[1] Le comte d'Avaux était à Nimègue l'un des plénipotentiaires français les deux autres étaient le maréchal d'Estrades et Colbert de Croissy.

dans les négociations délicates. Sauvans arriva à Paris le 3 juin [1]. Il y vit aussitôt quelques amis de l'évêque, Mlle de Scudéry, Pellisson, puis M. de Forbin, le mousquetaire. « Le sentiment de ces trois personnes fut que je devais ne pas m'ouvrir d'abord à M. de Pomponne sur la conduite de M. et de Mme de Béthune, mais attendre qu'il me donnât lieu de lui en parler, suivant les demandes et les questions qu'il me ferait. » L'accueil du ministre ne prêta d'ailleurs à aucune confidence. Il reçut Sauvans « fort froidement et avec un air très sérieux ». Il « me dit que l'on était extrêmement surpris du grand retardement de Monseigneur en Pologne, que le Roi avait déjà demandé si souvent pourquoi il n'était pas parti, que M. de Pomponne ne savait plus que répondre, que quand même il aurait rendu tous les services imaginables au Roi par sa présence et son séjour en ce pays-là, que cela serait assurément compté moins que pour rien, puisque le Roi entendait préférablement à toute autre chose d'être obéi ponctuellement ». Sauvans, qui ne voulait pas se compromettre, répondit vaguement qu'il y avait eu nécessité et multiplia les politesses. « Je suivis le conseil que M. de Forbin m'avait donné, de lui faire connaître que Monseigneur prenait toute confiance en lui... Il répondit à tout cela fort honnêtement, et avec des expressions respectueuses à l'endroit de Monseigneur. » Au fond le mécontentement de la Cour se doublait d'une déception. « Le Roi, pendant un fort long temps, avait eu une grande application pour les affaires de Pologne,... il n'y donnait presque plus d'attention, parce qu'il avait vu que tout cela n'aboutissait à rien. »

Dans une seconde audience, Pomponne garda l'air aussi « sérieux » que la première fois. Sauvans, préoccupé de cette attitude, recourut de nouveau au chevalier. « Le sentiment de M. de Fortin fut qu'il ne fallait en aucune façon que je parusse ici comme si j'y étais venu pour ses affaires, que le moins que j'en pourrais parler, hors aux personnes à qui je m'en étais déjà

[1] La relation de sa mission est dans nos archives.

expliqué, ce serait sans doute le mieux, et qu'il fallait que je ne visse que les gens auxquels je pourrais avoir quelque chose à faire en mon particulier, et laisser en repos ce grand nombre d'amis de M. de Marseille, parmi lesquels il en trouverait peu qui le soient véritablement, que l'élévation à laquelle on voit qu'il montera un jour ayant fait des envieux ou des ennemis couverts de ceux qui se disaient ses amis, il valait mieux n'en voir point du tout que de donner sujet de se plaindre à ceux que l'on ne verrait pas, ni obliger les uns et les autres à s'éveiller, lorsqu'ils paraissent dormir; qu'ainsi je devais ne rien dire ni ne rien faire que fort à propos, et qui ne donnât pas matière à la curiosité de tout ce monde-là. » Il fallait cependant « travailler à désabuser autant que l'on pourrait M. de Pomponne des méchantes impressions qu'on lui donnait de la conduite de M. de Marseille ». Le mousquetaire se chargea de ce soin.

Ainsi fut fait; M. de Forbin vit Pomponne, et, au sortir de l'audience, trouva Sauvans dans l'antichambre du ministre. « Il me dit qu'il avait parlé à M. de Pomponne conformément à ce que nous avions dit et qu'il l'avait disposé à m'écouter favorablement, mais qu'il fallait ne lui dire que ce que je ne pourrais en quelque façon me dispenser de répondre aux demandes qu'il me ferait, afin que M. de Marseille à son arrivée eût encore beaucoup à dire, et qu'il ne parût trop d'affectation à ce que je dirais. » Pomponne reçut, en effet, ce jour-là l'envoyé de l'évêque avec « un visage un peu plus ouvert », et il aborda aussitôt la question. Pourquoi l'évêque ne revenait-il pas? Sauvans dit alors un mot de l'attitude de Béthune, devenu tout à fait hostile à son collègue, mais il n'insista pas, sachant le marquis des amis du ministre, et passa tout de suite aux autres raisons du retard de l'ambassadeur : la mort du Pape, la conclusion imminente de la paix avec les Turcs, la cérémonie de l'ordre, enfin la mésintelligence survenue entre les souverains polonais et les Béthune. Le marquis avait abandonné la Cour pour rentrer à Varsovie de son côté, et, sur la demande du Roi, l'évêque avait dû prolonger son séjour. Sa présence pendant la Diète

avait d'ailleurs été fort utile « pour ménager en plusieurs rencontres les Paz et plusieurs autres, qui prenaient une entière confiance en M. de Marseille, et qui étaient bien aises comme ce prince de l'employer plutôt que tout autre, parce qu'ils avaient déjà souvent éprouvé sa manière d'agir ». Les liaisons de Béthune avec des personnages mal vus du roi, ses pourparlers avec des officiers polonais au sujet de ses projets hongrois, sans l'autorisation royale, ses indiscrétions sur le ménage des souverains, tels étaient les griefs de Sobieski contre lui. La Reine reprochait en outre à sa sœur d'avoir voulu lui faire chasser les personnes de sa maison, et surtout une de ses femmes de chambre, « sa favorite déclarée », avec qui M. de Marseille avait su rester en bons termes : « il n'eût pas été de la prudence de vouloir rompre avec elle, puisque cela aurait pu être nuisible aux affaires du Roi et que celles de M. de Béthune n'en seraient pas devenues meilleures, comme les siennes propres ». L'évêque, en somme, « avait fait en toutes rencontres pour M. de Béthune tout ce que demandait de lui la considération particulière qu'il savait que M. de Pomponne avait pour lui ». L'entrevue se termina de part et d'autre par de bonnes paroles; l'évêque, déclara Sauvans, mettait toute sa confiance dans la protection du Roi et du ministre; celui-ci affirma en retour qu'il était toujours prêt à le servir et qu'il ne croyait pas que le Roi « eût du chagrin contre lui » à cause de son retard.

Toussaint de Forbin fut sans doute averti par son envoyé des bonnes dispositions que l'on avait à son égard. L'accueil qui lui fut fait à son arrivée ne trompa pas son attente. « Je fus, dit-il, reçu par Sa Majesté avec toutes les marques de satisfaction de ma conduite et de mes négociations, et il *(sic)* me donna plusieurs audiences pour la bien informer du détail et de tout ce que j'avais fait pendant ma route. » Quant à ses conversations avec Pomponne, nous n'en savons que ce que le ministre lui-même en disait à Béthune, le 17 septembre 1677. Nous avons ici, monsieur, M. l'évêque de Marseille depuis deux jours, nous nous sommes fort entretenus sur votre sujet, et il m'a fort

assuré de l'amitié qui est et qui a toujours été entre vous. Il m'a parlé de la froideur qui a été entre la reine de Pologne et Mme la marquise de Béthune, et des soins qu'il a donnés pour la faire cesser. Il doit même rendre compte au Roi de la manière avantageuse dont vous servez et du besoin que vous avez que Sa Majesté vous aide pour soutenir les dépenses extrêmes auxquelles vous êtes engagé. Enfin, monsieur, vous n'avez, ce me semble, ni vous, ni Mme de Béthune, un meilleur ami. Aussi ne douté-je pas que vous n'en soyez fort convaincu. »

Ainsi se termine la première mission de Toussaint de Forbin en Pologne. Brillamment commencée par l'élection de Sobieski, qui avait été pour la politique française un succès considérable, elle n'avait pas, dans la suite, répondu aux espérances qu'avait fait concevoir cet heureux début. Jamais la diversion recherchée par l'évêque de Marseille ne devait se produire, et son chapeau de cardinal devait encore se faire attendre de longues années. Et cependant cette ambassade paraît bien avoir été pour Forbin-Janson le point de départ de sa brillante fortune. Il le sentait lui-même lorsque, trente ans plus tard, il en terminait le récit dans ses Mémoires par ces mots : « Je dois rendre grâces à Dieu qui m'a assisté dans ces importantes négociations.

Comte DE FORBIN.

DEUX AMIS

DES

" LUMIÈRES " FRANÇAISES

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE

Il serait oiseux de reprendre la vieille querelle et de se demander si la diffusion pacifique de l'esprit du dix-huitième siècle se serait poursuivie plus victorieusement sans la terrible secousse de la révolution qui excita des réactions si puissantes. Mais le doute est permis lorsqu'on considère l'état d'esprit de certains partisans d'élite de la nouvelle école qui prit pour *labarum* l'Encyclopédie. Quelle hardiesse de propositions, même appliquées à la pratique de la vie ! Quelle indépendance vis-à-vis des traditions les plus vénérables ! Il y a vraiment chez ces gentilshommes policés, portant queue, épée de cour et habit de mœrre, une sorte de phrénésie d'iconoclastes. Ce qui n'empêche nullement l'empreinte d'une vieille race de se révéler à mille traits significatifs dans la correspondance intime de grands seigneurs tels que le comte Pietro Verri et son frère. Un livre de M. Bouvy[1] a fait connaître au public français la captivante figure du savant et de l'homme d'État que fut Pietro Verri. Fils du sénateur comte Gabriel (en son temps véritable personnification de la noblesse de robe qui en Lombardie avait souvent le pas sur celle d'épée), le jeune Verri avait néanmoins brillamment débuté par la carrière des armes. Mais les lettres et des sciences

[1] Bouvy, *Le comte Pietro Verri, ses idées et son temps*, Paris, 1889.

plus austères, l'économie politique, le droit, la philosophie l'attiraient bien davantage. Il se lia avec le célèbre Beccaria [1], le comte Biffi de Crémone, le comte Visconti di Saliceto, sans compter le marquis Longo et M. Lambertenghi, englobés depuis tous les deux dans la bureaucratie autrichienne, et il organisa, de moitié avec son frère, une sorte d'académie bruyante et batailleuse, enthousiaste pour les idées nouvelles. Ils publièrent un journal littéraire et philosophique, *le Café*, qui eut une grande influence pour rallier les ennemis de l'ancien ordre de choses. Le succès européen du livre de Beccaria, *les Délits et les Peines*, élargit beaucoup le cadre de cette action et provoqua le voyage à Paris de l'auteur, escorté et piloté par Alexandre Verri. Une brouille à peu près irrémédiable sortit de cette expédition, car les Verri, qui avaient tenu au berceau la gloire naissante de Beccaria, entendaient tout naturellement s'en réserver quelques reflets et leur ami prenait des airs et se montrait incapable de jouer le rôle qu'on attendait de lui. Malgré ces déboires, le voyage d'Alexandre Verri à Paris et à Londres le mit en contact direct avec les hommes les plus célèbres de l'Europe. Un événement tout à fait imprévu sépara peu après les deux frères, mais cette fois seulement dans le sens matériel, car leur intimité resta intacte malgré les longues années d'absence. Don Alessandro donc, s'étant transporté à Rome pour une course rapide, s'y fixa tout à coup pour le reste de ses jours, captivé par les grâces et les talents de la marquise Gentili-Boccapadule-Sparapani. Ce fut une de ces liaisons fidèles que le dix-huitième siècle connut assez souvent, un peu dans le genre de celle de Saint-Lambert avec Mme d'Houdetot. Le sigisbéisme offrait le moule, la sensiblerie mise à la mode par Rousseau donnait l'âme et la vivacité à un lien qui parfois faisait éclore une affection très réelle. Nous avons toutes les raisons de la reconnaître chez Alexandre Verri qui, sans hésitation, quitta sa famille, son monde, ses amis, sa

[1] Les papiers inédits de Beccaria viennent justement d'être explorés avec une bonne méthode par un Parisien de Milan, le professeur E. Landry, *Cesare Beccaria, Scritti e lettere inediti*, Milan, 1910.

carrière — il avait déjà plaidé avec beaucoup de succès — pour se constituer le chevalier de la marquise. Le comte Pierre bouda un moment, mais, attaché à son tour à une dame mariée (la marquise Isimbardi, sœur de Beccaria), il s'inclina devant la passion victorieuse et se rabattit sur la correspondance. Nous devons à ces faits peu communs les énormes liasses de lettres échangées par les deux frères pendant trente ans et conservées dans les archives des comtes Sormani Andreani, héritiers des Verri.

Elles y dormaient à peu près intactes depuis cent ans, lorsque M. Novati, doyen de la faculté des lettres de Milan, critique éminent, très estimé en France des connaisseurs, prit l'initiative de cette publication colossale, avec l'aide de M. Greppi, maire de Milan à l'heure qu'il est, homme de lettres à ses moments perdus.

Le baron Custodi, dont les papiers sont à présent à la Bibliothèque nationale de Paris et y ont été inventoriés soigneusement par M. Auvray [1], avait eu jadis communication d'une petite partie — la plus ancienne — de ce grand dossier, et M. Casati avait utilisé sans méthode les notes du farouche fonctionnaire du premier Empire [2]. Les éditeurs actuels ont, pour le moment, laissé de côté les documents utilisés par Custodi et, consacrant tous leurs soins au dossier inexploré, ont su nous offrir, dans deux forts volumes publiés à une année de distance l'un de l'autre, une source de premier ordre pour l'histoire du dix-huitième siècle.

L'on assure que, à une époque beaucoup plus récente, le prince de Metternich s'avoua battu lorsqu'il vit se vérifier la seule combinaison qu'il n'avait pas su prévoir : l'avènement de Pie IX, le pape qui bénit le mouvement libéral italien. Voltaire, à son point de vue, aurait été porté à prononcer un avis pareil à

[1] L. Auvray, *Inventaire de la collection Custodi conservée à la Bibliothèque nationale (Bulletin italien*, t. IV et V).

[2] G. Casati, *Lettere e scritti inediti di Pietro e Allessandro Verri*, Milano, 1880-1881.

celui du grand sceptique qui devint un demi-siècle plus tard un champion de l'autel et du trône. Mais un grand nombre de *philosophes* ne partageaient pas la haine implacable que Voltaire portait au christianisme et auraient applaudi à un pontificat ami des lumières. Ce fut d'abord Benoît XIV, qui s'était créé une popularité à Bologne comme cardinal Lambertini, et qui réalisa le rêve dans une certaine mesure, par son gouvernement doux et paternel. Clément XIII donna une impulsion bien différente à l'action du Saint-Siège : il entreprit de mener de haute lutte les différends avec les cabinets européens. Lorsqu'il mourut, toutes les cours bourbonniennes avaient rompu avec lui : France, Espagne, Naples et Parme. Les rapports diplomatiques avaient cessé entre Rome et le Portugal, des difficultés assez graves maintenaient un état de tension avec Vienne, Florence et surtout Venise.

L'élection du pape Ganganelli, qui finit par accorder l'abolition des jésuites, changea la face des choses. Même le Portugal, qui avait donné tout à fait dans le schisme, se réconcilia avec Rome. On put croire alors que les concessions de la papauté avaient déjoué les plans de ses ennemis. C'est à cette époque mémorable que don Alessandro Verri décrivait dans des lettres à son frère aîné, resté à Milan, la vie religieuse, politique, littéraire et mondaine de Rome. L'on a peu d'exemples d'une franchise plus complète, d'une intimité plus absolue que celle qui domine leur correspondance. Ils avaient mis sur pied un chiffre et en usaient largement. La source est donc directe et sans alliages : elle comporte peu d'atténuations. Les éditeurs ont même dû parfois laisser des blancs, s'arrêtant devant la crudité extrême des expressions. Encore faut-il ajouter qu'ils ont été complètement dépourvus de pruderie. Celle-ci d'ailleurs n'était pas de mise.

Je me propose de signaler les contributions les plus importantes que ces lettres apportent à l'histoire diplomatique, particulièrement française.

Au début du séjour d'Alessandro Verri, à Rome, le marquis

d'Aubeterre. Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, y était ambassadeur de France. C'est à lui qu'échut la protestation contre les menaces canoniques à l'Infant de Parme et la demande formelle adressée en vain au pape Clément XIII, d'accord avec les autres cours bourbonniennes, pour obtenir l'abolition de la Compagnie. Verri en esquisse un portrait qui, comme de raison, insiste sur la violence impulsive de ce digne gentilhomme Il en cite quelques traits assez amusants; je vais traduire les passages : « M. d'Aubeterre, l'ambassadeur de France qui a été rappelé, était l'un de ces soirs derniers chez le prince Doria, qui avait du monde. Lorsqu'il descendit l'escalier pour monter dans sa voiture, celle-ci ne pouvait guère avancer, car celle du comte Gabrielli l'en empêchait et le cocher n'y pouvait rien, étant bloqué par d'autres voitures. Les laquais de l'ambassadeur protestaient tout haut et le cocher de montrer qu'il ne pouvait bouger. Voici que M. d'Aubeterre s'irrite, tire son épée et se jette sur le cocher, qui n'eut d'autre ressource que de tourner les chevaux vers l'ambassadeur et s'enfuir de l'autre côté. » Et à la page suivante :

« Un gentilhomme français avait demandé à l'ambassadeur un passeport qui lui avait été refusé pour des raisons probantes; mais il eut l'indiscrétion de revenir lorsque l'ambassadeur était à table, donnant un grand dîner à l'ambassadeur de Malte. Un valet de pied s'approcha de M. d'Aubeterre pour lui annoncer la visite et on le renvoya répondre au voyageur que l'ambassadeur dînait et que d'ailleurs il s'était déjà expliqué suffisamment. Or tout à coup cet effronté entre dans la salle à manger et attaque le secrétaire, M. Melon, d'un ton rogue et impertinent. L'on voyait l'ambassadeur qui changeait de couleur, mais ne disait rien encore. M. Melon le suivait des yeux et tâchait d'amener l'intrus à se retirer tranquillement; mais l'autre, se faisant illusion des manières décentes du secrétaire, élève la voix et insiste. D'un bond l'ambassadeur éclate, laisse tomber sa serviette, va vers ce gentilhomme, le prend à la gorge et le fait sortir à coups de pied, militairement. Enfin il se rassied; mais le

silence régna pendant tout le banquet. Les convives osaient à peine se regarder les uns les autres et l'on ne se dérida pas jusqu'à la fin. Après le dîner, M. d'Aubeterre, qui avait enfin pu maîtriser son caractère, demanda à l'envoyé de Malte ce qu'il pensait de cette scène, et celui-ci répondit : J'aurais préféré que vous ne l'eussiez pas faite, car vous pouviez faire chasser ce fou par vos gens. M. d'Aubeterre se tut. »

M. Melon, dont il est question dans cette histoire, était fils du secrétaire du régent et on voit que Verri l'estimait fort. Il lui reconnaissait « une probité et une bonté tout à fait extraordinaires » (lettre du 24 juin 1769), et il prenait plaisir à le consulter dans ses travaux littéraires. Mgr de Veri, auditeur français auprès du tribunal de la Rota et peut-être parent éloigné de nos Milanais, est jugé beaucoup moins favorablement dans ces lettres. On l'accuse de procédés peu corrects vers l'ambassadeur et le secrétaire, dans le but d'obtenir à leur place l'importante mission de représenter la France auprès du Pape. Ce fut en définitive le cardinal de Bernis qui arriva, pour présider au conclave, qu'il régenta assez vivement, ainsi que l'a raconté M. Frédéric Masson dans un livre qui est presque devenu classique[1]. De Bernis quitta la France à bride abattue dès que parvint à la Cour la nouvelle de la mort de Clément XIII; nous apprenons par Pietro Verri que son passage par Milan, le 14 mars 1769, ne fut guère heureux, car il trouva que ses amis, le prince Trivulzio, le marquis Clerici y étaient tous morts. La correspondance des deux frères est remplie d'informations de première main sur le conclave. Don Alessandro les tenait, par exemple, de son archevêque, le cardinal Pozzobonelli, que le cardinal de Bernis avait dépêché à la faction contraire, composée des créatures du pape précédent, pour obtenir qu'elle mît bas les armes. L'on sait quel train magnifique avait, du temps de Bernis, la maison de l'ambassadeur de France. Verri écrit à son frère que la richesse de sa table était « effrayante ».

[1] F. Masson, *Le Cardinal de Bernis depuis son ministère*, Paris, 1884.

Les regards de toute l'Europe, dans ces temps-là, étaient tournés vers la Corse, que Paoli défendait avec une poignée de montagnards contre les armées de la France. Les Anglais, soit qu'ils eussent flairé dans le dictateur de Corte un atout pour leur politique, soit qu'ils fussent réellement captivés par le geste courageux, entretenaient partout un enthousiasme bruyant en faveur de Paoli. Nombre de gentilshommes des trois royaumes franchissaient un bras de mer, si peu commode tant que duraient les hostilités, et grimpaient sur les montagnes abruptes de l'île pour témoigner leur admiration à Paoli, ils se cotisaient pour lui faire tenir de l'argent et lui en envoyaient effectivement beaucoup. Les Italiens rivalisaient avec les Anglais pour manifester ces sentiments que les frères Verri partagèrent longtemps, avec des hauts et des bas, car ils craignaient toujours d'être dupes. Un grain de jalousie anti-française ne pouvait manquer dans toute cette campagne de l'opinion contre une entreprise dans laquelle les soldats de Sa Majesté Très Chrétienne n'avaient aucune chance de se faire honneur, vu leur immense supériorité. Le fait est que la résistance de la Corse et de son chef défrayèrent longtemps les conversations des politiciens et l'on en parle à chaque instant dans cette correspondance.

Naturellement, il est surtout question du gouvernement intérieur de la Lombardie, car le comte Pietro Verri avait engagé une lutte, dont il sortit victorieux, contre les fermiers généraux. Ce ne fut que pas à pas qu'il put disputer le terrain à la haute finance coalisée et qu'il parvint à faire accepter à Vienne ses vues sur le rachat de la ferme, politique très moderne pour laquelle Milan était en avance sur Paris. Le gouvernement aristocratique local, qui gardait une si large part du pouvoir, était doux et routinier, ce qui porta notre entreprenant patricien à s'appuyer sur les bureaux de Vienne, au détriment des autorités milanaises. On ne doit pas être surpris, après cela, de le voir fervent admirateur de Joseph II. Marie-Thérèse vivait encore et son fils n'était pour le moment que son héritier, mais le voyage d'Italie, dont ses lettres sont pleines, mit au premier plan le

jeune prince. Il arriva à Rome incognito, comme le conclave venait de s'ouvrir. Dans une halte qu'il fit à Lorette, il rencontra deux voyageurs français de marque, le jeune prince Charles de Lambesc et le chevalier de Boistel. M. de Lambesc avait pris de son côté le titre de comte de Charny et l'Empereur, qui portait celui de comte Falkenstein, s'amusa à le taquiner pour qu'il se dévoilât, lui parlant de sa mère, Mme de Brionne, qu'il dit, fort à bon droit d'ailleurs, « dame de renommée universelle, à cause de son esprit ». Il lui observa que, lorsqu'on veut se cacher, l'on ne porte pas les armoiries de la maison de Lorraine à sa calèche. Quant à lui, Joseph II tint bon et ne se révéla pour ce qu'il était à ses compagnons de route que quand il les revit à Rome, mais déjà Boistel s'en était douté à une foule d'indices. Ce qui est plaisant, c'est que, lorsque l'Empereur entra au premier abord dans la chambre d'auberge où Charny et Lambesc se tenaient, il avait sur la tête un bonnet de nuit et un chapeau au-dessus, mais il n'ôta que le chapeau et resta en bonnet d'une façon très étrange et, en esquissant une révérence, il montra qu'il n'en avait guère l'habitude. Toutes ces anecdotes animent les récits qu'échangent les deux frères et dont ils émaillent leurs lettres. Il n'y manque pas même des nouvelles de Paris, que les Verri recevaient de leurs correspondants, et qui sont parfois amusantes. L'on écrit, par exemple, à Don Alessandro, au début de l'hiver 1768-1769, que le roi de Danemark est l'hôte de Louis XV et que le soir il parcourt à pied les boulevards comme un simple particulier. Tout le monde de l'entourer en répétant : « Voilà le roi de Danemark », et le bon roi, bousculé et ballotté, de répondre judicieusement : « Quand même ce serait lui, il ne faudrait pas l'étouffer. »

Les Français ont été de tout temps assez nombreux à Rome, en dehors même des personnages qualifiés par leurs missions diplomatiques. Le Père Le Seur, des Minimes, et grand mathématicien, comptait parmi les membres les plus marquants de la colonie. Tout soucieux qu'il avait été de ne jamais se mêler de politique, il ressentit néanmoins le contre-coup de la rupture

entre Clément XIII et Louis XV, car, à la suite de la mainmise sur Avignon et le Comtat, on lui supprima sa pension romaine d'ancien professeur à la *Sapienza*, sous prétexte qu'elle lui était servie avec des rentes avignonnaises.

Le vieux Père vivait avec un collègue, le Père Jacquier, dans de touchants rapports d'amitié fraternelle et de collaboration si parfaite que l'on avait peine à discerner la part de chacun dans leurs travaux. C'étaient des religieux tout à fait dix-huitième siècle ; je ne veux rien dire de leurs mœurs qui auront pu être irréprochables, mais quel contresens que ces Minimes vivant en cour de Rome et faisant profession de leur fidélité à l'esprit de l'Encyclopédie. Admirateurs de Condillac, ils considéraient la métaphysique comme une étude creuse et indigne d'hommes mûrs.

A la fin de l'année 1769, le jeune marquis de Condorcet, déjà célèbre, avait annoncé à ses amis d'Italie son prochain voyage dans la péninsule. D'Alembert se proposait de l'accompagner et tout le clan philosophique était en émoi.

L'abbé Galiani, dont il est souvent question dans les lettres des Verri, s'en réjouissait d'avance, mais les deux écrivains finirent par substituer au voyage d'Italie un séjour à Ferney, chez leur patriarche. L'on voit bien, à presque toutes les pièces de cet immense dossier, que la propagande inlassable de Voltaire contre les principes et les traditions chrétiennes n'était point vaine des deux côtés des Alpes. Nos Milanais se faisaient avec enthousiasme les colporteurs de cette marchandise qui mettait vraiment le feu à la soute aux poudres. Le comte Pierre avait dans sa chambre le portrait de Voltaire. Il envoyait à son frère de gros paquets de brochures toutes sorties du même laboratoire : *les Conseils raisonnables à M. Bergier* avec *le Droit des hommes et les occupations des papes, l'Épître aux Romains* avec *la Profession de foi des Theïstes. Les Colimaçons,* autre satire voltairienne, prenaient à leur tour la route de Rome que l'on croyait la plus sûre pour porter les armes des ennemis au centre même de la chrétienté. Car, à Rome, l'Infant, Condillac, M. du Tillot,

soutenus vivement par l'envoyé français, M. de Chauvelin, menaient tous sans scrupule la campagne contre l'ancien ordre de choses. La diplomatie du roi Très Chrétien était au service des adversaires ouverts ou cachés du christianisme et c'est par les postes françaises que se répandaient tous ces pamphlets, à l'heure même où, par de curieuses inconséquences, l'on chicanait à Paris les libraires qui réimprimaient *l'Encyclopédie*. Rome se vengeait dans la mesure de ses moyens en faisant brûler par les mains du bourreau, sur la place de la Minerve, *le Royaume à l'interdit*. Don Alessandro fut à peu près le seul dans toute la ville qui parvint à avoir l'*A. B. C.*, et il dut le prêter à tout le monde, car la curiosité était augmentée par les défenses.

L'on répandit, au contraire, avec profusion dans Rome même la déclaration que Voltaire avait fait ses pâques en public. En même temps, l'impayable vieillard publiait sans sourciller son *Discours de l'empereur Julien contre les Chrétiens* et Pietro Verri, en colportant les deux pièces, trouvait, lui aussi, que le coup était fait pour surprendre. Le commentaire du comte Pierre au *Discours de Julien* n'est vraiment pas banal : « Ce vieillard, dit-il, est furieux parce qu'il ne parvient pas à voir détruite l'Église de son vivant. » D'ailleurs, nos correspondants, dont on ne saurait contester la liberté d'esprit, ont leur franc-parler même vis-à-vis de leur patriarche. Ils critiquent vertement les attaques à Rousseau et Alexandre remarque, ayant lu *l'Épître aux Romains*, que désormais Voltaire a pris « le style de qui a tort, c'est-à-dire le style violent ».

Un *philosophe* qui fit réellement le voyage d'Italie fut M. de Trudaine de Montigny, l'intendant des finances, qui s'était constitué avec beaucoup de fougue le champion des réformes économiques. Mais il me serait impossible de feuilleter davantage aujourd'hui les neuf cents pages de textes imprimés dont nous sommes redevables à MM. Novati et Greppi. On pourrait y regarder défiler, comme dans une sorte de galerie du dix-huitième siècle, à côté d'aventuriers tels que Carburi et Casanova, des encyclopédistes, des hommes d'État que j'ai nommés plus

haut, toute une foule *minorum gentium*. L'histoire diplomatique pourrait encore y glaner, recueillant des traits sur le cardinal Orsini, ministre du roi de Naples à Rome, le marquis Antici, ministre de Pologne, le diplomate portugais, de Almada, ou même l'agent officieux de Paoli auprès du Saint-Siège, l'abbé Alessandrini. Il faut espérer que la matière, dix fois plus abondante, que gardent encore les archives des Verri, soit rapidement mise à la disposition du public européen par les savants éditeurs. On peut juger par ce qui a été publié de la valeur de l'ensemble.

G. Gallavresi.

L'EUROPE

ET SON

INFLUENCE MONDIALE

AU DÉBUT DU VINGTIÈME SIÈCLE

Il est toujours profitable de voir juger les événements dont on est témoin à un point de vue étranger. Malgré soi, on tient souvent trop de compte des opinions qu'on entend développer chaque jour autour de soi. Même en histoire, la vérité ne semble pas partout la même. Il y a cependant des écoles qui nous donnent le sentiment de la plus complète impartialité. Sous ce rapport, l'Université de Cambridge se place au premier rang. Sous le titre d'*Époque contemporaine* [1], elle vient de publier le douzième et dernier volume de sa formidable *Histoire moderne,* véritable arsenal de faits et de dates, où les écrivains de l'avenir pourront puiser de précieux renseignements. Les questions de politique intérieure et extérieure, les problèmes de la colonisation, l'évolution des principes économiques y sont exposés avec beaucoup de justesse et de modération. Pourquoi faut-il que dans ce volume, d'une tenue généralement impartiale, le chapitre consacré par M. Bourgeois à la troisième République française, accuse un sectarisme si injuste et si tranchant? Sans doute, M. Bourgeois écrivit son article, alors que la « cause » qui le passionne, n'avait pas été ramenée, par une

[1] *The Cambridge Modern History*. Volume XII; *The latest age*. Cambridge University press, in-8°, 1910.

publication indiscrète, au rang d'un vulgaire expédient ; mais était-il bien digne d'un historien de se prononcer, avec cette virulence, sur une question encore ouverte, et d'apporter, en guise de preuves, des appréciations passionnées ?

A ce chapitre si fantaisiste, combien nous préférons celui qu'a signé M. Stanley Leathes, et qui résume avec une compréhension large et lumineuse l'état de l'Europe moderne. Il y a là quinze pages d'histoire, dont il est juste d'apprécier la portée objective et philosophique.

Ce qui caractérise notre époque, déclare M. Leathes, c'est l'expansion des lois et coutumes européennes sur le monde entier. Au seizième siècle, la civilisation européenne ne s'étendait même pas à l'Europe entière. L'Écosse, l'Irlande, la Péninsule scandinave, la Pologne demeuraient étrangères aux coutumes qui régissaient l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Sans doute, les grandes découvertes géographiques du seizième et du dix-septième siècles ouvrirent l'Amérique du Sud à notre influence. Toutefois, l'assimilation véritable ne commença guère de se produire qu'au dix-neuvième siècle, lorsque, secouant la domination espagnole, des républiques indigènes se formèrent sur le type des États européens. Depuis une trentaine d'années, le vaste courant d'immigration qui se porte vers le Nouveau Continent, a encore rapproché de nous le Centre et le Sud-Amérique, et ces États peuvent être considérés aujourd'hui comme de véritables annexes européennes.

Dans l'Amérique du Nord, la progression a été la même. Dès 1784, une fédération indépendante de colons européens s'y était formée, mais, pour que notre culture intellectuelle et sociale parvînt à s'y répandre, il lui fallait le concours des inventions modernes qui facilitent, à la fois, l'expatriation et la vie coloniale. Actuellement, du mélange des Anglo-Saxons avec les Celtes, les Germains, les Italiens, les Slaves, est sortie une race nouvelle assez homogène, où le type anglais prédomine. Cette race accueille toutes les variétés de la grande famille européenne,

toutefois elle repousse les Mongols, et se tient à l'écart des nègres, avec qui elle est obligée de vivre.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande accusent des tendances identiques. Elles ont adopté nos lois et nos coutumes et font une opposition systématique à l'invasion jaune.

On peut en dire autant de l'Afrique australe. La fédération des petites principautés d'origine anglaise et hollandaise, en un État qui s'étend du Cap au Zambèze, y assure le triomphe de nos idées. La difficulté, pour le législateur, c'est d'accorder la mentalité des Européens qui forment la classe dirigeante, avec les préjugés de la population autochtone, de beaucoup la plus nombreuse; mais, tôt ou tard, l'union se fera au profit de notre civilisation.

Reste l'Europe orientale. Longtemps rebelle à nos méthodes politiques et sociales, elle commence depuis quelques années à les adopter. En 1878, la Bulgarie formait un État autonome, sur le modèle des États européens, et, sept ans plus tard, elle englobait la Roumélie orientale dans son système. L'occupation par l'Autriche de la Bosnie et de l'Herzégovine (1878) et leur annexion (1908) marque un pas dans la même voie. Cependant l'inévitable démembrement de la Turquie semble retardé; grâce à la réforme que tentent les Jeunes-Turcs (1908), réforme trop récente encore pour que nous puissions l'apprécier, quoique ses débuts soient bien médiocres.

L'influence de l'Europe ne s'est pas seulement manifestée par la création d'États autonomes, qui empruntent leur forme aux gouvernements européens; elle s'impose encore et surtout par voie d'annexion. La presque totalité de l'Afrique se trouve aujourd'hui partagée entre les différentes puissances européennes (traité de Berlin, 1884-1885). La suprématie de la France s'étend incontestée du littoral de la Méditerranée au Congo, et le protectorat qu'elle exerçait depuis 1883 sur Madagascar, aboutit en 1896 à l'annexion. Les Anglais, qui occupent l'Égypte depuis 1882, ont conquis de 1896 à 1898 les vastes régions du Soudan, reliant ainsi la Méditerranée à l'océan

Indien. En 1885, ils ont enlevé aux Boers le Bechuanaland, et l'expédition de Cecil Rhodes étendit les possessions anglaises au delà du Zambèze, les rattachant ainsi à l'Afrique anglo-centrale. L'Allemagne, de son côté, n'a pas été inactive. Partie un peu tard dans sa « course aux colonies », elle a réussi à s'établir dans le Cameroun et dans le Togoland; les régions qu'elle nomme Sud-Ouest-Africain-Allemand et Afrique-Orientale-Allemande (1884) représentent des colonies florissantes. Fondé par le roi des Belges, l'État indépendant du Congo lui fut d'abord attribué (1885); la Belgique vient de le lui reprendre (1909). Quant au Portugal, il a gardé ses anciennes possessions de l'Angola, du Mozambique et du Zambèze qui ont été nettement délimitées Enfin, toute la partie méridionale du littoral de la mer Rouge appartient à l'Italie. Seuls peut-être, parmi les États indigènes, l'Abyssinie et le Maroc ont gardé leur autonomie et encore très momentanée. Tandis que l'Afrique est devenue une dépendance de l'Europe, la plus grande partie du continent jaune se dérobe à notre influence. Nous ne parvenons à « européaniser » ni l'Asie Mineure, ni la Mésopotamie, ni l'Arabie, ni la Syrie. En Perse, l'insécurité du gouvernement rend toute entreprise industrielle ou commerciale impossible. Mais la Sibérie, grâce au chemin de fer transsibérien (1891), a subi le contact européen, et la Russie n'a cessé d'étendre son influence dans l'Asie centrale, jusqu'aux confins de la Perse, de l'Afghanistan et du Turkestan chinois. Le Thibet, malgré l'expédition anglaise de 1904, et la Chine, en dépit de son commerce international, refusent de se moderniser. Toutefois, l'occupation de Kiaochow par les Allemands (1897-1898) et la perte de la Corée dans la guerre sino-japonaise (1904) ont porté un coup sensible à l'intangibilité de l'Empire du Milieu.

En 1886, la France établissait son protectorat sur l'Annam, et l'Angleterre sur la Malaisie. Quant au Siam, il ne doit, sans doute, son indépendance qu'aux convoitises réciproques de la France et de l'Angleterre.

Il existe pourtant, en Asie, une nation qui a adopté nos

méthodes politiques et sociales, notre outillage scientifique et industriel, notre organisation militaire et navale. Sa personnalité, il est vrai, n'a point subi notre influence, et, à l'occasion, elle se sert contre nous des armes que lui a fournies notre inexpérience. Le Japon a vaincu tour à tour la Chine et la Russie, et il traite d'égal à égal avec les grandes puissances. Sa marine marchande lutte avec avantage contre le commerce américain, qui s'est établi en 1898 aux îles Philippines, et elle rayonne sur tout l'océan Pacifique.

Tel est l'itinéraire de la propagande européenne à travers le monde. Doit-on la regarder comme un bien ou comme un mal? La violence des races conquérantes est à peu près toujours et partout la même. S'il faut rendre hommage au travail consciencieux de maint administrateur colonial et au dévouement des missionnaires, on ne peut nier que les bienfaits conférés aux populations indigènes soient d'ordre matériel, plus encore que d'ordre moral. Un fait s'impose : l'Europe règne sur les trois-quarts du globe, et la fraction qui lui résiste encore paraît sérieusement menacée.

En Europe, l'avènement de la démocratie forme le trait saillant de l'histoire sociale, contemporaine. La France, l'Allemagne, l'Italie possèdent des gouvernements à base nettement démocratique. L'Angleterre vient de modifier sa constitution dans le même sens. L'Autriche accueille le suffrage universel, tandis que la Russie et la Turquie augmentent la représentation populaire. Voici pour le vieux monde. Quant à ses filiales d'outre-mer, elles adoptent toutes le régime démocratique.

L'idée, sans doute, admet des tempéraments variés. Compatible en Allemagne avec une autorité puissante, elle s'allie en Angleterre avec des traditions aristocratiques. Aux États-Unis, où les questions politiques sont gérées par les intérêts du parti le plus fort, tantôt la démocratie demeure indifférente aux manœuvres de la majorité, tantôt elle la balaie, sans pitié.

Enfin, dans le Centre et le Sud-Amérique, le gouvernement

populaire aboutit presque fatalement au coup d'État et à la dictature.

Issus de la Révolution française, les principes démocratiques ont bouleversé la théorie du pouvoir. Toutefois, les nouveaux gouvernements n'exercent pas leurs droits au bénéfice unique de la classe populaire, et le socialisme n'engendre pas encore la guerre des classes. L'instruction des masses, la diffusion de la presse populaire, la multiplication des voies de transports, tels sont à peu près partout les corollaires obligatoires du régime démocratique. Mais ce régime, né en Europe, ne semble guère fait pour l'exportation. Depuis 1871, l'Europe est en paix. Les seules guerres à signaler éclatèrent aux confins du monde civilisé, c'est-à-dire aux Balkans et dans la Mandchourie. Mais la paix actuelle est une paix armée. La plupart des nations européennes ont adopté le service personnel obligatoire, et les armées permanentes de terre et de mer pèsent lourdement sur le budget des États. Pour limiter les effectifs, il faudrait s'entendre sur une base commune de limitation, et cette entente paraît impossible.

Les armées des cinq grandes puissances entretiennent, en temps de paix, deux millions d'hommes; en temps de guerre, elles peuvent rappeler vingt millions de soldats sous les drapeaux. Ces effectifs énormes conspirent en faveur de la paix, car les conséquences d'une campagne se feraient sentir dans chaque foyer. De plus, la longue période de tranquillité que nous venons de traverser, nous a donné des goûts et des habitudes de bien-être. Aujourd'hui, l'on ne retrouve plus dans les esprits cet amour de la gloire et des aventures guerrières, si vivace encore sous Napoléon III.

Un grand changement s'est opéré dans l'équilibre européen. L'Allemagne tient la première place. Elle a fait pour son armée et sa marine des sacrifices considérables: son industrie et son commerce se sont merveilleusement développés, et sa population qui n'était en 1871 que de 41 millions d'âmes, monte aujourd'hui à 63 millions. Ces progrès ont coïncidé avec l'affai-

blissement des autres nations. En France, la natalité demeure stationnaire, et la Russie, cette autre rivale de l'Allemagne, a subi une guerre désastreuse. Inquiètes de la prospérité croissante de l'empire allemand, l'Angleterre et la France ont conclu un accord, destiné à maintenir dans de justes limites l'expansion germanique, mais leurs relations avec Berlin demeurent courtoises, et l'Empereur a manifesté, en toute occasion, le désir sincère de la paix. Après 1871, Bismarck essaya d'isoler la France, en assurant au jeune empire allemand de puissantes alliances. La Ligue des Trois Empereurs (1872), conclue entre l'Allemagne, la Russie et l'Autriche, fut le résultat de ces négociations. Ébranlée par la guerre russo-turque (1877-1878), où les intérêts de la Russie se montrèrent nettement opposés à ceux de l'Autriche, l'union se desserra entre les deux puissances. Elle devint d'autant plus étroite entre l'Autriche et l'Allemagne, qui formèrent (1879) une alliance défensive contre la Russie. Grâce à Bismarck, les trois souverains se réconcilièrent, et un nouvel accord fut signé (1884) ; mais la rivalité de l'Autriche avec la Russie obligea bientôt l'Allemagne à choisir entre ses deux alliées, et le traité qui l'unissait à l'Autriche fut publié en 1887. Cependant Bismarck ne cessa jamais de cajoler la Russie.

L'expédition des Français à Tunis (1881) leur aliéna l'opinion italienne et hâta l'accession de l'Italie à la Ligue austro-allemande (1882). Telle fut la genèse de la Triple-Alliance, qui dure encore aujourd'hui. Toutefois, les relations cordiales entre les deux pays se rétablirent en 1898. Aujourd'hui, l'Italie se montre plus ombrageuse vis-à-vis des Allemands que vis-à-vis des Français, dans la question marocaine et tripolitaine, et elle en veut à l'Autriche d'avoir annexé la Bosnie et l'Herzégovine sans consulter les intérêts italiens. La Ligue des Trois Empereurs prit fin en 1887. A la suite de certaines ouvertures faites à Londres, la France et la Russie se rapprochèrent. L'emprunt russe fut souscrit à Paris, et après la visite réciproque des deux flottes, on publia l'alliance franco-russe (1895). Actuellement,

la Duplice et la Triplice président aux destinées européennes.

Quant à l'Angleterre, elle a constamment maintenu de bonnes relations avec l'Italie; au cours de ces dernières années. elle en a établi d'intimes avec la France et elle s'est réconciliée avec la Russie. Si on l'accuse à tort d'avoir préparé une coalition contre l'Allemagne, on ne peut nier qu'elle se soit départie de sa politique d'isolement. L'alliance conclue avec le Japon en 1902 et renouvelée trois ans plus tard en fournit la preuve. Cette alliance a besoin d'une explication.

Jusqu'en 1894, l'Angleterre régnait sans conteste en Extrême-Orient. A l'issue de la guerre sino-japonaise, la France, l'Allemagne et la Russie entreprirent de régler, en dehors de la Grande-Bretagne, les conséquences de la campagne. Indifférente aux extensions territoriales, l'Angleterre ne poursuit qu'un intérêt : la liberté du commerce et de la navigation. Pour l'atteindre, elle s'allia aux Japonais; cette union a pleinement répondu à son attente, en assurant aux alliés la prédominance dans les eaux d'Extrême-Orient. Après la question chinoise, celle des Balkans a menacé la paix européenne. Tour à tour, la Serbie, la Bulgarie, la Crète, l'Arménie, la Grèce ont soulevé des revendications troublantes. Grâce à l'égalité de puissance entre la Russie et l'Autriche, le *statu quo* a persisté, mais la rivalité des deux grands États et la jalousie des petits l'ébranle à tout instant. Seul l'établissement à Constantinople d'un gouvernement honnête et fort pourrait assurer une paix stable. L'Angleterre est demeurée étrangère aux combinaisons diplomatiques qu'a fait naître la question des Balkans. La nature spéciale de ses intérêts exige qu'elle combatte tour à tour chacune des nations qui menace de troubler l'équilibre européen; c'est là ce qui explique le choix de ses alliances et l'appui qu'elle a donné aux empires croulants de la Chine et de la Turquie.

Les craintes réciproques que s'inspirent les grandes puissances protègent, à leur tour, l'intégrité des petits États. La Belgique, la Hollande, la Suisse paraissent intangibles; et qui sait si les principautés des Balkans ne seront pas considérées,

un jour, comme la clef de voûte de tout l'équilibre européen?

Avant 1871, de grandes nationalités se formaient au détriment des petites. La période suivante marque une réaction. La Bohême et l'Irlande réclament avec une inlassable persévérance leur autonomie; la Finlande affirme son individualité; et nous voyons la nationalité polonaise résister à toutes les tentatives d'absorption. Tandis qu'elle cherche à obtenir une existence indépendante de l'Autriche, la Hongrie a grand'peine à se défendre contre les prétentions séparatistes des différents groupes slaves. Enfin, la Norvège s'est formée en royaume distinct. Toutes ces manifestations prouvent amplement que les mouvements pangermanique et panslave sont le fait d'une propagande artificielle et intéressée. Malgré les efforts de l'ambition dynastique, le cosmopolitisme est en baisse et le courant protectionniste qui parcourt en ce moment l'Europe, prouve que chaque peuple veut se suffire à lui-même.

La mentalité pacifiste que nous avons signalée, trouve son expression adéquate dans les cours d'arbitrage destinées à régler les différends entre nations. Ces différends sont de deux espèces : les uns ont trait à des questions de droit de peu d'importance; les autres éclatent sous l'impulsion des sentiments nationaux. Or, si les premiers comportent une solution juridique, quel tribunal peut aplanir les seconds? Aucune cour d'arbitrage n'eût empêché la Prusse de grouper autour d'elle les unités de la grande famille allemande, comme on ne pouvait empêcher la France de défendre sa sécurité menacée. Il fallait recourir à l'arbitrage de la force. Mais les questions de frontières, les collisions accidentelles, les droits de pêche, qui jadis provoquaient des guerres sanglantes, sont fort heureusement réglés aujourd'hui par la cour d'arbitrage international, qui siège à Berlin.

Maintes fois, dans le cours des siècles, le centre de gravité de la politique européenne s'est déplacé. De 1660 à 1870, il est à Paris. Depuis la guerre de 1870, la France, bien que toujours à

la tête du mouvement des idées, a perdu de son influence, et aujourd'hui, le centre de la politique européenne se trouve à Berlin, tandis que celui de la politique mondiale est à Londres.

Durant la période de paix que nous traversons, l'excédent de la population européenne s'est porté sur les deux Amériques et sur le reste du monde. Les progrès de la mécanique, l'application des sciences aux besoins matériels ont augmenté la richesse générale dans des proportions énormes. Non seulement la production a changé sa méthode, mais les finances ont bouleversé la leur. Les sociétés par actions, en multipliant le nombre des intéressés, substituent une autorité multiple et anonyme à l'unité connue de l'employeur, et, si elles renforcent le pouvoir, elles ne fixent pas la responsabilité. Les affaires de bourse, qui remplacent aujourd'hui les entreprises personnelles, aboutissent parfois à des fraudes colossales, ou bien elles écrasent la concurrence par des trusts. Cette concentration de toute la pensée et de toute l'énergie humaine sur la production de la richesse donne à notre époque une teinte matérialiste. Sans doute, la critique intelligente des œuvres artistiques a été poussée plus loin qu'en aucun siècle; mais l'imagination n'a rien produit. Peintres et sculpteurs se maintiennent à un niveau honorable, sans qu'aucun génie se révèle. Si la mécanique fait de grands progrès, l'architecture demeure stationnaire. La fiction nous présente plus d'œuvres remarquables que la poésie, et la plupart des ouvrages littéraires réalisent moins l'idéal de l'auteur que le désir de plaire au public. Le journalisme a gagné tout ce que la littérature a perdu.

Nous pouvons nous enorgueillir du talent de nos acteurs et de la magnificence de nos spectacles; il nous est impossible de citer aucun grand dramaturge contemporain. Les meilleures pièces, qui sont peut-être celles d'Ibsen, se signalent par des tendances révolutionnaires et antisociales. Actuellement, un pessimisme général envahit la littérature. Seule, peut-être, la musique a produit des œuvres vraiment géniales et les composi-

tions de Wagner garderont le prestige qu'elles ont eu pour leurs contemporains. Quant à la pensée humaine, elle a donné son maximum d'effort dans la construction d'utopies matérielles de bonheur. L'Église, elle-même, a suivi le mouvement, et le prêtre moderne se préoccupe parfois davantage de l'homme sans travail, que de l'homme sans religion.

Depuis la chute de Bismarck, nous n'avons vu paraître aucun homme d'état remarquable. Gladstone, politique habile, s'orienta d'après les événements, sans les amener ni même les prévoir. Si Disraëli éveilla la notion de l'impérialisme chez ses contemporains, il n'accomplit, quant à lui, aucune œuvre personnelle. L'individualité brillante de Gambetta séduisit le cœur et l'imagination des foules, sans que sa carrière répondît à leurs espérances. Enfin, ce n'est ni l'intelligence d'un politique, ni les manœuvres d'un stratège qui ont valu au Japon ses succès : tout l'honneur en revient à la commune endurance et à l'énergie de milliers d'hommes, inspirés par la même pensée. Malgré les entraves du régime démocratique, la plupart des souverains modernes ont joué un rôle dans la formation ou l'orientation de leurs peuples; en revanche, les circonstances actuelles et la nécessité de maintenir l'équilibre européen ne favorisent guère l'éclosion du génie sur les marches du trône.

Si le désir de la paix tend à restreindre l'ambition des hommes d'État et l'avidité des peuples, les intérêts financiers y contribuent aussi. Les financiers sont par définition des pacifiques : ils se servent de leurs armes qui sont puissantes, non seulement contre les individus, mais encore contre les nations. Que la politique du gouvernement prenne une direction qui leur déplaise, et voici soudain le crédit qui baisse, affectant des milliers d'individus qui sont, il ne faut pas l'oublier, des électeurs. Nul souverain si haut placé, nul employé, si modeste qu'il ne dépende, en une manière, de la puissance financière. Amorale et utilitaire, voulant la paix à tout prix, cette puissance est admirablement organisée, et centralisée entre les mains de per-

sonnages qui connaissent les ressorts de l'opinion publique et qui en jouent. L'idée que se fait le peuple de cette force omnipotente et invisible n'a pas peu contribué au mouvement de l'antisémitisme.

Nous vivons à une époque prosaïque qui a vu tomber une à une ses illusions. Notre enthousiasme pour les découvertes scientifiques est en baisse : nous ne considérons plus le gouvernement représentatif et l'instruction obligatoire comme des panacées universelles. Bien plus, nous nous plaisons à étaler les tares de notre système économique et les illogismes de notre moralité. La joie de vivre a passé de mode. C'est le règne de la critique. Tandis que la religion perd momentanément de son influence sur une grande partie de l'Europe, l'ardeur des jeunes se jette dans de vastes plans de réformes sociales. Ces idées de réforme se retrouvent partout : au chevet du pauvre et du malade, que soulage la bienfaisance privée, dans l'élaboration de lois nouvelles qui rendraient les hommes plus heureux, au sein de la propagande socialiste, qui prêche le partage de la terre et la communauté de l'outillage, dans l'action directe préconisée par l'anarchisme. Les apôtres de la nouvelle doctrine ne visent qu'à un bonheur terrestre et matériel. Leur royaume est de ce monde. Ils font fi de toute croyance et de toute espérance spirituelle. Ils revêtent toutes les formes, celle du martyr illuminé, comme celle de l'assassin brutal. La foi en une rénovation sociale, accomplie par le seul effort humain, telle est l'idée qui domine aujourd'hui l'Europe, et qui remplace le dogme suranné de la liberté. Bismarck, lui-même, a rendu hommage à cette nouvelle puissance. Aucun homme d'État ne peut l'ignorer. Les satisfactions ou les déceptions qu'elle nous réserve appartiennent à l'avenir : son prestige actuel est aussi grand que celui des Droits de l'homme sous la Révolution. Pour la juger, il faut attendre qu'elle ait transformé ses théories en applications pratiques.

Tel est, largement brossé par la main de M. Stanley Leathes, le panorama de l'Europe moderne. Sans approuver, ni blâmer

l'époque qu'il étudie, l'écrivain anglais s'attache à en démêler le véritable caractère. Quelques-uns des sujets qu'il traite — le partage de l'Afrique, par exemple — ne sont plus au point. Le lecteur rétablira facilement les faits. La bonne volonté de l'auteur à comprendre les mœurs, les intérêts et les aspirations des peuples étrangers donne pleine confiance en son exactitude historique. Puissent beaucoup de Français, s'inspirant des mêmes principes, écrire l'histoire avec la belle impartialité de M. Stanley Leathes.

Amélie de Pitteurs.

LE

MARIAGE DE MARIE TUDOR

ET DE PHILIPPE II

(Suite et fin) [1]

Dans la première conspiration, la reine n'avait fait exécuter que trois coupables : acte de clémence unique dans l'histoire de cette époque, et tellement au-dessus des mœurs du temps que les uns ne le comprirent pas et que les autres le payèrent de la plus noire ingratitude. Le peuple, accoutumé au spectacle fréquent d'une prompte et sévère répression, ne connaissait que les lois élémentaires de la justice. La boucherie qui suivit le « Pèlerinage de grâce » (1536-1537) [2] rendit redoutable le nom de Henri VIII et fit respecter, jusqu'à sa mort, son autorité absolue. Élisabeth assura la tranquillité de son long règne par le châtiment barbare des catholiques du Nord qui avaient tenté de restaurer la messe [3]. L'empereur et certains du Conseil Privé avaient sévèrement blâmé la clémence de Marie. L'impunité, disaient-ils, ne faisaient qu'encourager les factieux; et le peuple devait apprendre par le châtiment du crime, que, s'il avait l'audace de braver l'autorité du souverain, c'était au péril de la vie [4]. Marie admit en partie, cette fois, la justesse de telles maximes : si les

[1] Voir la *Revue*, numéro de janvier 1912.

[2] Révolte du Nord de l'Angleterre.

[3] La maison de Hanovre, en plein dix-huitième siècle, exerça d'effroyables vengeances contre les insurrections jacobites de 1715 et de 1745.

[4] Dans son sermon du dimanche 11 février 1544, l'évêque Gardiner déclara, en présence de la reine, que « sa bonté et sa clémence n'avaient fait qu'engendrer les complots et la révolte, selon le proverbe : *nimia familiaritas parit contemptum* ». *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 54.

complices de Northumberland avaient été rigoureusement punis, il n'y aurait pas eu de seconde révolte. Elle condamna son indulgence comme la cause de l'insurrection récente [1]. Toutefois elle ne fut point sourde encore à la pitié.

Quatre-vingt-deux rebelles pris les armes à la main [2] furent condamnés en un jour, à Old Bailey, et trente-deux à Westminster. Une cinquantaine de miliciens, qui avaient trahi et étaient passé à Wyatt, furent pendus au gibet, dans les divers quartiers de la capitale (14 et 15 février) [3], quelques autres exécutés dans le comté de Kent [4].

[1] Le 11 février, Marie écrivait à l'empereur que, « par le chastoy exemplaire d'iceulx [les rebelles], le royaume sera purgé ». Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 1197-1198.

[2] La reine, dans une ordonnance, avait accordé leur grâce à tous les rebelles qui, dans les vingt-quatre heures, auraient déposé les armes. *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 186-187. Cf. *ibid.*, p. 38.

[3] Cf. *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 59; Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 88; Heylyn, *op. cit.*, t. II, p. 120. Quarante-six furent pendus le même jour. Des gibets avaient été dressés aux principales portes de la ville, à Cheapside, à Fleet Street, à Smithfield, à Holborn, à Leadenhall Street, à Saint-Magnus, à Billingsgate, à Pepper-Alley-gate, à Bermondsey, à Saint-George, à Barnesby Street, à Tower Hill, à Charing Cross, à Hyde Park Corner. On les y laissa trois jours pour effrayer les habitants de Londres. *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 143 et suiv. Cf. *Chronicle of Queen Jane*, p. 50. « Il n'y a partout ceste ville, écrit de Noailles à la reine d'Écosse, le 21 février, triomphe que de gibets et testes de justiciez par-dessus les portes. » (Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 83.) De Noailles était naturellement porté à exagérer le nombre des victimes. Les écrivains anglais qui ne pouvaient guère se tromper, comme le fait remarquer Lingard (*Histoire d'Angleterre*, édit. française de 1843, p. 397), adoptent celui que nous mentionnons ici. D'ailleurs de Noailles ne donne nulle part un chiffre approximatif. Voici ce qu'il dit de plus précis, dans sa lettre au roi du 24 février 1554 (Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 88) : « Il y a eu une grande penderie tous ces jours passez en ceste ville, executant par douzaines ce peuple qui avoit prins les armes contre leur royne. » Et, en note, l'annotateur a ajouté : « Cinquante-huit furent pendus. » Froude reconnaît que Renard exagère et il admet, d'après Stow, qu'il y eut quatre-vingts à cent exécutions de ce genre (*The reign of Mary Tudor*, édit 1910, p. 113-114). Quant aux « quatre cens pendus » du protonotaire de Noailles (Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 124), ils sont une fiction d'un esprit prévenu. De Noailles avait toujours été l'adversaire de Marie et de sa politique, et il ne lui pardonna point d'avoir découvert sa part dans le complot de Wyatt. Cf. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 131 et suiv.

[4] Six, d'après Lingard (*op. cit.*, édit. française, 1843, p. 397), vingt-deux, selon Heylyn (*op. cit.*, édit. 1849, p. 120), et huit, selon Stow (p. 622-624).

On conduisit quatre cents coupables [1] au palais, la corde au cou. Marie parut sur un balcon, leur pardonna libéralement et les renvoya en paix chez eux [2]. Certains furent graciés au moment de leur supplice, et l'on interrompit les procès commencés par les shériffs des comtés, de sorte qu'il n'y eut d'exécution, dit Proctor, que pour l'exemple [3]. Le chroniqueur célèbre la « singulière clémence et bénignité » de la reine, sa miséricorde égale à son courage ; car nul ne saurait nier « sa patience à supporter si intolérable outrage, sa longanimité à prohiber la vengeance d'une telle injure, sa clémence à gracier de si haineux offenseurs [4] » L'ambassadeur Gicomo Soranzo écrivait, quelques mois plus tard : « L'attitude de Sa Majesté indique une grande bonté et clémence, qualités qui ne sont pas démenties par sa conduite; car bien qu'elle ait eu beaucoup d'ennemis et que beaucoup d'entre eux aient été condamnés à mort par la loi, cependant s'il n'avait tenu qu'à la seule volonté de Sa Majesté, aucune de ces exécutions peut-être n'aurait été ordonnée : mais, comme elle suit l'avis de son Conseil en toutes choses, elle a déféré en cette matière aux désirs des autres plutôt qu'aux siens [5]. » Charles-Quint, cette fois encore, reprocha à Marie

De ce nombre était Brett et quelques autres capitaines. Brett confessa qu'il méritait son châtiment pour avoir refusé tout à la fois la vie et sa grâce. *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 61. Cf. Strype, *op. cit.*, part. I, p. 144.

[1] Proctor (*op. cit.*, édit. Arber, p. 23) dit même six cents. La *Chronicle of Queen Jane* (p. 59) parle de quatre cents gens du commun condamnés comme rebelles. Le nombre des graciés fut de quatre cents d'après Stow et de deux cent vingt d'après Holinshed. De Noailles (Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 88) ne parle que de soixante. Le lendemain la reine accorda à d'autres rebelles semblable pardon. (Strype, *op. cit.*, t. III, part. I, p. 147). Les prisons de Londres étaient si pleines qu'on dut mettre beaucoup de rebelles dans les églises. (*Chronicle of Queen Jane*, loc. cit.)

[2] Proctor, *op. cit.*, p. 93; Strype, *op. cit.*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 145. Les graciés parcoururent la ville de Londres en criant : *God save the Queen Mary !* « La reine, écrit Renard le 24 février (Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 309), a fait pardon général à la multitude du peuple de Caempt (Kent). »

[3] Proctor, *loc. cit.*

[4] Proctor, *op. cit.*, p. 94.

[5] Relation de Giacomo Soranzo de 1554. Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, p. 33. L'ambassadeur vénitien, qui avait secrète-

comme impolitique sa trop grande bonté[1], et l'ambassadeur impérial la pressa de se montrer plus sévère[2].

Les chefs des conspirateurs avaient été envoyés à la Tour pour que l'on instruisît leur procès. La plupart obtinrent leur grâce, sur leur simple repentir[3]. Six parurent à la barre. Sir Nicolas

ment favorisé la révolte de Wyatt, ne saurait être accusé de complaisance et d'excès de sympathie à l'égard de Marie.

[1] « Et certes nous congnoissons évidamment que de la dilacion que l'on a mis à l'exécution des prisonniers, pour après soubdainement, par pardon général, rasseurer le surplus, a mis les choses de ce coustel-là en plus de perplexité, comme le témoignent assez vos dernières lettres. » (Charles-Quint à Renard, Bruxelles, 2 avril 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 228.) Il avait recommandé que « l'exécution et chastoy de ceulx qui le méritent se face tost ». (*Ibid.*, t. IV, p. 224.) Le violent Knox profite de quelques exécutions jugées nécessaires pour comparer Marie à Athalie, à Jézabel, à Hérodiade : « Qui aurait jamais pensé qu'une telle cruauté pût entrer dans le cœur d'une femme, et dans le cœur d'une femme que l'on appelle vierge? Qu'une femme versât autant de sang pour établir une autorité usurpée, je crois qu'il est difficile d'en trouver quelques exemples dans l'Écriture ou dans l'histoire. » STRYPE, *op. cit.*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 144.

[2] « Sire, j'ai continuellement admonesté ladite dame pour le prompt chastoy des prisonniers, et donné Thucydide translaté en françois, pour veoir le conseil qu'il donne et punitions que l'on doibt faire des rebelles. » (Renard à l'empereur, 22 mars 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 346.) Simon Renard représente aussi à la reine qu'elle était trop prompte à user de clémence : « A laquelle je dis, que puis il luy avoit pleu user de grace et de clemence, je ne pouvois ne debvois treuver sinon bon ce qu'elle en avoit fait...; mais qu'elle eust peu differer la dite grace jusque à ce que par les procedures l'on eust cogneu s'ils sont esté de la partie ou non; et que s'ilz en sont esté elle a accreu le nombre de ses ennemis d'aultant de personnes qu'elle a licentié et fortifié à la partie de Madame Élisabeth. » Simon Renard à Charles-Quint, 27 mars 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 348-349.

[3] Simon Renard écrivait, dès le 20 février, à Charles-Quint : « L'on condempne de jour à autre plusieurs gentilshommes, mais les executions ne s'ensuyvent. » (TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 305.) Sir Georges Harper, neveu de lord Cobham, et Sir Nicholas Arnold, complices avérés du complot, en furent quittes pour leur emprisonnement à la Tour. Pour le vendredi saint, Marie renvoya sans jugement le marquis de Northampton, Cobham, avec son fils Daniel, et quatre autres dont Renard ignore le nom (Renard à Charles-Quint, 27 mars 1544. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 348.) Le 18 janvier 1555, après le mariage de Philippe et de Marie, on ouvrit les portes de leur prison à Harrington et Tremayne, officiers de la maison d'Élisabeth, aux trois Dudley, fils du duc de Northumberland, à James Croft. De Noailles au roi, 20 janvier 1555. VERTOT, *op. cit.*, t. IV, p. 146-147.

Throckmorton plaida sa cause avec succès et le jury l'acquitta[1]. Les cinq autres furent condamnés à mort. Encore James Croft, qui avait soulevé le pays de Galles, obtint-il sa grâce[2]. Quatre seulement montèrent donc sur l'échafaud. Ce fut Sir Thomas Wyatt, le principal fauteur de l'insurrection, qui avoua sa « haineuse offense[3] » : William Thomas, secrétaire du Conseil Privé d'Édouard VI, convaincu d'avoir voulu assassiner la reine[4]; lord Thomas Grey, qui avait déclaré que, Courtenay faiblissant, lui prendrait sa place et serait roi[5]; son frère, le duc de Suffolk, père de Jane Grey, auquel la reine avait déjà pardonné une première trahison; peu firent plus de mal par leurs crimes que lui par sa folie; son ingratitude et la bassesse dont il fit preuve en dénon-

[1] *The Chronicle of Queen Jane*, p. 73. Les preuves cependant étaient contre lui. (Cf. STRYPE, *op. cit.*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 150.) Se réclamant du statut récent sur la trahison, il prétendit, contre la decision des juges, que des paroles ne pouvaient constituer un acte de rébellion, et qu'il n'y avait à sa charge, aucune preuve de complicité active. (Cf. sur ce procès, JARDINE, *Criminal trials*, p. 62-120.) « Comme l'on ramenoit en la Tour absoult, le peuple avec grand esjouyssement gectoient cryx et bonnetz en l'air; que tant alteré ladite dame qu'elle a esté trois jours malade, et n'est encore bien d'elle. » (Renard à Charles-Quint, 22 avril 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 374.) Un verdict opposé à l'opinion déclarée du ban du roi était à cette époque une nouveauté; les juges furent tous emprisonnés et condamnés à des amendes dont ensuite on leur fit grâce. (TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 379; WRIOTHESLEY, *Chronicle*, t. II, p. 115.) Throckmorton, malgré son acquittement, fut gardé à la Tour jusqu'au 18 janvier 1555. (MACHYN, *Diary*, p. 30.) Mais le verdict produisit son effet : on ne soumit point au jugement du jury Courtenay et Élisabeth.

[2] Il fut relâché, avec d'autres prisonniers, le 18 janvier 1555. Cf. *Restrospective Review*, 2e série, vol. I. Sur son procès on ne possède que les trois lignes de la *Chronicle of Queen Jane*, p. 76.

[3] Voir la confession de Wyatt, à son procès, dans PROCTOR, *op. cit.*, édit. Arber, p. 9.

[4] C'est l'auteur de la célèbre apologie de Henri VIII, *The Pilgrim*, publiée par J.-A. Froude, en 1861. William Thomas essaya de se suicider dans sa prison. *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 65. Il fut exécuté le 18 mai, à Tyburn. *Ibid.*, p. 76; *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 249.

[5] De Noailles au roi, 28 janvier 1554; VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 48. Cf. STRYPE, *op. cit.*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 149. Thomas Grey était le frère du duc de Suffolk, l'oncle par conséquent de Jane Grey. Il fut décapité le 24 avril 1554. *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 75. Son frère, lord John Grey, fut gracié par la reine.

çant ses complices, pour acheter son pardon, soulevèrent contre lui l'indignation publique[1].

Aucune victime de la rébellion n'excita beaucoup la sympathie populaire[2].

Trois dépêches interceptées de l'ambassadeur français[3] et les dépositions des prisonniers[4] compromirent gravement Courtenay et Élisabeth. L'un et l'autre furent arrêtés et envoyés à la Tour. L'ambassadeur impérial pressait la reine de faire juger et exécuter sa sœur[5]. Mais Élisabeth, après deux mois d'emprisonne-

[1] La *Chronicle of Queen Jane* (p. 60-61) résume son procès et raconte sa fin (p. 63-64). « Ce jourduy, écrit Renard, le 24 février 1554, l'on execute le duc de Suffocq, qui ne s'est jamais voulu reconnoistre quant à la religion, aiant fait admonestement au peuple pour non se révolter contre la Royne, à laquelle il demandoit mercy. » TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 309

[2] Cf. POLLARD, t. VI de la *Political History of England*, p. 112

[3] Cf. Lettre de Renard à l'empereur du 24 février 1554, dans TYTLER, *op cit.*, t. II, p. 311-312. L'une d'elles se trouve dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 193. C'est celle du 26 janvier, publiée par VERTOT, *op. cit*, t. III, p. 43-46. Les variantes proviennent du déchiffrement.

[4] Un des gentilshommes d'Élisabeth, Saintlow, fut convaincu d'avoir trempé dans le complot (TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 313-314), Wyatt écrivit à Élisabeth une lettre qu'il remit au fils de Bedford (*ibid.*, p. 321-322); mais Élisabeth nia l'avoir reçue. Elle correspondit du moins verbalement avec lui, par l'intermédiaire de Saintlow (*Chronicle of Queen Jane*, p. 68-70). Wyatt accusa Courtenay d'être aussi coupable de trahison que lui-même, et il avoua que le complot se faisait pour Courtenay et Élisabeth. (Renard à Charles-Quint, 12 février et 1er mars 1554, Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 1200, 1209. Interrogé à la Tour, le 25 février, par Bourne, secrétaire d'État, touchant Élisabeth, il réitéra ses déclarations et ajouta que Sir James Croft en savait davantage. Sur l'échafaud, il déclara Courtenay et Élisabeth innocents, mais d'une façon assez équivoque pour faire craindre à Marie de frapper deux innocents ou de relâcher deux coupables (*Chronicle of Queen Jane*, p. 72; VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 154; WIESENER, *op. cit.*, p. 246, 247; STONE, *op. cit.*, p. 311).

[5] Le jour où tombait la tête de Jane Grey, il disait à Marie « qu'elle ne devoit perdre occasion du chastoy, ains respecter [considérer] Cortenay et ladicte Élisabeth sont les deux têtes du royaume qui peuvent incliner le peuple à conjure; que, les punissant, puisqu'il estoit notoir ilz ont délinqué et mérité la mort, elle demeure sans doubte [crainte] en son règne ». Renard à Charles-Quint, 8 février 1554, Record Office, *Belgian transcripts*, t. I, p. 1182. L'empereur, de son côté (instructions pour le comte d'Egmont du 18 février; *ibid*, t. II), recommandait, « s'ils ont délinqué, de procéder sévèrement à leur chastoy ». Henri II écrit, le 4 avril 1554, qu'Élisabeth et Courtenay « sont au mesme dangier des aultres prisonniers, puisque l'empereur luy donne ung si bon et honneste conseil que de se saouler au sang

ment à la Tour de Londres, passa une année au château de Woodstock [1] sous la garde de lord Bedingfeld, et recouvra complètement sa liberté. En même temps, Courtenay était transféré de la Tour au château de Fotheringay, d'où on le fit partir pour l'étranger, sous prétexte d'études; il mourut à Padoue en 1556 [2].

L'insurrection de Wyatt fut fatale à Jane Gery. Déjà avec son mari, Guildford Dudley, elle avait été condamnée à mort en novembre précédent [3]. Mais la reine s'était contentée de les garder l'un et l'autre à la Tour, comme gage de la fidélité de ceux qu'elle avait rendus à la liberté [4]. Une nouvelle défection devait donc entraîner la mort des deux prisonniers [5]. Les conseils de sévérité prévalurent. Ceux même qui avaient élevé Jane Grey sur le trône, malgré elle, réclamèrent son sang [6]. Le lendemain

de tous ceulx qu'elle pensera luy estre contraires ». VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 148.

[1] Dans le Nord de l'Angleterre, et au milieu d'une contrée catholique.

[2] Il avait été question de le marier avec la duchesse de Lorraine. (*Venetian Calendar*, t. VI, p. 83-84.)

La loi récente qui abolissait les cas de trahison inventés par Henri VIII déclarait que le crime de lèse-majesté ne pouvait être puni de mort, s'il n'était accompagné d'un acte de participation effective. Cette loi devait sauver les deux accusés, car les lords les plus influents du Conseil ne voulaient pas trouver ce commencement d'exécution. Le chancelier Gardiner protégeait Courtenay. « Et quant à Courtenay, me suis toujours bien aperceu que le chancellier et ceulx de la ligue avoient envie de le saulfver. » (Renard à Charles-Quint, 13 mai 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 397. Cf. p. 340.) Il fit traîner le procès et supprima même des dépêches compromettantes. (Cf. POLLARD, t. VI de la *Political History of England*, p. 116.) D'autres lords du Conseil étaient également favorables à Courtenay et inclinaient la reine « pour leur donner liberté ». (TYTLER, *op. cit.*, t II, p. 375) Élisabeth profita de cette heureuse circonstance. Après dix semaines de recherches, les gens de loi déclarèrent qu'ils ne trouvaient pas « matière pour la condamner ». (Renard à l'empereur, 22 avril 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 375. Cf. p. 367.)

[3] Cf. *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 32.

[4] Leur prison avait été rendue moins étroite et ils avaient la permission de se promener librement dans les jardins de la Tour. *Ibid.*, p. 33.

[5] « Jeanne de Suffolk, dit Griffet, dont elle [Marie] avait épargné les jours, contre l'avis de l'empereur Charles-Quint, fut sacrifiée à la nécessité d'ôter aux rebelles et aux ennemis du Gouvernement une idole qu'ils étaient fâchés de n'avoir pas maintenue sur le trône. »

[6] Paroles de Ponet, dans STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 141. Cf. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 292-293.

même de l'entrée de Wyatt dans Londres, sous le coup du péril qui l'avait de si près menacée, Marie céda aux instances de ses conseillers et signa un ordre pour « l'exécution de Guildford Dudley et de sa femme, dans le délai de trois jours[1] ». Le duc de Suffolk avait achevé de perdre sa fille en trahissant une seconde fois Marie Tudor, au moment où il savait que la vie de Jane Grey répondait de son propre loyalisme. On disait qu'il avait de nouveau cherché à faire proclamer Jane[2]. La lettre d'adieu si simple et si belle que lui écrivait l'infortunée, à la veille de sa mort[3],

[1] La date du 8 février, pour cet ordre aujourd'hui perdu, est celle qu'adoptent en général les historiens; cependant Davey (*The nine day's Queen*, Londres, 1909, p. 326) admet celle du 6, ce qui concorde assez bien avec la lettre de Renard à l'empereur du 8 février 1554. « Si son commandement a été faict, on tranchera mardy la tête à Jeanne de Suffock et à son mary » (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 211). Ce mardi était le 6 février, et le jour où Wyatt forçait le passage de la Tamise pour entrer dans Londres. Si l'ordre fut signé le 6 février, l'exécution (le 12) n'eut pas lieu dans le délai fixé de trois jours; et s'il fut signé le 8, il y aurait eu ordre non suivi d'exécution, d'après Renard.

[2] « Alla quale (madama Giovanna) é poi stata tagliata la testa, rapporte Giacomo Soranzo, perché il duca suo padre, complice della sollevazione Wiat, pareva che di nuovo avesse cominciato a macchinare per far che detta madama Giovanna ritornasse alla corona. » (Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, p. 43.) La lettre circulaire de la reine adressée aux lieutenants des comtés pour étouffer la révolte de Wyatt, dit aussi que Suffolk veut « proclamer lady Jane, sa fille, et son mari ». (Miss Wood, *Original Letters*, t. III, p. 287.) L'évêque Cooper dans son *Epitome of Chronicles* (Londres, 1560) raconte que le duc là où il allait proclamait sa fille. Cependant le procès ne fait point mention de ce chef d'accusation contre le duc qui « fit seulement une proclamation pour éloigner les étrangers du royaume ». (*Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 60; cf. p. 182-184.) De ce point part Nichols pour démontrer, contre nombre d'historiens étrangers (De Thou, par exemple, Campana, *op. cit.*, édit. 160, part. II, p. 127 v°) et même anglais, comme Lodge (*Illustrations of British History*, t. I, p. 183) et miss Strikland (*Lives of the Queens of England*, t. V, p. 330), que Suffolk ne proclama point sa fille une seconde fois (*Chronicle of Queen Jane*, append. VII, p. 122-127). Wiesener (*la Jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre*, p. 182) adopte la première opinion, et Pollard (t. VI de la *Political History of England*, p. 111) celle de Nichols. Il semble au moins, comme dit Heylyn (*Ecclesia Restaurata*, édit. 1849, t. II, p. 116) que Suffolk se soit rallié à la conjuration par l'espoir de rétablir sa fille sur le trône. Et sa participation au complot signifiait que l'ancien projet de faire Jane reine n'était pas abandonné. (Cf. Gardiner, *The English Church in the sixteenth Century*, Londres, 1904, p. 333.)

[3] C'est une de celles dont l'authenticité est le moins douteuse. Elle est datée du 9 février 1554.

montre bien qu'elle regardait son père comme responsable de sa mort[1] :

« Mon père, bien qu'il ait plu à Dieu de hâter ma mort par votre fait et par qui ma vie aurait dû plutôt être prolongée, cependant je puis prendre la chose avec tant de résignation que je rends plus de grâce à Dieu pour le raccourcissement de mes misérables jours que si le monde entier avait été donné en ma possession, avec ma vie prolongée selon mon propre gré. Et encore que je sois bien assurée de votre douleur, qui se trouve doublée à la fois, en déplorant votre propre misère et aussi, sans doute, ma malheureuse situation, cependant, mon cher père, s'il m'est permis de me réjouir de ma propre infortune, je me tiens pour heureuse en ce que mon sang innocent peut implorer compassion devant le Seigneur. Et pourtant, quoique je me sois trouvée contrainte et, comme vous le savez assez, continuellement assaillie pour m'obliger à faire ce que j'ai fait, toutefois, en prenant sur moi la couronne, j'ai eu l'air de consentir, et par là ai gravement offensé la Reine et ses lois. Mais du moins j'ai confiance que la faute que j'ai commise apparaîtra beaucoup moins grave devant Dieu, du fait que, me trouvant dans cet état royal, l'honneur qu'on m'a imposé par force ne s'est jamais mêlé à mon cœur innocent. Et ainsi, mon bon père, je vous ai révélé l'état où je suis maintenant, avec la mort déjà toute proche; et bien que cet état, à vos yeux, puisse sembler douloureux, pour moi rien ne saurait être mieux venu que, du fond de cette vallée de misère, d'aspirer au trône céleste de toute joie et de tout plaisir, avec le Christ notre sauveur; dans la foi constante duquel, — s'il est permis à une fille de parler

[1] Gardiner disait que Suffolk pleurait « non seulement son propre malheur, mais celui que sa folie avait attiré sur sa fille ». Telle est l'opinion des historiens. « Suffolk, écrit Burnet (*History of the Reformation*, t. II, p. 437) serait mort, plaint pour sa faiblesse, si sa trahison n'avait coûté la vie à sa fille. » Godwin cependant (*Rerum anglicarum, Henrico VIII, Eduardo VI et Maria regnantibus, Annales*, p. 217) rejette la faute sur la mère de Jane plutôt que sur son père : *Hunc exitum habuit Jana ... quae dum virtici et imperiosæ matris ambitioni obsequitur... funestum donum sibi reginæ sumpsit.*

ainsi à son père, — je souhaite que le Seigneur continue de vous garder, de telle sorte que, à la fin, nous puissions nous rencontrer dans le ciel avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Amen.

« Je suis, mon cher père, votre obéissante fille jusqu'à la mort [1]. »

Le 12 février, Guildford Dudley fut mené à l'échafaud à Tower Hill, pour être décapité en présence de multitude. La reine lui avait accordé une dernière entrevue avec sa femme ; mais celle-ci la refusa, disant qu'en peu d'heures ils se reverraient dans un autre monde. De sa fenêtre, Jane vit conduire son mari au supplice et elle aperçut le cadavre sanglant que l'on

[1] DAVEY, *Lady Jane Grey and her Times*, 1909, p. 331.

Les anciens auteurs prétendent que Jane sur les murs de sa prison traça ces vers à l'aide d'une épingle :

Non aliena putes homini quæ obtingere possunt :
Sors hodierna mihi, cras erit illa tibi.

. . . . . .

Deo juvante, nil nocet livor malus ;
Et non juvante, nil juvat labor gravis ;
Post tenebras, spero lucem.

Sur l'échafaud, Jane Grey donna au lieutenant de la Tour, Sir John Bridges, son livre de prières. Il se trouve aujourd'hui au British Museum (Harleian ms. 2342). On y lit, outre l'adieu de Guilford Dudley à Suffolk, quelques lignes de Jane à son père et à John Bridges, qui reflètent les mêmes sentiments que sa lettre du 9 février. Elle écrivait au duc : « Le Seigneur fortifie Votre Grâce en sa parole qui seule donne aux créatures leur vraie force. Bien qu'il plaise à Dieu de vous enlever deux de vos enfants, ne pensez point, je vous en prie humblement, les avoir perdus, mais ayez le ferme espoir qu'en quittant cette vie mortelle nous acquérons l'éternelle. Quant à moi, de même que j'ai honoré Votre Grâce ici-bas, je prierai pour vous en l'autre monde. Votre humble fille. — Jane DUDDELEY. » Et au lieutenant de la Tour elle disait : « Puisque vous désirez qu'une si simple femme écrive sur un livre si respectable, bon sieur lieutenant, je désire, en amie et en chrétienne, que Dieu incline votre cœur à ses lois, hâte vos pas dans ses voies, et n'enlève point à votre bouche les paroles de la vérité. Vivez toujours pour mourir, afin que par la mort vous acquériez l'éternelle vie ; et souvenez-vous de la fin de Mathusalem qui, lisons-nous dans l'Écriture, bien qu'il ait vécu plus qu'homme du monde, mourut à la fin. En effet, comme dit le prêcheur, il y a un temps pour naître et un temps pour mourir ; et le jour de notre mort est meilleur que celui de notre naissance. Bien vôtre amicalement, comme Dieu sait. — Jane DUDDELEY. » *Autographs of remarkle persons*, 1829, pl. 19, et *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 57-58.

rapportait du lieu de l'exécution. Son esprit n'en fut point abattu[1].

« Sans peur de la mort, sans larmes dans les yeux », elle monta d'un pas ferme et d'un air tranquille, à l'échafaud dressé sur le gazon de la Tour[2]. En peu de mots, Jane confessa la faute qu'elle avait commise en ne refusant pas le trône que lui offrit la trahison de Northumberland, mais elle nia qu'elle l'eût jamais recherché ou souhaité[3]. Pleinement résignée à la volonté de Dieu, elle accepta la mort en punition de ses fautes et invita les assistants à prier pour elle[4]. Puis elle se mit à genoux. « Dois-je réciter le psaume? » demanda-t-elle à Feckenham qui l'assistait[5]. Sur sa réponse affirmative, elle commença le *Miserere mei Deus* en anglais. Le psaume terminé, elle se releva avec calme, ouvrit elle-même la partie supérieure de son vêtement, pour dégager le cou, et se banda les yeux avec son mouchoir. Cherchant alors le billot elle dit : « Que dois-je faire? Où est-il? » Un des aides la guida. Elle se mit à genoux, étendit le buste et livra sa tête au bourreau, en murmurant : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains[6]. »

[1] *Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 55 et 56; Holinshed, *Chronicles*, p. IV, 22.

[2] A cause de son extraction royale, on épargna à Jane la honte d'une exécution publique. Mais un jury de quarante femmes avait été convoqué au pied de l'échafaud pour témoigner que Jane ne mourait pas enceinte. *op. cit.*, p. 341.

[3] « Je suis cy venue mourir, et par la loy j'y suis condampnée pour cause du faict commis à l'encontre de la majesté de la royne, lequel estoit injuste et y fus consentante; mais touschant le procurement de ce par moy ou de ma part, j'en lave mes mains, comme innocente devant dieu et vous, bonnes gens, cejourd'huy. » Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 126. *Chronicle of Queen Jane*, p. 56.

[4] « Bonnes gens, je vous prie me porter tesmoignaige comment je meurs vraye chrestienne, et que j'ay espoir d'estre saulvée par la miséricorde et merite du precieux sang de Jesus-Christ, et confesse que quand je entendis la parolle de dieu, je fes negligente de l'accomplir, et aymois moy mesme et le monde; et pour ceste cause ceste playe et punition de dieu m'est advenue dignement pour mes peschez, et remercie dieu de ce qu'il luy a pleu me donner temps et espace de me repentir. Bonnes gens, je vous prie, tandis que je suis en vie, de prier pour moy. » Vertot, *op. cit.*, et *Chronicle of Queen Jane*, *loc. cit.*

[5] Feckenham avait été abbé de Westminster.

[6] *Chronicle of Queen Jane and Queen Mary*, édit. Nichols, p. 55 et suiv.;

Ainsi mourut « descapitée en grande abondance de sang [1] » la reine de neuf jours. Elle était âgée de seize ans cinq mois.

*
* *

Si la rébellion avait suspendu les préliminaires du mariage de Marie Tudor, ni l'empereur [2], ni Marie [3] n'avaient renoncé à leur projet. Renard craignait bien quelque peu pour la sûreté du prince d'Espagne [4]. Mais la reine et son Conseil jurèrent qu'ils

HOLINSHED, *Chronicles*, p. 1099; FOXE, *Acts and Monuments*, t. III, p. 29; *The Ende of the ladie Jane Dudlion the Sofielde*, Anvers, 1560. Cf. récit de lady Philippa de Clifford dans les *Tudor Portraits* de BURKE; DAVEY, *Deploratio acerbæ necis heroidis præstantissimæ D. Janæ Grayæ, Henrici ducis Suffolciæ filiæ, quæ securi percussa animo constantissimo mortem oppetiit, A. D. Thoma Chaloner, milite scripta*, dans STRYPE, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, Append. n° IX. (DAVEY, *op. cit.*, p. 363 ne semble pas savoir que cette élégie n'est point inédite); FLORIO, *Historia di Giovanna Graia*; HOWARD, *Life of lady Jane Grey*; Sir Harris NICHOLAS, *Life of lady Jane Grey*; TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 293 et suiv.; FROUDE, *op. cit.*, édit. 1910, p. 110-113. Le récit le plus contemporain de la mort de Jane Grey est celui qui fut publié aussitôt après sa mort, que John Brand réédita dans le XIXe volume de l'*Archæologia*, et Nichols dans son édition de la *Chronicle of Queen Jane* (p. 56-59). Il est intitulé : *The ende of the lady Jane Dudley, d'augter of the duke of Suffolk, upon the scaffolde, at the houre of her death*. François de Noailles le traduisit et le joignit à sa lettre au connétable du 12 mars 1554. « *Cy-après ensuyvent les parolles de madame Jehanne Gray, fille du duc de Suffolch, estant dessus l'eschaffault pour estre executée.* » (VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 125.) Plus d'un historien cite le récit du protonotaire; mais aucun ne semble se douter que c'est la traduction du libelle anglais.

[1] VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 127.

[2] Charles-Quint, au plus fort de la révolte de Wyatt, fit comprendre à R. Pole qu'il ne renonçait nullement à marier son fils avec Marie. « Dans sa conversation, il ne fit poinct paraître qu'il abandonnait son projet. » Lettre de Reginald Pole, du 8 février 1554. *Venetian Calendar*, t. V, p. 854.

[3] « La royne, écrit le protonotaire de Noailles le 12 mars 1554, s'en va tenir ung parlement pour le faict de son mariaige, duquel, comme je croy, elle est resolue ; *et hoc nomine suorum, omnium in se concitavit idium.* » (VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 125.) De Noailles dit à d'Oysel, le 22 mars : « Ceste royne est si entière en ses voluntez, qu'elle a deliberé, à quelque péril que ce soit, d'achever la consommation de son mariaige avecques le prince d'Espaigne. » (*Ibid.*, t. III, p. 139.) « Quand à moi, pense Henri II, je scay bien qu'elle fera tout ce qu'elle pourra pour faire venir à bout son mariaige. » (*Ibid.*, t. III, p. 148.) La reine elle-même déclara à Renard qu'elle ferait « tout ce que sera requis pour l'assurance d'icelluy mariage ». TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 322.

[4] Il écrit à Philippe, le 13 mars 1554 : « Plusieurs sont d'advis que seroit

préparaient tout pour assurer le respect de sa personne et sa bienvenue en Angleterre [1]. Une flotte préserverait Philippe de

plus seur Vostre Alteze passa en Flandres premier que venir pardeça, pour illic former son trahin, et ne passer en ce royaulme avant le mois de septembre prouchain, pour ce que ordinairement les humeurs des Anglois boulissent plus en l'esté que en aultre temps. » (Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 333-334.) Et le lendemain il s'ouvre davantage à l'empereur : « Sire, quant je considère l'estat des affaires de la Royne et de ce royaulme, la confusion qu'est en la religion, la partialité qu'est entre les propres conseillers de la dite dame, la hayne intestine qu'est entre la noblesse et le peuple, le naturel des Anglois qu'est tant adonné à la mutacion, trahison et infidélité, l'inimitié naturelle qu'ilz portent aux etrangiers, et ce que de temps à autre ilz ont fait contre eulx, qu'est accreue contre les Espaignolz par les persuasions Françoises et malvaise relation que les propres subjetz de vostre Majesté en ont fait ; et, d'autre part, quant je considère combien il emporte que son Altese ne tombe en danger ou hazard de sa personne, en laquelle reposent et s'appuyent tant de royaulmes, pays et subjectz: et la difficulté qu'il a d'entrer en caution envers le peuple anglais : je sentz le fardeau de ceste charge si pesant, de telle importance et conséquence, et mon esprit si troublé, que je ne scay par quel moyen je puis correspondre ny satisfaire à ce que Vostre Majesté me commande par ses lettres dernières du VIIe de ce mois. » (*Ibid.*, t. II, p. 336-337.) Les lettres de Charles recommandaient à Renard de tout préparer en vue du mariage pour lequel le comte d'Egmont venait d'être renvoyé en Angleterre. (Cf. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 214, 217.) Quelques jours plus tard (27 mars), Renard rapporte à l'empereur qu'il a dit à la reine « la doubte je faisois de la venue de son Alteze en ce royaulme, et repeté de point en point le substantial de mes lettres envoiés à vostre Majesté par Sarron (lettre du 14 mars précédemment citée). La partialité des conseillers estre dangereuse, qu'il emportoit grandement elle y pensa, puisque la seurté doibt venir de son coustel, et que son Alteze ne peult venir en armes: que s'il en mesadvenoit, se seroit ung scandale et inconvenient par trop lamentable, et non seullement la personne de son Alteze souffriroit, aïns les sieurs et gentilhommes qui l'accompaignent: que je ne pouvois laisser de luy representer les doubtes, à ce qu'il luy pleust pourvoir à ce qu'est nécessaire... » (Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 349-350.)

L'empereur prend en considération les craintes de son ambassadeur et il lui fait écrire le 2 avril : « Il sera besoing que vous soyez vigilent à descouvrir ce que passe, pource que telz pourroient estre les advertissemens de troubles apparens, que sa majesté pourroit, quant au passaige de monsigneur notre prince celle part, changer d'opinion. » Granvelle à Renard, 2 août 1554. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 235.

[1] « Le jour de Dimanche, les dits Chancellier, Arondel, Admiral, Pagel, Petre et Comptrolleur nous vinrent trouver en nostre logis, et nous dirent avoir pesé ce que nous leur avons dit le jour précédent de la seurté de la personne de son Altese, et que après avoir entendu et coigneu l'intention et volunté d'uug chacun d'eulx, ilz ne trouvoient difficulté quelconque sur la venue de son Alteze, et qu'ilz esperoient y donner tel ordre qu'il seroit aussi

toute insulte du roi de France[1] qui, plus que jamais, était opposé au mariage espagnol[2]. Tous jugeaient que l'on ne pou-

seur qu'en ses propres pays, comme il estoit requis pour le bien et reputation de toutes parties... que les affaires de royaume sont en bons termes puisqu'il a pleu à Dieu miraculeusement descouvrir les practiques des malheureux rebelles. » (Renard à l'empereur, 8 mars 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 325-326.) « Elle [la reine] me dit avec les larmes en l'œil, qu'elle aimeroit mieux n'avoir jamais esté née que l'on fit outraige à son Alteze; qu'elle espère, et se confie en Dieu, telle chose ne adviendra. Que tous ceulx de son Conseil se mectent en debvoir pour recepvoir son Alteze, et font grande despence; que son Conseil sera reformé et le nombre reduict aux six personnaiges que Paget et Pietre ont advisé. Qu'elle fera tout son mieulx pour disposer les volontez des subjectz; que le peuple désire la venue de son Altese; qu'elle tiendra la bonne main pour, avant que son Alteze vienne, conclure les proces de Cortenay et de la dite Elisabeth. » (Renard à Charles-Quint, 27 mars 1554, *ibid.*, t. II, p. 350-351.) Elle avait déjà dit à Renard (*ibid.*, p. 322) qu'elle ferait « tout le possible pour asseurer la personne de son Altese, quelle espere avec l'ayde de Dieu et de son Conseil y pourveoir de sorte qu'il sera le tres bien venu ».

[1] Les conseillers assurèrent Renard « qu'ilz faisoient armer vingt navires que pourroient estre prestes pour la fin d'avril; qu'ilz en avoient cinq de prestes, et devant quatre ou cinq jours ilz en auroient sept ou huict autres equippez. » (Renard à l'empereur, 8 mars 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 326. Cf. de Noailles à d'Oysel, 13 avril 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 155.) Granvelle s'enquérait par Renard, le 5 mars (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 218) de la force de la flotte anglaise et de ses dispositions pour protéger l'arrivée de Philippe. Le 19 mars, l'empereur écrivait à son ambassadeur que « pour estonner les François et les désespérer de pouvoir faire effort par mer que puisse empescher le passaige de nostredict filz, nous faisons hastez en toute diligence l'apprest de soixante jonques à IIII xx hulckes grandes de Hollande », pour les joindre aux navires anglais et à ceux que Philippe préparait à la Corogne. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 224.

[2] « Je sais, écrit Renard, le 13 mars, le Roy de France practique tout ce qu'il peult tenter nouveau tumulte par les hérétiques, et pour faire emprinses contre ce royaulme, en quoy il n'épargne argent et diligence. » (TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 335; Cf. lettres du 7 avril et du 13 avril, *ibid.*, p. 370 et 394.) « Aucuns discourent que le roy ayt quelque practique sur main, dit-il, le 4 juin. » (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 257.) Les membres du Conseil Privé avertissent Philippe « qu'il se donne garde de l'armée des François qu'ilz préparent en mer, comme ilz disoient estre advertys, pour le rencontrer et combattre ». (*Ibid.*, t. II, p. 319.)

Henri II était, en effet, très mécontent de Marie « pour s'estre mariée au plus grand ennemi qu'il eust ». (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 243. Voir sa lettre à de Noailles du 4 avril 1554; VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 149.) Il donnait volontiers asile aux rebelles qui s'étaient réfugiés en son pays. (Cf. de Noailles à d'Oysel, 13 avril 1554; *ibid.*, t. III, p. 155). Son ambassadeur en Angleterre « estime se debvoir bientost preparer une aultre esmotion

vait « retarder ou différer de passer oultre en ladite matière de mariage [1] ». D'ailleurs le peuple, maintenu dans une crainte respectueuse par la prompte répression de la révolte et le châtiment des rebelles, ne manifestait plus pour les projets de la reine la même aversion; il promettait de bien accueillir Philippe [2].

Au commencement de mars, le comte d'Egmont revint de Bruxelles avec la ratification du traité de la part de Charles-Quint. Au jour désigné, les lords du Conseil et le comte accompagnèrent Marie dans son oratoire particulier. La reine, à genoux devant l'autel, prit « Dieu a tesmoing si le mariage par elle consentu a esté pour affection charnelle, pour cupidité ou autre respect, sinon pour l'honneur, bien et proffit du royaulme, repos et tranquillité des subjetz, et si elle a eu autre intention sinon de garder le mariage et serment qu'elle a fait à la couronne [3] ». Elle avait engagé sa foi au peuple anglais, le jour de son couronnement; jamais elle ne se laisserait dominer par l'affection que lui inspirerait son mari, au point de s'écarter de sa promesse jurée. Elle parla avec tant de feu et de conviction que « les larmes estoient aux yeux des assistans ». Puis, passant à son doigt le riche anneau [4] que l'empereur lui avait envoyé de la part de son fils, elle épousa par procuration le prince d'Espagne, à qui elle jura

qui sera plus difficile à esteindre que la première », et il s'en réjouit. (De Noailles à d'Oysel. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 155.)

[1] Paroles de la reine et de ses conseillers à Renard. (TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 318.) Renard lui-même pensait qu' « il seroit trop temeraire et perilleux de reculer et retarder le mariage; les choses sont trop avant ». (*Ibid.*, t. II, p. 337.)

[2] « Ledict conseil m'a adverti comme les gentilzhommes de Galles, de West, de Nort, se sont de leur mouvement assemblez et juré fidélité et service entier à son Altèze et ladicte royne, maintenir le mariaige contracté, et ceulx du coustel de Plenone [Plymouth] ont escript à ladicte dame comme ilz ont pourveu pour recepvoir son Altèze honorablement et seurement; et jà le peuple de Londres commence à se recongnoistre et dire que son Altèze sera le bien-venu, pourveu qu'il ne amène souldars estrangiers. » Renard à Charles-Quint, février 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 211.

[3] Le comte d'Egmont et Renard à l'empereur, 8 mars 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 327.

[4] « La pièce est telle, dit Renard, qu'il merite estre veue. »

de « correspondre tant qu'elle vivra en tous offices deuz[1] ».

Marie, lorsque Wyatt menaçait Londres, avait promis au peuple, pour le gagner, de s'en référer au Parlement. Celui qui s'ouvrit à Westminster, le 2 avril[2], approuva le mariage de Marie[3] par un bill qui garantissait au royaume son indépendance, autant que le pouvait faire une loi contre un prince espagnol aimé de la reine[4]. Aucune mesure de prudence ne fut négligée. Afin

[1] Tytler, *loc. cit.*, Cf. Griffet, *op. cit.*, p 39. — L'empereur, dans sa lettre à Renard du 19 mars 1554 (Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 224), dit qu'il a reçu « les ratiffications et l'instrument du mariage... Le tout nous semble très bien et suivant la correspondance que nous attendions de ladicte royne, à laquelle vous remercierez de nostre part, toutes les fois que l'occasion s'adonnera ».

[2] Par crainte de quelque trouble, il avait d'abord été convoqué à Oxford et Marie parlait de s'établir après la session, à York, centre catholique (*Chronicle of Queen Jane*, édit. Nichols, p. 65. Instruction pour le sieur de La Marque, 4 mars 1553, dans Vertot, *op. cit*, t. III, p. 95.) Mais les bourgeois de Londres, redoutant le tort que l'éloignement du Parlement et de la cour ferait à la ville supplièrent la reine de ne « sortir de la ville »; ils ne manquèrent pas de « luy promettre toute assurance et consentir à tel mariage qu'elle voudra ». Renard à l'empereur, 24 février 1554. Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 308-309. Cf. Griffet, *op. cit.*, p. 39.) En conséquence, le Parlement se tint à Westminster et la reine renonça à transporter sa cour dans le Nord.

[3] « Mercredy dernier, unzième de ce mois, en la grande salle de Westminster, feurent en plain Parlement levez, passez et accordez les articles de mariaige de ceste royne avecques le prince d'Espaigne. » *Suite de la relation de ce qui se passe dans le Parlement*, 17 avril 1554. Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 169.

[4] A la Chambre des Lords, le bill fut confié aux évêques Tunstall et Heath, et aux lords Paget, Rich, Shrewsbury, Williams.

Le chancelier lui avait préalablement exposé au Parlement les droits de la reine à ce mariage et les avantages qu'en retirerait le pays : « Comme par droict divin et naturel le sacrement de mariage doibt estre chose si libre, que la seulle volunté le doibt consommer, laquelle estant contraincte et forcée en l'une des deulx parties, ne se peult plus appeler mariaige..., de façon qu'il n'y avoit si paulvre miserable subjecte en ce royaulme qui ne peult faire election de tel mary qui luy seroit agreable, sans que sa volounté fust en cela gouvernée par aultrui, et qu'à plus forte raison la royne qui est leur souveraine... doibt avoir pleine liberté et puissance de contracter mariaige où bon lui semblera... Mais encores ceste bonne et vertueuse princesse, au cueur de laquelle n'y a que tout amour et charité envers les siens, a bien voullu se humilier jusques là, qu'aujourd'huy elle vous faict presenter les articles et conditions de son mariaige, par lesquels vous verrez combien icelluy rapporte d'honneur à Sa Majesté et de bien et prouffict à tous ses subjectz, lesquelz en debvroient desirer prompte con-

que le pouvoir appartînt à Marie et non à Philippe, on déclara qu'en vertu des anciennes lois du pays l'autorité de la reine était aussi grande que celle de ses prédécesseurs mâles [1]. C'était en même temps mettre fin aux doutes sur l'existence en Angleterre de la loi salique, lesquels avaient troublé tant de générations d'Anglais. Le Parlement confirma ensuite le traité de mariage qui transférait à Marie toute l'autorité, sans laisser au prince d'Espagne quelque droit ou prétention [2]. Il repoussa un projet de loi qui aurait permis à la reine de disposer de la couronne par testament, de peur que la succession n'échouât ainsi à Philippe [3]. On discuta même, au grand scandale des Impériaux, si dans les actes publics le nom de la reine ne précéderait point celui du roi [4]. Marie, ayant obtenu ce qu'elle désirait et pour éviter

sommation, pour avoir bientôt lignée d'elle pour succéder à ceste couronne. » *Assemblée du Parlement, le 9 avril 1554.* VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 151-153.

[1] *Statutes of the realm*, 1, Mary, III, c. 1. Cf. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 151. — Cette loi favorisait également les intérêts d'Élisabeth et de Marie Stuart.

[2] *Statutes of the realm*, 1, Mary, III, c. 2.

[3] Cf. POLLARD, t. VI de la *Political History of England*, p. 119 « Pour obvier à tous inconveniens qui pourroient advenir de ceulx qui vouldroient usurper ladicte couronne, il luy (au chancelier) sembloit tres necessaire de faire une loy par laquelle ladicte dame peust disposer en fin de ses jours d'icelle et des royaulmes et le laisser entre les mains de celluy ou celle que Sa Majesté congnoistra digne d'avoir commandement en ung tel estat. » (*Assemblée du Parlement, le 9 avril 1554.* VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 153. Cf. Paget à Renard, avril 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 382; GRIFFET, *op. cit.*, p. 188-189.) Gardiner avait aussi tenté d'établir une généalogie de Philippe qui l'aurait rendu apte à la succession. « J'envois à Vostre Majesté une généalogie que l'on a publié en ce royaulme pour demonstrer que son Altese n'est estrangier, ains de la maison de Lancaster; et comme Paget a sceu que l'invention venoit du Chancellier, il a dit qu'il le faisoit pour donner droit à son Altese à la couronne, selon que le propre Chancellier m'a dit. » (Renard à Charles-Quint, 6 mai 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 390.) Cette généalogie faisait descendre Philippe de Jean de Gand, un des fils d'Édouard III. STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. 2, p. 203.

[4] Le dit Conseil est en dispute si l'on nommera la Royne devant son Altese es depesches du royaulme; quoy entendant, j'ay dit au Chancellier que ni la loix divine ny l'humaine, ny la reputation et honnesteté consent que l'on nomme son Alteze le dernier, attendu mesme que les traictez et actes du parlement attribuent tiltre de Roy d'Angleterre a son dit Alteze. » (Renard à l'empereur, 7 juin 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 411.) Le Conseil décida enfin dans le sens de Renard. *Ibid.*, p. 420.

toute complication, prorogea le Parlement [1], qui lui promit, avant de se séparer, de faire au prince d'Espagne l'accueil le plus cordial [2].

Philippe, durant ce temps, faisait ses préparatifs de voyage. En fils soumis, il avait accepté sans enthousiasme le mariage que voulait l'empereur avec une femme de douze ans plus âgée que lui, qu'il n'avait jamais vue et qui n'était plus belle [3]. Il s'agissait d'une combinaison politique profitable à l'empire et à l'Espagne. Philippe, autre Isaac, selon le mot d'un de ses contemporains, s'offrit en victime volontaire [4]. « Si ce mariage, avait-il

[1] « La Royne aiant de plus pres pese ce que luy ay remonstre les jours passez, combien il emportait de finir le parlement..., elle a parlé à son Conseil et resolu de proroguer le parlement jusques à autre temps plus convenable. » Renard à l'empereur, 28 avril 1554. (Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 378-379. Cf. Paget à Renard, avril 1544. *Ibid.*, p. 382.) L'empereur avait bien recommandé « que au prochain parlement l'on traicte seulement de la compobature et acceptation des articles du mariage », laissant de côté tout ce qui pourrait donner occasion et prétexte à quelque opposition : « pour ce que entremeslant audict parlement chose de la religion, ceulx qui sont peu enclinez audict mariage, et toutesfois ne le oseroient contredire, se pourroient attacher à ce de la religion, pour s'ayder du port et faveur du peuple séduit ». Charles-Quint à Renard, Bruxelles, 2 avril 1554. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 229.

[2] Griffet, *op. cit.*, s. XLVII. « Que me met en entière confidence que votre venue par deça sera sèure et agréable. » Marie à Philippe, 24 avril 1554. Hearne, *Sylloge*, epist. 156.

« La reine, écrit l'ambassadeur ferrarais Bernardino Ferrario le 13 avril, n'a jamais paru plus heureuse qu'hier soir, lorsque je la vis, dans les jardins, conversant avec les courtisans, parce que hier matin, en Parlement, la loi sur son mariage a été votée à l'unanimité et qu'il a été décidé qu'ils s'appelleraient reine et roi d'Angleterre et d'Espagne. » Haile, *Life of Reginald Pole*, Londres, 1910, p. 423.

[3] Charles-Quint n'avait point vu son fils depuis deux ans et, bien qu'il le sût soumis, il n'osa trop exiger son mariage avec Marie : « Si le choix de la reine tombe sur un étranger, lui écrivit-il, je crois que les Anglais songeront à moi. Mais je vous assure que même un royaume plus grand [que l'Angleterre] ne me séduirait point et ne me détournerait pas du projet tout différent que je nourris. Si donc ils me proposent ce mariage, j'ai pensé qu'il serait préférable de leur parler de vous : le projet alors pourrait aisément se réaliser. Le bénéfice et les avantages qui résulteraient de cette union sont tellement grands et palpables qu'il est inutile de les énumérer. Qu'il me suffise de vous la recommander à votre considération. Faites-moi connaître ce que vous en pensez, afin que nous puissions agir en conséquence. Mais gardez le secret. » Martin Hume, *Two English Queens and Philip*. Londres, 1908, p. 22.

[4] Il confia à Ruy Gomez, peu après son mariage, qu'il s'était préparé à boire

répondu à son père, est proposé à Votre Majesté, le mieux serait que vous l'acceptiez. Mais si Votre Majesté persiste en ses vues et croit préférable de m'y destiner, Elle sait déjà que je suis votre fils obéissant qui n'ai d'autre volonté que la vôtre, surtout dans une affaire de cette importance. Je laisse ainsi à Votre Majesté le soin de faire ce qu'elle jugera le plus convenable [1]. » Philippe abandonna donc Isabelle de Osorio qui, plusieurs années durant l'avait consolé de son veuvage et dont il avait eu trois enfants [2]. Puis, acceptant le mariage anglais comme une « corvée » à la fois inévitable et infiniment méritoire, il partit pour conquérir l'Angleterre à l'Église [3], pour l'entraîner contre la France dans l'orbite de la politique impériale. « Sachez-le bien, disait-il, je ne vais point à une fête d'hyménée, mais à un combat [4]. »

Philippe était dans sa vingt-septième année. « Le sérénissime prince, écrit Giovanni Micheli qui le vit à cette époque [5], est l'image et le portrait de l'empereur, son père, de complexion, de visage et de traits semblables, avec la même bouche dont une lèvre déborde [6], et toutes les autres dispositions physiques de

avec résignation le calice jusqu'à la dernière goutte. Martin Hume, *op. cit.*, p. 78.

[1] *Ibid.*, p. 27.

[2] Il devait les avoir reconnus, puisque Granvelle écrit à Renard, le 14 août 1553, que le prince est « jà vef et aiant enfans ». (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 76.) Philippe n'avait eu de sa première femme qu'un fils, Don Carlos. Cf. Pascual de Gayangos, dans la préface du *Viaje de Felipe II*, édit. de la *Sociedad de Bibliófilos españoles*, Madrid, 1877, p. XXVIII. Gregorio Leti (*Vie de Philippe II*, édit. française, Amsterdam, 1734, t. I, p. 483-484) dit que Philippe « d'un tempérament très lascif » posséda « un grand nombre de maîtresses » ; mais qu'il n'y eut de déclarées que Catherine Lenez (cf. *ibid.*, p. 388) et la femme de Ruy Gomez.

[3] Les Espagnols priaient la Vierge de le « conduire sain et sauf à son nouveau royaume d'Angleterre, pour l'accroissement de notre foi catholique et le bien de la chrétienté. Muñoz, *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, édit. de la *Sociedad de Bibliófilos españoles*, Madrid, 1877, p. 63. Philippe confia à Ruy Gomez qu'il avait épousé Marie non pas par amour, mais pour ramener l'Angleterre à l'Église. Martin Hume, *Two English Queens and Philip*, p. 79.

[4] Muñoz, *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, Saragosse, 1554, édit. de la *Sociedad de Bibliófilos españoles*, Madrid, 1877, p. 7.

[5] Giovanni Micheli remplaça, près de Marie et de Philippe, Giacomo Soranzo en 1544, et il fit sa relation au Sénat de Venise en 1557.

[6] Ses portraits, en effet, dissimulent mal la saillie de l'épaisse lèvre inférieure.

l'empereur. Mais il est de taille moindre... Quoique petit, il est bien fait et bien conformé, comme on a pu le voir en diverses sortes de tournois, qu'il fût armé ou non, à pied ou à cheval. Outre le visage et les habitudes, il ressemble tout à fait à l'empereur, dans sa façon de vivre, imitant, autant qu'il peut, sa vie, ses actions, sa bonté, son humanité... Mais il ne semble point que, dans tout le reste, il annonce la grandeur, la magnanimité d'âme et la vivacité d'esprit qui conviennent à un prince puissant comme lui, ni cette ambition et cette passion de la gloire dont fit preuve Charles-Quint, son père. Il paraît marcher, par des voies toutes contraires, vers le repos et la quiétude[1]. » Certains portraits de Philippe[2] nous le montrent, en effet, sous l'aspect d'un honnête et pesant hobereau des Flandres, tels que ceux qui peuplent, à Bruges, les volets des tryptiques de l'aîné des Pourbus. Sérieux et flegmatique, le fils de Charles-Quint a un je ne sais quoi de commun et de terre à terre. La lenteur de son sang explique sa maxime en affaires : *bisogna caminare coi piedi di piomb*.

La fiancée de Philippe avait trente-huit ans. Giacomo Soranzo, l'année même de son mariage, nous en a tracé le portrait. « La reine est petite de taille, très mince, avec une carnation blanche mêlée de rouge; ses yeux sont blancs et grands, sa chevelure rousse. Son visage est rond avec un nez plutôt petit et large. N'était son âge sur le déclin, on pourrait plutôt la dire belle que laide[3]. Elle n'est pas d'une forte constitution; depuis quelque temps, elle souffre de névralgies et d'une sérieuse maladie de cœur, si bien que souvent elle doit prendre médecine et se soigner. Son régime est extrêmement frugal : bien que levée au point du jour, elle ne mange jamais avant une ou deux

[1] Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 333-334, 336. Cf. Mgr Namèche, *Le règne de Philippe II*, t. I, p. 7 et suiv.; Armand Baschet, *La diplomatie au seizième siècle*, p. 239.

[2] En particulier celui d'une collection parisienne dont le peintre Lembach de Munich avait une copie.

[3] Giacomo Soranzo, Albéri, *op. cit.*, série I, t. II, p. 32, dit que, jeune, elle passait pour assez belle.

heures [1]. » Giacomo Sorenzo ajoute qu'elle avait une voix d'homme, élevée et forte, qui s'entendait de loin [2]; et de Noailles la disait « fort envieillie et âgée [3] ». Les Espagnols ne la trouvèrent guère à leur goût. « La reine, dit l'un d'eux, n'est point belle du tout, elle est petite et maigre, blanche et blonde et n'a pas de sourcils; elle s'habille fort mal [4]. » Sa grande crainte à elle-même était de ne point plaire au prince; elle regrettait de ne pouvoir lui offrir une plus belle fiancée et se trouvait laide et vieille [5].

Le 14 mai 1554, Philippe quitta Valladolid, escorté par les ducs d'Albe et de Medina Celi, le comte d'Egmont, les marquis de Feria, de Pescara, Ruy Gomez et une foule de grands d'Espagne, la garde espagnole teutonique, ses trois cents serviteurs portant la livrée jaune et rouge d'Aragon, un millier de cavaliers et toute la suite des nobles qui rivalisait de richesse avec la sienne propre [6]. Dans toutes les villes où il s'arrêta, ce ne fut que festins, tournois, combats de taureaux et cérémonies religieuses [7]. Le 22 juin, il entrait à Saint-Jacques de Compostelle où l'attendaient le comte de Bedford, lord Fitzwalter et les autres seigneurs anglais envoyés par la reine « pour prendre ratifications personnelles des traictez et promesses de mariages faictes par motz de présent (*per verba de pre senti*), et principalement pour conduire et amener son Alteze » en Angleterre [8]. Avec eux, il se

[1] Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. III, p. 32 et suiv. Cf. Armand Baschet, *op. cit.*, p. 128.

[2] Albéri, *op. cit.*, série I, t. II, p. 123.

[3] Cf. Froude, *The reign of Mary Tudor*, édit., 1910, p. 74.

[4] Lettre de Pedro Enriquez, 2 août 1554. *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, édit. de la *Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 106.

[5] Martin Hume, *Two Queens English and Philip*, Londres, 1908, p. 78.

[6] Muñoz, *op. cit.*, p. 17 et suiv., 31.

[7] En particulier à Benavente et à Astorga. Philippe visita une dernière fois sa grand'mère, Jeanne la Folle, à Tordesillas; et il s'avança jusqu'à la frontière portugal pour y recevoir sa sœur, la jeune veuve du roi de Portugal, à qui il laissait la régence d'Espagne, durant son absence. Muñoz, *op. cit.*, p. 32 et suiv.; Renard à Charles-Quint, 25 mai 1554; dans Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 333-334. Cf. Lettre de Renard à l'empereur; *ibid.*, p. 407, 408.

[8] Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 332. Cf. Renard à l'empereur, 24 mai 1554;

rendit à la Corogne dont les forteresses et les vaisseaux le saluèrent d'une telle salve d'artillerie que « les maisons tremblèrent, comme secouées par un tremblement de terre » et que durant longtemps on ne distingua plus ni ciel, ni terre [1].

Là il s'embarqua le 12 juillet, sur une formidable escadre de cent vaisseaux [2], à bord desquels montèrent près de quatre cents soldats à destination des Flandres [3]. Le 19, il était en vue de Southamp-

Bedford et Fitzwalter au Conseil Privé, 3 juin 1554; *ibid.*, p. 401-402, 408. De Noailles à d'Oysel, 19 mars 1554; VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 139-140. Les seigneurs anglais étaient à Saint-Jacques depuis le 30 mai. Les Espagnols les comblèrent de politesses et eux se déclarèrent « fort honorablement receuilliz ». Philippe après avoir ratifié le contrat de mariage leur donna de riches présents et l'un d'eux s'écria : « Béni soit Dieu qui nous a donné un si bon roi. » Bedford fit bonne impression sur les Espagnols, aux yeux desquels il passa pour « un grand gentilhomme et un bon chrétien ». MUÑOZ, *op. cit.*, p. 9 et suiv., 41-53.

[1] MUÑOZ, *op. cit.*, p. 55.

[2] Bedford et Fitzwalter, qui étaient à la Corogne, parlent de « one hundred sail of tall ships » (TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 410); Juan de Varaona, de cent dix, dont trente restèrent à attendre les troupes en retard (*Viaje de Felipe II à Inglaterra en 1554*, dans la *Colleción de documentos inéditos*, Madrid, 1849, t. I, p. 156); Muñoz, de cent navires (*op. cit.*, p. 59); Pedro Enriquez, de cent vingt (MUÑOZ, *op. cit.*, append., p. 87), de Noailles, « de sept à huict vingt navire de guerre », en ajoutant : « vous pouvez penser, quel esquipaige ce sera, et quelles forces il fauldroit pour le deffaire ». (VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 140.) Certains de ces navires portaient jusqu'à trois cents canons. (MUÑOZ, *op. cit.*, p. 59.) Les Anglais voulaient que Philippe, pour plus de sûreté, montât sur un de leurs vaisseaux, à quoi se refusèrent énergiquement ses conseillers, le duc d'Albe en particulier. Le prince alors, pour donner quelque satisfaction aux envoyés de Marie, leur permit de désigner celui des vaisseaux espagnols qu'ils jugeraient le meilleur; ils choisirent l'*Esperitu Santo*, de Martin de Brentandona, au lieu du vaisseau d'Alvaro Bazan, premier marquis de Santucruz, le célèbre navigateur; mais Philippe prit avec lui Don Alvaro, qui par là eut la satisfaction de ne point quitter le prince. (Gregorio LETI, *Vie de Philippe II*, édit. française d'Amsterdam, 1734, t. I, p. 492; MUÑOZ, *op. cit.*, p. 64.) Muñoz décrit l'ornementation somptueuse de ce navire (p. 56-57).

[3] De Noailles donne le chiffre de 3 500 à 4 000; Muñoz (*op. cit.*, p. 53), parle de 12 000 soldats; mais ils ne furent pas tous embarqués sur l'escadre, comme le fait remarquer Juan de Varaona. (De Noailles au roi, 23 juillet et 7 août 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 281-283, 294; cf. p. 287-291.) Renard écrit à l'empereur le 2 juillet (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 271) : « L'on m'a adverti que son Altèze, entre ses souldars, a troys ou quatre mil bons souldars desquels Vostre Majesté se pourroit servir. » De Noailles ajoute que l'empereur tient, « comme l'on dict, dix mille tellemens prestz pour faire passer dans ce royaulme, s'il veoit en estre besoing

ton, avec les flottes réunies de l'Angleterre, des Pays-Bas et de l'Espagne[1]. La reine, vers qui il avait déjà dépêché d'Espagne le marquis de Las Navas, avec de riches présents[2], l'attendait près de Winchester, avec impatience[3]; elle avait tout préparé

pour la seureté de son filz. (De Noailles à d'Oysel, 29 mars 1554; VERTOT, *op. cit*, t. III, p. 141.) Les troupes espagnoles étaient destinées à fournir des secours à l'empereur alors en guerre avec Henri II. (*Ibid.*, t. III, p. 294, 301.)

[1] *Chronicle of Queen Jane and Queen Mary*, édit. Nichols, p. 77. De Noailles au roi, 23 juillet 1554. VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 283. Comme Philippe était sujet au mal de mer, on avait songé à lui raccourcir un peu le voyage en le faisant aborder à Plymouth. (Bedford et Fitzwalter au Conseil, 2 juin 1555. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 411.) Trente navires anglais et flamands avaient été au-devant de lui, selon Muñoz (*op. cit*, p. 64), trente-huit, selon Juan de Varaona (*Documentos inéditos*, t. I, p. 564); quarante, au dire de Pedro Enriquez (append. de MUÑOZ, *op. cit.*, p. 83). « L'amiral, avait écrit de Noailles le 21 mars (VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 144), avecques les navires de guerre de ladicte dame, qui peuvent estre environ trente, se doibt aller joindre à la flotte de Flandres. » L'empereur, en effet, avait ordonné « que nos basteaux de guerre se tinssent prêtz pour se pouvoir joindre avec ceulx d'Angleterre, pour descouvrir la coste et s'aller mectre en lieu que fût à propos, tant pour asseurer le passaige de nostre dict filz que pour empescher toutes emprinses que les François par mer vouldroient faire ». Charles-Quint à Simon Renard, 2 avril 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 230.

[2] Renard, le 25 mai, avertit l'empereur « que le marquis de las Naves est à Larede pour passer devers ladite dame » (TYLER, *op, cit.*, t. II, p. 402); et, le 14 juin, il écrit (*ibid.*, p. 415) : « Samedy dernier le marquis de las Naves desembarqua au port de Plemoue (Plymouth), où il fut receu honorablement par l'Evesque de Lincolnshie et plusieurs gentilzhommes, où assista l'admiral d'Angleterre qui fit faire une salve d'artillerie qui dura longuement. » Il apportait à la fiancée de Philippe « un grand diamant en table, monté en forme de rose, cerclé d'or, admirablement travaillé, d'une valeur de 50 000 ducats, que Marie porta le jour de son mariage (MUÑOZ, *op. cit.*, p. 74; *Documentos inéditos*, t. 1, p. 572); un collier de dix-huit brillants estimé 30 000 ducats; un grand diamant, avec un gros pendentif de perles, une des plus belles choses qui ait jamais été vue, valant 25 000 ducats; plus, de nombreux joyaux, colliers, perles, diamants, émeraudes et rubis d'une inestimable valeur. » MUÑOZ, *op. cit.*, p. 13.

[3] Marie s'avançait lentement vers Winchester où devait avoir lieu le mariage; le 11 juillet elle était à Norton et le 12 à Waltham (*Chronicle of Queen Jane*, p. 77, n^b.) Le retard de la flotte jeta Marie dans l'anxiété : « Et est vraysemblable qu'il y a quelque occasion qu'empesche Son Altèze, pour ce que l'on n'a aulcune nouvelle de son embarquement ne où il est, que mect en grande paine la reyne, de sorte que l'on craint elle tombe en maladie... Nous avons envoié ung navire en Espaigne, il y a passé douze jours, pour avoir nouvelles de Son Altèze; mais elle n'est encoires de retour. » (Renard à l'empereur, 4 juillet 1554; WEISS, *Papiers d'État de Gran-*

pour le recevoir[1]. Le lendemain de son arrivée, Philippe, en compagnie de quelques-uns de ses familiers[2], monta sur le navire de la reine « aux ornements d'un prix inestimable », que commandait l'amiral Howard, et pour la première fois il débarqua en territoire anglais[3]. Au moment où il mit le pied sur le rivage, le comte d'Arundel le décora de l'ordre de la Jarretière, et les batteries du port lui donnèrent le salut royal[4]. Le peuple

velle, t. IV, p. 272-273.) « La royne entre en désepoir », avait écrit Renard le 2 juillet. (*Ibid.*, p. 269.) Le retard avait été causé par la peste, et le manque de vivres (*ibid.*, *loc. cit.*).

[1] Appendice IX de la *Chronicle of Queen Jane and Mary*, édit. Nichols, p. 134 et suiv. « Extracts from the Register of the Privy Council relative to the reception of King Philipp and the Spaniards. » On avait pourvu à l'argent, aux provisions et aux logements, « et les chambellans, escuyers et autres officiers destinez pour le service de Son Altèze se treuveront audict Hampton, pour faire chacun en son endroit ce qu'il appartient ». Renard à l'empereur, 4 juin 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 255 et suiv.

[2] Le duc d'Albe, les comtes d'Egmont et de Hornes, le marquis de Berghes, Gomez, Suarez de Figueroa, capitaine de sa garde, qui devint plus tard comte, puis duc de Feria, les quatre majordomes ordinaires, le comte de Olivares, le marquis de Las Navas, Lopez de Padilla et don Diego de Azevedo. (Muñoz, *op. cit.*, p. 65. Cf. Cesare Campana, *op. cit.*, part. II, fol. 127 v°; *Documentos inéditos*, t. I, p. 56; Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 285; Gregorio Leti, *op. cit.*, p. 497.) Le comte de Hornes était Philippe de Montmorency-Nivelle qui, en 1568, devait être une des illustres victimes des rigueurs du duc d'Albe.

[3] Juan de Varaona, *Viaje de Felipe II à Inglaterra en 1554*, dans la *Colleccion des Documentos inéditos*, t. I, p. 566; Muñoz, *op. cit.*, p. 65; Pedro Enriquez, dans l'append. de Muñoz, p. 89. Cf. Mgr Nameche, *Le règne de Philippe II*, t. I, p. 43. La *Chronicle of Queen Jane* (p. 77), donne la date du 19, par erreur adoptée par Heylyn (*op. cit.*, p. 129); toutes les autres sources disent que Philippe débarqua à Southampton, le 20 juillet. Cf. *Chronicle of Queen Jane*, p. 77, n^b^ et p. 137; *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 277; Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 430.

[4] « Relation de ce qu'est passé en la célébration du mariage de nostre Prince avec la Serenissime Royne d'Engleterre », dans Tytler, *op. cit.*, p. 430; Muñoz, p. 65; Lettre de Pedro Enriquez, dans l'append. de Muñoz, p. 89; Juan de Varaona, dans les *Documentos inéditos*, t. I, p. 566; Renard à l'empereur, 26 ou 27 juillet 1554, dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 277; « Discours de la cérémonie observée et de l'ordre tenu en la descente du prince d'Espagne à Hamptonne, » dans Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 284; G. Leti, *op. cit.*, p. 497; Cesare Campana, *op. cit.*, part. II, fol. 127 v°. Philippe avait dû demander à l'empereur la permission de recevoir cet ordre étranger. (Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 416; *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 277.) « Et en a fait faire une [Jarretière] la Royne qu'est

accourut en foule pour voir l'époux de la souveraine. Le prince portait un vêtement de velours blanc et d'argent, où se détachaient les chaînes d'or massif et les pierres précieuses. La jeunesse, la grâce et la sveltesse de sa personne, le type étranger de son visage qu'encadrait une barbe blanche et frisée, l'air de joie répandu sur sa physionomie charmèrent les spectateurs qui le saluèrent du cri : « Dieu sauve Votre Grâce! » Sur une haquenée richement houssée et harnachée que lui avait envoyée la reine, il se rendit à l'église de Holy Rood et au palais qu'on lui avait préparé [1].

S'adressant aux lords en latin, Philippe « leur fit ung long discours de l'occasion de sa venue en ce royaume et comme il n'avoit pas laissé ces pays pour venir en Angleterre accroistre ni augmenter son estat et sa grandeur de pouvoir ny de richesse; car Dieu par sa grâce luy en avoict faict telle part qu'il avoict raison de se contanter austant qu'aultre prince qui visve. Mais que l'ayant sa divine bonté appelé pour estre mary de la royne leur maistresse, il n'avoit pas voullu contredire à sa divine volunté, et pour cest effect avoit passé la mer pour visvre avec ladicte dame et eulx, non pas comme prince d'Espaigne et estrangier, mais comme naturel anglois, les asseurans que continuans en ceste bonne volunté de luy estre fidelles, obeissans et loyaux comme ilz lui promettent, il leur seroit très bon et famillier prince ». Ensuite « il appela les seigneurs espaignols qui estoient près de luy et leur dict qu'il falloit désormais oublier toutes les coustumes d'Espaigne et visvre de tous poincts à l'anglaise, à quoy il voulloit bien commencer et leur montrer le chemin, puis se fist apporter de la bière de laquelle il beut » pour la première fois, sans sourciller [2].

Trois jours plus tard, Philippe partit, sous une pluie battante,

estimée sept ou huict mil escuz. » (Renard à l'empereur, 14 juin 1554; Tytler, *loc. cit.*)

[1] Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 286. Cf. les précédentes relations.

[2] « Discours de la cérémonie observée... en la descente du prince d'Espagne à Hamptonne. » Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 287.

pour Winchester, où les principaux de la cité, les premiers lords du royaume et quelques évêques lui remirent les clefs de la ville et l'accompagnèrent processionnellement à la cathédrale pour y chanter le *Te Deum*[1]. C'est là qu'à la fête de saint Jacques, patron de l'Espagne (25 juillet), fut célébré le mariage de Marie et de Philippe, « avec grande célébrité et solennité », en présence des ambassadeurs du roi des Romains, du roi de Bohême, de Florence, de Venise, de Pologne et autres lieux[2].

Gardiner, chancelier du royaume, le bénit avec l'assistance des évêques de Londres, de Durham, de Chichester, de Lincoln et d'Ely[3]. Tout le temps de la cérémonie, la reine, « qui vraiment est une sainte », resta les yeux fixés sur l'hostie[4]. Avant l'office, Don Juan de Figueroa, régent de Naples, lut un acte par lequel Charles-Quint, pensant qu'il était au-dessous de la dignité d'une si grande reine d'épouser un prince qui n'était pas roi, cédait à son fils le royaume de Naples et le duché de Milan[5]. Le

[1] Muñoz, *op. cit.*, p. 67, 68; Letire de Pedro Enriquez, *ibid.*, p. 91, 92; Juan de Varaona, *Viaje de Felipe II à Inglaterra en 1554*, dans les *Documentos inéditos*, t. I, p. 568; John Elder's *Letter*, dans la *Chronicle of Queen Jane*, p. 139 et suiv. La veille, Philippe s'était fait précéder par Ruy Gomez près de la reine qui lui avait envoyé, à son arrivée, un riche diamant. Muñoz *op. cit.*, p. 89-90.

[2] Cf. Muñoz, *op. cit.*, t. I, p. 73 et suiv.; Lettre de Pedro Enriquez, *ibid.*, p. 92 et suiv.; « Relation de ce qui s'est passé en la célébration du mariage de nostre Prince avec la Serenissime Royne d'Engleterre », dans Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 431-432; *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 278; *Documentos inéditos*, t. I, p. 569 et suiv.; John Elder's *Letter*, dans la *Chronicle of Queen Jane*, p. 141 et suiv.; Rapport officiel des hérauts anglais, *ibid.*, p. 167 et suiv.; Mgr Namèche, *Le règne de Philippe II*, t. I, p. 44 et suiv.

[3] Gardiner officia, au défaut de l'archevêque de Cantorbery, alors en prison. La dispense pour le degré de parenté avait été demandée par l'Empereur en cour de Rome; on la tint « secrète pour éviter tout sentiment que le royaulme en pourroit avoir ». Charles-Quint à Renard, 28 novembre 1553. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 165. Cf. p. 170.

[4] Muñoz, *op. cit.*, p. 24; Lettre de Pedro Enriquez, *ibid.*, p. 95. Wriothesley (*Chronicle*, t. II, p. 120), raconte que les fiancés, une fois arrivés à leur siège respectif, se confessèrent. Marie voulut que l'anneau nuptial n'eût aucune pierre, disant qu'elle se marierait comme les jeunes filles de l'ancien temps; et ainsi fut-il. *Ibid.*, *loc. cit.*

[5] Muñoz, *op. cit.*, p. 72, 78; Lettre de Pedro Enriquez, *ibid.*, p. 93, 94;

couple royal fut proclamé en trois langues[1] « par la grâce de Dieu, roi et reine de France, de Naples, de Jérusalem et d'Irlande, défenseurs de la foi, prince et princesse d'Espagne et de Sicile, archiduc et archiduchesse d'Autriche, duc et duchesse de Milan, de Bourgogne et de Brabant, comte et comtesse de Habsbourg, de Flandre et de Tyrol[2]. La messe finie, le roi et la reine sortirent de l'Église, sous un dais, se tenant par la main, Marie à droite, Philippe à gauche, et précédés de deux épées nues que portaient devant eux les comtes de Derby et de Pembroke[3].

Le banquet qui suivit, au palais épiscopal[4], fut particulièrement brillant[5]. A la table du roi et de la reine, recouverte d'un dais, Gardiner seul était assis; en tout fut donnée la préséance à

Relation du mariage de Marie Tudor dans TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 432; Les ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, 26 ou 27 juillet 1554, dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 278; Récit de Juan de Varaona, dans les *Documentos inéditos*, t. I, p. 570-571; John ELDER's *Letter*, append. de la *Chronicle of Queen Jane*, p. 141; Rapport officiel des hérauts anglais, *ibid.*, p. 168; Cesare CAMPANA, *op. cit.*, part. II, fol. 127 v°. Ce fut au mois de novembre suivant que le marquis de Pescara alla prendre possession du royaume de Naples, au nom de Philippe, en présence du cardinal Pacheco, vice-roi de ce royaume, et du prince de Bisignano. Cesare CAMPANA, *loc. cit.* Cf. Gregorio LETI, *op. cit.*, t. I, p. 500-501.

[1] En français, en latin et en anglais. Rapport officiel des hérauts anglais, append. XI de la *Chronicle of Queen Jane*, p. 159

[2] STOW, *Annals*, p. 62; John ELDER's *Letter*, dans la *Chronicle of Queen Jane and Mary*, édit. Nichols, p. 149; WRIOTHESLEY, *Chronicle*, t. II, p. 121; MACHYN, *Diary*, p. 67. Cf. HEYLYN, *Ecclesia Restaurata*, édit. 1849, t. II, p. 129; Gregorio LETI, *op. cit.*, édit. française de 1734, t. I, p. 500.

[3] Rapport officiel des hérauts anglais, append. XI de la *Chronicle of Queen Jane and Mary*, p. 169-170. Cf. John ELDER's *Letter*, *ibid.*, p. 142

[4] C'est là que logeait la reine. Sur sa porte, Gardiner y avait fait inscrire ces vers (John ELDER's *Letter*, dans la *Chronicle of Queen Jane*, p. 144) :

O domus es felix nimium, nimiumque beata
Hospitio tales nunc habitura tuo.

[5] MUÑOZ, *op. cit.*, p. 75; Lettre de Pedro Enriquez, *ibid.*, p. 95; John ELDER's *Letter*, dans l'append. de la *Chronicle of Queen Jane*, p. 143. Cf. le récit d'Edward Underhill, un des gentilshommes présents, en appendice de la *Chronicle of Queen Jane*, p. 170. D'un côté était dressé le buffet qui contenait quatre-vingt-seize grands vases d'or et d'argent, une grande cloche dorée de la moitié de la taille humaine et une fontaine de marbre cerclée d'une bordure d'or. Tous les visiteurs étrangers du seizième siècle sont frappés de la grande profusion d'argenterie des maisons anglaises.

Marie sur Philippe « qui n'était pas couronné[1] ». Les nouveaux époux dansèrent ensemble[2], et les seigneurs espagnols avec « des dames d'Angleterre si belles que le roi n'en avait jamais vu de semblables en aucun lieu du monde[3] ». Les fêtes et les réjouissances durèrent plusieurs jours. « De mémoire d'hommes, il n'y avait encore eu en Angleterre semblables banquets, chants, mascarades et danses[4]. »

Londres s'était uni aux démonstrations de joie pour le mariage de la reine « sur la peyne accoustumée en ce pays, ajoute malicieusement de Noailles, qui n'est aultre que de

[1] Muñoz, *op. cit.*, p. 75. Le siège de la reine était plus riche que celui du roi et l'argenterie à l'usage de Marie était dorée, tandis que celle dont usa Philippe ne l'était point.

[2] Muñoz, *op. cit.*, p. 76; Lettre de Pedro Enriquez, *ibid.*, p. 95. Juan de Varaona, dans sa relation (*Documentos inéditos*, t. I, p. 573), ajoute que le roi ne connaissait pas les danses anglaises et la reine, les espagnoles: on fit danser les ambassadeurs du roi des Romains et du roi de Bohême, pour que Marie et Philippe pussent ensuite danser à l'allemande. Les Anglais furent choqués des danses des Espagnols, surtout de celle de Philippe. Récit d'Underhill dans la *Chronicle of Queen Jane and Mary*, p. 180. Cf. Strype, *Ecclesiastical Memorials*, édit., 1822, t. III, part. II, p. 205.

[3] John Elder's *Letter*, dans la *Chronicle of Queen Jane and Mary*, p. 148. Muñoz (*op. cit.*, p. 74) raconte que les nobles dames qui assistaient au mariage « paroissoient plus des anges du ciel que des créatures mortelles, tant à cause de leur parure que de leur beauté ». Et Gregorio Leti (*op. cit.*, t. I, p. 499) ajoute que ces dames étaient « d'une beauté si éblouissante, qu'il sembloit que toutes les graces, toutes les beautez eussent quitté les autres parties de l'Univers pour donner à cette cérémonie tout le lustre imaginable; aussi les Espagnols qui, avec leur teint olivâtre, paroissaient comme des ombres disposées pour relever l'éclat de tant de soleils, étoient eux-mêmes si frappés de cette vue qu'on les voyoient immobiles comme des statues, la bouche ouverte, marquer leur surprise par cette espèce d'extase qui dans ce moment leur fit oublier toute la jalousie dévorante qu'ils avaient déjà conçue contre la nation angloise ».

[4] John Elder's *Letter*, dans la *Chronicle of Queen Jane*, p. 148; Wriothesley, *Chronicle*, p. 119 et suiv. Cf. Pollini, *Historia ecclesiastica della rivolutione d'Inglilterra*, Rome, 1591, p. 373; Giulio Baviglio Rosso *I successi d'Inghilterra dopo la morte d'Odoardo VI fino alla giunta inoquel regno del serenissima don Philippo d'Austria, principe di Spagna*, Ferrare, 1560, p. 70 et suiv. — Vingt-sept étudiants de Winchester présentèrent à la reine un *carmen nuptiale* dont chacun avait écrit une partie. Ce livre de vers latins est aujourd'hui au British Museum et se compose de quinze feuillets petit in-4°. On y lit ces mots écrits à l'encre rouge : *Mariæ reginæ*. Il a pour titre : *Ad Philippum et||Mariam||Reges||Semper Augustos||Puerorum||Collegii Wickamensis||Apud illustrem Wintoniam||Carmen nuptiale||* 1554. Au verso se trou-

la vie[1] ». Gais carillons, salves d'artillerie, processions, feux de joie, festins populaires, sur les places publiques grandes beuveries de vin et de bière, rien ne manqua[2]. Lorsque, le 18 août[3], le couple royal fit son entrée solennelle dans la capitale, de nombreux arcs de triomphe, des peintures allégoriques ornaient les rues, et des inscriptions multiples sur champ d'azur ou d'argent célébraient le glorieux époux de la reine[4]. Cepen-

vent la généalogie de Marie et de Philippe, entourée d'un double collier. Au-dessous de Marie et de Philippe se trouve un cercle vide, pour leur descendance, avec ces vers :

Deest puer, at dabitur (Christo donante) Mariam
Qui vocitet matrem, teque, Philippe, patrem,
Nascere magne puer parvo scribendus in orbe
Nomine signetur pagina nostra tuo.

[1] De Noailles au connétable, 23 juillet 1554; VERTOT, *op. cit.*, t. III, p. 280. Les étrangers qui résidaient à Londres s'étaient refusés « de faire aucun frais. » (Renard à l'empereur, 14 juin 1554; TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 417.) « Je ne voist grand apprest de la noblesse ni du peuple, pour sa réception », écrit Renard le 14 juin. (TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 415.) Le lord-maire et les aldermen édictèrent diverses ordonnances pour prévenir les troubles que l'on craignait à l'occasion du mariage et pour ordonner les réjouissances publiques. STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 200.

[2] Cf. STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. II, p. 200 et suiv.

[3] Le 31 juillet Marie et Philippe étaient partis de Winchester pour Basinghouse et Windsor. A Windsor, un chapitre de l'Ordre de la Jarretière fut tenu pour installer Philippe. Durant les préparatifs de la cérémonie, un héraut trop zélé remplaça les armes d'Angleterre par celles d'Espagne, mais il reçut l'ordre péremptoire de tout remettre dans l'état primitif (HOLINSHED, *Chronicle*, t. III, p. 1120). Le roi et la reine allèrent ensuite à Richmond, d'où ils se rendirent par le fleuve à Southwark, le 17 août, pour faire le lendemain leur entrée dans la capitale. John ELDER's *Letter*, dans la *Chronicle of Queen Jane*, p. 145, édit. Nichols, p. 145.

[4] John ELDER's *Letter*, dans l'appendice X de la *Chronicle of Queen Jane and Mary*, p. 145 et suiv.

Voici l'inscription poétique que portaient deux géants de carton, Corinus Britannus et Gogmagog Albionus :

UNICA CAESAREAE STIRPIS SPES INCLITE PRINCEPS,
CUI DEUS IMPERIUM TOTIUS DESTINAT ORBIS,
GRATUS ET OPTATUS NOSTRAS ACCEDIS AD ORAS
ECCE SAGITTIPOTENS TIBI TOTA BRITANIA DEXTRAM
PORRIGITA. ET GREMIUM TIBI NOBILIS UGLIA PANDIT.
TE TAMEN IN PRIMIS URBS LONDONIENSIS HONORAT,
INCOLUMEMQUE SUUM GAUDET VENISSE PHILIPPUM.

dant la réception fut peut-être plus froide et moins sympathique que ne le laisseraient supposer les manifestations commandées et les rapports officiels; car l'ambassadeur impérial remarque, lors de la seconde entrée de Philippe dans la capitale, que « le peuple de ceste ville de Londres s'est fort remis de l'insolence dont il usoit auparavant [1] ».

Jusqu'au dernier moment on avait redouté l'opposition pu-

IPSA SUIS SENTIT CHARUM TE CIVIBUS ESSE,
ET FORE FOELICEM TALI SE PRINCIPE CREDIT.
TEQUE PUTANT OMNES MISSUM DIVINITUS URBI,
CUJUS MENS, STUDIUM, VOX, VIRTUS, ATQUE VOLUNTAS
GAUDET, ET IN CLARI CONSENTIT AMORE PHILIPPI.

Ailleurs on lisait :

DIVO PHI. AUG. MAX.
HISPANIARUM PRINCIPI EXOPTATISSIMO.
CONSTANTEM FORTEMQUE ANIMUM, TER MAGNE PHILIPPE.
NEC SPES A RECTO, NEC METUS ACER AGIT.

Sous l'image d'Édouard III on avait écrit ces vers en lettres d'or, sur champ d'argent :

SI TE BELLIPOTENS VETERUM JUVAT ANGLIA REGUM
GLORIA, QUAE SUMMIS QUONDAM TE LAUDIBUS AUXIT,
ILLORUM SOBOLEM MARIAM, MAGNUMQUE PHILIPPUM
DILIGERE, ET TOTO COMPLECTI PECTORE DEBES
QUOS DEUS EX UNO COMMUNI FONTE PROFECTOS
CONNUBIO VETEREM VOLUIT CONJUNGERE STIRPEM.

Le roi et la reine étaient représentés la Justice et l'Équité à leurs côtés: dessous on lisait sur champ d'azur :

QUI VERAX CLEMENSQUE SIMUL, AC JUSTUS ET EQUUS,
VIRTUTISQUE SUAM COMPLEVIT LUMINE MENTEM,
SI DIADEMA VIRO TALI SAPIENTIA LONET,
ILLE GUABERNABIT TOTUM FOELICITER ORBEM,
ET QUIA TE TALEM COGNOVIMUS ESSE, PHILIPPE,
NOS FORTUNATOS FORE TE REGNANTE PUTAMUS.

Les fêtes furent interrompues par la mort du duc de Norfolk auquel la reine était très attachée. Stow, *Annals*, p. 625; Heylyn, *Ecclesia Restaurata*, édit. 1849 de l'*Ecclesiastical History Society*, t. II, p. 130.

[1] Renard à Charles-Quint, 13 octobre 1554, Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 317. Cf. Stone, *History of Mary*, Londres, 1901, p. 329. Cependant Renard se montre satisfait de l'accueil fait par le peuple à Philippe. Renard à Charles-Quint (*ibid.*, t. IV, p. 292) et Charles-Quint à Renard, 2 septembre (*ibid.*, p. 296).

Une des peintures qui ornaient Gracechurch Street représentait, entre autres personnages, Henri VIII, Édouard VI et Marie Tudor. Henri

blique au mariage espagnol. Depuis la révolte de Wyatt, les Anglais ne paraissaient plus aux Impériaux qu'un peuple sans foi ni loi, faux, perfide, inconstant et jaloux, qui haïssait l'étranger et détestait l'autorité du gouvernement[1]. Les membres du Conseil Privé même étaient suspects et l'on ne savait à qui se fier : « et est tel le désordre que ne l'on scait qui est bon ou maulvais, qui est constant ou inconstant, qui est loyal ou traistre[2]. — Et n'est croyable l'inconstance de ceulx de par deça, ny la confidence qu'ilz donnent quand ilz veulent tromper[3]. » A la veille du mariage, Renard prévient l'empereur « que les visaiges changent et les volontés sont incertaines[4]. — Plusieurs particuliers ne peuvent gouster cette alliance[5] ». Toute crainte d'émeute n'était point dissipée. « La partialité des conseillers, les ambitions naturelles d'aulcuns du royaulme, la pertinacité des hérétiques et le mescontentement que les Françoys ont de ce mariage, peuvent causer raisonnable scrupule de crainte de tumulte[6]. » Déjà l'on avait eu « advis par par-

donnait à Édouard un livre sur lequel on lisait *Verbum Dei*. Gardiner, sur l'ordre de la reine, fit appeler le peintre, et le gourmanda rudement de ce qu'il avait écrit ces mots sur le livre et placé celui-ci dans les mains de Henri et non dans celles de Marie « qui vraiment avait réformé l'Église et la religion conformément à la pure parole de Dieu », et il lui ordonna d'effacer le livre. Le peintre obéit, mais il mutila en même temps la main de Henri, en lui enlevant une partie des doigts. (Holinshed, *Chronicle*, p. 1121. *Chronicle of Queen Jane and Mary*, édit., Nichols, p. 78-79.) La chronique dit que le peintre peignit des gants à la place du livre. Strype, t. III, *op. cit.*, part. I, p. 205, et Froude (*The reign of Mary Tudor*, édit. 1910, p. 153), enjolivent cette histoire.

[1] Griffet, *op. cit.*, p. 182. Cf. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 293, Giacomo Soranzo disait également : Essendo cosi pose fede in quellogenti come è che nè i benefici nè altra cosa puó mai fare che si possa esser certi della loco voluntà. » *Relazioni degli ambasciatori veneti*, t. III, p. 82.

[2] Renard à Charles-Quint, 22 mars 1554, Tytler, *op cit.*, t. II, p. 345.

[3] Montmorency et Renard à l'empereur, 25 mai 1554. *Ibid*, t. II, p. 400.

[4] Renard à Charles-Quint, 4 juillet 1554. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 273.

[5] Renard à Charles-Quint, 9 juin 1554. Tytler, *op cit.*, t. II, p. 414. Dans une autre lettre (*ibid.*, t. IV, p. 276), il écrivait : « il y a plusieurs particuliers fort mal affectionnez » au dit mariage.

[6] Les ambassadeurs impériaux en Angleterre à Charles-Quint, 4 juin 1554. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 254. La copie qu'a publiée Weiss

ticuliers espies qu'il se trame une grande révolution[1] ». On découvrit les intrigues du lord amiral, William Howard, avec les Français et les Killigrew réfugiés en France[2], ainsi que le complot d'Arundel, de Pembroke et de Paget pour marier Élisabeth avec le fils d'Arundel, « au préjudice de la dicte royne[3] ». Une voix mystérieuse, dans une muraille, prophétisait les pires choses contre le prince d'Espagne et son mariage; elle attira les foules jusqu'à ce que la supercherie eût été découverte[4]. Nombre de gens étaient condamnés au pilori pour paroles séditieuses[5]. Les enfants eux-mêmes manifestaient leur aversion du mariage espagnol. Deux ou trois cents d'entre eux, raconte François de Noailles, se divisèrent « en deulx troupes, dont ils appelaient l'une l'armée du roy et de M. Wiatt, et l'autre celle du prince d'Espaigne et de la royne d'Angleterre, lesquelles incontinant se meslerent par telle haine et fureur que le combat en fut long »; il se termina « par la prinse du prince d'Espaigne qui fust soubdainement mesné au gibet par ceulx de la part du roy et de M. Wiatt, et sans quelques hommes qui tout à propoz y accoururent, ilz l'eussent estranglé... Par là vous pouvez veoir comme le prince d'Espaigne sera le bien venu en ce pays, puisque les enfans le logent au gibet[6] ». Les bruits les plus fâcheux jetaient

était sans date, mais celle des *Belgian transcripts* du Record Office porte celle du 4 juin.

[1] Montmorency et Renard, 25 mai 1554. Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 400.

[2] Renard à Charles-Quint, 9 juin 1554. Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 413.

[3] Montmorency et Renard à l'empereur, 4 juin 1554; Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 405, et *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 256. Renard à l'empereur, 14 juin 1554; Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 416. Cf. Granvelle à Renard, 19 juin 1554; *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 259; et Renard à l'empereur, 13 octobre 1554; *Ibid.*, p. 318.

[4] Elle était due à une femme, Élisabeth Croft, qui avait été subornée par quelques mécontents. (Cf. Machyn, *Diary*, p. 125; Stow, *Annals*, p. 624; Holinshed, p. 1117; Lettre de Renard à l'empereur, du 13 mars 1554, dans Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 340; Heylyn, *op. cit.*, édit., 1849, t. II, p. 125; Strype, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 153). La *Chronicle of Queen Jane* (édit. Nichols, p. 78) dit qu'Élisabeth Croft fut conduite au pilori le 15 juillet. Marie lui fit grâce dans la suite.

[5] Strype, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 193-194.

[6] Le protonotaire de Noailles au connétable de Montmorency, 12 mars 1554, Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 129.

le trouble et l'inquiétude dans les esprits. Les uns « ont semé que incontinent que son Altese seroit arrivée, les Escossois feroient guerre au royaulme d'Angleterre; les autres que son Altese venoit pour occuper le royaulme, avec gens de guerre qu'il amène avec luy [1] ». L'ambassadeur impérial était si peu certain de la sécurité de Philippe qu'il lui conseilla de « porter une cotte de mailles, sous ses vêtements, et de s'entourer de soldats qui prendraient la livrée des pages et laquetz [2] »

* * *

Pour calmer les esprits excités et ne point choquer le patriotisme farouche des Anglais, Philippe ne négligea rien. Son père et l'ambassadeur impérial lui avaient donné les meilleurs conseils. Ils craignaient que les manières hautaines, la froideur et la rigidité d'allure dont Allemands et Flamands s'étaient offensés, lors de son premier voyage en Flandre, ne lui aliénassent les Anglais et ne rendissent plus impopulaire encore son mariage avec la reine [3]. Aussi lui recommandèrent-ils d'éviter ces défauts, d'être cordial et généreux envers les nobles, affable et condescendant pour le peuple. Le mot « caresser » revient constamment sous leur plume. Ils espèrent que son « Alteze aicarossera les Angloys par son humanité costumiere [4]. — Il convient

[1] Renard à l'empereur, 14 juin 1554, Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 418.

[2] Instructions données à Philippe par Simon Renard, juin ou juillet 1554, Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t IV, p. 268. Cf. la préface de Gayangos à l'édition de Muñoz, *op. cit.*, p. XXIII. — Le malicieux vénitien Badoaro raconte que Philippe et ses amis crurent à quelque trahison et furent pris de peur en voyant arriver, essoufflé et au grand galop, un messager de la reine. Cf. Froude, *The reign of Mary Tudor*, édit. 1910, p. 142, 143. Martin Hume, *op. cit.*, p. 73.

[3] Giovanni Micheli parle de cette fierté et de « cette gravité, comme disent les Espagnols, qui rendirent Philippe si odieux, la première fois qu'il sortit d'Espagne. » Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 334.

[4] Renard à Philippe, 13 mars 1554. Tytler, *op. cit.*, t. II, p 355. Renard, dans la même lettre, conseillait le prince d'entourer de prévenances les ambassadeurs anglais que la reine avait envoyés au-devant de lui en Espagne, « tant pour les attirer à sa dévotion, que pour par eulx faire relation aulx autres du pay du dict traictement ».

que son Alteze, entrant en ce royaume, accarasse toute la noblesse et soit conversable avec elle; qu'il se face veoir souvent au peuple, et accarassant les nobles, parlant avec eulx quand l'occasion l'adonnera, les menant à la chasse, usant de libéralité, il n'y a doubte que non seullement ils obéiront et aimeront son Altèze, ains l'adoreront [1]. » Il faut surtout flatter le peuple, sans lequel les nobles ne peuvent rien. Sa Majesté est bien « préadvertie que, comme ce royaulme est populaire, aussy convient-il accarasser le peuple, pour contenir l'ambition et inconstance de la noblesse [2]. — Surtout son Altèze se treuve conseillé de accarasser le peuple pour s'en servir, si la noblesse vouloit entreprendre ou faire nouvelleté, pour avoir esté toujours le peuple mal d'accord avec la noblesse, et la noblesse ne pouvoir sans ledict peuple [3] ». L'empereur et Renard avaient dissuadé Philippe de laisser les Espagnols de sa suite amener leurs femmes, pour éviter des occasions de heurt inutiles [4]. Aucune condescendance envers ses nouveaux sujets ne sera vaine. Il fera bien « d'apprendre quelques motz d'anglois pour les saluer [5] »; et en tout il devra se conformer aux usages du pays, ainsi que les Espagnols qui l'accompagnent [6]. Après de tels avis, Charles-Quint ne doute

[1] Instructions données par Simon Renard au prince d'Espagne, juin ou juillet 1554. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 267.

[2] Les ambassadeurs impériaux en Angleterre à Charles-Quint, Winchester, 26 ou 27 juillet 1554, Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 277.

[3] Renard à Charles-Quint, fin août 1554. Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 294.

[4] « L'on a escript d'Espaigne que plusieurs sieurs deliberoient amener leurs femmes avec eulx par deçà. Si ainsi est, Vostre Majesté pourra preveoir ung grand desordre eu ceste court. » (Renard à l'empereur, 27 mars 1554. Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 351.) « Il ne convient nullement que son Altèze souffre venir dames d'Espaigne par deçà pour maintenant, ains que l'on diffère de ce faire jusques à ce que, aiant veu comme les choses passeront par deçà, l'on y prengue délibération. » (Instructions de Renard à Philippe, juin ou juillet 1554. Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 268.) « On me dit, avait écrit Charles à son fils le 1er avril, que certaines femmes ont l'intention de suivre leur mari, en votre compagnie. Je crois qu'il leur serait difficile de se faire et de garder d'amicales relations avec les Anglaises, qu'il faudrait mieux emmener des soldats. Aussi me semble-t-il plus sage de les envoyer en Flandre, jusqu'à ce que les affaires d'Angleterre soient arrangées. » Hume, *Two English Queen and Philip*, Londres, 1908, p. 164.

[5] Instructions citées de Renard à Philippe. Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 268.

[6] « Seulement sera requis que les Espaignolz qui suyvront Votre Alteze

point que son fils « ne se comporte avec une telle douceur et de si aimable façon que personne n'aie plus occasion de trouver mal le décret divin de sa venue dans le royaume [1] ».

Philippe mit si bien en pratique les conseils paternels que ses adversaires eux-mêmes reconnurent qu'il se comporta, en Angleterre, tout autrement que jadis dans les Flandres : sa courtoisie, son amabilité les étonnèrent [2]. Damula écrit qu'à son débarquement en Angleterre, le prince « se fit remarquer de tous par son amabilité sans raideur, et par son peu de souci de l'étiquette royale, se mêlant aux courtisans comme un camarade plutôt que comme un roi [3] ». Tous louent « la bonne grâce que son Altèze a représentée en tout et partout [4] », et l'empereur se félicite « que ledict sieur roy se conduyse en tout si bien, gaignant la voulenté d'ung chacun par delà [5] ». Il est certain que Philippe, par son tact et ses bonnes grâces sut, en quelques mois, retourner l'opinion publique qui lui était si défavorable et vaincre en partie les préjugés de la nation.

Les grands, il les gagna par sa libéralité. « Au regard des pensions et pensser, avait dit l'empereur, afin que nostredict filz gaigne en ce coustel-là plus d'affection et crédit, il nous à semblé le mieulx que luy-même les donne, dont bien particulièrement l'avons adverty, afin qu'il vienne pourveu selon ce [6]. » Charles et

comportent les façons de faire des Angloys et soient modestes. » Renard à Philippe, 13 mars 1554. Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 335.

[1] John Mason au Conseil Privé, 25 décembre 1554. Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 465.

[2] Conf. Martin Hume, *op. cit.*, p. 65. Giovanni Micheli dit à la fin du règne : « Sua M^ta avendo del tutto persa quella alterezza, e sussi egocome chiamauo gli Spagnnoli, con la quale usci la prince volta de Spagna e riusci cosi odioso. » Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 334.

[3] Marc Antonio Damula au doge, 22 juillet 1554, *Venetian Calendar*, t. V, p. 524.

[4] Les ambassadeurs impériaux en Angleterre à Charles-Quint, Winchester, 26 ou 27 juillet 1554. Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 278.

[5] Granvelle à Renard, 4 août 1554. Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 285.

[6] Charles-Quint à Simon Renard, 4 août 1554. Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 225-226. Dans sa lettre du 2 avril (*ibid.*, p. 232) l'empereur répète à son ambassadeur : « Au regard des pensions que, à vostre advis, se devroient dès maintenant présenter et déclarer, vous aurez jà entendu la résolucion

son ambassadeur, estimaient, en effet, que « les plus mal affectionnez, par concessions et liberalitez, pourraient changer de vouloir[1] ». Leur calcul était juste, car Renard pouvait écrire à l'empereur, le 13 octobre : « Les seigneurs qu'ilz ont pension du roy font telz et si bons offices és contrées et provinces du royaulme où ilz ont charge, que l'on ne oye dire sinon que le peuple est content de l'aliance et s'en resjouit[2]. » Philippe apporta d'Espagne 3 000 000 de ducats, dont il devait laisser la plus grande partie en Angleterre[3]. L'ambassadeur Giovanni Micheli rapporte que le roi paye de ses propres deniers toutes ses dépenses et celles des siens, jusqu'aux plus minimes, « de sorte qu'en un an environ il a importé plus d'un million d'or, resté tout entier dans l'île. Outre cela, à son arrivée dans le royaume, il voulut faire office de prince généreux et bienfaisant, et, par manière de récompense ou de libéralité, sous forme de

que y avons prinse et la cause que nous y meut, à savoir qu'elles se donnent par nostredict filz, à son arrivée, afin que le gré lui en demeure ; et n'y a pourquoy ceulz de ce coustel-là doivent sentir la dilacion, puisqu'elle sera, avec l'aide de Dieu, de si peu de jours. Et puisque le chancelier vous en a parlé, pour lui entretenir la bonne volunté et d'autres qu'il vous semblera, vous leur povez, comme de vous-mesme, déclarer et les asseurer que jà elles sont résolues, et que nostredict filz, à son arrivée, leur en donnera la dépesche; et est apparent et vraysemblable qu'ilz désireront tant plus ladicte arrivée, pour l'asseurance qu'ilz auront de lors recevoir ladicte gratiffication. »

[1] Simon Renard à l'empereur, mi-juillet 1554. Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 278. L'ambassadeur connaissait la vénalité des Anglais : « Si on les veut practiquer et racheter de présents et promesses, l'on les convertira où l'on vouldra. » (*Ibid*, t. III, p. 100.) L'empereur avait déjà gagné à prix d'argent certains seigneurs : « Ledict ambassadeur a fait present de cinq mil escuz à plusieurs gentilshommes et officiers qui se sont emploiez au service de la royne en la dernière rébellion et victoire pour les attirer et affectionner, que l'empereur a paié. » Instructions de Renard à Philippe II, *ibid.*, t. IV, p. 267.

Le chancelier lui-même aurait désiré une pension. Renard écrivait à l'empereur le 3 octobre 1554 (*ibid.*, p. 324) : « L'on m'a dict qu'il a quelque remort [regret] de ce que l'on ne luy a donné pension ny usé de libéralité, comme à d'aulcungs envers lesquelx l'on dict avoir remis quelques présens. »

[2] Weiss, *op. cit.*, t. IV, p. 318. L'ambassadeur vénitien disait également que c'était le meilleur moyen pour éviter de nouvelles émeutes, le peuple ne pouvant rien sans chef, sans la noblesse.

[3] Machyn, Stow, Foxe et d'autres disent que l'on porta à la Tour vingt charretées de lingots d'argent. Cf. Heylyn, *Ecclesia Restaurata*, édit. de l'*Ecclesiastical History Society*, t. II, p. 130.

dons ou de pensions, il assigna annuellement cinquante-trois à cinquante-quatre mille écus d'or, qui toujours furent payés et se payent encore, sans qu'il n'ait rien voulu tirer du royaume pour lui-même. Aussi, malgré la haine pour l'Espagnol, est-il désiré de tous ceux qui connaissent le fruit de sa présence [1] ». Le chancelier, en plein Parlement, déclara que le roi, durant son séjour en Angleterre, avait dépensé bien plus d'argent que la reine [2]. « Les membres du Conseil Privé, remarque un autre ambassadeur vénitien à Londres, sont tous ses plus fermes amis, grâce aux pensions qu'ils tiennent de lui; car, en venant dans le royaume, il a dépensé et donné une grande quantité d'argent, il a distribué de gros revenus d'Espagne ou de Flandre, pour gagner les seigneurs les plus influents; ainsi a-t-il expérimenté la parfaite vérité de ce que mon père avait coutume de dire que tout ici est vénal et que rien ne s'y fait sans argent [3]. » Les Espagnols murmurent de ces prodigalités qui les appauvrissent sans grand profit. « Le roi, s'écrie l'un d'eux, a payé les dettes de la reine pour plus de deux cent cinquante mille ducats ; il a réparti ensuite entre les membres du Conseil et les principaux lords du royaume, uniquement pour se les rendre favorables, plus de trente mille ducats de rente; et tout cela vient d'Espagne. Jugez l'avantage que retire l'Espagne de ce voyage et de ce mariage [4] ! »

A l'égard de ses nouveaux sujets, Philippe semble avoir dépouillé sa morgue espagnole. A bord de l'*Espiritu Santo*, il reçoit les lords du conseil et les nobles qui le viennent chercher,

[1] Relation de Giovanni Micheli, 1557. ALBÉRI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 344-345. Cf. lettre de Giovanni Micheli au doge, du 11 juin 1555, *Venetian Calendar*, t. VI, p. 107.

[2] Giovanni Micheli au doge et au Sénat, 21 octobre 1555, *Venetian Calendar*, t. VI, part. I, p. 217.

[3] Michele Suriano au doge, 8 avril 1557, *Venetian Calendar*, t. VI, part. II, p. 1003. Antonio Suriano frère de Michele avait été ambassadeur en Angleterre de juillet 1519 à septembre 1523. — Manrique dit aussi à Badoer (*ibid.*, p. 427) que le roi, non seulement en payant ses propres dépenses mais celles aussi d'un grand nombre d'Anglais, a distribué des sommes énormes dans le royaume.

[4] Lettre de Pedro Enriquez dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, édit. de la *Sociedad di Bibliófilos españoles*, p. 120.

le visage souriant et le chapeau à la main; il veut même se rendre à pied à l'habitation qui lui a été préparée, on doit lui dire que ce n'est pas l'étiquette anglaise[1]. « Pour éviter la suspicion dont les Français font courir le bruit que son Alteze veut par force conquérir le royaume[2] », Philippe éloigne ses compatriotes et s'entoure d'Anglais. Dix seigneurs de sa suite débarquent seulement avec lui[3]; et il défend aux soldats de la flotte de descendre à terre « sur la peyne d'estre pendu[4] ». Dans son voyage à Winchester, à son entrée dans Londres, bien peu de ses nobles l'accompagnent[5]; et sa garde du corps est composée d'Anglais revêtus des couleurs espagnoles, au grand déplaisir de la garde castillane claquemurée sur des vaisseaux pestilentiels[6].

[1] Martin Hume, *op. cit.*, p. 67, 68.

[2] Instructions de Simon Renard à Philippe, juin ou juillet 1554, Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 268.

[3] Voir plus haut : Cf. le récit de Varaona dans les *Documentos inéditos*, t. I, p. 566. On lui avait conseillé d'agir ainsi. De Noailles (à la suite du « Discours de l'ordre tenu en la descente du prince d'Espagne à Hamptonne »; Vertot, *op. cit.*, t. II, p. 288-289), Tytler (*op. cit.*, t. II, p 433), Nichols (dans l'appendice XI de la *Chronicle of Queen Jane and Mary*, p. 171), donnent la liste des seigneurs qui avaient suivi Philippe en Espagne.

[4] « Discours de la cérémonie observée et de l'ordre tenu en la descente du prince d'Espagne à Hamptonne, 27 juillet 1554 », dans Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 287. Cf. lettre de Noailles au roi du 23 juillet 1554, *ibid.*, p. 283; le récit de Juan de Varaona dans les *Documentos inéditos*, t. I, p 566. Comme les soldats avaient déjà commencé à descendre des navires, on les fit remonter à bord en toute hâte. (*Venetian Calendar*, t. V, p. 923.) Renard avait averti Philippe : « Il ne convient qu'aulcuns souldars des navires dèsembarquent en terre. » (Instructions de Renard à Philippe. Weiss, *op cit.*, t. IV, p. 268.) Ces soldats, comme je l'ai dit, étaient un renfort destiné aux Flandres. (Cf. Pedro Enriquez, dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, *Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 101.) L'amiral de Castille même, pour débarquer, eut à demander la permission du Conseil Privé. (Lettre de Pedro Enriquez, dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, *Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 91). La flotte ne peut faire eau et se ravitailler à Southampton; elle dut aller à Portsmouth.

[5] A Winchester, pour son mariage, il n'a avec lui que dix à quinze seigneurs espagnols, dont les duc d'Albe et de Medina Celi, le comte de Feria. A son entrée dans Londres il n'est suivi que de ces derniers et de trois ou quatre nobles. Simon Renard à l'empereur, 23 août 1554. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 292. Cf. Pedro Enriquez dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, *Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 101.

[6] « On croit, dit Muñoz (*Viaje de Felipe à Inglaterra*, *Sociedad de Biblio-*

Les Anglais seuls l'approchent et remplissent les divers offices de sa maison. C'est tout juste si quelquefois le duc d'Albe lui présente la serviette, et si, au festin de ses noces, Don Iñigo de Mendoza, fils du duc de l'Infantado, lui sert d'échanson[1]. Son grand écuyer est un Anglais[2]; et des Anglais sont ses chambellans, ses majordomes, ses gentilshommes de la bouche et ses autres officiers[3].

« Depuis que Sa Majesté est en Angleterre, écrit un Espagnol, nul de ses serviteurs, aussi bien dans les grands offices que dans les petits, ne l'a servi ni ne le sert[4]. » « C'est bien avec raison, murmurent les nobles de sa suite, que Doña Maria de Mendoza[5] a dit que nous n'avons que faire ici; nous ressemblons à des vagabonds qui ne savent à quoi s'employer[6]. »

Philippe se conforme en tout aux coutumes et aux préjugés nationaux. Il s'efforce de balbutier quelques mots d'anglais[7].

filos españoles, p. 77), qu'on ne laissera pas à Sa Majesté la garde qu'il a amenée avec lui. »

[1] Lettre de Pedro Enriquez, dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, p. 90, 91. Encore le duc d'Albe ne peut-il exercer son office de majordome.

[2] *Ibid.*, p. 90. Pedro Enriquez ajoute malicieusement que l'Anglais fit conduire les chevaux du roi, au sortir du vaisseau, à son écurie, afin de se les approprier à l'occasion.

[3] Muñoz, *op. cit.*, p. 77.

[4] Muñoz, *op. cit.*, p. 77. Cf. Pedro Enriquez, *ibid.*, p. 101; Hume, *Two English Queens and Philip*, Londres, 1908, p. 72. Renard écrivait à l'empereur, le 13 octobre 1554 (Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 319) : « Que le roy s'est résolu pour retenir aulcungs Anglois de sa maison, et se servira d'eulx comme de ceulx qu'il a à son service. » Giovanni Micheli (Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 345), dit également que Philippe a pris beaucoup d'Anglais à son service et qu'il les rétribue largement.

[5] C'était la femme de Don Gonzalo Fernandez de Cordoba y Aguilar, troisième duc de Sessa, qui avait suivi Philippe en Angleterre. Elle était fille du grand commandeur de Léon, Don Francisco Cobos, secrétaire d'État de l'empereur Charles-Quint.

[6] Lettre de Pedro Enriquez, dans Muñoz, *op. cit.*, p. 91.

[7] Muz (*op. cit.*, p. 71) raconte qu'à sa première entrevue avec la reine « Philippe lui demanda comment on disait bonne nuit en anglais; mais quand il arriva là où se tenaient les dames de la cour il ne s'en souvenait plus ; il revint alors vers la reine pour le lui demander à nouveau,

Les portes du palais sont ouvertes à tout venant, depuis la première heure du jour jusqu'à la nuit, et il donne audience, la journée entière [1]. Il déjeune et dîne en public et à la façon anglaise, bien que cela lui déplaise extrêmement; il vide vaillamment des chopes de bière épaisse et forte et il encourage les Espagnols à l'imiter [2]. Dans ses rapports avec les Anglais, il se montre toujours soucieux de s'identifier avec leurs intérêts. Jamais il n'essaye d'intervenir personnellement. Rien ne se fait sans la reine; il lui soumet tout, jusqu'aux pétitions qui lui sont adressées, en tant que roi [3].

C'est ainsi qu'il s'acquit les bonnes grâces de la nation. La noblesse, constate bientôt Renard, « admire l'humanité et vertu dudict sieur roy [4] ». et le peuple est tout « estonné d'avoir esté ainsi séduict, tellement que le jugement qu'il a faict est d'avoir veu ung bon prince, bening, humain, d'espoir de justice et police, et demeurant très satisfaict de sa personne [5] ». L'ambassadeur vénitien, Giovanni Micheli, reconnaît que le roi est

ce qui la charma grandement. Il salua ensuite les dames en anglais et s'en fut à son appartement. »

[1] Cf. Stone, *History of Mary* I, Londres, 1901, p. 332. Cependant, quelquefois, on observa davantage l'étiquette espagnole. Holinshed *(Chronicle*, p. 1121) rapporte qu'après leur entrée dans Londres, le roi et la reine se retirèrent à Hampton Court, où l'on ferma la cour : nul ne put entrer sans qu'on sût le message dont il était chargé, « ce qui sembla étrange aux Anglais qui n'avaient point vu cela jusqu'ici ». Mais ce ne fut que transitoire; Philippe reprit bientôt la coutume anglaise. Giovanni Micheli écrit en effet, en 1557 : « Di pazienza e facilità nelle udienze ed altro, non può alcuno, per minimo che sia, desiderar più, perché, non dico alle ore ordinarie delle udienze, che in queste non si ha bisogno di mezzo, ma liberamente puc ciascuno accostarseglió, e con supplicazioni o memoriali intertenerlo a suo piae, un avendo, che si sappia, mai dato ripulsa o impedimento alcerno auco alle udienze straordinarie. » Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 334.

[2] Un témoin rapporte que « tout se faisait à la mode anglaise plutôt qu'à celle d'Espagne ». Tytler, *op. cit.*, t. II, p. 432.

[3] Relation de Giovanni Micheli, de 557. Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 345. Cf. Lettre de Giovanni Micheli au doge du 11 juin 1555; *Venetian Calendar*, t. VI, p. 107.

[4] Simon Renard à l'empereur. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 317.

[5] Simon Renard à l'empereur; *ibid.*, t. IV, p. 292.

« bien vu, aimé et désiré de tous [1] ». Personnellement Philippe fut populaire [2].

Mais la haine de l'étranger persista dans la nation [3]. Le peuple avait déjà maltraité les Espagnols, avant l'arrivée de Philippe, et une ordonnance royale avait dû prohiber ces violences [4]. Après le mariage, son antipathie ne fit qu'augmenter. Bien que le roi eût permis à très peu de compatriotes de le suivre [5], on se plaignit d'en trop voir : « A cette époque, dit une chronique contemporaine, il y avait, à Londres, tant d'Espagnols que, dans les rues, on en rencontrait quatre pour un Anglais, au grand déplaisir de la nation [6]. » Le bruit courait que les Espagnols « vouloient prendre et usurper le royaulme par force [7] », que 12000 de leurs soldats allaient débarquer pour s'emparer de la couronne [8], que l'archevêché de Cantorbery, le siège primatial d'Angleterre, serait donné à un moine espagnol [9]. Tous ces bruits, soigneusement entretenus par les Français et les hérétiques, tenaient en éveil le mécontentement populaire. Des pamphlets violents « jetèrent le discrédit sur la nation espa-

[1] Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 345.

[2] « Giovanni Micheli dit que le roi et Pole sont universellement populaires, à cause de leur réputation de bonté dont chaque jour ils donnent des preuves. *Venetian Calendar*, t. VI, part. I, p. 173. Cf. Zimmermann, *Maria die Katholische*, dans les *Stimmen aus Maria Laach*, 1890, p. 125.

[3] Simon Renard (Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 293) constate qu'il sera difficile aux Anglais de s'entendre avec les Espagnols « pour estre les Angloys abhorissans les estrangiers ».

[4] Strype, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 152.

[5] Il n'avait avec lui qu'une douzaine de nobles, ce qui ne faisait guère, avec leur suite, que deux ou trois cents Espagnols.

[6] *Chronicle of Queen Jane and of two years of Queen Mary*, édit. Nichols, p. 81. Simon Renard (Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 293) dit que les Anglais n'étaient pas « accoutumez de veoir si grande multitude » d'étrangers.

[7] Simon Renard à l'empereur, 23 novembre 1554, Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 342.

[8] *Chronicle of Queen Jane and Queen Mary*, édit Nichols, p. 81. En 1556, on dit que Philippe va retourner en Angleterre avec une puissante armée. *Venetian Calendar*, t. VI, p. 461, 473.

[9] *Chronicle of Queen Jane*, p. 82. La *Chronicle*, ainsi qu'Holinshed, rapporte d'autres nouvelles extravagantes qui circulaient parmi le peuple à cette époque.

gnole [1] ». De Noailles remarque que l'ancienne haine contre la France s'est changée en celle de l'Espagne [2].

Les Espagnols se plaignent amèrement d'être en butte à mille vexations. « Les Anglais, écrit un familier du roi, ne peuvent pas plus voir les Espagnols que le diable. Aussi nous traitent-ils fort mal. Dans les villes, ils nous volent, et sur les routes aucun de nous n'ose s'écarter d'une couple de milles de peur d'être dévalisé. Une bande d'Anglais, une fois, battirent et détroussèrent plus de cinquante Espagnols [3]. Tout ceci les conseillers le savent et se taisent .. En ce pays il n'y a ni équité, ni crainte de Dieu... Pour nous, il n'est point de justice. Sa Majesté nous ordonne d'éviter toute dispute, de dissimuler, de souffrir en silence toutes leurs vexations. Aussi nous maltraitent-ils, et n'ont-ils pour nous aucun égard. Bribiesca [4]

[1] Badoer au doge, 6 décembre 1555 *Venetian Calendar*, t. VI, p. 272 John Bradford, dans son avertissement à la reine et au Conseil Privé (Strype, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, appendice XIV), reproche aux Anglais leur politique arrogante et tyrannique, leur bestiale débauche, qu'il connaît non par ouï-dire, mais pas ses rapports et son commerce quotidien avec eux.

[2] De Noailles au roi, 30 novembre 1554. Vertot, *op. cit.*, t. IV, p. 27.

[3] Il ajoute : que « le nombre des larrons est tel que l'on ne saurait se l'imaginer ; ils vont vingt par vingt ». Pedro Euriquez avait déjà dit (*Viaje de Felipe II à Inglaterra, Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 91) que « ce qui vaut deux sols ils nous le vendent cinquante ». Dans une autre lettre (*ibid.*, p. 121), il écrit : « En ce pays il y a beaucoup de voleurs qui ne vivent que de rapine, aussi avons-nous pour habitude de rentrer avant la nuit et de rester à la maison, car il est nécessaire d'être fort prudents si nous ne voulons perdre la bourse et la vie. Ainsi en va-t-il ici, bien que la justice soit fort rigoureuse, pour les larrons qu'elle saisit. Ainsi, l'autre jour, on pendit un Anglais qui avait volé quatorze deniers (ce qui fait environ quatre-vingt-quatre maravédis de Castille). Malgré cette sévérité contre les voleurs, nous ne pouvons nous défendre de leurs brigandages et de leurs larcins, aussi, comme j'ai dit, nul ne peut aller, de nuit, par les rues. » Un autre Espagnol raconte que l'on a volé au chambellan de Juan Pacheco quatre cents couronnes, ses bijoux et son argenterie, et que quatre ou cinq boîtes d'objets précieux qui appartenaient au roi ont disparu. Martin Hume, *op. cit.*, p. 84. Simon Renard (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 293) écrit à l'empereur, au mois d'août, que les Anglais ont « jà faict plusieurs destrousses et larrecins sur eulx [les Espagnols] en desembarquant et sur les chemins ».

[4] L'alcade Bribesca de Muñatonès avait déjà accompagné Philippe dans les Flandres (Caveta de Estrella le désigne sous le nom de Cabrera de

et les ambassadeurs à qui nous nous plaignons répondent qu'il convient au service de Sa Majesté que nous ne disions rien[1]. » Les seigneurs se lamentent d'être partout mal reçus et mal hébergés, y compris le duc et la duchesse d'Albe. « Il ne suffit point d'être privé de nos offices, il faut encore être mal logé... C'est bien le peuple le plus ingrat qui se soit jamais vu[2]. Encore ne se contentent-ils point de ne pas hospitaliser les Espagnols, les insultant, comme le feraient des sauvages, mais ils les malmènent et les volent dans les auberges[3]. » Quant aux religieux, ils n'osent sortir « tant les Anglais, qui sont mauvais et sans crainte de Dieu, les maltraitent. Ils auraient bien dû ne point venir ici. Don Pedro de Cordóba et Don Antonio, son frère,

Bribiesca): et Cordoba (*Felipe II, rey de España*, 1619, liv. I, chap. IX) dit qu'il était du Conseil et de la Chambre de Castille. Il était intervenu dans la fameuse querelle entre le vice-roi d'Aragon et le bras ecclésiastique de ce royaume. L'empereur avait jugé que ce magistrat était nécessaire pour maintenir l'équité entre Anglais et Espagnols et « faire cesser tous désordres ». Charles-Quint à Simon Renard, 19 mai 1554. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 225). Mais l'ambassadeur connaissait trop les Anglais pour croire qu'ils se soumettraient à sa juridiction. « Je crains que ceulx de par deçà ne souffriront que le sieur alcalde use de jurisdiction en ce royaulme tant pour estre acte contraire au traictez que pour la conséquence et ne trouve-t'on pas bon qu'il vienne comme alcade » (Renard à l'empereur, 27 mars 1554. TYTLER, *op. cit.*, t. II, p. 351.) Giovanni Micheli constate, à la fin du règne, que les Anglais ne reconnaissent nullement l'autorité de l'alcade, qu'ils ont leur loi dont non seulement ils ne veulent se départir en rien, mais auxquelles ils veulent encore soumettre les autres. (*Relazioni degli ambassatori veneti* série I, t. II, p. 346.)

[1] Lettre de Pedro Enriquez, dans la *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, *Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 108.

[2] *Ibid.*, p. 107-108. « Il y a tant d'appartements dans ce palais, continue Enriquez, et ils n'ont même pas donné une chambre à la duchesse d'Albe... Là où nous nous sommes arrêtés, ils n'ont certes point offert les meilleurs logements au duc et à la duchesse d'Albe. » Renard (WEISS, *Papiers d'État de Granvelle*, t. V, p. 293) dit que partout les Espagnols ont été « mal et estroitement logés ».

[3] *Ibid.*, p. 112. « Nous n'aurions pas dû entrer dans Londres, ajoute Enriquez, vu le mauvais traitement que nous font subir les Anglais. » Simon Renard, dans sa lettre à l'empereur du 13 octobre (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 317) dit que l'on a réclamé près du Conseil Privé « sur les difficultez du logis », pour que les habitants ne fassent pas « tant de difficulté de loger comm' ilz faisoient ». Le registre du Conseil (*Chronicle of Queen Jane*, p. 135-136) signale, au 15 août, des désordres provenant de cette cause et les mesures de répression jugées nécessaires.

ont dû quitter leur costume de commandeur; on leur demandait, en raillant, pourquoi ils portaient des croix. Ainsi en va-t-il de tout le reste [1] ». Tous regrettent d'avoir suivi Philippe : « La vie des Espagnols ici n'est pas agréable; ils ne se trouvent certes pas si bien qu'en Castille; ils disent qu'il est préférable d'habiter les chaumes du royaume de Tolède que les vertes campagnes d'Amadis [2]. — Nous désirons tant sortir de ce royaume qu'aller en Flandres serait pour nous le paradis [3]. »

Les Castillans conçurent pour les Anglais une aversion profonde qu'accrurent la complaisance du roi pour ses nouveaux sujets et la crainte de se voir assujettis aux lois du pays [4]. Tout en Angleterre leur déplaît. Le gouvernement n'en est pas un : « Les rois ici ne sont que des vassaux, et ceux qui gouvernent sont les conseillers [5]. » Les Anglais « ne savent que boire et manger. La reine dépense annuellement 300 000 ducats pour le vivre... Au palais, il faut chaque jour de quatre-vingts à cent moutons fort gras et fort gros, une douzaine de bœufs, une douzaine et demie de veaux, sans parler du gibier et de la volaille... Quant à la boisson, on boit plus de bière que ne porte d'eau au printemps le rio de Walladolid [6] ». Les femmes sont laides et leur façon de se vêtir ridicule ou peu convenable [7] ; elles

[1] Pedro Enriquez, *ibid.*, *loc. cit.* Un autre Espagnol rapporte que les moines regrettent fort d'être venus en Angleterre et qu'à Winchester on a dû les loger au collège pour leur sécurité. Hume, *loc. cit.*, p. 84.

[2] Muñoz, *op. cit.*, p. 77.

[3] Lettre de Pedro Enriquez du 17 août 1554, à la suite du récit de Muñoz, *op. cit.*, p. 114.

[4] « Nous avons eu beaucoup à souffrir de ce voyage et voici que maintenant ils veulent nous assujettir à leurs lois. » Muñoz, *op. cit.*, p. 77.

[5] Pedro Enriquez, dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, *Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 114.

[6] *Ibid.*, p. 106. 107. La *Chronicle of Queen Jane* (p. 82) parle d'une quantité énorme de viande préparée, le 6 septembre 1554, pour la maison du roi et de la reine.

[7] *Ibid.* p. 92, 96, 106. 119-120. « Celles que j'ai vues au palais sont bien laides » s'exclame Pedro Enriquez (*ibid.*, p. 90). Il trouve étrange qu'elles aillent seules à cheval : cela ne se fait nulle part ailleurs (*ibid.*, p. 113). Soranzo les trouvait jolies et se vêtant aussi bien que dans les autres pays. (*Venetian Calendar*, t. V, p. 544.)

dansent mal[1] et sont de rapport désagréable[2]; « certes, elles ne valent point la peine que les Espagnols se mettent en peine pour les fêter, ce qui est très heureux pour nous[3] ». La prévention des Espagnols contre les Anglais devient telle qu'ils prennent même en mauvaise part les prévenances qu'on leur fait. Quand la duchesse d'Albe fit visite à la reine, celle-ci eut beau la recevoir avec des honneurs presque royaux, la hautaine dame resta profondément indignée. « La duchesse a été une fois au palais, écrit un de ses proches, Pedro Enriquez, et je crois bien qu'elle n'y retournera plus jamais. » Les autres dames ne veulent même pas être présentées à la reine[4]. De jour en jour, les rapports entre gens des deux nations se tendirent. « Nous n'allons plus au milieu des Anglais que comme au milieu de bêtes fauves, car ce sont des barbares... Plût à Dieu que nous sortions bientôt de cette terre de sauvages[5]. » Simon Renard avait eu bien raison d'écrire à l'empereur, lors de l'arrivée du roi, qu' « il y aurait bien affaire d'accorder les Espaignolz avec les Angloys[6] ». Strype remarque que les Anglais ne pouvaient supporter les Espagnols, ni les Espagnols les Anglais[7].

L'exaspération des uns et des autres crut à un tel point que des rixes sanglantes éclatèrent et provoquèrent de graves désordres. Les chroniques et les actes du Conseil Privé nous en signalent d'assez fréquentes[8]. « Nous sommes dans un beau pays, écrit l'un des nobles qui accompagnait Philippe, mais au

[1] *Ibid.*, p. 106.
[2] *Ibid.*, p. 112.
[3] *Ibid.*, p. 106.
[4] Lettre de Pedro Enriquez, du 17 août 1554; *ibid.*, p. 112. Enriquez fait un récit amusant de cette entrevue (p. 98-99). Cf. le récit de Juan de Varaona dans les *Documentos inéditos*, t. Ier, p. 573.
[5] Lettre de Pedro Enriquez du 2 octobre 1554; *ibid.*, p. 120.
[6] Simon Renard à Charles-Quint, fin d'août 1554; Veiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 293.
[7] Strype, *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 205.
[8] Cf. Strype, *op. cit.*, t. III, part. I, p. 320-321; Appendice de la *Chronicle of Queen Jane and Mary*, édit. Nichols, p. 135-136; Froude, *The reign of Mary Tudor*, édit 1910, p 154; Zimmermann, *Maria die Katholische*, *Fribourg-en-Brisgau*, 1890, p. 123.

milieu de la nation la plus méchante du monde, car les Anglais sont très ennemis de la nôtre. Ils l'ont montré en maintes et grandes querelles qu'ils ont eues avec nous. Pas un jour ne se passe sans batteries et estafilades, au palais, entre Espagnols et Anglais. Des deux côtés il y a des morts. La semaine dernière on a pendu, pour ce motif, trois Anglais et un Espagnol, et chaque jour c'est la même chose[1]. » Le palais royal n'était pas seul témoin de ces rixes. Un jour, c'est à Charing-Cross que, durant la nuit, Anglais et Espagnols en viennent aux mains. La garde de la reine doit accourir pour séparer les combattants, qui laissent sur le terrain plusieurs des leurs[2]. Quelques mois plus tard, semblable bagarre avec cinq morts et vingt-cinq blessés[3]. Une autre fois, à Kingston-upon-Thames[4], un Espagnol tue un Anglais qui se moquait de lui; les parents de la victime accourent au cri de : « Vengeance, mort aux tyrans ! » et se précipitent dans une église où les Espagnols célébraient la Fête-Dieu. Sans les troupes royales, Londres aurait vu se renouveler les scènes de carnage des Vêpres siciliennes[5]. On dut défendre aux Espagnols de porter sur eux des arquebuses, de tirer l'épée ou la navaja, d'appeler à eux au cri : Espagne[6]. Et le gouvernement édicta des ordonnances pour restreindre le nombre des marchands et des artisans espagnols qui voulaient s'établir dans Londres, par crainte de provocations et de désordres[7].

[1] Lettre de Pedro Enriquez du 2 octobre 1554, dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra, Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 118.

[2] *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, édit. Gayàngos de la *Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 168.

[3] *Viage de Felipe II à Inglaterra*, édit. Gayàngos de la *Sociedad de Bibliófilos españoles*, p. 169.

[4] La cour était alors à Richmond.

[5] Giovanni Micheli au doge, 2 juillet 1554. *Venetian Calendar*, t. VI, p. 126. Dans une autre circonstance, un prêtre ayant été poignardé à l'autel par un hérétique, la panique s'empara de l'assistance qui crut que les Anglais se soulevaient pour massacrer les Espagnols habitant le quartier. Machyn, *Diary*, édit. Nichols, p. 84.

[6] Les rixes ne prirent fin qu'avec le départ de Philippe et de sa suite pour les Flandres, en septembre 1555.

[7] Strype, *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, chap. xiv, édit. 1822, t. III, part. I, p. 210.

« Sans les processions et les prières continuelles que l'on fait pour nous en Espagne, s'écrie un seigneur castillan de la suite du roi, nous serions déjà tous morts, tant les Anglais sont gens barbares et hérétiques, privés d'âme et de conscience [1]. »

La haine contre ses compatriotes finit par rejaillir sur Philippe lui-même. « Les Espagnols sont si détestés, remarque l'ambassadeur vénitien, que ni Sa Majesté, ni la reine ne sont bien vus de la multitude [2]. » Les Anglais, ajoute Giovanni Micheli, craignent que les Espagnols ne changent le caractère et les habitudes du roi et ne le détournent de sa manière de faire [3]. A la fin du règne, il constate que Philippe n'est plus aimé [4]. Le départ du roi pour les Flandres, avec les seigneurs de sa suite [5], est fêté par des réjouissances quasi universelles qui scandalisent fort le confesseur du roi [6]. Ses familiers disent tous que les Anglais lui ont fait subir tant de vexations qu'il ne se croit point tenu de retourner en Angleterre [7]; et lui-même, en envoyant le comte de Feria assister aux derniers moments de la reine, l'avertira « de prendre garde à la mauvaise nature de ces gens, à leur haine de l'étranger et surtout des Espagnols ».

C'est en vain que Philippe s'était étudié à l'affabilité des manières, qu'il avait prodigué les pensions aux courtisans et aux lords, stimulé le développement de la flotte, infligé des châti-

[1] Lettre de Pedio Enriquez du 2 octobre 1554, dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, édit. citée, p. 120-121.

[2] Michele Suriano au doge, 3 avril 1557, *Venetian Calendar*, t. VI, p. 1003.

[3] Albéri, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, t. II, p. 345.

[4] « Non solo poco amato, ma odiato anco da loro. » (*Ibid.*, p. 339.) Zimmermann (*op. cit.*, p. 123) dit que Philippe en vint à craindre pour sa propre vie. (Cf. *Venetian Calendar*, t. VI, p. 442.) — Des pamphlets nombreux contre lui circulaient parmi le peuple. *Venetian Calendar*, t. VI, p. 73, 475, 480.

[5] Les ducs d'Albe et de Medina-Celi, Don Diego de Azeredo et les autres nobles espagnols qui devaient commander les armées impériales d'Italie et de Flandre, sortirent alors d'Angleterre.

[6] Badoer au doge, 18 décembre 1555. *Venetian Calendar*, t. VI, part. I, p. 285. (Cf. Stone, *op. cit.*, p. 405; Dixon, *History of the Church of England*, t. IV, Londres, 1891, p. 451.

[7] *Venetian Calendar*, t. VI, part. I, p. 427.

ments exemplaires aux Espagnols qui violaient les lois et les coutumes du pays, et laissé au Conseil Privé le soin de punir les Anglais pour qui il se réservait le seul droit de gracier[1]. Comme roi d'Angleterre il ne pouvait rien de bien, parce qu'il n'était pas Anglais. Tel était le préjugé national qu'on lui reprochait de n'être conciliant et libéral que là où il ne pouvait commander, et de ne conseiller la construction de nouveaux vaisseaux que pour accroître la puissance navale de l'Espagne[2].

Le mariage espagnol, en fin de compte, ne satisfit personne. Les Anglais, « abhorissans l'étranger[3] », ne le virent jamais d'un bon œil[4], et les Espagnols y cherchèrent vainement les avan-

Cf. Stone, *op. cit.*, p. 466.

[2] Ces soupçons étaient en partie fondés. En 1556, le gouvernement proposa de réduire, sinon d'abolir, les représentants diplomatiques de l'Angleterre à l'étranger (*Venetian Calendar*, t. VI, p. 640), sous prétexte que les ambassadeurs de Philippe pouvaient aussi bien défendre les intérêts anglais. Si quelque conflit d'intérêts surgissait entre les sujets anglais du roi et ceux de ses autres domaines, les premiers avaient rarement gain de cause ; parfois même Philippe leur préféra ses alliés, les Portugais. Les commerçants et les navigateurs anglais étaient déjà attirés vers le Nouveau Monde et enviaient le monopole des Espagnols et des Portugais (Cf. *Venetian Calendar*, t. VI, p. 218). Ils auraient voulu avoir, dans les colonies espagnoles, les mêmes droits que les autres sujets de Philippe ; mais ces droits leur furent toujours refusés Et quand ils tentèrent quelque traité de commerce avec les possessions portugaises, le roi s'y opposa. (*Acts of the Privy Council*, 1554-1556, p. 162, 214, 305, 322, 348; Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 11, 131, 144, 148, 154-155; *Venetian Calendar*, t. VI, p. 218, 240, 284; *Domestic State Papers, Mary*, t. VI, p. 82.) Les régions arctiques, à l'exploration desquelles Philippe exhortait les Anglais, paraissaient un bien pauvre dédommagement de la Côte d'or de Guinée ou du riche continent américain de l'Espagne. De là les plaintes amères contre le gouvernement de Marie. « Elle aime mieux un autre royaume que le nôtre, murmuraient ses propres sujets » (*Acts of the Privy Council*, 1556-1558, p. 268). Et Suriano rapporte qu'elle ne tendait à rien moins qu'à rendre les Espagnols maîtres du royaume.

[3] Simon Renard à l'empereur, fin d'août 1554. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 293.

[4] « Tous les subjectz, tant grands que petits, sont aussi malcontans de ce mariage qu'ilz furent oncques », écrivait de Noailles, le 12 septembre 1554 (Vertot, *op. cit.*, t. III, p. 318) ; et Giacomo Soranzo affirmait que le mariage espagnol ravit à Marie l'affection que lui portait son peuple (Albéri, *Relazioni degli ambiesciatori veneti*, série I, t. III, p. 83.) Strype ajoute qu'il fut une bien mauvaise inspiration, parce qu'il déplut extrêmement aux sujets de la reine (*Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 204). John

tages dont ils s'étaient flattés[1]. Il fut fatal au catholicisme en Angleterre.

Sa première conséquence fut de raviver l'ancienne inimitié de la France, de la jeter dans les bras des ennemis de Marie, c'est-à-dire des partisans du schisme et de l'hérésie[2].

Il donna surtout une arme aux réformés contre le catholicisme, dont le rétablissement fut présenté au peuple comme l'œuvre étrangère et antinationale « du papisme et des Espagnols[3] ». Le peuple confondit les questions de patriotisme et de religion. Beaucoup détestèrent la religion catholique, parce que c'était celle de l'Espagne. La persécution, qui rappela le souvenir de l'*Inquisition* espagnole, la rendit plus odieuse encore. « L'Inquisition *hæreticæ pravitatis*, écrit l'évêque Ponet, vient d'entrer en Angleterre avec les Espagnols, pour détruire les libertés de la nation anglaise. Bientôt, sans doute, on suspendra aux meules le nez des nobles, et on liera le cou du commun peuple à la ceinture des prêtres[4]. » Maints pamphlets, jetant l'anathème sur le gouvernement inquisitorial de Philippe en ses autres États, prévinrent les Anglais de ce qui les attendait[5]. La coïn-

Bradford (ce n'est point le martyr réformé de ce nom. Cf. STRYPE, *ibid.*, p. 419) adressa à la reine et au Conseil Privé une longue remontrance sur les désavantages de cette alliance et sur les projets des Espagnols contre le royaume d'Angleterre (STRYPE, *op. cit.*, append. XLV, édit. 1822, t. III, part. II, p. 339-355).

[1] « Certes ce mariage aura été bien peu sage, si la reine — comme je le crains fort — n'a point d'enfant. On nous disait, en Castille, qu'une fois Son Altesse roi d'Angleterre, nous serions les maîtres de la France, et c'est tout le contraire qui arrive : les Français sont plus puissants et plus agressifs que jamais, chaque jour ils gagnent du terrain en Flandre. Lettre de Pedro Enriquez du 17 août 1554, dans le *Viaje de Felipe II à Inglaterra*, édit. citée, p. 108.

[2] A la mort de Marie Tudor, il en fut tout autrement. Philippe II devint le protecteur de la protestante Élisabeth et Henri II de la catholique Marie Stuart. Leur conduite était dictée par les réalités de la politique.

[3] C'est l'expression de STRYPE, dans ses *Ecclesiastical Memorials*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 328.

[4] STRYPE, *op. cit.*, édit. 1822, t. III, part. I, p. 545.

[5] Giovanni Micheli, 3 décembre 1555; *Venetian Calendar*, t. VI, part. I, p. 269-270. « Bien qu'on ne puisse démontrer, dit le chanoine anglican Dixon (*History of the Church of England*, t. IV, p. 159), que Philippe et ses théologiens conseillèrent à la reine des mesures de rigueur, ils la confirmèrent tout au

cidence fâcheuse de la restauration catholique avec l'avènement d'un étranger et le commencement de la persécution religieuse devait inspirer au peuple une aversion irraisonnée pour l'œuvre religieuse du règne.

Les protestants ne cessèrent de lancer contre le mariage espagnol les plus violentes diatribes, enveloppant à dessein, dans la même haine, l'Espagne et le catholicisme[1]. « Elle (Marie) hait la parole de Dieu. Elle a restauré l'antechrist, méprisé les lois de son père, violé ses promesses et condamné comme un hérétique son frère, le bon roi Édouard...; enfin, abhorrant la nation anglaise, elle s'est unie à l'adultère Philippe, roi d'Espagne, à qui elle travaille de livrer traîtreusement le royaume. » Puis, s'adressant à Gardiner : « N'as-tu pas honte, bête cruelle, d'avoir trahi ton pays et ses libertés? N'as-tu pas craint d'ouvrir la porte à toutes les iniquités, de faire de l'Angleterre la sentine des Espagnols?... Et pour quel motif, Winchester[2] et ceux de la pestilente secte ont-ils aisément consenti à ce que l'Espagne régnât sur l'Angleterre? La cause en est assez manifeste : nulle nation ne surpasse l'Espagnol en orgueil et en idolâtrie, en futiles, papistes et diaboliques cérémonies; les Espagnols peuvent vraiment être appelés les fils de la superstition... Et maintenant, papistes, votre Marie s'affiche une traîtresse déclarée de la couronne impériale d'Angleterre, contrairement aux justes lois du royaume, en amenant ici un étranger, en faisant roi un altier Espagnol, pour la honte, le déshonneur et la destruction de la noblesse..., pour l'abaissement de la yeomanry, l'esclavage du commun peuple, l'anéantissement du christianisme et de la vraie religion, pour la destruction enfin de l'état politique et social de l'Angleterre? Maintenant, papistes, répondez et défendez votre monstrueuse maîtresse; niez, si vous le pouvez sans

moins dans son opinion irraisonnable de *l'hereticæ pravitatis* à l'égard de tous ceux qui ne pensaient point comme elle. »

[1] Les pamphlets qui suivent ne sont point contemporains de la révolte de Wyatt, mais datent de deux ou trois ans après le mariage de Marie Tudor.

[2] Gardiner était évêque de Winchester.

rougir, qu'elle n'est pas née, hélas! pour la ruine et la perte de la noble Angleterre[1]. »

Ainsi le mariage espagnol et le rétablissement de l'unité catholique parurent à beaucoup deux faits corrélatifs, unis l'un à l'autre par des rapports étroits. On vulgarisa cette confusion malheureuse; on associa à l'idée de catholicisme celle d'une humiliation du sentiment national devant l'étranger. Sous Élisabeth, le retour au schisme sera présenté comme une revanche de l'indépendance nationale, et la constitution de l'Église anglicane comme une affirmation des droits méconnus du peuple anglais. Les passions politiques assureront le triomphe de la révolution religieuse.

Le mariage de Marie Ire et de Philippe II fut un « bien malheureux mariage », comme dit Strype[2]. Il ne fut avantageux ni pour Marie à qui Philippe préféra de vulgaires amours et qu'il laissa bientôt seule en Angleterre, sans même se déranger pour recevoir son dernier soupir, — ni pour l'Angleterre qui y gagna de nouvelles révoltes intestines et la perte de Calais[3], — ni pour l'Espagne dont les finances furent obérées par les prodigalités nécessaires du roi, et qui s'attira une telle haine des Anglais qu'avec Élisabeth ils devaient se lever en masse pour lui infliger une humiliante défaite.

Tel est, en somme, le bilan du mariage espagnol.

G. Constant.

[1] Pamphlet de Goodman, cité par Strype, dans ses *Ecclesiastical Memorials under Queen Mary I*, chap. xiv, édit. 1822, t. III, part. I, p. 197-199.

[2] *Op. cit.*, édit 1822, t. III, part. I, p. 201.

[3] « Ce fut un déplorable mariage, dit Strype (*ibid.*, *loc. cit.*), parce qu'il fut cause de la perte de Calais. »

VIENNE EN 1811[1]

La détente, tout au moins apparente, qui s'est manifestée depuis quelques années dans les rapports austro-français, l'hommage que des hommes d'État autrichiens ont rendu à maintes reprises à la correction de notre attitude à la suite de l'annexion à l'Empire de l'Herzégovine et de la Bosnie, reportent l'attention sur les événements d'il y a cent ans et sur nos relations avec l'Autriche au lendemain du mariage de Napoléon avec Marie-Louise.

La bataille de Wagram avait isolé ce pays du reste de l'Europe. Selon l'expression d'un grand journal anglais de l'époque, « elle avait fait tomber le descendant de la maison des Habsbourg aux pieds d'un homme dont le nom était inconnu, même en France, à l'exception du régiment dans lequel il servait, lorsque le partage de ce royaume fut décidé à Pilnitz entre Léopold II et Frédéric-Guillaume II ».

Le rapprochement austro-français, survenant après la paix de Vienne, apparut à beaucoup comme un acte d'une profonde politique permettant à l'empereur Napoléon, dont la méfiance pour la Russie grandissait, de trouver une compensation dans une commune action avec l'Autriche.

Mais les rapports amicaux qui s'étaient établis entre les gouvernements restaient strictement limités à eux et la société viennoise, toujours acrimonieuse à l'égard de Napoléon, manifestait la plus froide réserve. Soigneusement entretenus d'abord dans les hautes classes par les nombreux ennemis qu'y comptait

[1] Nous nous sommes appuyés, pour cette étude, sur d'importants documents allemands de l'époque et sur plusieurs pièces sortant de nos Archives nationales.

l'Empereur, ces sentiments avaient fini par gagner les autres couches sociales. Ils y étaient exploités par quelques meneurs habiles qui prenaient prétexte des moindres incidents pour égarer l'opinion, spéculaient, pour nous abaisser, sur les événements d'Espagne, représentaient cette guerre comme devant amener pour la France un désastre irréparable, faisaient circuler clandestinement des pamphlets injurieux pour Napoléon. De ce faisceau d'efforts tenaces, persévérants, était résulté un esprit public nettement hostile à la France, qui prenait chaque jour une acuité nouvelle. Dans les salons, toujours si brillants, où la beauté des femmes exerçait un prestige fascinateur, les « pointes » déplaisantes sur Napoléon, stimulées par elles, se masquaient souvent sous des dehors complimenteurs. Il semblait qu'une sorte de rivalité se fût établie à cet égard. Les instigateurs de toute cette campagne avaient su habilement se servir de l'idée religieuse, si puissante sur l'esprit des masses, pour vaincre ainsi les plus indifférents et endoctriner ceux sur lesquels la politique seule n'aurait eu que peu de prise. Ils s'appesantissaient tout spécialement sur les procédés de Napoléon à l'égard de Pie VII, répandaient des gravures représentant « de prétendus miracles du pape dans sa prison », et ces rumeurs exerçaient sur les esprits, qui considéraient la religion comme la base fondamentale de la monarchie, une influence déterminante.

La police complaisante n'arrêtait ni les libelles railleurs, ni les pamphlets. Elle aussi obéissait à un mot d'ordre venu de haut et son silence, favorisant tout ce mouvement, en décuplait la portée.

De hautes personnalités russes, séjournant alors à Vienne, traitaient Napoléon avec mépris, le signalaient comme aussi dangereux pour la paix du monde qu'instable dans ses amitiés et flottant dans ses affections, se joignaient à de belles Viennoises connues pour leur charme irrésistible et aux membres les plus marquants de l'aristocratie. Il n'est pas jusqu'à des agents secrets, Anglais eux-mêmes, spécialement commissionnés à cet

effet par leur gouvernement, qui ne fussent chargés d'attiser ces haines et de renchérir sur ces sarcasmes.

De telles conditions rendaient fort difficile la position de l'ambassadeur de France. Si l'attitude de l'empereur d'Autriche à son égard restait toujours empreinte d'une parfaite bienveillance, si les sentiments qu'il lui témoignait officiellement, et dans des entretiens privés, étaient courtois, amicaux même, il avait à lutter contre toute une cabale encouragée par l'Impératrice dont la gallophobie ne trompait personne, qui entraînait tout ce clan féminin si influent, si mordant dans ses âpres critiques contre l'empereur Napoléon.

L'ambassadeur essayait de pallier cet état de choses en ouvrant ses salons où se déployaient à la fois l'élégance la plus raffinée et le faste le plus pompeux. La noblesse était sans cesse l'objet de ses ingénieuses prévenances ; il essayait de prendre les Viennoises par la flatterie à laquelle ce sexe est toujours si sensible, cherchait, en un mot, à se concilier par un raffinement inouï de luxe ce que la politique pure n'avait pu lui gagner. Il suppliait Napoléon d'augmenter le personnel de l'ambassade, d'y adjoindre quelques jeunes gens plus fous de plaisir que de diplomatie, capables de plaire aux femmes, d'attirer leurs confidences et de détruire leurs préjugés antifrançais. Il signalait le contraste qu'on établissait entre les membres si séduisants de l'ambassade de Russie, dont les succès féminins ne se comptaient plus, et l'insuffisance des nôtres.

Pour comble de disgrâce, des faits regrettables pour l'amour-propre viennois achevèrent de soulever l'opinion contre notre ambassadeur. L'hiver de 1810-1811 avait été particulièrement rude. Les misères les plus navrantes s'étalaient en plein jour et désolaient les âmes compatissantes. Des sociétés s'étaient constituées en vue de secourir les indigents. Un comité composé de douze dames y présidait régulièrement, acceptant jusqu'à la somme modique de cinq florins en billets de banque. Mais la détresse avait poussé bien des malheureux, sinon au crime, tout au moins à de nombreux larcins. Les vols se succédaient avec

une effrayante rapidité et l'ambassade de France en était fréquemment le théâtre. Au cours de l'une des fêtes données au début de février par notre représentant, des agents armés avaient été placés aux portes et fenêtres pour garder les issues Mais néanmoins de nombreux couverts d'argent furent dérobés dans la vaste salle à manger de l'ambassade et cette nouvelle fut bruyamment annoncée le lendemain par les détracteurs de la France qui incriminèrent la splendeur même de nos réceptions comme excitant la tentation des déshérités. Aussi notre ambassadeur était-il peu invité. On profitait bien de ses fêtes, on les goûtait avec égoïsme, on s'y plongeait éperdument dans la joie délirante, mais le lendemain elles étaient dénigrées. Le général Romeuf, dont la perspicacité égalait la valeur militaire, écrivait alors très judicieusement : « Le petit nombre de personnes connues pour avoir une opinion modérée craindrait de se mettre trop en avant en faisant une invitation à l'ambassadeur de France. Le général Deveaux, qui m'a toujours paru un homme sage, me disait qu'il n'osait pas aller à l'ambassade en frac dans la crainte d'être trop bien dans la maison. Ce trait peut faire juger de l'opinion. »

Pendant ce temps, les bruits de guerre continuaient à circuler. On souhaitait ouvertement une rupture complète entre la France et la Russie dans l'espoir que l'Autriche en tirerait le parti le plus avantageux.

La société viennoise exaltait les Russes, les considérait « comme les libérateurs de l'Europe », comme devant rétablir partout l'ordre moral et la balance des forces alors détruite en faveur de Napoléon. On escortait triomphalement les officiers autrichiens qui partaient pour la guerre d'Espagne et allaient ainsi grossir le nombre de nos ennemis ; leurs noms se colportaient de bouche en bouche et les femmes, toujours ardentes, les représentaient comme défendant « la sainte et bonne cause ».

Un patriotisme intense se révélait dans tous les rangs et créait en Autriche « une force morale des plus imposantes dont Vienne était devenue le centre ». On considérait que cette capitale devait

servir de lien entre les nations germaniques pour relever les courages et ranimer les espérances. La presse et les livres entretenaient ces aspirations, parlaient d'une régénération, invitaient l'Allemagne entière à secouer le joug et ce courant rénovateur partant d'une des villes les plus admirées dans l'Europe entière se répandait en torrent dans l'Allemagne et redonnait aux plus désespérés l'espoir, prélude d'un relèvement.

En même temps, le commerce si éprouvé commençait à refleurir, les mesures financières prises par l'empereur François produisaient des effets salutaires, bien que des causes profondes rendissent encore précaire la situation du trésor et des établissements de crédit. Aussi, on ne désirait nullement que l'Autriche fût mêlée immédiatement à un conflit dans la conviction où l'on était qu'elle ne pourrait soutenir un grand effort sans le secours de subsides étrangers ; une alliance avec Napoléon apparaissait à beaucoup comme aussi dangereuse qu'inopportune dans les circonstances présentes. Bien qu'il parût certain que l'empereur François se verrait contraint de nous fournir un contingent de 20 à 30 000 hommes, on savait néanmoins qu'au cours de l'inévitable choc entre le Tsar et Napoléon, l'Autriche resterait d'abord expectante, et comme la victoire des Russes semblait de plus en plus certaine, elle se joindrait alors à eux, lorsque la fortune se prononcerait en leur faveur, et abandonnerait Napoléon à son sort !

On sentait donc à Vienne qu'on était dans une période d'attente, douloureuse sans doute, angoissante même pour tant de patriotes, impatients de voir se dérouler les événements, mais, à travers les brumes de l'avenir, on entrevoyait l'aurore du salut.

Le dénouement ne se fit pas attendre. Vingt ans après, Schönbrunn fut le dernier acte de la tragédie napoléonienne !

Depuis lors, l'Autriche a repris ses anciennes destinées et l'alliance qui la soude à l'Empire allemand, loin d'avoir perdu de sa vitalité, apparaît aujourd'hui comme plus forte et plus résistante que jamais !

Vicomte de Guichen.

LE

PROTECTORAT CATHOLIQUE EN ORIENT AU XVIe SIÈCLE

UNE LETTRE

DU

PÈRE GARDIEN DE JÉRUSALEM

EN 1542

La lettre, dont nous publions le texte, fut adressée, le 9 novembre 1542, au roi François Ier par le Père gardien de Jérusalem, Dionisio Sarcognano, franciscain italien.

Elle éclaire de façon originale la question des Lieux Saints au moment où s'affirmait l'alliance, alors tant critiquée, de la France avec la Turquie contre Charles-Quint. A cette époque, la politique française en Orient prenait, au point de vue catholique, la direction définitive qu'elle ne devait plus, dès lors, abandonner au cours des siècles jusqu'à nos jours.

Al molto Illustré et christianissimo Ré di Francia signore suo affectionnatissimo [1].

Illustrissime ac invictissime Rex, christianissimæque reipublicæ protector unice, salve semper, in vitæ lumine (soleva quello maximo orator Marco Tullio dire), estque animi ingenui, cui multum debeas,

[1] Cette lettre, qui se trouve aux archives du château de Sully-sur-Loire, nous a été obligeamment communiquée par Mme la comtesse Jacques de Contenson.

eidem plurimum velle debere. Non dubitavimus, id à tua Majestate per literas petere, quod nobis omnium esse maximum maximeque necessarium (forsi che quella potrebe dire quorsum hæc [1] Sacra Majesta). Lo dico a questo fine che, essendo nui poveri frati de S° Francisco de observantia stati presoni de Turchi per anni 3 et 1/2, siamo stati liberati de tanta captivita, mediante la intercessione di vostra Majesta, alla quale nui tutti frati restiamo obligatissimi. Vostra illustrissima Maiesta his nostris etiam intendeva come, il quello tempo che siamo stati captivi nellè manè loro, li lochi santti de Hierusalem sonno stati maltratti da essi infideli, et ditti lochi menazono ruina in breve, et maxime monte Syon et Betelem. Pertanto, visa tuæ Maiestatis erga nos pauperes fratres incomparabile benignitate, obnixe ac humiliter, iter atque iter, a quella supplicamo che la fino [2] lei dignare di scrivere al suo oratore, ch'é à Constantinopoli, che sua signoria, nomine vestre Majestatis, debba impetrare questa gratia dal grande imperator de Turchi, che, nui poveri frati, possiamo resarcire quelli lochi, che sonno per ruinare, la qualle resarcione non si puo far senza sua particular licentia. Vostra Majesta facilmente la obtenira. Qua obtenta, l'orator suo la mandara al guardiano di Hierusalem. Et questo a Vostra Maiesta sara poco et a nui sara di grandissimo momento, et etiam quella sara causa que quelli lochi starano in piedi et de tutti li beni che se sarano in ditti lochi. Il che facendo Vostra Majesta (come speramo), non solum li restaremo obligatissimi, ma di continuo et in perpetuo saremo memori di pregar el signor Dio per quella. Quam diutissime ac felicissime, cum omni præclarissima prole sua, in virtutum omnium propagatione bene valere exoptamus! Dati ex sacro Sion VIIIj kalendas Novembris M.D.XLII.

Ejusdem vestræ Maiestatis humilimus servus fr. Dionysius Sarcognanus, Guardianus Hierosolomitanus cum ceteris fratribus.

De ce mélange bizarre de latin et d'italien, plus ou moins incorrect, nous dégageons quelques faits intéressants qui nous sont d'ailleurs confirmés par d'autres documents du temps. Les Pères de Terre-Sainte, tenus prisonniers pendant trois ans et demi, ont été délivrés par l'intervention du roi de France; mais, pendant leur captivité, les Lieux Saints de Jérusalem ont

[1] Le mot *pertinent* est sous-entendu. On trouve dans Cicéron : *Quorsum hæc pertinent*, où tend ce discours.

[2] *La fino* pour *a questo fine*.

été profanés par les infidèles et, aujourd'hui, menacent ruine, principalement le Mont-Sion et Bethléem. Que l'ambassadeur du roi de France auprès du grand empereur des Turcs veuille donc bien obtenir de ce dernier l'autorisation, pour les religieux, de réparer ces lieux sacrés, et Sa Majesté Très Chrétienne, avec toute sa postérité, aura droit à la reconnaissance et aux prières des pauvres frères de Saint-François.

Comme on le voit, la situation des Latins en Palestine ne pouvait guère être pire. Après la perte définitive du royaume de Jérusalem par les Croisés, ce qui restait de leurs établissements en Orient eut à subir maintes vexations ou spoliations. Par un traité de 1342 fut toutefois confiée aux Franciscains la garde du Saint-Sépulcre. On leur donna la propriété du couvent du Cénacle, situé au Mont-Sion et acheté au soudan d'Égypte par la reine Sanche des Deux-Siciles. En 1516, Sélim Ier, vainqueur du soudan d'Égypte, fit entrer ses troupes à Jérusalem et peut-être les Franciscains eussent-ils continué à y vivre de façon à peu près tolérable, si des gens malintentionnés n'eussent persuadé aux autorités que le tombeau de David, considéré par les musulmans comme un prophète, et se trouvant, prétendaient-ils, au Cénacle, ne cessait d'être souillé chaque jour par le voisinage des chrétiens.

Une consultation juridique fut donc demandée à ce sujet au mufti qui rendit la sentence suivante : « ...On ne doit pas permettre aux religieux d'élever la voix de l'impiété pendant la récitation de leurs offices ; on doit leur interdire de la manière la plus sévère de sonner leurs cloches dont le son est odieux aux musulmans. Que Dieu étende sa miséricorde sur ceux qui ont promulgué cette défense, car le son des cloches est plus odieux au Dieu très haut et tout-puissant que le bruit de leurs voix. Il faut que toutes les bâtisses nouvelles, élevées par les religieux, soient démolies... »

En conséquence, l'année 1523, un khatti-chérif ordonna l'expulsion des religieux de l'église et du couvent du Cénacle, au Mont-Sion.

« Ceux-ci (les religieux), y était-il dit, en faisant les processions exigées par leurs fausses croyances, passent sur la terrasse qui recouvre la sépulture du prophète David. (Que la paix soit avec lui !) Il n'est ni juste ni convenable que ce lieu très-noble demeure en la possession des infidèles et que, obéissant à leurs coutumes impies, leurs pieds foulent les lieux sanctifiés par des prophètes qui ont droit à toute notre vénération [1]. »

Le moment était dur alors à passer pour la chrétienté. Son dernier boulevard en Orient, l'île de Rhodes, venait de tomber (1522) sous les coups de Soliman et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem se repliaient vers l'Occident. Mais une révolution allait s'accomplir dans la politique européenne.

Peu d'années après, 24 février 1524, François Ier fut vaincu à Pavie. Il était encore dans les prisons de Madrid quand les premières ouvertures furent faites par la France en vue d'une alliance avec Soliman contre Charles-Quint. Ces offres politiques furent favorablement accueillies et il en résulta une campagne de l'armée turque jusque sous les murs de Vienne, qui vint faire une heureuse diversion pour la France. Mais il n'en fut pas de même quand François Ier tenta d'intercéder en faveur des religieux dépossédés du Cénacle. La réponse de Soliman nous a été conservée [2]. Il assure le roi de France de ses intentions de tolérance à l'égard du culte chrétien, mais refuse nettement de rendre un local déjà sanctifié par le culte musulman.

A Bethléem les Franciscains semblent avoir été plus heureux. On ne leur prit pas leur église où l'on ne pouvait se prévaloir de l'existence d'aucun tombeau de saint musulman ; et même, en 1532, sur la demande du baile de Venise, parut un rescrit impérial prescrivant au cadi de Jérusalem de ne pas molester les religieux de Bethléem et de les laisser en paix réparer leur église.

[1] On peut consulter sur cette affaire du Mont-Sion l'Introduction et l'Appendice du *Voyage de M. d'Aramon, ambassadeur pour le roy en Levant, escript par noble homme Jean Chesneau*, publié par Ch. Schefer, dans le *Recueil de voyages et documents*, t. VIII

[2] Voy. *Recueil de documents inédits. Négociations du Levant*, publiées par Charrière, t. I, p 131.

L'alliance de la France avec la Turquie commençait d'autre part à se préciser et on pouvait logiquement en espérer d'heureuses suites pour les catholiques des Lieux Saints. On verra que les résultats, qui furent incontestables à la longue, demeurèrent longs à s'affirmer, car, en Orient, il n'est pas de tradition que les changements s'opèrent rapidement. A la nouvelle du rapprochement du roi de France avec les Turcs beaucoup, dans la chrétienté, crièrent au scandale et, cependant, en essayant de réunir dans la même coalition toutes les forces qu'il pouvait lancer contre Charles-Quint. François Ier ne fut, dans tout le cours de son règne, que le champion de l'indépendance et de l'équilibre européen contre la monarchie universelle. Bien mieux, toute paradoxale que l'assertion en paraisse au premier abord, en opposant un insurmontable obstacle au développement de la puissance de la maison d'Autriche, François Ier rendit à la papauté le service de protéger son indépendance contre celui qui rêvait d'englober la Ville éternelle dans l'empire de Charlemagne reconstitué. On le vit bien au lendemain du sac de Rome par les bandes du connétable de Bourbon.

Il est d'ailleurs à remarquer que, si les Turcs, contrepoids nécessaire à l'empire, devinrent un élément essentiel de l'ordre nouveau qu'on appelle l'équilibre européen, ils cessèrent de progresser le jour où ils prirent place dans ce même concert européen.

En 1535, Jean de la Forêt étant ambassadeur du roi de France à Constantinople, les premières capitulations furent signées. La presque totalité des articles qu'elles contiennent a trait aux avantages commerciaux réciproques qu'en devaient retirer les parties naviguant sous leurs pavillons respectifs, ainsi qu'à la juridiction des consuls. De la garde des Lieux Saints proprement dits, il n'est pas question dans ce premier traité officiel entre la France et la Porte [1]. Mais la situation privilégiée, qui en résultait pour la France, lui donnait déjà implicitement le droit plus qu'à toute autre nation de la chrétienté d'élever la

[1] Le texte en est donné dans *les Négociations du Levant*, par CHARRIÈRE, t. I.

voix en faveur des intérêts catholiques en Orient. Aussi, dès lors, les deux modes d'action de la France, influence commerciale et influence religieuse, vont-ils se faire sentir parallèlement jusqu'à ce que, par des traités subséquents, ils aient reçu l'un et l'autre, et au même titre, une consécration officielle.

L'orage continuait, d'ailleurs, à grandir à Jérusalem, où les dénonciations contre les religieux avaient beau jeu, servies par le fanatisme musulman. En 1537, les autorités de la ville reçurent l'ordre d'arrêter les Franciscains, établis dans le couvent du Mont-Sion, près du Cénacle, au Saint-Sépulcre et à l'église de Bethléem. Enfermés d'abord dans la tour des Pisans, ils furent transportés à Damas où ils restèrent trois années prisonniers dans le château. Quand ils eurent été délivrés sur les réclamations de François Ier, ils trouvèrent leurs établissements pillés par les paysans et les Arabes. C'est alors qu'ils écrivirent au roi de France la lettre dont nous avons donné le texte plus haut.

Depuis le 15 juillet 1541, l'ambassadeur de France auprès de Soliman, était le capitaine Polin, baron de la Garde. Débarqué au commencement de l'année 1542 à Sebenico, port de l'Adriatique, il était allé au-devant de Soliman qui revenait de Bude et lui remit, dit l'historien Paul Jove, des présents magnifiques : à l'empereur personnellement, « des vases et vaisselle d'argent du poids de 600 livres; aux bassas et capitaines du sérail et portiers, 500 robes longues de toutes sortes de draps de soie d'escarlate ». Le capitaine Polin demanda au Sultan l'envoi de sa flotte sur les côtes de Provence et ses bons offices auprès de la république de Venise, dans le but de la faire entrer dans l'alliance contre Charles-Quint. Puis, il laissa comme résident auprès de la Porte M. d'Aramon, qui se rendit à Constantinople, et lui-même s'embarqua, le 16 mai 1643, pour accompagner la flotte de Barberousse.

Cette « alliance du lys et du croissant » causa une émotion universelle. La flotte turque, en dehors du siège de Nice, ne trouva guère d'emploi, et François Ier dut congédier Barberousse au prix de sacrifices pécuniaires. Le traité de Crespy, survenu

entre le roi de France et Charles-Quint, acheva de mécontenter les Turcs, et le grand vizir menaça de faire empaler notre nouvel ambassadeur, M. d'Aramon, dont le crédit fut un moment ébranlé.

Les catholiques de Jérusalem subirent le contre-coup de ces relations incertaines, coupées de procédés divers entre la France et la Turquie. L'ambassadeur de France et le baile de Venise obtinrent de la Porte un firman qui, tout en réservant aux musulmans la propriété du tombeau de David et de la sacristie située au-dessus, assurait cependant aux Franciscains la possession du couvent, et l'on fut à peu près tranquille de 1540 à 1547, époque où reprirent les dénonciations pour ce motif que les religieux ne cessaient, disaient les Turcs, de passer devant le tombeau de David en prodiguant au roi-prophète et aux musulmans les marques de leur mépris.

Peu après, en 1549, eut lieu le voyage à Jérusalem de notre ambassadeur en Turquie, M. d'Aramon. Celui-ci, ayant reconquis les grâces de Soliman, l'avait accompagné dans sa campagne de Perse et était parti de Constantinople, le 29 avril 1548, avec 10 pavillons, 40 chevaux, 18 mulets, 12 chevaux, une litière à deux mulets, 75 à 80 personnes « bien montées, portant armes à la turquesque : les uns arquebuzes, les autres lances gayes, avec une cornette semée de fleurs de lys ; et pensez que, de nostre temps, jamais ambassadeur ne chemina en tel ordre et equippage ». Brantôme et Jean Chesneau nous ont conservé des détails sur ce voyage qui impressionna fort les contemporains. D'Aramon occupait une place d'honneur dans cette cour de Soliman le Magnifique, qui campait au milieu d'une immense armée.

Au retour de l'expédition, d'Aramon, au lieu de regagner Constantinople, quitta le sultan à Alep, en juin 1549, pour se rendre à Damas, Jérusalem, le Caire et Alexandrie. Pour le passage à Jérusalem, rendons la parole à Jean Chesneau :

Le lendemain, 18e dudit mois de juillet, nous arrivâmes à Hierusalem où l'ambassadeur fut fort honorablement receu par les Turqs, gouverneur et seigneurs d'icelle, lesquelz vindrent au devant de luy, environ demie lieue, accompagnez de sept ou huict vingtz chevaux

pour le moins et de plusieurs autres personnes gens de pied arquebuziers. Et croy qu'il n'y eut creature humaine dans ladicte ville, mesmement des chrestiens qui s'en sortict pour venir au-devant dudict sieur ambassadeur qui estoit attendu du gardien et cordelliers du couvent du Mont-Sion, comme les Juifs attendent leur Messie, pour l'esperance qu'ilz avoient par sa venue estre mis hors des garbouilles et fascheries que leur faisoient chascun jours certains santons, c'est à dire prestres turks qui tiennent le Cenacle, qui auparavant estoit leur eglise; et depuis quelque temps, lesdictz Turqs leur ont osté par force et en ont faict faire une a leur mode que nous apellons mousquée. Et faisoient journellement tant d'estorcions ausdictz cordeliers qu'ils estoient en deliberation d'habandonner ledict couvent et se retirer tous en chrestienté, sans la venue audict lieu dudict ambassadeur, lequel fit tant envers lesdictz gouverneur et seigneurs de la ville, qu'ils chasserent les prestres turqs qui estoient moteurs de telles menées. Toutefois, j'ai depuis entendu dire que les cordeliers ont beaucoup plus enduré d'injures et outrages qu'ilz n'avoient encore faict, et ont, finalement, esté contrainctz laisser et abandonner ledict couvent et se retirer en Bethleem.

Et si je voulais escrire tous les torts et mauvais traitements qu'on leur a faictz et la rigueur qu'on leur a tenue, ce ne serait que prolixité.

Mais pour abrevier, je dirai que nous logeasme audict couvent qui est hors la ville, situé sur le mont Sion, à l'endroit où estoit la maison de David.

On peut se figurer l'effet produit par l'entrée officielle d'un ambassadeur du roi de France dans cette ville où, depuis les croisades, les catholiques étaient à peine tolérés. Mais, d'autre part, tant était grande la force du fanatisme musulman qu'il fut impossible de maintenir les religieux dans le voisinage du tombeau présumé de David, chaque jour sanctifié par les prières de l'Islam. Moins de trois mois après le passage de d'Aramon, le 3 octobre 1549, un firman ordonna l'expulsion immédiate des religieux du Mont-Sion. Quand l'ambassadeur, revenant d'Égypte repassa en novembre, il fit une contre-enquête et emmena avec lui des religieux à Constantinople pour y exposer le cas.

Le roi Henri II, sur la demande du pape Jules III, insista auprès du Sultan qui répondit de nouveau qu'il ne pouvait

accorder ce qui était contraire à la loi religieuse. Des démarches, également inutiles, fut faites par le baile de Venise à Constantinople et par le roi Jean III de Portugal. Le 2 juin 1551 parut un nouvel ordre devant lequel il fallut, cette fois, s'incliner, et les Franciscains furent définitivement expulsés du Mont-Sion.

Ils s'installèrent dans une maison appelée « le Four » jusqu'en 1559, époque où ils occupèrent le couvent du Saint-Sauveur, acheté des Géorgiens, non loin du Saint-Sépulcre. En 1561, ils en acquirent la possession définitive, et c'est là qu'ils résident encore [1].

Mais les bases du protectorat de la France sur les catholiques d'Orient n'en avaient pas moins été jetées. Le travail lent et persévérant, ainsi commencé par notre diplomatie, se continua dans les siècles suivants. A l'avenir, il ne s'agira plus seulement de clauses commerciales et judiciaires dans les capitulations consenties au profit des rois de France. Les intérêts matériels ne resteront plus seuls en jeu. Par la force des circonstances notre influence s'étendra dans le domaine des idées morales et religieuses, levier puissant dans ces pays d'Orient, berceau des vieux cultes de l'humanité. Ce protectorat catholique, dont nous venons d'étudier la timide éclosion au seizième siècle, au travers de l'alliance avec le Turc, nous le verrons dans la suite officiellement et exclusivement reconnu par les successeurs de Soliman en faveur de nos rois jusqu'aux capitulations de 1740, dont le texte est resté le code définitif de notre protectorat moral et matériel en Orient [2].

Ludovic de Contenson.

[1] On lit, en 1561, dans les *Gesta Dei per fratres minores in terra santa*, ms. des PP. Franciscains de Venise : *Divina disponente clementia, transcribuntur indulgentiæ S. Montis Sion ecclesiæ S. S. Salvatoris*.

[2] Sur l'état actuel de la question de notre protectorat en Orient, voy. « La France dans le Levant », conférence par M. Victor Bérard, *Bulletin du Comité de l'Asie française*, février 1912, 19, rue Cassette.

UN DIPLOMATE DE LA FRONDE

LA MISSION A BRUXELLES

DU

MARI DE " CONSCIENCE "

DE LA DUCHESSE DE CHEVREUSE

EN 1649

Il eût été intéressant, afin de compléter la galerie [1], d'écrire la vie du marquis Geoffroy de Laigue, qui prit une part marquante à la Fronde ; mais le cadre de notre revue ne comportant pas une étude aussi longue, force est de nous borner à un épisode, celui de sa mission pseudo-diplomatique, pour le parti frondeur, auprès de l'archiduc gouverneur des Pays-Bas. Pour celui-là, nous pouvons utiliser des documents originaux conservés à Bruxelles.

Né en 1614, au château de Laigue-Chandieu, en Dauphiné. Geoffroy fut en sa qualité de cadet (il était le cinquième de dix enfants) destiné à l'état ecclésiastique. Mais d'un caractère turbulent et prime-sautier, il s'aperçut bientôt qu'il avait tout ce qu'il fallait pour servir le « Roy » et rien de ce qui eût été décent

[1] Voir nos études sur Étienne de Laigue-Beauvois, ambassadeur de François Ier à Venise. *Revue d'Histoire diplomatique* de 1907, n° 4, et de 1908, nos 1 et 2.

pour servir « la messe ». Il partit donc pour Paris, où avec quelques lettres de recommandation, il se poussa très vite à la cour et à la ville par sa bonne mine, ses belles manières, son courage reconnu et aussi son adresse assez peu embarrassée de scrupules. Dès 1643, il est pourvu d'une compagnie aux Gardes françaises, très bien vu, presque l'un des familiers d'Anne d'Autriche, ménagé par Mazarin qui le craint, flatté par le coadjuteur qui pense en tirer parti, lié d'intime amitié avec les plus grands seigneurs du temps, surtout avec le duc de Noirmoutier, de la maison de la Trémoïlle qui, bientôt, devient son compagnon de chaque jour.

Notre capitaine se distingue à Lens (1648), après avoir été le premier à l'assaut de Gravelines (1644). Puis, brusquement, à la suite d'une algarade que, sous des prétextes différents, fait Condé aux deux « inséparables » ; ceux-ci quittent l'armée pour se jeter à corps perdu dans les mouvements désordonnés de la Fronde.

C'est donc en mars 1649, au moment où, selon sa propre expression, Retz veut mettre un « grain de catholicon » dans l'affaire, au moment aussi où les armées espagnoles se préparent à envahir la France que Laigue est chargé de sa fameuse « mission diplomatique » auprès de l'archiduc résidant pour l'Empereur à Bruxelles, capitale des Pays-Bas.

Puisque nous allons relater avec détail les péripéties de cette mission, il nous suffira de dire qu'ayant rencontré dans cette ville la duchesse de Chevreuse qui, selon son habitude, y vivait plongée dans l'intrigue, il devint bientôt son amant, ainsi que, d'avance, Retz se l'était promis de « partie faite ».

Rentré à Paris, il forma une sorte de communauté d'aventures politiques et financières avec sa plus que mûre maîtresse; car elle avait quarante-neuf ans. Assagie par l'âge, meurtrie par les déceptions, elle se donna corps et âme et fut fidèle à l'aimé jusqu'à sa mort, survenue en 1674, mort qui fut pour elle le signal de la retraite.

Devenue libre, après le décès de son mari le duc de Che-

vreuse, Marie de Rohan, revenue à Dieu et voulant cesser de vivre dans l'habitude de ce « péché mortel » où elle s'était si fort et si volagement complue avant de rencontrer Laigue, plus jeune qu'elle de quatorze ans, Marie se mit en règle avec Dieu au moyen d'une de ces unions religieuses secrètes, alors singulièrement à la mode et qui étaient appelées « mariages de conscience [1] ».

Cela dit, et pour insuffisantes que soient les indications qui précèdent sur un personnage dont la dévorante activité, doublée de celle de Mme de Chevreuse, ne s'éteignit qu'avec la vie, abordons le sujet spécial qui nous occupe.

Dès que Retz eut décidé d'introduire dans la Fronde ce grain de *Catholicon d'Espagne,* on résolut, dans le « parti », d'ouvrir des négociations avec l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas; ce qu'apprenant, Laigue ne se donna ni trêve, ni repos qu'il n'eût été désigné comme « plénipotentiaire » des chefs du mouvement et particulièrement du prince de Conti, membre de la maison de France.

Ayant de soi-même une haute opinion, accrue encore par cette singulière valeur qui en faisait un véritable risque-tout prêt à affronter les plus grands dangers, à se jeter dans les pires aventures, Laigue se croyait absolument qualifié pour cet « emploi » qui, pensait-il, le rendrait considérable parmi tous ceux de ce même « parti ». — Il sollicita donc avec grande insistance Retz, de qui dépendait exclusivement le choix du mandataire. Voyant que le coadjuteur manquait d'enthousiasme, il le fit presser par Montrésor, très influent sur l'esprit du prélat. « Actuellement à Bruxelles où elle aussi soutient nos intérêts de tout son pouvoir et de tout son talent, Mme de Chevreuse est, dit-il au coadjuteur, momentanément libre d'engagements de cœur. Vous le savez, elle se donne sans choix et uniquement parce qu'il lui faut se donner. Aussi bien il n'est point fort difficile de lui désigner un amant de partie faite; dès qu'elle l'a

[1] Voir « le Mari de conscience de la duchesse de Chevreuse », *Revue générale de Bruxelles*, 1911, nos 5 et 6, 1912, nos 1, 2 et 3.

pris, elle l'aime uniquement, fidèlement, inconditionnellement et devient son obéissante, son inlassable servante. Quoi qu'il veuille, elle le veut; quoiqu'il demande, elle le fait. Pour moi, connaissant comme je le connais le caractère de cette bouillante amoureuse, je destine sans hésitation, sans échec possible, Laigue, qui est fort bel homme, à la charge vacante qu'il remplira certainement au mieux sous tous rapports. Cette dame même ne peut manquer d'être utile à nous tous et à vous en particulier. Prenez garde que la place ne soit occupée par quelque autre qui ne serait point si fort de nos amis et qui, loin de dépendre de nous aussi absolument que Laigue, serait capable de nous desservir auprès d'une femme dont le mauvais vouloir peut être aussi fâcheux en ses effets que sa sympathie efficace ».

A ces arguments qui ne pouvaient manquer d'agir sur l'esprit de Retz, on aurait pu ajouter que le général des troupes espagnoles, le fameux Fuensaldagna, aurait, certes, du plaisir à traiter avec quelqu'un qui savait l'espagnol et se plaisait à citer certains proverbes castillans tels que ceux-ci :

No hay tal razon como la del baston.
No hay tal doctrina como la de la hormiga.
Pereza, llave de pobreza.
Con gran peligro se guarda loque atodors agrada.
Dois es el que sana y el medico lleva la plata (1).

Quoique au fond il fût peu enclin à confier pareille affaire à ce candidat qui, malgré de très hautes aptitudes, avait « son caractère », Retz se laissa persuader surtout par la crainte de voir entrer en grâce auprès de Mme de Chevreuse un homme moins sa créature que Laigue ne l'était alors; et la « commission de résider auprès de l'archiduc » lui fut conférée.

Sur le jour exact où se mit en route cet « extraordinaire »

(1) C'est-à-dire : « Point de meilleure raison que celle du bâton. Point de meilleure doctrine que celle de la fourmi. Paresse, clé de pauvreté. Avec grand danger l'on garde ce qui plaît à tous. C'est Dieu qui guérit : mais c'est le médecin qui prend l'argent. »

envoyé, sur l'itinéraire suivi, sur la durée du voyage, on ne peut rien préciser. Cependant, il y a lieu de supposer que notre « diplomate » dut quitter Paris vers le 15 février, au plus tard. En effet, faute d'indication plus exacte, on peut utiliser l'interrogatoire d'un certain Bréquigny, arrêté en Picardie, à son retour de Bruxelles, où l'avait envoyé le prince de Conti, dont il était l'écuyer.

A la date du vendredi 16 mars 1649, ce Bréquigny déposa devant « l'intendant de la justice, police et finance » de la province, qu'étant parti de Paris le 26 février, il arriva dans la nuit du 28 à Bruxelles et vit, cette nuit même, le seigneur de Pignerande auquel il fut mené par le seigneur de Laigue, comme aussi la duchesse de Chevreuse. A celle-ci il fit un compliment de la part de Mme de Longueville, n'ayant, du reste, d'ordre particulier ni pour la duchesse, ni pour le « comte » de Laigue. Ce dernier était seul présent avec un chambellan à l'audience qu'eut Bréquigny de « Monsieur l'Archiduc », qu'il ne vit que cette fois-là. Il ajouta qu'à sa connaissance, l'organe unique de tout le « commerce » qui se faisait à Bruxelles était le seigneur de Laigue et personne autre, lequel, très probablement à cause de sa connaissance de l'espagnol, entretenait de constants rapports avec le comte de Pignerande sans parler de l'abbé de Mercy. Ce même Laigue avait assurément été le seul intermédiaire entre l'archiduc, d'une part, le prince de Conti et le Parlement, d'autre part, ce que Bréquigny tenait de lui-même. Il affirma, d'autre part, ne savoir ni combien devait durer le séjour de ce gentilhomme, ni par où il devait passer au retour, ni enfin avoir reçu de lui mandat de rien transmettre de « bouche à bouche » aux chefs du parti, sinon de leur faire à tous des « baise-mains ». En terminant, il émit l'avis que Laigue continuerait de séjourner encore un certain temps à Bruxelles comme négociateur « afin de ménager les intérêts du parti ».

Pour compléter ces indications, il faut indiquer que si, d'après les affirmations de Bréquigny, Laigue était l'intermédiaire attitré des « patriotiques » négociations entamées avec nos bons amis les

Espagnols, il n'était pourtant pas seul à Bruxelles. En effet, parti depuis assez longtemps en éclaireur pour la Belgique, par la force des choses, sinon en vertu de pouvoirs exprès, Saint-Ybal se joignit à Laigue. Encore n'est-ce pas tout. On avait médiocre confiance dans la discrétion de celui-ci, auquel il eût été fort utile d'adjoindre une sorte de modérateur. Il en alla tout autrement : car, alléguant qu'un prime-sautier comme Geoffroy ne pouvait avoir aucun collaborateur direct, sinon un ami sûr et intime, et mettant en jeu de puissants ressorts, Louis de la Trémoïlle-Noirmoutier se fit désigner à son tour. « On fut obligé d'en passer par là », écrit mélancoliquement Retz, « malgré le peu de secret et de jugement du personnage; belles qualités pour suppléer aux défauts de Laigue qui, lui-même, avait les miens » !

Quoi qu'il en soit, et d'après le témoignage de Bréquigny, il est acquis que dès leur arrivée, antérieure ou non au 20 février, nos deux amis trouvèrent à Bruxelles, outre Saint-Ybal, la duchesse de Chevreuse, dont « Laigue était venu à Bruxelles pour faire la conquête », plus peut-être que pour négocier avec « Monsieur l'Archiduc ».

« Les années et les chagrins avaient triomphé de la beauté » de cette grande amoureuse, lit-on dans Cousin : « mais elle était encore pleine d'agréments et son ferme coup d'œil, sa décision, son audace, son génie étaient entiers ». Pour sa part, Laigue suivit de point en point ses instructions, surtout les instructions secrètes, c'est-à-dire celles concernant le siège amoureux de la « grande place fort ancienne » qu'était alors, selon Bussy-Rabutin, Mme de Chevreuse. Il se prodigua, se fit valoir et ne négligea rien pour s'assurer une conquête que ses amis avaient inscrite au nombre de ses obligations professionnelles de diplomate « interlope ».

Nonobstant son penchant bien connu à l'amour, Mme de Chevreuse ne parut pourtant point, de prime abord, très disposée à tomber dans les bras qui se tendaient vers elle « par ordre ».

Parmi les acteurs français dont les traits étaient demeurés gravés dans la mémoire de la galante duchesse, il faut rappeler Le Messier, connu au théâtre sous le nom de Bellerose. Contemporain, à ses débuts, des simples farceurs de l'Hôtel de Bourgogne, il fut le premier à vraiment mériter le titre de comédien pour son port, son jeu, sa diction et le singulier à-propos des petits discours qu'il improvisait pour annoncer le spectacle. Il était surtout inimitable dans le rôle du *Menteur* qu'il avait créé et qu'il jouait vêtu d'habits magnifiques, présent de Richelieu.

Malheureusement, pour beau qu'il fût et de superbe tournure, Bellerose, gâté par le public et surtout par les femmes, était d'une insupportable fatuité. Or, à peine Laigue lui fut-il présenté, que la duchesse fut frappée ou plutôt choquée de sa ressemblance avec ce bellâtre, ressemblance qu'un air avantageux rendait désagréablement frappante.

Cependant, l'altière personne changea assez vite de sentiment. De son côté, Laigue n'avait point perdu de vue ses instructions « diplomatiques ». Même il mettait à les exécuter un zèle qui ne laissa point d'alarmer Retz. Si celui-ci voulait bien avoir l'air d'introduire un peu de *catholicon* dans le jeu de « Messieurs les généraux du parti », son but était plutôt d' « inquiéter la cour par la crainte d'une invasion, que de faire effectivement agréer cette invasion », le crime de lèse-majesté n'étant point de ceux que l'on commet de gaîté de cœur.

Sitôt après son arrivée dans la capitale des Pays-Bas, Laigue, obéissant à ce qu'il était convenu d'appeler un zèle méritoire « pour le bien public », dépêchait à Retz, en courrier, un homme à lui, porteur d'une lettre où il n'était question que des bonnes intentions de « Monsieur l'Archiduc » et de Fuensaldagne, ce dont le coadjuteur prit d'autant plus peur qu'il craignait que, présomptueux comme il l'était, Laigue ne se fût laissé duper par ce même Fuensaldagne, « qu'il croyait déjà gouverner ». La méfiance du prélat n'était point sans apparence de fondement; car, après la venue à Paris d'un Bernardin qui, de l'aveu

de l'archiduc Léopold, avait pris un habit de cavalier et joué le rôle d'ambassadeur *in partibus*. D. Gabriel de Tolède, envoyé à son tour avec les ratifications d'un traité soi-disant de « paix générale » conclu entre les Espagnols et les « généraux du parti », n'avait pas dissimulé qu'à Bruxelles l'on était médiocrement satisfait des trois « résidents ».

Quant à Laigue, il poursuivait imperturbablement son plan qui était de décider l'armée espagnole à passer la frontière. Cette armée s'étant effectivement avancée, il était parti avec elle jugeant, par là, devoir plus efficacement veiller à l'accomplissement de sa mission. Ainsi, vers la fin du mois de mars, il expédiait un nouvel exprès, porteur d'une dépêche chiffrée de dix-sept pages, dépêche datée du camp ennemi. Si cette correspondance était de la main de Laigue, Noirmoutier et lui s'étaient réunis pour la rédiger et y développer avec insistance l'opinion que les chefs du « parti » manqueraient leur fortune et commettraient une lourde faute s'ils ne déterminaient point l'entrée des Espagnols dans le royaume.

Aussi bien, nos trois « plénipotentiaires » suivaient ouvertement le quartier général de nos « bons amis les ennemis ». C'est de quoi nous avons la preuve par les deux pièces inédites ci-après[1].

Le sieur du Vai nous ayant esté envoyé de la part de Son Altesse de Conti pour informer Son Altesse Impériale (l'archiduc Léopold, Gouverneur des Pays-Bas) de l'estat des affaires de Paris, nous a apporté ordre d'asseurer Son Altesse Impériale que la dernière conférence qui a esté faite tant de la part du Parlement que des princes et Généraux n'a abouty à autre chose qu'à continuer à demander l'expulsion du cardinal Mazarin hors du royaume et à conclure la paix générale. Et pour cet effet messieurs du Parlement ont donné un arrest de jonction en conformité sur ces deux points. En suite de

[1] Dues à l'obligeance de M. Cuvelier, attaché aux Archives générales du royaume de Belgique, à Bruxelles, ces pièces sont extraites du fonds coté : « Secrétairerie d'État de la Guerre », registre n° 576, partie intitulée : *Correspondance de l'archiduc Léopold avec divers*. Du 12 juillet 1647 au 2 décembre 1655.

quoy Monseigneur le prince de Conti conjointement avec Messieurs du Parlement de Paris ont envoyé dès mercredy dernier ordre à leurs députés qui sont à Saint-Germain de supplier Sa Majesté de vouloir nommer un lieu où Monseigneur le duc de Longueville se puisse trouver avec les plénipotentiaires d'Espagne pour convenir de la paix générale. Et d'autant que un si louable dessein est de telle importance qu'il ne doit souffrir aucun retardement, Monseigneur le prince de Conti nous a envoié ordre de dire à Son Altesse Impériale qu'au cas que Sa Majesté fut empesché par quelques méchants conseils de convenir d'un lieu pour traiter de la paix générale, Son Altesse Impériale nommera dès à présent quelque ville où Monseigneur le duc de Longueville se puisse trouver pour traitter la paix avec les ministres de Sa Majesté Catholique.

De plus, Son Altesse Impériale est très humblement suppliée de deux choses. La première de faire déclarer à Messieurs du Parlement et à Son Altesse de Conti par lettres expresses que jamais les Ministres du Roy Catholique n'entreront en aucun traitté de Paix avec le cardinal Mazarin, en estant jugé indigne en vertu des arrests de la Cour du Parlement et pour la cognoissance qu'ils ont de ses fourberies.

La seconde de vouloir faire avancer ses troupes jusques à la rivière de Haisne sur l'assurance que l'on nous donne qu'à la première marche de Son Altesse Impériale, la Cour s'éloignera de Saint-Germain pour aller sur Lyon. Ce qui rompra toute sorte de conférence avec ladite Cour. Et ainsy Son Altesse Impériale, Son Altesse de Conti et Messieurs du Parlement demeureront en estat de traiter de la Paix plus absolument. Et cependant, Monseigneur le prince de Conti promet de ne convenir d'aucun traitté avec la Cour directement ni indirectement qu'il n'aie *(sic)* receu response du présent escrit, que nous supplions vouloir estre envoyé en toute diligence.

Fait au camp de Vadancourt, ce 26me mars 1649.

(*Signé*) Noirmoutier, L'aigue, Saint Tibal *(sic)*.

Encore, que, fidèles à leurs instructions, les trois signataires eussent nettement demandé au nom de Conti, propre frère du grand Condé, l'envahissement de la France par l'armée espagnole qu'ils suivaient, datant leur factum du camp de Vadancourt, ils avaient usé de captieuses atténuations et beaucoup parlé de la « paix générale » qu'il s'agissait de conclure, l'inva-

sion étant présentée comme le moyen le plus sûr de parvenir à cet enviable et noble but!

Il y a plus : ne jugeant point, sans doute, avoir été assez catégoriques, ces trois bons serviteurs de la patrie envoyaient, cette fois de Landrecies, à l'archiduc Léopold un second mémoire ainsi conçu :

Bien que le dernier mémoire que nous avons donné et signé par l'ordre de Son Altesse de Conti ait été entendu de notre part avec toute la sincérité possible : néantmoins, pour donner un plus grand éclaircissement des intentions de Monseigneur le prince de Conti et de Messieurs les généraux, nous promettons de leur part que au cas que Son Altesse fasse marcher les troupes jusques à la rivière de Haisne comme il a esté promis par son envoyé en plain Parlement et enregistré à l'heure mesme par ledit Parlement de leur fournir des vivres en paiant comme il a esté faict à Crescy et ailleurs. De plus de faire joindre des trouppes au lieu que Son Altesse Impériale jugera estre convenable, comme aussy de ne rien conclure avec la Cour directement ou indirectement jusques à ce que Monseigneur de Longueville se soit abbouche avec les ministres d'Espagne en un lieu commode et autemps d'ou (*sic*) l'on doit convenir présentement. Et que cependant les armées de Paris et de Normandie feront touts (*sic*) les actes d'hostilité qui seront possibles et jugés nécessaires par Son Altesse Impériale tant par diversion que par jonction pour le soulagement de son armée, la levée du blocus de Paris et l'avancement du traité de la paix générale. Et sur toutes ces choses nous supplions très humblement Son Altesse Impériale de nous vouloir donner une prompte réponse pour en faire part à Monseigneur le prince de Conti auquel nous avons déjà mandé sur l'asseurance que l'on nous donna à Vadoncourt que Son Altesse Impériale ne faisait point de difficulté de lui donner contentement, mais que préférablement il voulait faire part de son dessein à Son Altesse de Lorraine.

Fait à Landrecies, ce 28e mars 1649.

(Signé) Noirmoutier, L'aigue, Saint Tibal *(sic)*.

Cependant, tandis que, retardant soit par ignorance, soit de propos délibéré sur la marche des événements, les trois « diplomates » signaient leurs compromettantes notes dans le temps même où, conduites avec énergie et habileté, les confé-

rences de Rueil amenaient entre la cour et les frondeurs un accord suivi d'amnistie pleine et entière pour tous ceux qui, de près ou de loin, avaient trempé dans les « mouvements » contre Mazarin.

Registrée au Parlement le 1er avril 1640 sous le nom de *déclaration de paix,* cette amnistie faillit ne point profiter à Laigue nommément excepté comme coupable « d'agissements » qui étaient de notoriété publique.

De hautes influences s'entremirent si bien que, lui aussi, put impunément réintégrer Paris et y revenir avec sa belle mais très mûre maîtresse qui, de tout son cœur, de tout son pouvoir, de toute sa puissance d'intrigue, devait favoriser la fortune de son futur « mari de conscience ».

Le fait est qu'au lendemain de son retour, il paradait dans les appartements de Saint-Germain, causait gaiement avec la spirituelle Mme de Motteville qui lui faisait, en forme badine, reproche de sa conduite, était l'objet des prévenances de Gaston d'Orléans, qui l'emmenait dans une embrasure de fenêtre pour l'y tenir en un tête-à-tête très remarqué de tous. Après quoi, lui et ses intimes firent parade d'eux-mêmes dans les galeries du château, portant fièrement la main à la garde de leurs épées, se déclarant avec emphase « bons serviteurs du Roy » et « sauveurs de la monarchie ».

Il y a plus. A quelque temps de là, Laigue assistant au petit coucher de la Reine, tenait la première place dans la ruelle, causait longuement avec sa souveraine, provoquait même son hilarité par sa verve, par son enjouement, de sorte que l'ayant, grâce à ses gais propos, et sans y prendre garde, gardé auprès d'elle jusqu'à minuit, c'est lui encore qui eut l'honneur d'entendre ces mots sortir à son adresse de la bouche royale : « Ça, Laigue, il se fait tard... Tirez mon rideau et laissez-moi dormir. »

Avec de pareils témoignages d'une faveur si bien gagnée, Laigue, ne pouvait manquer de se pousser, surtout avec l'appui du cœur et de la bourse de Marie de Chevreuse, chez laquelle il était dès alors ouvertement installé. Aussi, après l'arrestation de

Condé, sa fortune ne fit que prospérer. Investi de la charge de capitaine des gardes de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, et cela au détriment du titulaire de l'emploi, M. du Daugnon, qui fut évincé sans compensation, devenu de plus conseiller d'État, Laigue, d'accord avec Mme de Chevreuse, précipita la chute de Fouquet, chute qui dans la pensée de la duchesse assurait l'ascension des Colbert puisque, avec sa largeur d'idées, elle avait décidé l'alliance de son petit-fils Luynes avec une Colbert.

Après cette dernière « campagne », les deux amoureux vivent l'un près de l'autre, l'un pour l'autre à l'hôtel de Luynes, où Marie de Rohan, une fois veuve, devient l'épouse « de conscience » de celui qui l'avait définitivement fixée.

Quant à lui, parti à l'aventure du manoir ancestral, il avait si bien su gérer ses affaires, qu'en 1670 il pouvait doter de 350 000 livres, « somme des plus considérables pour ce temps-là », sa nièce Marguerite de Laigue à l'occasion de son mariage avec le marquis de Leuville.

Cet acte accompli, il semble que le ressort d'intrigue qui l'avait constamment soutenu et animé se soit brusquement détendu. Le fait est que le 19 mai 1674, c'est-à-dire avant même d'avoir accompli sa soixantième année, il mourait à l'hôtel de Luynes dans les bras de celle qui, devant Dieu du moins, était devenue sa femme légitime. Il laissait par son testament, près de 300 000 francs de libéralités, soit à des parents, soit à diverses fondations pieuses, et était inhumé en l'église des Jacobis (missions étrangères, rue du Bac) dans un monument de belle, quoique simple apparence, lequel fut détruit, comme tant d'autres, en 1793.

Quant à Marie de Rohan, elle se retira dans la solitude quasi-claustrale du village janséniste de Gagny, défendu moins par sa distance de Paris, laquelle n'est point grande, que par l'inaccessibilité relative de la superbe et calme vallée de Chevreuse. Ses restes reposent encore dans l'humble église de ce village.

Louis de Laigue.

COMPTES RENDUS

Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne, publiée pour la Société d'histoire contemporaine, par M. Geoffroy de Grandmaison, tome V (avril-décembre 1811), in-8°.

Le volume que M. de Grandmaison vient de publier sous les auspices de la Société d'histoire contemporaine, ne le cède en rien comme intérêt aux quatre précédents. La Forest continue d'y paraître le témoin le plus intelligent, le plus attentif, sinon le plus impartial du règne éphémère de Joseph Bonaparte en Espagne. La naissance du roi de Rome en enlevant à Joseph son espoir de régner un jour en France, rattache avec une énergie nouvelle le Roi à son trône chancelant. Arrivé en France, au mois de mai, pour le baptême du nouveau-né, son filleul, Joseph a plusieurs longs entretiens avec l'Empereur, dont M. Frédéric Masson nous a dit naguère le secret, avec son habituelle précision. Il rentre dans son royaume le mois suivant, blessé des reproches que lui fit son frère, plus que jamais décidé à régner, en méprisant les conseils des généraux français et de l'ambassadeur impérial.

La Forest s'effraie du désordre grandissant, reproche au Roi ses inconséquences, son outrecuidance et sa nullité; il ne voit de solution que dans une nouvelle et définitive intervention de l'Empereur; une campagne vigoureusement menée, Napoléon prenant lui-même la couronne royale, quitte à déléguer ses pouvoirs à un vice-roi.

Joseph n'exerce plus guère sa souveraineté en dehors de Madrid, demande des secours continuels, impuissant qu'il est d'établir des impôts rémunérateurs et désireux de ne pas achever de compromettre sa situation illusoire par des taxes impopulaires : c'est toujours vers La Forest qu'il se tourne, le sachant goûté de l'Empereur, et craignant ses critiques.

Jaloux des officiers français qui luttent pour la défense de son trône, il est en discussions continuelles avec Marmont qui lève des approvisionnements où il peut, même dans les palais royaux, à Aranguez notamment; avec Soult dont il redoute l'ambition; avec Suchet, qui par la campagne de Valence et l'affaire d'Albuféra, repousse pour quelques mois les attaques anglo-espagnoles. Il s'entend avec le seul Jourdan, major général, pacifique, respectueux, mais incapable.

Cependant à Madrid la désaffection pour le régime grandit chaque jour et Joseph ne craint pas d'en rendre son frère responsable : la rupture des relations du Pape et de l'Empereur, produit, dit-il, la plus funeste impression sur la catholique Espagne, et les moines trouvent, dans le séjour du Pape à Savone, un nouveau prétexte à maintenir l'agitation dans les foules.

D'ailleurs en ces derniers jours de 1811, la misère générale augmente, les vivres manquent, même dans la capitale, et le pain renchérit. Cette crise du reste n'est pas spéciale à l'Espagne et on sait qu'en France elle préoccupe l'Empereur qui en recherche les remèdes avec son préfet, Pasquier.

A cette date, 31 décembre 1811, à laquelle M. de Grandmaison arrête aujourd'hui sa publication, La Forest sent que l'aventure espagnole est définitivement condamnée, puisque Napoléon, loin de vouloir y consacrer plus d'hommes et d'argent, rappelle de la péninsule ses meilleures troupes pour les diriger vers le nord, où une fois de plus vont être portés les coups décisifs. L'ambassadeur renouvelle alors ses demandes de congé, peu soucieux sans doute de rester inutile à Madrid jusqu'au jour ou éclateront les vengeances populaires.

Pierre RAIN.

Naples. Notes historiques et sociales, par E. LÉMONON, Paris, Plon, 1911.

Chargé d'une double mission en 1910 par le Ministère du Commerce et de l'Industrie et par le Musée Social, M. Lémonon n'a pas voulu se contenter des deux rapports officiels, qui ont été le résultat justement estimé de ses recherches et de ses travaux « sur la situation économique de Naples » et « sur le paupérisme à Naples ». Il nous a donné sur *Naples hier* et sur *Naples contemporaine* — les deux parties de son livre — des détails rétrospectifs et aussi de saisissante actualité, où le lettré délicat ne quitte pas le chercheur infatigable.

M. Lémonon met en pratique le précepte du poète latin : *Miscere utile dulci*. Nous ne pouvons que l'en féliciter et le suivre dans cette voie, en goûtant, au moins par la lecture, le charme et l'intérêt de sa délicieuse étude.

Léon ADAM.

Manuel diplomatique et consulaire. Aide-mémoire pratique des chancelleries, par R. MONNET, consul de France. Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère des Affaires étrangères. Troisième édition, revue, augmentée et suivie du *nouveau tarif des chancelleries*. Un volume in-8°, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910.

Manuel de droit consulaire. Usages et principes internationaux. Analyse des conventions. Jurisprudence sur l'institution et l'organisation consulaires (juridiction consulaire et affaires maritimes exceptées), par Julien PILLAUT, attaché au ministère des Affaires étrangères. Préface de M. Camille Jardau, consul général de France. — Un volume in-8°. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910.

Par des voies différentes, les auteurs des deux *Manuels* poursuivent le même but : fournir aux agents diplomatiques et consulaires un *vade-mecum* reposant sur des bases théoriques sûres, offrant un intérêt pratique immédiat et facile à consulter.

Le premier *Manuel* revêt la forme du répertoire alphabétique, suivi d'une table méthodique, et contient en *appendice* le *tarif des droits de chancellerie*; le second présente, au contraire, les matières traitées dans un ordre méthodique, qu'une table alphabétique complète heureusement. Dans l'un comme dans l'autre ouvrage, tous les documents législatifs et réglementaire sont résumés et même, pour les plus importants, textuellement reproduits. La

jurisprudence, surtout dans le second *Manuel*, en ce qui concerne la responsabilité des consuls, n'y est pas oubliée.

Les deux volumes se complètent l'un l'autre. Ils trouveront, sans nul doute, auprès de ceux à qui ils sont destinés, le succès qu'ils méritent et qui, pour les deux premières éditions du *Manuel* de M. R. Monnet, s'est manifesté de la façon la plus flatteuse et la plus légitime.

Léon Adam.

Les Conventions monétaires, par Albert E. Janssen, avocat à la Cour d'appel, professeur à l'Ecole des sciences politiques de l'Université de Louvain. Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique, Paris. F. Alcan et R. Lisbonne, éd., Bruxelles, veuve Ferd. Larcier, éd., 1911.

« Les conventions et les projets de conventions internationales relativement à la circulation monétaire, leur histoire et leur avenir », tel est l'objet de cet ouvrage.

Dans les trois premiers chapitres, l'auteur présente l'exposé historique des trois groupements monétaires qui ont été réalisés durant le dix-neuvième siècle et qui sont : I. Les Unions monétaires intervenues entre les Etats du Zollverein allemand en 1837 et 1838, et complétées ultérieurement par l'Union monétaire austro-allemande de 1837. — II. L'Union monétaire scandinave, qui date de 1873. — III. L'Union latine établie en 1865 et réglée en dernier lieu par la convention du 4 novembre 1908.

Le chapitre quatrième envisage « ce qu'il faut penser des Unions monétaires ». Enfin, dans le cinquième chapitre, sont examinés les divers « projets de conventions internationales relatives à la circulation monétaire ». En annexe, est reproduit le texte des conventions monétaires citées dans le volume.

Les seules indications qui précèdent montrent avec quelle conscience dans la documentation et dans la critique des textes a été entrepris ce que l'auteur appelle trop modestement son *étude*.

Il a limité au dix-neuvième siècle la partie historique de son sujet, sans dédaigner, comme il le fait sagement remarquer dans son *Introduction*, l'histoire des conventions grecques et de celles conclues au moyen âge et à l'époque moderne. M. Janssen constate qu'il s'est réalisé au cours du dix-neuvième siècle une trop grande évolution dans la manière de régler les paiements, ainsi que dans la nature des signes monétaires, pour que l'enseignement qui se dégage de l'histoire d'unions plus anciennes puisse servir de base à des conclusions pratiques. Aussi, en montrant « ce qu'il faut penser des Unions monétaires », le distingué avocat de Bruxelles nous donne une véritable synthèse des trois premiers chapitres de son ouvrage.

Pour apprécier, écrit-il au début de son quatrième chapitre, le degré d'utilité d'une monnaie internationale et des conventions entre États qui ont pour objet de l'établir, il faut distinguer au préalable trois éléments nettement différents :

I. — L'identité du métal étalon ;

II. — L'identité d'unité de comptes ;

III. — L'intercirculation des monnaies.

Et suivant ce critérium d'examen, M. Janssen étudie successivement les différents groupes d'Unions présentés par lui, et conclut que, dans les condi-

tions actuelles, le régime monétaire doit être national et régi par la loi d'un État indépendant, et que l'unification politique doit précéder la communauté monétaire.

Il constate, en effet, l'échec de l'Union monétaire austro-allemande. Si l'Union monétaire scandinave a donné satisfaction à ses contractants, c'est, à son avis, parce que « l'intercirculation y est complète et s'étend même aux billets de banque ». Quant à l'Union latine, elle se maintient actuellement grâce à ce que « l'on recule devant la liquidation d'un passé bi-métallique et aussi par respect d'une tradition, à laquelle l'intérêt politique des États contractants commande de ne pas porter atteinte ».

En résumé, c'est un livre des plus attachants que celui de M. Janssen. Intérêt historique, intérêt doctrinal, intérêt pratique, tout le recommande, surtout à l'époque actuelle où les questions économiques et financières influent tant — trop, bien souvent, — sur la politique et la diplomatie.

Léon Adam.

L'Église réformée de Paris sous Henri IV, par M. J. Pannier. Ouvrage illustré de cartes, plans et figures, Paris, Champion, 1911, in-8°.

En présentant à la Sorbonne une thèse de doctorat sur l'histoire des protestants de Paris pendant les vingt années du règne de Henri IV, M. Pannier a voulu rendre hommage à la constance de ses coreligionnaires et à leurs efforts pour défendre leur foi, longtemps persécutée. Il l'a fait avec un grand luxe de recherches et même d'illustrations qui donnent l'idée la plus complète de la vie des dissidents à cette époque d'apaisement et de liberté.

D'après des calculs approximatifs, il n'y avait guère à Paris, après la promulgation de l'Édit de Nantes, qu'un vingtième de la population professant ouvertement le protestantisme. Ils possédaient près de la ville un temple à Ablon ; ils en eurent un autre célèbre, celui de Charenton, qui ne s'éleva qu'à la fin du règne, de 1606 à 1609. Parmi leurs pasteurs, le plus connu est l'éloquent controversiste, Pierre du Moulin, sur les travaux duquel le présent livre nous donne de nombreux documents, qui font presque regretter que l'auteur n'ait pas réservé ses trésors pour une biographie spéciale qui aurait présenté un véritable intérêt.

M. Pannier, tout en se plaignant un peu des efforts tentés par le cardinal du Perron, le P. Cotton et d'autres pour convertir les protestants de marque, constate l'indépendance avec laquelle ils pratiquaient leur culte, et il en cite comme exemple la propre sœur du Roi, Catherine de Bourbon, qui, bien que mariée à un prince lorrain très catholique, vécut et mourut en hérétique, et Sully, qui put résister à toutes les suggestions et n'en conserva pas moins sa grande place à la Cour, comme la plupart des anciens serviteurs de Henri IV, auxquels il ne fut demandé aucune capitulation de conscience.

Au reste, la politique extérieure du Roi était demeurée très protestante, n'ayant cessé d'entretenir des rapports les plus intimes avec la Hollande et les Nassau, Genève, qu'il défendait contre la convoitise de la Savoie, l'Angleterre, où il envoyait en ambassade solennelle Sully, l'ami de Jacques Ier.

Ainsi, la balance était tenue presque égale entre les deux cultes ; et, très

sincère catholique, le Béarnais n'oubliait pas ses origines : il était surtout fidèle à sa parole, faisant observer son édit et rendant la vie facile à ceux qu'on appelait les « religionnaires ».

Le mérite du livre de M. Pannier est de nous avoir donné un tableau très exact des institutions, des mœurs, des usages protestants à Paris, avec des justifications qu'on trouverait difficilement ailleurs.

B. P.

Les grands traités politiques, par Pierre Albin. Recueil des principaux textes diplomatiques depuis 1815 jusqu'à nos jours, avec des commentaires et des notes. Préface de M. Maurice Herbette. — Un vol. in-8°, Bibliothèque d'histoire contemporaine. Paris, Félix Alcan, 1911.

« Que de fois, écrit l'auteur dans son *Avertissement*, n'entend-on pas citer le texte d'un traité ou d'un article de traité, sans qu'on puisse être en mesure de retrouver immédiatement (et sans de fastidieuses recherches dans des compilations et des périodiques, certes précieux pour les historiens, mais d'un usage et d'un maniement peu courants), le passage cité? »

Rien n'est plus vrai, et c'est par un témoignage unanime de gratitude et d'élogieuse appréciation qu'a été accueilli le *Recueil* de M. Pierre Albin.

Après avoir présenté, comme *Introduction*, les traités de Vienne, M. Albin groupe les instruments diplomatiques dans les six *livres* suivants : Europe occidentale et septentrionale, Europe orientale, Afrique, Asie, Amérique et Océanie, arbitrage international, en y ajoutant une *table alphabétique* des matières et une *table chronologique* des textes publiés *in extenso*. Des notes succinctes, placées en tête de chaque traité, rappellent les événements qui l'ont provoqué et aident à le mieux comprendre.

« M. Albin a voulu — et l'on ne l'en félicitera jamais assez — être utile à tous ceux qui étudient la politique étrangère, dans un intérêt didactique ou d'instruction personnelle. Il a souhaité mettre en leurs mains un livre leur épargnant les longues recherches, une sorte de synthèse des résultats de l'action diplomatique d'un siècle. » (Préface de M. Maurice Herbette.)

Il y a pleinement réussi. Son ouvrage, d'une documentation sûre et d'une méthode de coordination et de présentation des plus heureuses, constituera le *vade mecum* indispensable non seulement des diplomates, mais de tous ceux qu'intéressent les questions étrangères, politiques ou économiques, si graves à l'époque actuelle.

Léon Adam.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, *Diète germanique*, par M. B. Auerbach, professeur à l'Université de Nancy. Paris, Alcan, 1912, in-8°.

La Commission des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères a compris dans sa collection les Instructions royales données de 1648 à 1789 au représentant de la France près la diète du Saint-Empire romain-germanique. L'origine était une sorte de garantie donnée par les traités de Munster et d'Osnabrück aux « Libertés germaniques », c'est-à-dire un vrai contrôle constitutionnel sur la charte de l'Empire qui con-

sacrait l'indépendance des princes allemands vis-à-vis de l'Empereur élu, lequel pendant des siècles était choisi de fait, plus que de droit, parmi les représentants héréditaires de la Maison d'Autriche. Ce droit de surveillance que la France ne voulut jamais abdiquer cachait une ambition plus grande que nos souverains auraient bien désiré plus d'une fois réaliser, puisque François Ier avait été ouvertement candidat contre Charles-Quint, que Catherine de Médicis avait un instant pensé à l'Empire pour un de ses fils, que Henri IV hésita quelque temps à se poser comme successeur de l'incapable empereur Rodolphe, avec l'appui des princes protestants ses alliés, que Mazarin d'abord, Louis XIV ensuite avaient poursuivi le même dessein quand ils convoitaient l'hégémonie de l'Europe entière, à un moment où ni la Russie, ni la Prusse ne comptaient comme grandes puissances. Mais, si d'un côté les princes allemands redoutaient de tomber sous le joug de l'Autriche et de perdre leur indépendance, ils se méfiaient également de la France, d'autant que, depuis la conversion de Henri IV, nos rois représentaient à leurs yeux le triomphe du catholicisme contre le protestantisme. Aussi, en dépit des unions et des promesses, en dépit de l'argent donné à pleines mains aux petits souverains besogneux de l'Allemagne, toujours, au dernier moment, les électeurs manquèrent à leur parole et se tournèrent par une sorte d'instinct national vers l'Autriche, qu'ils détestaient.

Cependant la France croyait avoir intérêt à maintenir un représentant près la diète germanique à Ratisbonne ; et c'est l'histoire du rôle joué par ces agents diplomatiques que nous retrace le recueil d'instructions.

Le droit public allemand est plein de telles obscurités, qu'il était grand besoin d'une Introduction pour en faire l'exposé. M. Auerbach n'a pas failli à cette tâche. Mais quand il en vient à l'action personnelle des dix-huit ministres plénipotentiaires qui se sont succédé à Ratisbonne, ses notices sont assez courtes, de telle sorte que la vie et le caractère de ces agents sont exposés en bien peu de lignes. Il semble que, malgré leur rôle un peu effacé, des diplomates comme Vautorte, Gravel, M. de Polard, le baron de Mackau, le comte du Buat, le marquis de Bombelles, Bérenger, Barbé-Marbois auraient mérité un peu plus d'attention. On aurait aimé à savoir s'ils ont laissé des dépêches, — beaucoup plus intéressantes souvent que des instructions — et où elles se trouvent. Quoi qu'il en soit, le nouveau volume d'une collection interrompue depuis longtemps sera bien reçu des travailleurs, qui y trouveront d'utiles renseignements.

B. P.

L'Europe et la politique britannique (1882-1911), par Ernest Lémonon. Préface de M. Paul Deschanel, député, membre de l'Académie française. — Deuxième édition, revue et corrigée, avec un appendice sur *la Crise constitutionnelle anglaise (1909-1911)*. Ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques. — Un volume in-8°, Bibliothèque contemporaine. Paris, Félix Alcan, 1912.

Nous avons dit, lors de l'apparition du bel ouvrage de M. Ernest Lémonon [1], tout le bien que nous en pensions et comme l'auteur, par sa méthode

[1] Voir *Revue d'histoire diplomatique*, janvier 1910, p. 157.

et sa remarquable appréciation des faits et des hommes, avait su accroître encore l'intérêt de son vaste sujet.

Les récents événements, particulièrement les accords relatifs au Maroc, la question de la Tripolitaine, la crise constitutionnelle anglaise et la récente tentative de rapprochement anglo-allemand, — parfaitement exposés et étudiés par M. Lémonon, — donnent à la nouvelle édition de son livre une actualité qui en assure par avance le succès.

L'Académie des sciences morales et politiques a justement récompensé cet ouvrage qui, suivant l'expression de l'éminent auteur de la Préface, « sera lu en France, demain comme hier, avec la plus vive attention, et apprécié à sa valeur par tous ceux qu'intéressent notre politique extérieure et la politique générale de l'Europe ».

Léon Adam.

Mission d'Ollone (1906-1909). Recherches sur les musulmans chinois, par le commandant d'Ollone, le capitaine de Fleurelle, le capitaine Lepage, le lieutenant de Boyve. *Études*, de M. A. Vissière, consul général de France, professeur à l'École des Langues orientales vivantes. *Notes*, de E. Blochet, attaché à la Bibliothèque nationale, et de divers savants. Ouvrage orné de 91 photographies, estampages, cartes et d'une carte hors texte, XII-471 pages. Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1911, in-8°.

Cet ouvrage est le premier volume d'une série intitulée : *Documents scientifiques de la mission d'Ollone*, dont la librairie Leroux a entrepris la publication.

M. le commandant d'Ollone, chargé par le ministre de l'Instruction publique d'explorer dans l'Empire chinois les provinces habitées par des populations indigènes, y a étudié simultanément les musulmans répandus en groupes assez considérables dans la province du Yunnam, limitrophe à notre Indo-Chine, et dans la province occidentale du Kan-Sou.

Le mahométisme a été introduit dans le Yunnam au treizième siècle par un musulman dénommé dans plusieurs textes authentiques *le Seyyid Edjell*, vocable équivalent à celui « d'homme de race noble ». Ce personnage était probablement originaire du Turkestan et se nommait Chams ed Din et encore Omar. Le conquérant Mogol ayant reçu sa soumission (1227), le prit à son service et lui conféra, avec de nombreuses dignités, le gouvernement du Yunnam où il mourut vers 1279. C'est à lui et à son fils que tous les mahométans de cette province font remonter leur origine, et il est de fait qu'avant la dynastie mongole (treizième siècle), il ne peut pas être question d'Islam en Chine. Les événements graves qu'y s'y déroulent actuellement donnent à cet ouvrage une réelle actualité. N'est-il pas intéressant de connaître les variétés de race qui peuplent cet immense pays dont la population, d'après les calculs du cartographe Schrader, ne s'élèverait pas à moins de 400 millions d'habitants.

D'après les recherches du commandant d'Ollone et de ses collaborateurs, les musulmans n'en formeraient pas plus de la centième partie, soit environ 4 millions, répartis en plus forte proportion dans le Kan-Sou et le Yunnam, et en plus faible au Sseu-Tch'ouan, énorme circonscription qui renferme près de 70 millions d'habitants. Et c'est le moment d'observer

que, si dans toutes les contrées où l'Islam s'est répandu, c'est par le sabre qu'il y a étendu son empire, en Chine, il s'y est infiltré avec une extrême lenteur et dans des conditions toutes différentes. Le commandant d'Ollone remarque que les musulmans de Chine sont pour la plupart de race chinoise sans caractère physique particulier.

Leur nombre s'est accru avec lenteur, mais le peuple chinois n'est nullement réfractaire à l'Islam, et il suffirait de circonstances favorables pour susciter des conversions en masse. La grande révolte des mahométans du Yunnam, qui dura de 1855 à 1873, ne fut étouffée que grâce aux divisions de leurs grands chefs. Le gouvernement de Pékin les a depuis considérés avec méfiance; l'arrivée au pouvoir d'un des leurs provoquerait inévitablement la diffusion de leur foi religieuse.

Le commandant d'Ollone a eu dans son enquête des moyens d'action autrement puissants que les précédents explorateurs. Aidé de sinologues éminents, notamment du capitaine Lepage, qui était l'un des compagnons de sa mission, il a pu entrer en relation directe avec les musulmans et pénétrer leur organisation religieuse et économique. Ils forment, en effet, dans leur pays une vaste société de secours mutuels qui procure à ses membres des avantages si certains que leur intérêt les y maintiendrait quand bien même leurs croyances ne les y retiendraient plus.

Cet important ouvrage, qui fait honneur à la science française, publie une série de documents anciens de langue chinoise sur le Seyyid Edjell, son ascendance et sa descendance, que MM. Vissière et Lepage ont traduits; nous devons signaler principalement deux biographies du Seyyid et son panégyrique; ces pièces relevées au Yunnam par les explorateurs sont du plus grand intérêt. Il contient aussi des études substantielles sur les musulmans du Sseu-Tch'ouan, du Kan-Sou et du Turkestan chinois et sur la littérature musulmane. Il se termine par l'exposé des conclusions que l'auteur a tirées de sa mission.

Un Index alphabétique aide le lecteur français peu familier avec les appellations chinoises.

A. Pommier.

Lettres du comte et de la comtesse de Ficquelmont à la comtess Tiesenhausen, publiées par M. le comte F. de Sonis. — Paris, Plon, 1911, in-8°.

Dorothée ou plus familièrement Dolly Tiesenhausen, petite-fille du célèbre maréchal Koutousoff, avait épousé le comte de Ficquelmont, Lorrain de naissance, devenu général et diplomate autrichien, puis en 1840 membre du cabinet sous la présidence de Metternich. De Vienne Mme de Ficquelmont écrivait souvent et longuement à sa sœur Catherine qui vivait à la cour de Russie, auprès de l'Impératrice dont elle était demoiselle d'honneur. Ses lettres depuis 1840 jusqu'à 1854 viennent d'être publiées, augmentées de quelques autres adressées à la même par le comte de Ficquelmont, son beau-frère, et par sa nièce Elisa-Alexandra de Ficquelmont mariée au prince Clary et Aldringen. Ces dernières toutefois sont en petit nombre, et celles de M. de Ficquelmont nous laissent regretter qu'il n'y en ait pas davantage.

Celles de la comtesse, au contraire, sont terriblement abondantes. De judicieuses coupures auraient paru souhaitables. Il est très visible qu'elles n'ont point été écrites en vue de la postérité. Elles y gagnent en naturel et en sincérité, mais aussi en prolixité oiseuse. Trop de choses qui ont dû être du goût de la destinataire n'offrent évidemment plus d'intérêt pour personne. C'est l'impitoyable énumération des visiteurs, et des convives et des danseurs. Ce sont les fêtes et les aristocratiques ballets qui figurent tantôt un carrousel, tantôt une partie d'échecs. Ce sont les histoires de mariages et de naissances, le départ de celui-ci, l'arrivée de celui-là. Dans tout ce babillage de salon manque le trait qui pourrait le relever ou la verve qui pourrait l'assaisonner. Telle que sa plume nous la montre, la comtesse est assurément une personne excellente, l'épouse la plus dévouée, la mère la plus tendre. Elle est aussi une mondaine consciencieuse, appliquée à sa fonction et qui la traite du plus grand sérieux, d'ailleurs toute dénuée de malice. Il n'y a ni médisances, ni scandales dans ses petits récits, à bien peu d'exceptions près, et son témoignage, s'il s'y fallait réduire, serait un beau brevet de vertu pour la haute société viennoise de son temps.

Une femme aussi sage, aussi correcte, aussi dépourvue d'esprit critique et même d'esprit tout court, est par définition fort *bien pensante*. En aucune matière elle ne saurait avoir d'autre opinion que celle qui est de mise dans son monde. Parle-t-elle grands-ducs et grandes-duchesses, archiducs et archiduchesses, et le cas est fréquent, ses phrases d'elles-mêmes esquissent une révérence. A moins qu'un personnage de maison souveraine ne prenne trop de libertés avec les bienséances. Ainsi pour le roi Louis de Bavière si étrangement asservi à la danseuse Lola Montès. Alors chemin faisant une réflexion curieuse à noter à cette heure et dans cette bouche : « Les temps sont changés, les rois ne peuvent plus se permettre de scandale public, les peuples ne le supporteraient plus. » Par exception, sur un sujet qui nous touche davantage, voici tout net du franc-parler. Fille de Marie-Antoinette, la duchesse d'Angoulême est émouvante, mais « elle a malheureusement son extérieur contre elle, il n'y a aucun prestige dans sa figure ni dans sa voix, les yeux seulement ont l'air d'avoir toujours pleuré et il y a dans son accent quelque chose de bref et de cassant ». Les témoignages ne manquent pas qui attestent la ressemblance du portrait, mais il faut que la vérité ait été bien forte pour s'imposer à une dame pourvue d'une aussi saine discipline. Le jeune comte de Chambord de même est cavalièrement traité : « Il a une jolie tête, de beaux yeux bleus sans beaucoup d'expression, mais il est gros et mal fait, il traîne la jambe, parait avoir envie de s'amuser. » Ne serait-ce pas qu'ici la dévotion monarchique est balancée par le peu de sympathie pour la France?

De ce dernier sentiment Mme de Ficquelmont et son mari donnent plus d'une preuve. Dès les premières pages, à propos d'un attentat contre Louis-Philippe, le comte, en parlant de notre pays, emploie le mot de pourriture. Le même estime ailleurs que les gazettes françaises seraient dégoûtantes si elles n'étaient risibles. La comtesse n'est pas en reste d'indulgence. A l'en croire, on ne voit de mariages d'argent qu'en France, et elle n'apprend pas l'assassinat de la duchesse de Praslin sans s'écrier : « Quel jour cet épisode jette sur les mœurs parisiennes ! » Avec cela, — on ne saurait s'en étonner, tant ce contraste est d'observation banale, — les Français sont à Vienne les piliers du salon Ficquelmont. La comtesse écrit et a tout l'air de penser en

français, un français neutre, incolore, sans accent, celui que des institutrices bien stylées enseignent aux étrangères bien nées; il se mêle à ce français d'outre-frontière des locutions bizarres comme le mot *promisat* pour désigner l'état de fiançailles, et le plaisant est que le comte lui-même, né pourtant et élevé en Lorraine, en use de son côté, que, tout comme sa femme, il écrit : « *Vous vous en rappelez* » ; néanmoins tout dans ces lettres décèle l'usage et la constante pratique de la littérature française. Bien entendu on joue nos vaudevilles dans le noble hôtel, mais surtout la comtesse est grande liseuse, non de romans seulement, mais aussi de livres solides et substantiels imprimés à Paris. Elle dévore *Ursule Mirouet* : « C'est si joli! » et le *Chevalier de Maison-Rouge*, et le *Compagnon du Tour de France*, avec quelque répugnance toutefois. Comment peut-on s'éprendre d'un garçon menuisier? A l'exemple de Paris, elle juge les *Burgraves* extravagants, et à l'exemple de Paris encore elle se déclare enchantée de la *Lucrèce* de Ponsard. Mais elle lit avec une égale avidité Amédée Thierry, et les *Souvenirs thermidoriens* de Georges Duval, et les *Girondins* de Lamartine, et le *Consulat et l'Empire* dont l'auteur lui paraît sévère pour son grand-père Koutousoff : quel nouvel exemple de la présomption française! Son libraire lui a envoyé l'histoire de Mme de Sévigné, de Walckenaër, et elle le trouve si bien écrit! Tel n'était pas l'avis de Sainte-Beuve qui reprochait au digne érudit d'avoir composé en style Louis XVI ce tableau du XVIIe siècle. Mais on ne saurait exiger que Mme de Ficquelmont eût pensé comme Sainte-Beuve, et ses jugements littéraires présentent une parfaite harmonie avec ses autres jugements.

Des jours de drame et de tempête viennent cependant gâter l'horizon de cette paisible mondaine. C'est 1848, l'Italie en feu, Venise soulevée, elle-même tombée aux mains des insurgés, échappant enfin au péril après de cruelles angoisses, puis, contre toute apparence, Vienne elle-même, l'heureuse et la docile, en proie à l'anarchie, et la nuit d'horreur où la foule hurlante vient arracher sa démission à Ficquelmont chargé un instant du lourd portefeuille de Metternich. Exempte comme elle est d'artifice, les lettres de la comtesse, en ces heures tragiques, deviennent émouvantes à force d'exactitude et de simplicité. Elles mettent aussi en un singulier relief le désarroi de ses naïves conceptions. Russe de naissance, Autrichienne par son mariage et aristocrate par tout son être, on imagine ce que sont pour elle les rebelles de toute race, Italiens, Hongrois et Polonais, comment elle traite un Charles-Albert, champion de la révolution, et quelle faveur elle réserve au prince qui règne à Naples, au roi *Bomba*. Mais ce qui est de plus de prix pour nous, c'est la manière dont de si graves changements retentissent sur ce qui est personnel à Mme de Ficquelmont, ses goûts, ses habitudes, son train de vie. D'abord on lui a gâté son Italie qu'elle aimait tant, son Italie, le promenoir de l'Europe, et c'est ce qu'elle pardonne le moins aux Italiens. Ils se sont couverts de honte, écrit-elle. Conçoit-on que des gens de bonne famille et de bonne éducation se soient abandonnés aux passions sanguinaires du XVe siècle? Il y a là quelque chose qui offense le savoir-vivre. Passe encore pour les cochers milanais qui refusaient de conduire leurs maîtres chez Ficquelmont, envoyé en Lombardie à la veille des troubles. Ce sont là sentiments de cochers, non de gentilshommes. Et ces Polonais, qui soufflent la discorde partout, ne poussent-ils pas le patriotisme jusqu'au plus coupable délire? Aussi voit-on avec regret, mais sans surprise, qu'elle

n'a aucune pitié pour les nobles hongrois si sévèrement châtiés après leur défaite.

Comme elle n'a pas le sang fort bouillant, chez elle néanmoins l'indignation n'empêche pas la soumission. Rien, certes, ne lui sourit si peu que la démocratie, à peine la promiscuité des wagons lui semble-t-elle tolérable et elle ne garde au peuple qu'un minimum de charité chrétienne. Pourtant il faut, puisqu'on n'a pas le choix, entrer résolument dans la nouvelle voie. On sent chez elle le reflet des idées de son mari. C'est bien à tort que la populace de Vienne l'a chassé du pouvoir comme un survivant de l'ancien régime. Il n'avait jamais eu grand goût pour la personne ni pour la politique de Metternich. Si l'opinion publique se venge si durement de l'orgueilleux chancelier, c'est qu'il l'a trop bravée. Lui, Ficquelmont, entrait loyalement dans le système constitutionnel quand il s'est vu l'objet d'une injuste défiance. La comtesse, qui a tant d'amour et d'admiration pour le compagnon de sa vie, s'afflige du désœuvrement où on laisse de si belles facultés, un zèle si pur pour le bien public. Quant à elle, dans le petit cercle de ceux qui lui sont chers, même avec des ressources fort amoindries, elle est encore heureuse. Elle songe avec un soupir aux beaux jours de la société aristocratique naguère florissante. Les restes en formeront encore de petites coteries amicales et closes contre le tumulte du dehors. Même le séjour de Milan où elle se voyait comme en quarantaine, réduite à ne recevoir que les parias, les officiers autrichiens, même ce séjour, cette étroite vie de château, avait sa douceur. Et puis, pour les âmes souples aux jeux de la fortune, il y a la surprise d'heureux retours. Vienne lui faisait horreur, elle n'y rentra qu'avec appréhension après deux ans d'absence, et ce fut pour y jouir d'une paix inespérée, de la douceur des mœurs reconquise. Un jeune empereur régnait, François-Joseph, à qui allait toute la ferveur de son espoir, les grondements de l'orage s'éloignaient, l'ordre prenait partout la place de la licence, et la France perturbatrice, trop imitée par l' « esprit singe » des Allemands, ne leur donnait elle-même depuis 1852 que l'éclatant exemple de l'autorité restaurée.

Il y a dans ces lettres sur les débuts du second Empire des passages curieux. On n'a pas plus de goût pour la France, bien qu'elle soit quelque part qualifiée de *pays de l'intelligence*, mais on est bien aise de la voir matée. Et en raison du grand service rendu aux intérêts conservateurs de l'Europe entière, le sang bleu des Ficquelmont est de glace pour ce nouveau mécompte du roi légitime. Le comte de Chambord et ses fidèles ne recueillent ici qu'ironie et dédain. Un certain esprit vindicatif laisse même paraître un regrettable manque de générosité. La confiscation des biens de la famille d'Orléans est trop crûment approuvée. Au reste, dans cette déroute à peu près générale des idées de liberté qui se consomme alors, les Ficquelmont secouent avec allégresse le joug de leur mélancolique et passagère conversion au régime constitutionnel. Vienne est redevenue si sage qu'un certain jour il s'y donne jusqu'à deux cent soixante-dix bals. Que veut-on de meilleur pour empêcher les gens de penser à mal?

Le livre s'achèverait ainsi en face du plus riant horizon sans les noirs préludes de la guerre de Crimée où l'attitude peu fière de l'Autriche et les rancunes conçues de ce chef par la Russie mirent à une pénible épreuve le cœur mi-russe mi-autrichien de la comtesse Dolly.

Léon Béclard.

Napoléon Ier et le monopole universitaire, par M. A. Aulard. Librairie Armand Colin, 1911, in-12. Paris.

Sous ce titre, M. Aulard raconte les origines et le fonctionnement de l'Université impériale. La loi du 10 mai 1806 qui la fonda portait dans son article premier que ce corps serait *exclusivement* chargé de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire.

Ce monopole était bien dans les idées de Napoléon. C'est, au dire de Cuvier, par l'Académie de Turin que l'Empereur fit le premier essai de son grand plan de réorganisation des études et préluda, en quelque sorte, à la création de l'Université impériale; il est, en effet, à remarquer que cette académie appartenait à un système d'instruction très semblable en petit à celui de notre grand corps enseignant. En tout cas, il est certain que l'ordre donné par l'Empereur de préparer le grand changement universitaire qu'il méditait fut donné de Turin, à la suite d'une visite faite par lui, en 1805, à l'Université de cette ville. Napoléon avait été séduit par le principe du monopole qui formait la base des statuts de cette Compagnie. Mais, lorsqu'il voulut l'appliquer à la législation de France, il se heurta à de vives oppositions.

Sur sa demande, Fourcroy avait préparé un rapport; mais ce rapport ne concluait pas assez énergiquement au monopole : il n'offrait pas ce que l'Empereur ne voulait pas demander ouvertement. Celui-ci fit faire un autre projet, puis d'autres; en tout neuf, qui furent discutés, en sa présence, deux fois la semaine, pendant trois mois, au Conseil d'État (février à mai 1806). La thèse de l'Empereur était celle-ci : « Je veux former une corporation, non de Jésuites qui aient leur souverain à Rome, mais de Jésuites qui n'aient d'autre ambition que celle d'être utiles, et d'autre intérêt que l'intérêt public. Il faut que ce corps ait des privilèges, qu'il ne soit pas trop dépendant des ministres et de l'Empereur, que les chefs aient une autorité capable de leur donner de la consistance; il faut réserver seulement à l'Empereur la sanction des réglements les plus importants... Mon but principal dans l'établissement d'un corps enseignant est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales. Cette institution sera une garantie contre le rétablissement des moines; on ne viendra plus m'en parler; ils seraient sans cela rétablis un jour ou l'autre; quant à moi, j'aimerais mieux confier l'éducation publique à un ordre religieux que de la laisser telle qu'elle est; mais je ne veux ni l'un ni l'autre. »

Qu'il nous soit permis, en passant, de faire remarquer combien le gouvernement actuel, si profondément hostile à l'autocratie impériale, s'inspire malgré tout de cette autocratie, en maintes circonstances, et tout spécialement en matière enseignante! Peut-on nier que les lois actuelles et celles qu'on prépare ne procèdent du même esprit que de celui du législateur de 1806, en aggravant encore son côté autoritaire?...

Mais, en 1806, les hommes d'État qui entouraient l'Empereur se montraient plus rétifs à l'idée du monopole. De nombreuses objections se produisaient. Portalis disait : « Les mêmes principes qui autorisent les pères à faire élever leurs enfants dans leurs propres maisons, garantissent à tous les pères le droit naturel de confier leurs enfants à tels instituteurs que bon leur semble » Et il attaquait « un système qui ne tendrait à rien moins qu'à détruire, sur un sujet aussi délicat, les droits sacrés de la paternité ».

De son côté, Champagny objectait qu'un corps enseignant tel qu'on voulait le créer pourrait acquérir un jour une puissance morale et politique dans l'État, qui le rendrait presque maître de l'opinion et dominateur de toutes les familles. Avec une telle force, devenu si nécessaire, ne pouvait-il devenir indépendant? L'unité du corps enseignant ne le conduirait-elle pas à une sorte de despotisme dans l'enseignement?

Cette prophétie qui, à cent ans de date, est en train de se réaliser, sortit également de la bouche d'autres conseillers d'État; mais le compte rendu de ces discussions ne nous est parvenu que par quelques fragments qui indiquent d'abord la résistance des esprits et puis, enfin, la soumission à la volonté du maître. C'est bien cet état d'âme qu'on peut apercevoir dans le résumé des débats fait par Fontanes, président du Corps législatif : « Sire, dit-il, si nous avions à agir sur une société homogène et vivant de ses traditions anciennes, je dirais : ces objections sont invincibles. Mais au lendemain d'une révolution, au sortir de l'anarchie et en présence de partis hostiles, il faut, dans l'enseignement comme en toutes choses, l'unité de vue et de gouvernement. La France a besoin, pour un temps du moins, d'une seule Université, et l'Université d'un seul chef. — « C'est cela, répliqua l'Empereur; vous m'avez compris. » Et la loi du 10 mai 1806, chargeant exclusivement l'Université impériale de l'enseignement, fut promulguée.

L'œuvre de M. Aulard appuyée, comme il le fait toujours, sur de nombreux documents, est de nature à intéresser tous ceux qui se passionnent pour les questions d'enseignement. Édouard TROPLONG.

Clément V et Philippe IV le Bel, par Georges LIZERAND, agrégé d'histoire, docteur ès lettres. — Paris, Librairie Hachette et Cie, 1911, in-12.

Philippe le Bel n'est pas une figure sympathique de roi; son caractère fut ardent et manqua de mesure; son opiniâtreté ne connut pas de borne; son avarice alla jusqu'à faire de lui un faux monnayeur, ses démêlés avec la papauté apparaissent comme un abus perpétuel de la force contre la faiblesse; enfin le procès et la condamnation des Templiers constituent à sa charge une monstruosité judiciaire.

Il est cependant permis de trouver à ces constatations de l'histoire des circonstances atténuantes. Il n'est pas possible de dissimuler que, depuis le morcellement de l'Empire de Charlemagne et devant la faiblesse et l'imbécillité des successeurs du grand Empereur, l'Église romaine avait accaparé tout ce qui restait de force, de puissance, de principes vitaux. La papauté régnait sur les rois par l'interdit et l'excommunication, surtout par les richesses du clergé qui profitaient largement aux papes, mais qui étaient refusées aux souverains. Philippe le Bel s'insurgea contre cette suprématie dont les résultats moraux et matériels amoindrissaient sa puissance, et il lutta toute sa vie pour faire du roi de France le véritable maître du royaume. Il n'est pas douteux qu'il ait eu raison en établissant comme règle que *les clercs doivent servir par des subsides le pays qu'ils ne peuvent servir par les armes*, et on ne peut nier que le pape Boniface en s'opposant par l'emploi des armes spirituelles à l'adoption de ce principe et en accaparant pour ses œuvres et celles du clergé tous les produits des innombrables abbayes et monas-

tères de France, n'ait outrepassé les immunités accordées à l'Église. La guerre ayant donc éclaté entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se fit comme toutes les guerres, c'est-à-dire avec la violence, l'injustice et l'effusion du sang. Philippe n'obéit qu'à une préoccupation : l'abaissement du pouvoir pontifical et la suppression des ordres religieux qui formaient son armée spirituelle. De là naquirent la motion de déposition de Boniface, le soufflet d'Anagni, l'empoisonnement de Benoît IX, la mainmise sur la papauté, consignée à Avignon, l'extinction de l'ordre des Templiers, les persécutions contre le clergé, c'est-à-dire un ensemble de faits, criminels sans contredit, mais profitables au pays, qui secouait ainsi l'ingérence trop accentuée du pouvoir spirituel dans sa direction et dans ses affaires.

C'est un fragment de l'histoire de Philippe le Bel que raconte M. Georges Lizerand. Sans toucher aux événements généraux du royaume, sans même s'occuper de Boniface VIII, il ne traite que les rapports entre le Roi et Clément V, ce pape Français, si servile, qui abandonna par une faiblesse déplorable à la vengeance et à la cupidité de Philippe l'ordre militaire et religieux qui était l'un des plus fermes soutiens des successeurs de saint Pierre.

Édouard TROPLONG.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, publiés par S. A. le prince MURAT. — Plon-Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, t. V, Paris, 1911, in-8°.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de cette intéressante publication, qui constitue une mine inépuisable de documents pour l'histoire de l'épopée napoléonienne. Nous avons en main le cinquième volume, qui se rapporte à la campagne de Pologne (1806-1807), au règne sur le Grand-Duché de Berg (1807-1808), à la lieutenance de Murat en Espagne (1808).

Un fait assez curieux se dégage de cette dernière correspondance. L'Empereur, pour des motifs qui ne sont pas élucidés, laissait Murat dans l'ignorance de ses projets. Le malheureux Murat a beau se démener pour qu'on lui trace une ligne de conduite, il ne peut obtenir aucun renseignement de son impérial beau-frère. A la fin, ses angoisses finissent par éclater : « Je ne puis, dit-il, dissimuler à Votre Majesté toute ma douleur... Je commande vos armées : je représente ici V. M., et certes personne en Europe ne croira que je suis à leur tête, sans connaître vos projets. Si Madrid vient à être agité et que des têtes tombent, n'importe lesquelles, que dira-t-on?... Pardonnez, Sire, mon épanchement; c'est le résultat de mon dévouement à votre personne, et surtout à votre gloire; ma loyauté souffre, et c'est la première fois de ma vie que je regrette de ne pas savoir comment servir dignement V. M. dans une circonstance aussi critique. »

Toutes les lettres se succèdent presque quotidiennement, portant la preuve d'un énervement qui ne fait qu'empirer. Un jour, il dit : « J'attends toujours avec la plus grande impatience les ordres de V. M. sur ma conduite à tenir avec la cour d'Espagne. » Un autre jour, il écrit : « Sire, je désire vivement votre arrivée; V. M. sait combien je serais malheureux si, dans les circonstances délicates où je me trouve, je venais à commettre quelque erreur. » Et encore : « Sire, si je m'étais trompé dans toutes mes démarches (abdication du Roi en faveur de Napoléon), je serais bien malheureux : mais, je le répète, j'ai cru bien faire, et je n'ai écouté que mon zèle pour

le service et la gloire de V. M. Accoutumé à être dirigé par Elle, je sais aujourd'hui plus que jamais combien j'aurais besoin de ses bontés et de ses conseils paternels dans une circonstance aussi délicate. » Plus tard, il dira combien il lui tarde de recevoir les ordres de l'Empereur et de connaître sa détermination sur le sort de l'Espagne.

Quels motifs pouvait avoir l'Empereur pour céler à son lieutenant général les desseins de sa politique? Comment se fait-il que ce grand général, cet homme d'État qui ne laissait rien au hasard et qui ne craignait pas de descendre jusqu'aux minuties, ait abandonné en matière aussi grave les événements à leur propre sort? Le mystère n'a pas été percé, et il subsiste toujours. Toutefois il est permis de supposer que, dès cette époque, Napoléon entrevoyait la possibilité de placer Joseph sur le trône d'Espagne et qu'il lui répugnait de donner à Murat une puissance et une prépondérance qui eussent imposé sa candidature à la royauté et refoulé dans le néant celle de tout autre prince de la maison impériale. Nous faisons, bien entendu, une supposition; mais nous ne nous portons pas garants de son exactitude. Édouard TROPLONG.

Vesterreichische Steatsvertraege. Furstentum Siebenburgen (1526-1690) bearbeit et von RODERICH Gooss, Vienne, 1911, Adolphe Holzhausen.

La commission qui s'occupe de publier les documents relatifs à l'histoire d'Autriche, vient de faire paraître un neuvième volume, qui contient tous les traités politiques conclus entre l'Autriche et la Transylvanie, de 1526 à 1690. La principauté de Transylvanie doit son existence aux événements qui suivirent la bataille de Mohacs.

Louis II y fut tué, et Jean Szapolayi, voïvode de Transylvanie se fit aussitôt couronner roi de Hongrie à Tokay, malgré les protestations du grand-duc Ferdinand d'Autriche, qui, de son côté, se fit couronner à Presbourg. Il s'ensuivit, entre la Transylvanie et l'Autriche, des guerres nombreuses, coupées de trêves d'armes et de traités.

Ce sont ces traités, au nombre de 94, que M. Gooss a relevé avec soin sur les originaux latins et qu'il accompagne d'une notice explicative en allemand. Ils se terminent en 1690, sous le prince Michel Apafi Ier. La Transylvanie se soustrait alors à la domination turque, et se met sous la protection de la Maison de Habsbourg. A. DE PITTEURS.

De quelques assassins. Récits du temps des troubles (seizième siècle), par M. PIERRE DE VAISSIÈRE. Paris, Émile Paul, 1910, in-8°.

M. Pierre de Vaissière n'a pas eu l'intention de présenter seulement au lecteur une galerie d'assassins, ni de chercher un facile succès d'horreur en racontant des drames poignants, reflets d'une époque tragique et sanglante. Son but était plus élevé : il a voulu jeter de la clarté sur des temps singulièrement troublés.

Il a étudié un grand nombre de documents avec un sens critique très sûr; il a redressé beaucoup d'erreurs qui s'étaient — depuis trop longtemps — accréditées; il a reconstitué les lieux où se sont déroulés ces drames, d'une façon très érudite. Et ces récits qui puisent dans la politique

détestable de Catherine de Médicis et de son fils une puissante unité d'action, constituent une œuvre pittoresque, vivante et définitive qui apporte une importante contribution à l'histoire des derniers Valois.

Dès le lendemain de la mort de François II, la lutte s'était engagée entre les catholiques et les réformés. François de Lorraine, duc de Guise, que ses brillantes qualités morales et son prestige physique appelaient à jouer un grand rôle, s'était mis à la tête du parti catholique et avait signifié à Catherine de Médicis qu' « il n'estoit plus temps de boire à deux fontaines ».

Le manifeste du prince de Condé (8 avril 1562) ouvrit les hostilités. François de Guise remporta successivement de brillantes victoires sur les protestants à Rouen, à Dreux, et il se porta sur Orléans, afin d'achever leur déroute. Le 18 février, vers le soir, il regagnait la demeure du Châtelet, au hameau des Vaslins, où il avait établi son quartier général et où l'attendait la duchesse de Guise. Soudain un coup de feu retentit; le prince chancela et on vit un homme s'enfuir à cheval dans l'ombre de la nuit qui tombait.

François de Guise mourut le mercredi 24 février, entre dix et onze heures du matin, après avoir demandé à Catherine de Médicis la grâce de son meurtrier.

L'assassin était un certain Poltrot de Méré, âgé d'environ 26 ans. Cet individu, aux antécédents « incertains et équivoques », avait voué une haine mortelle au duc de Guise, et, dans un interrogatoire que lui fit subir la Reine, il déclara qu'il avait commis son crime à l'instigation de l'amiral de Coligny, de M. de Soubise et de M. de la Rochefoucauld. Quelque temps après il essaya d'innocenter Coligny en revenant sur sa première déclaration. Il fut condamné à être tenaillé de fer chaud et écartelé en place de Grève.

Beaucoup de protestants glorifièrent Poltrot comme un héros, mais tous se défendaient d'avoir la moindre complicité dans le crime. En 1566, le Parlement rendit un arrêt mettant Coligny hors de cause. Néanmoins, les Guises s'obstinèrent à voir dans l'amiral le principal instrument du meurtre.

Dès l'époque, la Reine mère fut accusée d'avoir inspiré l'assassinat du duc de Guise. Malgré l'intérêt qu'avait Catherine de Médicis à voir disparaître le chef du parti catholique pour rester maîtresse absolue de la France, il est difficile de prouver le fait. Mais, si sa complicité morale dans le forfait de Poltrot ne peut pas être nettement établie, il est certain que sa responsabilité est entière dans la tentative d'assassinat commise le 22 août 1572 par Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, sur l'amiral de Coligny.

La Reine mère, pour satisfaire son ambition avait — en 1572 — autant d'intérêt à la disparition de Coligny qu'elle en avait eu dix ans auparavant à la mort de François de Guise. On pourrait trouver là une explication très plausible de la Saint-Barthélemy. Dans la préparation de l'assassinat de Coligny, la préoccupation constante de Catherine de Médicis fut d'en faire retomber la responsabilité sur les Guises, de les compromettre entièrement pour se sauvegarder elle-même.

Le vendredi 22 août 1572, dès le matin, Maurevert s'était embusqué dans une maison située au débouché de la rue des Fossés-Saint-Germain, sur le

chemin que devait suivre l'amiral, en sortant du Louvre, pour regagner son logis, rue de Béthizy. Vers onze heures, Coligny passa, et l'assassin fit feu. Ce jour-là, l'amiral échappa miraculeusement à la mort ; il fut seulement atteint à la main droite et au bras gauche.

Charles IX a-t-il ignoré jusqu'au bout les projets de sa mère ? Bien des faits sembleraient prouver le contraire. Mais, en apprenant l'attentat, la colère du roi fut extrême et, si elle fut simulée, il faut avouer que le souverain joua bien son rôle.

Les combinaisons de Catherine de Médicis avaient échoué : l'amiral vivait encore et elle ne parvenait point à détourner les soupçons. Dans la nuit du 23 au 24 août, une foule de gens armés s'était portée rue de Béthizy. Des coups de feu retentirent et Coligny, très accablé par sa blessure que les médecins jugeaient grave, tressaillit. Bientôt la maison fut envahie ; les agresseurs pénétrèrent dans la chambre de l'amiral : celui-ci fut frappé vraisemblablement « agenouillé à la tête de son lit ». Il respirait encore lorsqu'il fut jeté par la fenêtre et qu'il vint tomber sanglant dans la cour aux pieds du duc de Guise. D'après la plupart des récits, le premier coup aurait été porté à l'amiral par Jean Yanowitz dit Besme. Cet assassin fut pris et tué en 1575, en Guyenne, par un parti protestant.

Le meurtre de Coligny, le massacre de la Saint-Barthélemy ne mirent point fin à la guerre religieuse. Les réformés avaient à leur tête Henri, roi de Navarre. Le chef des catholiques était Henri de Lorraine, duc de Guise, glorieusement surnommé *le Balafré*. Henri de Guise possédait la plupart des brillantes qualités de son père, François. Il avait, au suprême degré, l'art de plaire. Aspira-t-il jamais à la couronne ? Il est certain que, dans la *journée des Barricades*, il aurait pu facilement prendre la place d'Henri III. D'où sont venues ses hésitations ? Avant de mourir, il n'a pas livré son secret. Mais le Roi humilié, obligé de s'enfuir de Paris (13 mai 1588), ne pouvait pas pardonner cette *journée* au Balafré. Dès cette époque, l'idée d'une vengeance éclatante s'empara de l'esprit d'Henri III. Pendant plusieurs mois, il caressera son projet : le désir de se débarrasser de son rival détesté devint l'obsession de tous les instants.

Le 11 septembre, le Roi et le duc de Guise arrivèrent ensemble à Blois où devaient se réunir les États généraux. Le Balafré prit de suite un grand ascendant sur l'Assemblée. La popularité qui s'attachait à lui n'était pas faite pour amener le Roi à renoncer à ses projets. Le duc, d'ailleurs, ne gardait plus aucun ménagement vis-à-vis d'Henri III. Il affichait les plus hautes prétentions. Dans l'entourage d'Henri de Guise les alarmes étaient vives. On n'avait que trop de raisons pour redouter le ressentiment du Roi. Mais le Balafré ne tenait aucun compte des avis qu'on lui donnait ; il négligeait toute mesure de prudence. Il conservait son attitude hautaine à l'égard du Roi, tandis que celui-ci dissimulait sa haine sous des apparences d'affectueuse politesse. Dans la nuit du 20 au 21 décembre, une grande animation régna au château de Blois. A ce moment-là, semble-t-il, les dernières dispositions pour le meurtre, fixé au 23, furent prises par Henri III avec les *quarante-cinq* — ces fameux *quarante-cinq*, sur lesquels, en réalité, on ne sait pas grand'chose.

On a maintes fois raconté l'entrevue du duc de Guise avec le Roi, le 21 au matin. Elle ne prit vraisemblablement pas la tournure violente qu'on lui attribue généralement. Mais il est certain que, dans cet entretien, le

duc de Guise demanda à se démettre de sa lieutenance générale. Cette requête ne pouvait qu'indisposer et inquiéter le Roi davantage; car, si le Balafré voulait renoncer à son titre, c'était pour se faire donner celui de connétable par les États généraux.

Dans la journée du 22, le duc reçut de nombreux messages le suppliant de pourvoir à sa sûreté. « Il n'oserait » répétait Guise, en faisant allusion à Henri III. Le 23, à sept heures du matin, le Balafré se rendit au château. Vers huit heures, le conseil étant au complet, le Roi fit appeler le duc. Huit des *quarante-cinq* se tenaient à l'entrée du cabinet du Roi, en cachant des dagues et des poignards sous leurs manteaux. En apercevant ces hommes, Henri de Guise pressentit un guet-apens, mais il se trouvait dans l'impossibilité de fuir, la retraite étant coupée. Les assassins se précipitèrent sur lui et le frappèrent avec acharnement.

Quand il sut que le crime était accompli, Henri III vint à la porte du cabinet, souleva la portière et contempla longuement le corps de son ennemi. Le lendemain, le cardinal de Guise, frère du duc, était tué à son tour.

Au commencement de l'année 1589, l'armée royale ayant remporté quelques succès, Henri III voulut se rapprocher de Paris. Il s'installa dans la maison de Jérôme de Gondi, à Saint-Cloud; là il devait tomber le 1er août sous le couteau de Jacques Clément, le moine jacobin. On a représenté le religieux sous des aspects bien différents. Quelques-uns ont vu en lui un simple d'esprit, un dégénéré, un irresponsable, dirait-on aujourd'hui. Certains lui ont attribué une intelligence rusée et l'ont accusé des pires turpitudes. Selon d'autres, enfin, c'était un moine de grande vertu. En somme Jacques Clément était un exalté, vivant dans un état de surexcitation perpétuelle, et le vent d'émeute qui soufflait après l'assassinat des Guises n'était pas de nature à le calmer.

Le moine prit ses dispositions pour sortir de Paris et pour arriver jusqu'au Roi, sans éveiller de soupçons, de la façon la plus habile. Ayant obtenu une audience, il fut introduit le 1er août, à huit heures du matin, auprès d'Henri III. Il présenta une lettre; et, comme il parlait assez bas, le Roi lui dit de s'approcher et lui demanda s'il n'avait pas d'autres missives à lui remettre. Le frère Clément répondit affirmativement et, feignant de chercher les papiers dans les manches de sa robe, il en tira un couteau qu'il plongea dans le ventre du Roi.

Peut-on affirmer, comme on l'a dit, qu'avant de commettre son crime, le moine jacobin ait reçu pleine approbation de son prieur, d'un autre religieux de son couvent et des docteurs de Sorbonne. La question est très délicate et difficile à résoudre. Mais il est certain que Jacques Clément a eu tout Paris pour complice moral. Son acte souleva le plus vif enthousiasme dans le parti de la Ligue.

M. de Vaissière donnera, prochainement — il faut l'espérer — de nouveaux récits du *Temps des troubles*, complétant ainsi des études qui lui font le plus grand honneur.

André Le Glay.

Le fils de la Grande Catherine, Paul Ier, empereur de Russie (1754-1801), par M. C. Waliszewski. Paris, librairie Plon, 1912, in-8°.

Après vingt années d'intervalle, M. Waliszewski reprend l'histoire de la Russie moderne, qu'il avait abandonnée pour étudier les origines du grand empire moscovite. On sait le succès obtenu par ses trois volumes sur Ivan le Terrible, sur la crise révolutionnaire, sur les débuts de la dynastie des Romanov. Le règne de Pierre le Grand, celui d'Elisabeth formaient en quelque sorte la transition pour rejoindre le récit si émouvant de la vie de la Grande Catherine, — ce *Roman d'une Impératrice*, — si prisé dans son temps et dont le succès n'a fait depuis que s'accroître, puisque le livre est arrivé à sa 17e édition. Cet ensemble comprenait huit volumes, auxquels vient se joindre aujourd'hui le tableau, très étudié dans ses moindres détails, du règne singulier et de la mort violente du fils de Catherine, ce Paul Ier, que tous les historiens jusqu'ici avaient regardé comme fou.

Paul Ier était-il réellement aliéné, au même titre que ses contemporains George III d'Angleterre, ou Christian VII de Danemark? Sa raison avait-elle des éclipses, comme autrefois celle de notre pauvre roi Charles VI? Il est si difficile de savoir la vérité, que les récentes biographies russes, réagissant contre l'opinion reçue, ont tenté de faire de ce despote couronné une sorte de grand homme, un réformateur dont l'influence fut bienfaisante et féconde pour la Russie.

Le problème avait de quoi tenter un écrivain, doublé d'un psychologue attentif, connaissant les lois de l'hérédité physique et morale, retrouvant, dans le fils de Catherine et de Pierre III, — ou de tout autre, — les bizarreries de caractère, la violence des sentiments, l'infatuation d'un pouvoir sans limite, le culte des idées philosophiques dont la fin du dix-huitième siècle fut imprégnée jusqu'à atteindre une véritable folie qui avait envahi les plus raisonnables. Cet élève de La Harpe, qui ne craint pas la Révolution dans son pays, l'encourage en Europe; il rêve de pactiser en France avec le héros de Fructidor et de Brumaire et de partager avec lui le vieux monde, comme son fils Alexandre fera un moment avec ce même Napoléon avant d'être le principal agent de la restauration des Bourbons.

Tout cela est mêlé d'excentricités, de violences, d'inconséquences, d'absence complète de sens moral, de politique extravagante, que non seulement des faits historiques, mais des anecdotes suggestives mettent en relief avec une verve étincelante et une couleur qu'envieraient les peintres les plus impressionnistes. M. Waliszewski, dissimulant presque les recherches austères et patientes auxquelles il s'est livré, a traité son sujet comme un drame, dont le dernier acte offre un dénouement tragique merveilleusement préparé. La conspiration de mars 1801 devient ainsi un acte de défense nécessaire, un sacrifice patriotique, comme celui de Philippe II, laissant mourir dans sa prison son fils dom Carlos, parce qu'il devenait un danger pour son peuple. « Cela ne peut durer »; c'est le seul mot d'ordre des serviteurs du trône, qui se décidèrent non sans peine à étrangler leur souverain sans même avoir la pensée de tirer profit de leur crime. Paul Ier était peut-être un peu plus fou que les autres; mais, vraiment, la sagesse et la raison ne régnaient guère à cette époque dans une Russie démoralisée par une longue suite de souverains et de souveraines bien peu dignes d'estime.

B. P.

Bismarck (1825-1898), par M. H. Welschinger, membre de l'Institut. Paris, F. Alcan, 1912, in-8.

L'œuvre de Bismarck est connue. Son caractère ne l'est pas moins. Dix publications ont révélé tous les secrets de sa politique, toutes les phases émouvantes de sa vie. Le premier M. Welschinger, il y a déjà dix ans, avec son ardent patriotisme alsacien, avait tracé de lui un portrait qui avait été fort remarqué. Il a revu et retouché son œuvre et a profité avec sagacité de tout ce qui a été écrit depuis, dont il donne une bibliographie complète.

Mais c'est surtout une leçon morale qu'il a voulu tirer au profit des contemporains. « Quand on étudie la vie de Bismarck, écrit-il, on y découvre une décision, une conduite ferme, logique, opiniâtre, et cela sans trêve, du jour où il a eu pleine confiance de sa force. Ce n'est pas le hasard qui a dirigé ses pensées et ses actes. C'est une volonté éclairée, précise et imperturbable. » Les moyens qu'il employait, ce n'est pas lui qui les a inventés. Il y a trois siècles que La Bruyère, qui n'était qu'un observateur de génie, disait qu'il fallait que le diplomate fût assez profond « pour cacher une vérité en l'annonçant, parce qu'il lui importe qu'il l'ait dite et qu'elle ne soit pas crue ». Ces qualités sont peut-être le contraire de l'honnêteté, le contraire aussi de cette urbanité que pratiquait la vieille école. Mais la souveraineté du but était le grand motif du chancelier, et il faut avouer qu'il n'a que trop réussi, aussi bien dans ses débuts à propos des duchés de l'Elbe, que dans sa lutte contre l'Autriche, ou dans son écrasement de la France, ou dans son organisation de la Triple-Alliance.

M. Welschinger retrace rapidement tous ces épisodes, ainsi que la lutte intérieure du *Kulturkampf*, l'affaire d'Arnim, la disgrâce et la mort après l'avènement de Guillaume II. Ses conclusions, appuyées sur les faits, sont qu'il faut pratiquer une politique éclairée, puissante et large, faisant appel au concours généreux de tous les bons citoyens, si nous voulons lutter avec quelque avantage contre « la force colossale de l'Allemagne, créée par la volonté, l'opiniâtreté, l'énergie admirable d'un homme » dont l'influence se fera longtemps sentir sur l'Europe.

G. Baguenault de Puchesse.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 16759.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale de la *Société d'Histoire diplomatique* s'est réunie le vendredi 21 juin 1912, à 9 heures du soir, sous la présidence de M. le marquis de Reverseaux, président.

Elle a entendu successivement :

Le rapport de M. le trésorier;

Le rapport de MM. les secrétaires.

Les lectures suivantes :

La délivrance de la Grèce projetée en France à la fin du quinzième siècle, par M. le comte Paul Durrieu, membre de l'Institut;

Le cardinal Alberoni pacifiste, par M. Mil.-R. Vesnitch, ministre de Serbie en France;

Une ambassade marocaine à la cour de Louis XIV, par M. Lacour-Gayet, membre de l'Institut.

L'allocution de M. le Président.

Dix membres du Conseil étaient statutairement à renouveler. Ont été nommés :

MM. le baron Ludovic de Contenson; le comte d'Haussonville; de Kermaingant; Le Marchand; Missak-Effendi; le comte de Mouy; Octave Noël; Eugène Plantet; le chevalier de Stuers; le comte Waliszewski.

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

La situation financière de la Société n'a pas subi de changement; le nombre des sociétaires se modifie peu, et nous retrouvons à la fin de chaque exercice un chiffre de recettes à peu près semblable; les admissions nouvelles compensent les suppressions provenant de décès et de démissions.

Toutefois la rentrée des cotisations de 1911 s'est effectuée avec plus de régularité que celle de l'année précédente, et, alors que cette dernière ne nous avait donnée que 6 600 francs en chiffres ronds, l'exercice clos le 31 décembre 1911,

	fr.	c.
à fourni	8 226	65

dont une partie, il est vrai, est fournie par l'encaissement d'un certain nombre de cotisations en retard.

A ce chiffre s'ajoutent : 1° le montant des abonnements à la *Revue* effectués par la maison Plon-Nourrit et Cie

	684	»

2° les sommes produites par la vente des numéros de la *Revue*

	212	»

et par celle des volumes publiés par la Société

	172	90
Soit au total	9 295	55
Si nous tenons compte du solde créditeur de 1910,	1462	80
nous relevons au 31 décembre 1911 un total de recettes	10 758	35

un peu inférieur à celui de 1910 qui s'élevait à 11 572 francs.

A reporter	10 758	35

Report				10 758 35

Par contre, les dépenses effectuées au cours de l'année dernière se décomposent ainsi :

			fr.	c.	
Service de la Revue	rédaction	1 800 »	5 758	65	
	impression	3 400 75			
	circulaires	125 25			
	envoi de la *Revue* et fournitures diverses	432 65			
Frais d'administration de la maison Plon-Nourrit et Cie			150	»	
Impression et tirage de l'ouvrage édité par M. Delavaud : *Le Marquis de Pomponne*			2 428	65	
Trésorerie			1 200	»	
Frais d'encaissement, affranchissements et timbres des cotisations et divers			355	55	
Assemblée générale			221	60	
Formant un total de			10 114	45	10 114 45
En rapprochant les deux comptes que nous venons d'établir, nous faisons ressortir un solde créditeur de					643 90

que nous proposons de reporter à l'exercice 1912.

Votre Conseil vous prie, Mesdames et Messieurs, d'approuver les comptes tels qu'il vous les soumet et de l'autoriser à porter au crédit de l'exercice en cours les 643 fr. 90 qui forment le solde des opérations de l'année 1911.

Le Trésorier,
Octave Noël.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

Notre Société vient de terminer une année des plus normales et des plus tranquilles. Si je m'en réjouis, comme sociétaire, rien n'étant plus heureux que de vivre d'une façon normale et tranquille, je m'en désole comme secrétaire chargé du compte rendu habituel, car je n'ai aucun fait saillant à relater et n'ai positivement rien à vous dire.

Notre *Revue*, excellemment dirigée par M. le comte Baguenault de Puchesse, a paru régulièrement et, sans contenir rien de transcendant, offre cependant une bonne moyenne d'articles et continue de tenir un rang honorable parmi les publications du même genre.

Notre activité a été plus particulièrement consacrée à rattraper le retard dans lequel nous étions pour la publication de nos volumes. Ce retard n'existe plus; car depuis 1911 nous avons pu vous distribuer successivement l'ouvrage de M. Delavaud sur *Pomponne*, deux volumes de M. de Lhomel sur les *Missions diplomatiques d'Antoine de Lumbres* et un de M. Albert Mousset sur les *Dépêches du sieur de Longlée*.

Les documents relatifs à Simon Arnault d'Andilly, marquis de Pomponne, ont été recueillis et vous ont été présentés par M. Delavaud, un de nos plus zélés collaborateurs. Ils consistent en une notice biographique écrite par une petite-fille de Pomponne sur cet intéressant personnage, en une série de lettres de caractère généralement privé et en divers documents relatifs à la famille, aux propriétés, à la gestion de la fortune du ministre, à l'éducation de son fils et aux dispositions testamentaires de

son père et de sa femme. Ils sont précédés d'un avant-propos exclusivement bibliographique, dans lequel l'auteur indique tout ce qui a été publié, pourrait ou devrait être publié sur Pomponne. Ils sont suivis d'une conclusion de plus grande envergure, dans laquelle notre collègue, après s'être défendu de prétendre écrire une histoire de Pomponne, indique cependant comment devrait être entreprise cette histoire et quels paraissent être, selon lui, les traits saillants du caractère de ce personnage.

Ces considérations amènent M. Delavaud à formuler toute une série d'appréciations sur ce que doit être le rôle d'un diplomate et d'un ministre des Affaires étrangères. Sous la plume d'un diplomate, qui n'est qu'en disponibilité, et était, naguère encore, chef de cabinet d'un ministre des Affaires étrangères, ces appréciations ne manquent pas d'une certaine saveur d'actualité. Cette manne est d'autant plus intéressante à recueillir que l'actualité est chose assez rare dans le genre de travaux auxquels se livre notre Société et dans les ouvrages que généralement elle publie.

Lors de mon rapport de l'année dernière, je vous ai assez longuement parlé du premier volume de M. de Lhomel, qui n'avait pas encore été distribué à ce moment-là. Je n'y reviendrai donc pas et me bornerai à vous rappeler qu'un second volume des relations d'Antoine de Lumbres touchant ses négociations et ses ambassades a paru ces jours derniers.

Comme le premier, il est précédé d'une assez importante introduction, dans laquelle M. le comte de Lhomel indique le cadre où avait à se mouvoir de Lumbres et les circonstances politiques générales de la Pologne et de l'Europe au moment où ce diplomate fut accrédité à Varsovie et reçut comme instructions : 1° de continuer à maintenir l'alliance entre la Suède et le Brandebourg pour contrebalancer l'influence de l'Autriche ; 2° d'empêcher l'accession à l'empire d'un prince de la maison d'Autriche ; 3° de proposer un candidat éventuel à la succession du roi de Pologne ; 4° enfin de s'offrir comme médiateur entre les divers belligérants.

La paix d'Oliva, qui fut signée en 1665, devait être le très brillant couronnement des efforts d'Antoine de Lumbres; mais le volume actuellement publié par M. de Lhomel et qui vient de vous être distribué ne s'étend pas jusque-là. Il s'arrête à l'année 1660, et un troisième volume achèvera le travail.

Quant aux dépêches diplomatiques de M. de Longlée, résident de France en Espagne de 1582 à 1590, il suffit de se rappeler le rôle que jouèrent les Espagnols pendant les dernières années du règne de Henri III et comment fut accueilli par eux l'avènement de Henri IV, pour constater que la publication des dépêches écrites dans un pareil moment par le résident français à Madrid méritaient d'être publiées et connues. Qu'on ne se fasse pas toutefois d'illusions; ces dépêches, comme le constate M. Mousset lui-même dans son excellente préface, ne présentent pas autant d'intérêt qu'on aurait pu s'en promettre. Et cela pour diverses raisons. La première tient au caractère même du personnage, caractère que M. Mousset analyse avec beaucoup de finesse. Longlée était un zélé et loyal serviteur de son roi; mais il haïssait les intrigues et les déloyautés, à une époque où tout était déloyauté et intrigue. Loin donc d'imiter la conduite des représentants de l'Espagne en France, qui étaient moins des diplomates que des conspirateurs et des partisans; loin même de suivre les voies passablement aventureuses qu'avait adoptées son prédécesseur, il se bornait à examiner et à rendre compte, sans jamais prendre aucune initiative et sans influer par conséquent d'une manière directe sur la marche des événements. Une deuxième cause du moindre intérêt de sa correspondance est qu'on le tenait à la cour de Madrid systématiquement à l'écart de toutes choses et que Philippe II allait souvent jusqu'à déclarer qu'il ne répondrait aux questions du résident de France qu'à Paris et par la bouche de son propre ambassadeur. Crainte des intrigues de la légation de France, désir d'intriguer soi-même et de conformer son langage aux circonstances du moment en ne parlant qu'à Paris au milieu même de ces événements et au moment où ils se produisaient, antipathie contre Saint-Gouard, l'ambassa-

deur qui avait immédiatement précédé Longlée et dont Longlée avait été le collaborateur, tout cela contribuait à isoler le nouveau représentant du roi de France et à annuler son action. Si toutefois, comme agent d'action, de conspirations ou d'intrigues, Longlée, et par caractère et par impuissance, fut un personnage moins intéressant que la plupart des diplomates de son époque, en revanche, il se montra fin observateur et juge merveilleusement équitable des choses et des hommes qui l'entouraient, et ne fût-ce qu'à ce point de vue ses dépêches méritent d'être lues avec attention et M. Mousset a bien fait de les recueillir dans les divers dépôts d'archives où elles étaient éparses et de les réunir en un tout bien ordonné et facile à parcourir. Le volume doit maintenant d'ailleurs être entre vos mains et vous avez pu par conséquent constater par vous-mêmes combien sont mérités les éloges que je me permets de faire ici à M. Mousset et sur la belle ordonnance de sa publication, et sur la substantielle introduction dont il l'a précédée.

N'ayant plus rien à vous dire de la vie de notre Société pendant l'exercice écoulé, il ne me reste plus, hélas! qu'à vous parler de ceux de ses membres qu'elle a eu la douleur de perdre pendant le même laps de temps, ou tout au moins de ceux dont nous connaissons les décès, car rien n'est plus difficile que d'être exactement renseigné à cet égard, surtout quand il s'agit de nos sociétaires étrangers.

Aussi n'ai-je à vous signaler parmi ces derniers que M. Ognibene, directeur des Archives d'État à Modène. Les Italiens se sont depuis longtemps beaucoup intéressés à nos travaux et y ont pris une part active. La présence chaque année parmi nous du doyen de nos sociétaires, M. le comte Greppi, en est aujourd'hui encore une démonstration évidente. Comme lui, comme autrefois le comte Tornielli, comme la plupart de nos collègues italiens, M. Ognibene ne se bornait pas à nous donner son nom; il nous donnait souvent une collaboration active et, comme c'était un érudit de premier ordre, cette collaboration nous fut précieuse et nous manquera.

En France même, nous avons perdu quatre collègues, dont deux, MM. Gustave de Rothschild et Alfred Seydoux, faisaient partie de la Société depuis sa fondation, et deux autres qui furent des membres plus actifs, ont été mêlés, et de très près, à notre vie sociale : MM. le comte Bernard d'Harcourt et Joseph Delaville Le Roulx.

Loin de moi la pensée de diminuer l'importance des premiers : ils ajoutent à l'éclat et à la renommée de la Société par le prestige de leurs noms. A ce double titre, nous étions heureux de voir figurer sur nos listes deux princes de la finance tels que MM. Alfred Seydoux et le baron Gustave de Rothschild. Nous leur devons un souvenir et un regret; mais combien plus devons-nous de souvenirs et de regrets à M. le comte Bernard d'Harcourt et à M. Delaville Le Roulx, qui furent l'un, un de nos vice-présidents; l'autre, le premier de nos trésoriers et l'un des plus zélés et des plus fidèles membres de notre Conseil?

M. le comte Bernard d'Harcourt était depuis quelques années déjà dans l'impossibilité d'assister à nos séances du Conseil et à nos assemblées générales à cause de son grand âge et de ses infirmités; mais il tenait beaucoup à son titre de vice-président et se faisait rendre compte de ce qui se passait dans nos réunions, suivait nos publications et nos travaux avec une constance et une sympathie qui ne se sont jamais démenties. Absent de corps, il restait présent d'esprit parmi nous, se consolant par l'étude de l'histoire diplomatique et le frôlement en quelque sorte de son ancienne carrière, d'avoir eu une pratique ambassadoriale si courte. C'était un de ces grands seigneurs dont la République conservatrice de 1870 avait fait, au lendemain de la guerre, ses représentants à l'étranger, ou les chefs de sa politique extérieure : les Broglie, les Decaze, les Gontaut-Biron, les Vogüé, les Jarnac et tant d'autres. Des changements successifs de notre orientation politique intérieure allèrent peu à peu modifiant notre personnel diplomatique et en éliminèrent tout d'abord ces chefs de cabinet ou de mission, que leur naissance et leur situation sociale semblaient devoir rattacher plus spécia-

lement à des traditions qui n'étaient plus celles dont voulait s'inspirer le gouvernement de la République. Le comte Bernard d'Harcourt fut, comme le marquis son cousin, un des premiers sacrifiés. Il s'était pourtant acquitté avec une rare distinction des hautes fonctions qu'il avait été appelé à exercer ; et il est profondément regrettable qu'à l'âge des plus fécondes activités, lui et tant d'autres aient dû renoncer à servir leur patrie, ou tout au moins à la servir en remplissant des fonctions officielles et publiques. Heureusement pour elle que son réservoir d'hommes de valeur était inépuisable. Un nouveau personnel diplomatique, excellent lui aussi, s'est formé peu à peu ; les qualités de l'ancien, dont M. le comte Bernard d'Harcourt était une des personnifications les plus éminentes, n'en méritent pas moins d'être rappelées à l'occasion de sa mort. Et de même que nous ouvrons tout grands aujourd'hui nos rangs aux retraités de la nouvelle couche diplomatique, de même au lendemain de ces jours calamiteux qui voyaient les contemporains de M. le comte Bernard d'Harcourt prendre une retraite prématurée, nous devenions pour leur besoin d'activité une occupation et un réconfort. Un duc de Broglie se consolait de ne plus être ambassadeur, ou ministre des Affaires étrangères, en présidant aux destinées de la Société d'Histoire diplomatique. Un marquis de Vogüé troquait, sans trop de regrets, la direction de l'ambassade de Constantinople, contre la vice-présidence de notre association ; et, comme eux, le comte Bernard d'Harcourt venait oublier au sein de notre Conseil qu'il n'appartenait plus à la diplomatie que comme historien. Et ce sera un des principaux honneurs de notre institution, d'être ainsi devenue une sorte de conservatoire de nos anciennes gloires diplomatiques.

Que vous dire enfin du camarade, de l'ami, du collaborateur de chaque jour que fut pour nous M. Joseph Delaville Le Roulx ! La Société d'Histoire diplomatique et lui ne faisaient qu'un en quelque sorte. Il en avait été l'un des fondateurs, et n'avait cessé, depuis qu'elle existe, de faire partie de son Conseil, s'étant même chargé pendant les premières années de cette

mission d'abnégation et de dévouement qu'est, dans toute société qui commence et dont l'avenir reste mal assuré, le poste de trésorier. Le temps que lui prenaient ses travaux historiques ne lui permit pas de garder ces fonctions très longtemps et il dut les résigner entre les mains de celui qui s'en acquitte maintenant avec une si inlassable patience; mais il ne se désintéressa pour cela d'aucun détail de notre vie sociale, et je ne crois rien exagérer en affirmant qu'il n'est pas un seul acte de cette vie sur lequel il n'ait délibéré, qu'il n'ait conseillé, auquel il n'ait largement participé. Joseph Delaville Le Roulx était une des pierres angulaires de notre édifice; et, si l'équilibre n'en est pas compromis par sa disparition, c'est que cet édifice compte aujourd'hui plus d'un quart de siècle d'existence. *Stat mole suâ*. Cet équilibre n'en sera pas moins un peu troublé par sa mort et longtemps encore nous aurons à regretter de ne pouvoir nous éclairer de son avis toujours si bon à suivre. Il va d'ailleurs se survivre en quelque sorte aujourd'hui parmi nous grâce à la lecture posthume qu'il va vous faire tout à l'heure par la bouche de son meilleur ami, M. le comte Durrieu.

Mieux que moi, celui-ci pourra vous dire combien fut noblement remplie la vie toute de labeur de son camarade. Qu'il me suffise de rappeler, en terminant ce rapport, que Joseph Delaville Le Roulx ne fut pas pour notre Société seulement une grande utilité, qu'il en fut aussi une des gloires.

Né à Paris le 15 août 1855, il entra à l'École des Chartes à la tête de ses concurrents en 1874, et en 1878 il présenta sa thèse sur le gouvernement municipal de Tours de 1356 à 1462, préludant ainsi aux grands travaux d'érudition patiente qui devaient illustrer son nom.

Docteur ès lettres et licencié en droit, il prit part aux conférences de l'École des Hautes Études et écrivit pour cette dernière, en 1880, une thèse sur la vicomté de Turenne. Ce fut alors qu'il conçut la première idée des travaux qui devaient remplir sa vie sur l'histoire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Un voyage fait à Malte en fut l'occasion. Il en revint avec

les premiers éléments de son ouvrage sur *les Archives, la Bibliothèque et le trésor de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*.

Tandis qu'il était à Malte, il fut nommé membre de l'École française de Rome et se vit renouveler ce titre pour une deuxième période d'études sur le vœu formel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui avait vu, dès cette époque, tout ce que promettait de fécondes moissons les premiers travaux du jeune érudit.

Étendant alors au monde entier ses recherches sur l'Ordre de Malte, Joseph Delaville Le Roulx fit paraître de 1894 à 1905 quatre volumes in-folio, formant un ensemble de plus de 3 300 pages d'impression et donnant près de 5 000 pièces relatives à l'histoire de cet Ordre depuis sa fondation jusqu'à son départ pour Chypre (1100-1310). Le prix Gobert récompensa en 1905 cette œuvre de bénédictin, une des plus considérables qui aient jamais été entreprises et menées à bonne fin par un seul homme. Il venait d'achever un cinquième volume et en corrigeait les épreuves en sa laborieuse villégiature de Touraine, quand la plume lui tomba pour ainsi dire des doigts et qu'il fut frappé de mort en pleine vie, en pleine activité, de la façon la plus inattendue. Il mourait en quelque sorte, comme il avait vécu, à sa table de travail, laissant aux générations futures un magnifique exemple de l'amour de la science la plus désintéressée qu'il soit possible d'avoir. Possesseur, en effet, d'une très belle fortune, qui eût pu lui permettre une vie oisive, il aimait l'étude pour l'étude ; et la fortune ne fut jamais pour lui qu'une facilité pour travailler mieux et davantage encore.

BARRAL MONTFERRAT.

Ce rapport était déjà écrit quand nous est arrivée la nouvelle de la mort de M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut. Son nom est trop éclatant et ses travaux sont trop connus, pour qu'il soit besoin d'insister beaucoup sur la perte qu'est pour

notre pays la disparition d'une pareille notabilité de la science et de l'histoire.

M. Anatole Leroy-Beaulieu était né en 1842 et était par conséquent déjà septuagénaire; mais il avait encore toute la verdeur de la jeunesse et jamais son activité intellectuelle et physique n'avait été plus grande qu'en ces dernières années de sa vie. Membre de l'Académie des Sciences morales, directeur de l'École des Sciences politiques, organisateur avec M. Georges Picot d'un très actif Comité de conférences sur les questions sociales, président de la Section sud-américaine du Comité France-Amérique, historien, économiste, polémiste et même un peu politicien, il touchait à toutes choses, s'intéressait à tout ce qui est intéressant, se distinguait dans toutes les branches des connaissances humaines. Développer l'influence morale et intellectuelle de sa patrie dans le reste du monde était en ces derniers temps son principal souci: il s'y dévouait avec un zèle inlassable et une confiance que rien ne pouvait décourager. C'était non seulement un savant, mais encore un vaillant et un ort, que l'étude n'éloignait pas de l'action, et dont l'action fut souvent féconde.

B. M.

LA DÉLIVRANCE DE LA GRÈCE

PROJETÉE EN FRANCE A LA FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE

Le 20 octobre 1827, le canon d'une flotte française, unie à deux autres escadres, l'une russe, l'autre anglaise, tonnait en Orient, dans les parages de Navarin, et anéantissait la flotte turquo-égyptienne. C'était l'affranchissement de la Grèce du joug ottoman qui était l'objectif des puissances chrétiennes alliées. L'année suivante, le gouvernement français du roi Charles X faisait plus encore. Pour achever d'assurer l'indépendance de la Grèce, il envoyait en Morée, l'antique Péloponèse, un corps expéditionnaire dont le commandant suprême et le chef d'état-major étaient deux vétérans des grandes guerres du Premier Empire, le lieutenant général Maison, qui devait rapporter de Morée le bâton de maréchal de France, et le grand-oncle paternel de celui qui a l'honneur de vous parler, le général Antoine-Simon Durrieu qui déjà, vers le début de sa carrière, quand il n'était que simple capitaine, avait traversé la Méditerranée, en allant en Égypte sur le même vaisseau que Bonaparte.

Qui ne sait, ne fût-ce que par les vers enflammés d'un Victor Hugo, quel enthousiasme excita en France l'idée de contribuer à délivrer la Grèce, cette mère des lettres et des arts à laquelle le génie français se rattache par tant de liens et que ses malheurs rendaient plus sacrée encore!

Tout ce qui tenait à l'armée, dans le royaume de Charles X, envisageait d'une manière particulièrement favorable la campagne projetée :

« Le Roi en vous appelant en Morée, écrivait au général Durrieu le futur maréchal de France Sébastiani [1], vous a placé dans

[1] Lettre du 31 août 1828.

la plus belle et la plus haute position. Assurer l'indépendance et la liberté d'une nation telle que la Grèce, c'est attacher son nom à un événement politique et militaire qui honorera la France et vivra dans la mémoire des hommes. »

Les députés appartenant au parti libéral se montraient surtout satisfaits. Ils voulaient voir dans l'expédition de Morée comme une contre-partie de la guerre d'Espagne de 1823 à laquelle leur parti avait été si hostile.

Ce sentiment perce dans une lettre du général Lamarque[1], le pacificateur de la Vendée, au général Durrieu. « [Je veux] vous féliciter de la belle mission qui vous est confiée Allez cueillir des lauriers que le patriotisme peut avouer et vous couvrir d'une gloire sans tache. Cette guerre est digne de vous. Que ne puis-je y consacrer les dernières gouttes de mon sang! »

On en trouve l'expression plus accentuée encore dans une correspondance échangée entre le célèbre Lafayette et le général Durrieu : « Vous ne doutez pas du plaisir que j'ai ressenti, mon cher général, écrivait Lafayette le 30 juillet 1828, en apprenant que vous êtes chef d'état-major de l'expédition de Grèce. Vous allez contribuer à la liberté et à l'indépendance de ce beau pays. J'espère que notre politique y conservera le caractère de générosité et de libéralisme qui s'annonce aujourd'hui. Ce sera la contre-partie de la guerre d'Espagne et j'aimerais bien à pouvoir mettre autant d'empressement à louer celle-ci que j'ai mis l'autre jour de franchise à caractériser l'autre. » Dans une autre lettre du 8 août 1828, Lafayette développait au général Durrieu ses idées sur le sort qu'il fallait assurer à la Grèce délivrée du joug ottoman : « J'aime à penser que vous allez faire une expédition toute libérale, toute généreuse, une expiation de la guerre d'Espagne. La protection franche et désintéressée de l'indépendance grecque nous donne déjà un grand avantage sur l'Angleterre. Cette Grèce, terre classique de tant de belles et bonnes choses, fut de tout temps destinée par la nature à former

[1] Lettre du 9 août 1828.

une fédération républicaine. Ne forçons pas cette nature, étendons le plus possible ses limites, opposons-la aux autres ambitions, laissons-la souveraine, libre et reconnaissante. »

Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails sur l'expédition de Grèce en 1828. La résistance des Turcs, secondés par le contingent égyptien, se borna à fort peu de choses. « Nous sommes arrivés hier devant la Morée, écrivait le 30 août le général Durrieu à sa famille, en passant devant Navarin, Modon et Coron qui sont occupés par les Égyptiens et les Turcs. Nous sommes passés à portée de fusil des batteries... et on s'est borné à nous regarder. » Seul le château de Morée se défendit un peu sérieusement. Néanmoins le 31 octobre, le chef d'état-major de l'expédition pouvait envoyer aux siens, du bivouac devant le Château de Morée, « la nouvelle que cette cinquième et dernière place occupée par les turco-égyptiens s'est rendue à discrétion après avoir été canonnée pendant douze jours et au moment où nous allions monter à l'assaut ».

Mais si la moisson de lauriers fut bien restreinte pour le corps expéditionnaire, les résultats politiques en revanche répondirent pleinement aux vœux du roi Charles X et des Français. La Porte dut reconnaître la pleine indépendance de la Grèce ; et de ces pauvres provinces écrasées naguère sous la domination musulmane, sortit un jeune État qui n'a cessé depuis lors de tenir haut et ferme, sur le sol de l'antique Hellade, le drapeau de la civilisation chrétienne et de la liberté.

Ces événements, relativement contemporains, sont dans toutes les mémoires. Mais ce qui est infiniment moins connu du grand public, c'est que le roi de France Charles X, en décidant avec ses ministres, et aux applaudissements de ses sujets, d'envoyer batailler des troupes françaises pour la délivrance de la Grèce, ne faisait que reprendre une pensée déjà caressée plus de trois siècles auparavant par un de ses prédécesseurs, le roi Charles VIII.

Charles VIII, comme héritier de la maison d'Anjou, se trouvait avoir des droits à la couronne de Naples. Il se résolut à

passer en Italie en 1494 pour faire valoir ses droits et conquérir, sur les princes aragonais de Naples ce qu'il prétendait être « son royaume ». Après avoir traversé Florence et Rome, il entra triomphalement à Naples et les fleurs de lis dominèrent pendant un court espace de temps sur le sud de l'Italie. Ceci, chacun le sait. Ce qu'il faut ajouter, c'est que pour Charles VIII la conquête du royaume de Naples n'était qu'un objectif secondaire, une première étape. Il envisageait, dans la prise de possession du sud de l'Italie, le moyen de s'assurer une base favorable d'opération d'où il comptait s'élancer pour aller délivrer la Grèce des Turcs, conquérir Constantinople et finalement délivrer la Terre Sainte.

Les historiens qui se sont occupés de Charles VIII n'ont pas ignoré le fait. Il a été particulièrement mis en lumière par le comte H.-François Delaborde, dans son beau livre, que l'Académie française a couronné, sur *l'Expédition de Charles VIII en Italie*[1]. Au milieu du dix-huitième siècle, il avait déjà piqué l'attention d'un de mes lointains prédécesseurs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Étienne Lauréault de Foncemagne[2]. Une bien triste circonstance m'a récemment mis entre les mains des documents qui se réfèrent également à ce grand projet de Charles VIII pour la conquête de l'Orient. La Société d'histoire diplomatique a fait l'an dernier une perte cruelle avec la mort de M. Joseph Delaville Le Roulx, érudit d'une haute distinction, membre de notre Conseil depuis la fondation. Joseph Delaville Le Roulx était pour moi un camarade de jeunesse, un ami très cher. Dans un acte de dernière volonté, il m'a confié le sort de ses papiers scientifiques. Parmi eux se trou-

[1] Paris, 1888, grand-in 8°. Cf. S. de La Pilorgerie, *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (Nantes et Paris, 1866, in-8°) p. 43-48.

[2] M. de Foncemagne, *Éclaircissements historiques sur quelques circonstances du voyage de Charles VIII en Italie et particulièrement sur la cession que lui fit André Paléologue du droit qu'il avait à l'empire de Constantinople*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVII (1751), p. 539-578.

vèrent les documents auxquels je viens de faire allusion, consistant en des lettres ayant un caractère diplomatique, copiées sur des registres originaux de la fin du quinzième siècle, qui sont aux archives de Malte. Et si je veux les signaler, en les accompagnant de détails complémentaires pris à d'autres sources, ce n'est pas seulement pour apporter de nouvelles lumières éclairant un point très intéressant de l'histoire générale, c'est aussi, je le dis bien haut, pour rendre hommage à la mémoire de l'ami qui avait recueilli ces pièces et qui n'est, hélas ! plus là pour en tirer lui-même parti.

*
* *

Il est possible que Charles VIII ait été de très bonne heure, et même dès son enfance, inspiré du désir de délivrer l'Orient. Il n'avait encore que huit ans que son père, le roi Louis XI, recevant en 1478 les envoyés de la ligue italienne, leur disait : « Je supplie humblement la glorieuse Vierge Marie d'accorder un grand honneur à mon très cher fils, ce serait de lui donner l'occasion, le pouvoir et les moyens d'aller de sa personne, avec sa noblesse et la chevalerie de France, combattre le détestable Turc et les autres infidèles [1]. » Un auteur anglais du seizième siècle, Bacon, rapporte qu'en 1491, Robert Gaguin, envoyé en ambassade par la France vers le roi d'Angleterre Henri VII, aurait exposé au monarque anglais que Charles VIII avait l'intention d'aller à Naples, mais en ne considérant cette conquête que « comme un pont jeté devant lui » pour le mener en Grèce. L'authenticité du propos est discutée [2]. Mais en 1492 cette même pensée était développée par des ambassadeurs milanais envoyés à Charles VIII par Ludovic Sforza pour l'entraîner vers l'Italie. Ces ambassadeurs firent observer au roi de France que « le voyage d'Italie, en lui donnant le moyen de passer en Grèce, augmentera l'honneur et le profit de toute la foi catholique et république

[1] Delaborde, *Expédition de Charles VIII en Italie*, p. 313.
[2] Delaborde, p. 215.

chrétienne, s'il veut, comme il le peut, combattre et reprendre l'empire de Constantinople, autrefois si grand, dont le seigneur actuel, tremblant déjà, n'a jamais tant craint ou redouté une nation chrétienne que la française ».

Mais ce fut principalement Charles VIII lui-même, qui à maintes reprises, soit avant son départ pour l'Italie, soit au cours de l'expédition, affirma hautement son dessein. Le 24 mars 1494, dans une lettre au Pape, il déclarait inébranlable sa résolution de faire la guerre aux Turcs. On le voyait ordonner qu'on fît, dans toutes les églises du royaume des processions et des prières publiques pour attirer la bénédiction du ciel sur l'entreprise qu'il méditait contre les infidèles. Plus tard, arrivé dans la Péninsule, il écrivait de Viterbe, le 14 décembre 1494, à certains évêques de France : « Notre intention n'est pas seulement pour le recouvrement de notre royaume de Naples ; mais est au bien de l'Église et au recouvrement de la Terre-Sainte. »

Il faut surtout citer à cet égard un manifeste que Charles VIII lança de Florence, le 29 novembre 1494 et que l'on répandit par la voie de l'impression à la fois en Italie et en France [1] : « Charles par la grâce de Dieu, roi de France, à tous les fidèles du Christ qui verront ces lettres [nous souhaitons] zèle de la Foi catholique et salut éternel en Notre Seigneur. Considérant attentivement et repassant souvent dans notre esprit les innombrables pertes et difficultés, les meurtres et massacres et les désolations et dévastations de nobles cités et peuples fidèles et beaucoup d'autres horribles forfaits que les affreux Turcs, en se déchaînant incessamment contre le sang chrétien, ont perpétrés très inhumainement depuis environ cinquante ans, et désirant comme nos ancêtres les rois de France très chrétiens, nous opposer suivant notre pouvoir à tant de crimes dont les perfides Turcs menacent continuellement la religion chrétienne, et réprimer de toutes nos forces leur ardente

[1] La Bibliothèque nationale possède deux exemplaires de ce manifeste du 29 novembre 1494 tirés sur feuilles volantes, l'un sorti d'une presse florentine (Réserve, Lb[38]21), l'autre d'impression française (Réserve Lb[38]1, n° 3).

rage; après qu'il a plu au Très Haut de rétablir la paix et la tranquillité dans notre royaume, nous nous sommes proposé de n'épargner ni notre propre personne ni nos travaux et possibilités pour repousser la fureur enragée de ces Turcs et recouvrer la Terre Sainte et les autres états enlevés par eux aux princes et aux peuples chrétiens. C'est pourquoi, quittant nos très chers épouse et fils unique, et notre vaste royaume, pacifique et si riche, même contre la volonté des princes et des grands de notre royaume, nous avons décidé, avec l'aide de Dieu, dont nous embrassons la cause, et avec le concours du Souverain Pontife, pasteur de tous les chrétiens; et aussi des princes et autres fidèles du Christ, d'entamer cette très sainte entreprise avec une fidèle dévotion et une grande ardeur. »

Dans la suite de son manifeste, Charles VIII expose qu'il marche d'abord à la conquête du royaume de Naples, sur lequel il possède des droits héréditaires hautement reconnus jadis par vingt-deux Papes et deux conciles généraux. Mais cette conquête n'est qu'une étape vers la guerre contre les Musulmans. « Parce que le royaume de Naples, pourrait surtout nous fournir... un facile accès pour attaquer les très perfides Turcs, nous entendons le recouvrer, afin qu'il puisse être pour nous et les notres un facile lieu d'entrée et de sortie et un sûr point d'appui [1]. »

L'opinion populaire, en France, considérait formellement sous ce point de vue l'expédition d'Italie :

Vous voyez que le Roi y va,
Et n'y va pas par cupidité
Ni avarice; car il en a
Assez en France, pour vérité.
Mais va pour la Christianité.
Et pour battre l'Infidélité.

On prédisait déjà le succès du Roi dans l'entreprise de la délivrance de la Grèce, suivie de celle des saints lieux [2] :

[1] Cf. S. de La Pilorgerie, *op. cit.*, p. 101-103.

[2] Prophétie de maître Guilloche de Bordeaux, composée en 1494. Publiée par le marquis de La Grange, Académie des Bibliophiles, 1869. Une autre prophétie du même genre fut répandue par un certain Jean Michiel. (J. de La Pilorgerie, *op. cit.*, p. 46 et 431-433.)

Il fera de si grant batailles
Qu'il subjuguera les Ytailles :
Ce fait, d'ilec il s'en ira,
Et passera delà la mer.....
Entrera puis dedans la Grèce
Où, par sa vaillante proesse
Sera nommé le roy des grecs.....
En Jérusalem entrera
Et Mont Olivet montera...

On faisait revivre de vieilles prophéties, on remettait en honneur d'anciennes légendes. C'est dans cet esprit qu'André de la Vigne, secrétaire de la reine Anne de Bretagne, composa, sous le titre de la *Ressource de la Chrestienté*, une fiction qui se trouve au début de son livre du *Vergier d'Honneur*[1]. Il y feint qu'un jour en dormant il crut être transporté dans un pays inconnu, au milieu d'un désert aride, où il rencontra une Dame d'une beauté singulière, qui exprimoit par les cris les plus tendres la douleur dont elle étoit pénétrée, c'était *Chrestienté*. Elle se rappeloit avec amertume son antique splendeur et se plaignoit, en ces termes, du mépris où étoit tombé son culte : « Depuis long-« temps je languis sous le joug d'une nation barbare qui s'est « emparé de mon héritage ; les Lieux-Saints qui m'ont vu naître « sont profanés, et aucun de mes enfans ne s'arme pour ma dé-« fense. » Tout à coup, elle prend la résolution de traverser le mont Cenis, pour aller chercher en France quelque remède à ses maux ; elle arrive au bas de la montagne, et voilà qu'elle se trouve dans un verger délicieux. Une princesse magnanime, nommée Noblesse... l'aborde respectueusement et l'introduit dans un consistoire [chambre de parade] tendu de belles fleurs de lys. Là, elle raconte ses malheurs à Majesté Royale c'est-à-dire au roi Charles VIII qu'elle presse de lui accorder un prompt secours.

« Prince, s'écria-t-elle, n'êtes-vous pas ce généreux Vengeur que me promettoit la Sybille, lorsqu'elle disoit, il y a cinq cents

[1] J'emprunte le résumé de cette fiction au mémoire de Foncemagne déjà cité, p. 542-543. Dans le même mémoire, p. 547 et 545, se trouvent aussi les deux textes rimés que je viens de citer.

ans, que je serois élevée au comble de la gloire par un jeune monarque nommé Charles qui auroit été couronné la XIIIIe année de son âge. » Ce caractère convenoit à Charles VIII qui naquit en 1470 et fut couronné en 1483. Mais, afin de le désigner plus clairement encore, *Chrestienté* ajouta que David lui-même avait annoncé ce jeune héros et marqué prophétiquement l'année de sa naissance.

En effet, André de la Vigne, en donnant leur valeur numérique à certaines lettres qui comptent comme chiffres romains, L pour 50, C pour 100, etc., arrivait à trouver dans un verset de psaume un total de chiffres qui donnait 1470, date de la venue au monde de Charles VIII. Le bon secrétaire d'Anne de Bretagne n'oubliait qu'une chose, c'est qu'il raisonnait sur le texte *latin* des psaumes et que ce n'était évidemment pas sous cette forme de traduction latine que David aurait pu, jadis, prophétiser.

Charles VIII comptait que l'empereur Maximilien, que l'on appelait alors « le Roi des Romains », seconderait son entreprise. Il faisait négocier avec lui, dans ce but, par l'intermédiaire d'un cardinal qui était évêque de Gürk en Carinthie, mais de nationalité française, Raymond Peraud, né à Surgères en Saintonge. Il croyait aussi, comme le prouve son manifeste du 29 novembre 1494, que le Pape marcherait avec lui. Il recherchait en même temps tous les moyens de faciliter ou même de légitimer son dessein. Dès son entrée en Italie, il avait soin de passer par la cour du marquis de Montferrat qui, par une alliance de famille avec les Comnène, se trouvait en situation de lui nouer des intelligences en pays hellénique. Héritier de la maison d'Anjou, Charles VIII pouvait de ce chef, en vertu d'une acquisition faite en 1277 par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, se parer du titre de roi de Jérusalem. Pour l'empire de Constantinople, dont les Turcs s'étaient emparés, en 1453, des droits héréditaires chrétiens subsistaient dans la personne d'André Paléologue, qualifié de seigneur de Morée, neveu du dernier empereur d'Orient, Constantin Dracosès, tué à la prise

de Constantinople. Dès 1491, Charles VIII avait fait venir en France ce dernier Paléologue qui vivait assez obscurément en Italie. Trois ans plus tard, le 6 septembre 1494, André Paléologue, par un acte en bonne et due forme auquel intervenait le cardinal de Gurk, Raymond Peraud, déclarait céder au roi de France tous ses droits contre argent et pension. Aussi ne faut-il pas être surpris qu'une fois arrivé à Naples, Charles VIII se soit fait voir revêtu des insignes impériaux, couronne en tête et tenant dans une main le globe du monde [1].

Le roi de France avait exigé, d'autre part, en traversant Rome, que le Pape, alors Alexandre VI Borgia, remît entre ses mains le frère cadet du sultan Bajazet, le fameux Djem ou « Zizim » dont l'existence romanesque a été si bien retracée par M. Louis Thirasne. Le prince Djem se joignait ainsi à l'armée française et pouvait devenir un précieux agent contre Bajazet, qu'il avait déjà essayé de renverser les armes à la main.

Il y avait surtout un grand personnage dont le concours était infiniment désirable, c'est le grand maître de l'ordre des Hospitaliers de Jérusalem aujourd'hui appelé ordre de Malte]. Ce grand maître se trouvait être Pierre d'Aubusson, à qui le Pape avait donné le chapeau de cardinal. Il résidait aux portes de l'empire ottoman, à Rhodes, et nul mieux que lui n'était capable d'instruire le roi de France de ce qui pourrait seconder à la mise à exécution de son grand dessein.

Charles VIII comprit combien il était important pour lui de prendre les conseils de Pierre d'Aubusson. Dès le 26 juin 1492 il lui écrivait de Paris pour lui demander de venir en France, conférer avec lui « pour le grand bien et utilité de la foy chrestienne [2] ». Il l'appelait ensuite à Lyon, par une lettre du 13 mars 1494, puis à Rome par une nouvelle lettre du

[1] On fit même un portrait de Charles VIII avec les insignes impériaux, dont une méchante copie se trouve parmi les dessins de Gaignières, conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (reproduction dans l'ouvrage du comte H.-T. Delaborde, p. 405).

[2] Papiers de J. Delaville Le Roulx, d'après les Archives de Malte, *Quintus liber consiliorum* (coté 77), fol. 82.

13 octobre. Dans une lettre écrite de Vigevano, le Roi expliquait qu'il était entré en campagne « parce que nous avons intencion, à l'aide de Dieu, de poursuivre et de parachever notre entreprise tant pour le bien et augmentation de notre Sainte Foy catholique, jeter et mettre hors de captivité les chrestiens que les Infidèles tiennent en grande misère et captivité, que aussi rejoindre et unir à la Chrestienté les terres par eux usurpées ». D'autres lettres, toujours très pressantes, furent encore adressées dans le même sens par Charles VIII au grand maître de Pontassieve le 13 novembre 1494, de Velletri le 2 février 1495, du Castel Capuano à Naples le 7 avril 1495 [1].

Le grand maître ne put quitter l'Orient, mais il écrivit du moins au roi de France, le 22 février 1495, une lettre chaleureuse dont le texte original en français se trouve parmi les copies tirées des archives de Malte [2] par M. Delaville Le Roulx. En citant ici, une partie de lettre, j'attire d'avance l'attention sur le passage où le grand maître déclare que, parmi les nations d'Occident, pour la « policie », c'est-à-dire le développement de la civilisation, la vertu et la « doctrine », autrement dit la culture scientifique, ce sont spécialement les Français qui sont « les vrais imitateurs d'Athènes ». *Imitateurs d'Athènes*, c'est, dans le domaine intellectuel, un titre d'honneur dont nous aimons encore à nous réclamer, nous Français du vingtième siècle ! Combien il est intéressant de le trouver déjà, avant la fin du quinzième siècle, sous la plume d'un homme particulièrement bien placé, de par sa situation politique, pour juger à la fois de l'Orient et de l'Occident.

Lettre du grand maître à Charles VIII, écrite de Rhodes, le 22 février 1495.

Mon souverain Seigneur, je me recommande très humblement à votre bonne grâce à laquelle plaise savoir, mon souverain seigneur,

[1] Papiers Delaville Le Roulx, d'après les Archives de Malte, *Sextus liber consiliorum* (coté 78), folio 5 *verso*, 2, *recto* et *verso*, et 10.
[2] *Sextus liber consiliorum* (coté 78), fol. 3 et 4.

que [de] puis aucuns jours ai reçu les lettres qu'il vous a pleu de vostre grâce m'écrire sur le fait de l'entreprinse par vostre Majesté exposée et commencée à l'honneur de Dieu, exaltacion de la saincte foy catholique et oppression des Turqs et infidelles, ensemble recouvrance de la Grèce et délivrance des Chrestiens de leur subjection et captivité. Pourquoy vostre plaisir et volonté est, suyvant ceste vertueuse et généreuse expédicion, [que après que j'auray donné ordre aux choses de deçà, que [je] doye aller par delà.

Mon souverain seigneur, je ne pourois assés louer ne regracier Dieu nostre saulveur Jesu Christ qui vous a illuminé à entreprendre tant illustres et méritoires affères à imitation de voz progeniteurs de tres noble mémoire, dignes vrayement de roy et prince tres chrestien, dont chascun catholique vous est moult atenu [obligé], veu et considéré les grans jactures, ruynes et calamitez que pieça la tirannie des Turcs et infidelles a perpétré et fait aux chrestiens, chose de inestimable doléance et lamentacion, en espécial de la perdicion du très noble siège impérial et second patriarché de Constantinople, fondé par saint Constantin le Gran, et polucion de la excellente église de Saincte Sophie, au nom de Jesu Christ dédiée par l'Empereur Justinien, très chrestien conditeur des loix humaines, que semblable œuvre n'avoit en tout le monde, ou estoient innumérables reliques de la Passion nostre Saulveur Jesu Christ et des Sainctz, dont yssy jadis porcion de la Saincte couronne d'espines et du fer de la Lance et fus [bois] de la vraye croix par voz progéniteurs translatée à Paris, et mesmement polucion, opprobre et extinction de la très illustre nacion de Grèce, mère, origine et naissance de toute science et vertu, transmise et translatée par la clémence divine aux Latins, en spécial aux Français, vrays imitateurs de policie, vertu et doctrine d'Athènes. Pourquoy, mon souverain seigneur, à bonnes raisons et causes estes de la divine clémence induit et illuminé, comme successeur de tant noble progression, à la recouvrance de ce vray et droiturier siège impérial et second patriarché, et mesmement de la province de Grèce, fructueuse et de grant prérogative, et fort convenable à la destruction et totale exterminacion de la damnable secte du faulx prophète Mahumet.

Dans une nouvelle lettre écrite de Rhodes, le 26 avril 1495 [1], Pierre d'Aubusson adressait de nouveaux encouragements au roi Charles VIII; il lui racontait en même temps que, à la suite

[1] Archives de Malte, *Sextus liber consiliorum* (coté 78), fol. 5.

de la prise de Naples, les desseins hautement avoués du roi de France commençaient à produire une vive émotion. « Chaque jour, disait le grand maître, par des explorateurs que j'ai en Turquie, je suis avisé que les Turcs, ayant appris votre victoire dans le royaume de Naples, sont si fort ébahis et épouvantés que déjà ils laissent les pays maritimes et fuient aux montagnes et lieux lointains ; et quand ils voient des navires, ils pensent déjà voir votre armée. »

Ces renseignements sont confirmés par d'autres témoignages : « Déjà, raconte l'écrivain contemporain Claude de Seissel, toute la Grèce était émue, attendant et espérant la venue du roi de France. » Et il ajoute un amusant détail : « Les Turcs mêmes, qui étaient en garnison en Grèce, achetaient les chapeaux dont les Grecs s'accoutrent, à si haut prix que bien était heureux qui en avaient à vendre, espérans par ce moyen évader la fureur des Français, en feignant d'être des Grecs [1]. »

Des faits significatifs se produisaient, que M. Charles de La Roncière a résumés dans sa magistrale *Histoire de la marine française* :

« Avant même que les derniers bastions napolitains eussent succombé sous l'attaque des troupes françaises, une circulaire avait mandé dans la capitale du nouveau royaume de Charles VIII tous les maîtres de navires, tous les constructeurs de vaisseaux, afin d'improviser une flotte immense. Sous le père de Charles VIII, un paléologue, Georges de Bissipat, dit le Grec, avait commandé l'escadre royale ; un Grec, Nicolas Famelitis, était encore à la tête du vaisseau royal *La Marguerite*. Un capitaine de navire de Montpellier, Philippe Bucelly, avait été croiser du côté de Zante. Si la présence de ce Bucelly et de ses éclaireurs dans les parages de Zante indiquait assez ce qu'on attendait des Grecs, une mission confiée à l'archevêque de Durazzo fut plus significative encore ; de Naples, Charles VIII l'envoyait susciter

[1] Claude de Seissel, *Histoire singulière du roy Loys XII*, Paris, 1558, in-8°, fol. 69 *verso*.

[2] T. III (1906), p. 15 et 16.

« quelque remuement » en Grèce. Déjà, dans cette contrée, des Albanais avaient arboré le drapeau de la France et envoyé supplier Claude de Guise, qui se trouvait avec des troupes françaises à Otrante, de prendre possession de leur pays[1]. A Constantinople régnait l'inquiétude, l'effroi; le sultan s'apprêtait à la guerre ou à la fuite ; cent vingt galères, quarante mille hommes se massaient en prévision d'une attaque contre les postes avancés de l'Islam. Ce fut, conclut M. de La Roncière, le dernier frisson des Croisades. »

Écoutons aussi Philippe de Commynes, qui fut personnellement mêlé aux agissements de la politique française à ce moment : « Tant de milliers de crestiens estoient prestz à se rebeller, que nul ne sçauroit penser. Car d'Otrante jusqu'à la Valonne (c'est-à-dire Avlone en Turquie), n'y a que soixante mils, et de la Valonne en Contantinoble y a environ dix-huict journées de marchans, comme me comptèrent ceulx qui souvent faisoient le chemin; et n'y a nulles places fortes entre deux, au moins que deux ou trois; le reste est abbatu; et tous ces pays sont Albanois, Esclavons et Grecs, et fort peuplez, qui sentoient des nouvelles du Roy, par leurs amys qui estoient à Venise et en Pouille; à qui aussi ils escripvoient, et n'attendoient que messaiges pour se revolter[2]. » Et Commynes entre dans des détails puisés à bonne source sur le soulèvement qui se préparait chez les Grecs et que l'archevêque de Durazzo était chargé par le roi de France d'aller achever de déchaîner.

L'écho de ces mouvements en préparation parvenait jusqu'en France, se déformant parfois en très singulières rumeurs. A cette époque, nos ancêtres n'avaient pas, comme nous, pour apaiser leur soif d'être renseignés, la prodigieuse diffusion de la presse quotidienne. Mais l'impression répandait déjà les nouvelles politiques sous forme de petites feuilles volantes de trois ou quatre pages, dont quelques très rares spécimens se sont

[1] Cf. S. de La Pilorgerie, *op. cit.*, p. 216-217.

[2] *Mémoires de Philippe de Commynes*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 399 et suiv.

conservés jusqu'à nous. Sur une de ces feuilles, à la suite du texte du manifeste du roi Charles VIII, donné à Florence le 22 novembre 1494, on lit cette nouvelle qui, par son caractère ultra-fantaisiste, peut soutenir la comparaison avec les plus audacieux de nos modernes « canards » :

« On dit que le Grand Turc a envoyé une ambassade au Roy, considéré les vertus de luy ; et que le dit Turc a une fille qui est du temps du dauphin (le petit Charles-Orland, fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, âgé alors d'environ deux ans), et que, si le Roy veult que son filz prengne la fille du Turc, il luy rendra Constantinoble et tout le pays des Mores : Maigrepont, Terra-Sancta, et le tribut des Veniciens qui est de cent mille ducatz par an. Et après la mort dudit Turc, qui n'a que cette fille et est vieil, elle succédera au pays et en disposera le Roy à sa voulenté. Et cuide (pense) l'on dire qu'il se fera crestien ; et se ainsi estoit, le Roy se pourroit faire seigneur non pas de la Lombardie seulement, mais de tous les crestiens. Car le Turc lui promet donner tant de finances qu'il vouldra [1]. »

Ces ridicules inventions mises à part, il semblait vraiment qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir pour l'Orient. Mais tous les princes chrétiens ne pensaient pas comme le roi de France. Tandis que celui-ci tenait si fortement pour son projet de délivrer la Grèce des Turcs, d'autres, au contraire, s'alliaient aux Turcs. Alphonse d'Aragon, à qui Charles VIII voulait enlever la couronne de Naples, réclamait ouvertement le concours des troupes du sultan Bajazet. Le Pape lui-même — il est vrai que ce pape était Alexandre VI Borgia ! — abandonnait cette cause de la chrétienté que Charles VIII aspirait tant à faire triompher. Il se conduisait avec une duplicité dont le cardinal de Gürk, tout dévoué aux intérêts de ses coreligionnaires opprimés par les Ottomans, n'avait pas de termes assez violents pour flétrir l'infamie : « Alexandre VI n'osait pas demander que des soldats

[1] Bibl. nationale, Réserve Lb[28]1, pièce n° 3. Dans cet imprimé, le manifeste de Charles VIII, du 22 novembre 1494, est intitulé : « La proposition faite au Pape de par le Roy. »

musulmans vinssent combattre sous les étendards du vicaire de Jésus-Christ, mais il ne dédaignait pas de se servir indirectement de cette éventualité comme d'un épouvantail destiné à attirer dans son alliance certaine puissance chrétienne un peu trop récalcitrante. (Il s'agissait des Vénitiens.) « Fais en sorte, « disait l'instruction du Pape à un émissaire qu'il dépêchait au « sultan Bajazèt, que le négociateur turc qu'on enverra à Venise « annonce que le roi Alphonse et Nous, sommes de bons amis « du Sultan[1]. »

Les mauvaises chances s'accumulaient. Le prince Djem, qui accompagnait Charles VIII, mourait le 25 février 1495 d'une manière si inopinée, que beaucoup accusèrent les Borgia de l'avoir fait empoisonner, pour rendre service à Bajazet. L'archevêque de Durazzo, que le roi de France envoyait soulever les Grecs, était arrêté dès le début de sa mission au moment où il quittait Venise.

Un grave événement acheva de tout perdre. Le 31 mars 1495 était conclue la Ligue de Venise, qui réunissait en un faisceau redoutable tous les adversaires politiques de Charles VIII et de la France. A cette nouvelle, l'entourage du roi Charles comprit qu'il fallait de toute nécessité que le souverain quittât Naples pour ne pas se laisser couper de son royaume.

Cependant le cardinal de Gürk, Raymond Peraud, fit encore de suprêmes efforts pour que le roi de France ne renonçât pas au projet de délivrer la Grèce et les lieux saints. Comme dernière ressource il songea à solliciter l'intervention personnelle du grand maître de Rhodes auprès de Charles VIII. De Naples il écrivait à Pierre d'Aubusson une lettre dont le texte original en français entremêlé de quelques phrases latines, se trouve parmi les copies de M. Delaville Le Roux[2], lettre que l'on sent écrite au courant de la plume, avec des répétitions, des tours incorrects, et où perce un sentiment d'angoisse.

Après avoir rappelé le zèle qu'a le grand maître pour que

[1] Delaborde, *op. cit.*, p. 373.
[2] Archives de Naples, *Sextus liber consiliorum* (coté 78), fol. 10 et 11.

« cette très sainte et très nécessaire expedicion contre les Turcs, ennemis et persécuteurs de notre foy catholique, soit entreprise par notre roi très chrestien, à la suite de cette très glorieuse et plus divine que humaine victoire en son royaume de Naples », il ajoute : « Monseigneur, je vous certifie que, bien qu'en cette matière et toutes autres, je ne puisse que de bien peu servir, toutefois c'est le plus grand désir que j'aye en ce monde, hormis le salut de mon âme, de voir ladite expédition... Mais j'ai peur que nos offenses envers Dieu ne permettent pas que le Roi puisse de présent exécuter son très saint désir qu'il a d'aller contre les Infidèles, parce que déjà certains personnages ont mis les Seigneuries d'Italie en telle défiance du Roi, pour la crainte qu'ils ont de lui, à cause de sa très grande prospérité et de son grand nombre de gens d'armes, que lesdites seigneuries d'Italie ont fait une ligue contre lui.... L'on dit aussi que ces semeurs de divisions et *ministri dyaboli* cherchent à entraîner le roi des Romains et le roi d'Espagne dans cette ligue qui doit empêcher l'expédition contre les Turcs... Plusieurs sont qui conseillent au roi de s'en retourner en France avant que d'entreprendre son expédition contre les Turcs. Qu'en sera-t-il? Je ne sais. Toutefois, il me semble que s'il le fait il s'ensuivra beaucoup d'inconveniens tant à la Chrestienté, au cause des dits Turcs, qu'à ce royaume. Plut à Dieu! Monseigneur, que Dieu eut fait la grâce au roi et à toute la Chrestienté que, pour votre grande gloire immortelle envers Dieu et les hommes, vous fussiez ici auprès du Roi, ainsi que tant de gens de bien le désirent; et, s'il en était ainsi, je crois que ladite expédition se commencerait en bref temps. Et suis d'opinion que, toutes choses laissées, vous devez en diligence écrire au Roi votre conseil, bien au long, touchant la dite expédition, et comment elle se doit faire par terre et par mer, et par quel chemin et quel nombre de gens, et lui écrire la facilité ou difficulté, et combien sera préjudiciable son retour en France, ainsi que je lui ai bien dit par plusieurs fois et je l'ai écrit à tous les princes de France, selon mon gros entendement du Poitou (duquel pays je suis natif),

desquelles lettres, Monseigneur, je vous envoie copie et de celle que j'écris à la Reine, afin que vous connaissiez de plus en plus la grande affection que j'ai à cette expédition contre les Infidèles.

« Monseigneur, il me semble que, en diligence, vous devez conseiller par vos lettres au Roi qu'il ne s'en retourne en France, pour les causes que vous savez bien écrire. Pareillement, il me semble que, toutes choses laissées, vous devez venir devers lui, s'il vous est possible. Laquelle chose, si vous faites, je crois que vous ferez le plus grand bien à toute la Chrestienté, au Roy et à votre Religion (c'est-à-dire à votre Ordre), et plus grand service à Dieu que fit oncques aucun grand maître. Et je sais que le Roi fera tout ce que vous lui conseillerez en cette matière contre les Infidèles et en toutes autres choses concernant l'honneur et le profit de toute la Chrestienté et de l'Église universelle. Et sans vous, je me doute qu'il ne se fera chose qui vaille pour ladite expédition. »

Vains efforts! Le 20 mai 1495, Charles VIII quittait Naples pour reprendre la route de France, et il ne pouvait plus être question de la poursuite de son grand dessein.

L'espoir cependant restait au cœur des optimistes. Claude de Seissel, après avoir rappelé combien la Grèce s'était émue à la nouvelle de l'approche du roi de France, ajoutait : « Eut été alors la conquête (de la Grèce) bien aisée si le roi Charles l'eut voulu entreprendre. Mais notre Sauveur et Rédempteur qui, par sa divine Providence fait toutes choses à temps et par raison infaillible, a réservé cette conquête pour une autre saison, où mieux elle se pourra parachever et mettre à fin. »

Claude de Seissel ne se trompait pas dans ses prévisions. Un jour viendrait, en effet, où le rêve de Charles VIII d'arracher la Grèce au joug des Turcs se réaliserait, au moins pour une part, où les fleurs de lis des drapeaux français, que les Albanais avaient arborées sans résultat en 1494, réapparaîtraient victorieuses dans les mêmes régions, comme un gage d'affranchissement pour les chrétiens opprimés. Mais ce jour ne devait luire

que bien longtemps après l'entrée de Charles VIII à Naples, à la fin seulement du règne de Charles X, lors des événements que je rappelais au début de cette étude, avec le combat de Navarin, de 1827, avec l'expédition de Morée, de 1828.

Comte Durrieu.

LE

CARDINAL ALBERONI

PACIFISTE

Ogni genio è prodotto dell' epoca sua: epoche diverse producono geni diversi.

SCIPIO SIGHELE.

Il y a peu d'hommes ayant joué un grand rôle dans l'histoire lont l'importance ait été aussi discutée que celle du cardinal Alberoni. On l'a vitupéré et glorifié avec la même passion. Et quoique on puisse dire que la grandeur d'un homme d'État se mesure justement par l'opposition à laquelle il se heurte durant sa vie, et même devant la postérité, ce manque de sympathies, je dirai même d'intérêt pour ce prélat diplomate, s'explique par des raisons spéciales, ainsi que par les circonstances dans lesquelles il a évolué. Cette réserve a été probablement la cause que les historiens modernes du pacifisme, si avides qu'ils soient de rechercher les précurseurs de ce mouvement dans les siècles passés, ont presque généralement ignoré ce curieux personnage. Et ses idées, comme d'ailleurs toute sa vie, si nerveuse, toujours en éveil, si longue en elle-même, et si riche en événements d'ordre européen et mondial, devaient pourtant leur inspirer une curiosité tout à fait particulière. La psychologie humaine trouve ici un spécimen digne des études les plus approfondies et promettant un vaste champ de travail à celui qui les entreprendrait. N'est-il pas bien singulier de voir l'homme, décrié, étant à l'apogée de sa puissance, quasi unanimement, comme le plus grand perturbateur de la paix et de l'ordre en Europe, de voir, dis-je, ce même homme concevoir le

plan de la pacification générale du monde chrétien, lui l'homme d'action par excellence, et aux temps où cette idée n'était que le privilège de ceux qu'on raillait généralement, dont les idées n'étaient discutées que le sourire sur les lèvres, et qui pouvaient se considérer heureux, si on ne les mettait point trop au-dessous des « rêveurs » ?

Avant de passer à l'œuvre pacifiste du cardinal Alberoni, il sera nécessaire de jeter un coup d'œil général, mais aussi succinct que possible, sur le personnage et sur l'importance de son rôle dans la première moitié du dix-huitième siècle.

I

Jules Alberoni [1] est né à Plaisance le 21 mai 1664. Il est fils de parents pauvres qui sont venus s'installer dans cette ville comme jardiniers. Et sans le rôle qu'a joué dans l'humanité l'Église chrétienne, il ne serait jamais arrivé à faire valoir ses talents. C'est elle, ou ce sont plutôt ses serviteurs dans le duché de Parme qui se sont aperçu de bonne heure de son intelligence vive et alerte, et qui lui ont fait faire de solides études dans leurs

[1] Voir : S. Bersani, *Storia del cardinale Giulio Alberoni*, Piacenza, 1861 ; (à ce propos Ag. Sagredo une longue étude dans l'*Archivio storico italiano*, t. XVII (1863), deuxième partie (p. 90-116); J. Rousset, *Histoire du Cardinal Alberoni*, etc. la Haye, 1719 ; Maldonado-Macanez, El Cardinal Alberoni, dans la *Revista de Espana* de 1884 ; Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, etc., t. VII, 1896; E. Bourgeois, *Lettres intimes de J.-M. Alberoni*. Paris, 1892 (à ce propos : G. Valbert, Alberoni, etc. dans la *Revue des Deux Mondes*, t. CXV, 1893, p 662-673); le même, *le Secret des Farnèse. Philippe V et la politique d'Alberoni*, 1911 ; C. Cantu, *Histoire universelle*, t. XVI et XVII, Paris, 1868; A. Professione, *Il Ministero in Spagna e il processo del card. Alberoni*, Turin, 1897 : Comte de Barral, *Etudes sur l'histoire diplomatique de l'Europe de 1648 à 1791*, Paris, 1880 ; A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, Paris, 1890, cinq volumes : E. de Heckeren, *Correspondance de Benoit XIV*, deux volumes, Paris, 1912 : d'Haussonville, *La Duchesse de Bourgogne*, etc., 4 volumes, 1898-1908, vol. III ; *Gentleman's Magazine* de 1736 ; L. Wiesener, *Commencement d'Alberoni*, etc., Angers, 1892 ; C. Malagola, *Il Card. Alberoni e la republica di San Marino*, Bologna, 1886 ; J. Butler, *Duke of Ormonde, the Jacobite attempt of 1717*, etc., Edinburgh, 1895 : les *Archives du Ministère des Affaires étrangères* : Fonds *Rome* et *Espagne*.

séminaires, de même qu'ils avaient procédé antérieurement avec son compatriote J. Mazarin. Dans les études ultérieures, on sera amené instinctivement à mettre ces deux compatriotes l'un en face de l'autre. S'occupant des affaires d'Espagne, l'auteur du manuscrit 25695 de la *Bibliothèque nationale* (f. 204-206) écrit en effet : « Jusqu'à présent l'on reconnaît dans Jules Alberoni un second Jules Mazarin. Ils sont l'un et l'autre d'une naissance vile : l'un est fils d'un jardinier de Plaisance, et l'autre eut pour père un fermier de la manse épiscopale de la même ville ; tous les deux commencèrent leur fortune dans cet évêché; ils sont l'un et l'autre parvenus à la dignité de premier ministre de deux principales monarchies de l'Europe, et enfin ils ont été tous deux cardinaux. » Ailleurs on affirme que « Alberoni eût été le Mazarin de l'Espagne, si la fin eût répondu au commencement ».

Clerc sonneur à la cathédrale de Plaisance et élevé par charité au couvent des Barnabites de cette ville, Alberoni devint, en 1702, chapelain du comte de Roncoveri, évêque de Borgo di San Donnino, et bientôt, ayant appris un peu de français avec le romancier Campistron qui s'était pour ainsi dire égaré dans ces contrées, et ayant su par la souplesse de son esprit s'acquérir la bienveillance et les sympathies du duc de Vendôme, commandant de troupes françaises en Italie, le duc de Parme l'installa chanoine et lui confia sa représentation auprès de ce capitaine. C'est ici que se place le point de départ de sa fortune et de sa carrière politique : en effet, Vendôme l'emmena en 1706 en France, le présenta au Roi, et lui fit obtenir une pension, puis le garda auprès de soi en qualité de secrétaire dans ces campagnes des Pays-Bas et d'Espagne, où il fut chargé de parcourir certaines provinces pour y raffermir les partisans de Philippe V. Il retourna en 1712, après la mort de son protecteur, expiré dans les bras de son cher abbé, à Versailles, rendre compte à Louis XIV de la situation en Espagne. L'année suivante, nous le voyons déjà à Madrid, où il représente le duc de Parme en qualité de chargé d'affaires. Bientôt meurt (1714) la reine Gabrielle de Savoie, et

il profite de la nouvelle situation à la Cour espagnole pour se pousser en avant. Son rôle dans la préparation du nouveau mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse, la fille de son maître et souverain, est trop connu pour que nous ayons besoin de nous y arrêter ; ses rivalités et ses luttes à la Cour de Madrid ont été étudiées et exposées plus que tout autre de ses actions, peut-être à cause de leur côté pittoresque. Frédéric II affirme dans ses Mémoires (Paris, 1866, t. Ier, p. 26) que le cardinal Alberoni avait un génie ressemblant à celui de la nouvelle Reine, et il décrit cette dernière dans ces quelques traits de maître : « La fierté d'un Spartiate, l'opiniâtreté d'un Anglais, la finesse italienne et la vivacité française, formaient le caractère de cette femme singulière; elle marchait audacieusement à l'accomplissement de ses desseins; rien ne la surprenait, rien ne pouvait l'arrêter. » Deux personnes de ce même caractère pouvaient se rencontrer, elles pouvaient simultanément se mettre en route ; elles ne pouvaient point longtemps marcher ensemble. La petite princesse de Parme, devenue comme dans un rêve reine d'Espagne, a voulu, après avoir chassé de la Cour la princesse des Ursins, y régner en maîtresse absolue, et ce prélat-diplomate qui montait les escaliers hiérarchiques et sociaux avec une vitesse vertigineuse, son élévation dans la noblesse, sa nomination à un des plus grands évêchés d'Espagne, son chapeau de cardinal[1] la gênait sur les marchepieds du trône d'autant plus qu'il était son compatriote, qu'il était infatigable dans le travail et inépuisable dans les ressources intellectuelles, doué en même temps d'une volonté de fer. L'Europe, ou plutôt la diplomatie impériale et franco-anglaise ont combattu énergiquement Alberoni, premier ministre d'Espagne et grand patriote italien ; son pied d'Achille était pourtant atteint en premier lieu par la faiblesse de Philippe V et par la vanité jalouse de sa jeune épouse. Au

[1] Les Archives de Raguse contiennent une dépêche très curieuse de l'agent de la République à Rome, Francesco Parenti, du 21 juillet 1717, sur l'élévation d'Alberoni à la dignité de cardinal, sur les motifs qui ont déterminé cette nomination, ainsi que sur l'état d'esprit du Sacré Collège lors de sa proclamation.

reproche d'avoir pris Alberoni, quoique étranger, comme chef du gouvernement : « Cela est vrai, répondit Élisabeth : nous l'avons pris, ou plutôt *c'est lui qui nous avait pris et était devenu notre maître insupportable.* » Et le Roi ajoutait : « C'est une bête féroce. » Alberoni parti, la reine ne pouvait se défendre de reconnaître qu' « il avait beaucoup d'esprit et était un grand ministre ». Chassé à son tour d'Espagne, le cardinal Alberoni écrivait beaucoup plus tard au cardinal de Polignac : « L'Espagne était un cadavre. Je l'ai ranimée. A mon départ, elle s'est recouchée dans son cercueil. » A une autre occasion il se plaint de la faiblesse de son maître espagnol, en disant qu' « avec un prie-Dieu et une femme, il oubliait l'existence du monde extérieur ».

L'histoire moderne est déjà arrivée au tournant d'où l'on entrevoit la justice à rendre à cet homme d'État. Il a passé comme un éclair vivifiant sur l'Espagne qui était tombée dans une léthargie et qui s'y mourait. Et voilà en quelques lignes le bilan de son activité comme chef du gouvernement, esquissé par des maîtres, tels MM. *Lavisse* et *Rambaud* (page 42) : « Il revoyait les marchés de ferme ; il fit dresser un nouveau tarif de douanes pour modérer l'importation étrangère, accorda, au contraire, la libre exportation des vins indigènes ; il surveilla et réprima la contrebande coloniale, créa une imprimerie, une manufacture des draps qui reçut aussitôt les commandes pour l'armée, fit travailler les négociants de toute nation afin de rétablir la bonne foi, appela en Espagne des ouvriers hollandais pour les draps et pour les toiles fines. Afin de recruter les officiers de marine, il fonda pour cinq cents jeunes gens le collège maritime de Cadix, fit revivre les fonderies d'artillerie et les manufactures d'armes à Barcelone et Malaga, lança quatorze nouveaux vaisseaux et en mit en chantier autant, en fit construire même à la Havane. Il releva le port de Cadix, créa celui de Ferrol, fortifia Barcelone, dont il voulait faire sur la Méditerranée la rivale de Toulon et la dominatrice de cette mer ; du côté des Pyrénées, il rendit Pampelune si fort, qu'en 1719 les Français n'osèrent l'assiéger... »

Quand on considère que tout cet immense travail a été accom-

pli en très peu de temps, et à l'époque où ni les chemins de fer ni la télégraphie n'étaient à la disposition des gouvernements, on sera amené à juger avec plus d'impartialité, sinon avec plus de sympathie, l'œuvre espagnole du cardinal Alberoni, auquel Mgr Baudrillart (*loc. cit.* II, p. 400) refuse le titre d' « un grand homme d'État », malgré qu'il reconnaît en lui « un homme d'un talent incontestable, d'un esprit hardi et d'un caractère énergique [1] ». Et tout ce travail intérieur n'était que le corollaire de la politique extérieure de l'Espagne, telle que la concevait le cardinal Alberoni et qui consistait dans la tâche de relever ce pays aux yeux de l'Europe et du monde, et de lui reconquérir la position prépondérante des siècles précédents. Nous n'entrons pas dans le labyrinthe de cette diplomatie audacieuse, que de plus compétents que nous ont déjà étudiée et approfondie. Nous prenons toutefois la permission d'observer que nous trouvons injustifiés les reproches qui sont devenus des lieux communs, et suivant lesquels il aurait désiré faire profiter de ce relèvement de l'Espagne sa propre patrie, l'Italie. D'un côté, ces tendances ne sont-elles tout à fait humaines, et d'autre part, ne les réconciliait-il pas avec les plus hauts intérêts de la paix en Europe ? Le lendemain de sa destitution (5 décembre 1719), il écrit à un de ses amis et confident : « C'était le moindre sacrifice que l'on pouvait donner pour assurer la paix en Europe. » Bientôt pourtant il sera chassé de l'Espagne, traqué sur sa route vers Rome, emprisonné, poursuivi. Mais il saura tenir tête à ses détracteurs, il saura lutter et se défendre, avec les armes de l'époque, si l'on veut, mais en tout cas avec succès. On est allé jusqu'à l'accuser d'avoir été l'amant de la reine Élisabeth. Pour s'en disculper, il n'aurait qu'à montrer son portrait et l'orgueil de sa jeune souveraine. L'accusation d'avoir cherché à s'enrichir sur les fonds publics l'a affecté pourtant. Il s'en

[1] Un contemporain L. Ferrari, *Delle Notizie storiche della lega fra l'Imperatore Carlo VI e la Republica di Venezia*, etc., Venise 1723 (p. 259-260), le caractérise de la manière suivante : « Uomo perspicace, pronto nell' operare, fertile nè partiti, ed a cui niente pareva difficile : uomo che tacendo parla e parlando incanta, e cosi intraprendente... »

défendra plus tard et très énergiquement [1]. Presque dix ans plus tard (4 juillet 1727), le *maréchal de Villars*, un des rares qui à l'époque jugeaient favorablement les talents du cardinal, note dans ses Mémoires (t. V, p. 138) un « bruit répandu du voyage du cardinal Alberoni à Madrid » et ajoute que ce bruit ne se confirme pas, — ce qui prouve l'intérêt que l'on lui portait toujours à la Cour de Versailles. Le grand public s'en est occupé plus particulièrement une seule fois encore quand, en sa qualité de légat du Saint-Siège en Romagne, il avait réuni un moment la République de Saint-Marin aux États du Pape.

Il a intéressé plus encore les diplomates. Voilà entre autre ce qu'en écrit le duc de Saint-Aignan de Rome à la date du 18 février 1736, dans un grand rapport adressé à son gouvernement et que devaient lire et méditer tous les aspirants modernes à notre carrière : il se dispense de le présenter en détail, l'ayant décrit dans ses dépêches de Madrid, où il avait siégé pendant quatre ans comme ambassadeur : « Le grand rôle qu'il a joué, nous dit-il, l'indépendance que ses disgrâces l'ont obligé d'affecter, ses liaisons avec les zélants prises en conséquence, quelques qualités extérieures, telles que le mépris du faste, une sorte de franchise, de la vivacité sur tout ce qui peut concerner le bien public, lui attiroient assez de considération dans cette cour; et bien des personnes s'imaginoient que la fortune qui avait fait pour lui tant de choses le destinoit encore au Gouvernement. Mais sa conduite dans la légation de Romagne

[1] « Ceux qui connaissent ma vie, nous dira-t-il vers 1735, sont assez justes pour certifier qu'en aucune occasion la richesse n'a été mon idole, et je puis en appeler à ma propre conscience. Si j'étais l'homme qui ne se plaît qu'au gain, peu ont eu plus d'occasions d'amasser autant de richesses que moi. Quand le duc de Vendôme m'honora de sa confiance, j'étais en quelque sorte son trésorier. Il me taquinait souvent gentiment de mon dédain pour l'argent, disant qu'il croyait que je ne me donnerai jamais beaucoup de mal pour trouver la pierre philosophale. Ma position en Espagne me donna l'opportunité de faire d'immenses acquisitions. Mais je ne me servis jamais de plus grandes sommes que celles nécessaires pour entretenir la dignité d'un ministre. Je ne permis même à aucun de mes parents de venir près de moi. » Il ajoutera en 1742 qu'il restera : « *delle callunie e delle persecuzioni singolare exempio nelle Storie.* »

qu'il n'a acceptée que pour empescher qu'on ne lui objectât de n'avoir jamais servi le Saint-Siège, lui a fait un tort dont il lui sera bien difficile de se relever, en sorte que ce qu'il avoit pensé lui devoir applanir le chemin au Pontificat, sera peut-être ce qui contribuera le plus à le lui fermer. Et en effet, outre ce que le public a trouvé à censurer dans la facilité qu'il a fait paraître à abandonner, pour un emploi de cette nature, la vie de philosophe et retirée qu'il avoit pris le parti de mener à son fief de Castel-Romano, en disant qu'il falloit au cardinal Alberoni ou un monde ou un choux à gouverner ; loin qu'il ait répondu à la bonne opinion qu'on avoit de lui, il s'est entièrement décrédité par ses bizarreries, sa trop grande sévérité, son peu d'égards pour la noblesse, sans se rendre populaire ; ses hauteurs mal entendues, sans estre exempt pour cela d'impressions de crainte prises à contretemps. D'ailleurs, le despotisme qu'il a voulu exercer, la correspondance directe où il a désiré d'estre avec le Pape, son traité pour la contribution, contraire à toutes les règles et où il s'était laissé duper par les Impériaux, ont tellement indisposé contre son administration le Saint-Père, les Ministres et tout le Sacré-Collège, qu'on l'eût infailliblement révoqué, si l'on n'avoit apprehendé la liberté avec laquelle il s'émancipe à parler, temoignant un souverain mépris pour la plupart de ses confrères, en ne croyant personne à lui comparer pour la capacité. Il a dit plus d'une fois à Sa Sainteté elle-même que tout ceci n'étoit qu'une franche synagogue. Et c'est pour se garantir de ces sortes de propos qu'on s'est determiné à le tenir éloigné, sans que, par tout ce que je viens de detailler on ait aujourd'huy le moindre ombrage de la réputation qu'il se flattait de se faire. Je lui dois la justice que je n'ai que lieu de me loüer des sentiments qu'il me témoigne pour la France en général, ainsi que pour moi en particulier, depuis que je suis à Rome ; mais je n'ai pas esté également content de son procédé à l'égard du Roi des Deux-Siciles qu'il se dispensa de voir à son passage aux environs de cette ville, ni de sa façon de penser à l'égard du roi de Sardaigne, que je soupçonnerois d'avoir pu influer sur la mésin-

telligence entre les cours de Madrid et de Turin, à laquelle il ne nous a jamais esté possible d'apporter remède. On a prétendu que le cardinal avoit à Vienne un émissaire lors de la signature de nos Préliminaires ; mais c'est ce que je ne sçais pas d'assez bonne part pour en parler que comme d'un fait qui demanderoit d'estre approfondi. » Dans le MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.... *allant en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté auprès de N. S. P. le Pape* de 1745, il est dit, que l'ambassadeur doit s'adresser pour les services au cardinal Alberoni, « que l'on pourroit compter autant sur la fidélité de ses relations quand il se serait engagé à en (des informations) donner que sur son habileté à estre bien informé ». Il ne sera pas sans intérêt de citer ici encore un passage d'une lettre de Benoît XIV au cardinal de Tencin du 29 mars 1743, « sur la supposition évidemment fausse que le cardinal Alberoni avait enrôlé du monde pour les Espagnols contre les Autrichiens dans la dernière action de Campo Santo, on veut que, sans lui en donner avis et sans l'entendre, nous le rappelions de sa Légation. On menace de ravager le pays, d'arrêter la personne de ce cardinal et de saccager le collège qu'il a fait bâtir à Plaisance. Mon cher cardinal, y a-t-il rien de plus affreux ? Nous pensons à appeler le cardinal à Rome, sous prétexte de venir se justifier auprès du Pape devant lequel il a esté accusé et qui est son supérieur ; mais en lui laissant néanmoins sa légation. Nous ne savons pas s'il voudra venir, ou, si le voulant, il le pourra, étant malade depuis plusieurs mois ». L'âge avance, et ce sont les nouvelles sur l'état de santé du cardinal qui sont les plus fréquentes dans les correspondances. En voilà une, contenue dans une lettre du même Pape du 8 mars 1752 : « Le courrier de Milan a apporté de mauvaises nouvelles du cardinal Alberoni, qui se guérira peut-être sans médecins, sans cautères, et en mangeant du salé et des saucisses. » Il est mort, en effet, peu après, le 26 juin de la même année, dans sa ville natale qu'il a dotée, de son vivant, d'un collège pour la préparation de jeunes prêtres, et auquel il a légué la plus grande partie de sa fortune.

Ce « prêtre indigne et dangereux ministre » pour les uns ; ce « bas valet, lie du peuple, bouffon, faiseur de potages » pour Saint-Simon, ce « brasseur d'affaires » et « homme d'État de médiocre envergure » pour Valbert, a été pour Voltaire le « puissant génie qui a gouverné l'Espagne assez longtemps pour sa gloire et trop peu pour la grandeur de cet État ». Dans une NOTICE SUR LE RÈGNE DE PHILIPPE V ET SUR LE MINISTÈRE DU CARDINAL ALBERONI, écrite bientôt après sa mort, nous lisons : « Alberoni mourut en 1752 avec la réputation d'un grand politique et d'un ministre aussi entreprenant et aussi ambitieux que le cardinal de Richelieu ; aussi souple, aussi adroit que Mazarin. Mais s'il eut leurs grandes qualités, il eut aussi leurs défauts. Son génie était vaste, ses projets immenses, mais la fortune lui manqua. » Et ceci est peut-être le portrait moral le plus proche du modèle. Lui-même s'est peint d'ailleurs, sans le vouloir, dans une lettre de 1742, à un âge assez avancé. « Plus un homme de cœur rencontre de difficultés dans une entreprise, dit-il, avec d'autant plus de courage, de persévérance et d'obstination il doit la poursuivre, et il ne doit l'abandonner qu'au cas de désespoir. *Alla fine anche la fortuna rispetta gli uomini arditi.* »

II

Les historiens et les publicistes qui se sont intéressés aux idées politiques du cardinal Alberoni, ont eu en vue, pour la plupart, le livre publié en 1753, à Lausanne, sous le titre de TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL JULES ALBERONI, *recueilli de divers mémoires, lettres et entretiens de Son Éminence par Monsignor A. M.; traduit de l'italien par le C. de R. B. M.* Or, on est fixé depuis longtemps déjà sur le fait qu'il ne s'agit ici que d'une œuvre apocryphe[1].

[1] Les contemporains n'ont pas mis en doute l'authenticité de ce TESTAMENT POLITIQUE. C'est ainsi que les savants *Göttingische Anzeigen von Gelehrten Sachen* du 2 juin 1753 (p. 610-613) l'exposent et le discutent tout

Beaucoup plus interessante, d'après toutes les probabilités authentiques, est la brochure publiée simultanément en allemand et en anglais, en 1736, du vivant du cardinal, et portant le titre : DES WELTBERÜHMTEN CARDINALS ALBERONI VORSCHLAG DAS TÜRKISCHE REICH UNTER DER CHRISTLICHEN POTENTATEN BOTMASSIGKEIT ZU BRINGEN, *Samt der Art und Weise wie dasselbe nach der Ueberwindung unter sie zu Vertheilen, etc., etc., Gedruckt im jahre, 1736*. Le titre anglais est plus complet encore ; il répond aussi plus exactement au contenu et aux idées qui s'y trouvent exposées. Le voilà : CARDINAL ALBERONI'S SHEME FOR REDUCING THE TURKISH EMPIRE TO THE OBEDIENCE OF CHRISTIAN PRINCES, *Together with a scheme of a perpetual diet for establishing the public tranquility... London. Printed for J. Forbuck in Clarc-Court, Drury Lane, and sold at the Pamphlet-Spops at the Royal Exchange, Temple-Bar and Charing-Cross, 1736*. Ajoutons que cette publication anglaise a eu deux éditions dans la même année. Aussi bien l'allemande que l'édition anglaise portent, en outre, que c'est une traduction de l'italien : la première nous dit que l'original se trouve dans les mains d'un ministre noble, tandis que la seconde est plus précise; elle indique, en effet, que le manuscrit original se trouve en possession du Prince de Torella, ambassadeur sicilien à la cour de France. En effet, un ambassadeur sicilien de ce nom est resté en résidence à Paris, vers cette époque, pendant deux ans. Après plus de dix ans de recherches, nous avons réussi enfin à trouver un manuscrit italien de ce travail. Il est conservé dans le

à fait sérieusement. Dans le DIZIONARIO DI OPERE ANONIME E PSEUDONIME DI SCRITTORI ITALIANI (Milan, 1859, t. III, p. 141) nous lisons que le manuscrit a été acheté à Madrid et de là apporté à Lausanne ! On en parle aussi dans le DICTIONNAIRE DES OUVRAGES ANONYMES ET PSEUDONYMES (Paris, t. III, p. 312). C'est pourtant l'œuvre de deux publicistes français Duray de Morsant (1717-1795) et Maubert de Gouveste (1721-1767), tous deux aventuriers intellectuels, comme il en pullulait à l'époque. Le second a écrit aussi une HISTOIRE POLITIQUE DU SIÈCLE pendant son séjour en Angleterre, et a été successivement rédacteur en chef du *Journal officiel* à Bruxelles (1759) et directeur d'un théâtre français de passage à Wurtemberg. Il a laissé un grand nombre d écrits. Jugeant ce *Testament politique*, Sabatier dit qu' « on ne peut le lire, sans rendre justice à la profondeur des vues, à la finesse des observations et à la justesse des raisonnements ! »

Museo Civico Correr, à Venise (Codice Correr 1206/2643), et porte le titre : PROGETTO DEL CARDINALE ALBERONI, *per ridurre l'Impero Turchesco alla Obedienza dei Principi Cristiani, e per dividere tra di essi la conquista del Medesimo*[1]. La dernière partie du manuscrit contient un *Progetto di una Dieta Perpetua.*

Mais déjà, en 1735, publiait le *Mercure historique et politique* de la Haye (tome XCIX, pages 467-476), une longue correspondance de Paris d'octobre de la même année, dans laquelle on exposait un SYSTÈME DE PACIFICATION GÉNÉRALE, DANS LA PRÉSENTE CONJONCTURE, *traduit de l'italien.* en le précédant des quelques lignes suivantes : « . . Chacun travaille à ce grand ouvrage (la paix), ce qui a enfanté plusieurs projets de pacification. On en voit un ici qui se fait lire tant par le tour que l'auteur donne au système qu'il établit, que par le rang qu'il a tenu, et tient l'auteur parmi les ministres et les plus grands politiques (en note : « l'éminentissime cardinal Alberoni »). Nous en donnerons ici une traduction d'autant plus volontiers que c'est simplement un projet qu'on donne pour tel, et que l'auteur y garde partout le respect dû aux puissances dont il parle. »

Avant de passer au véritable sujet de notre étude, qui est le projet identique contenu dans les éditions anglaise et allemande

[1] D'après les informations de mon ami, M. le professeur G. Dalla Santa, sous-directeur aux Archives de Venise, ce manuscrit provient d'une collection qui a été réunie par le patricien vénitien Theodor Correr, né à Venise le 12 décembre 1750, mort en 1830, et dont la mère Marie-Anne Pettagno des princes di Trebisaccia a été une Napolitaine, ce qui rapproche dans une certaine mesure le manuscrit de la famille des Princes de Torella. Le manuscrit de Venise est sans doute une copie. Je me suis donné beaucoup de peine pour découvrir l'original (au cas qu'il devait exister encore); mais jusqu'à aujourd'hui en vain. Le très distingué directeur des Archives d'État de Naples, M. le professeur Casanova s'y est appliqué sur ma demande avec le meilleur dévouement, et nous ne désespérons point d'arriver un jour à l'éclaircissement définitif de ce point.

La plus grande partie de ce manuscrit a été publiée à Venise (*Stabil. typ, di P. Naratovich*, 1806, 8°-32), par un M. TIPALDO FORESTI, à l'occasion du mariage d'un ami, sous le titre : PER LE AUSPICANTISSIME NOZZE DEL SIGNOR GIULIO SQUETAROLI COLLA SIGN^a GUISEPPINA SARTORI. C'est pourquoi les bibliothèques publiques, même en Italie, ignorent cette publication. Pourtant elle a été signalée en son temps par Casati, dans la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES (1869, t. VI, p. 582).

et dans le manuscrit italien, il sera utile et intéressant de donner ici ce « Système de Pacification ». Cette exposition nous paraît d'autant plus nécessaire que nous croyons avoir à faire à deux manuscrits distincts; n'empêche qu'ils pourraient provenir tous les deux de la même source, à la condition d'être de différentes dates [1].

« Il faut que toute guerre, pour pouvoir se dire juste, commence l'auteur du projet, tel qu'il est donné dans cette correspondance, ait pour objet de redresser des torts auxquels l'on n'a pû remédier autrement que par la voye des Armes, et qu'elle ait pour fin de parvenir à une Paix dont la durée soit rendue stable par le concours d'un nombre de Puissances qui y trouveront leurs intérêts. La guerre présentement allumée entre la Maison Impériale et celle de Bourbon est d'une nature si extraordinaire qu'elle prend les deux extrémités de l'Europe du Nord au Midi, qu'elle fait paroitre sur notre horizon des intérêts jusques à présent inconnus, et qu'il n'y a point d'État dans l'Europe Chrétienne qui n'y soit plus ou moins intéressé. Elle a réveillé une telle quantité de prétentions de différentes espèces qu'il paroitroit impraticable de les concilier, si la divine Providence n'y met la main d'une manière spéciale. Sans cette grâce du Ciel, l'on est à la veille de voir l'Europe enveloppée dans un embrasement général, dont les conséquences sont assez visibles pour en trembler, sans qu'il soit possible à l'Esprit Humain de prevoir où elles aboutiront. Pour avoir jour à esperer un accomodement, il faudroit souhaiter que ces deux grandes Maisons puissent deposer leurs anciennes prétentions en faveur du Bien Public et du Christianisme. Il faudrait établir un point fixe d'ajustement entre elles, afin de parvenir par leur accord à la décision de toutes les autres prétentions, aux termes de l'Équité et du Bien Public.

« Comme il y a peu d'apparence de guerir les maladies extraordinaires par les remèdes ordinaires, et que les fondements de l'Europe sont ebranlez dans la présente conjoncture, il paroit necessaire

[1] Cantu et après lui Bersani (p. 385-386) croient que ces projets aient été écrits vers 1724. Le dernier ajoute : « *Più tardo divisi un alleanza fra tutti i principi e republiche italiane per cacciare d'Italia gli stranieri. Ma di cio io non so altro se non che qualche Storico si diverte a mettere in ridicolo queste idee d'Alberoni come vaneggiamenti e chimere di mente debole ed inferma.* Ces deux auteurs sont en erreur : le lecteur jugera facilement lui-même dans la suite de ce travail, qu'au moins le projet principal n'a pas pu être écrit avant 1730.

d'avoir recours à un Sistême qui puisse les consolider. Il paraitroit être de l'intérêt absolu de toute l'Europe Chrétienne que les attentions des Empereurs d'Allemagne fussent portées uniquement à defendre ses limites contre la puissance de l'Empire Ottoman, et qu'ils ne puissent penser à s'agrandir que de ce coté-là. Ils y trouveroient une ample carrière pour exercer tout ce que l'ambition peut avoir de loüable et d'interessant. Leurs alliances avec l'Empire de Russie et la Pologne qui les rendroient terribles au reste de la Chrétienté, pendant qu'ils voudroient faire valoir leurs prétentions de ce coté-ci, s'employeroient utilement de l'autre. Ils auroient les moyens d'engager les Princes de l'Empire à concourir de toutes leurs forces à faire des conquêtes sur les Turcs, en récompensant ces Princes par la cession de quelques domaines appartenant à la Maison d'Autriche, en Allemagne, à mesure que l'on feroit des progrès vers l'Orient. Toutes les autres Puissances de la Chrétienté n'ayant plus lieu d'appréhender les entreprises des Empereurs sur leurs droits, préteroient la main à leur aggrandissement aux depens des Infidèles. Elles y trouveroient chacune son intérêt et sa sureté, puisqu'il est constant que les différentes possessions occupées ci-devant par la Maison d'Autriche, dans differens quartiers, ont été la principale cause des troubles de l'Europe.

« Le Sistème, dont l'ouverture se fait ici, paroit manifestement avoir été celui de l'Empereur Charles-Quint, lorsqu'avec la Couronne Impériale il borna son frère Ferdinand aux États Héréditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, avec les royaumes de Bohême et de Hongrie, quoiqu'ils ne fussent pas à beaucoup près aussi considérables qu'ils le sont à présent. La Providence semble avoir fait naître une occasion, propre à faire revivre ce Sistème. Le cas où se trouve aujourd'hui l'Empereur de n'avoir qu'une succession femelle et litigieuse, devroit lui faire appréhender de laisser ses États en proye, si par malheur il venoit de manquer dans le Tumulte où la Guerre a jeté les Affaires de l'Europe : il seroit raisonnable qu'il se reduisit pour sa Fille aînée, destinée au Duc de Lorraine, à se contenter du Partage que Charles-Quint fit à l'Empereur Ferdinand : et que, pour sa cadette, il la donne en mariage à Don Carlos, en le reconoissant pour Roi de Naples et de Sicile. Il conviendrait d'engager l'Empereur à faire une renonciation à toutes les prétentions sur l'Italie, et de statuer que les deux Princesses, ses Filles, ni leurs Enfans, ne pourroient jamais hériter l'une de l'autre.

« L'Italie a été, depuis bien des siècles, une source constante de troubles entre les Princes Chrétiens, et une occasion évidente pour

les Infidèles de pousser leurs conquêtes en Europe. L'histoire justifie, par bien des endroits, combien l'attachement des Empereurs à faire valoir leurs prétentions en Italie, a contribué à l'aggrandissement des Ottomans. Ça été pour mettre fin aux suites funestes de ces prétentions que Charles-Quint n'a pas laissé un pied dans l'Italie à son frère Ferdinand, en lui cédant la dignité Impériale. Les mêmes motifs subsistent aujourd'hui : et il semble convenir au repos de l'Europe de statuer que nulle puissance étrangère ne puisse posséder aucun État en Italie ; que les différentes Principautez, dont l'Italie se trouve composée, forment un Gouvernement sur le modèle du Corps germanique, avec une Diète Générale, pour décider de tout ce qui interesseroit le salut commun ; que tout droit d'Investiture et de dépendance étrangère soit aboli ; et que le Corps italique demeure revêtu de la même autorité dans le jugement, pour tout ce qui sera de son ressort, dont le Corps germanique est en possession.

« La sûreté de l'Italie établie sous cette forme de Gouvernement demanderoit la garantie des Puissances contractantes : elle demanderoit aussi des liaisons bien étroites avec le Corps Helvétique pour la garde des barrières dans les Alpes. Celle du coté de la France regarde naturellement le Roi de Sardaigne ; et la possession du duché de Milan redoubleroit sa vigilance et son pouvoir. On lui retrancheroit cependant la forteresse de Tortone, pour servir de boulevard au duché de Parme. La barrière du coté de l'Allemagne seroit du ressort des Vénitiens et des Princes dont les États sont placés sur le Bas-Pô, pour en fermer toutes les entrées à frais communs et pour entretenir une forte garnison suisse dans Mantouë. Le Pape, le Roi des Deux-Siciles et les autres souverains maritimes se cottiseroient pour avoir constamment une bonne flotte, capable de veiller à la défense de l'Italie par mer avec l'aide du Grand-Maître de Malte : le tout en conséquence des résolutions qui se prendroient sur ces articles dans la Diète générale. Suivant ces dispositions, l'Italie paroitroit devoir, non seulement joüir d'une tranquillité bien assûrée, mais être encore en état de contribuer par l'union de ses forces à l'abaissement des Infidèles. Une liberté entière de son commerce affermiroit la garantie à laquelle les Puissances Chrétiennes se seroient engagées pour elle.

« Par la Constitution, inviolablement établie pour exclure toute souveraineté étrangère de la possession d'aucun État en Italie, il s'en suivroit, que le Roi des Deux Siciles venant à manquer sans laisser d'enfans, ou bien à être appelé au trône d'Espagne, la Couronne qu'il possède seroit déclarée devolûe à son frère Don Philippe, auquel

pour plus grande assurance, on peut dès à présent donner un appanage en Italie. On fixera le nombre des Principautez dont le Corps Italique devra être composé et l'on conviendra que s'il arrivoit à aucune d'elles de tomber dans le cas d'une succession femelle, il appartiendra à la Diète Générale d'en avoir la tutelle, et que cette héritière ne pourra se marier qu'avec l'approbation de la Diète. Si quelque Principauté tomboit dans le cas de n'avoir point d'Héritier légitime, la Diète aura droit de choisir un successeur à la pluralité des suffrages, ayant les qualitez réquises pour remplir la place vacante dans le Corps Italique, dont le nombre s'entretiendra toujours sur le pied auquel on le fixera présentement.

« Rien ne prouve mieux le projet qu'avoit Charles-Quint d'attacher son frère Ferdinand à la défense de l'Europe contre les Infidèles, que d'avoir séparé les Païs-Bas de son Domaine. Il avait bien prévu les embarras et les diversions inévitables, que la possession de cet État lui causeroit, il a mieux aimé en charger l'Espagne, malgré les inconveniens de l'éloignement. En conséquence des mêmes raisons, il paroit convenir de séparer tout ce que l'Empereur possède dans les Païs-Bas et le duché de Luxembourg du domaine alloué à sa fille aînée, et d'en faire la collation à un Prince, qui n'ait point d'autres vues que de s'attacher étroitement aux États-Généraux pour veiller à leur conservation mutuelle. Cette Principauté paroit convenir à l'Électeur de Bavière pour satisfaire à toutes les prétentions qu'il suscite sur la succession Autrichienne, en l'obligeant de prêter main forte à l'Empereur contre les Infidèles. Ce Prince, épaulé de toute la puissance de l'Empire et de celle de la Grande-Bretagne, affermiroit la Bavière contre les ombrages que le voisinage de la France peut (lui) causer. Les mêmes motifs, pour lesquels il convient d'éloigner l'Empereur d'aucune possession en deça du Rhin, se présentent au sujet de la Lorraine, dans la présomption que l'Empereur désigne le duc de Lorraine pour son successeur. Cet État, enclavé dans ceux du Roi de France, demeureroit un sujet perpétuel de troubles et d'inquiétude. Pour y remédier et pour contenter la France, sur le dédommagement de la dépense qu'elle auroit encouru pour procurer à l'Empereur une paix stable et solide, il paraîtroit convenir au repos de l'Europe, d'en faire une cession absolue à la France, et de donner à la Maison de Lorraine un équivalent en Italie, à l'exclusion d'un duc de Lorraine, Empereur. Il semble que le duché de Parme conviendroit assez pour éloigner cette maison de la branche Impériale, et afin qu'en conjonction avec le Pape et les autres puissances de Corps Italique, la balance se maintienne entre les Rois de Naples et de Sardaigne.

« Il paroitroit que, par l'exécution de ce sistême, toutes les anciennes semences de querelles entre la Maison d'Autriche et celle de Bourbon, seroient entièrement deracinées. Rien (ne) les empêcheroit d'agir de concert pour avancer les Infidèles du Christianisme, pour ajuster tous les différens qui subsistent entre leurs voisins, pour rendre justice à qui elle appartient et pour établir le commerce sur un pied d'égalité qui encourage l'industrie et la bonne foi chez tous les peuples. Les Chrétiens jouissant d'une possession tranquille de leurs États légitimes songeront au soulagement de leurs sujets, harrassés par les guerres ou les appréhensions de guerres qui accompagnent un état d'incertitude et de jalousie. Ils songeront à faire fructifier les amples colonies que l'Amérique leur présente et qui méritent beaucoup plus d'attention que les querelles européennes n'ont permis d'y donner jusques à présent. Ils auront un beau champ ouvert d'exercer leur puissance, leur valeur contre les Infidèles et se mettront la conscience en repos sur l'effusion du sang chrétien, dont l'indécision de leurs prétentions a tant fait répandre, pendant le cours des derniers siècles. »

Le véritable projet du cardinal Alberoni que nous examinerons dans la suite de ce travail, diffère dans quelques parties de l'exposé donné dans cette correspondance. Et la question se pose tout naturellement : le correspondant du Mercure Historique et Politique a-t-il eu en mains un projet du cardinal Alberoni, autre que celui dont nous n'avons aucune raison de mettre en doute l'authenticité : ce qui est possible et même probable, vu que les meilleurs biographes du cardinal affirment qu'il s'est beaucoup occupé de l'organisation de l'Italie, de quoi il n'y a presque pas de traces dans le projet principal ; ou n'a-t-il eu connaissance du véritable projet du Cardinal que par ouï-dire, et n'a-t-il laissé pour le reste cours libre à sa propre imagination? Quoi qu'il en soit, il nous a paru intéressant de mettre ces deux pièces l'une en face de l'autre.

Une chose est sûre et certaine, c'est que le cardinal Alberoni a été dans le fond de son être toujours un pacifiste convaincu malgré les nécessités où il s'est trouvé de faire des guerres. « La guerra è un castigo di Dio! » écrit-il le 13 février 1719, et nous rencontrons dans sa correspondance tant de fois

les regrets sur l'instabilité des circonstances en Europe et sur l'absence d'un système convenable[1]. La tranquillité qu'il a trouvée en quittant l'Espagne, et les méditations auxquelles il a pu se livrer ont pu le soutenir dans cette voie qui lui a été indiquée d'ailleurs le jour où il est devenu prêtre. La religion chrétienne n'a-t-elle pas toujours prêché l'amour entre les nations aussi bien qu'entre les individus, et les Papes n'ont-ils pas été les apôtres de la paix internationale, au moins dans le monde chrétien, pendant tous les siècles précédents?

III

Étant encore abbé, secrétaire et homme de confiance du duc de Vendôme, Alberoni a passé un certain temps aux camps militaires de son maître et protecteur. Il s'était approprié le français dans une telle mesure, que souvent il correspondit depuis dans cette langue, même avec certains de ses amis italiens. Il y a toutes les raisons à croire qu'il a trouvé, sinon dans la bibliothèque du duc, en tout cas parmi les livres de ses officiers, et qu'il a lu l'ouvrage que le grand capitaine *Henry de Rohan* avait écrit et dédié au cardinal de Richelieu, et qui a été publié pour la première fois en 1639 sous le titre : De l'Interest des Princes et Estats de la Chrestienté, Paris, in-8°, ouvrage qui est le « fruit d'un long travail » et de sérieuses méditations, et qui a été suivi d'une série de publications dont il a été le modèle et le point de départ[2], aussi bien par la force des raisonnements que

[1] Parmi les historiens modernes, c'est incontestablement M. E. Bourgeois qui a le mieux approfondi l'âme du cardinal Alberoni, puisqu'il l'étudie depuis de longues années, avec le succès que l'on connaît. Me répondant dernièrement à certaines questions que je lui avais posées, préparant ce travail, il me dit entre autres : « Je crois avec vous bien volontiers qu'Alberoni, dont on a voulu faire un boutefeu, était plutôt un pacifiste, ou du moins un pacifique : en ce sens que, fils de cette terre italienne, champ clos au dix-huitième siècle désigné des guerres de l'Allemagne et de la France, des Habsbourg et des Bourbons, il déplorait les champs ravagés, les récoltes détruites, les paysans ruinés. »

[2] Nous avons ainsi : Intérêts et maximes des Princes et des États

grâce à la réputation de l'auteur. Il est même probable que ces milieux avaient conservé les traditions de *La Noue*, et de son DISCOURS SUR LES TURCS, dans lequel il adressait un appel ardent à la réconciliation de l'Europe chrétienne contre les Turcs. Le *Télémaque* de Fénelon n'a-t-il pas été le livre de chevet de toute cette génération? J'ai fait ici abstraction des écrits de Pierre Dubois et d'Éméric Crucé, persuadé que je suis, que directement Alberoni n'a point eu l'occasion de s'inspirer par eux. Mais on serait probablement étonné de voir passer sous silence, à cette occasion l'œuvre de l'abbé de Saint-Pierre, que plusieurs supposent avoir exercé une certaine influence sur les esprits de l'époque, et que l'on pourrait croire avoir contribué aussi à la détermination du cardinal Alberoni d'écrire son projet.

Rien de moins fondé que cette supposition. Quelques traits caractéristiques de l'œuvre de l'abbé de Saint-Pierre nous édifieront tout de suite. Et d'abord le point de départ de cette œuvre.

SOUVERAINS, imprimé à Cologne chez Jean du Païs, 1666 (16°,248), et que l'on attribue, à tort, au duc de Rohan. Cela se voit surtout par la publication, la même année et par le même auteur anonyme des MAXIMES DES PRINCES ET ÉTATS SOUVERAINS (Cologne, 1666, 16°,245). « M. de Rohan, lisons-nous dans la Préface à ce volume, qui estoit un excellent capitaine et un des grands Politiques de son temps... a traité de cette matière et y a parfaitement bien réussi, mais il est fo t succinct et ne parle que de quelques Princes Chrestiens, au lieu que l'auteur de cette pièce traite de tous les Souverains considérables de la Chrestienté et de tous les Potentats infidelles qui ont des intérêts communs avec eux ou à cause de leur situation et de leur voisinage ou pour quelque autre considération. Il est vrai qu'il a marché sur les traces de M. de Rohan, a suivi son dessein et ses pensées et s'est servi de ses mesures et expressions dans la plupart des choses dont ils ont traité tous deux... » « Les Chrestiens sont divisés en trois différents partis (p. 207), des Catholiques, des Grecs et des Protestants. Ces trois ne s'entreaiment point... Tant de divisions qui entretiennent la guerre incessamment dans la Chrestienté font que le Turc se peut tenir assuré qu'il ne sera point travaillé de ce côté-là »... « Ceux entre les Princes chrestiens, qui sont en guerre, doivent faire la paix entre eux et rassembler leurs forces contre cet ennemi commun », le Turc. — Voir aussi AUG. LAUGEL, HENRY DE ROHAN, SON RÔLE POLITIQUE ET MILITAIRE SOUS LOUIS XIII, Paris 1889. A ajouter NOUVEAUX INTÉRÊTS DES PRINCES DE L'EUROPE *où l'on traite des maximes qu'ils doivent observer pour se maintenir dans leurs États et pour empêcher qu'il ne se forme une monarchie universelle. Cologne, 1685*, 12°,420. Cet ouvrage est réimprimé en 1688, en 1690 et en 1712, ce qui démontre l'intérêt que l'on portait à ces questions.

Au courant de l'hiver 1706, l'abbé de Saint-Pierre voyageait en Basse-Normandie, son pays natal, — ajoutons en passant que c'est le pays de Dubois, et très probablement de Crucé, — sa chaise versa, se rompit et s'embourba si bien qu'il resta « dans les boues et la pluie jusques avant dans la nuit ». Ceci fut l'origine de son *Mémoire sur la réparation des chemins* (janvier 1708), et en touchant à la fin de son ouvrage, il s'arrête stupéfait. « Je finissais de mettre la dernière main à ce mémoire, dit-il, lorsqu'il m'est venu à l'esprit un projet d'établissement qui par sa grande beauté m'a frappé d'étonnement. Il a attiré depuis quinze jours toute mon attention. Je me sens d'autant plus d'inclination à l'approfondir, que plus je le considère... plus je le trouve avantageux aux souverains. C'est l'établissement d'un arbitrage permanent entre eux pour terminer sans guerre leurs différends futurs et pour entretenir aussi un commerce perpétuel entre toutes les nations... C'est avec cette espérance que je me porte avec ardeur et joie à la plus haute entreprise qui puisse tomber dans l'esprit humain. Je ne sais pas où j'irai, mais je sais ce que disait Socrate : que l'on va loin lorsqu'on a le courage de marcher longtemps et sur la même ligne. »

Dans son Projet de Traité pour rendre la Paix Perpétuelle entre les souverains Chrétiens, *pour maintenir toujours le Commerce libre entre les nations, pour affermir beaucoup d'avantage les Maisons Souveraines sur le Trône, etc.*, Utrecht, 1717 in-8°[1] et qu'il a refondu plusieurs fois, il se prévaut de s'être inspiré dans son travail par le projet semblable, attribué par Sully à Henri IV, tandis qu'il aurait été beaucoup plus près de la vérité, s'il avait

[1] Le premier *Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe* a été publié à Cologne (chez J. le Pacifique), 1712. L'année suivante a paru à Utrecht (chez A. Shorden) le *Projet pour rendre la Paix perpétuelle en Europe*, en deux volumes. L'édition de 1729, Rotterdam (chez D. Bemann) porte ce titre pompeux : Abrégé du Projet de Paix Perpétuelle, *inventé par le Roi Henri le Grand, approuvé par la Reine Elisabeth, par le roi Jaques son successeur, par les républiques et par divers autres potentats. Approprié à l'état présent des affaires générales de l'Europe, démontré infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître en général, et en particulier pour tous les souverains et pour les maisons souveraines!*

avoué la vraie source de son ouvrage, c'est-à-dire le *Nouveau Cynée* d'Éméric Crucé. Il ne serait pas flatteur, en effet, pour un académicien, s'occupant de la question de pacification, d'ignorer l'écrit semblable d'un de ses compatriotes; les idées principales de Crucé se trouvant être le fond même du fameux ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre, il est hors de doute qu'il l'a bien connu, qu'il s'en est fortement inspiré, qu'il l'a même dénaturé, en cherchant à tirer à la longue et à enchevêtrer les idées claires et précises de son prédécesseur, qui n'a pas été membre de l'Académie française, mais qui sur ce point au moins a été supérieur à son compilateur, ou plus exactement à son plagiateur.

Le style de l'abbé de Saint-Pierre est touffu et obscur. Il se répète à satiété, et par endroit il se contredit. En voilà un entre tant de spécimens : « Ce qui rend une entreprise glorieuse (page 438), c'est la grande difficulté apparente et la grande utilité réelle. Or, cette entreprise paroîtra à la plupart du monde assés difficile, et à l'égard de l'utilité il n'est pas douteux qu'elle ne fût très grande pour le Christianisme, particulièrement pour les souverains voisins de la Turquie. Donc le succès en serait très glorieux. Mais je ne regarde le plan qu'en gros, et je suppose toujours la police établie entre les souverains Chrétiens, ce qui est mon principal but. Je n'ai même parlé de cette entreprise que pour ceux qui ont le malheur d'être voisins de cet Empire, persuadé qu'ils se porteront avec d'autant plus d'ardeur à soliciter la police Européenne, l'Union Européenne, qu'ils la regarderoient comme un acheminement à une Croisade universelle, incomparablement plus solide et mieux concertée que toutes les précédentes. » Il avait dit un peu plus tôt (pages 297-98) : « Si l'on peut jamais espérer une Ligue offensive pour exterminer les Turcs, une Ligue suffisamment puissante et durable, une pareille entreprise ne peut jamais être exécutée qu'après l'établissement de l'Arbitrage Chrétien. » Et il affirmera ailleurs (pages 442-43) : « De sorte que je ne me contente plus de dire que ce traité (d'un Arbitrage permanent) est très faisable, que cet établissement est très praticable, qu'il est très possible ; je soutiens présentement par

des raisons de proportion fondées sur la nature même des hommes, qu'il est absolument impossible qu'il ne s'exécute pas un jour, la seule chose qui est incertaine, c'est le tems où il s'exécutera, et j'ose dire que ce tems est plus proche que l'on ne croit. » En 1713 il avait dit (t. II, p. 127) : « L'Union qu'on propose n'est pas la conciliation des religions différentes, mais la paix entre Nations de différentes religions », et il ne trouvait aucune objection à ce que les Turcs, eux aussi, fissent partie de cette Union ; et pour cause. « Je doute, dit-il (page 178), que la plupart des Princes de l'Europe aimassent mieux faire une aussi grande dépense en faveur des Polonais, de la Maison d'Autriche, de Malte et de la République de Venise que de recevoir le Turc, en l'état qu'il est dans l'Union Européenne. »

Non, un esprit aussi confus n'est pas de taille à être suivi et imité par un homme de la force et de l'envergure du cardinal Alberoni. Si non à Plaisance, ce dernier a pu lire à Parme, à Bologne ou à Rome, déjà dans sa jeunesse, un écrit anonyme, mais assez répandu à l'époque, portant le titre d'Idea Pacis Universalis inter orbis Christiani, etc. Il y a toutes les probabilités à croire qu'un travail, fait par la Propaganda fide « du temps de la dernière guerre de Pologne, après la mort du roi Auguste II », ne lui est pas resté inconnu, malgré qu'il est resté « caché comme un mistère » jusqu'en 1733. Il porte le titre : Représentation cordiale et Exhortation vraiment paternelle, *comment on pourrait, selon les vûes du Saint-Siège Apostolique de Rome, entre les Puissances Chrétiennes, non seulement remédier à ces désordres qui jusqu'à présent ont ruiné les États et les Peuples, mais aussi retablir une amitié indissoluble et durable, par laquelle la reconciliation des Princes Catholiques, la Félicite temporelle, la Puissance et Dignité, pourraient de beaucoup être non seulement augmentées, etc.* [1].

[1] Cette « exhortation » a été publiée en différentes langues. La traduction française se trouve dans les Archives du ministère des Affaires étrangères, fonds Rome, 1733-1736, supplément 17. Ses conclusions (p. 9) méritent d'être relevées. Elles portent :

« I. Il est connu... que le Rhin sépare les Gaules de l'Allemagne, et ils ont été anciennement partagés jusqu'à ce que les Francons eurent passé le

Mais s'il est d'accord, en grandes lignes, avec les idées qui s'y trouvent exposées, il s'en sépare, comme on s'en convaincra facilement, sur certains points de la première importance.

Alberoni a pu trouver l'encouragement en faveur de son projet dans les annales mêmes du Saint-Siège. Nombreux sont les idées semblables que l'on rencontre dans les collections des manuscrits conservées dans les familles de hauts prélats romains, dès l'apparition des Turcs en Europe. D'ailleurs, la Ligue conclue en 1571, et qui arrêta à jamais les progrès de l'Islam vers l'Occident, ne fut-elle pas l'œuvre d'un seul homme, du pape Pie V[1] ?

Rhin, qu'ils eurent changé et même réduit sous leur domination les Gaules; ce qui a donné sujet à ces divisions qui ont allumé discorde sur discorde, prétentions sur prétentions, une guerre après l'autre, et l'on ferait un grand bien, si pour rétablir une amitié constante, l'on prescrivait à chaque Royaume les anciennes frontières, et qu'on les évacuât effectivement.

« II. Il faut que les possesseurs de ces Royaumes renoncent, par un serment à Dieu, pour eux et pour leurs successeurs et héritiers sans exception à toutes prétentions ultérieures sur tel ou tel Païs, province ou endroits, à toute autre prétention et à toute mes-intelligence qui pourroit exister parmi eux.

« III. ... pour les grands avantages que les Cours de France et d'Espagne retireront de ce partage, elles assisteront de toutes leurs forces la Maison Ducale d'Autriche tant contre l'ennemi juré du nom chrétien, contre tous les adversaires de l'Église et les rénégats qui lui ont fait tant et mal dans les guerres d'Italie (p. 13). »

Les différents pays d'Europe sont donnés aux différentes familles princières. La maison archiducale d'Autriche aidée par la Russie et les autres pays doit chasser les Turcs de l'Europe, « reconquérir la terre sainte, reprendre tous les lieux sacrés et y retablir la maison de Lorraine »... (p. 15). Contre les Protestants toutes les ruses sont permises. L'Empire d'Allemagne doit par droit de succession retourner à l'Archiduc d'Autriche et à ses successeurs. Il faudra « surtout abolir la Diète de Ratisbonne, qui depuis le siècle passé gouverne conjointement avec l'Empereur, qui à présent ose le contrecarrer et même lui faire la loi » etc.

[1] Un siècle avant que le cardinal Alberoni n'écrivît son Projet, un consul français, de passage à Belgrade, mandait à la date du 26 janvier 1624 : « J'ai subitement découvert, depuis que je suis à Belgrade, qu'il y a ligue faite en chrétienté pour entreprendre ce printemps sur l'État du Turc ; j'ai trouvé lettres déchiffrées sur la table de mon hôte Ragusais qui trame ici l'entreprise... par lesquelles j'apprends que le Pape, l'Empereur, le roi d'Espagne, les Polonais, le Grand-Duc et M. de Nevers, sont de l'entreprise... et que toute la Serbie et la Bosnie se doivent soulever sitôt que la

Mais d'autres esprits aussi se sont occupés de ces idées à cette époque. Et quoique la *Communauté internationale* ni la *Société des Nations* ne fussent pas encore devenues de notion courante malgré la *Civitas gentium maxima* de Suarez, le cercle de la Chrétienté s'était déjà élargi ; il embrassait de nouveau les peuples protestants, et il s'étendait aussi sur les orthodoxes de l'Église orientale. Déjà en 1717, nous trouvons la confirmation de ces nouvelles conceptions dans une dépêche du nonce Bentivoglio, de Paris, publiée par le P. Pierling, dans son magistral ouvrage : La Russie et le Saint-Siège (t. IV, p. 427-428).

Parmi les penseurs qui ont pu avoir une certaine influence sur Alberoni dans cet ordre d'idées, nous nommerons encore W. Penn et son *Essay on the Present and futur Peace of Europe* (1693) et Leibnitz qui voit la première condition de la pacification générale de l'Europe dans la soumission des Turcs. Ajoutons encore que le compatriote d'Alberoni, le cardinal Mazarin a été, lui aussi, favorable à l'idée du pacifisme, à en juger d'après l'accueil qu'il a fait à un système de ce genre qui lui avait été soumis par le mathématicien et astronome Ismaël Bouillau [1]. Grotius, au contraire, se plaint que de Richelieu le haïssait uniquement, parce qu'il aimait la paix ! Alberoni d'ailleurs paraît avoir suivi la

Ligue paraîtra. » — Voir A. Boppe, Journal et Correspondance de Gedoyen « Le Turc », *consul de France à Alep*, Paris, 1909, p. 47. Cette missive démontre, en outre, l'état d'âme de la population chrétienne dans les provinces turques, auquel le cardinal fait allusion dans la troisième partie de son projet.

[1] Sur tout ce mouvement, voir mon étude sur les *Deux Précurseurs français du Pacifisme et de l'Arbitrage International*, dans la *Revue d'Histoire Diplomatique*, t. XXV, 1911, p. 23-78; les différentes études d'E. Nys, ainsi que W. Schüking, *Die Organisation der Welt*, Leipzig, 1909; — F. Lagorgette, *le Rôle de la Guerre*, etc., Paris, 1906 ; — S.-M. Melamed, *Théorie, Ursprung und Geschichte der Friedensidée*, Stuttgart, 1909. Sur l'abbé de Saint-Pierre, voir : E. Goumy, *l'Etude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre*, 1858 ; — S. Siégler-Pascal, *les Projets de l'abbé de Saint-Pierre*, 1900 ; — et surtout : F. Drouet, *l'Abbé de Saint-Pierre, l'homme et l'œuvre*, 1912. — En outre : E. de Ruggiero, *l'Arbitrato Publico in relazione col Privato presso i Romani*, Rome, 1893 ; — G. Velio Ballerini, *Il Problema della Pace Perpetua*, etc., Torino, 1885 ; — C. Phillipson, *The International Law and Custom of ancien Greece and Rome*, deux volumes, London, 1911.

maxime d'après laquelle « dans les faits contemporains comme dans les faits historiques, on peut trouver des leçons, rarement des modèles », que Napoléon n'a formulé que tout un siècle plus tard.

IV

Avant de céder la parole au cardinal Alberoni lui-même, pour l'exposition de son projet, ajoutons encore, que l'état général de l'Europe à ce moment a pu lui paraître favorable, au moins pour la prise en considération de ses idées. L'Autriche avait obtenu la reconnaissance par la France de sa Sanction pragmatique. La rivalité entre les maisons des Habsbourg et des Bourbons qui avait dominé, pendant des siècles, la politique européenne, arrivait par là à un apaisement. La Russie de son côté se trouvait en accord parfait avec ces deux grandes puissances, et il pouvait ne pas paraître trop absurde qu'un prince d'Église cherchât les moyens d'y suggérer une organisation internationale. En le présentant à ses lecteurs, le traducteur anglais le qualifie de « projet destiné au bien de la Chrétienté, qui n'a pu être conçu que par celui qui paraît être capable de gouverner le monde » ; et ce jugement est rehaussé par le fait que c'est surtout par les Anglais, que la politique du cardinal, comme premier ministre d'Espagne, a été combattue le plus énergiquement.

1° Il est cruel, dit le cardinal, dans l'introduction à son projet, de voir les Princes chrétiens, si jaloux de leur honneur et si anxieux de venger l'ombre même d'une injure, si facilement piqués les uns contre les autres à cause d'un incident trivial, et restant en même temps insensibles devant les plus outrageux affronts, violations, ravages et déprédations des infidèles de Berberie et du Maroc. Combien de fois ces brigands n'ont-ils pas pris des bateaux espagnols ou portugais, ravagé et pillé les côtes de ces pays et emmené en esclavage leurs sujets, sans avoir été punis ? Et pourtant ces couronnes ont fait de longues guerres

pour la moindre insulte, faite à un de leurs ministres ! D'autres Princes et États s'abaissent jusqu'à payer des tributs et à envoyer des cadeaux à ces pirates, pour prévenir de ces maux leurs sujets. Une telle conduite, dans les yeux du public est peu conciliable avec la dignité de Princes libres et indépendants.

L'auteur défend son projet de l'ombrage qui pourrait lui être porté à cause de son caractère religieux, et confirme que l'opportunité pour cette entreprise n'a jamais été aussi favorable. Il paraît que le Ciel invoque la subversion de l'Empire des Turcs, par une telle concurrence de circonstances qui ne s'est pas vue depuis que la doctrine mahométane avait apparue pour la première fois dans le monde. Dans ses yeux, la conquête de l'Empire turc est si facile à cette époque que rien ne manque pour sa réalisation, sinon une union étroite et désintéressée des Puissances chrétiennes. Si elles devaient laisser passer cette excellente opportunité, la postérité les accusera avec juste raison d'une négligence inexcusable. Et si même les Princes et les Gouvernements chrétiens réussissaient à échapper à la censure dans cette vie, ils auront à rendre un compte formidable de leur indolence devant un Tribunal qui ne se trompe jamais.

Une autre indication de la volonté divine, dans le sens de ce projet, paraît se présenter dans la paix et la tranquillité du monde chrétien ; nous avons aujourd'hui sur pied de grandes armées, habituées aux efforts et aux fatigues de la guerre, et capables de plus grands exploits... L'histoire des Croisades parle aussi en faveur de cette entreprise. Nous y voyons Godefroy de Bouillon conquérant la Mésopotamie, la Syrie ainsi qu'une grande partie de l'Asie Mineure dans l'espace de trois ans et avec moins de deux cent mille hommes ; lui et ses successeurs n'ont-ils pas régné à Jérusalem presque un siècle ? Les chrétiens de la Turquie coopéreront d'ailleurs à cette œuvre avec grand enthousiasme, puisqu'ils y verront leur affranchissement de l'esclavage turc. Ce dessein sera secondé aussi par l'état incertain et trouble des infidèles, particulièrement à Constantinople, où les passions du peuple pour la révolution sont très grandes.

« Mon projet, nous dit textuellement l'auteur, est le résultat de longs et continuels travaux, et je puis dire sans aucune présomption... qu'il n'est fondé que sur la gloire de Dieu, n'étant inspiré que par le fervent désir de voir voler la bannière de Jésus-Christ dans le monde des Infidèles. » Former un semblable projet et dessiner un plan pour perpétuer la tranquillité dans la Chrétienté, peut sembler une tâche irréalisable à beaucoup de gens, et puisque les difficultés, tout naturellement, doivent être très sérieuses, il demande l'indulgence pour les erreurs inséparables de tout grand dessein. Aux gens scrupuleux qui douteront que la guerre contre les Infidèles, proposée par le projet, soit justifiée, il répond qu'il suffira de constater que les Turcs ne possèdent pas un seul pied de terre dans le monde qu'ils n'aient acquis par le sacrilège, par l'imposture, par violence, trahison ou oppression. Et pour appuyer cette affirmation, il expose l'histoire de la venue des Turcs en Europe ainsi que leur conduite envers leurs voisins et coreligionnaires, les Persans. « Pour conclure : il n'y a pas lieu de tergiverser sur les motifs de guerre contre eux, attendu que les Chrétiens ont le droit de récupérer ce que les Infidèles ont usurpé contrairement à tous les droits de l'Humanité, et que chaque Sultan, au moment même de son avènement, fait le vœu solennel de détruire le Christianisme. » Comme on le voit, c'est le même point de vue que nous avons rencontré déjà chez P. Dubois, chez G. Podebrad et chez un nombre de prédécesseurs d'Alberoni.

2° Jusqu'à son époque, les Princes chrétiens se sont entregorgés mutuellement, au lieu de s'unir contre les Infidèles. Et ceci s'est vu même pendant les Croisades, lors desquelles « toute considération pour la religion disparaissait dès qu'elle se heurtait contre les prétentions politiques ; alors s'éveillait de nouveau l'esprit de disputes et de discordes, déconcertant tous les projets louables et animant quelquefois ces Princes l'un contre l'autre, à un tel degré de folie que bientôt ils devenaient la proie à l'en-

nemi commun. Plût à Dieu que je puisse tirer un voile sur ces temps mélancoliques ».

Contre les accusations de différents ordres, contre celle, par exemple, de n'avoir conçu ce plan que pour propager la religion qu'il professe, il déclare, de la manière la plus solennelle, qu'il ne fait point de la politique exclusivement catholique, puisqu'il met les intérêts des États de cette religion et ceux des États protestants sur le pied d'égalité. Cette égalité est la première condition pour le succès de ce projet. Les possessions turques sont très grandes. Il est loin de penser que cette extension du territoire soit une barrière à l'entreprise proposée ; il est persuadé, au contraire, que rien ne peut être plus efficace pour la faciliter, et à l'appui de cette assertion il ajoute : « La même cause a pavé le chemin de la ruine de tous les grands Empires du monde, particulièrement à celui des Romains et des Sarrasins. » Il fait des réserves sur la réputation de la vaillance de l'armée turque ; la dernière guerre détruit d'ailleurs cette réputation « leur grand nombre n'a souvent produit d'autre effet que d'augmenter la confusion et les désordres dans leurs rangs » et de les conduire aux échecs.

L'entreprise militaire doit être préparée de la manière suivante :

a) Une caisse militaire doit être établie à Venise, comme place la plus proche du théâtre de la guerre soit par terre ou par mer.

b) L'Empereur et le corps germanique doivent lever une armée de 100 000 hommes, à commander par Sa Majesté Impériale ou par son capitaine général.

c) Sa Majesté Czarienne doit agir contre les Tartares avec une armée de 100 000 hommes.

d) Le roi de Pologne doit fournir une armée de 30 000, ceux de Danemark et de Suède doivent lever chacun 10 000 hommes.

e) Une armée de 120 000 hommes doit être formée par les rois de France (30 000), d'Espagne (20 000), de Naples (10 000), de Portugal (10 000), de Sardaigne (10 000) ; par les Républiques de Venise (10 000) et de Gênes (10 000), ainsi que par les cantons de Suisse et la Ligue des Grisons (20 000), ce qui donnerait une force de 370 000 hommes.

La force navale doit être répartie dans les proportions que voici :

fourniront vaisseaux de guerre et frégates, l'Angleterre quarante, la Hollande trente, la France quinze, l'Espagne, le Portugal et Venise autant, Naples et Gênes chacun cinq. La disproportion apparente quant aux forces demandées à l'Angleterre et à la Hollande s'explique par le fait que ces Puissances ne fournissent point de contingents à l'armée de terre. En outre, doivent préparer des bateaux à voiles : la France, l'Espagne et Gênes dix chacune, Venise cinquante et vingt ensemble : Naples, la Sardaigne, la Toscane et Malte.

Le roi de Portugal ne possédant pas de batiments de ce genre, Sa Majesté offrira le nombre équivalent de bateaux hospitaliers et de ceux de provision. A côté de cette escadre il sera nécessaire d'en former une autre en vue de bloquer Alger, Tunisie et la Tripolitaine, tributaires du Sultan et obligés de lui envoyer des secours. Cette dernière escadre doit être équippée aux frais de la France, de l'Espagne et du Portugal, vu que ces contrées doivent être cédées à ces Puissances, après la conquête de l'Empire Turc.

3° Voilà maintenant la nouvelle répartition territoriale :

a) Le duc Holstein-Gottorp doit être déclaré Empereur de Constantinople, avec tous les titres, prérogatives et privilèges qu'ont eu les derniers Empereurs bizantins, à l'exception des changements prévus plus loin. A cet Empire doivent être annexés, à l'exception des réserves indiquées plus bas, tous les domaines turcs en Asie, avec la province de Roumélie en Europe. L'ordre de succession doit être héréditaire dans sa descendance mâle.

b) Comme ce vaste dessein ne peut pas être entrepris sans l'influence et le pouvoir de l'auguste Empereur des Romains, et comme son illustre Maison a toujours été le rempart du Monde Chrétien contre les invasions des Mahométans, toute la Bosnie, la Serbie, l'Esclavonie, la Macédoine et la Valachie doivent être cédées en propriété à Sa Majesté Impériale, et être placées sous les mêmes provisions, dispositions et règles de succession avec ses pays héréditaires, comme c'est arrangé par la Sanction Pragmatique. Sa Majesté Impériale Romaine doit aussi avoir la préséance sur l'Empereur de Constantinople et sur tous les autres potentats chrétiens.

c) Les domaines de Sa Majesté Czarienne étant de grande étendue, et comme cette Princesse extraordinaire (Anna) a donné déjà les plus éclatantes preuves, que la liberté publique et la propagation de la religion forment son ambition principale, nous avons la meilleure raison d'espérer qu'elle considèrera la prise en possession d'Azov et

de Tatarie comme une raisonnable compensation. Elle consentira à la restitution de la Finlande à la couronne de Suède, ce qui contribuera beaucoup au maintien de la tranquillité dans le Nord.

d) Les territoires de la France étant grands et florissants, et Sa Majesté très Chrétienne ayant déjà donné des preuves irrécusables au courant de la dernière guerre, de ne pas être obsédée par l'esprit de l'ambition, il est à présumer que ce Souverain se contentera avec la cession de la Tunisie et avec la gloire d'avoir pris une part si importante dans la soumission de l'ennemi de la Chrétienté.

e) Pour récompenser le zèle de Sa Majesté Catholique, dont il a donné tant de preuves en Afrique, les confédérés doivent céder l'Algérie à l'Espagne, ainsi que la Tripolitaine au Portugal.

f) La Grande Bretagne étant un pays commercial, et les principes de gouvernement ne permettant pas à son peuple d'élargir leurs dominations, l'île de Crète et la ville de Smyrne doivent lui être attribuées. Pour les mêmes raisons l'île de Rhode avec la ville d'Allepo doivent être cédées à la Hollande.

g) Pour faire justice à Sa Majesté Danoise, et attendu que ce pays ne peut point aspirer à des dominations lointaines, il faudra lui céder le duché de Holstein-Gottrop, et pour les mêmes raisons la Finlande à la Suède, ainsi que la Toscane à Sa Majesté Sicilienne.

h) Sa Majesté Sarde ayant hérité de ses ancètres des titres indiscutables à l'île de Chypre, la justice veut qu'on la lui attribue ainsi que le Milanais.

i) Sa Majesté Prussienne étant déjà maître de grandes et florissantes possessions, les deux îles de Negroponte présentèront une valable addition à ses territoires.

j) Les possessions de la Maison de Bavière doivent être agrandies du royaume de Bohême.

k) Le royaume de Pologne ayant servi pendant plusieurs siècles de rempart à la Chrétienté; comme d'autre part ce malheureux pays a été un champ de guerre et d'autres calamités pendant les quarante dernières années, il faut lui céder la Moldavie et la Tatarie de Budziac. Sa couronne doit être déclarée héréditaire dans la maison de Saxe.

l) La république de Venise a droit aux considérations les plus tendres des Chrétiens, étant une de leurs barrières contre les Infidèles, en même temps la puissance de la Chrétienté la plus exposée à leur furie ;... tous les confédérés lui accorderont de grand cœur toute la Dalmatie en lui restituant en même temps la Morée qui lui fut arrachée il y a une vingtaine d'années. De même qu'il faudra

céder à Gênes cette partie de la Vieille Grèce appelée aujourd'hui Livadia et établir sa souveraineté en Corse.

m) Les chevaliers de Malte se contenteront de la gloire d'avoir contribué à la chute de leur ennemi séculaire. Les Cantons de Suisse et les Grisons se contenteront de la double paye à leurs troupes pendant la duree de la guerre, ne pouvant pas avoir des prétentions d'étendre leurs territoires.

n) Toutes les iles de l'Archipel qui n'ont pas été mentionnées dans cette repartition doivent être réservées aux jeunes princes et aux généraux qui se distingueront le mieux au courant de la guerre.

4° Il dresse enfin un plan de campagne digne d'un chef d'état-major général d'armée de l'époque, et il y démontre une connaissance extraordinaire des places et des positions stratégiques aussi bien sur terre que sur mer. Ces renseignements lui ont été fournis par un vieux militaire (Bernier) qu'il a rencontré dans l'entourage du duc de Vendôme, et pour la capacité duquel il est plein d'éloges. « J'ai envoyé ce monsieur, nous dit-il, en 1730, faire la reconnaissance de toutes les villes considérables et de toutes les forteresses des Turcs en Asie et en Afrique, où il passa pour un musulman, et où il continua pendant trois ans ses études. » Toute cette partie se recommande de soi-même à l'attention des historiens militaires. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence une observation très intéressante d'ordre politique. Alberoni insiste sur ce que, pendant la campagne, aucune nouvelle imposition ne soit décrétée dans les pays conquis ; plus encore, il ne faut faire point de changements dans le régime fiscal appliqué aux chrétiens de la Turquie, cette mesure pouvant les faire regretter la domination turque, dont le système de gouvernement a pour maxime de ne jamais faire d'altérations dans leurs impositions. Comme pourtant le scepticisme a été assez naturel à l'époque, aussi bien à cause de la grandeur et de l'envergure de l'entreprise qu'à la suite des leçons tirées de l'histoire dans cet ordre d'idées, notre cardinal revient à la charge encore une fois, ne voulant laisser de côté aucun argument, apte à appuyer sa thèse.

« Avant de conclure, nous dit-il, il sera peut-être utile de donner quelques traits caractéristiques des Turcs. Parmi tous les peuples de la Terre, ils sont les plus grands bigots, mais ils sont en même temps sujets à la superstition aussi bien en paix que pendant la guerre; ils se croient les seuls *vrais croyants* ou *élus*. Se basant sur ce principe fallacieux, ils croient au succès de toutes leurs entreprises; mais les évènements leur infligeant une déception, ils en concluent tout de suite que leur Prophète est fâché contre eux pour une transgression de ses lois, et ceci les décourage de faire de nouveaux efforts et les rend incapables pour la résistance. Cette doctrine mal fondée a été souvent avantageuse aux Chretiens dans leurs luttes avec les infidèles, et tout particulièrement dans la dernière guerre hongroise... Aucun peuple n'est aussi lent que les Turcs pour se relever de ses pertes et disgrâces. Ils croient, en effet, qu'en vain ils feront de plus vigoureux efforts, avant d'avoir de signes visibles d'être rentrés dans les bonnes grâces de leur faux Prophète [1].

« Il est tout à fait certain que leur force navale ne s'est pas encore remise du coup reçu à Lepante il y a presque deux siècles, ni leurs forces de terre après celui de Vienne en 1683.

« ... Et comme aucune nation n'est aussi lente à se relever de ses disgrâces, aucune ne les supporte avec aussi peu de courage et de résignation : les Turcs rejettent tous leurs échecs et malheurs sur la tête de leurs capitaines, dès que la victoire leur tourne le dos. »

L'entreprise proposée ne doit pas s'arrêter devant l'éventualité même de se heurter à une résistance simultanée des Turcs, des Persans et des Maures réunis. « Mais il y a des raisons convaincantes à croire que ni les Persans ni les Maures ne prendront aucune part dans les guerres turques : je n'ai jamais vu dans l'Histoire que les Persans aient envoyé des secours aux Turcs;... il n'y a pas dans le monde deux nations aussi piquées l'une contre l'autre : quoique les Turcs et les Persans soient de même origine, la haine des derniers contre les premiers est si enracinée et si forte qu'ils ont un proverbe disant : il y a plus de mérite dans le fait de tuer un Turc que dans celui de tuer dix-neuf chrétiens !... Vu que toutes les Nations mahométanes, aussi bien les Turcs, que les Persans et les Maures, ont été ravagées les dernières années par les rebellions et les guerres inté-

[1] Lisez à ce propos ce curieux passage dans la proclamation aux Arabes de la Tripolitaine du 16 juin 1912. Le général *Camerana* y dit entre autres : « Les victoires italiennes continuent. *C'est là une preuve que Dieu abandonne les Turcs... Rien sur terre n'arrive sans la volonté de Dieu.* Les Italiens vaincraient-ils, si Dieu ne le voulait pas ?... »

rieures, il me semblerait que le bras divin doit diriger l'épée chrétienne dans la voie d'en finir avec la domination des Infidèles, et d'accomplir une prophétie qui se trouve dans plusieurs éditions de l'Alcoran et d'après laquelle le jour arrivera où le glaive chrétien sera tiré et où il les chassera de leur Empire. »

V

En se défendant dans un endroit de ce travail de différentes accusations portées contre lui, et auxquelles nous avons déjà fait allusion, le cardinal écrit : « J'aurai peu de difficultés à me disculper du grief de la bigoterie. Je crois, en outre, qu'on sait assez que la science de casuistique et de controverse n'est guère de mon talent. J'ai été toujours persuadé qu'il ne devait y avoir d'autres moyens pour reconcilier les différentes opinions des Chrétiens que ceux recommandés par l'Écriture, c'est à dire la douceur, l'indulgence, la sainteté et la pureté des mœurs. Et je me flatte que les ministres des Puissances protestantes qui ont résidé à la cour d'Espagne durant mon passage au pouvoir, me rendront la justice de certifier qu'ils n'ont jamais découvert en moi d'autres sentiments. J'étais d'ailleurs tellement contraire à la persécution, que j'ai souvent conseillé au Roi d'accorder la liberté de conscience dans ses pays ; et cela n'était pas tout : j'ai osé même proposer un plan pour modérer les pouvoirs de l'Inquisition, ce qui, j'en suis sûr, n'a pas peu contribué à ma chute. J'étais tellement éloigné de sentiments ultra-religieux, que mes adversaires ont pu m'accuser de favoriser les Turcs dans la dernière guerre en Hongrie... » Dans le projet qu'il présente à ses contemporains, la première chose à faire, ou « la première mesure à prendre », c'est de réunir un congrès à Ratisbonne, auquel les Puissances seront invitées au nom de Sa Majesté Impériale. Un trait bien caractéristique à noter ici, et qui frappe tout particulièrement sous la plume d'un prince de l'Église catholique, c'est que non seulement il ne confie pas cette initiative au Pape, mais que ce dernier a été laissé de côté entière-

ment dans tout ce projet, où nous ne trouvons même aucune mention de l'État pontifical. Ceci frappe d'autant plus, que son contemporain, le grand philosophe Leibnitz, associe l'Empereur et le Pape dans cette œuvre. Alberoni insiste d'ailleurs sur la nécessité de fixer, dans cette réunion préliminaire, les parts à céder à toutes les puissances qui y prendront part, voyant là dedans la première condition, d'un côté de la réussite de cette entreprise, et d'autre part de l'organisation pacifique de l'Europe chrétienne[1]. Dans ce Congrès devaient être décidées les dispositions préliminaires suivantes :

1° La réligion dans l'Empire de Constantinople doit être établie sur la base de la paix de Westphalie, sans préjudice aux droits, à la doctrine ou à la discipline des églises grecques, coptes ou arméniennes;

2° On s'accordera sur un tarif douanier général pour toutes les Puissances chrétiennes, sans distinction ou privilèges spéciaux en faveur d'aucune nation;

3° Aucun Prince ou État ne prétendera à la souveraineté de l'Archipel, ce qui aidera beaucoup à favoriser le commerce et à empêcher les disputes pour les flagues commerciales;

4° Les fortifications des Dardanelles doivent être démolies;

5° Le *dominium maris* des Empereurs de Constantinople devra être limité par les détroits de Gallipoli.

Ce n'est que dans l'intérêt de la paix générale qu'il s'efforce de limiter les pouvoirs et les extensions des Empereurs de Constantinople. « Le monde a bien des raisons pour se plaindre du pouvoir excessif de certains Princes, puisque souvent il n'a été employé que dans le but de servir leurs desseins d'ambition

[1] « Il y a des gens qui pensent, dit-il, que cette dernière opération — c'est-à-dire la répartition des provinces des infidèles parmi les participants à la guerre, exposée plus haut — serait plus à sa place après qu'avant la conquête. A cette observation nous devons répliquer que cela se fait autrement dans toutes les guerres offensives, et avec raison, vu que si les petits Princes et États ne devaient être assurés quant à leurs profits jusqu'à la conclusion de l'affaire, il est à craindre qu'ils se trouveront dans une situation défavorable. Et nous pouvons ajouter que l'échec des Croisades est dû pour une grande part au défaut de ces précisions avant leurs commencements. »

demesurée ainsi que leurs tendances inavouables. Il est donc prudent de prévoir toutes les mesures, afin d'empêcher chez tout prince un tel excès de pouvoir qui pourrait le rendre dangereux pour ses voisins. Il est vraiment à espérer, continue-t-il, « que notre plan de Diète Perpétuelle pour établir la tranquillité de la Chrétienté produira la fin désirée. Mais il est difficile de se garantir suffisamment des événements futurs : il y a une étrange rotation dans le cours des affaires sublunaires. Rien n'est plus variable que les systèmes politiques; les princes qui ont été en plein désaccord pendant plusieurs années, ne se jettent-ils les uns dans les bras des autres à la suite de quelques nouvelles influences et spéculations, et ne se font-ils des compliments sur ce qui avait couté auparavant des torrents de sang? Il n'est donc pas impossible que le nouvel Empereur ou ses successeurs aient des vues à un certain moment qui ne seront point en harmonie avec l'intérêt général de l'Europe. Ce pouvoir ne peut pas donc être assez suffisamment restreint ». La Diète Perpétuelle des Puissances chrétiennes doit être investie de l'autorité pour trancher amicalement toutes les disputes et controverses. « Si un pareil tribunal avait déjà été établi dans la Chrétienté, nous n'aurions pas vu l'Europe si souvent harrassée par des guerres peu raisonnables et injustifiées. »

Et voilà enfin la quintessence de ses méditations et de ses propositions :

I. *Il y aura à l'avenir une Diète Perpetuelle, composée des ministres ou deputés de toutes les Puissances chrétiennes. Elle se reunira à Ratisbonne sous les reglements et formes de procedure en usage actuellement pour la Diète Germanique* [1].

II. *Toutes les controverses qui pourraient surgir entre les Princes ou*

[1] La Diète de Ratisbonne était divisée en trois collèges : celui des électeurs que formaient à eux seuls les neuf souverains à qui appartenait le droit de pourvoir à la vacance du trône impérial; celui des princes dont le nombre n'était pas de moins de cent; et enfin celui des villes libres, qui se composait de cinquante et un députés. On votait par ordre, de sorte que les deux collèges princiers décidaient à eux seuls de toutes les résolutions. Duc de Broglie, *Frédéric II et Marie Thérèse*, Paris, 1883, I, p. 254.

États chrétiens pour un motif de religion, de succession, de mariage ou pour toute autre cause ou prétexte, seront tranchées par le nombre de voix exigé pour la constitution de l'Empire. Ces décisions doivent être prononcées dans le terme d'une année, à partir du jour où l'affaire sera soumise à la Diète.

III. *Dans le cas où l'une de ces Puissances en litige refuserait de se soumettre aux décisions de la Diète qui doivent être notifiées en forme authentique dans un délai de six mois, alors cette Puissance sera considérée comme pertubatrice de la tranquillité publique, et la Diète procédera contre elle, par l'execution militaire, jusqu'à ce qu'elle se soumette à ses décisions et repare tous les dommages et toutes les dépenses de la guerre, faites à cette occasion. Le contingent à fournir par chaque Prince ou Etat dans un cas pareil sera reglé sur la base établie pour l'Empire.*

Alberoni ajoute avec raison : « Le temps seul pourra démontrer quel sort sera réservé à mes intentions et à mes vœux. Mais tout homme intelligent sera à même de juger les difficultés par lesquelles j'ai dû passer pour donner à un tel plan une forme de consistance. »

En limitant la Diète Perpétuelle à l'Europe ou au monde chrétien, Alberoni a été tout à fait dans les grandes idées de son époque.

D'autre part, la paix et la fraternité font la base de la religion chrétienne, née sur le territoire romain, quand, pour le monde civilisé, Rome était devenue un État universel. Si donc Alberoni cherche le modèle pour son organisation et pour sa pacification de l'Europe dans la constitution du Saint-Empire, celle-ci n'est qu'une adaptation des principes du Droit romain à l'esprit germanique. Paix romaine, paix chrétienne, paix germanique, paix « alberonienne » ne sont que les nœuds successifs de l'évolution de la même idée. Et si « l'utopie n'est que l'idéal à distance », consolons-nous que, quoique celle parcourue jusqu'à nos jours ait été longue et scabreuse, l'aube entrevue par tant de grands esprits soit déjà plus claire, beaucoup plus claire qu'elle n'était il y a quelques siècles. Le fils du jardinier de Plaisance aura contribué à ce progrès. Et malgré que de la moindre calomnie, il reste toujours quelque chose, le grand justicier, le temps, a fait aussi son œuvre : les petites taches s'en vont, la véritable

valeur reste. Quelques années seulement après sa mort, Ange Godard écrira son PROJET DE PACIFICATION GÉNÉRALE (Amsterdam, 1757) avec l'unique dessein, la tranquillité de l'Europe, et avec l'unique objet, la conservation de ceux de son espèce, en faveur de la République universelle ; et stipulant pour le genre humain, il parle déjà d' « un Droit des gens public ». Comme le rayon du soleil, ce Droit peut être obscurci, nié, outragé ; il perce à la fin toujours, et il répand autour de soi la justice, comme le rayon du soleil la vie.

Toulouse de Pierre Dubois, Venise de Crucé, Berne du Prince de Hesse-Rheinfels, Rome de Leibnitz, Ratisbonne d'Alberoni ont attendu en vain l'installation d'une Cour internationale d'arbitrage. Mais un beau jour elle s'est réveillée à la Haye. Ce n'est pas encore la cour rêvée. Mais elle lui ressemble beaucoup. Le véritable progrès ne s'effectue d'ailleurs, que par une évolution lente et sûre. La pierre que le cardinal Alberoni a apportée comme contribution à la construction de cet édifice n'est ni très grande, ni très brillante. Elle ne porte que les traces des outils par lesquels elle a été taillée et l'empreinte de son auteur. Je crois toutefois qu'elle méritait d'être présentée aux esprits qui suivent avec intérêt la pente que monte l'Humanité avec beaucoup de peine, voulant s'affranchir de la force brutale et se rapprocher autant que possible du règne du Droit et de la Justice.

Mil. R. VESNITCH.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Je dois tout d'abord remercier MM. Vesnitch, Lacour-Gayet et Durrieu des intéressantes lectures qu'ils ont bien voulu nous faire. En leur adressant l'expression de notre gratitude pour le plaisir qu'ils nous ont causé, je suis certain d'être l'interprète des sentiments unanimes de cet auditoire d'élite qu'ils ont tenu sous le charme de leur parole.

Ainsi que nous l'a dit M. le ministre de Serbie au début de sa lecture, il y a peu d'hommes ayant joué un rôle dans l'histoire, dont l'importance ait été aussi discutée que celle du cardinal Alberoni, qui a été « vitupéré et glorifié avec la même passion ». En Espagne même, dont il s'est attaché à relever l'ancienne splendeur, en rétablissant l'autorité royale, en réprimant les abus, en créant une marine, en réorganisant l'armée à la façon de celle de la France et en rendant l'Espagne plus puissante qu'elle n'avait été depuis Philippe II, on a vite oublié les services du grand ministre pour ne se souvenir que de son esprit d'intrigue, de ses platitudes et de ses fourberies.

En nous présentant le cardinal Alberoni comme un pacifiste, précurseur du mouvement en faveur de la paix universelle qui a abouti à la Conférence de la Haye, M. Vesnitch nous apporte des éléments nouveaux d'informations puisées aux meilleures sources qui sont de nature à modifier le jugement généralement porté sur le rôle politique de celui qu'on a comparé à Mazarin. Il ne semblait pas, en effet, que le pacifiste apparaisse beaucoup dans toute sa vie; sa politique essentiellement agressive y portait peu. Saint-Simon, souvent partial, lorsqu'il s'agit d'adversaires français, mais singulièrement perspicace, lorsqu'il juge

la politique étrangère et ses agents, traite Alberoni dans ses mémoires de mégalomane agressif qui voit dans la guerre et la guerre seule l'*ultima ratio* de ses ambitions. Cette opinion généralement reçue double l'intérêt de la thèse que nous a présentée M. Vesnitch, fondée sur des documents, dont la valeur ne saurait être contestée.

M. Lacour-Gayet nous raconte sous les couleurs les plus pittoresques l'ambassade que le Sultan du Maroc a envoyée à Louis XIV au mois de novembre 1698, dans le but apparent de conclure un traité d'amitié assurant la liberté du commerce aux trafiquants français sur les côtes de son empire et la délivrance de nos malheureux compatriotes dépouillés de leur cargaison et soumis aux plus durs traitements dans les bagnes de l'intérieur. Notre éminent lecteur nous décrit la composition de cette ambassade, sa réception à Brest par les autorités royales, les égards dont elle fut entourée dans son voyage jusqu'à Paris et pendant son séjour en France; les détails de sa réception officielle par le Roi et sa cour, et les perpétuels faux-fuyants de son chef Abdallah ben Aischa pour faire traîner les négociations, et finalement son retour à Salé sans avoir rien conclu.

L'épisode qui suit ce retour paraît invraisemblable, et il nous faut l'autorité de Dangeau et de ses contemporains pour ne pas la contester. Elle prouve en tout cas l'incommensurable orgueil de ce sultan qui, en demandant la main de la princesse de Conti, a entendu, lui qui s'intitulait le grand Empereur d'Afrique, traiter de pair avec celui qu'il appelait le grand Empereur d'Europe, se figurant sans doute honorer la maison de France en admettant dans son harem une fille du Roi Soleil.

Cet orgueil se retrouve à tous les degrés de l'échelle sociale dans le monde arabe et musulman.

« Notre race et notre religion, me disait jadis Si Sliman Benkaddow, le chef de la puissante tribu des Ouled-Sidi, cheik guerroyant contre nous dans la province d'Oran, qui me fut amené prisonnier à Tanger pour être interné au Maroc, sont aussi supérieures aux vôtres que notre civilisation. Vous pour-

rez peut-être réduire momentanément par la force nos corps, mais vous ne conquerrez jamais nos cœurs. Notre haine restera aussi immuable que le Coran. »

Le comte Durrieu a trouvé dans les papiers laissés par M. Delaville-Le-Roulx, un des membres fondateurs de notre Société, qu'une mort brutale a enlevé récemment à notre affection, une série de lettres copiées sur des registres originaux de la fin du quinzième siècle aux archives de Malte. En les accompagnant de détails puisés à d'autres sources, notre éminent collègue apporte de précieuses lumières sur un point important de l'histoire générale, à savoir que le roi Charles VIII, élevé par son père Louis XI dans la haine de la domination turque en Orient, avait conçu dès son jeune âge le projet de délivrer les chrétiens du joug ottoman, qu'il la poursuivit lorsqu'il fut Roi et n'y a renoncé que devant l'indifférence ou l'hostilité des Souverains de la chrétienté, et particulièrement du Pape au concours desquels il avait fait un appel pressant.

Dans l'esprit de Charles VIII, son expédition en Italie pour faire valoir les droits qu'il tenait de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, devait lui faciliter un débarquement en Grèce, la prise de Constantinople et la délivrance de la Terre-Sainte.

Ce plan élaboré au quinzième siècle a été exécuté en partie seulement par la proclamation de l'indépendance de la Grèce à la fin du règne de Charles X, qui constitue une des pages les plus glorieuses de notre histoire.

LES COURRIERS PONTIFICAUX

DU QUATORZIÈME AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Il était essentiel pour le Saint-Siège de pouvoir disposer d'agents rapides et sûrs chargés de porter au loin les missives de sa chancellerie [1]. C'est pourquoi dès le commencement du quatorzième siècle, les papes entretenaient des courriers ordinaires auxquels étaient adjoints, en cas de nécessité, des courriers extraordinaires [2]. Jean XXII disposait de cinquante-trois courriers; dans les derniers jours de l'année 1316, il ordonna qu'on payât deux gros tournois par jour à quarante-cinq courriers pour leur solde depuis le jour de son élection, soit pendant soixante-dix-sept jours (il avait été élu le 7 août 1316) et autant à huit autres courriers pour cinquante-deux jours; la somme totale des salaires s'éleva à 590 florins, somme élevée qui montre toute l'importance que la cour pontificale attachait à ce service [3]. Ces cinquante-trois courriers étaient spécialement attachés au

[1] « *Quoniam pro urgentibus et instantibus Apostolice Sedis necessitatibus opus est ut continue ex Urbe ad diversas mundi partes et alliunde Romam Tabellarii et Equitores transmittantur...* » Bref de Paul III en date du 17 octobre 1534. *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 101, fol. 5.

[2] Cf. d'une façon générale : C. Fea, *Compendio storico delle poste specialmente romane*, Rome, 1835. — Luigi Clavari et Severino Atlilj, *la Vita della posta*, Bari, 1905. — Fritz Ohmann, *Die Anfange des Postwesens und die Taxis*, Leipzig, 1909. — Dr. Joseph Rubsam, *Johann Baptista von Taxis*. Freiburg im Bresgau. 1889. — Girolamo Figini, *l'Opera dei Tassi nello Sviluppo delle Poste*, Bergame, 1895. — A. Mellilo, *le Poste italiane*, Rome 1904. — A. Solerti, *Vita di Torquato Tasso*, Rome, 1895 (pour les Taxis).

[3] *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 13, fol. 57. Le gros ou sol tournois, monnaie de compte, a eu une valeur très variable: il a passé en quarante ans de 85 centimes à 45 centimes valeur intrinsèque; il représentait à Avignon à peu près la dixième partie du florin d'après Garampi. *Saggi di osservazioni sul valore delle antiche monete pontificie*, Rome, 1766, cap. V, Dei Grossi..., p. 117. Cf. Saverio Scilla, *Breve Notizia delle Monete Pontificie...* Rome, 1715, p. 190. Quant au florin, monnaie d'or, qui varia beaucoup moins, on sait que la valeur intrinsèque peut en être estimée à 12 francs environ.

siège d'Avignon; il y en avait deux en Italie que l'on appelait « ultramontains »; leurs pays d'origine étaient très variés, il en venait du Milanais, de la Toscane, de Ferrare, presque pas du midi de l'Italie; toutefois la plupart étaient Français; on verra d'ailleurs par la suite que, même lorsque la cour pontificale fut retournée à Rome, elle continua à employer beaucoup de Français comme courriers.

Le nombre des courriers pontificaux avait peut-être été augmenté en 1316 à la suite de l'élection d'un nouveau pontife, car l'année suivante on n'en trouve plus que trente-cinq; le 24 septembre, il est compté 202 florins à vingt-neuf courriers pour six semaines de service et 44 florins 8 gros à six courriers envoyés à l'étranger pendant cinq semaines et cinq jours; le 22 octobre suivant (1317), il est payé une somme globale de 134 florins 4 gros à vingt-huit courriers pour quatre semaines, à un courrier pour quinze jours et à « d'autres » pour dix-huit jours [1]. Les sommes comptées de la sorte les mois suivants restent toujours assez élevées; elles varient de 127 à 178 florins, en sorte que, dans le cours d'une seule année, le trésor pontifical dépensa pour ce service 1 889 florins. Vers la fin de 1319, les courriers étaient au nombre de quarante-cinq; leur solde d'un mois s'élève à 400 florins [2].

Outre le salaire fixe, chaque courrier recevait une indemnité spéciale quand il partait en mission. Pour s'être rendu à Plaisance afin d'y remettre des lettres au nonce apostolique, il est payé à Pietro Marini, le 6 août 1334, la somme de 10 florins [3].

[1] Décembre 1317, fl. 136, gr. 1 à 25 courriers pour quatre semaines. — Janvier 1318, fl. 154, gr. 2 à 31 courriers pour le mois. — Février 1318, fl. 127, gr. 2 à 27 courriers pour quatre semaines. — Mars 1318, fl. 173, gr. 5 à 30 courriers pour tout le mois. — Avril 1318, fl. 156, gr. 9 à 29 courriers pour tout le mois. — Mai 1318, fl. 163, gr. 9 à 36 courriers pour tout le mois. — Juin 1318, fl. 174, gr. 9 à 36 courriers pour tout le mois. — Juillet 1318, fl. 178, gr. 1 à 37 courriers pour tout le mois. — Août 1310, fl. 167, gr. 7 à 37 courriers pour tout le mois. *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 16, fol. 134 à 145.

[2] *Ibid.*, vol. 31, fol. 67, 71, 74.

[3] *Ibid.*, vol. 31, fol. 74.

Sous le pontificat du pape Innocent VI, les sommes comptées aux courriers s'élèvent à environ 330 florins par mois; en mars 1353, 333 florins sont répartis entre quarante courriers; en avril (1353), 336 florins sont répartis entre quarante-neuf courriers.

On découvrit, cette même année, que les missives pontificales étaient parfois interceptées. Le 8 février (1353) le pape adressa une lettre à l'archevêque de Milan, Giovanni Visconti, pour l'informer qu'à son insu, à ce qu'il supposait, ses agents prenaient connaissance des lettres que le Saint-Siège envoyait aux cardinaux et aux prélats résidant en Italie; il lui rappelait que « cette ouverture des plis pontificaux était contraire à l'honnêteté », et il renouvelait la menace d'excommunication faite jadis par Boniface VIII contre ceux qui se rendraient coupables de cet attentat contre le pouvoir pontifical [1]. Il ne faut pas oublier que le pape et l'archevêque de Milan étaient alors, sinon en conflit ouvert, du moins en hostilité. Il en fut de même de leurs successeurs respectifs et c'est pourquoi le courrier qui apporta de Florence à Avignon au pape Urbain V la nouvelle que les Milanais venaient de se soulever contre leur seigneur Barnabo Visconti reçut la somme de 23 florins (21 avril 1362). La même nouvelle communiquée cinq jours après par deux courriers arrivés l'un de Ferrare, l'autre de Bologne, valut à chacun d'eux 30 florins. Un peu plus tard, le 6 juin 1362, il fut compté 50 florins à un courrier qui avait été envoyé auprès des « archevêques, évêques et autres d'Allemagne pour les affaires de Barnabo »; un messager qui alla, à cette même fin, auprès de l'empereur, reçut 20 florins le 10 juin [2].

[1] Bref « Johanni Arch. Mediolensi quod inhibeat litteras missivas clausas cardinalibus vel aliis directas aperiri. » *Archiv. Seg. Vat.*, *Reg. Vat.*, 236, fol. 17.

En l'année 1520 (novembre), le pape Léon X, inquiet de quelques rumeurs d'un nouveau complot contre sa vie, donna ordre de saisir toutes les lettres apportées par les courriers et de les acheminer à leur destination seulement après qu'on en aurait pris connaissance. SANUTO, *Diarii*, vol. 29, col. 342.

[2] *Archiv. Seg. Vat.*, *Int. et Exit.*, vol. 298, fol. 113, 114, 130. Le cardinal Albornoz opérait contre Barnabo.

L'antipape Clément VII dépensa beaucoup pour ses courriers car il avait à traiter avec plusieurs cours ; en la seule année 1389, le trésor pontifical dut payer 2 florins à Jean de Clairvaux qui était allé trouver le roi de France à Montpellier, et 30 florins à Giovanni de Volandra envoyé en Bourgogne et en Brabant (c'est à son propos que le mot *equitator* est employé pour la première fois) ; un autre courrier reçoit 24 florins à son retour de Nemours où il avait été envoyé vers « le juge du royaume ». Le patron d'un brigantin qui s'était rendu à Naples pour y porter des lettres pontificales exigea 400 florins [1].

Lorsqu'un courrier perdait de façon ou d'autre sa monture, le prix lui en était remboursé ; ainsi Guillielmo de Ruppe se fait attribuer 50 florins. le 9 janvier 1390, tant pour ses dépenses qu'en compensation de la perte de son cheval [2]. Les courriers blessés avaient droit à une indemnité ; l'antipape Benoît XIII accorde à ce titre 24 florins à l'un de ses courriers (4 décembre 1396 [3]). Quant aux frais de voyage, ils continuaient à être comptés assez largement ; d'Avignon à Antibes, 8 florins ; d'Avignon à Gênes, 12 florins ; d'Avignon à Milan, 12 florins également (1390) [4].

Pour les petites distances, les cavaliers étaient remplacés par des piétons dont la rétribution était modique ; il en coûtait, par exemple, 2 florins pour faire porter à pied des lettres d'Avignon à Marseille (12 février 1397) [5]. Au contraire, le 19 mars suivant, un courrier de marque, Gastone de Moncada, reçut 34 florins pour se transporter également à Marseille afin d'y rencontrer le roi d'Aragon, Martin le Vieux [6].

Les messagers pontificaux n'avaient pas tardé à former une association ; à sa tête se trouvait un chef qui leur servait d'intermédiaire avec la curie romaine ; Tommaso Cardini s'acquittait

[1] *Arch. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 366, fol. 56, 57, 59, 62, 78.
[2] *Ibid.*, fol. 80.
[3] *Ibid.*, vol. 374, fol. 51.
[4] *Ibid.*, vol. 366, fol. 80, 214.
[5] *Ibid.*, vol. 374, fol. 72.
[6] *Ibid.*, fol. 78. Un courrier envoyé à la même date, à Marseille, avec des lettres, reçut 4 florins.

de cette fonction à la fin du quinzième siècle; en 1390, on lui remit 15 florins en remboursement de sommes payées par lui à des courriers [1].

Quand l'antipape Benoît XIII alla s'établir pour un temps à Nice, il emmena douze courriers auxquels furent alloués 3 florins par tête comme frais de voyage et ce fut l'un deux, Raymond Fabri, qui toucha la somme totale au nom de ses collègues (1er décembre 1404 [2]).

Pendant le grand schisme quelques abus s'introduisirent dans le corps des courriers: c'est ainsi que certains d'entre eux exigeaient des prélats et des autres personnes de la Cour dont ils transportaient la correspondance, des allocations supplémentaires; Martin V, dès son établissement à Mantoue, convoqua le chef des courriers, qui était alors Toto (Antonio) de Pérouse et les autres courriers et les prévint qu'il révoquerait ceux qui se livreraient à de semblables pratiques (25 octobre 1418) [3]. D'autre part les courriers se querellaient entre eux; depuis quelque temps déjà, ils portaient, conformément à l'usage, comme insigne de leur mission et aussi comme sauvegarde, un bâton aux armes pontificales. Or, en cette même année 1418, deux courriers entrèrent en contestation au sujet d'un de ces bâtons et le vice-chancelier eut à intervenir pour accommoder la querelle [4].

Le chef des courriers avait le droit de révoquer les courriers bien qu'ils fussent désignés par le souverain pontife; le même jour où le vice-chancelier décidait la dispute du bâton, il réintégra un courrier que son chef Gotfried Dursan on Durstein avait congédié. D'autre part, les courriers exerçaient une sorte de contrôle sur les nominations pontificales; quand le vice-chancelier avait choisi un nouveau courrier, il en informait l'association

[1] *Arch. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 366, fol. 186.
[2] *Ibid.*, vol. 374, fol. 128.
[3] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 3, fol. 124.
[4] *Div. Camer.*, vol. 3, fol. 128. La décision du vice-chancelier fut lue devant le chef des courriers qui était alors Gotfried Dursan et tous les courriers assemblés, le 7 décembre 1418.

des courriers et la priait de l'accueillir favorablement [1]. Toutefois, si le nouveau venu rencontrait mauvais accueil, le vice-chancelier forçait la main aux courriers. Ainsi le chancelier ayant engagé comme courrier un Français du nom de Marlet, il dut menacer Dursan et ses collègues de les suspendre jusqu'à Pâques prochain pour les obliger à admettre parmi eux le nouveau venu (19 décembre 1418) [2]. Ils se soumirent et Marlet prêta le serment habituel, mais dans l'acte qui relate cette cérémonie, les courriers firent insérer une protestation réservant leurs droits. Ainsi l'association des courriers, comme tant d'autres corps dépendant du Saint-Siège, montrait à l'occasion un certain esprit d'indépendance et le Saint-Siège ne s'en tenait pas pour blessé.

Cependant il jugea utile, après ces incidents, d'imposer à tous les courriers, y compris leur chef, de renouveler leur serment d'obéissance (7 avril 1419). Vingt-trois courriers remplirent cette obligation; quelques-uns étaient Français, comme Godinot et Garnier, d'autres Allemands, comme Tilman et Former, le reste Italiens et Espagnols [3]. Le chef des courriers était Étienne Fabri. Chaque nouveau courrier devait prêter serment avant son entrée en fonctions; tel fut le cas de Jean Cochon, de Rouen, admis dans le corps des courriers le 1er février 1426 [4].

Le corps des courriers jouissait de certains avantages que les actes rappellent sans les spécifier et qui se préciseront plus tard. Leur salaire mensuel s'élevait à 4 florins (1421) [5], mais les dépenses afférentes à chaque voyage étaient soldées à part, comme il a été dit; ainsi, en 1433, sous le pontificat du pape Eugène IV, le trésor pontifical compta à divers courriers les sommes suivantes pour leurs déplacements [6] :

[1] *Div. Camer.*, vol. 7, fol. 66. « ... *Universitatem vestram requirimus et hortamur quatenus ipsum Johannem... in agendis assistetis... consilium et favorem...* » (27 mai 1419.)

[2] *Ibid.*, vol. 3, fol. 129.

[3] *Ibid.*, fol. 132.

[4] *Ibid.*, fol. 180.

[5] *Archiv. Seg. Vat., Int. et Ext.*, vol. 379, fol. 152.

[6] Rome, *Archiv. di Stato.*, *Mand. Camer.*, 1431-34, fol. 188.

Pour un voyage de Rome à Rieti, 5 carlins[1]; en Allemagne, 50 florins; à Pérouse, 3 florins; à Bâle, 25 florins; à Venise, 8 florins; à Florence, 3 florins; à Pesaro, 7 florins.

Quand il s'agissait de missions auprès des souverains étrangers, la dépense était bien plus grande. En l'année 1438, alors qu'il résidait à Ferrare, Eugène IV donna des missions en même temps à quatre messagers emmenant chacun trois chevaux; l'un, Giovanni di Servati, qui alla en France auprès de Philippe IV et demeura quatre mois absent, reçut 120 florins; Barnabo Orsini, qui alla en Espagne auprès du roi Alfonso V et fut sept mois absent, reçut 210 florins; un troisième, Alfonso d'Espagne, qui alla en Angleterre et jusqu'en Écosse et resta absent le même temps, reçut également 210 florins; il en fut de même de Galeazzo de Mantoue qui alla auprès des Électeurs d'Empire; il avait cinq chevaux et mit cinq mois à accomplir sa mission. Comme le pape envoya aussi des courriers à d'autres souverains, la dépense totale s'éleva à 1 845 florins[2]. Il ne faut pas perdre de vue que la valeur intrinsèque du florin dépassait alors 12 francs et que sa valeur réelle était d'autant plus grande que celle de l'argent venait de baisser de façon sensible, mais le moment était critique pour le pape qui avait récemment ouvert la première session du Concile de Ferrare et que menaçait le concile de Bâle.

Cette même année, il était payé 480 florins à Battista de Padoue qui avait résidé six mois en Espagne, ayant huit chevaux[3].

Les années suivantes, au contraire, les dépenses sont minimes; il est compté à quelques courriers 4 florins pour aller de Rome à Florence où s'était retiré le pape, 7 florins pour aller de Florence à Venise[4]...

Les courriers remplissaient tous les ans une sorte de mission

[1] On peut évaluer à cette époque le carlin à environ 60 centimes.
[2] *Ibid.*, *Mand. Cam.*, 1434-1439, fol. 153
[3] *Archiv. Seg. Vat.*, *Int. et Exit.*, vol. 405, fol. 49.
[4] *Ibid.*, sans pag. pour la fin du registre.

honorifique; ils allaient sur la Riviera chercher les palmes qu'on employait pour le dimanche des Rameaux [1]; le 3 janvier 1439, Pierre Piquot et Giovanni Balestrari reçurent de ce chef 26 florins [2].

A Francesco de Padoue, il fut remis 196 florins pour avoir fait nombre de fois le voyage entre Florence et Ferrare où se tint le Concile durant toute l'année 1438 [3]. Lorsque l'union des deux Églises grecque et romaine eût été proclamée à Florence, le 6 juillet 1439, des courriers furent envoyés dans toutes les directions; celui qui fut porter la nouvelle à Mantoue et à Ferrare eut 15 florins; celui qui alla à Naples en eut 31 [4].

Les courriers étaient généralement payés par le trésor pontifical, mais quelquefois aussi les banquiers du Saint-Siège leur remettaient ce qui leur était dû comme salaire et comme frais de voyage. Le banquier Florentin Tommaso Spinelli reçut, le 26 mars 1439, la somme de 47 florins et 45 solidi pour autant remis par lui sur l'ordre du Saint-Siège à divers courriers, plus 35 florins payés le 30 septembre 1439 à Nicola, courrier allemand, qui s'était rendu pour affaires du pape en Allemagne auprès de l'empereur et en Pologne auprès du roi [5].

Le prix de location des chevaux employés par les courriers était, à cette époque, de 1/3 florins par jour, chiffre élevé même si la nourriture était comprise [6]; le prix d'achat de quatre che-

[1] *Arch. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 404, fol. 55.

[2] Cette coutume dura longtemps; en 1505 (23 janvier), deux convoyés, François Vache et Giovanni Gayo reçoivent 56 florins pour s'être rendus à Albenga y chercher des palmes; en 1536 (17 février), deux courriers, Pietro Cornuto et Giovanni Doliatori reçoivent 125 écus pour aller y chercher « plus de palmes que d'habitude en raison de la venue de l'empereur d'Allemagne (Charles-Quint) le jour des Palmes ». Les courriers pontificaux avaient également la charge de rapporter de Tivoli à Rome des branches d'oliviers également pour le dimanche des Palmes (10 mars 1517). *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 536, fol. 225; *Archiv. di Stato, Dep. General.*, vol. 1536, fol. 123. Sur les cérémonies relatives aux Palmes, voir F. Cancellieri, *Descrizione delle Funzioni della Settimana Santa*, Rome, 1818, p. 3, 5, 7, 14.

[3] *Ibid.*, vol. 404, fol. 58.

[4] *Ibid.*, fol. 70.

[5] *Ibid.*, fol. 60, 76.

[6] *Ibid.*, fol. 77, 78.

vaux acquis par un courrier en 1439 fut de 86 florins[1], soit 21 1/2 florins par cheval. En 1486, il fut compté 4 florins à un courrier dont la monture avait été tuée par les ennemis (17 avril); un peu plus tard (9 mai), un autre courrier reçut dans les mêmes conditions 9 florins[2].

Il y avait alors trente-huit courriers; ils présentèrent une supplique au pape lui représentant que, étant trop nombreux, ils ne pouvaient être tous occupés et ils le suppliaient de ne plus faire de nouvelles nominations jusqu'à ce qu'ils ne fussent plus que dix-neuf. De fait, dix seulement étaient employés à ce moment, les autres vingt-huit se trouvaient à Florence inactifs. Le pape se rendit à leurs raisons et, pendant quelque temps, les nominations cessèrent[3].

Vers cette époque, en 1440, se rencontre, pour la première fois parmi les courriers, le nom d'un Florentin, Bartolommeo dell' Avvantagio ou Vantagio, dont les descendants devaient être maîtres des postes pontificales pendant longtemps sous le règne des papes Léon X et Adrien VI[4].

Le recrutement des courriers se faisait dans toutes les classes de la société; d'aucuns étaient des clercs comme Jean Gauteret, de Châlon-sur-Saône, qui succéda, en 1451, à Jean Lando lequel venait de mourir; Jean Sani, de Bayeux, et Conrad Rasori, de Mayence qui succéda à Pierre Malot décédé (1456)[5]. Quelques-uns même étaient chanoines, comme Simon Belleville, de Tulle D'autres étaient choisis pour leurs capacités; en avril 1451, le titre de courrier fut accordé à un habitant de Thérouanne, Nicolas de la Villette, qui connaissait le français, l'anglais, l'allemand et l'italien et qui avait déjà beaucoup voyagé pour le compte d'autrui[6].

[1] *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, fol. 77.
[2] *Ibid.*, vol. 512, fol. 202, 205.
[3] *Archiv. Seg. Vat. Arm.* 53, vol. 13, fol. 296.
[4] Roma, *Archiv. di Stato, Mand. Camer.*, 1439-1443, fol. 42.
[5] *Archiv. Seg. Vat.*, Reg. 433, fol. 150, 224, 225. Reg. 365, fol. 105, 207. Reg. 542, fol. 175, 279.
[6] « *Nicolao de la Villette conceditur licentiam portandi arma seu insigna Papae* ». *Archiv. Seg. Vat.*, Reg. 433, fol. 154.

Les courriers étaient titulaires de leur charge jusqu'à leur mort et cette coutume est assez étrange, car elle semble inconciliable avec le caractère de leur profession qui exigeait les qualités de la jeunesse, l'endurance, la vigueur et la santé. Néanmoins, comme on vient de le voir, Gauteret succède à Lando mort en fonctions, Rosori à Malot, mort aussi, Camail à Niccola Cacciatore mort et lui-même est remplacé à sa mort par un clerc, Bernard Gouiont (?) du diocèse d'Amiens[1]. Les brefs de nomination portent presque toujours que la charge est accordée à vie et que le nouveau bénéficiaire l'obtient par suite de la mort du titulaire. Cet usage se perpétuera longtemps et contribuera à transformer ces emplois en charges. Les cas de démission ne sont pas fréquents ; Frédéric Rubel en est toutefois un exemple (mars 1464), ainsi que Jean Émerick du diocèse de Cologne (août 1465) et Jean Belleville de Tulle qui résigna sa charge pour en faire profiter un parent sans doute, Simon Belleville (1468) ; il en est de même pour Petrus Gomez dont Fernando del Pozo, clerc du diocèse de Cordoue, prit la place (mai 1486)[2].

Les courriers étaient devenus des personnages considérables; ils prêtaient serment, comme on l'a vu, devant le vice-chancelier, ou gouverneur de la ville ; ils versaient entre ses mains le prix de leur charge qui était une sorte de cautionnement et qu'on nommait *jocalia,* recevaient de lui le bâton[3], insigne de leur mission, et avaient le droit de porter sur leur poitrine « les armes de l'Église en or, en argent ou en peinture »; de ce fait, ils jouissaient d'une sorte d'immunité diplomatique[4]; au sur-

[1] *Ibid.*, Reg. 433, fol. 224, 225. Reg. 465, fol. 231.
[2] *Ibid.*, Reg. 542, fol. 47, 82, 177. Reg. Vat. 697, fol. 52.
[3] *Ibid.*, Reg. 545, fol. 70.
[4] Bref de nomination de Nicolas de la Villette. *Arch. Seg. Vat.*, Reg. 433, fol. 154, avril 1541. Voir plus haut. Autre bref adressé à Roland Scupen de Liège. Autorisation... *in pectore deferendi signum cum armis S. S. D. N. PP. aut. Sancte Rom. Eccles., ut moris est... Div. Camer.*, vol. 30, fol. 63. A la fin, en marge, il est dit que ce brevet est délivré *Gratis pro Deo quia pauper.* Autre bref du 16 juillet 1473 : *Concedimus licentiam... arma sive insigna dicti D. N. PP., more ejusmodi cursorum, in pectore portandi... Div. Camer.*, vol. 38, fol. 102.

plus c'était à eux qu'incombait la mission de remettre officiellement les actes émanés de la Chancellerie pontificale, brefs, décrets, lettres officielles [1]. Pour les missives de moindre intérêt, il avait été créé des courriers de second ordre, dont le salaire était pourtant de 6 florins par mois comme pour les courriers pontificaux [2]. Les brefs de nomination montrent la différence de leurs fonctions; les uns sont intitulés courriers porteurs de lettres, *cursori*, *corrieri*, plus tard *caballarii*, les autres, courriers ordinaires ou encore *cursori giudiziari* ou *tabellarii* [3], ce qui marque bien le caractère presque juridique de leurs fonctions [4]. Les courriers de la première catégorie étaient autorisés à transporter la correspondance des « communautés, collèges, universités et personnes de tout rang et de toute condition » (27 août 1463, 28 juillet 1464) [5].

En 1466, il est spécifié qu'un courrier emporte à Venise « des brefs et des lettres ». Ainsi le service des postes s'établissait en Italie presque dans le même temps que Louis XI le créait en France par l'édit de Luxies (1464) [6].

Les courriers pontificaux possédaient à Rome une hôtellerie particulière où pouvaient également se loger les courriers étrangers et que gérait le chef des courriers. La preuve en est qu'il est qualifié dans un acte de *hospes et rector cursorum* [7]. Cette gérance était au surplus pour lui une source de bénéfices, car il

[1] *Div. Camer.*, vol. 38, fol. 102.

[2] *Ibid.*, *Int. et Exit.*, vol. 463, fol. 126, 127, 130; vol. 466, fol. 287, 290, 295.

[3] Dans un bref de nomination, les actes que les courriers étaient chargés de remettre sont ainsi énumérés : « *Div. Camer.*, vol. 30, fol. 63. Littera creationis cursoris (1463). Te Rolando Scupen... Dñi Nri pp et Rom. Eccle. Cursorem et litterarum Apostolicarum, brevium, patentium, litterarum, processorum, missivarum, instrumentorum quarumqumque aliarum diversarum delatorum... ad Dñi Nri... beneplacitum... constituimus. »

[4] *Ibid.*, *Reg. Vat.*, 465, fol. 301. On verra toutefois (note 2, p. 24) que les cavaliers portaient, eux aussi, à l'occasion des brefs.

[5] *Ibid.*, *Div. Camer.*, vol. 30, fol. 63, 148.

[6] *Archiv. Seg. Vat.*, *Int. et Exit.*, vol. 464, fol. 203.

[7] *Ibid.*, *Div. Camer.*, vol. 29, fol. 205, 225.

avait le privilège de faire entrer en franchise douze barriques de vin à l'usage de ses hôtes; parfois il put même en faire rentrer vingt (1464)[1].

Le chef des courriers, malgré ses occupations, allait en mission comme les autres courriers; en 1461, Antonio Farfetini, qui remplissait ces fonctions, est envoyé en diverses villes par Paul II et reçoit de ce chef 47 florins[2].

L'année suivante le chef des courriers était Antonio Rochetta ou Rochette, lequel reçoit 120 florins pour payer le voyage en France de deux courriers et 53 florins pour ses dépenses personnelles (février et mars 1462)[3]. Il ne resta qu'un an en exercice; Fernando de Astigia lui succéda; le 12 août 1463, il touche 11 florins pour trois de ses hommes[4].

Comme les places de courriers étaient de plus en plus recherchées, les candidats sollicitaient d'éminentes recommandations pour les obtenir, notamment celles des cardinaux; or, l'on ne manquait jamais de mentionner dans le bref de nomination le nom du cardinal qui avait patronné le candidat, en quoi éclate la prévoyante sagesse habituelle au Saint-Siège[5].

Les Conservateurs romains disposaient de courriers particuliers, mais qui avaient ceci de commun avec les courriers pontificaux qu'ils étaient nommés et aussi révoqués par le souverain pontife; l'un d'eux, Giacomo Antoniaci di Castronovo, fut congédié par Paul II en octobre 1458 et remplacé par Nicolao de Montalto de Rome[6]. En 1524, le trésorier du patrimoine (de Saint-Pierre) avait également son courrier spécial[7].

Dans les dernières années du pontificat de Sixte IV, un cer-

[1] *Div. Camer.*, vol. 29, fol. 205, 225. Mais le chiffre habituel semble être douze.

[2] *Int. et Exit.*, vol. 449, fol. 103.

[3] *Archiv. Seg. Vat.*, *Int. et Exit.*, vol. 449, fol. 144.

[4] *Ibid.*, vol. 452, fol. 217.

[5] *Reg. Vat.*, 465, fol. 105 (1455).

[6] *Archiv. Seg. Vat.*, *Div. Camer.*, vol. 29, fol. 8.

[7] *Ibid.*, vol. 101, fol. 57. En 1465, il fut payé à Rosso, courrier qui était allé à Milan en huit jours pour y porter un bref, 12 florins; à Pusino de Bergame qui étail allé à Naples avec un bref, 4 florins; à Antonello de

tain Cristoforo, de Bergame, figure au nombre des courriers pontificaux[1]; il avait pour père Alessandro ou Sandro Tasso[2]; c'est le premier de cette lignée des Tassi ou Taxis qui jouèrent plus tard un si grand rôle dans l'organisation et le fonctionnement des postes pontificales; il sortait d'un rameau de la grande famille des Tassi établi depuis le douzième siècle à Bergame et avait été maître des postes vénitiennes.

Cristoforo ne tarda pas à se pousser et, sous le pontificat d'Innocent VIII (1484-1492), il exerçait les fonctions de chef des courriers ou maître des postes pontificales[3]; des sommes importantes lui passaient par les mains; dans la première année de sa charge, il lui fut versé: en février, 680 florins, en octobre, 200 florins (1485)[4].

Lorsqu'il mourut, au mois d'octobre 1485, son frère Gabriele le remplaça. Il demeura pendant près d'un quart de siècle à la tête du service des courriers pontificaux[5]. Dans le bref de sa

Velletri, cavalier, qui avait porté un bref à Pérouse et à Podi, 1 fl. 16 b. (On remarquera la modicité de la paye: il s'agit, en effet, d'un caballario et cependant il est chargé de porter un bref.) Barono de Bergame reçoit 5 florins pour être allé à Naples avec un bref; Nicolao Bonaparte reçoit 15 florins pour s'être rendu à Terracine pour affaire de S. S. (*Depos. gen.* 1435, fol. 4 et suiv.)

[1] *Reg. Vat.*, vol. 656, fol. 66. Solerti, *Vita di et Fasso*, Rome, 1895, vol. 11, p. 84. Testament de Sandro (Alessandro) « filius emancipatus Petri de Taxis de Cornello » (1484).

[2] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 46, fol. 64. *Brevis dilecto filio Gabriele de Bergamo Magistro Cursorum ac Caballariorum Camere Apostolice* (10 mars 1488); toute la généalogie de la famille y est rappelée: Christoforo, Gabriele et Agostino sont portés comme fils de Alessandro. Celui-ci eut en tout huit fils. Il mourut probablement en 1488. Ohmann, p. 78. Cf. Solerti et Fugini. Alessandro mourut avant 1486. Il était fils de Pietro.

[3] *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 511, fol. 158. Que Christoforo fût de la famille des Tassi, cela ressort du fait que Gabriele qui était son frère en faisait sûrement partie. Gabriele toucha des sommes dues à Christoforo. *Ibid.*, vol. 512, fol. 191, 12 février 1486.

[4] *Ibid.*, vol. 514, fol. 233.

[5] *Ibid.*, *Div. Camer.*, vol. 46, fol. 64. Le 21 mai 1489 il est versé à Gabriele sur mandat daté du 16 octobre précédent 157 florins pour deux courriers entretenus par lui durant treize mois. (*Int. et Exit.*, vol. 512, fol. 191 et vol. 514, fol. 235.) Gabriele eut également la direction de certains services postaux en Allemagne.

nomination, Gabriele est qualifié de *Magister Cursorum et Caballariorum:* son droit de faire entrer dans la ville et de vendre lôuze barriques de vin sans payer de droits est rappelé ainsi que l'obligation qui lui est imposée, comme à ses prédécesseurs, de tenir constamment prêts à partir deux courriers auxquels il devait donner six ducats de salaire par mois [1]. Son frère, Augusto ou Agostino, lui était adjoint sur sa demande [2]. Le bref est du 28 février 1488; le 11 mars, Gabriele et son frère se présentaient devant la Chambre apostolique assemblée en audience solennelle afin d'être admis dans la charge qui venait de leur être ainsi attribuée et la Chambre « avec le respect des décisions du Saint-Siège qui convient » déféra à l'ordre du pouvoir pontifical; après quoi ils prêtèrent serment devant trois témoins.

Il semble que Gabriele avait la haute direction du service des postes et Agostino la charge de toucher les fonds et d'organiser les nouveaux services [3].

Gabriele avait acheté sa charge ou donné un cautionnement

[1] Le ducat et le florin avaient même valeur; l'un se substitua à l'autre vers cette époque.

[2] Jules II renouvela en 1510 (19 avril) les pouvoirs de Gabriele après la mort de son frère Agostino. (*Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 58, fol. 98.)

[3] *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 532, fol. 220, 228, 232; vol. 533, fol. 152, 157; vol. 534, fol. 50. Les payements sont très nombreux; j'en cite quelques-uns comme exemple :

253 florins à Agostino pour voyages du 30 octobre 1500 au 22 juillet 1501.

65 florins à Agostino pour voyages entre Rome et Venise, auprès du nonce (15 janvier 1502).

100 florins à Agostino pour l'organisation du service des postes dans la région de Camerino (où César Borgia faisait la guerre) 27 juin 1502.

149 florins à Agostino, même objet, 26 juillet 1502.

290 florins à Agostino pour le service entre Pesaro et Piombino pendant deux mois (24 septembre 1502).

220 florins à Agostino pour le service entre Rome et Imola (20 octobre 1502).

123 florins à Agostino pour le même service pendant quinze jours (12 novembre 1502).

220 florins à Agostino pour les postes de la Romandiole pendant un mois (2 décembre 1502).

18 ducats à Agostino pour le service entre Rome et le duc de Valentinois pendant qu'il était en campagne (1er juin 1503).

sous une forme déguisée; en effet, le trésorier pontifical reconnaissait, dans le bref de nomination, qu'il avait reçu de lui une avance de 300 ducats dont il se déclarait incapable de faire la restitution et Gabriele s'engageait à ne pas exiger cette somme tant qu'il serait maintenu dans ses fonctions, mais à sa mort, la somme devait être remboursée intégralement à ses héritiers.

Ce Gabriele avait une famille nombreuse; elle envahit le corps des courriers; Giacomo Giovanni [1], un autre fils de Gabriele Cristoforo, fut créé, malgré sa jeunesse, courrier ordinaire aux appointements habituels de 6 florins par mois (1488 et années suivantes [2]).

[1] A. Solerti, *loc. cit.*, vol. II, p. 84. Voir note suivante. En 1488, Jacobo di Pergamo ou Bergamo (Tassi) est qualifié de *Magister Cursorum* et reçoit le salaire des autres courriers (*Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 518, fol. 150, 160, 161). En 1501, Pellegrino de Bergame, maître des courriers, reçoit son salaire de 12 florins et 38 florins pour être allé à Savone, Gabriele de Bergame reçoit également son salaire de 12 florins, Augustino reçoit 233 florins pour diverses dépenses faites du 30 octobre 1500 au 12 juillet 1501... (*Ibid.*, vol. 532, fol. 150 à 181.)

[2] *Ibid.*, vol. 518, fol. 163. Cf. A. Solerti, *Vita di Torquato Tasso*, Rome, 195, vol. II, p. 84.

Voici, au surplus, les noms de quelques autres des membres de cette famille qui apparaissent dans les archives romaines. Je rappelle que plusieurs ouvrages ont été consacrés tant en Italie qu'en Allemagne aux Taxis. (Voir note du début.)

Agostino Tassi, fils d'Alessandro, était banquier en 1509. Le 29 décembre il est reconnu créancier d'une somme de 46 ducats prêtée par lui à Christoforo de Mancrini, évêque de Pola. Ses bureaux étaient situés dans le quartier Ponte. (*Archiv. Capit., S. R. C. Inst.* vol. III, fol. 122.) Agostino mourut en 1510 et fut enterré à Bergame dans l'église S. Spirito, dans une chapelle appartenant à sa famille (Melillo, *op. cit.*, p. 121).

Domenico de Tassi, fils d'Agostino, âgé de « plus de quarante ans » en 1517, citoyen de Bergame, vend à Marco dell'Olmo plusieurs biens sis à Bergame (1517). *Archiv. Capit., S. R. C. Inst.*, vol. 36, fol. 89.

Battista, Francesco et Simone de Tassi conviennent avec Carbonel que celui-ci leur confie le service des postes avec l'Espagne dont l'avait chargé le Roi Catholique; ils délèguent à leur place Leonardo de Tassi, frère de Battista, Francesco et Simone (13 avril 1517). Roma, *Archiv. di Stato, Atti, J. de Gays*, Prot. 3407, fol. 164. Cf. Sanuto, *Diarii*, vol. 27, col. 69.

Bernardo de Tassi était marchand linier sur la place de l'Agone à Rome en 1508. (*Archiv. Capit., S. R. C. Inst. II*, p. 102). Giovanni Fidanza et Giovanni Stefano, charcutiers, reconnaissent lui devoir 24 ducats (8 mai 1508). *Ibid.* Il semble avoir été un prêteur pour de petites sommes. En 1526, il

En leur qualité de chefs des courriers, Gabriele et Giacomo avaient droit à un salaire double; ils recevaient donc 12 florins; le 19 septembre 1494, Gabriele touche 300 florins pour six mois d'appointements, plus 72 florins pour ses dépenses du 1er juillet au 15 octobre de l'année précédente; quatre ans auparavant, le 4 janvier 1499, il lui avait été remboursé la somme énorme

fait son testament (14 juillet) et laisse à son neveu Giovanni sa boutique avec ses dépendances. (*Archiv. Capit., S. R. C. Inst.*, vol. IV, p. 30.)

Francesco de Tassi, dont il est fait mention pour la première fois en 1491, était maître des postes impériales. Il avait un frère nommé Leonardo et un autre frère nommé Giovanni ou Zanetto qui le remplaça. Il obtint du gouvernement pontifical, moyennant 3 carlins, le droit pour lui et pour deux de ses hommes de porter des armes (2 novembre 1517). Dans le recensement de 1518, Francesco est noté comme habitant près de l'église S. Orsola dans le quartier Ponte. Il est qualifié de maître des postes (des courriers) du roi d'Espagne. (*Archiv. di Stato, Taxæ Malef.*, vol. 2, part. II, p. 6, vol. 3, p. 36. Armellini, *Il Censimento*, Rome, 1882, p. 59. Rübsan, Taxis.)

Francisco de Tassi était frère de Giovanni dit Zanetto, maître des postes impériales.

Giovanni Giacomo de Tassi reçut un bref adressé par Clément VII du château Saint-Ange, le 3 décembre 1527. Il fut créé citoyen romain au Capitole le 26 juin 1531. En 1532 (27 janvier) il a une querelle sur la place du Capitole avec un nommé Blasio. Giovanni habitait alors près de S. Maria Minerva Un des témoins est Giovanni Maria Tassi habitant avec ledit Giovanni. *Archiv. Seg. Vat. Reg.* 346 *ad. an. Archiv. Capit., Cred. I*, vol. 36, fol. 227. *Archiv. di Stato. Investig.*, vol. 5, fol. 184.

Giovanni Martino de Tassi reçoit, en 1508, son salaire de 6 ducats pour un mois de service. (*Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 543, fol. 193.)

Giovanni Pietro, fils de Stefano de Tassi de Côme, vend ses biens héréditaires de Norcia moyennant 300 livres de 10 solidi par livre, le 20 février 1520. (*Archiv. Capit., S. R. C. Inst.*, vol. 39, fol. 5.)

Leonardo fait son testament le 8 septembre 1518; il lègue à sa femme Catherine Fontaine 70 ducats, à Marietta, fille de son frère Bernardo, une somme dont le montant est laissé en blanc, à sa fille Isabella 700 ducats. (*Atti Apocello*, Prot. 404, ad. an.)

Maffeo de Tassi reçoit de Clément VII, le 31 décembre 1523, le service postal de Rome à Venise. Maffeo était fils de Giovanni de Bergame, autrefois maître des postes de Rome à Venise. (*Archiv. Seg. Vat., Arm.*, 39, vol. 43, p. 114.)

Pellegrino ou Peregrino de Tassi assista au sac de 1527 et avança de l'argent à quelques-uns des prisonniers qui avaient à payer rançon. Les sommes prêtées sont d'ailleurs peu élevées. Le 13 juin (1527) il fit son testament et les noms de ses débiteurs avec leurs dettes s'y trouvent portés. Pellegrino n'était pas marié. (*Studi e Documenti di Storia e Diritto*. Rome, 1882, p. 237). Pellegrino avait pour mère Maria, pour frères Zanino ou Zanetto et Giovanni et pour sœur Caterina. Atti Apocello, Prot. 414,

de 1 600 florins « pour ses débours et ceux de ses frères », déduction faite de leurs rentrées [1].

La situation de Giacomo et de Cristoforo ne fut régularisée que plus tard, par un bref du pape Jules II en date du 21 février 1507, dans lequel il est déclaré que « par suite d'infirmité et de négligence, c'est-à-dire de paresse », deux places de courriers se trouvant vacantes, les deux jeunes gens en deviendraient titulaires: ils durent prêter serment malgré leur âge (10 avril-10 juin 1507) [2].

Parfois le but de la mission est indiqué dans le mandat de paiement. Pietro Trinca reçoit 112 florins pour avoir été deman-

fol. 100 Pellegrino était, en 1523, le représentant de Battista et Maffeo de Tassi, maîtres des postes du Saint-Siège. A ce titre, il afferme la poste de Terni « aux conditions d'usage » au prix de 20 ducats pas an. (*Archiv. Capit., Atti Orig.*, vol. 245, fasc. IX, p. 190.) En 1502, il fut envoyé avec un autre courrier à Ferrare pour porter à la duchesse (Lucrèce Borgia) divers objets et des lettres; il reçut 50 florins. (*Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 532, fol. 181.)

Simone de Tassi était maître des postes du duc de Milan en 1514. Il donne procuration à Nicolao, fils de Alberico de Bergame pour se faire délivrer des lettres, des actes et des traites qui se trouvaient entre les mains de certains marchands (29 mai 1514). *Archiv. Capit. Atti Orig.*, vol. 246, fasc. III, ad. an. Simone de Tassi succède à Leonardo à sa mort. Il est maître des postes d'Espagne en 1519 et signe un acte de réconciliation avec Battista et Matteo de Tassi le 22 décembre (1519). Il semble que la querelle avait surgi à la suite de l'héritage de Simone. (Rome, *Archiv. di Stato, Atti Apocello*, Prot. 404, fol. 175.) Simone figure avec sa qualité de maître des postes d'Espagne dans un acte de mariage de la même année. (*Ibid.*, Prot. 405, p. 29.)

Simone de Tassi était membre de la confrérie Corpo di Cristo et en devint l'un des deux custodes, poste important. En cette qualité, il signa un compromis le 15 mars 1521. (*Archiv. St. Capit. Inst.*, vol. 39 *bis*, fol. 122.)

Simone de Tassi était le neveu de Francisco. (*Archiv. Capit., S. R. C. Inst.*, vol. 4, fol. 93.) Il était fils de Ruggero.

D'après Ohmann, le poète Tasse était cousin des Tassi de Rome par leur aïeul commun Pietro mort avant 1450, lequel eut pour fils d'une part Alessandro, père de Cristoforo, Gabriele, Agostino, et d'autre part Giovanni, père de Gabriele, père de Bernardo dont naquit, en 1544, Torquato.

[1] *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 518, fol. 163; vol. 527, fol. 131, 143, 155, 158, 162.

[2] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 59, fol. 50, 54. Roma, *Archiv. di Stato, Mand. Camer.* 1500-1513, fol. 13, payements faits en 1507 à : Johanne Jacobus de Tassis de Bergamo Caballarius et Christoforus, adolescens de Tassis Caballarius.

der au roi de Naples l'autorisation de laisser exporter le froment de Sicile à Rome (30 décembre 1494) [1], Bartolommeo Perez reçoit 6 florins pour une citation portée au préfet de la ville par ordre du pape Alexandre VI [2].

Le prix d'une charge de courrier était alors de 700 ducats. Il se constituait des sociétés pour les acheter; ainsi Reginaldo della Croce avait acquis une de ces charges de compte à demi avec un chanoine, Giovanni Burescardi, chaque part étant de 350 ducats; en 1508, Reginaldo racheta au chanoine sa part et devint seul propriétaire de la charge; le texte ne dit pas lequel des deux remplissaient les missions ou s'ils avaient un employé qui voyageait à leur place [3].

Les grands États comme l'Espagne, la France et l'Allemagne, avaient à Rome un maître des postes particulier; Simone des Taxis et son oncle Francesco ou Franz [4], grand maître des postes espagnoles au service de Charles, archiduc d'Autriche et d'Espagne, louent par acte en date du 28 mars 1509, à Aloisi de Valleoleti du diocèse de Valencia, laïc, habitant le quartier Ponte, l'office de maître des postes d'Espagne à Rome avec tous les avantages y afférant et s'engage à interdire l'exercice de cette fonction à tout autre, à la condition que Valleoleti leur remette 100 ducats dès qu'il aura les lettres patentes de la reine Jeanne (la Folle) et de son fils Charles, plus 100 ducats par an payables par trimestre, à peine de 400 ducats d'amende pour celle des deux parties qui violerait les clauses de l'acte. Il était, en outre, convenu que les courriers envoyés de Rome en Espagne seraient adressés aux Taxis et ceux envoyés d'Espagne en Italie, à Valleoleti [5].

[1] *Archiv. Seg. vat., Int. et Exit.*, vol. 527, fol. 160. Cette même année 1494 Gabriele avait reçu 70 florins pour son salaire de six mois (29 septembre), 300 florins pour ses dépenses de juillet à octobre (3 décembre), 12 florins pour sa solde d'un mois (15 décembre) : le 21 février suivant, 485 florins pour ses dépenses durant quatre mois... *Ibid.*, fol. 131, 134, 155, 158, 162, 170.

[2] *Ibid.*, vol. 128, fol. 133, 6 octobre 1496.

[3] *Archiv. Stor. Not. Capit. S. R. C. Inst.*, vol. 2, fol. 100.

[4] Voir note précédente relative aux Tassi.

[5] *Ibid., S. R. C. Mand. I A, Super officium Magistri Caballariorum nationis*

Valleoleti était, d'ailleurs, déjà en possession d'un monopole de fait sinon de droit; l'année précédente, le 15 janvier 1508, il avait obligé un Catalan, Juan, *alias* Dares, du diocèse d'Urgel, à lui payer 100 ducats d'amende pour avoir usurpé sur ses droits, en envoyant des courriers en Espagne. Juan dut promettre de renoncer désormais à ce trafic [1].

En cette année 1508, Gabriele était toujours chef des courriers conjointement avec Agostino; l'un et l'autre reçoivent l'autorisation habituelle de faire entrer sans payer l'octroi douze barriques de vin à l'usage de leurs hommes [2]. Gabriele était au reste devenu un personnage considérable; il dirigeait une banque dans le quartier Ponte, près de l'auberge du Paon récemment démolie lors du percement du Corso Vittorio Emanuele; cette banque était gérée par un de ses parents, Lorenzo [3]; on y faisait des avances et l'on y recevait des prêts. En 1513, Giuliano Ceci, chanoine du Latran, emprunta 500 ducats à cette banque et les restitua peu après. Lorenzo reçut en dépôt l'année suivante 133 ducats. En 1515, un certain Simone lui fit un versement de 300 ducats [4]; le cardinal Leonardo Grosso della Rovere lui confia 200 ducats en 1516. En eut-il le remboursement? En 1518, Lorenzo était enfermé au château Saint-Ange pour détournements, faillite, et « plusieurs homicides ». Le gouverneur informait [5].

A Bergame, leur patrie, Gabriele, Agostino et Giacomo

Hispaniæ venientium et euntium in Hispania. Ibid., S. R. C. Inst., vol. 4, p. 93.

[1] En 1503, le maître des postes d'Espagne était Juan de Solinas auquel un certain Maddalena de Dulcibus vend une maison au prix de 800 ducats; il devait, par conséquent, posséder une certaine aisance. (*Bibl. Naz. Vit. Em.*, Cod. 310, fol. 46.)

[2] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 59, fol. 37. Cf. A. Schulte, *Die Fugger in Rom.*, Leipzig, 1904, vol. 1, p. 17, 37, 266.

[3] *Archiv. Stor. Not. Capit. S. R. C. Inst.*, vol. 17, fol. 118.

[4] *Ibid.*, fol. 185, vol. 22, fol. 18.

[5] Sanuto, *Diarii*, vol. 26, col. 285. En 1536, un autre membre de la famille, Bartolommeo, fils de Aloysi, demandait, pour n'être pas mis en prison par ses créanciers, un moratorium de six mois. *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 100, fol. 237.

avaient acheté, de concert avec l'évêque de Capo d'Istria, Bartolommeo de Asonia, la maison d'un Juif, au prix de 1 850 ducats. A la mort d'Agostino, Gabriele, qui hérita de lui, racheta, moyennant 925 ducats, la part de l'évêque (5 septembre 1510), ce qui montre qu'il disposait d'assez gros capitaux [1]. Cependant son traitement fixe restait le même ainsi que celui de ses subordonnés; il était de 12 ducats par mois pour lui et de 6 ducats par mois pour les autres courriers [2]. En revanche, les sommes payées à Gabriele en remboursement de ses dépenses sont élevées; 1 000 ducats en 1510 sur 2 608 qu'on lui devait, 2 196 ducats en 1512, 986 ducats en 1513... D'autres sommes lui étaient payées pour l'entretien d'un service entre Bologne et Parme, ce qui montre que le chef des courriers pontificaux était devenu une manière de directeur général des postes dans les États pontificaux [3].

Il existait sans doute, à côté des services rapides, des services où la promptitude n'était point requise; un courrier faisait le service de Rome à Nettuno sur une mule; elle lui fut volée et, comme elle lui appartenait, il reçut 30 ducats en dédommagement, ce qui semble beaucoup pour une mule, car on sait que le ducat, comme le florin, avait une valeur intrinsèque de 12 à 14 francs [4].

Il fut certain que le service était souvent bien lent et fort irrégulier. Tel colis adressé de Rome à Ferrare était retrouvé par

[1] *Archiv. Stor. Not. Capit. S. R. C. Inst.*, vol. 10, fol. 178.

[2] *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 548, fol. 145 et suiv.

[3] *Ibid.*, vol. 548, fol. 218; vol. 549, fol. 158-165; vol. 550, fol. 443, 169, 174. Il semble qu'en 1519 Gabriele se soit éloigné de Rome pour un temps; le 3 septembre il donne une procuration générale à Antonio Generino de Salerne pour toucher et payer, transiger... En 1519, il est procédé à un règlement général de comptes entre lui et un certain Gabriele, fils de Domenico, qui n'est pas celui dont il s'agit plus haut (2 mai 1514). *Archiv. Stor. Not. Capit., Atti orig.*, vol. 246, fasc. III, ad. an. *Ibid., S. R. C. Inst.*, vol. 36, fol. 81.

[4] *Ibid.*, vol. 548, fol. 229. Toutefois il ne faut pas oublier que le prix des bêtes de somme et des chevaux était fort élevé. Un mulet valait à Florence au quatorzième siècle 50 florins; un bel âne, 20 florins; un vieux bidet, 8 florins; un beau palefroi, 100 florins... (Perrens, *Histoire de Florence*, vol. III, p. 534, appendice.)

son expéditeur à Florence quatre mois après, encore s'agissait-il d'un envoi de l'archidiacre Gabionetta, représentant à Rome du duc de Ferrare (lettre du 26 juin 1519) ![1].

Le temps que mettaient les lettres particulières à parvenir était très variable; on le voit par la correspondance que Alessandra Macinghi negli Strozzi entretenait avec ses enfants et notamment avec son fils qui se trouvait à Naples. L'une de ses lettres met dix jours pour aller de Florence à Naples et une autre quarante-deux jours, en hiver il est vrai; de Florence à Rome, une lettre mettait parfois six jours [2]. Mais quand il s'agit d'informer les Florentins que leur compatriote Léon X avait été élu pape, la nouvelle leur en fut portée en dix heures [3]. Les courriers de la banque des Fugger employaient quarante-quatre heures pour aller de Rome à Venise et recevaient 26 ducats [4]; le courrier qui apporta à Venise la nouvelle de l'élection de Clément VII (novembre 1523) mit quarante-cinq heures. Généralement on était cinq jours en voyage [5]. Le courrier qui porta de Rome à Bologne la nouvelle de la mort du pape Paul III mit trois jours (octobre 1549) [6].

Certains ordres de route des courriers pontificaux portent que le messager devra cheminer *die noctuque in diligentiam* [7]; il en fut ainsi d'un courrier qui fit le trajet d'Asti à Plaisance avec des missives du nonce d'Espagne. En récompense, on lui attribua

[1] Mantoue, *Archiv. Gonzaga, Ext.*, 25, n° 864.

[2] C. Guasti. *Lettere di una gentildonna fiorentina del Sec. XV*, Florence, 1877, p. 1, 34. 67, 99, 159.

[3] Sanuto, *Diarii*, vol. 16, col. 26. En 1535, on mettait cinq jours, dont un jour de repos, pour aller de Naples à Rome: première étape à Fondi, deuxième étape à Sermoneta, troisième à Marino, quatrième à Rome.

[4] Mais il leur arrivait d'être dévalisés en chemin; l'un d'eux fut attaqué dans le Val di Strettura, on lui prit sa sacoche contenant les lettres et 500 ducats (1498). Sanuto, *Diarii*, vol. 2, col. 185. A. Schulter, *Die Fugger*, Leipzig, vol. II, p. 123.

[5] Sanuto, *Diarii*, vol. 315, col. 218.

[6] Ranieri, *Diario Bolognese*, Bologne, 1887, p. 161. Il partit de Rome le 8 novembre et parvint à Bologne le 11.

[7] Cf. Roma, *Archiv. di Stato, Depos. gener.*, an. 1539, fol. 138. Envoi à Parme d'une estafette *In diligentia*.

15 ducats de gratification supplémentaire (31 mai 1538)[1]. Au contraire, ce fut sous menace de censures ecclésiastiques et de la privation de son salaire s'il tardait en chemin que Adriano de Cuppis reçut l'ordre de partir le samedi pour Naples en voyageant toute la journée en grande hâte, de façon à atteindre dès le dimanche la ville de Melito, située à quinze kilomètres au nord de Naples, où l'attendrait un autre courrier venu de Naples (13 octobre 1547)[2].

Les retards des courriers étaient parfois causés par la mauvaise volonté ou les exigences des maîtres de postes; sur la route de Naples notamment, les messagers pontificaux avaient grand'peine à se faire délivrer des chevaux; le cardinal camerlingue Raffaello Riario dut intervenir; il créa à Terracine un relais qui fut confié à un maître de postes, lequel s'engageait à loger les courriers pontificaux et à les pourvoir de montures sans recevoir de traitement de la part du Saint-Siège et en se montrant « doux envers les courriers et les voyageurs » (17 juin 1507)[3].

Quelque vingt ans plus tard, le prix de location des chevaux avait augmenté comme toutes choses; de deux carlins par poste, il avait passé à 4, quelquefois même à 5 carlins et le camerlingue était obligé de menacer de 100 ducats d'amende et de l'excommunication les maîtres de postes qui en exigeraient plus. Au surplus, à partir de cette époque, dans toutes les nominations de maîtres de postes figure la formule : « *Volumus autem quod sufficientem numerum equorum ibi teneas nec equorum conductores ultra debitum graves*[4]. »

Des maisons de postes étaient créées sur toutes les routes; tantôt elles étaient données gratuitement, tantôt avec une rétribution; parfois, au contraire, on exigeait un loyer. A Chiusi, la location était de 2 ducats par an (bref sans date, probable-

[1] Rome, *Archiv. di Stato, Dep. gener.*, 1538, fol. 136.
[2] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 151, fol. 154.
[3] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 59, fol. 51.
[4] *Ibid.*, vol. 88, fol. 27, 391, 523.

ment de 1513-1514 [1]). En 1518, Léon X créa un relai à Montefiascone, sur la route de Florence (1518) et Clément VII le maintint (1523) en en confiant la direction au fils du titulaire; le pape lui recommande de bien traiter « les tabellions », c'est-à-dire ses courriers et les autres voyageurs; d'avoir toujours des chevaux disponibles et de ne pas les louer trop cher [2]. En l'année 1524, Clément VII concéda soit aux fils de titulaires décédés, soit à de nouveaux venus les postes de Foligno, Terni, Sutri, Nocera, Monterosi, Strettura;... dans chaque bref il est rappelé que le maître des postes doit tenir constamment, et dans de bonnes conditions, des chevaux à la disposition des courriers; cette clause devient presque une formule de style [3].

Le transit des courriers était une source de bénéfices pour les villes qu'ils traversaient et quand leur itinéraire se trouvait modifié, des plaintes s'élevaient; les habitants de Sutri n'entretenant pas en bon état les chemins sur leur territoire, les courriers pontificaux prirent une autre voie pour aller de Ronciglione à Monte Rosi; aussitôt le pape Clément VII fut supplié de les obliger à reprendre leur ancienne route : il y consentit, mais à la condition que les chemins seraient réparés et entretenus (12 septembre 1533 [4]).

Le salaire des courriers restait fixé à 6 ducats par mois et ne varia guère pendant toute la durée du siècle [5].

Au début de son règne, Léon X avait enlevé la direction des postes à la famille des Tassi qui cependant étaient devenus les maîtres des postes de presque tous les souverains, aussi bien en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, que dans le Nord de l'Italie; pendant quelque temps on trouve Gabriele occupant les fonctions de *Magister Caballariorum* [6] tandis que Bartolommeo

[1] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 63, fol. 231. Cf. INFESSURA, ed. *O. Tommassini*, p. 234.

[2] *Archiv. Seg. Vat., Arm.* 39, vol. 43, n° 33, p. 62.

[3] *Ibid., Arm.* 40, vol. 8, n. 143, 325; vol. 7, n. 580; vol. 12, n. 27; vol. 12, n. 616.

[4] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 91, fol. 153.

[5] *Archiv. Seg. Vat., Int. et Exit.*, vol. 556, fol. 153, 210.

[6] Gabriele s'éloigna, ce semble, de Rome vers 1517; à partir de cette

del Vantagio remplit celle de *Magister Postarum* [1], mais Vantagio, qui était Florentin, l'emporta finalement et devint seul directeur des postes pontificales. Cependant, le Saint-Siège devait de fortes sommes à Gabriele; la liquidation de cette dette fut longue ainsi que l'apuration des comptes; elle ne prit fin qu'en 1535 [2]. Le Saint-Siège reconnut qu'il devait aux héritiers de Gabriele une somme totale de 1 921 ducats se décomposant ainsi :

1° Pour solde d'une somme de 6 832 ducats dépensés en frais de voyage entre le 12 juin et le 27 novembre 1512.	963 ducats.
2° Pour plusieurs voyages accomplis durant les années 1513 et 1514.	1 765 —
3° Pour diverses missions.	193 —
TOTAL.	2 921 ducats.

En outre, la Chambre apostolique s'était engagée à lui verser, pour le service des postes romaines, 574 ducats, plus 1 359 ducats pour les postes de Bologne soit, en tout, 1 933 ducats qui, avec les 2 921 ducats précédents, formaient un total de 4 854 ducats. D'autre part, Bartolommeo del Vantagio remboursa aux Tassi les 300 ducats dus par le Saint-Siège et qui formaient leur cautionnement.

Dans le bref par lequel Léon X lui confiait les fonctions de maître des postes pontificales, il lui rappelait qu'il avait exercé à Florence les fonctions de maître des postes à la satisfaction de

époque les documents ne font plus mention de lui alors que ses frères Agostino et Cristoforo continuent à être cités. En 1517, Gabriele, en qualité de *Mercator et Magister Postarum*... donne une procuration générale commerciale à un habitant de Salerne, Antonio Gernerino (3 septembre). *Archiv. Stor. Not. Capit.*, *Atti Orig.*, vol. 246, fasc. III, ad anno.

[1] Le 24 avril 1514, Bartolommeo « de Lavantagio » reçoit 70 ducats pour son salaire du mois de mars et le 10 mai Gabriele de Bergame reçoit 140 ducats. Après 1517, le nom de Gabriele disparaît. *Ibid.*, vol. 551, fol. 240; vol. 553, fol. 149, 152, 203, 219; vol. 155, fol. 162 (1513-1517). Le bref de nomination de Bartolommeo del Vantagio est du 29 septembre 1513. (*Archiv. Seg. Vat.*, *Div. Camer.*, vol. 72, fol. 35.)

[2] *Ibid.*, *Div. Camer.*, vol. 103.

tous[1] et lui assignait 50 ducats pour assurer le service entre Rome et Florence et 20 ducats pour assurer celui entre Florence et Bologne[2]. De fait, dès le mois de décembre, la Chambre apostolique lui versa régulièrement, comme on a vu, 70 ducats par mois. Bartolommeo mourut sans doute à la fin d'août 1516 car, à partir de cette date, c'est son fils Antonio qui touche la mensualité de 70 ducats après l'avoir un temps partagée avec son père[3].

Del Vantagio ne garda pas longtemps son office; pour complaire à Charles-Quint, protecteur des Taxis, le pape Adrien VI nomma directeur des services des postes Battista et Matteo des Tassi par un bref en date du 13 septembre 1522[4]. Mais Clément VII, dès son accession au trône pontifical, réintégra la famille Del Vantagio dans sa direction. Le 9 juin 1524, Cristoforo des Tassi étant mort, il nomma à sa place Angelo, fils de Bartolommeo del Vantagio[6]. En 1531, Francesco del Vantagio avait succédé à Angelo.

[1] Un autre membre de la famille, Domenico, était en 1536 au service du duc Alessandro des Médicis; celui-ci lui donna l'autorisation d'établir un service postal entre Florence et Rome, tout en réservant les droits du Saint-Siège. (*Archiv. Seg. Vat.*, *Arm.* 41, vol. 3, n. 233.)

Un autre membre de la famille, Francesco, était, à la même date, courrier pontifical et recevait 125 ducats de salaire (1er janvier 1535). *Archiv. di Stato, Mand. Camer.*, 1534-1537, fol. 8.

[2] C'étaient là les deux grandes lignes postales. Par Bologne, on allait à Venise et en Allemagne; par Florence, en France, en Angleterre, aux Pays-Bas.

[3] En 1517, Antonio del Vantagio, maître des postes, reçoit 70 ducats pour son salaire d'un mois; en avril 1518, les héritiers de Bartolommeo del Vantagio, Antonio, Angelo et Francesco, touchent la même somme comme arriéré de solde. Francesco est désigné en 1519 comme maître des postes; il faisait le service de Rome à S. Lorenzo Nuovo près Viterbe en passant par Civitavecchia. (*Archiv. Seg. Vat. Int. et Exit.*, vol. 555, fol. 181, 186, 192, 224; vol. 557, fol. 160; vol. 558, fol. 166.)

[4] *Archiv. Seg. Vat. Div. Camer.*, vol. 73, fol. 86. Ce fut Peregrino des Tassi qui prêta serment en leur nom et agit ensuite constamment comme leur mandataire; en décembre 1523, il sous-loue la poste de Termi (*Archiv. Capit.*, *Atti Orig.*, vol. 245, fasc. IX, fol. 190.)

[5] *Archiv. Seg. Vat.*, *Arm.*, 40, vol. 6, n. 38, n. 131. Ce bref fut confirmé le 4 décembre de la même année (1523). *Archiv. Seg. Vat. Arm.*, 39, vol. 431, n. 18.

[6] *Div. Camer.*, vol. 92, fol. 59. D'autres membres de la famille, Guillelmo,

Paul III, peu de jours après son élection, confirmait Vantagio dans sa charge. Par bref du 17 octobre 1534, il le nommait « maître général des postes et commissaire pontifical à cet effet[1] ». Le 31 du même mois il prêta serment. Ce fut pour peu de temps. En 1535, Matteo Gerardi ou Gherardi, qui allait jouer un rôle si important dans les postes pontificales, est maître général des postes[2]; il reçoit 125 ducats par mois[3]; comme le service allait de mal en pis, le pape lui ordonne dans le bref de sa nomination de modifier l'organisation des postes et de transformer les itinéraires de façon à en améliorer le fonctionnement. Vantagio avait été privé de sa charge par un bref en date du 26 janvier 1535.

Le pape, qui avait Gerardi à gré, lui allouait, à l'occasion, des gratifications supplémentaires; le 1er janvier 1546 il lui accorda les « dépouilles », c'est-à-dire l'héritage de Francisco de Ciuccis, clerc de Florence, jusqu'à concurrence de 100 ducats[4]. En outre, il lui concéda le droit de faire entrer à Rome, sans payer de taxes, les produits de ses biens de Borghetto, près de Monte Fiascone[5].

Gerardi, comme c'était la coutume, afferma à des sous-traitants la plupart des services surtout ceux reliant Rome aux villes du Nord de l'Italie; la nomenclature de ces villes montre le grand nombre des lignes postales, si j'ose ainsi dire, déjà établies: ce sont : Viterbe, Parme, Venise, Rimini, Forli,

Domenico, reçoivent le titre de maître des postes et exercent le métier de courriers. (Rome, *Archiv. di Stato, Dépos. génér. an.* 1532, p. 58, 67, 76; vol. 4, *an.* 1533, fol. 49, 52.)

[1] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 101, fol. 5.

[2] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 101, fol. 180. *Breve Magistratus Postarum pro Matheo de Gherardis* (26 janvier 1535). *Archiv. Seg. Vat., Arm.* 40, vol. 53, n. 208. *Mandatur universis ut habeant fidem et faveant Mag. Postarum pro servitio D. N.* (13 octobre 1535).

[3] Roma, *Archiv. di Stato, Dep. general.*, 1535-1536, fol. 107, 115, 119. Cf. *Mand. Camer.*, 1534-37, fol. 21.

[4] *Archiv. Seg. Vat. Arm.*, 41, vol. 20, t. 47. Nigio ou Dionisio Gerardi, frère de Matteo, reçut les postes de Bologne et du territoire environnant (19 février 1541). *Ibid.*, n. 119.

[5] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 151, fol. 99. Bref 27 juin 1547.

Bologne, Modène et les villes de la Romagne [1]. Dans chaque concession, il est rappelé que les maîtres de postes comme ceux des relais, doivent toujours avoir des chevaux prêts et les louer à des prix raisonnables. Les sous-traitants étaient choisis par le maître général des postes, mais leur désignation n'était définitive qu'après ratification du pape. Il arrivait que le souverain pontife profitait de ce privilège pour concéder un service à ceux qu'il voulait favoriser; Clément VII donna ainsi la poste de Bologne à son camérier, Cecco Bentio, et Paul III confirma cette libéralité le 24 août 1534 [2].

Matteo Gerardi était chargé de faire parvenir à l'armée pontificale, quand elle était en campagne, le numéraire qu'on lui envoyait de Rome. En 1541, il porta à son général en chef, Ascanio Colonna, 163 ducats. Plus tard, lorsque le Saint-Siège eut consenti à Charles-Quint un subside de 200 000 écus d'or pour l'aider à soutenir la lutte contre les protestants d'Allemagne, ce fut Matteo Gerardi qui eut mission de lui remettre cette somme (7 septembre 1546). Le 23 septembre, il lui est versé 5 000 écus pour entretenir l'armée de douze mille hommes que le pape avait levée afin de venir en aide à l'empereur, et le 27 septembre 35 000 écus. Plus tard, 3 février 1547, il reçoit 8 000 écus du trésorier pontifical à destination de l'armée d'Allemagne. D'autre part, Gerardi porte à Pérouse, le 17 septembre 1547, 30 écus pour l'usage de la famille de sa S. S. [3] Le rôle de Gerardi ne se bornait donc pas à assurer les communications postales du

[1] *Archiv. Seg. Vat., Arm.*, 40, vol. 6, n. 131; vol. 50, n. 369, 370, 371, 372, 373. *Div. Camer.*, vol. 92, fol. 24.

Il semble qu'il y eut des maîtres des postes auxiliaires, chargés de prêter des chevaux aux courriers; on les nommait « Prestacavalli ». L'un d'eux, mort en 1529, déclare dans son testament que Vantagio doit 150 ducats pour les chevaux qui lui ont été fournis sur les routes de : Rignano, Viterbe, Bracciano, Barbarano, Bieda, Orvieto. Le testateur habitait dans le quartier Ponte, *in via quae dicitur Le Poste de Monte Jordano...* A côté, sur la place, appelée actuellement *Della Chiesa Nuova* et alors Pizzo di Merlo, était la poste de Venise en 1532. (*Archiv. di Stato, Investig.*, V, p. 290.)

[2] *Archiv. Seg. Vat., Div. Cam.*, vol. 94, fol. 323.

[3] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 129, fol. 6; vol. 146, fol. 36, 44, 45, 47, 60, 95, 113.

Saint-Siège et, au besoin, des particuliers, il était en même temps un agent du trésor, agent de haute confiance puisqu'on lui remettait des sommes si importantes.

Bien plus, on confiait à Gerardi des entreprises de transport; lors d'une disette de froment, en 1548, au mois de mai, c'est-à-dire quand le blé de la précédente récolte arrivait à sa fin et que celui de la prochaine récolte n'était pas encore mûr, il lui fut ordonné de s'occuper à faire venir à Rome, de toutes parts, tout le blé disponible, et les légats, vice-légats, gouverneurs, podestats... eurent l'ordre de lui en faciliter les moyens [1].

Les voyageurs qui employaient la poste pour transporter leurs bagages payaient tout naturellement un droit, cependant le Saint-Siège exonérait ceux qu'il voulait favoriser; quand l'écrivain Annibale Caro vint des Marches à Rome en 1547, il reçut un bref par lequel il était ordonné aux maîtres de postes et percepteurs de gabelles de ne rien réclamer pour le transport et le passage de ses livres, vêtements de laine et de lin et autres objets parce qu'il avait été, dit le texte, « ancien courtisan et familier du cardinal Alessandro Farnèse », lequel était neveu du pape Paul III qui signe le bref (14 novembre 1547) [2].

L'un des premiers actes d'administration du pape Jules III, élu le 7 février 1550, fut de maintenir Matteo Gerardi dans son emploi par un bref daté du 20 février [3]; il accordait en même temps à certains concessionnaires secondaires le droit d'exploiter comme auparavant leur service [4]. Mais, vers la fin de juillet, Gerardi était remplacé brusquement par Matteo Palmieri ou Palmerino (Le bref de nomination est du 27 juillet 1550 [5]). Le

[1] *Archiv. Seg. Vat., Arm.*, 41, vol. 42, n. 293. En mai, le pape lui avait accordé une rente mensuelle de 100 ducats sur les revenus de l'Exarchat de Ravenne et de la Romandiole. *Ibid.*, vol. 41, n. 120.

[2] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 151, fol. 174. « Littera passus pro Annibale Charo *(sic)* Clerico Firmane diocesis. » 14 novembre 1547.

[3] *Archiv. Seg. Vat. Div. Camer.*, vol. 161, fol. 12.

[4] *Ibid.*, fol. 88, 92, 27 et 31 mars 1520.

[5] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. 161, fol. 224. *Mattheus Palmerius de-*

1er août, Palmieri prêta serment [1]. Auparavant, il avait eu la poste d'Ancône et Paul III l'avait confirmé dans ses fonctions le 12 juillet 1547 [2].

Jules III s'était d'ailleurs déjà servi de Palmieri, avant son élection, pour faire remettre à divers souverains, à l'empereur, aux rois François Ier et Henri II, des lettres et « d'importantes sommes d'argent », « non sans grands risques » pour lui. Aussi en retour de ses services lui fit-il, en 1554 (4 juin), cadeau d'une somme de 2 000 écus représentant, probablement, son cautionnement; tout au moins il les lui promit et décida que cette somme lui serait remise si sa commission de maître des postes venait à lui être retirée, ce qui ne tarda guère, en effet [3]. Le 19 avril 1556, Paul IV le remplaçait par Gio. Batt. de Consiliari dont il attendait de grandes choses [4]. Paul IV se proposait, en effet, de réformer profondément le régime des postes et c'est pourquoi il en commettait la direction à un très haut personnage auquel il allait, l'année suivante, accorder la pourpre [5] (1557).

Avant d'être au pouvoir, « alors qu'il occupait des situations inférieures », Paul IV avait été frappé du fonctionnement déplorable des postes pontificales; tandis que les autres pays, dit-il, dans le bref de nomination, les souverains dirigent le service des postes et l'ont sous leur autorité, à Rome chacun possède son service particulier; les barons dans leurs châteaux, les rois,

putatur Magister Postarum et super illis Commissarius. Il est dit dans ce bref que Gerardi résigna spontanément et volontairement sa charge.

[1] *Ibid.*, fol. 224.

[2] *Archiv. Seg. Vat., Arm.*, 41, vol. 39, n. 603. En avril 1551 il reçoit 27 écus pour un courrier envoyé à Naples et 49 écus pour le voyage, aller et retour, d'un autre courrier. (*Mand. Camer.*, 1550-1551, fol. 35, 48, 125.) Sa mensualité était de 125 écus comme pour ses prédécesseurs.

[3] *Archiv. Seg. Vat., Arm.*, 52, vol. 2, fol. 71. *Concessio officii Postae ad vitam vel usque quo scuta duo millia restituantur, pro Matteo Palmerino.*

[4] *Archiv. Seg. Vat., Arm.*, 42, vol. 7, n. 129.

[5] Gio Batta Baro de Consiliari de la famille des Ghislieri (dont fut Pie V) était alors président de la Chambre apostolique. La famille des Ghislieri avait changé de nom en venant à Rome afin d'échapper aux menées de ses ennemis bolonais.

les princes, les républiques et les villes entretiennent à Rome des services qui nuisent au fonctionnement régulier des postes pontificales. Le pape aurait voulu, ajoute-t-il, couper court tout de suite à cet abus mais, à cause des grands conflits qui existaient naguère entre les nations, il avait cru devoir surseoir à ce projet; maintenant que la concorde était rétablie, il entendait y donner suite et, à cette fin, abolissait toutes les coutumes qui pourraient y faire obstacle, « même si par leur ancienneté elles dépassaient la mémoire des hommes » ; il supprimait également tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs et tous les droits existants. Nul n'aurait licence d'établir des relais, d'organiser des postes hormis le maître des postes pontificales qui pourrait diriger ce service à son gré. Les courriers des ambassadeurs ne devaient plus se charger que des plis personnels de leurs maîtres [1].

Déjà, au mois d'octobre précédent, le pape avait annoncé cette réforme que les chroniqueurs romains s'étaient empressés de signaler comme une curieuse innovation. « Nul ne pourra débrider qu'à la poste pontificale; défense sera faite de donner des chevaux de poste sans autorisation [2]. »

Consiliari recevait 100 écus par mois comme maître des postes.

La réforme ne donna pas apparemment les résultats qu'on en attendait et, le 3 août 1557, Consiliari ayant été nommé cardinal, Matteo Gerardi reprenait la direction du service des postes aux mêmes appointements de 100 écus par mois [3]. Gerardi recevait le droit de disposer à sa volonté et sans contrôle du service des postes, de créer et de supprimer des relais, de les transporter d'un lieu à un autre...

Mais, dans les premiers mois de l'année 1559, il était en prison, on ne sait pourquoi [4], et Sigismondo Martigno l'avait remplacé [5].

[1] Le Saint-Siège tint strictement la main, comme on le verra, à la conservation de ce privilège.

[2] Cod. Vat. Urb. 1038, fol. 96, 30 octobre 1555.

[3] *Archiv. Seg. Vat., Arm.*, 42, vol. 10, n. 230.

[4] « *Ex certis causis* », dit le texte. *Div. Camer.*, vol. 194. fol. 78, 27 avril 1559.

[5] *Archiv. Seg. Vat., Arm.*, 42, vol. 10, n. 136 et *Div. Camer.*, vol. 194, fol. 78.

Il avait été nommé le 27 avril et prêta serment le 30 [1]. Martigno demeura peu de temps en fonctions et, quand mourut Paul IV, le 18 août 1559, le cardinal Ghislieri l'avait remplacé. Craignant l'influence que pourrait donner au cardinal, pendant la tenue du conclave, la direction de ce service, le Sacré Collège lui substitua un architecte, Antonio, dès le 19 août [2], sauf ratification du prochain pape. Mais celui-ci (Pie IV) prit pour maître des postes un homme de son choix, un Milanais comme lui, Ippolito Lampugnano (10 février 1560) [3].

Lampugnano fut le dernier des maîtres de postes suivant le régime en vigueur jusqu'alors; à la mort de Pie IV, le Sacré Collège transforma le système des postes. Il en confia la direction à Matteo Gerardi, revenu à meilleure fortune, mais exigea de lui une redevance annuelle de 2 500 écus, basée sans doute sur les bénéfices que commençait à procurer à l'adjudicataire le transport des correspondances privées devenues de plus en plus abondantes. Pie V confirma cette convention par deux brefs datés du 17 septembre et du 2 octobre 1566 [4]. Ainsi les postes devenaient une administration presque indépendante de la cour pontificale; les courriers qui transportaient les plis n'étaient plus les messagers du pape, quelquefois ses représentants, mais des employés auxquels le Saint-Siège confiait sa correspondance au même titre que les particuliers. Le contrat avait été signé pour deux ans (1567-1569); le 11 mai 1568, le pape le prolongea pour une durée de sept ans [5]. Bologne était comprise dans cette concession ainsi que la plupart des villes et bourgades des États pontificaux; un petit nombre seulement en étaient exceptées [6].

[1] *Div. Camer.*, vol. 194, fol. 78.

[2] *Div. Camer.*, vol. 189, fol. 127. Ghisleri mourut d'ailleurs en septembre.

[3] *Div. Camer.*, vol. 194, fol. 103. Lampugnano habitait une maison située dans la Via Paolina ou Paola, près du pont Saint-Ange, et payait 120 écus de loyer. (Rome, *Archiv. di Stato, Atti Curtius*, Prot. 2244, fol. 598.)

[4] *Archiv. Seg. Vat*, *Arm.*, 52, vol. 3, n. 111 et vol. 4, p. 234. *Confirmatio contractus afflictus Magistratus Postarum. Mand. Camer.*, 1565-1566, fol. 19, an. 1563-1565, fol. 13 et *passim* pour Lampugnano.

[5] Bibl. Vat. *Fondo Barberini*, LX, 40, fol. 14.

[6] *Archiv. Seg. Vat.*, *Arm.*, 52, vol. 4, p. 234.

Le fermier était tenu de louer des chevaux au prix habituel de 5 giuli par poste [1]; il pouvait établir des relais où bon lui semblait; les postes déjà affermées qui deviendraient vacantes lui seraient dévolues de droit et sans paiement; il devrait transporter gratuitement les lettres du Saint-Siège entre Rome et Bologne deux fois par semaine dans chaque sens et plus souvent si cela était nécessaire; les « estafettes » des cardinaux, légats, vice-légats et de la Chambre jouiraient de certains avantages. Si les payements que le Trésor avait à faire au fermier ne lui étaient pas régulièrement versés, il avait droit de les retenir sur la somme de 2 500 écus dus par lui pour sa ferme et payables par trimestre. Le fermier et ses serviteurs étaient autorisés à porter des armes dans toute l'étendue des terres de l'Église, et l'on verra que cette permission ne leur était pas inutile [2].

Naturellement les contraventions furent nombreuses; un monitoire dut même être rédigé contre les maîtres des postes [3]; il n'y eut pas jusqu'au courrier du roi de France qui ne fût l'objet de poursuites et d'une longue enquête [4].

Dans l'une des dépositions, il est expliqué comment s'opérait la manipulation des lettres : « Quand arrive un courrier avec des lettres, le maître des postes les confie à un employé qui en dresse la liste en inscrivant sur une feuille le nom des destinataires et un numéro d'ordre, lequel est transcrit sur les lettres;

[1] Une ordonnance en date du 15 novembre 1538 avait fixé le prix des « guides » et des logements chez les aubergistes dans les États de l'Église et surtout sur la « Voie flaminienne » que suivaient les voyageurs arrivant du nord à Rome : un homme et un cheval, la nourriture y compris l'orge, un giulio et 2 bol, une portion de bon vin, 4 b., le pain 20 onces 1 b... (*Archiv. Seg. Vat.*, *Div. Camer.*, vol. 113, fol. 15.) Le giulio valait un peu plus d'un franc, le bolognino moins de 10 centimes.

[2] Roma, *Archiv. di Stato, Atti Girolamo di Tarano*, Prot. 455, fol. 72.

[3] *Ibid.*, *Atti del Governatore di Roma nel Sec. XVI*, Prot. 115, p. 972.

[4] En 1561, le roi de Portugal avait sollicité l'autorisation d'avoir une poste particulière « comme tous les autres souverains ». En 1579, le pouvoir pontifical rappela que les courriers particuliers des ambassadeurs ne devaient se charger que des plis destinés à leurs souverains et qu'ils restaient sous la haute autorité du maître des postes pontificales. (*Archiv. Seg. Vat.*, *Arm.*, 42, vol. 16, n. 339. Cod. Vat. Urb. 1047, ad. an. 24 janvier 1579.)

on a d'ailleurs soin, ajoute le témoin, de confier la confection de cette liste à un employé « écrivant vite ».

Les lettres étaient remises aux destinataires contre paiement du montant de la taxe à percevoir. Par exemple, un nommé Brunet eut à payer 6 carlins, soit un peu plus de 3 francs, pour une lettre; un paquet de lettres « haut de deux doigts » était taxé 4 giuli et demi, soit environ 5 francs [1].

L'importance grandissante des échanges monétaires qui se faisaient par l'intermédiaire du nouveau service des postes, fut cause que les courriers se virent l'objet de fréquentes attaques, au sortir même de la ville [2]. En 1567, le courrier de Venise fut assailli près de la Porte del Popolo et dépouillé de 1 000 écus et les assassins trouvèrent refuge dans un château voisin [3]; le pape s'engagea à rembourser le montant du vol, envoya des sbires à la poursuite des malfaiteurs et fit détruire les bois et les maquis le long de la route. Néanmoins, un an à peine après cet attentat, un autre fut commis presque au même lieu (25 janvier 1568 [4]). Des hommes en vrai costume de brigands de théâtre, un manteau noir sur les épaules, le visage caché par un mouchoir qu'ils tenaient entre leurs dents, des épées, des cimeterres, des hachettes à la main, arrêtèrent le courrier et son guide, coupèrent le jarret à leurs chevaux et prirent l'argent, soit : 300 écus pour le duc d'Urbino, 56 écus pour la banque Ruccellai...; les lettres, dont quelques-unes étaient du pape, furent éparpillées sur la route. Cette fois la police mit la main sur les coupables qui, soumis à l'estrapade, avouèrent et furent pendus tous les cinq, dès le 21 février. Le crime avait rapporté à chacun 150 écus [5].

[1] Roma, *Archiv. di Stato, Investig.*, vol. 36, fol. 101.

[2] Voir ce que dit à ce sujet Garzoni, *la Piazza Universale di tutte le Professioni del Mondo*, Venise 1599, p. 447. Déjà, au commencement du siècle, il y avait eu des attentats de ce genre, mais peu nombreux. Le courrier de Ferrare fut dévalisé en 1503, celui de Naples en 1504 près de Valmontone. Le pape mit tout en œuvre pour châtier les coupables. (Mantoue, *Archiv. Gonzaga Est.*, t. XXXV, n. 855-856.)

[3] Cod. Vat. Urb. 1040, fol. 387.

[4] Roma. *Archiv. di Stato; Attegor. di Roma*, Sec. XVI, Prot. 128, fasc. I.

[5] Cod. Vat. Urb. 1040, fol. 470, 481. *Ut supra*, Prot. 128, 2, p. 52.

Cependant, les courriers étrangers, à la différence des courriers romains, n'avaient pas le droit de porter des armes; celui de Gênes eut à payer 500 écus d'amende parce que le barigel avait trouvé en sa possession deux escopettes [1].

En 1570, trois courriers, le courrier pontifical, celui de la République de Venise et celui de Bologne furent dépouillés dans la campagne romaine [2]. En 1574, le courrier de Venise fut assassiné; on lui prit 100 écus; en 1578, un courrier allant à Naples fut tué près de Velletri [3]. Parfois les brigands se mettaient à soixante pour arrêter un courrier avec les voyageurs qui l'accompagnaient. On en écartella bon nombre sur la place du pont Saint-Ange sans décourager les autres et l'on fit escorter les courriers par des soldats qui, le plus souvent, le moment du péril venu, disparaissaient prestement en sorte que les maîtres de postes se virent réduits à payer une redevance aux bandits [4]. Une fois, en 1593, on ouvrit la valise postale sur la route de Rome à Bologne; le même jour la valise des lettres de Parme arriva également ouverte; le cadenas et la chaîne qui la fermaient avaient disparus et le bordereau qui accompagnait l'envoi ayant été supprimé, on fut fort en peine de faire l'estimation des objets volés. Ce qui contribua à compliquer les constatations fut que le maître des postes, nommé sur la recommandation du gouverneur de Spolète, ne savait ni lire ni écrire. Quand se présentait un cas embarrassant, on allait quérir un habitant de la ville [5]!

En 1575, sous le pontificat de Grégoire XIII, le service des postes avait été affermé pour sept ans, moyennant 5 000 écus par an, à Vincenzio Burzio ou Bucci, lequel était au service de Giacomo Boncompagni, fils du pape [6]. On remboursa à Gerardi

[1] Roma, *Archiv. di Stato, Taxae Maleficiorum*, fasc. VIII, p. 8. Le 28 avril 1568.

[2] *Ibid., Atti Gov. Sec. XVI*, Prot. 134, p. 103, 641, 647.

[3] Cod. Vat. Urb. 1044, 5 juin 1574; 22 février 1578.

[4] Cod. Vat. Urb. 1052, 7 janvier 1584.

[5] *Atti Gov. Sec. XVI*, Prot. 270, fol. 1 et suiv. Cf. Prot. 271, fol. 450.

[6] Cod. vat. Urb. 1044, 3 septembre 1575. Giacomo était né avant son entrée dans les ordres, qui fut tardive. Il le légitima étant pape.

quelques postes extraordinaires qu'on lui devait pour l'année précédente; 110 écus pour un courrier envoyé à Prague, 100 écus pour un courrier envoyé auprès des princes allemands à Augsbourg, 50 écus pour un courrier envoyé à Gênes...; en tout 282 écus.

En 1585, à la mort de Grégoire XIII, il fut question de donner les postes à un protégé du nouveau pape, Sixte-Quint; ce candidat était l'oncle du Bargello; il ne devait lui être demandé que 2 500 écus par an, ce qui provoqua quelque surprise [1]. De fait, ce fut le maître des postes du duc de Savoie qui se trouvait peu après en possession de ce service [2]; il se nommait Antonio Scaramuccia; le pape lui donna plein pouvoir d'empêcher qui que ce fût de louer des chevaux « pour des postes et des demi-postes, pour galoper ou aller au demi-galop *(sic)*, avec ou sans guide... » à peine de 500 ducats d'amende (1er octobre 1585 [3]). En 1587, Scaramuccia pensa être évincé par un concurrent qui offrait 9 500 écus de location, mais il en promit 10 500 et conserva les postes [4]. Même aventure arriva en 1591; on raconta dans les nouvelles à la main, « Avvisi », que la poste qui rapportait 17 000 écus allait être donnée par Grégoire XIV moyennant 12 000 écus à Alessandro Beccaria, parent du majordome du pape [5].

Un courrier mettait alors dix jours pour aller à Lyon, quinze jours pour aller à Paris [6]; cependant en faisant diligence il pouvait n'en mettre que neuf; dix jours pour aller à Prague. Un courrier,

[1] Cod. Vat. Urb. 1053, 25 juillet 1585.

[2] Cod. Vat. Urb. 1053, 21 août 1585.

[3] Roma. *Archiv. di Stato, Atti Gov. Sec. XVI*, Prot. 196, fasc. 22.

[4] Cod. Vat. Urb. 1055, 24 juin 1587; 1058, 7 avril 1590.

[5] Cod. Vat. Urb. 1059, 20 mars 1591. A Scaramuccia succéda pendant quelque temps, en 1588, Vincenzo Castracani di Fano (Cod. Vat. Urb. 1056, 10 février 1588; *Archiv. di Stato, Dep. gen.* 1590, fol. 66). En 1590, Scaramuccia avait repris ses fonctions (Cod. Vat. Urb. 1056, 7 avril 1590). Il eut pour successeurs Beccaria (Cod. Vat. Urb. 1059, 20 mars 1521), puis Giulio Gualtini de Viterbe (Cod. Vat. Urb. 1060, 14 mars 1592).

[6] La nouvelle de la naissance de Louis XIV, parvint à Rome le 2 octobre, il était né le 16 septembre. (Avoisi, *Roma, Mss. Cod. Casanatense*, t. X, III, p. 40.)

parti le 10 février (1575) de Madrid, arriva à Gênes, le 22, il s'y reposa jusqu'au lendemain matin, atteignit Pise le 24 et Florence le lendemain. Il était payé 125 écus pour un voyage particulier à Lyon, 160 écus pour un voyage à Bruxelles, 150 écus pour « la France », 285 écus pour Anvers, en passant par Avignon (1593)[1].

Quand un courrier venait d'une région où régnait une épidémie, il arrivait qu'on ouvrît sa valise à son entrée à Rome et qu'on brûlât sur place le contenu (1576)[2].

Il semble qu'il y ait eu des courriers du sexe féminin; en effet, le 30 juin 1593, il fut payé 150 écus à Catherine de Montbrisson, native de Carpentras, pour un voyage qu'elle devait faire en France par ordre du pape[3].

Cette année 1593, le service postal qui reliait Rome à Frosinone fut étendu jusqu'à Bénévent; il avait lieu une fois par semaine; sous les peines les plus sévères, galères et estrapade, défense était faite de transporter des lettres et d'en envoyer autrement que par cet ordinaire; toutefois si un habitant de Bénévent voulait expédier un courrier à Rome pour ses propres affaires, il le pouvait, à condition que le courrier ne se chargeât pas de lettres provenant d'autres personnes. Les prescriptions que renferme cet « édit » sont reproduites dans la plupart des actes de ce genre[4].

En 1609, l'office de maître des postes qui avait appartenu auparavant à Giulio Gualtieri, puis à Aurelio Ridolfi, fut attribué à Andrea Mauro moyennant 22 000 écus par an[5].

La concession lui est donnée pour neuf ans aux conditions

[1] *Archiv. Seg. Vat. Nunz. Spagna*, vol. 7, fol. 77. A. de Hubner, *Sisto Quinto, trad. ital.*, 1887, vol. I, p. 76. En 1583 eut lieu une promotion nombreuse de cardinaux; le gentilhomme chargé d'en porter la nouvelle en France mit onze jours à accomplir le trajet! Aussi il reçut une récompense de 1 000 écus du roi et 300 des cardinaux élus, Vendôme et Joyeuse. Cod. Vat. Urb. 1051, 3 mars 1584.

[2] Cod. Vat. Urb., n. 1045, ad an.

[3] *Mand. Gamer.*, 1593-1594, fol. 22. Il y eut une Catarina de Tassi qui vivait en 1515 et était fille de Zanetto, le maître de l'empereur mort en 1517. Elle faisait donc partie de la branche allemande.

[4] *Bibl. Casanatense*, Coll. Bandi, vol. 2.

[5] *Bibl. Casanat.*, Coll. Bandi, vol. IV, n. 185, Rome, 31 janvier 1609.

suivantes : La poste de toutes les villes appartenant à l'Église, y compris le territoire de Ferrare et celui de Bologne, lui est attribuée à moins de concessions antérieures, mais à l'expiration de celles-ci, elles feront retour au fermier; la Chambre apostolique s'engage à obliger les courriers des princes à ne transporter que les lettres qui leur seront destinées; le port des lettres est ainsi fixé : les lettres de Bologne, Pesaro et des villes voisines à destination de Rome et vice versa, payeront 5 baiocchi l'once; des autres localités, 3 baiocchi; les paquets « longs » payeront 10 baiocchi et 5 baiocchi par livre; la correspondance des cardinaux, des clercs de la Chambre, des parents du Saint-Père et celle de l'Inquisition, sera exempte de taxe.

Le fermier était tenu d'envoyer des courriers spéciaux en dehors des voies ordinairement parcourues si besoin était et recevait pour ce service 113 écus par mois, payables tous les deux mois: à défaut du payement de cette somme, il était autorisé à la prélever sur le montant de la ferme; outre les 22 000 écus stipulés, le fermier s'engageait à remettre, comme de coutume, les cadeaux, *regalia*, habituels aux cardinaux, clercs de la Chambre et attachés au Palais; tous les semestres, le fermier devait présenter à la Chambre ses comptes certifiés; le fermier était obligé de verser un cautionnement garantissant le payement de la ferme; la Chambre s'engageait à lui procurer la paisible jouissance de ses droits.

Ce sont ces clauses qui, reproduites dans les concessions suivantes, formèrent pendant de nombreuses années la base du régime postal dans les États pontificaux.

E. Rodocanachi.

LE MINISTÈRE

DU

DUC DE BOURBON

(1723-1726)

Il est des questions d'histoires sacrifiées; d'une génération à l'autre on se les passe toutes prêtes, toutes confectionnées, si l'on peut dire. Le ministère du duc de Bourbon est l'un de ces problèmes, complexe comme tout ce qui se rattache à la psychologie, mais simplifié à plaisir. L'on en accepte les résultats, sans toutefois faire fausse route, car cette période n'est marquée que par deux événements : le renvoi de l'infante et le mariage de Louis XV, auxquels se rattachent, il est vrai, mille complications qui mettent en jeu toute la politique européenne. L'histoire de ces dessous nous manquait. Aussi deux livres récents dans lesquels sont retracées les années où la France fut aux mains de M. le duc sont-ils les bienvenus.

L'un de ces volumes toutefois est écrit à l'usage des innombrables lecteurs de récits historiques, l'autre à l'usage des savants, l'un semble le délassement d'un homme d'action et d'un homme d'âge, puisqu'il est d'un général en retraite, l'autre est le couronnement de brillantes études, puisqu'il vient d'un jeune docteur dont c'est la thèse.

Le général de Piépape [1] narre la vie des princes de Condé au dix-huitième siècle, le duc de Bourbon figure dans le volume avec

[1] *Histoire des princes de Condé au dix-huitième siècle*, par le général DE PIÉPAPE, in-8°, Plon, 1911.

Henri-Jules et Louis III; M. Jean Dureng[1], ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, s'occupe exclusivement de M. le Duc et de l'Angleterre. On ne peut exiger de l'un une grande nouveauté, il reste chroniqueur; au contraire, les documents nombreux et souvent inédits consultés par l'autre à Londres et à Paris représentent une moisson abondante et donnent beaucoup de prix à son travail, mais le rendent touffu. L'art des sacrifices, comme disent les peintres, est ignoré des débutants. Pour en finir avec ce parallèle, on peut comparer le premier livre à une nouvelle édition, toujours exposée à des rectifications[2], et le second à une édition princeps. Quoi qu'il en soit, ce nous est une excellente occasion de résumer les principales phases du ministère du duc de Bourbon.

*
* *

L'arrivée au pouvoir de Louis-Henri de Bourbon, arrière-petit-fils du grand Condé, né à Versailles le 18 août 1692, était imposée par les circonstances. Au duc d'Orléans il fallait un successeur princier; à défaut d'hommes d'État, on croyait bien faire de continuer cette tradition nouvelle depuis la Régence. M. le Duc faisait valoir des titres : depuis 1718, il avait collaboré avec le duc d'Orléans et avec le cardinal Dubois, il était surintendant de l'éducation de Louis XV.

Un candidat aurait pu se poser en concurrent, c'était le fils du défunt, Louis d'Orléans. « Si M. de Chartres », écrivait Horace Walpole, dès le 5 décembre 1723, trois jours après la mort du Régent, « avait devancé M. le Duc pour demander à être premier ministre, il n'est pas douteux qu'il ne l'eût été, quoiqu'il

[1] Jean Dureng : *le Duc de Bourbon et l'Angleterre* (1723-1726), in-8°, Hachette, 1911.

[2] Le général, après tant d'autres, parle de la pension que recevait la marquise de Prie du ministre anglais. On n'en a aucune preuve. Il dit que Louise-Henriette de Bourbon Conti était belle-fille du Régent, alors que cette belle-fille était une princesse de Bade, etc.

soit fort jeune et que le Roy ne l'aime point [1] ». Mais ce n'est pas certain; que pouvait-on attendre d'un prince de vingt ans, sans expérience, malgré ses titres honorifiques de gouverneur du Dauphiné et de colonel général de l'infanterie?

Saint-Simon nous rapporte comment Louis d'Orléans débuta dans la vie publique, par quelle niaiserie et quel manque d'intelligence! Aux ducs de Noailles et de Guiche qui l'attendent dans la soirée du 2 décembre et qui lui offrent « très apertement leurs services », il répond par un refus, croyant qu'on veut lui tendre un bon panneau. « Ce grand trait d'esprit, note Saint-Simon, de jugement et de politique promit tout d'abord tout ce que ce prince a tenu depuis [2]. »

Les deux légitimés de Louis XIV : le duc du Maine et le comte de Toulouse, étaient tenus à l'écart, la Régence ne leur avait pas été favorable; on se méfiait du premier et surtout de sa femme; quant au second, Toussaint nous dit qu'il était trop honnête homme pour devenir un bon ministre [3]. Restait le prince de Conti, de la branche cadette des Bourbon-Condé, né en 1695, qui avait épousé une sœur de M. le Duc; il était discrédité par ses bruyantes querelles de ménage.

L'évêque de Fréjus, précepteur de Louis XV, tout-puissant sur l'esprit de son élève, était de la race des ambitieux patients; il se prêta volontiers à la nomination de M. le Duc, avec l'arrière-pensée de profiter des fautes que le premier ministre ne tarderait pas à commettre, et avec l'espoir de s'imposer ensuite définitivement.

La tâche n'est pas aisée pour M. le Duc. La présence au pouvoir d'un Condé rend plus vive la rivalité entre les Bourbons et les Orléans; l'âme de ce dernier parti est la duchesse douairière, veuve du Régent, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. Les deux maisons luttent; c'est à qui s'approchera du trône, si

[1] Dureng, p. 95.
[2] Tome XIII, p. 87 (édition Cheruel, en 13 vol., Hachette, 1865).
[3] *Anecdotes curieuses de la cour de France*, par Fr.-V. Toussaint, in-4°, Paris, 1905, p. 35.

Louis XV, dont la santé est débile, vient à mourir. Le nouveau ministre doit mener de front bien des choses : cabales et affaires d'État.

Le duc de Bourbon essaie tout d'abord, non sans adresse, de concilier ces inimitiés; il « fait honnêteté et amitié à tout le monde[1] ». Il espère s'en tirer par un mariage avantageux pour lui et propose Mlle de Vermandois, sa sœur, au fils du Régent; la duchesse douairière d'Orléans s'y prête assez volontiers, mais le jeune duc se dérobe, et voici que s'évanouit tout espoir de raccommodement.

Sur ces entrefaites, on apprend que Philippe V abdique et que son fils, le prince des Asturies, devient roi sous le nom de Louis Ier. Les Orléans exultent, la reine d'Espagne est des leurs, c'est Louise-Elisabeth, fille du Régent, mais le triomphe n'est pas long. On sait bien vite que cette princesse n'a nul pouvoir sur son mari, qu'elle se conduit comme une extravagante, une névrosée, et que Philippe et Élisabeth Farnèse gouvernent toujours du fond de leur retraite de Saint-Ildefonse. Puis au bout de quelques mois meurt Louis Ier, et son père reprend son titre. Mais la duchesse d'Orléans s'avise qu'il faut parer le coup en assurant la succession de sa famille. D'accord avec son beau-frère, le duc de Lorraine, elle marie son fils à la fille du margrave de Bade, trouvée par Argenson « sur l'almanach ». Seuls les Orléans, parmi les princes aptes à monter sur le trône, auront un héritier.

Alors germe dans l'esprit de M. le Duc la riposte nécessaire : renvoyer l'infante et donner au roi une femme nubile qui sera la mère d'un dauphin. Ici apparaît la séduisante marquise de Prie, la maîtresse affichée du ministre, qui est sa conseillère et sa dominatrice.

Elle a un double intérêt dans ces intrigues. Tout d'abord elle assouvit sa haine contre sa propre mère, Mme de Pléneuf, son intime ennemie, qui, avec le secrétaire d'État Le Blanc, le

[1] Barbier, t. I, p. 324 (8 volumes, Charpentier, Paris, 1866).

comte de Belle-Isle et le chevalier, son frère, est de la faction Orléans et cabale contre M. le Duc. Ensuite elle croit faire œuvre de haute politique en se chargeant du mariage de Louis XV : elle choisira une princesse inconnue, effacée, qui sera soumise, espère-t-elle, et fera le jeu du premier ministre et par conséquent le sien.

M. Dureng trace de la favorite un portrait fort ressemblant : « Elle se distingue et s'élève au premier plan, au milieu des intrigantes professionnelles, comme Mme de Tencin, des coquettes sur le retour, comme Mme de la Vrillière, des jolies dames papillonnantes, comme Mmes de Sabran, de Nesle, de Grave, de Rupelmonde... Lorsque commençait à peine la royauté artistique des femmes, elle fut parée des plus rares dons de l'esprit et de toutes les délicatesses du goût. Elle sut s'entourer d'écrivains et de poètes... Elle aime la peinture, surtout la musique... Elle-même chante à ravir; elle passe pour avoir été l'initiatrice des concerts publics... Telle est la marquise de Prie, sorte d'avant-portrait de la Pompadour, à qui elle ressemble par le charme irrésistible qui paraît s'être dégagé d'elle, aussi bien que par la royauté qu'elle a prétendu exercer dans le domaine des arts [1]. »

Le général de Piépape semble tout contrit de trouver sur sa route cette captivante personne et la traite bien sévèrement, du haut de sa grandeur. Il la compare à la du Barry avec dédain. Il y a peu de rapport entre ces deux favorites. Il cite Duclos qui, né en 1704, n'est pas une autorité pour cette époque. Duclos a démarqué, enjolivé Saint-Simon et d'autres mémorialistes, il faut une fois pour toutes le rayer des sources authentiques de la Régence et de la période qui suivit. Le général cite aussi Michelet, grand poète, si l'on veut, mais surtout grand sectaire, qui appelle Mme de Prie « gouffre sans fond » ! C'est un bien gros mot et bien inexact [2].

Revenons à M. Dureng. Il essaie de diminuer le prestige de la

[1] Dureng, p. 105, 106.
[2] Dureng, p. 215.

marquise, il lui refuse toute influence et pourtant il ne cesse de donner des preuves de cette influence Son principal argument c'est qu'Horace Walpole durant trois ans ne soupçonne rien. Mais l'argument est spécieux. En Angleterre, M. Dureng le remarque lui-même, les favorites tiennent dans la vie publique une place beaucoup moins importante qu'en France. Walpole n'a pas discerné la différence qui sépare les deux pays. Et puis il y a bien des choses que ne comprend pas l'ambassadeur. M. Dureng en convient à propos du désaccord de M. le Duc et de Fleury au sujet des affaires religieuses, désaccord dont la cause véritable et profonde « a échappé à la perspicacité d'Horace Walpole [1] ».

Mais laissant là cette discussion, au fond secondaire, voyons avec quelles difficultés M. le Duc se trouva aux prises dans les deux circonstances décisives de son ministère.

*
* *

Il lutte contre la faction Orléans, il lutte aussi contre l'évêque de Fréjus qui représente une force d'autant plus invincible qu'elle est occulte. Fleury, dans le plus profond secret, se mêle de tout, sans prendre aucune responsabilité. Pour le renvoi de l'infante, reconnu nécessaire par tous les partis, l'attitude du prélat est particulièrement commode : il tirera son épingle du jeu avec grande facilité, le moment des explications venu. Il est très anglais et partant fort peu espagnol, mais, s'il ménage Londres, il ne veut pas d'éclat à Madrid. Cette duplicité est la marque de l'évêque. En attendant, c'est lui qui se charge de mettre Walpole au courant, mais avec quelle réserve et quelle prudence!

Dans sa longue dépêche (du 13 mars 1725) au duc de Newcastle, l'ambassadeur nous tient au courant des confidences que lui a faites M. de Fréjus. Fleury se montre sage et modéré:

[1] Dureng, p. 126.

il reprend toute l'histoire du renvoi. Il ne voulait pas qu'on pressât les choses, son avis était qu'il fallait, avant d'agir, voir les affaires européennes mieux établies, les négociations de Cambrai terminées et le traité franco-prussien conclu. Il eût désiré que Louis XV fît la première démarche auprès de la cour d'Espagne, qu'il écrivît une lettre à Philippe V dans les termes les plus tendres et les plus respectueux, « l'appelant non seulement son père et son oncle, mais même son frère », lui exposant la nécessité impérieuse d'obéir aux vœux de la nation et d'avoir une postérité que l'infante n'aurait pu lui donner avant une dizaine d'années. Fleury parlait de gagner le confesseur de Philippe V ou, si c'était impossible, d'en faire nommer un autre. Il insinuait qu'il comptait sur le roi d'Angleterre en cas de rupture. Or, la grave maladie de Louis XV (18 février) avait brusqué l'affaire et le départ de l'infante était brusquement résolu. L'évêque de Fréjus s'occupait du problème matrimonial; pour l'instant deux partis se présentent : Mlle de Vermandois, sœur de M. le Duc, dont l'élévation serait une injure pour Philippe V, et l'une des filles du prince de Galles que sa qualité de protestante, même convertie, éloignerait du trône de France. On devait suivre les conseils de Fleury et abandonner l'un et l'autre projet. L'évêque menaçait de se retirer si on décidait contre son gré. Walpole avait trop grand besoin de lui pour ne pas le soutenir de tout son pouvoir.

M. le Duc a aussi sa duplicité. Tout en cherchant les moyens de se débarrasser de l'infante, il négocie avec Philippe V une entente au sujet de la succession de France, ne voyant là qu'un bon tour à jouer au duc d'Orléans. Le roi d'Espagne, de son côté, qui a vent de ce qui se prépare contre lui, profite de la réunion de Cambrai pour faire des avances aux Impériaux et répondre à l'affront en esquissant une alliance autrichienne. C'est une vraie comédie. Chacun au fond sait à quoi s'en tenir et l'on se dispense de ménagements. Le 2 mars, part pour Madrid le courrier, porteur de la grande nouvelle.

Fleury faisait le guet dans la coulisse. L'occasion lui semblait

favorable de perdre ses ennemis : M. le Duc, son secrétaire d'État Morville, Mme de Prie, Paris-Duverney et d'autres « personnes de médiocre importance » qui, par de vils moyens, prenaient une influence extraordinaire sur son Altesse Sérénissime. Mais Fleury ne faisait rien sans consulter Walpole qui en référait au duc de Newcastle. La réponse de Londres fut catégorique : le moment n'était pas encore venu de se priver de M. le Duc et de son secrétaire d'État, ni même de son financier, tous acquis à la cause, et entièrement sous la dépendance, de l'Angleterre; la réconciliation avec l'Espagne devait être retardée. Newcastle résumait sa pensée dans cette phrase : « Qu'on ne fasse rien, dans le ministère français, qui puisse l'affaiblir ou diminuer l'autorité qu'il a présentement[1] ». Le duc de Bourbon était sauvé. Fleury se contenta de différer la lettre qu'il avait l'intention d'écrire à Philippe V, tout en l'informant de ses sentiments par des tiers.

Le prélat comprit qu'il fallait attendre le choix d'une reine; il se résigna, plein de mansuétude, suivant l'ironique expression de M. Dureng. Il avait pris ses précautions en éloignant les sœurs de M. le duc (Mlle de Vermandois et ensuite Mlle de Sens) : sa principale raison était de conserver sa souveraineté sur Louis XV, et aussi de « prévenir le retour des inconvénients auxquels la France avait été exposée par les mariages espagnols, uniquement combinés pour servir les intérêts des Orléans ».

On sait quel fut l'embarras des négociateurs du mariage, et comment ils en arrivèrent à choisir Marie Leczinska. Que de critiques souleva cette décision chez les contemporains! Et encore aujourd'hui on en discute l'opportunité. Chavigny, cité par M. Dureng, voit très juste quand il dit : « Si l'heureux caractère de la reine fait honneur au choix de M. le Duc, celui d'une princesse étrangère, lorsqu'il n'y en avait pas trop à faire, sera un monument perpétuel de la pureté de ses intentions; il n'aurait tenu qu'à lui, et il en était vivement sollicité de toutes

[1] Dépêche du 12 avril 1725. Dureng, p. 252.

parts, de placer sur le trône une des princesses ses sœurs. » Et puis le grand avantage, c'est que la présence à la cour de la fille d'un roi détrôné ne causait aucune complication diplomatique. Enfin, si ce mariage fut malheureux, il faut s'en prendre à Louis XV et à son entourage de courtisans. Et, parmi ces derniers, M. le Duc se place en tête, c'est lui qui par une insigne maladresse troubla la lune de miel.

*
* *

Mais, avant de rappeler la révolution de palais qui prépara la chute du duc de Bourbon, il est utile de dire un mot de son impopularité qui devait servir les intérêts de Fleury. La situation financière est déplorable à la mort du Régent, elle n'est guère meilleure en 1725. C'est alors que Paris-Duverney forcé d'établir de nouveaux impôts afin d'équilibrer son budget crée le cinquantième qui, pendant douze ans, devait être levé sur les produits de la terre, maisons et biens-fonds. Law en avait eu le projet, l'application s'en était faite avec succès en Angleterre. On croyait tenir le bon remède; mais comme la mesure était générale et proportionnelle et qu'elle atteignait tout le monde, même les privilégiés, elle produisit un *tolle*. Noblesse de cour, noblesse de robe, clergé, traitants, étaient lésés, le cinquantième violait leurs traditions et leurs immunités les plus chères. Le désaccord avec le clergé surtout fut très violent et réveilla les interminables querelles de la Constitution et, par contre-coup, sembla ébranler le crédit de l'évêque de Fréjus, lequel n'était pas *persona grata* à la Cour de Rome.

M. le Duc crut le moment propice de tenter une attaque décisive contre le précepteur du roi. Muni d'une lettre du cardinal de Polignac, notre ambassadeur à Rome, dans laquelle se trouvait résumé tout ce qui pouvait perdre Fleury, considéré comme ennemi de la paix religieuse et comme fauteur de troubles, le premier ministre, de connivence avec la Reine, se ménage une entrevue avec Louis XV, le lundi 17 décembre 1725,

à laquelle assistent Marie, Morville et d'où est exclu l'évêque de Fréjus. Sous prétexte d'affaires d'État, le duc de Bourbon lit au Roi la dépêche de Polignac et y ajoute probablement quelques commentaires. Louis XV garde le silence, son interlocuteur insiste, le monarque se détourne.

— Ai-je déplu à Votre Majesté? demande le ministre.

— Oui.

— Votre Majesté n'a plus de bonté pour moi?

— Non.

— M. de Fréjus a seul la confiance de Votre Majesté?

— Oui.

On sait la suite : les larmes de la Reine, les supplications de M. le Duc, le refus opposé à Fleury d'entrer chez le Roi, la fuite de l'évêque à Issy, son rappel et son retour dès le lendemain [1].

Fleury eut le triomphe discret : « Votre Éminence, écrivit-il à Gualterio, ancien nonce à Paris, a entendu sans doute parler de ce qui est arrivé à mon égard ces jours passés... Tout est, Dieu merci, parfaitement rétabli et il n'y a pas eu la moindre altération entre le Duc et moi [2]. » Est-ce modestie? Est-ce habileté? En tout cas, c'est fausseté.

La victime immédiate fut la Reine. Elle prit pour confident le maréchal de Villars, se plaignit des dédains du Roi, de la dureté de l'évêque ; l'un et l'autre s'étaient montrés sans pitié. Le maréchal consola Marie de son mieux : « Je crois, Madame, le cœur du Roi bien éloigné de ce que l'on appelle amour; vous n'êtes pas de même à son égard; mais ne laissez pas éclater votre passion : qu'on ne s'aperçoive pas que vous craignez de la diminution de ses sentiments, de peur que tant de beaux yeux, qui le lorgnent continuellement, ne mettent tout en jeu pour profiter de son changement [3]. » On pouvait, certes, donner des conseils en meilleur langage, mais on ne pouvait y mettre plus de bon sens.

[1] *Mémoire du président Hénault*, p. 150.

[2] Dureng, p. 269. La dépêche est donnée comme étant du 14 décembre, c'est sans doute 24 qu'il faut lire.

[3] *Journal de Villars* (Michaud et Poujoulat, t. XXXIII, p. 320).

Au bout de quelques mois de mariage, c'en était fait du bonheur de Marie. Elle se résigna, ne fit aucun bruit à la Cour, toute à sa dévotion, au sujet de laquelle M. Dureng[1] nous donne un trait inédit, dans une dépêche de Robinson : « Douze messes par jour ne l'effraient pas plus qu'un déjeuner de pois secs n'effraie un Écossais des Lowlands ; elle quitte sa place au quadrille pour aller dans son oratoire. » On la juge naïve et maladroite. C'est bien vite dit. On pourrait prouver qu'elle ne manquait ni d'esprit, ni d'intelligence. Cette maladresse, cette naïveté qui firent son malheur étaient le fait du prince, je veux dire de M. le Duc. La faute était irréparable, et le cliché fixé à jamais qui nous représente la reine comme une sotte...

Le duc de Bourbon, après cette aventure, est plus que jamais tenu en suspicion. Sa chute est décidée. La politique extérieure sera la pierre d'achoppement et le prétexte qui ne tarderont pas à le faire tomber.

*
* *

L'Espagne courroucée flottait entre diverses solutions pour se venger de la France. Mais il n'y avait aucune indécision dans les sentiments particuliers des souverains : Philippe V détestait les Anglais et Élisabeth Farnèse, omnipotente sur l'esprit de son mari, détestait les Français. Or, un terrain se présentait sur lequel l'un et l'autre pourraient satisfaire leur rancune : c'était la cour impériale. Riperda était à Vienne pour négocier un mariage hispano-autrichien, au moment où l'on sut le renvoi de l'infante. C'est une joie indicible pour les Impériaux. L'Espagne n'est-elle pas à leur discrétion? Ne se sentent-ils pas avec raison hors de la tutelle pesante de la France et de l'Angleterre? Alors se conclut le traité du 30 avril 1725, qui délivre l'Empereur du cauchemar d'une guerre en Italie et d'une coalition menaçante. Sur quoi Du Bourg, notre ambassadeur à Vienne,

[1] Dureng, p. 257.

envoie à Morville cette dépêche (1er mai) : « Il paraîtra mémorable à la postérité que la cour de Vienne, qui met des années à finir les plus petites choses, ait trouvé le moyen de convenir des articles de paix, de les rédiger par écrit et de signer le traité en moins de trois semaines : il est vrai que l'Empereur a été maître des conditions, que M. de Riperda a eu des ordres de finir en quelque manière que ce fût et que ce grand ministre s'occupait dans sa chambre à faire finir ses matelas, tandis qu'on dressait l'instrument dont le roi d'Espagne et ses sujets auraient lieu de se repentir longtemps [1]. »

En attendant la Cour espagnole est aussi dans l'allégresse et se croit tout permis : n'exige-t-elle pas un moment que M. le Duc vienne en personne faire à Madrid amende honorable? Elle se laisse aller à des plaisanteries sur le mariage avec la Polonaise. Riperda prend le même ton et menace les Anglais : on forcera, dit-il, le roi George à rendre Gibraltar et Port-Mahon, sans quoi ses sujets seront privés des droits commerciaux; on saura bien remettre le prétendant sur le trône, etc.

Et quand, en juillet, le traité de commerce austro-espagnol est connu des diplomates anglais et français, on voit que ces hâbleries cachent quelques vérités. Ainsi l'article 36 accordait aux sujets de l'Empereur et à leurs vaisseaux la liberté de transporter dans les États d'Espagne toutes les marchandises et effets venant des Indes orientales, sur un certificat de la Compagnie des Indes dite d'Ostende. Ces droits, les Hollandais et les Anglais prétendaient seuls les avoir.

Mais les menaces viennent encore d'un autre côté : les intérêts hanovriens de George Ier sont compromis par la politique du Nord — les complications qui résultent du renvoi de l'Infante sont infinies. Un seul exemple suffira : la czarine Catherine Ire a une fille à marier, elle pense à M. le Duc, elle pense à un Hohenzollern et ses bonnes dispositions vont de l'un à l'autre, suivant qu'elle est bien ou mal accueillie. Or, quand elle flatte la

[1] Dureng, p. 278, 279.

Prusse, l'Angleterre s'inquiète, et non sans raison, car Frédéric-Guillaume Ier est volage.

Le début de l'année 1725 offre une situation des plus enchevêtrées : l'Espagne s'allie avec l'Empereur; les puissances maritimes sont en mauvaise posture entre le Midi et le Nord, la Russie est en coquetterie avec la Prusse, l'Angleterre a besoin de la France pour parer ces coups, mais elle se plaint fort de son alliée. L'incertitude, la mollesse et l'apathie de M. le Duc, de Morville et de Fleury lui donnent de l'humeur.

« Ils n'ont pas de système, écrit Walpole à Townshend, le 30 juillet 1725, et ne savent où se tourner pour prévenir les troubles, ou pour se mettre en état d'y faire face, s'ils se produisent. » Et envisageant la possibilité d'une crise ministérielle, Walpole fait du jeune roi ce portrait très noir : « Il est si ignorant et si indolent, si hostile à tout travail et même à tout plaisir, sauf celui de sortir le jour pour chasser... et de rentrer le soir pour jouer aux cartes toute la nuit, qu'il ne songe à rien d'autre, abandonnant tout à ses ministres, et, maintenant qu'il est habitué à leurs figures, ne se laisserait pas persuader d'en changer[1]. »

Le vrai, c'est que le duc de Bourbon voyait bien que la France et l'Angleterre avaient besoin l'une de l'autre, mais il ne voulait pas s'asservir à la politique anglaise dans le Nord et désirait garder toutes ses forces contre l'Empereur, en lui aliénant peu à peu les princes de l'Empire. Grande et belle idée, réalisable au temps des Lionne et des Torcy, mais elle n'avait pour soutien que des diplomates de cour. Fleury n'avait-il pas fait nommer le duc de Richelieu à l'ambassade de Vienne où il se signalait par ses dettes et ses sottises? Ce gentilhomme musqué et dissolu apparaît, aux heures graves, dans tout le cours du dix-huitième siècle, comme un enfant gâté, capable des pires méfaits.

[1] Dureng, p. 299, 300.

*
* *

Or, voici que George Ier part pour son duché de Hanovre (juin 1725). Il se rend d'abord aux eaux de Pyrmont et passe l'été et l'automne dans son château de Gœhrde, près de Herrenhausen. Le comte de Broglie, notre ambassadeur à la cour de Londres, suit le Roi, et, dès le 30 juin, il esquisse un nouveau traité qui devient le traité de Hanovre et renouvelle les triples et les quadruples alliances. Mais on discute longtemps. La France ne veut pas mêler l'Espagne à ces conventions. L'Angleterre tient à s'assurer Gibraltar et Minorque. Il faut une intervention directe d'Horace Walpole auprès de Fleury pour obtenir une garantie précise concernant le commerce et avoir l'assurance qu'aucune réconciliation de la France avec l'Espagne ne se fera en dehors de l'Angleterre.

On en était là quand on sut que le Roi-sergent était fort occupé à traiter avec Catherine Ire qui songeait à jouer un tour au roi de Danemark et à lui prendre le duché de Schlesvig. Frédéric-Guillaume Ier reçut alors de George une missive qui lui rappelait certain engagement antérieur. « Si cette princesse, disait le roi d'Angleterre, entreprend quelque chose pour dépouiller le roi de Danemark du duché, comme je suis dans l'intention de soutenir mes engagements de toutes mes forces, tant par mer que par terre, j'aurai besoin des dix mille hommes stipulés par le quatrième article du traité que j'ai fait avec Votre Majesté à Charlottembourg en l'an 1723, et je suis en droit de demander à Votre Majesté ce secours... J'écris à Votre Majesté dans la confiance que j'ai qu'elle arrêtera, par l'ascendant que je sais qu'elle a à Pétersbourg, l'orage qui menace le Nord de ce côté-là, ou qu'elle donnera le secours stipulé, en cas que l'orage vienne à éclater [1]. »

Le roi de Prusse vient en personne à Hanovre et se laisse

[1] Dureng, p. 324.

endoctriner. Broglie lui persuade que Louis XV et George Ier « devaient souhaiter son agrandissement » et qu'il devait écarter les puissances « qui ne trouvaient déjà la sienne que trop grande ». Frédéric-Guillaume cède, se prêtant à ces combinaisons dont le résultat est de mettre le roi d'Angleterre en rivalité avec l'Empereur, et d'unifier ainsi la politique anglaise et la politique française. Mais le Roi-sergent moins d'un an plus tard, trahissait ses alliés avec la plus grande désinvolture.

M. Dureng expose très longuement la valeur du traité de Hanovre, et apporte quelques éclaircissements ingénieux et nouveaux. Il l'envisage au point de vue anglais et lui trouve deux significations : l'une principale, proprement britannique, l'autre, secondaire, spécifiquement hanovrienne et allemande. Pour George Ier, comme Roi et comme Électeur, le traité doit être pris dans une acception à la fois défensive et offensive. Il est défensif contre l'Espagne et répond à la demande de rétrocession de Gibraltar et de Port-Mahon, mais il est offensif contre l'Empereur par les stipulations générales qui font allusion à la Compagnie d'Ostende.

Pour George, comme Électeur, le traité est une défense de ses intérêts allemands et en particulier une protection de la religion allemande dans l'Empire.

Pour la France, il faut y voir la première application pratique des dogmes traditionnels établis depuis la mort de Louis XIV : rendre indissoluble l'union franco-anglaise, et définitif le divorce de la Grande-Bretagne et de l'Autriche. Dubois et le Régent n'avaient voulu dans cette alliance qu'un appui pour les visées secrètes de la maison d'Orléans. M. le Duc et Morville avaient agi en diplomates soucieux de ce qu'ils croyaient être le bien de la nation. A ce propos, M. Dureng parle sans cesse des intérêts personnels de M. le Duc opposés aux intérêts généraux, mais il apporte peu de faits précis. Quels étaient ces intérêts personnels? Conserver une situation? Combattre la sourde inimitié de Fleury et, partant, la mauvaise volonté du Roi? Mais quel est le ministre en place qui n'a point ces intérêts-là? Et qui nous

prouve que le duc de Bourbon ne croyait pas servir la France en restant au pouvoir? Si Marie Leczinska avait été une Élisabeth Farnèse, M. Dureng le dit lui-même [1], l'évêque de Fréjus eût été vite anéanti, et la politique française ne se serait modifiée qu'insensiblement avec M. le Duc. Ce dernier eût même été peut-être moins aveugle que le prélat et ne se serait pas laissé endormir par les flatteries anglaises. Il aurait été certes moins pacifiste, et une guerre au bon moment eût évité bien des désastres. Le duc de Bourbon n'était pas un aigle, mais il avait en Morville un second fort au courant des affaires ; il fut maladroit, il est vrai, lorsqu'il crut devoir promettre à Philippe V ses bons offices pour la succession au trône, mais, en revanche, il mena fort habilement les préliminaires du traité de Hanovre, et, s'il ne récolta pas les fruits de sa moisson, il faut s'en prendre à la mauvaise chance.

Après la signature de ce traité (3 septembre), il sembla bien que la guerre fût immédiate. L'Empereur commençait ses préparatifs. La France suivait le mouvement et protégeait ses frontières du Rhin et ses frontières des Pyrénées, à l'aide des milices, nouvelle création, qui équivalait presque à l'établissement d'une armée permanente. L'Angleterre armait quatre-vingts vaisseaux de guerre, montés par quinze mille matelots et les troupes danoises, hessoises, hanovriennes se préparaient à entrer en campagne. Tout cela, il faut bien le dire, était de la poudre aux yeux, ces forces figuraient sur le papier, et il y avait loin de la coupe aux lèvres. Sans l'Espagne, l'Empereur ne pouvait rien, sans la France, l'Angleterre ne voulait rien entreprendre. Les traités n'avaient pas prévu ces dilemmes.

L'entente doit se faire par les chancelleries, et l'on se rend compte que Paris et Madrid seuls peuvent négocier la pacification nécessaire. Mais Fleury, qui a toujours ménagé Philippe V, veut cette fois se donner les gants de tout diriger. L'heure a sonné de se débarrasser du duc de Bourbon. Rien de plus facile : un simple billet signé du Roi donne l'ordre au ministre de se

[1] Dureng, p. 459.

retirer à Chantilly. Le prétexte évoqué est l'entourage de M. le Duc. « Fleury, dit excellemment M. Dureng, a saisi volontairement ce prétexte parce qu'il permettait de rallier autour de lui la Cour et le public et d'assurer ainsi les débuts toujours délicats d'un ministère. Mme de Prie a contre elle les orléanistes, les princes, les seigneurs, animés par son ardeur à dominer et à monopoliser les grâces; les Pâris ont contre eux le monde des traitants et des gens d'affaires... En livrant l'une et les autres à leurs ennemis, Fleury paraissait agir dans l'intérêt de tous; il ne lui déplaît pas qu'on l'implore comme le sauveur; en 1723, seul avec le Roi, il est sans parti; son élévation eût produit l'étonnement. En 1726, il est l'espoir de tous... En balayant une maîtresse et des parvenus insolents, le vertueux mais combien antipathique septuagénaire recueille au milieu de l'allégresse générale le fruit de sa longue patience [1]. »

Toutefois, le vrai motif apparaît lors de la révolution de palais de décembre 1725. Il fallait que l'un des deux rivaux cédât la place à l'autre. En dehors de cette lutte pour le pouvoir, il est équitable de faire ressortir que les ennemis de Fleury sont également les ennemis de Louis XV et de l'État et que, les terrassant, il est dans la pure tradition monarchique. Les princes doivent s'effacer devant le roi. Louis XIV leur avait donné cette grande leçon. Aussi le ministère du duc de Bourbon s'achève-t-il en pleine crise, il ne reste rien au bilan de Louis-Henri que les deux événements qui avaient amené tant de querelles, tant de difficultés de toutes sortes.

Grâce au livre de M. Dureng, nous aurons désormais, en plus de nombreux documents à notre disposition, une analyse très fouillée des faits et, sur leur ensemble, une synthèse présentée souvent avec beaucoup de finesse et d'habileté. Le jeune historien nous doit maintenant, pour achever son œuvre, un livre complémentaire sur le ministère *in partibus* de Fleury.

Casimir Stryienski.

[1] Dureng, p. 455.

LES

STUARTS ET LE SAINT-SIÈGE

SECONDE PARTIE

LES DÉBUTS D'UN RÈGNE

JACQUES Ier ET LE SAINT-SIÈGE, JUSQU'A LA MORT DE CLEMENT VIII
(1603-1605)

I

Lorsqu'un règne illustre a rempli près d'un demi-siècle, l'inévitable réaction sera d'autant plus forte que le successeur différera davantage du précédent souverain; il eût été malaisé d'imaginer deux physionomies moins ressemblantes que la fille d'Henri VIII et l'héritier de Marie Stuart; les beaux esprits s'égayèrent du contraste : le Béarnais traitait Jacques de capitaine ès lettres et de clerc ès armes; son ambassadeur Fontenay l'appelait sans façons un vieux jeune homme; d'autres le comparaient à l'âne de Buridan, incertain entre deux alliances; un quatrain anonyme assure que l'erreur de la nature fut double, puisqu'un prince efféminé remplace une virago :

« Tandis qu'Élisabeth fut roi,
L'Anglais fut d'Espagne l'effroi,
A présent jacasse et coquette
Conduit par la reine Jaquette. »

Cette faiblesse escomptée favorisait les espérances des dissidents de toute espèce, puritains qui avaient essayé leurs forces

dans la controverse de Martin Marprelate, « hécusants », c'est-à-dire catholiques encore meurtris par la répression qui avait suivi l'Armada. L'illusion, de part et d'autre, se dissipa vite; elle avait duré le temps voulu pour faciliter l'avènement de Jacques; malgré l'existence de cinq familles qui auraient pu réclamer l'héritage des Tudors, aucun prétendant n'apparut; les catholiques loyalistes, hostiles à l'Espagne, se seraient contentés de la tolérance religieuse; d'après une enquête de la fin de 1603, ils n'étaient guère que 8 570 sur 2 millions un quart d'adultes, à peine un sur 250 paroissiens; ils augmentaient cependant, surtout au nord du royaume (60 pour 100 de plus à Durham, depuis la mort de la Reine).

Les puritains se montraient plus ou moins sincèrement alarmés de ce retour offensif du papisme; eux aussi croyaient trouver un coreligionnaire chez l'élève du calviniste Buchanan; ils oubliaient que l'étroite discipline infligée à sa jeunesse rendait odieuse à Jacques la théocratie démocratique des ministres presbytériens; au cours du voyage qui l'amena d'Édimbourg à Londres, par petites étapes (avril-mai 1603), le monarque avait prodigué les bonnes paroles à tout le monde, particulièrement aux gentilshommes catholiques [1].

Il ne faut pas s'étonner que sur le continent, et à Rome même, on ait salué comme une ère nouvelle la réunion des trois royaumes.

L'évêque de Vaison, qui était d'origine écossaise, et pour qui Jacques avait naguère sollicité le chapeau de cardinal, se trouvait à Paris au printemps de 1603, et d'après une lettre de l'agent Indernyty au roi, du 9 février, celui-ci l'aurait rencontré chez le nonce, Gaspar del Bufalo, mais le représentant du pape se dé-

[1] Sur l'itinéraire de Jacques, voir un intéressant article de l'*English Illustrated Magazine* (1903), *The Coming of the Stuarts*, avec nombreuses reproductions de gravures anciennes; pour la bibliographie du règne, je renvoie au t. IV de la *Cambridge modern History*; l'ouvrage de Gardiner continue de faire autorité; le volume de M. Montague dans la toute récente *Political History of England* renferme une critique des sources. Cf. l'*English Hist. Review* (1909).

fiait; tant qu'on ne serait pas fixé sur la mission de Lindsay alors malade en Italie, Leslie ne quitterait pas la France.

Garnet, le provincial des Jésuites en Angleterre, avait reçu à la même époque des instructions du Saint-Siège, et un certain Winter, qui se compromit plus tard avec Tresham et Catesby dans la conspiration des Poudres, fit deux fois, en février et mars, le voyage de Madrid, porteur d'un message de Garnet à son confrère Creswelt: ces démarches n'aboutirent à rien; Philippe III voulait la paix. Garnet désapprouvait les combinaisons espagnoles, et à la mort d'Élisabeth, il prit sur lui de supprimer le texte des lettres pontificales. Clément VIII inscrira du reste de sa propre main, en marge d'une dépêche de son agent à Londres, degli Effetti (à la date du 10 juillet suivant) qu'il n'aurait jamais encouragé aucun projet de soulèvement armé.

De part et d'autre on espérait une entente; Jacques, à la même époque, disait à un seigneur catholique, Percy, qui lui apportait à Édimbourg une lettre de lord Northumberland : « Ce serait pitié de perdre l'Angleterre pour ne pas tolérer la messe dans un coin. » Il est vrai que sa réponse officielle était muette sur ce point, et pressé plus tard par Northumberland il déclarait seulement qu'il n'épargnait pas les avances aux gens de bonne volonté et qu'il se contentait d'une adhésion extérieure à l'Église établie.

Le fait est que personne, et Jacques tout le premier, n'eût osé s'attendre à une transition aussi facile; la correspondance du Vénitien Scaramelli, souvent citée dans notre précédent travail, permet de la suivre d'une semaine à l'au re : le 3 avril, Londres s'alarme parce qu'il y a 40 000 catholiques aux environs, mais ils sont dispersés, sans cohésion; quelques Jésuites se remuent, mais la capitale en renferme quatre au plus! Le conseil maintient en prison Arabella Stuart, qui est rendue responsable de la mort d'Élisabeth.

Les protestants, peu favorables à un souverain étranger, disent cependant que le roi d'Écosse ne tolérera jamais deux religions; l'appui de la noblesse et du peuple semble lui être

assuré; on déteste l'Espagne, on aime peu la France et l'on ne s'y fie guère. L'inquiétude est générale; les bijoux sont déposés à la Tour; quatre mille soldats occupent un certain nombre d'églises, à Londres.

Le 7, après avoir narré les derniers moments d'Élisabeth, Scaramelli annonce que les prétendants demeurent inertes; seul, Hertfort, un parent d'Arabella, s'agite dans l'ouest, on ne sait pour quelle cause; les membres du Conseil donnent audience « comme autant de souverains », et ne manquent pas d'alléguer une loi de 1440 lorsque l'ambassadeur se plaint des pirates qui attaquent le commerce vénitien.

Soixante catholiques sont emprisonnés, mais, dès le 12 avril, l'archevêque de Cantorbéry les fait relâcher, et l'agent de Jacques informe Scaramelli que son maître veut ménager les princes catholiques, et éviter toute persécution. Hertford cesse d'agir, quoiqu'on le dise poussé secrètement par Henri IV; Arabella soutient qu'elle aspire uniquement à être logée dans une prison plus confortable, elle écrit avec humilité que son futur mariage et tout son avenir est soumis au bon plaisir du roi.

Cependant les nouvelles d'Angleterre se répandaient sur le continent; si l'on n'apprenait la mort d'Élisabeth que le 17 avril à Valladolid, et le 19 à Rome : on la savait à Paris le 10; Henri IV était alors en Lorraine; le 27 mars. il écrivait de Metz à son ambassadeur Beaumont pour être minutieusement renseigné; tout en acceptant les titres de Jacques, il prescrivait la prudence; loin de se faire illusion sur la faiblesse des catholiques, il redoutait quelque initiative téméraire. suggérée par exemple de Rome à l'archiprêtre Blackwell, et qui serait désastreuse; le roi ne voulait pas imiter l'Espagne, et couvrant son égoïsme d'une apparence de piété, exposer ces pauvres gens à des hasards terribles; les huguenots et les Espagnols, soit jalousie, soit crainte, lui attribuaient déjà le dessein de créer. d'accord avec le Pape, un successeur à Élisabeth; la circonspection s'imposait donc.

Le 5 avril, même note : il ajoute que Jacques a tort de ne pas le croire sincère dans son attitude vis-à-vis des Jésuites, car celui

des deux princes qui tient le plus à l'amitié de l'autre, c'est le roi de France.

Une fois fixé sur le changement de règne, il rentre à Paris, fait à sa manière l'oraison funèbre d'Élisabeth (lettre à Sully, du 10 avril) et ne perd pas un moment pour féliciter le nouveau monarque (lettre du 13 avril, et le 2 juin à la reine Anne); le baron du Tour est rappelé d'Écosse, tandis que Sully va négocier une alliance en faveur des Provinces-Unies.

Nous n'avons à retenir de cette importante mission que les démarches, sans doute assez peu pressantes, de Sully en faveur des catholiques; malgré les promesses de la veille, on continuait à infliger d'énormes amendes aux *recusants;* désormais affermi sur son trône, Jacques prétendit les maintenir, à moins que le Pape ne lui reconnut le titre de chef suprême de l'Église anglicane.

D'après les dépêches de l'agent degli Effetti à del Bufalo (juin 1603), il jugeait le loyalisme incompatible avec la profession d'une religion qui n'était pas la sienne, et recevant, le 17 juillet, une députation catholique, il invitait les délégués à suivre l'exemple de Thomas Howard, qui venait de se rallier à l'anglicanisme.

Peut-être s'inquiétait-il aussi des tendances de sa femme; Anne avait refusé, le jour du couronnement, de recevoir la Cène et si elle y consentit (à Salisbury), elle eut de tels scrupules qu'à partir de Noël 1603 elle s'abstint d'y participer.

On l'avait pourtant privée de son chapelain, le jésuite Abercromby, et son chambellan, le frère du célèbre Philippe Sydney, était un protestant convaincu; nous allons voir que cette attitude équivoque de la reine explique en partie les espérances tenaces de Clément VIII.

II

Del Bufalo était d'avis de retenir Chisholm à Paris. « Son sauf-conduit n'est pas sûr, écrivait le Nonce à Rome le 3 juin

1603, et ce voyage nuirait plutôt à la conversion du roi, car l'opinion de Chisholm sur la suprématie pontificale est aux yeux de celui-ci matière de haute trahison. » Le jésuite Crichton insistait, au contraire, auprès d'Owen, l'évêque de Cassano, un autre réfugié que nous avons vu mêlé jadis aux affaires de l'Armada, pour que l'évêque de Vaison fût élevé à la pourpre; cette mesure servirait grandement la cause catholique dans les trois royaumes, elle apaiserait les querelles entre séculiers et religieux; le prince Henri, futur héritier de la couronne britannique, trouverait dans la personne de Chisholm un conseiller précieux; on ne pouvait objecter que la promotion se ferait à la requête d'un souverain hérétique, puisque c'était en considération du prince et de sa mère.

Del Bufalo, lui, persistait à vouloir traiter directement à Londres; par le docteur Giffard, un théologien anglais de Bruxelles, il faisait offrir de censurer les prêtres qui conspiraient contre Jacques, par exemple un certain Watson, engagé dans le réseau d'intrigues connu sous le nom du Grand et du Petit Complot (*the main and the bye*). Il croyait aussi faciliter les choses en suggérant l'envoi d'un laïque (degli Effetti) pour représenter le Saint-Siège, Parry, l'agent de Jacques, se contentait de montrer au Nonce les instructions antérieures de Lindsay, sans les élargir.

Ce procédé discourtois ne découragea point la longanimité du Saint-Père; il refusa cependant d'excommunier les agitateurs, selon le désir du Nonce, et pour ménager les susceptibilités de l'Espagne et de la France, il résolut d'ajourner l'ambassade jusqu'à la conclusion d'une paix générale.

La diplomatie vénitienne suivait de près toutes ces démarches malaisées à comprendre.

Marin Cavalli annonçait de Paris, le 20 avril, que des particuliers mystérieux servaient d'intermédiaires entre Clément et Jacques; ce dernier recevait même des fonds du Vatican!

Il donnait à espérer une conversion prochaine, traitait simul-

tanément avec Philippe III, avec Henri IV, et avec le Conseil britannique; à en croire Cavalli, le Nonce eût été peu satisfait de l'envoi de Sully à Londres.

Scaramelli, mieux placé que son collègue, traduisit les premières impressions de la capitale et de l'opinion étrangère : à la fois instruit et amateur de sport, Jacques plaisait à la noblesse; il comprenait l'italien, il parlait avec aisance le latin et le français; partout on exposait l'image de Marie Stuart; Arabella avait été seule à représenter la famille royale aux obsèques d'Élisabeth, que le roi n'avait voulu voir ni morte ni vive; une heure après la notification de son décès, un éditeur de Londres publiait le *Basilicon Dôron* ce traité théologique où Jacques essayait d'une *via media* entre papistes et puritains.

Tout le monde répétait que les *récusants* ne payeraient plus d'amende, et l'on se flattait déjà de voir abroger la loi qui interdisait, sous peine de lèse-majesté, l'ordination de sujets britanniques hors du royaume.

Il est certain qu'en moins d'une année, 140 prêtres étaient revenus d'exil, et que les conversions se multipliaient. Scaramelli affirme que l'agent du grand-duc de Toscane à Londres, Guicciardini, avait porté quelque message du Roi au Pape, et le 8 mai, un courtisan nommé Kinloss disait au Vénitien que Clément justifiait son nom, puisqu'il avait refusé d'excommunier Jacques, malgré les instances de ses ennemis; aussi les catholiques, restant tranquilles, n'auraient à craindre aucune persécution. Enhardi, l'ambassadeur se risquait à parler d'un retour de la Grande-Bretagne à l'unité romaine? On se hâtait de réclamer un Concile général, libre et chrétien, et l'on insinuait que bientôt le Nord, la Hanse et les Pays-Bas reconnaîtraient la suprématie du monarque des Iles Britanniques!

Arabella occupait toujours la curiosité publique : elle paraissait à la Cour avec une suite brillante, « comme une enchanteresse » ; le bruit courait qu'elle prendrait par conséquent la place de la reine Anne, et on chuchotait qu'à la veille de l'Armada Robert Cecil avait porté au prince Alexandre Farnèse un message mys-

térieux, offrant à son fils Ranuccio la main d'Arabella, avec la succession éventuelle d'Élisabeth!

C'était sur l'appui discret des princes catholiques que reposaient les meilleures espérances de la diplomatie pontificale; del Bufalo était invité à multiplier les instances auprès d'Henri IV, à solliciter même ses conseils; l'archiduc Albert, gendre de Philippe II et gouverneur des Pays-Bas, le duc de Lorraine, allié par les Guises à la maison de Stuart, recevaient de Rome des exhortations analogues; le 23 août, Sigismond Vasa, roi de Pologne, qui avait paru destiné à rendre la Suède au Saint-Siège, avait communication « des fruits abondants que promettaient, sous l'action de la rosée céleste, les semences précieuses » déposées dans le cœur du couple royal.

Il est vrai qu'un peu plus tard (25 novembre), Clément se bornait à réclamer les bons soins de l'empereur Rodolphe en faveur des catholiques anglais, et un an après (13 novembre 1604), il ne lui parlait plus que d'un arbitrage britannique en vue de pacifier la Hollande.

Degli Effetti, l'agent officieux que nous avons nommé plus haut, était un cavalier de bel air, sachant fort bien tenir sa place au jeu et soutenir une conversation en français; moins soucieux de seconder les jésuites que de plaire à la Cour, il insistait auprès du Nonce sur l'affection extrême que le roi portait à sa femme, sur l'éducation *romanisante* du prince Charles et de sa sœur Élisabeth (la future reine de Bohême); del Bufalo se faisait, en conséquence, adresser de Rome des instructions conciliantes : donner de bonnes paroles aux *Zelanti* d'Écosse, les engager au loyalisme, ne permettre le retour des exilés que s'ils en offraient la sérieuse garantie, éviter toute agitation parlementaire à Londres, afin de ménager la susceptibilité du monarque, procéder en un mot avec lenteur et dextérité.

Le nonce de Bruxelles allait encore plus loin : d'après un avis envoyé le 1er août au docteur Gifford, il proposait d'éloigner du royaume les catholiques suspects à Jacques! On ne s'étonne point que Scaramelli écrive le 12 juin que ce prince ait de la

sympathie pour le Pape; le sagace observateur ajoute aussitôt que la crainte d'une Ligue européenne, dirigée à la fois contre le Turc et contre l'hérétique, entretient ces dispositions amicales; les instances autorisées de Sully n'aboutissent du reste qu'à une déclaration vague de bonne volonté à l'égard des *récusants*; ceux-ci n'en continuent pas moins à payer de fortes amendes, à vendre leurs biens et parfois à s'expatrier; un seigneur écossais, Sanquhar, dit confidentiellement à Scaramelli qu'il a vu jadis Clément VIII à Ferrare, qu'il a promis au nom de son maître la liberté de conscience et la restitution des biens confisqués, mais l'on ne veut pas admettre deux religions ni surtout l'allégeance politique du Pape. C'est ici que se place la mission mal définie d'un certain Anthony Standen, issu d'une vieille famille noble et catholique, mais qui paraît appartenir à cette catégorie d'*Ingles italianati* qu'un proverbe d'alors appelait rondement « diavoli incarnati ». Ayant été d'abord au service de Bianca Capello, l'intrigante vénitienne devenue *per fas et nefas* duchesse de Toscane, Standen avait porté autrefois à Florence des lettres de Marie Stuart; le grand-duc Ferdinand l'avait mal reçu, et rentré en Angleterre, Standen s'était mis à la solde d'Élisabeth; il avait accompagné Essex en Irlande. Comment réussit-il à capter la confiance de Jacques? Nous l'ignorons, mais dès le 29 juin Scaramelli annonce que Standen sera chargé de notifier à Florence et à Venise l'avènement du nouveau monarque; il s'y rendit à petites étapes, par la Lorraine; une dépêche de Badoer, l'ambassadeur vénitien à Paris (du 25 juillet), nous apprend qu'ils avaient dîné ensemble; le procès-verbal des délibérations du *Collegio* (30 août) nous transmet les détails de sa réception solennelle : les sénateurs Morosini et Grimani l'introduisent, le doge se lève, l'embrasse, le fait asseoir à sa droite, au-dessus du doyen *del Gabinetto;* les compliments échangés, la lettre de créance ouverte, Standen est reconduit à son domicile, reçoit un *rinfresco* de 25 ducats, puis une chaîne d'or de 500 ducats, une gratification de 100 ducats, sans compter le dîner qui lui est offert à l'arsenal au frais de la Sérénissime. C'est sans doute à

cause des relations amicales de Venise avec l'Angleterre que le Pape avait choisi des bénédictins du couvent de San Giorgio Maggiore et de Santa Giustina de Padoue pour être missionnaires en ce pays (dépêche de Badoer, datée de Lyon, le 18 juin).

Le 23 septembre, del Bufalo mandait à Rome qu'on allait dispenser les *récusants* de l'amende, et que le roi traitait avec Madrid au point d'exciter la jalousie d'Henri IV.

Au mois de novembre, Badoer croyait savoir, par son collègue l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, que Standen, alors arrivé à Florence, était pressenti au sujet d'une mission extraordinaire destinée à féliciter Jacques au nom du Saint-Siège; cette mission, pour laquelle on espérait l'agrément des rois de France et d'Espagne, serait confiée à Don Virginio Orsini, duc de Bracciano. Degli Effetti n'avait pas manqué d'aviver ces espérances, et le cardinal-neveu, Pierre Aldobrandini, écrivant à Standen, lui confiait quelques objets de piété pour les offrir à la reine, en recommandant de ne rien faire qui fût suspect à son mari ou à l'opinion protestante; Standen manqua peut-être de discrétion, ou bien les esprits avaient évolué en son absence, car une fois revenu à Londres, il se vit jeter à la Tour, et les cadeaux du Pape furent renvoyés à del Bufalo.

Anne eut cependant le tact de remercier, et Standen ne tarda pas à recouvrer la liberté, mais on lui fit promettre de ne plus retourner à Rome. Ses relations avec Parsons donnaient de l'ombrage.

III

Le vieux Jésuite et ses amis avaient d'abord été consternés de l'avènement de Jacques; une circonstance imprévue les ramenait à l'optimisme; c'était la divulgation *du Basilicon Dôron;* cet exposé de la théologie *régalienne,* dont le Roxburghe Club a donné en 1887 une édition tirée à petit nombre, venait d'être traduit en français et allait l'être en latin (1604).

Parsons écrivait le 24 mai qu'il en était ravi jusqu'aux larmes

et le nonce envoyait au mois d'octobre à Pierre Aldobrandini un exemplaire de la version française, « amendée en ce qui touchait le pape et les catholiques, d'après la déclaration formelle de l'ambassadeur britannique ».

Le traducteur avouait n'avoir pas toujours naïvement rendu les pointes, les rencontres et la grâce de l'original; il exaltait l'éloquence, le savoir, le jugement, la piété de l'écrivain couronné. L'impression fut moins heureuse à Rome lorsqu'on reçut, en mars 1604, l'édition latine, et chacun le comprendra, si l'on jette un coup d'œil sur les citations en trois colonnes parallèles, que M. Meyer a insérées dans son travail[1].

A en croire une dépêche de l'ambassadeur Marin Cavalli, du 15 juillet, le représentant de Jacques à Paris aurait interdit de procéder à la traduction française sans l'aveu du roi, malgré les instances des huguenots.

A Londres, les rumeurs contradictoires circulaient de plus belle : on annonçait que Crichton, un Jésuite écossais bien connu, allait venir de Calais sur l'ordre du pape; l'envoyé de Lorraine prêchait comme Sully la tolérance, et Jacques y serait incliné s'il n'avait à craindre la turbulence puritaine; Anne, tout en fréquentant les offices de l'Église établie, usait de son crédit en faveur des gentilshommes catholiques. Malheureusement un certain Copley venait de révéler un complot où se trouvaient compromis deux prêtres, jadis employés à Rome par la police d'Élisabeth; le Conseil reprenait de l'influence sur le monarque, et Arabella, soupçonnée de connivence avec les conspirateurs, était retenue dans sa demeure. Beaumont, l'ambassadeur français, mandait à Henri IV (23 juillet), que Jacques se plaignait du rôle des Jésuites en France, et qu'aux motifs de haute politique allégués par Beaumont il avait répliqué : « Plût à Dieu que le roi très chrétien fût aussi indépendant du pape que nous! » Le diplomate

[1] *Quellen und Forschungen* de l'Institut historique prussien à Rome, t. VIII (1904), p. 291. L'exemplaire latin est à la bibliothèque Casanatense, avec une note qui l'inscrit parmi les livres prohibés, à la date du 1er juillet 1604.

assurait que Clément VIII n'était pas un tyran, que le roi tirait de ce système plus de soulagement que d'incommodité. Prenant l'offensive, il émettait le vœu que Jacques à l'exemple d'Henri revînt à l'Église à laquelle on l'avait dérobé tout enfant : aidé par la France, il obtiendrait de larges concessions d'un pontife aussi modéré. A ces ouvertures, le fils de Marie Stuart n'opposait pas un refus catégorique ; il prétendait n'être ni puritain ni hérétique, mais partisan de la hiérarchie ; selon lui, le Pape, sans être chef de l'Église, pourrait y jouir d'une certaine préséance, mais comment réaliser cette union en dehors d'un Concile?

D'après Badoer, Jacques n'aurait pas tenu le même langage à Sully, il l'aurait repris pour avoir employé le terme trop respectueux de Sa Sainteté, ajoutant que l'Espagne et la France ne voulaient pas plus que lui de la juridiction pontificale. « Ce prince, déclarait le sagace observateur, ne se convertira jamais, car il ne peut souffrir d'être instruit. » Au mois d'août, Scaramelli rend compte du couronnement de Jacques, on dit que le duc de Lorraine et le grand-duc de Toscane serviraient d'intermédiaires entre Londres et le Vatican ; Crichton aurait dénoncé les intrigues de Parsons ; degli Effetti, en présentant une lettre de félicitations du Nonce, aurait dégagé le Saint-Père de toute participation au complot, déclarant que son maître, ami sincère du roi, demandait à Dieu seul le triomphe de l'Église.

Jacques s'était contenté de répondre qu'il aimait aussi le Pape, sans renier sa croyance ; degli Effetti était retourné à Paris. On avait cependant tenu parole à Sully au sujet des amendes, et Beaumont s'en attribuait le mérite.

Arabella avait reparu à la Cour, au premier rang, et désignée pour porter la traîne de la reine, mais elle continuait de vivre assez isolée ; au banquet offert chez l'ambassadeur de Danemark, le toast d'usage avait été « au Défenseur de la Foi, dans l'univers entier ! », tandis que Tyrone et d'autres seigneurs Irlandais étaient tous jetés à la Tour, après le dépôt d'une pétition en faveur des catholiques, le roi furieux avait juré qu'il n'octroyerait jamais la liberté de conscience.

Aussi Henri IV, éclairé par sa propre expérience, écrivait-il le 15 août à Beaumont : Les catholiques ne doivent pas désespérer; s'ils sont fidèles, la bienveillance du prince les oblige à dénoncer les conspirateurs; c'est ce que je fais avec les jésuites, de peur qu'ils n'adhèrent à l'Espagne; on ne peut ramener les huguenots que par le bon exemple, la doctrine, l'éducation; je déteste les sujets rebelles en Angleterre, espérant que le Roi me rendra la pareille. Si l'édit de Nantes est impossible de l'autre côté de la Manche, on peut du moins consoler les bons catholiques, afin qu'ils se tiennent tranquilles et n'aient point recours à l'étranger. Le concours de la France était acquis à une politique tendant à la paix de l'Église et à la stabilité de la République chrétienne; un Pape prudent, modéré, ne désirant que la gloire de Dieu, s'y prêterait volontiers; Béthune, au cours de sa mission à Rome, et le Nonce lui-même, n'avaient pas laissé ignorer les bonnes dispositions de Clément VII vis-à-vis de Jacques.

Les médiateurs intéressés n'auraient pas fait défaut : Sanquhar, ce seigneur écossais que nous connaissons déjà, sollicitait une mission à Venise; Lindsay lui fut préféré; la reine le gratifia de 4 000 ducats et de ses compliments pour le Pape; Jacques qui avait refusé un sauf-conduit à l'évêque de Vaison et qui venait de congédier Crichton sur ces mots : « Vous ne me convertirez pas, et je ne vous convertirai pas davantage », Jacques, dis-je, chargea l'envoyé de faire savoir à Rome que le peuple anglais ne tolérerait pas la liberté de conscience et qu'une éducation catholique donnée au prince Henri compromettrait ses droits d'héritier présomptif.

IV

Une question délicate se posait d'abord au sujet de ces représentants d'un souverain hérétique : dès le 18 septembre, le Nonce demandait à Marin Cavalli si l'on exigerait pour eux

l'exercice du culte anglican? Henri IV, lui, se fiait aux assurances de Standen, qui montrait son maître impartial entre la France et l'Espagne, peu favorable aux « rebelles » des Pays-Bas; il engageait Beaumont à la modération, le priant d'insinuer que l'archiduc Albert demeurait étranger aux complots de Cobham et de Gray; il lui communiquait les dépêches de Béthune, afin d'établir à la fois la réalité de ses bons offices et les tendances conciliantes de Clément VIII.

Ceci le 28 septembre, mais six semaines après (15 novembre), Henri paraît moins optimiste; il se plaint à Beaumont que del Bufalo compte sur une intervention de Philippe III et dissimule ses propres démarches à Londres, quoique le Saint-Père ait répété à Béthune que seul le roi très chrétien servirait d'intermédiaire; il mettait en garde contre l'influence des jésuites, acquis à l'Espagne, et qui multipliaient, soit dans la Péninsule, soit en Belgique, les séminaires destinés aux sujets britanniques; cette politique risquait d'exposer à l'exil les prêtres ainsi formés. Tout en recommandant la prudence, afin de ménager ces derniers, il n'oubliait pas d'inviter Beaumont à souligner le contraste entre la duplicité castillane et la franchise affectueuse de son attitude; il voulait enfin se renseigner à la fois sur les relations du Nonce avec l'ambassadeur Parry et sur celles des jésuites anglais avec Madrid.

L'illusion allait du reste se dissiper promptement : au lendemain de la fameuse conférence d'Hamptencourt, où le fossé parut s'élargir entre anglicans et non-conformistes, Jacques, soucieux de refaire un semblant d'unité vis-à-vis de l'ennemi commun, émettait l'idée d'un concile où serait tranchée définitivement la question de l'autorité pontificale (dépêche de Scaramelli, datée d'Oxford, le 28 septembre).

On racontait qu'Arabella avait livré elle-même une lettre par laquelle Cobham l'engageait à promettre la liberté de conscience, l'abandon des Pays-Bas, à subordonner son mariage au consentement de Philippe III; on sait, du reste, que Cobham et Gray furent graciés sur l'échafaud, que le célèbre Walter Raleigh,

leur complice présumé, ne fut saisi et condamné que beaucoup plus tard, et qu'aujourd'hui encore la lumière est loin d'être complète au sujet de toutes ces intrigues. Le résultat immédiat et certain, ce fut la réaction violente que nous allons raconter.

Dès le 4 octobre, Vendramin, l'ambassadeur vénitien à Rome, annonçant l'arrivée de Lindsay, ajoute que la reine est bien disposée, mais que son époux n'accepte ni la liberté de conscience, ni l'éducation catholique de son fils; cependant les négociations continuent; un sauf-conduit permet aux Anglais hérétiques d'aborder à Cività-Vecchia; le Pape s'inquiète néanmoins de l'etablissement d'une légation britannique à Venise, et en fait ressortir les dangers pour la Sérénissime.

Il semble qu'à cette époque Jacques ait redouté l'excommunication solennelle jadis fulminée par S. Pie V contre Élisabeth; à en croire Scaramelli (5 octobre), Beaumont lui fait espérer qu'Henri IV s'y opposerait; l'ambassadeur d'Espagne refuse le titre de roi d'Irlande au nouveau souverain, sans doute pour ménager les droits du Saint-Siège, et l'on s'en offense; l'agent du grand-duc de Toscane, à moitié reconnu par le cabinet de Madrid, n'ose pas décerner ce titre litigieux, ni celui de roi de France, à cause d'Henri IV, que son mariage récent vient d'allier aux Médicis; on se tire d'affaire en mettant sur les lettres de créance un *et cætera* bien apparent. L'Angleterre ne craint guère le Pape, mais les insurgés d'Irlande ont proclamé Philippe III, et celui-ci qualifie Jacques de « parent », tandis que l'archiduc Albert l'appelle « frère » — C'est trop d'un côté, trop peu de l'autre, aurait dit le monarque.

Contarini, l'ambassadeur vénitien à Madrid, attribue, en effet, ces nuances de protocole au souci de ménager le Saint-Siège. (Dépêche du 27 novembre.)

Attentif à ces variations qui pouvaient le servir, Henri IV, au lendemain du retour de Sully, envoie à Londres, sous prétexte de menus offices cynégétiques, le baron de Vitry (novembre 1603), puis des maîtres d'escrime et de danses chargés d'initier

le prince Henri aux belles manières ; Jacques promet alors de ne conclure aucun traité en dehors de la France et des Provinces-Unies.

Beaumont, fidèle à une routine qui pour être machiavélique n'est pas toujours adroite, redoutait un rapprochement entre le Pape et l'Angleterre ; animé d'intentions plus hautes, son maître lui rappelait, le 3 janvier 1604, que la loyauté donnait la sécurité.

Les événements allaient justifier sa clairvoyance.

V

La mission de Lindsay avait fait naître au Vatican des espérances prématurées ; l'ambassadeur vénitien Nani écrivait de Rome (12 et 29 janvier 1604), que la Congrégation chargée des affaires anglaises avait tenu deux séances, sur le désir exprès du Pape, et que les bénédictins, dont nous avons parlé ci-dessus, étaient nantis, oralement, de pouvoirs étendus pour absoudre et dispenser au besoin les sujets britanniques de certaines obligations.

Un « grand cardinal », que Nani ne nomme point, se défiait de ces initiatives et craignait que l'on fournît prétexte à une nouvelle persécution ; il ne se trompait guère.

Le 22 février, un édit royal exilait tous les prêtres catholiques, et parlant aux Chambres le 19 mars, Jacques déclarait que les papistes laïques seraient tolérés tant qu'ils ne créeraient pas un péril public, mais que le clergé ne jouirait pas du même traitement, puisqu'il admettait la suprématie pontificale sur les rois, et la peine de mort comme suite de l'excommunication.

Sous main, Jacques donnait à entendre que les protestants réclamaient ces mesures de rigueur, parce qu'on avait parlé de mille conversions en un an, dont deux cents à l'Université d'Oxford, au lieu de trois ou quatre sous Élisabeth. Ce n'est plus Jézabel qui règne, se répétaient les amis de Rome, et à en

croire une relation anonyme, que M. Meyer cite d'après un manuscrit du fond Barberini, on escomptait un Édit pareil à celui de Nantes.

Des *avvisi* (les journaux de l'époque) annonçaient, en novembre 1603, la suppression des amendes, le devoir de fréquenter l'Église établie restreint aux seuls fonctionnaires; on disait enfin que le Roi avait déclaré à l'ambassadeur de Lorraine que, si le Pape faisait un pas, lui en ferait trois.

La Sérénissime venait de remplacer Scaramelli par deux ambassadeurs ordinaires, Duodo et Molin; leur correspondance nous permet de mieux comprendre les caprices et les incohérences de ce système de bascule et de marchandages.

Lindsay dépassant ses instructions, le roi voulait prévenir l'irritation et les criailleries des puritains.

Le 17 mars, Cecil s'informe d'un certain chanoine de Vicence, Anglais d'origine et venu de Paris, pour qu'il soit ménagé au cours des poursuites intentées aux missionnaires errants. Il raconte la première campagne diplomatique de Lindsay en 1602; celui-ci n'avait pu obtenir de réponse à l'invitation du Pape; à présent il insiste, et Jacques se décide à rédiger un mémoire, scellé de ses armes, afin d'expliquer qu'il ne peut laisser élever son fils dans la superstition et la corruption romaines.

Le gouvernement a l'œil ouvert sur les prêtres, mais il ne veut pas leur mort; on mitige, au contraire, les amendes, qui sont réduites à un quart du chiffre légal.

Cependant, si la rébellion est prêchée, on fermera les églises. Aux protestations de ses interlocuteurs, Cecil répond que Venise eut jadis à se plaindre de l'excommunication; on a beau lui dire que la République a su prévenir, même alors, une révolte effective, il répète à dessein que les catholiques seraient libres si le pouvoir du Pape était purement spirituel, et n'accorde rien de plus.

En effet, le 30 juillet, il y eut remise des arrérages d'amendes encourues, mais au mois de novembre suivant on les exigeait de nouveau.

Standen était revenu d'Italie au commencement de février;

on le blâmait de s'être montré à la messe et à d'autres fonctions religieuses, d'avoir pris langue à Florence avec un agent du cardinal Aldobrandini; il s'était chargé de répandre certaines brochures où les jésuites démontraient quel avantage politique le Roi trouverait à se convertir; en échange des services rendus à la Compagnie, et des renseignements transmis à Rome, Standen espérait une forte pension du Saint-Siège et peut-être le chapeau de cardinal! Traversant Paris, il y avait rencontré, comme par hasard, un espion de Cecil, qui avait captivé sa confiance au point d'en recevoir une missive pour Rome, *viâ* Florence.

Pris au piège, interné à la Tour, Standen avait attribué d'abord l'envoi des brochures au grand-duc de Toscane, puis il s'était rétracté; le comte Alphonse Montecuccoli, représentant de Ferdinand Ier, retournait en Toscane, avec un Écossais nommé Michel Balfour de Burleigh, pour tirer la chose au clair.

Ces deux personnages, d'après une dépêche de Badoer, étaient à Paris le 16 mars.

Il n'en fallait pas davantage pour éveiller les soupçons contre jésuites et missionnaires; si l'on épargnait les laïques, c'était à cause de leur nombre et de leur influence.

Une pétition présentée par eux, le 7 avril, reçut de Jacques une réponse négative, mais le ton s'adoucit peu après, et en septembre 1604, vingt et un prêtres, trois laïques furent tirés de prison... pour être embarqués en exil; quarante-sept prêtres eurent le même sort en 1606.

Le P. Forbes-Leith, qui nous donne ces chiffres, reproduit une lettre du jésuite écossais Mac Quhirric, adressée à son général le 21 janvier 1604, et qui expose bien la situation dans les deux royaumes : « Les ministres flattaient Jacques afin de maintenir, lui parti, leur système presbytérien; ils avaient réintégré leur collègue Bruce, coupable de s'être associé à un *raid* de gentilshommes contre Édimbourg; ils ne cessaient de réclamer contre le papisme, et si les catholiques s'abstenaient parfois, sur les instances du jésuite, de fréquenter le culte hérétique, c'était

dans l'espoir d'être soutenus par l'exemple de leurs frères d'Angleterre ». Le 7 septembre, Mac Quhirric, découragé, fait ressortir les différences de législation qui s'opposent à l'union complète; l'exil diminue le nombre des prêtres, la confiscation effraye les tièdes, il y a peu de convertis, beaucoup de *conformistes;* la persévérance est rare; on s'excuse en disant que les jésuites sont fous, qu'au pis-aller, eux se retireront dans leurs collèges, laissant les pauvres fidèles à la merci de l'ennemi.

Les comtés du Nord avaient paru s'agiter; à York, un prêtre et un laïque furent pendus; le roi n'osa y mettre obstacle, car la magistrature était remplie de puritains.

Quant à Standen, un rapport favorable de Balfour (18 août) lui valut d'échanger la Tour contre sa propre maison, où il demeura confiné; un certain Henri Constable, accusé de correspondre avec le Nonce de Paris, subit la même peine, et se vit menacé d'exil.

Henri IV ne cessait point d'exhorter à la clémence, et de signaler l'inconvénient des précautions excessives; on caressait déjà l'idée d'un mariage anglo-français; Beaumont avait ordre de faire sentir que, si l'alliance savoyarde était préférée, l'Espagne se chargerait de la dot; le rusé Béarnais n'en laissait pas moins espérer sa visite à Londres, et pour calmer d'avance la jalousie de Marie de Médicis, il envoyait le portrait de cette princesse à la reine Anne, « afin, disait-il, que même en voyage nous ne soyons pas séparés ». Ces bons procédés étaient d'autant plus méritoires que le représentant des Stuarts à Paris ne craignait point d'intriguer avec les huguenots, sous prétexte que M. Coton écrivait aux jésuites anglais dans un sens hostile à Jacques; le confesseur du roi se défendait de cette calomnie.

Entre les deux Cours, c'était un échange continuel de menus cadeaux : le jeune Charles, celui qui épousera plus tard Madame Henriette, est nommé capitaine de la garde écossaise du Louvre, avec Lennox pour lieutenant; Vitry reçoit une meute destinée au Dauphin, et nous avons les remerciements adressés de sa part au prince de Galles (10 février 1605); lord Hayes est

envoyé en mission extraordinaire lorsque le Roi perd sa sœur Catherine, la duchesse de Lorraine, mais il repart si vite qu'il n'a pas le temps de visiter Fontainebleau ni de courir le cerf!

Cependant tous les yeux sont fixés sur les allées et venues de Lindsay : quittant Rome, il a gagné Madrid, d'où l'ambassadeur vénitien écrit le 17 juillet que Philippe III lui donne une pension de 200 écus; au grand scandale du représentant officiel de la Grande-Bretagne. Lindsay a le courage de signaler à Jacques le nombre croissant des réfugiés catholiques en Espagne, et celui des courtisans anglais qui sont plus ou moins ouvertement pensionnaires de Philippe. Dès le 14 avril, à en croire Duodo et Molin, Beaumont aurait prévenu le Roi et deux de ses ministres contre les agissements de Lindsay; il montre Clément VIII renouvelant le geste de S. Pie V, et malgré son indifférence affectée, Jacques redoute les foudres du Vatican, surtout si les catholiques pouvaient compter sur l'appui d'une puissance étrangère; il souhaite au Pontife actuel un successeur non moins pacifique. Du reste, une révolte perdrait les catholiques, en déchaînant les puritains; plusieurs gémissent en prison, et un prêtre condamné à mort n'a obtenu de sursis qu'en considération de sa haute naissance.

Constable avait conseillé au Nonce del Bufalo de ménager un prince qui pouvait devenir le chef des hérétiques, et même de le consulter sur les moyens de refaire l'unité religieuse de la Chrétienté.

Une pareille démarche eût certainement flatté l'amour-propre de ce théologien couronné; ne déclarait-il pas, l'été précédent, à l'ambassadeur de Lorraine, qu'il appelait l'Église romaine sa mère, le Pape l'évêque universel? Il mettait les Pères des trois premiers siècles à côté de la Bible, saint Augustin et saint Bernard bien au-dessus de Luther et de Calvin.

C'est en vertu de ces nouvelles inespérées que le cardinal Aldobrandini attendait merveilles de l'arrivée de Lindsay; celui-ci s'était présenté en Allemagne et en Savoie comme revêtu d'un caractère officiel; à Venise, il avait été plus réservé. Quel fut au

juste son langage à Rome? Les instructions communiquées à del Bufalo par l'ambassadeur Parry étaient assez ambiguës : Jacques s'excusait d'avoir différé sa réponse, il assurait le Saint-Père de son amitié, de sa reconnaissance, et sans acquiescer aux demandes formulées plus haut, il promettait de négocier avec une sincérité parfaite, de ne pas s'obstiner quand on lui opposerait des arguments persuasifs, d'admettre enfin ce qui ressortirait clairement des lois canoniques et de la droite raison. L'ambassadeur mettait les retards sur le compte d'une maladie de Lindsay, et nous savons effectivement que le 15 janvier 1605, étant à Rome, celui-ci obtient dispense du maigre, sur le témoignage du médecin.

On comprend que Clément VIII ait écrit en marge du Mémoire : « Cette longue *scrittura* mérite d'être amplement considérée. »

Le 2 juin, del Bufalo lui avait mandé que Jacques, recevant la pétition présentée par un prêtre, Thomas York, avait promis d'épargner également la personne et les biens des catholiques; « mais, ajoutait le Nonce, ce prince prodigue les bonnes paroles à tout le monde, il inspire tour à tour confiance et défiance ».

Puis, le 1er juillet : « Un jeune converti a répondu au roi : je suis seul maître de mon âme. Ce trait n'a pas déplu; si Jacques demeure dans l'hérésie, c'est par politique. » Clément VIII ne s'exagérait pas la valeur des renseignements qui lui arrivaient de Londres; sur une dépêche de degli Effetti, du 3 septembre, il met ceci : « Beaucoup d'inepties, quoiqu'il ait montré de la diligence... c'est fâcheux que la reine aime tant à s'amuser et se plaise à tout autre chose qu'à réciter le Rosaire. » M. Meyer, qui a étudié les pièces du dossier romain, incline à croire qu'Anne et son mari étaient d'accord pour accréditer réellement Lindsay, et que Bellarmin eut le droit de répondre plus tard à son royal antagoniste : « Le Pape était de bonne foi; on a trompé ses espérances. »

La couardise bien connue du monarque n'était pas étrangère à ces avances; Watson, un prêtre que les jésuites dénoncèrent, du

reste, comme imprudent et fanatique, n'avait pas craint de lui dire en face : « Un régicide n'est pas un sacrilège, quand le souverain n'a pas été sacré par des évêques légitimes. »

Si Cecil démentait à haute voix la mission de Lindsay, pourquoi attendait-il le mois de juillet 1605 (après la mort de Clément VIII), afin de lui transmettre un blâme officiel, par l'organe de l'Écossais Jasper Sempill?

Tout au plus doit-on admettre que Lindsay manqua de discrétion et que ses discours dépassèrent ses pouvoirs; le 23 janvier 1605, del Bufalo, fidèle écho de Parry son collègue, mandait à Rome que Lindsay ne méritait plus créance.

Précisément à cette date[1], Clément faisait rédiger un bref adressé à la reine de la Grande-Bretagne; de même que l'année précédente (28 mai 1603, à l'occasion d'un jubilé), il évoquait les souvenirs glorieux de saint Éleuthère et de saint Grégoire le Grand, cette fois il exprimait sa joie des missives apportées par l'ambassadeur. Anne avait entendu l'appel du véritable Pasteur; sa fidélité, gage du salut, la garantirait de tout mal et la comblerait de biens. Elle prendrait rang parmi les matrones les plus illustres, ayant jeté les bases d'un édifice qui s'élèverait jusqu'au ciel. Son fils, élevé par ses soins, serait grand devant Dieu et devant le monde, la consolation des justes.

Lindsay, qui se disposait à repasser la mer, donnerait de plus amples détails; on s'efforcerait de lever les obstacles qui retardaient la conversion des deux royaumes; Jacques, inspiré par les conseils salutaires de son épouse, lui serait uni au ciel comme ici-bas.

Enfin, souhaitant que Dieu confirmât la reine et toute sa famille dans leurs pieux desseins, le pontife l'assurait de son assidue charité, et la bénissait avec effusion.

Le cardinal Aldobrandini écrivit de son côté au roi, et paraissait le supposer à la veille d'une conversion complète!

[1] Le 23, d'après la minute de l'Archivio Vaticano; le 28, d'après une copie du fonds Borghèse. Le texte latin est publié dans l'*Histoire de l'Église en Écosse*, par Bellesheim (trad. anglaise de Blair, t. III, p. 473).

Lindsay, plutôt embarrassé de ce triomphe basé sur une équivoque, s'efforçait de mettre les choses au point; s'adressant, lui aussi, à Jacques, le 23 janvier, il insinuait que le Sacré Collège comptait sur une évolution semblable à celle d'Henri IV; le Pape réclamait des prières, et l'on offrait d'envoyer les *Annales ecclésiastiques* de Baronius. A ce message littéraire s'adjoindrait peut-être une ambassade en forme; valait-il mieux qu'elle fût confiée à un laïque?

C'était aller beaucoup trop vite; furieux et inquiet, Jacques n'osa refuser l'hommage de Baronius, mais il se hâta de dicter à Parry un démenti formel; pour calmer les puritains, on infligea de nouvelles amendes aux papistes; le 10 février, en plein conseil, le roi se livrait contre eux à une violente invective, allant jusqu'à dire qu'il ferait mourir son héritier si celui-ci devait les tolérer un jour. Certains fanatiques parlaient de répression sanglante, et il y eut, nous apprend Gardiner, quarante-neuf incarcérations dans la capitale, cinq mille cinq cent soixante dans l'ensemble du pays.

Réciproquement, on s'avisait à Rome que le *Basilicon Dôron*, salué d'abord comme le « Miroir des Princes », était d'une érudition confuse, tendant au syncrétisme, que sa politique ressemblait à un vaste édifice, bâti sur le sable.

Il est vrai que le royal auteur pouvait se consoler en apprenant de Constantinople que le grand vizir l'avait appelé « le modérateur de l'Église, le maître du manteau de la gloire [1] ».

Clément VIII mourut sur ces entrefaites, et son successeur était beaucoup moins porté à un système de conciliation. Seul, le jésuite Crichton s'obstinait à espérer; en juin 1605, il écrit au docteur Owen pour évoquer la mission de Drummond en 1599, et persuader à Parsons d'agir auprès de Paul V afin qu'on évite désormais les fautes commises; avant la mort d'Élisabeth, Jacques redoutait à la fois le Saint-Siège et l'Espagne, il offrait la liberté de conscience, il envoyait Crichton à Rome demander

[1] Ces hyperboles orientales se trouvent citées dans le *Venetian Calendar* pour 1603, à la p. 85.

un chapeau pour Chisholm; Parsons avait vu le texte de la lettre royale, mais il avait refusé son appui; Crichton, désolé, était reparti pour Avignon, disant au supérieur du collège anglais et au Souverain Pontife : « Le roi était bien disposé; plus tard, c'est vous qui ferez des avances, elles seront inutiles. »

Le 27 janvier 1609, il exprimait ses condoléances à un certain Murray, parent d'Elphinstone, qui avait été compromis dans les affaires de Drummond, et il dégageait une dernière fois sa responsabilité en assurant que l'intérêt du roi était alors d'empêcher ses ennemis de gagner à Rome, de le faire excommunier et relever ses sujets du devoir de fidélité; on n'avait nullement affirmé au Pape que Jacques allait se convertir ou qu'il favoriserait l'Église, puisque le message officiel disait nettement le contraire; on soutenait seulement qu'il ne persécuterait pas les catholiques tant que ceux-ci lui obéiraient; en réalité, cette manière de voir n'avait cessé qu'après la Conspiration des Poudres; même en Écosse, où les ministres réclamaient la mort des jésuites, on s'était borné à les exiler et à forcer leurs parents à les éloigner [1]. Un autre point demeurait acquis, c'était l'inefficacité de la protection espagnole : le traité de commerce conclu avec Philippe III avait coïncidé avec l'édit du bannissement des prêtres; les catholiques, mandait Beaumont à Villeroy dès le 11 septembre 1604, blasphèment maintenant contre le roi d'Espagne, et au mois de juin suivant, le cardinal du Perron écrivait de Rome que la tiédeur et la négligence de ce prince portaient le Pape à préférer l'intervention d'Henri IV. Les jésuites eux-mêmes commençaient à se détacher de l'Espagne; ils promettaient au roi de France de soutenir ses intérêts à Londres comme à Rome, et de prendre conseil de ses ambassadeurs; le Béarnais avait donc beau jeu à les exhorter au loyalisme et à la concorde.

Villeroy craignait que par dépit Jacques se rejetât dans les bras de Philippe, dût-il acheter cette alliance au prix d'une con-

[1] Ces lettres de Crichton sont publiées dans l'*Engl. Hist. Review* (1893).

version plus ou moins sincère; il engageait Beaumont à laisser dormir les pouvoirs que ses chapelains avaient reçus du Saint-Siège à l'usage des catholiques anglais.

Anne s'était montrée à la messe dans la chapelle de l'ambassade espagnole; on disait qu'elle y avait communié, et son mari, tout en la grondant d'une imprudence qui exposait leur couronne, répondait aux criailleries des ministres en la faisant passer pour folle! L'entourage était effectivement suspect de papisme : la comtesse de Livingston, chargée d'instruire la princesse Élisabeth, passait pour catholique; une autre dame d'honneur, sœur de lord Bonington, partageait sa croyance, et ce dernier, ainsi que lord Seton et le secrétaire Elphinstone (nommé plus haut), jouissaient d'une faveur spéciale.

Montecuccoli, présentant à la reine un portrait de la grande-duchesse de Toscane, avait recueilli de sa propre bouche qu'elle était catholique dévouée à l'Église; son secrétaire Lotti avait sollicité des indulgences pour elle, et un autre Florentin, Galluzzi, prétend qu'Anne désirait voir le prince de Galles épouser une belle-sœur de la grande-duchesse [1].

On disait encore qu'elle gardait précieusement une petite croix et un chapelet, don de son confesseur, le jésuite Abercromby.

Anne entretenait volontiers cette opinion qui répondait peut-être à ses secrets désirs; lorsque les représentants de Venise l'assuraient de l'estime particulière de la Sérénissime, elle riait, donnant à croire que sa religion supposée entrait pour beaucoup dans ce témoignage flatteur; les ennuis domestiques dont elle n'était pas exempte, par exemple lorsque les Écossais voulurent la priver de son fils, contribuaient sans doute à lui faire détester le puritanisme, mais elle n'avait pas assez de sérieux dans le caractère pour surmonter les obstacles qu'eût présentés la profession publique de la foi romaine; le mot de la fin nous sera donné par une lettre de Paul V au nonce Ubaldini, à Paris : après des plaintes au sujet de la duplicité des Médicis, le Pape

[1] Ceci d'après une note de D. Hunter Blair, *op. cit.*, p. 349.

rappelle que Lotti s'était fait l'avocat d'un mariage mixte, pour avoir cru trop facilement aux bonnes paroles de la reine; inconstante et variable, cette princesse ne rendrait pas de grands services, même si elle était sincère; on voyait du reste son mari devenir chaque jour plus impie et cruel envers les catholiques [1].

Le célèbre cardinal Bentivoglio, alors archevêque de Rhodes et nonce à Bruxelles, a consacré plusieurs chapitres de sa *Relatione di Fiandra* (adressée en 1613 au cardinal Borghese) à décrire les trois royaumes britanniques; on y verra des appréciations beaucoup plus judicieuses et beaucoup moins optimistes sur les chances de réunion que pouvaient autoriser les dispositions personnelles des Stuarts et l'état général de la Grande-Bretagne: il est vrai qu'au lendemain de la Conspiration des poudres et des acerbes polémiques entre Jacques Ier et le cardinal Bellarmin, on ne devait guère s'attendre à un rapprochement; le rôle de la diplomatie anglaise au moment du conflit de Venise avec le Saint-Siège, que nous nous proposons d'étudier ici-même avant peu, avait été trop nettement hostile, et l'on verra que sans l'heureuse intervention d'Henri IV et de ses représentants, le schisme, au lieu de s'éteindre en Angleterre, risquait de gagner l'Italie du Nord; quelles en eussent été les conséquences, à la veille de la guerre de Trente ans?

J. Martin.

[1] Cette lettre, du 15 août 1612, a été tirée de l'Archivio Vaticano par le Dr. Bliss, l'auteur de l'inappréciable collection des *Roman transcripts* qui se trouve au Record Office: elle a paru dans l'*Engl. Hist. Review* (1889, p. 110). Voir dans le même volume une recension de l'ouvrage danois de Plunkers sur la reine Anne; il semble que sa religion demeura jusqu'au bout problématique pour les contemporains; lorsqu'elle mourut, en 1619, l'archevêque de Cantorbury exigea une profession expresse de sa croyance à la rédemption par le Christ seul, à l'exclusion de ses propres mérites et de l'intercession des saints.

COMPTES RENDUS

Catherine Sforza (1463-1509), une héroïne de la Renaissance italienne, par Pierre Desiderio Pasolini. — Texte français et introduction de Marc Hélys. — Librairie académique Perrin, 1912, in-8°.

L'épithète de virago adressée à une femme sonne mal à nos oreilles modernes; elle est synonyme de force bestiale et de caractère irritable; elle dépoétise la personne à qui l'application en est faite. Il n'en n'était pas de même au moyen âge. Jeanne-Hachette, Jeanne d'Arc, Anne de Beaujeu étaient des viragos, c'est-à-dire des femmes à l'esprit mâle, au courage éprouvé, affrontant les coups d'épée et non les coups de poing, et ne retroussant leurs jupons que pour monter sur le palefroi de combat. C'est encore une virago, la Catherine Sforza dont nous résumons la vie en ces quelques lignes, et c'est avec l'historien Muratori que nous la qualifions ainsi.

Catherine Sforza était fille naturelle, mais légitimée, de Galeazzo Sforza, duc de Milan. Sa mère Lucrezia Landriani était une Milanaise quelconque. A onze ans, Catherine est fiancée à Girolamo Riario, neveu du Pape Sixte IV, et quoique l'enfant ne soit pas nubile, le fiancé élève une prétention aussi étrange que répugnante, à laquelle il est d'ailleurs immédiatement fait droit; quelles mœurs étranges!

Trois ans après (mai 1477) le mariage se célèbre à Rome devant le Pape, et Catherine embellit la cour pontificale par sa présence, par sa grâce, par son esprit alerte et subtil.

Le pape Sixte IV était fils d'un pêcheur ignorant et pauvre, Léonardo Rovera: dès l'âge de neuf ans, il revêtit l'habit de saint François; il devint docteur, maître en théologie, prédicateur fameux; mais il resta si pauvre que, créé cardinal, il refusa d'accepter le chapeau et que ses collègues durent lui faire cadeau de ses vêtements cardinalices. Chose bizarre! A peine ce pauvre, ce modeste est-il élu pape qu'un changement absolu se manifeste en sa conduite. L'ambition, la soif des richesses, un népotisme éhonté, s'emparent de cet homme. Il s'approprie tous les trésors de la papauté pour les partager avec sa famille et il n'a qu'un rêve, c'est d'établir la grandeur et la puissance politique de ses neveux. Or, ils étaient au nombre de quinze!

Girolamo Riario, le mari de Catherine Sforza était, parmi ces neveux, un des plus chers à Sa Sainteté. Qu'était-il avant l'élévation de sa famille? Les uns disent qu'il était employé aux bureaux de la Gabelle à Savone: les autres qu'il était épicier ou apothicaire. Mais il avait l'esprit inculte et violent, une humeur impétueuse et autoritaire qui parut au pape capable de s'imposer: et il fit de Girolamo le capitaine général de l'armée pontificale, et le gouverneur du château Saint-Ange.

Il ne devait pas s'arrêter là. En effet, en 1480, la souveraineté de la ville de Forli fut concédée par le pape à Girolamo et à Catherine pour eux et leurs descendants.

Dès avant son mariage, Girolamo avait été créé par son oncle comte d'Imola. En réunissant Forli à son ancienne possession, Girolamo devenait un seigneur important, car pour se rendre des États de Milan et de Venise aux États de l'Église et au royaume de Naples, il n'y avait que deux routes, celle de la Toscane et celle de la Romagne qui passait par Forli et Imola. Cette position, bien que dangereuse, assurait toujours aux seigneurs de Forli l'appui d'une grande puissance italienne. Aussi Girolamo s'empressa-t-il de renforcer ses citadelles et même d'en créer de nouvelles.

C'est dans ce milieu de villes fortifiées, de soldats toujours en éveil, de population en proie à la terreur éventuelle d'un siège, que va se passer la vie de Catherine. C'est maintenant que la virago va se dévoiler à nos regards.

A ce moment, elle a dix-neuf ans; elle est dans l'éclat de sa beauté, et il paraît que celle-ci était peu commune. Son peuple l'aime et l'admire, mais il ne se prive pas de conspirer contre son souverain, Girolamo, qui a rétabli des impôts supprimés par lui au moment de son arrivée au pouvoir. En deux circonstances les conspirateurs sont découverts et payent de l'exil ou de la vie leurs infructueuses tentatives.

Tout à coup, le pape Sixte IV meurt subitement. Que faire? La situation des Riario est compromise, peut-être perdue, si le Pape qu'on s'apprête à élire est un ennemi de la famille de Sixte. Il est donc de toute nécessité de faire nommer un pape ami et, pour arriver à ce résultat, de peser par la terreur sur le conclave. Catherine n'hésite pas; elle accourt à Rome et se jette avec quelques troupes dans le château Saint-Ange dont les canons sont immédiatement braqués sur la ville. A-t-elle le droit de commander à la garnison du château? Oui, puisque son mari en est le gouverneur. Mais ce gouverneur est bien trop lâche pour s'exposer aux dangers que va courir son épouse, et il ne paraît pas au château. Quant à Catherine, c'est à ce moment qu'au dire de Cerratini, un de ses historiens, elle apparut « sage, vaillante, grande, imposante, beau visage. Elle parlait peu. Elle portait une jupe de satin avec deux brasses de traîne; un chaperon de velours noir à la française: une ceinture d'homme et une escarcelle pleine de ducats d'or; une hachette, tordue par l'usage, au côté; et parmi les soldats à pied et à cheval, elle était redoutée, parce que cette femme, l'arme à la main, était indomptable et cruelle ».

L'énergie déployée par Catherine porta ses fruits. Le conclave entra en composition avec elle et avec son mari. Et plutôt que de scrutiner sous la menace des boulets, on promit à Girolamo huit mille ducats, sa confirmation dans la possession de Forli et d'Imola et le maintien de tous les bénéfices que le Pape défunt lui avait octroyés, même le titre de capitaine général de l'Église.

Moyennant ces conditions, Catherine consentit à remettre le château Saint-Ange à une délégation de cardinaux et à retourner avec ses hommes d'armes à Forli.

Maintenant vont arriver les jours de deuil. Le lundi 14 avril 1488, une conspiration éclate au palais de Forli. Girolamo Riario est tué par Checco Orsi. Après le meurtre, les assassins se ruent sur la porte de la chambre

où la comtesse Catherine s'est enfermée avec ses enfants; ils l'enfoncent et s'emparent de la malheureuse femme. Évidemment ils vont la tuer?... Eh bien non! la foule, fascinée par l'expression fière et majestueuse du visage de Catherine, s'écarte en silence et la suit jusqu'à la demeure des Orsi où elle est enfermée.

Mais les conjurés n'étaient pas sans inquiétude. Ce n'était pas tout que d'avoir tué le comte et emprisonné sa veuve et ses enfants. On courait un grand danger tant que la forteresse de Ravaldino, c'est-à-dire la citadelle de Forli, n'aurait pas fait sa soumission aux assassins. Or, elle était entre les mains de Tommaso Féo, officier dévoué aux Riario, et même leur parent. Pour s'en emparer, Checco Orsi avait imaginé de conduire Catherine au pied de la citadelle et de lui intimer l'ordre d'appeler le gouverneur. Mais Orsi ignorait deux choses : c'est qu'immédiatement après la mort de son mari, la comtesse avec un sang-froid et une lucidité admirables, avait, premièrement dépêché un affidé à Bologne et à Milan pour demander un secours immédiat, et, secondement, avait fait prévenir Tommaso Féo de ne remettre à aucun prix la citadelle entre les mains des conjurés, quand même ce serait elle, Catherine, qui l'en supplierait. Lors donc que contrainte par la force, Catherine cria à Tommaso Féo : « Cède-leur la forteresse pour que je ne sois pas mise à mort avec tous mes enfants! » le gouverneur répondit : « On m'arrachera d'ici en morceaux. Je ne céderai rien.

— « Ils me tueront!

— « Ah bien oui! vous tuer! Ils ont bien trop peur du duc de Milan. » Et sans ajouter un mot de plus, Tommaso Féo quitta les remparts.

Quelques jours après, on ramena la prisonnière devant le pont-levis de la citadelle. La même scène, les mêmes objurgations, les mêmes refus se renouvelèrent. Devant l'inflexibilité parfaitement jouée du gouverneur, Catherine s'écria : « Ah! si je pouvais au moins vous parler seule à seule, je vous expliquerais l'état des choses, et je vous persuaderais de rendre la citadelle! »

« — En ce cas, répondit le gouverneur, je ne sais pas encore ce que je ferais. On verrait... Du reste, j'ai déjà déclaré à tout le monde que, pour en finir, je vous permets d'entrer, à condition que vous entriez seule. »

A ces mots, les Orsi firent un beau tapage. Ils s'opposaient à ce que la comtesse entrât dans le fort. Une fois dedans, elle n'en sortirait plus. Cependant ils réfléchirent qu'elle laissait ses enfants entre leurs mains et que c'était un gage d'importance. En conséquence, on lui donna trois heures pour traiter avec le gouverneur, étant entendu que, passé ce délai, on ferait de ses enfants, de sa mère et de sa sœur tout ce que l'on voudrait.

En en instant, le visage de Catherine avait changé; elle se redressa de toute sa taille, s'approcha du pont, y monta résolument; puis, se retournant, elle lança un geste d'insulte aux assassins et triomphante entra dans la forteresse.

Son premier soin fut de diriger toute l'artillerie du château contre Forli et de faire savoir aux conjurés que la ville serait anéantie si un cheveu tombait de la tête des otages.

La menace réussit admirablement; les conjurés perdirent la tête, délibérèrent pendant plusieurs jours, essayèrent, mais en vain, de l'intimidation en traînant les petit Riario sous les fenêtres du château fort et en les menaçant de mort. Et puis, le 18 avril, le duc de Bologne, Bentivoglio, arriva à

Forli avec ses troupes et celles du duc de Milan, chassa les émeutiers, délivra Catherine et lui rendit ses enfants, sa famille et sa souveraineté. Le triomphe de la comtesse fut complet.

Nous n'avons pas le loisir de raconter toute la vie aventureuse de Catherine Sforza, ses amours et son mariage secret avec Giacomo Féo, frère de Tommaso, l'entrée des Français à Forli; l'assassinat de Giacomo, les vengeances terribles que Catherine exerça à la suite de ce crime. Nous ne parlerons pas davantage de son troisième mariage avec Giovanni de Médicis et de la mort prématurée de ce prince. Nous nous contenterons de retracer en quelques lignes le choc terrible de Catherine et de César Borgia, choc qui amena la ruine politique de la princesse dont nous retraçons la vie.

On sait quelle néfaste influence exerçait César Borgia sur son oncle, Alexandre VI. Ce Pape avait beau pleurer en plein consistoire sur ses fautes passées, et s'engager à réformer la cour pontificale, sa famille et lui-même, il retombait toujours sous la puissance de César dont la volonté tenace en imposait à sa faiblesse. C'est ainsi que le Pape autorisa son neveu a s'emparer de Forli et d'Imola et à prononcer la déchéance de Catherine Sforza et de ses enfants.

Toujours vaillante, Catherine s'apprêta à tenir tête à l'orage. Ses forteresses se garnirent d'approvisionnements et de défenseurs; les habitants de Forli et d'Imola se préparèrent à la résistance.

César s'avançait vers la Romagne avec les troupes que le Pape lui avait fournies, plus un corps de Suisses, et enfin 15 000 Français, commandés par Yves d'Allègre.

Ce flot dévastateur se rua d'abord sur Imola qui ne songea même pas à se défendre, et sur sa citadelle qui fut prise par la trahison d'un charpentier. Les envahisseurs ne tardèrent pas à arriver devant Forli, dont les habitants étaient fâcheusement impressionnés par la capitulation d'Imola. Catherine déjà renfermée dans la citadelle avait envoyé son frère, Alessandro Sforza, en ville, pour pressentir les intentions des bourgeois. Or, ceux-ci parlaient de se rendre à l'ennemi.

Quand Alessandro Sforza eut rapporté ces paroles à Catherine : « Ces gens de Forli, dit-elle, n'ont pas envie de résister au duc. Ils me laissent seule. » Et elle leur fit répondre par Landriani : « Lapins! ne comprenez-vous pas que mieux vaut un État ruiné qu'un État perdu! Faites ce que vous voudrez de votre ville; quant à la forteresse, je suis résolue à montrer au Borgia qu'une femme est capable de tirer des coups d'artillerie. »

Ceci dit, elle expédie ses enfants en Toscane afin qu'ils ne puissent servir d'otages; et, délivrée de toutes craintes maternelles, elle attend l'ennemi. Celui-ci arrive, s'empare de Forli qui ne se défend pas et commence le siège de la citadelle. Deux fois César s'approche des créneaux, demande à parlementer avec sa belle ennemie et lui fait des propositions avantageuses pour qu'elle lui remette la place. Mais Catherine les repousse et termine l'entretien par ces mots : « Si après avoir repoussé des conditions indignes du nom de Sforza, j'étais écrasée par vous, sachez bien que... je me consolerais par la pensée que le nom de celui qui meurt sur le champ de bataille n'est jamais oublié, et que souvent sa cause lui survit et triomphe. »

En somme, en Europe, seule Catherine tenait tête à l'ambition des Borgia, et cependant elle était abandonnée de tous : aucun prince, aucun État

d'Italie, pas même sa sœur, l'impératrice d'Allemagne, ne tentait de la secourir. Mais elle s'obstinait dans la résistance, décidée à mourir souveraine de Forli. Sous sa robe elle portait une cuirasse, et Sanuto nous apprend qu'elle se jeta plusieurs fois dans la mêlée et blessa des ennemis. Elle avait même provoqué César en combat singulier; elle faisait chaque jour des sorties à cheval et il faut ajouter qu'elle blessait les cœurs comme les corps, car les Français lui décochaient des lettres d'amour et d'admiration attachées à des flèches qui venaient tomber dans l'enceinte du château.

Est-ce par force, est-ce par trahison, on ne sait; mais le vingt et unième jour du siège, un grand assaut fut donné, et les assiégeants s'emparèrent de la forteresse. Le dernier épisode de la lutte fut marqué par un combat acharné. La comtesse, comptant s'ensevelir avec ses ennemis sous les ruines du château, avait donné l'ordre de mettre le feu aux poudres. L'ordre fut mal exécuté, et causa beaucoup plus de mal aux assiégés qu'aux assiégeants; alors Catherine fit mettre le feu à la provision de fascines que renfermait le fort. Les flammes s'élevèrent comme une muraille devant les envahisseurs, mais le vent tourna et les rejeta vers les assiégés. Il fallut se rendre. Sept cents cadavres jonchaient les décombres.

Catherine Sforza fut amenée à César Borgia. Il semble qu'une héroïne comme cette femme avait droit à tous les respects, et devait exciter toute l'admiration de son vainqueur. Mais l'immonde brute qu'était César ne connaissait aucun sentiment noble et n'était accessible qu'à la cruauté, à la perfidie et à la grossièreté des sens. Il s'était promis de faire rire de cette héroïne les soldats et la population. Il ferait parler de cette femme comme de la plus vile et de la plus méprisable. Il fit donc traîner de force Catherine dans sa chambre et il y resta enfermé avec elle pendant un jour et une nuit.

Après quoi il l'envoya à Rome où elle resta prisonnière dans le château Saint-Ange pendant quatorze mois.

Remise enfin en liberté, mais privée de son petit royaume, et réduite à une fortune des plus modestes, Catherine se rendit à Florence. Sa vie dramatique et mouvementée était désormais finie. On peut même supposer qu'elle mourut de son inaction, car elle survécut peu à sa libération, et s'éteignit le 28 mai 1509, à l'âge de quarante-six ans.

Édouard TROPLONG.

Bibliographie du temps de Napoléon comprenant l'histoire des États-Unis, par Frédéric M. KIRCHEISEN, Paris, Honoré Champion, éditeur, 1912, t. II.

Nous avons déjà signalé, en son temps, l'apparition du premier tome de cet ouvrage qui donne la nomenclature de tous les travaux historiques se rattachant par un côté quelconque à la période napoléonienne. Nous avons dit combien ce travail documentaire est nécessaire à quiconque veut connaître à fond l'histoire du grand homme et la répercussion de ses actes sur la vie de l'Europe.

Aujourd'hui, nous annonçons la publication du tome deuxième (première partie). Celle-ci se réfère à Napoléon et à sa famille — mémoires, correspondances, biographies.

E. T.

Le Directoire et la paix de l'Europe, des traités de Bâle à la deuxième coalition, par Raymond Guyot, docteur ès lettres, agrégé d'histoire et de géographie. Paris, 1911, Félix Alcan, in-8°.

Cet important ouvrage constitue toute l'histoire diplomatique du Directoire depuis son installation jusqu'au jour (1er mars 1799) où se rompt la trêve de Campo-Formio. Lorsqu'il prit le pouvoir (16 Brumaire an IV-7 novembre 1795) la France par les traités de Bâle était en paix avec la Prusse, l'Espagne et la Hollande : elle restait en guerre avec l'Empire, l'Angleterre, la Russie et les États italiens, moins la Toscane. Quelles étaient en ce moment les vues du Directoire? C'est ce que M. Guyot a étudié avec une attention minutieuse. Dès 1792 les armées françaises avaient envahi et conquis les Pays-Bas autrichiens et les pays de Liége. La Convention avait en 1795 décrété leur incorporation à la France et leur division en neuf départements, mais leur sort définitif restait lié aux derniers résultats de la lutte avec l'Empire. Le Comité de Salut public, celui d'après Thermidor, avait adopté le système des « frontières naturelles », et la Convention ne l'avait pas admis intégralement puisqu'elle n'avait voté que l'annexion de la Belgique et du pays de Liége (8 vendémiaire an IV). Merlin (de Douai), organe du Comité, avait indiqué expressément que l'obstacle à l'incorporation des pays du Rhin était dans l'article des conventions avec la Prusse et la Hesse qui « renvoyait le sort de ces pays à l'époque de la pacification générale ». Comme l'écrivait Reubell au Comité, « pour conserver, il faut commencer par avoir ». Or, à l'instant même où se faisaient les élections pour le Directoire, nos armées du Rhin éprouvaient des revers, la situation intérieure imposait des ménagements et les finances publiques étaient aux abois. Il fallut donc abandonner par prudence la politique de propagande républicaine et s'en tenir à notre conquête des Pays-Bas autrichiens, tout en réservant la question de la rive gauche du Rhin suivant le succès de nos armes dans les événements de la guerre. La Convention avait bien offert à la Prusse de se dédommager de la perte de ses possessions de rive gauche, en prenant des compensations sur la rive droite dans les circonscriptions ecclésiastiqnes qui devaient être sécularisées, mais elle hésitait à succomber à ses tentations. Le nouveau gouvernement hérita de ces difficultés; tout en s'efforçant de maintenir les conquêtes de la République, sa politique tendait manifestement à la paix. Nos armées, malgré leur entrain patriotique et leur valeur guerrière, avaient peine à soutenir la lutte contre les forces d'une coalition soudoyée par l'or de l'Angleterre. Aussi le Directoire dès ses débuts, et pour donner aux puissances neutres des gages de sa modération et de ses intentions pacifiques, écarte des postes diplomatiques les agents qui avaient froissé l'étranger par excès de zèle républicain et n'en confie aucun aux anciens conventionnels régicides. En janvier 1796, il envoie à Vienne un émissaire pour traiter de la paix avec Thugut, « le baron de la guerre ». C'est l'ex-marquis de Poterat, aventurier d'ancien régime, qu'on a déjà vu à Londres en 1792 avec Chauvelin; il a pour mission d'obtenir de l'Empereur que la France par une paix particulière garde la Belgique et la rive gauche du Rhin, Nice et la Savoie. Poterat n'obtint aucun résultat et ne put que convier le Directoire à faire la guerre à outrance, mais il eut l'autorisation de se retirer à Bâle pour suivre les événements. Les succès foudroyants du général Bonaparte en Italie au printemps de 1796 permirent de faire des essais de pacification et en juillet

la situation du Directoire était devenue meilleure que jamais : ses armées sans pain et sans solde étaient partout victorieuses; et il en profite pour tenter de gagner la Prusse à sa cause. Après bien des hésitations elle y consent et, ne défendant plus le principe de l'intégrité de l'Empire, elle accepte comme base de la paix future la cession aux Français de la rive gauche du Rhin. La diplomatie du Directoire a réussi à triompher de ses scrupules en la persuadant qu'à la paix, ayant la France avec elle, elle empêchera ainsi l'Autriche de prendre sur ses frontières des dédommagements préjudiciables à ses intérêts. Tout démontre donc que le Directoire ne songe avant tout qu'à assurer la conquête de la Belgique et du pays rhénan. D'autre part, le général Clarke fut chargé de renouveler l'essai manqué par Poterat, mais les initiatives de Bonaparte qui était sans mandat diplomatique contrecarrèrent la mission et les intentions du Directoire. Dans les préliminaires de Léoben il abandonna la rive gauche du Rhin contre la cession de la Belgique et exigea la réunion, en République Cisalpine, de la Lombardie avec Modène, Reggio et une partie de l'Etat vénitien. C'était l'abandon solennel de toute la politique antérieure du Comité de Salut public et du Directoire et l'annulation des traités avec la Prusse et les princes de l'Empire.

L'école historique, dont le plus éminent interprète en France fut le regretté Albert Sorel, professe que la République s'était fatalement condamnée à poursuivre une guerre « interminable jusqu'à ce qu'elle réussisse à imposer sa domination à l'Europe ou qu'elle succombe à sa tâche ». M. Raymond Guyot, avec plusieurs historiens anglais, a entrepris de démontrer qu'au moment de Léoben une paix durable et sérieuse fut possible. N'est-ce qu'un rêve? mais il est grandiose! La France se fut trouvée agrandie de la Belgique et des pays rhénans bordés par la rive gauche du Rhin, frontière naturelle qui enfin aurait été recouvrée. La Prusse et les princes allemands acquis à ce plan pouvaient comprimer l'Autriche dans ses recherches de compensation en Allemagne et en Italie, mais la politique de Bonaparte en Italie, inspirée par ses affinités de race, fit échouer les projets. L'historien allemand Sybel note qu'une fois au moins, le 7 octobre, il eut le choix entre la conservation des Légations pour la Cisalpine et la rive gauche du Rhin, que Cobenzl lui offrait. Il préféra la création d'une République « sœur » : c'était délaisser ou ignorer la vieille politique française des frontières naturelles et créer un danger éventuel pour l'avenir de l'équilibre européen.

Que faut-il admirer le plus du labeur immense que l'auteur a assumé dans la recherche des matériaux nécessaires à sa thèse ou de l'art avec lequel il l'a habilement développée! Son livre est étayé principalement sur des témoignages recueillis aux sources manuscrites dans les grands dépôts d'archives de l'Europe, et il affirme que c'est la base principale de son travail. L'ouvrage que modestement il présente comme un essai mettra-t-il fin à ce grand débat historique? Nous n'oserions l'affirmer : les événements de ce monde procèdent de tant d'éléments complexes et de tant de contingences qu'il serait hasardeux d'affirmer que le Directoire aurait eu des chances de réussir là où le génie de Richelieu et la toute-puissance de Louis XIV avaient échoué. La vieille Europe, froissée et mutilée dans ses principes et dans son organisme par la Révolution triomphante, ne devait-elle pas répéter ses efforts pour l'écraser?

M. Raymond Guyot a longuement étudié la diplomatie du Directoire dans ses plus intimes replis : il fait peu de place au récit des événements politiques et des guerres de cette période pour se renfermer dans l'examen de ces multiples négociations entreprises sur tous les théâtres de la lutte avec la coalition européenne Ses portraits des directeurs et des personnages qui secondent ou contrecarrent leur politique sont peints d'après les documents les plus sûrs et ne peuvent manquer de plaire aux lecteurs curieux de reconstitution des époques disparues.

A. Pommier.

Histoire de Prusse, par Albert Waddington, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Lyon. Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Il paraît que nous ne possédions aucune histoire de Prusse en français, malgré l'intérêt considérable que nous avons à connaître par le menu les antécédents de la puissance qui pèse si lourdement sur les destinées de l'Europe. Cette lacune, M. Albert Waddington vient de la combler en racontant la longue et tenace évolution de l'État prussien et ses débuts obscurs. Il a merveilleusement analysé les trois influences qui ont travaillé à la formation de la Prusse : les conditions géographiques, la politique personnelle des Hohenzollern, le protestantisme d'État.

Le premier volume de l'ouvrage, qui vient d'être publié, après avoir exposé les origines, l'état de la Marche du Brandebourg avant les Hohenzollern, comprend l'histoire des Électeurs et de leur vouloir obstiné, traverse la guerre de Trente ans et s'arrête à la mort du Grand Électeur, dont la statue en marbre blanc se dresse majestueusement sous les ombrages du *Thiergarten*.

Ce n'est pas au sujet de la seule histoire de Prusse que l'érudition française manque de renseignements généraux et de vues d'ensemble. Nous sommes habitués à ne regarder la vie des peuples voisins qu'au point de vue des intérêts qui nous lient à eux ou qui nous en séparent. Tel un astronome qui ne s'attacherait à étudier qu'un quartier de la lune et des planètes et qui négligerait l'examen de leurs autres phases. Dans la vie d'un grand homme tout est intéressant; il en est de même dans l'évolution d'une nation, et il nous est utile d'en connaître les multiples péripeties.

Nous saluons avec reconnaissance le livre de M. Waddington, et nous attendons avec impatience les volumes qui vont suivre. Ils nous montreront la formation du royaume de Prusse, sa grandeur, sa décadence momentanée et son apogée actuelle.

Édouard Troplong.

Histoire religieuse de la Révolution française, par M. P. de la Gorce, membre de l'Institut, Paris, Plon, 1912, t. II, in-8°.

M. de la Gorce continue avec sa consciencieuse érudition le grand travail qu'il a entrepris sur la Révolution française au point de vue de son attitude vis-à-vis la religion catholique (Voir, pour le tome Ier, la *Revue* d octobre 1909). Il s'était arrêté à la Constituante et à son étrange institution d'une Église constitutionnelle, qui prétendait rester catholique

en dehors du pape et qui semblait la résultante de toutes les idées gallicanes accumulées par les légistes de l'ancien régime. Et pourtant cette majorité qui avait supprimé des évêchés, détruit de vieilles communautés, confisqué les biens de l'Eglise, n'était pas antireligieuse. L'Assemblée législative fut bientôt aussi entraînée au delà de ses intentions et menée par une minorité, qui n'hésita pas à faire intervenir la populace pour forcer la main au pouvoir. Dès ses débuts, elle voulut établir une sanction pénale contre les prêtres insermentés : de là la loi de proscription de la fin de 1791. Louis XVI, plus résolu qu'au début de la crise, opposa son *veto* royal. La Chambre renverse son ministère modéré et lui impose un gouvernement girondin. Celui-ci aggrave la persécution en faisant voter la loi de mai 1792.

Nouveau *veto* du roi, qui se brouille avec Roland et fait appel à Dumouriez. Au milieu des incertitudes de l'Assemblée, éclate l'insurrection du 20 juin, qui est purement antireligieuse ; elle est suivie d'une persécution générale contre les prêtres et aboutit aux affreux massacres de septembre, suivis de la proscription et de la déportation légale de ceux qu'on regarde comme des insoumis parce qu'ils veulent défendre leur foi.

Ce tableau rapide et saisissant, où les responsabilités de chacun sont bien établies, est suivi d'une histoire abrégée de l'insurrection vendéenne de 1791 à 1793. Ce n'est point là un hors-d'œuvre. M. de la Gorce prouve que la résistance de la Vendée et, pour l'appeler par son nom, la guerre civile, n'eut point d'autre cause que l'attachement profond des paysans de l'Ouest à la religion catholique. Il trace un beau portrait de Cathelineau, véritable martyr, dans lequel s'était incarnée l'âme populaire vendéenne ; et, dans une conclusion hardie, il admire l'héroïsme des populations de l'Ouest, tout en se félicitant presque de leur glorieuse défaite, qui a empêché un démembrement de la patrie, dont l'étranger n'aurait pas manqué de profiter.

Les mêmes qualités d'exposition vivante, de fidélité historique, de documentation parfaite se retrouvent dans ce volume, qui va de la fin de 1790 à la Convention. M. de la Gorce ose à peine marquer les étapes suivantes, tant est long le chemin qui reste à parcourir avant d'arriver à la pacification religieuse. Mais on peut être assuré qu'il saura mener cette grande œuvre à bonne fin.

G. Baguenault de Puchesse.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 17184.

L'ARRESTATION

DU

CAPITAINE FLINDERS

(1803-1810)

Au cours de la douzième séance de la deuxième conférence internationale de La Haye, le 7 août 1907, S. E. le comte Tornielli proposa que l'exemption de capture, admise pour les bateaux de pêche, fût étendue aux navires chargés de missions religieuses, scientifiques ou philanthropiques, règle que l'Italie se faisait honneur d'avoir inscrite dans sa législation maritime [1].

Une semblable motion ne pouvait recevoir que le plus favorable accueil. Pour les missions scientifiques, c'était, dit-on d'ailleurs, la coutume de tous les peuples « d'exempter de capture et de couvrir même de sauf-conduits en règle les bâtiments de guerre ou marchands, chargés de missions pacifiques, telles que voyages d'exploration et de découvertes scientifiques ». On rappela, comme exemples, la protection accordée par les gouvernements anglais ou français aux expéditions de Bougainville, La Pérouse et Cook.

Le texte adopté, dans la septième séance de la conférence plénière, le 27 septembre 1907, relative aux restrictions à l'exercice du droit de capture, est ainsi libellé : « Sont exempts de capture, les navires chargés de missions religieuses, scientifiques ou philanthropiques » (art. 4) [2]. La commission n'avait

[1] Deuxième conférence internationale de la paix : « Actes et documents », t. III, p. 905.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 231-237 et 664.

pas cru devoir indiquer les conditions auxquelles l'immunité a toujours été subordonnée, ni répondre à l'observation d'un de ses membres, qui demandait si l'exemption s'appliquerait au navire ou au personnel de l'expédition. Le texte ne parle que des navires : on a paru ne redouter aucune difficulté. Il faut l'espérer. Cependant, l'arrestation et la détention du capitaine Flinders prouvent que les sauf-conduits, quoi qu'on en ait dit, n'ont pas toujours été respectés et qu'en pareille matière, il eût peut-être été prudent de ne pas s'arrêter à un texte trop général pour ne pas prêter à interprétation.

Le 2 vendémiaire an XII (26 septembre 1803), le *Berceau* arrivait à l'île de France, porteur de la nouvelle de la rupture de la paix d'Amiens, nouvelle d'ailleurs prévue, en raison de la conduite tenue par les Anglais à Pondichéry, où la division du contre-amiral Linois, avertie de la tension des rapports franco-anglais par la corvette *le Bélier*, s'était dérobée à l'escadre anglaise. Le général Decaen[1], en vertu de ses instructions, s'était fait reconnaître comme capitaine général des îles de France et de la Réunion; puis, ayant expédié nos forces navales dans les mers de Chine, il s'était préoccupé de réorganiser la colonie et de constituer des moyens de défense, non contre une attaque de vive force, qui demeurait alors improbable, tout au moins contre les entreprises de croiseurs ennemis dont l'apparition était à prévoir d'un moment à l'autre.

Le bruit courait de la présence, au large de l'île, de navires ennemis et, comme il arrive toujours en pareille circonstance, tout le monde y ajoutait foi, sans s'enquérir de l'origine et de l'authenticité de la nouvelle. Dans cette île, où les voies de communication étaient peu développées et souvent impraticables, le commerce local se faisait par de petits caboteurs, mouillant dans ses rades et ses anses.

Le 23 frimaire an XII (15 décembre 1803), un de ces petits

[1] Charles-Mathieu-Isidore Decaen, né à Creully, près Caen, 13 avril 1769, mort en 1832. Général de division en 1800, comte (1811), capitaine général des îles de France et de la Réunion (1803-1810).

caboteurs donnait dans la baie du Cap, située sur les côtes du quartier de la Savane; il paraissait chassé par un schooner qu'on reconnut, de la terre, battre pavillon anglais. Celui-ci entrait également dans la baie. Malgré sa petitesse, l'alarme fut vive : à la hâte, le major du quartier, d'Unienville, réunissait quelques gardes nationaux, armait les noirs de sa plantation, ordonnait aux femmes et aux enfants de se retirer dans les bois avec les troupeaux, puis se transportait sur les fortifications du petit port, à portée desquelles le navire anglais venait de mouiller, ayant, en même temps, arboré pavillon parlementaire. D'Unienville constata qu'il y avait peu de monde à bord; il héla le navire d'envoyer son canot à terre, ce qui fut aussitôt exécuté; il se rendit alors au bâtiment. Le commandant lui déclara être le capitaine Flinders, de la marine anglaise, « muni d'un passeport du Premier Consul, pour aller en découverte », avec la frégate l'*Investigator;* que celle-ci avait fait naufrage sur les côtes de la Nouvelle-Hollande ; qu'il s'était, alors, embarqué sur le schooner le *Cumberland*, avec neuf hommes; qu'il se rendait au Port-Nord-Ouest (Port-Louis), son navire faisant eau et ayant besoin de provisions; qu'étant sans pilote, il avait suivi la goélette : ajoutant qu'il n'avait pas pensé répandre l'alarme par sa poursuite, étant dans l'ignorance de la guerre[1].

Flinders, ce nom est aujourd'hui bien oublié et ceux qui le lisent, sur quelque carte de l'Australie, ignorent, la plupart, en l'honneur de qui cette dénomination a été imposée à un lieu de la terre. Quelques grands voyageurs du dix-huitième siècle, comme les Cook, La Pérouse, survivent par leur renommée : d'autres, au contraire, après une célébrité passagère, sont tombés dans l'oubli; Flinders est de ceux-ci. Né le 16 mai 1774 à Donnington, dans le Lincolnshire, où son père exerçait la médecine, il entra dans la marine à seize ans. En 1794, le hasard

[1] Arch. Col., Ile de France. Correspondance générale, vol. 103. Rapport de d'Unienville à Decaen, 23 frimaire an XII (15 décembre 1803), à 4 h. 1/2 du soir; Albert Pitot, *l'Ile de France*, p. 262 et suiv.

d'un embarquement lui révéla sa vocation; il fut désigné pour faire partie de l'état-major de la *Reliance*, chargée de transporter à Port-Jackson (Sidney) le capitaine sir John Hunter, gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud. Durant le séjour qu'y fit son navire, il conçut le dessein d'occuper les loisirs de sa relâche en faisant une reconnaissance des rivages voisins, encore peu connus; il s'associa pour cela avec le chirurgien du bord, Bass. Celui-ci découvrit le détroit qui porte son nom, mais ses observations étaient si imparfaites qu'un doute subsistait; la découverte parut d'importance au gouverneur général, qui confia à Flinders la mission de s'assurer de l'existence du détroit et de contourner la Tasmanie. Flinders revenait à Port-Jackson, en janvier 1799, après avoir rempli ses instructions et partait pour l'Angleterre. Grâce à l'appui de sir Joseph Banks[1], il reçut le commandement de l'*Investigator*, dans le but de procéder à une reconnaissance, plus approfondie, des côtes de l'Australie et de ses parages : il fit voile le 18 juillet 1801. Depuis le mois d'octobre 1800, l'expédition française du capitaine Baudin[2] naviguait vers les mêmes rivages. Le gouvernement anglais ayant accordé un sauf-conduit aux navires de Baudin, le *Géographe* et le *Naturaliste*, le Premier Consul en signait un, 4 prairial an IX (24 mai 1801), pour l'*Investigator*[3]. Il donnait un signalement minutieux du navire, la liste nominative des membres de l'expédition. Sous la condition de « ne pas se détourner de la route qu'ils devaient suivre, et qu'ils n'auraient ou n'annonceraient l'intention de commettre aucune hostilité contre la République », notre marine devait leur prêter assistance, et, si un port de nos colonies se trouvait sur leur itinéraire, mais en ce cas seulement, ils pourraient y relâcher et obtenir l'aide des autorités françaises. Les deux gouvernements, on le voit, se conformaient à l'usage qui accordait l'immunité aux expédi-

[1] Sir John Banks, célèbre naturaliste (1743-1820), compagnon de Cook, président de la Société royale des sciences.

[2] Baudin (Nicolas), capitaine de vaisseau, explorateur (1750-1803).

[3] Bibliothèque municipale de Caen : papiers Decaen (P. D.), vol. 84.

tions scientifiques. Je ne ferai connaître de ces deux voyages que ce qu'il est strictement utile de savoir pour comprendre les événements qui marquèrent l'arrestation de Flinders et pour démêler les raisons secrètes de cette mesure, sous les motifs invoqués.

Le 18 germinal an X (9 avril 1802), Baudin rencontrait, inopinément, Flinders sur la côte sud de l'Australie, dont ils avaient commencé la reconnaissance en partant, l'un de l'ouest, l'autre de l'est-est. L'entrevue fut courtoise, quoique d'abord un peu froide. « Aussitôt que je sus son nom, a écrit Baudin, je lui fis mon compliment sur le plaisir que j'éprouvais en faisant sa connaissance et je lui communiquai tout ce que nous avions mis en ordre jusqu'à ce moment, concernant notre travail géographique [1]. » Flinders lui annonça qu'il reviendrait le lendemain et qu'il lui « donnerait différentes notions sur la portion de la côte qu'il avait visitée ». Dans cette seconde entrevue, « il fut beaucoup moins réservé qu'il n'avait été la veille; il lui dit avoir reconnu les côtes de la pointe Leuwin jusqu'à l'endroit où ils s'étaient rencontrés [2] »; il communiqua à Baudin « le plan d'un port qu'il avait découvert dans une île dont nous n'étions éloignés que de quinze milles (vingt lieues), et qu'il avait nommé l'île des Kangourous [3] », et lui remit plusieurs cartes publiées par Arensmith, depuis son départ. Les deux navigateurs se séparèrent; ils ne devaient plus se revoir.

Baudin, après un séjour à Port-Jackson, gagna le détroit de Bas où, ayant mouillé à l'île King, il vit avec surprise arriver un navire anglais qui — il le comprit à la lecture d'une lettre que lui adressait le gouverneur King [4] — avait pour mission de le surveiller.

« Vous serez sans doute surpris d'avoir un bâtiment si près de vous; vous connaissez mes instructions pour faire un établisse-

[1] Bibliothèque nat., Nouv. acq. fr., ms. n° 9441. *Journal de bord de Baudin*, fol. 60.
[2] *Ibid.*, fol. 61.
[3] *Ibid.*
[4] Sir Philip Gidley King (1758-1808).

ment au sud; mais cela a été pressé sur les avis qui m'ont été communiqués aussitôt votre départ. Ces avis sont que les Français veulent faire un établissement au passage de la baie des Tempêtes ou dans la partie de la baie qui se nomme baie de Frédéric-Henry. On ajoute que tels sont les ordres que vous avez de la République française : c'est ce dont m'a informé le capitaine Paterson, après votre départ, en ayant été prévenu, lui-même, par une personne de votre bâtiment. Vous concevez facilement que, si une semblable information m'eût été connue avant votre départ, je vous aurais demandé une explication[1]... »

Baudin s'étonne des prétentions anglaises, mais ce qu'il regrette « c'est qu'on ait encore trouvé le *Naturaliste* à l'île King, parce qu'on lui a remis de nouveaux paquets pour le gouvernement anglais et dans lesquels on lui rend compte de la démarche qu'on vient de faire, comme de ce qu'on croit avoir appris », sans que lui ait pu envoyer en France la lettre de King. Le *Naturaliste*, en effet, s'était, sur son ordre, séparé du *Géographe*, le 9 décembre 1802, et les officiers anglais avaient eu soin de ne remettre la lettre qu'après son départ.

Tous ces faits, Decaen les avait appris à l'arrivée du *Géographe*, le 12 août 1803, par un long mémoire que lui adressait, le 11 décembre 1803, un des membres de l'expédition qui pourrait bien avoir été l'auteur des propos tenus à Port-Jackson; car il semble — je ne parle pas du savant qui ne fut pas sans mérites — que le citoyen Péron[2], outre l'habileté de se mettre en avant, avait une certaine intempérance de paroles et de conduite et une imagination grossissante. Baudin raille dans son journal ses prétentions géographiques : « Il fait ou croit toujours faire des découvertes nouvelles. »

Péron avait donc transmis un long mémoire politique au

[1] *Journal de bord de Baudin*, fol. 172.

[2] Péron, né à Cérilly (Allier), 22 août 1775; volontaire en 1792, prisonnier à Kaiserlautern, 1793; réformé, 1795; élève à l'école de médecine, 1797. Part avec Baudin, 19 octobre 1800, rentré à Lorient, 25 mars 1804, meurt le 10 décembre 1810. Le *Voyage aux terres australes*, rédigé en collaboration avec de Freycinet, constitue son principal ouvrage.

général Decaen où il traçait un tableau très fouillé, très sombre, assez perspicace des projets ambitieux de l'Angleterre, dans l'océan Pacifique; de ses intrigues pour s'y assurer la domination; de ses visées sur l'Extrême-Orient. Il signalait, enfin, la possibilité d'attaquer les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, en prenant pour base Port-Jackson, dont il étudiait minutieusement les ressources, « avouant que, pendant son voyage en Australie, il avait tout observé et qu'il avait profité des égards que lui valait le caractère de sa mission, de ses relations avec les officiers, les pasteurs, pour tout observer[1] ».

Ses entretiens avec le Premier Consul, les instructions qu'il avait reçues, permettaient à Decaen de se considérer comme devant diriger l'attaque contre la puissance anglaise, aux Indes, en prenant pour base d'opération l'île de France. Les Anglais avaient donc intérêt à s'en emparer puisque sa conquête assurerait la tranquillité de leur domination et le triomphe de leurs desseins. Telle était l'opinion du capitaine général Decaen. Dès lors, il devait se tenir en garde contre les menées anglaises et tout ce qui pourrait en faciliter le succès. Les aveux de Péron n'étaient pas faits pour lui inspirer une confiance illimitée dans la neutralité des missions scientifiques. C'est dans ces dispositions d'esprit que lui parvint le rapport d'Unienville. Je lui laisserai fréquemment la parole; son rapport au ministre de la marine, Decrès, et le récit que Flinders nous a laissé, dans son *Voyage to terra Australis* vont nous permettre de retracer l'arrestation de cet infortuné marin et de faire le récit de ses malheurs.

« Le 24 frimaire (15 décembre 1803), au soir, écrivait Decaen à Decrès, je reçus un avis qu'une goëlette anglaise était entrée au mouillage, dans une baie de l'île, au quartier de la Savanne. Je fus étonné de cette relâche d'un bâtiment ennemi dans ce hâvre, puisque ce point m'avait été indiqué comme inabordable; mais la lettre que je reçus m'annonça que cette goëlette n'y

[1] P. D., vol. 92. Péron à Decaen. 20 frimaire an XII (11 décembre 1803).

était ainsi entrée que parce qu'elle avait poursuivi un bâtiment de la côte qui s'y était réfugié. Cette lettre m'apporta aussi les premières causes alléguées par le capitaine Flinders pour justifier sa relâche. Je donnai aussitôt les ordres pour qu'on s'assurât de la goëlette et qu'on la menât au Port-Nord-Ouest (Port-Louis), où elle mouilla le 25 frimaire (17 décembre)[1]. »

Qu'à la lecture du premier message de d'Unienville, Decaen, dans l'état d'esprit où il était, ait cru à toutes les allégations de son subordonné plus qu'aux dénégations de Flinders; qu'il ait même soupçonné une tentative d'espionnage, exécutée à l'aide des papiers de l'explorateur, on peut le comprendre et s'expliquer sa première décision de s'assurer du marin et de son équipage : il est moins facile de le justifier d'avoir, comme on le verra, rapporté dans sa lettre au ministre des faits qui, dénaturés, il le savait alors, devaient faire naître des préventions contre Flinders.

Celui-ci avait reçu l'hospitalité chez d'Unienville et devait se rendre, sur l'ordre du commandant du quartier, Bolgert, au Port-Nord-Ouest (Port-Louis), lorsque arrivèrent les instructions de Decaen. Flinders se rendit au chef-lieu, avec son navire, sous la surveillance de la corverte *Diligente*.

En cours de navigation, il s'informa de Baudin, et, ayant appris sa mort et le départ du *Géographe* pour la France, il manifesta son désappointement; car il avait pensé pouvoir regagner l'Europe à bord de l'expédition française; c'est du moins ce qu'il affirme. C'est alors, raconte-t-il, qu'il réfléchit à sa situation et qu'elle lui parut plus délicate qu'il ne l'avait d'abord supposée. Sans doute, l'*Investigator* avait été abandonné (10 août 1803), comme incapable de naviguer; sans doute encore, à la suite du naufrage de la *Porpoise* (17 août), sur laquelle il s'était rembarqué, il avait dû regagner Port-Jackson et repartir sur le *Cumberland* (30 août); mais, et ceci peut paraître étrange, il n'avait pas examiné son sauf-conduit, dit-il, et la nouvelle de la guerre

[1] Arch. col., Ile de France, vol. 103, Decaen au ministre (Decrès), 26 nivôse an XII (17 janvier 1804).

lui causait de l'appréhension. Son passeport était pour l'*Investigator;* le gouverneur de l'île de France ne pourrait-il pas, s'il s'en tenait à la lettre, saisir le *Cumberland :* l'accueil qu'il recevait le lui faisait appréhender; mais il se rassurait en pensant à la conduite tenue à l'égard des expéditions scientifiques à l'époque des guerres antérieures et qu'en réalité, l'intention évidente était de seconder sa mission[1]. C'était juste, mais les circonstances et les premières apparences étaient contre lui. Il aurait dû se conduire « avec beaucoup de précaution », comme il le dit, « il aurait dû s'attarder à faire le moins de bruit, tout en sauvegardant sa dignité. Bien au contraire, il le prit de très haut[2] ».

Entré à Port-Nord-Ouest (Port-Louis), le 25 frimaire (17 décembre), il se présenta aussitôt chez le capitaine général, qui le fit attendre longtemps. Le procédé lui parut blessant et quand, ayant deux heures durant fait les cent pas sur la place du gouvernement, il fut introduit, « il se présenta, avec beaucoup d'arrogance, le chapeau sur la tête », soit par impertinence voulue ou par ignorance de nos usages. Il se trouva en présence de deux personnages : « l'un gros court, trapu, vêtu d'une veste garnie de dentelles; l'autre en uniforme, très correct, très distingué et très flegmatique[3] ». Le premier était le général Decaen : comme soldat, administrateur ou politique, il possédait des talents incontestables; mais à une brusquerie toute militaire, il joignait l'esprit autoritaire du jacobin, et comme la plupart de ceux parvenus par la Révolution, il se montrait très susceptible, très chatouilleux; une parole ou une action jugée par lui comme attentatoire à sa dignité ou à son autorité provoquait son mécontentement qui, par l'effet de son caractère bouillant et impétueux, se traduisait en paroles blessantes ou en décisions peu mesurées sur lesquelles, guidé par une bonté réelle, il revenait parfois quand il sentait qu'il avait passé la mesure[4].

[1] Flinders, *Voyage to terra Australis*, t. II, p. 357.
[2] Albert Pitot, *op. cit.*, p. 263.
[3] Flinders, *op. cit.*, tome II, p. 360.
[4] Albert Pitot, *op. cit.*, p. 259. Prentout, *l'Ile de France sous le général Decaen (1803-1810)*, passim.

La raideur, la hauteur d'allures, la morgue de Flinders déterminèrent l'explosion préparée par les renseignements et les soupçons de Decaen. Fixant durement l'officier anglais, sans lui adresser aucune parole de politesse, il lui réclama son passeport et sa commission d'officier; puis, ayant jeté un regard sur ces papiers, il lui demanda, d'un ton irrité, ses raisons pour se présenter à l'île de France sur un petit bâtiment, alors qu'il était seulement muni d'un passeport pour l'*Investigator*. Pure chicane, a-t-on écrit, avec raison [1], mais Decaen n'était-il pas, après la lecture, encore bien fraîche, de la lettre de Péron, disposé à voir dans Flinders un espion plus qu'un explorateur.

Dans son rapport à Decrès, ministre de la marine, le capitaine général lui rapporte qu'ayant demandé à l'officier anglais « s'il avait naufrage sur ce vaisseau (l'*Investigator*), comme il l'avait annoncé, sa réponse négative lui fit faire des conjectures [2] » : toujours la même pensée. Le rapport est, ici, tendancieux, car Flinders avait répondu que son navire avait été condamné : or, entre cette réponse et sa première déclaration à d'Unienville, la différence était plus dans l'expression que dans le fond.

Le capitaine général, ayant trouvé dans ces réponses, au sujet de ses relâches projetées, un nouveau motif de méfiance, lui réclama son ordre d'embarquement sur le *Cumberland* et celui de relâcher à l'île de France: Flinders, ayant alors répondu que son ordre d'embarquement était resté à son bord et que, quant à ses relâches, il n'avait pas à recevoir d'instructions, Decaen s'emporta : « Vous m'en imposez, monsieur, il n'est pas probable que le gouverneur de la Nouvelle Galles du Sud aurait renvoyé le commandant d'une expédition de découverte sur un si petit vaisseau [3]. » Ses résolutions étaient fixées : arrêter le commandant du *Cumberland*, saisir ses papiers: si c'était vraiment Flinders, on s'en assurerait ainsi. A supposer, d'ailleurs, que ce fût bien lui, « il était nécessaire de connaître les relâches

[1] Prentout, *op. cit.*, p. 380.
[2] Decaen à Decrès, 26 nivôse an XII (17 janvier 1804), précitée.
[3] Flinders, *op. cit.*, tome II, p. 360-361.

du *Cumberland;* les rencontres qu'il avait faites en mer; s'il avait eu des ordres pour venir à l'île de France ou si le capitaine avait pris sur lui de le faire; quelles étaient, alors, les causes qui l'y avaient engagé; enfin, ajoute Decaen, « d'approfondir tout ce qui pouvait me donner l'assurance qu'il n'avait rien entrepris qui pût compromettre la neutralité sous laquelle il pouvait être, en voulant bien considérer comme valable le passeport qu'il avait, quoiqu'il ne montât plus le vaisseau pour lequel il avait été délivré[1] ». La conduite du capitaine général se justifie aisément par les circonstances dans lesquelles il se trouvait placé; ses procédés, au contraire, appellent des réserves. Les actes de Decaen, dans la suite du temps, à mesure qu'ils se produiront ne pourront pas non plus y échapper.

Flinders revenu à son bord se plaignit amèrement aux officiers français de la réception qui lui avait été faite, annonçant son intention de ne plus descendre à terre: les ordres de Decaen lui furent bientôt notifiés. Ils furent conduits, lui et son secrétaire Aken, au travers de la ville, jusqu'à un bâtiment où les y ayant fait pénétrer par un étroit corridor et gravir un escalier malpropre, on les introduisit dans une chambre assez vaste. Deux lits de camp, deux chaises de paille, une table et un miroir dont le cadre avait dû être doré, dans des temps indéterminables, composaient le mobilier. Une sentinelle fut postée dans la chambre, une seconde circulant devant l'unique fenêtre.

Le colonel Monistrol vint le prendre le lendemain et le conduisit au quartier général où un secrétaire procéda à son interrogatoire. Aux différentes questions, Flinders répondit[2] qu'il était le commandant de l'*Investigator*, qu'il avait fait naufrage; il déclara que, s'il était parti sur un aussi petit navire que le *Cumberland*, ç'avait été pour éviter la perte de deux mois qu'il eût éprouvée en gagnant la Chine pour s'y embarquer, avec ses autres compagnons, sur un bâtiment de la Compagnie des Indes; qu'il n'avait pas chassé la goélette française, mais que, ne con-

[1] Decaen au ministre, 26 nivôse an XII (17 janvier 1804), précitée.
[2] P. D., vol. 84. Interrogatoire de Flinders.

naissant pas les atterrages, il voulait lui demander un pilote ; que s'il avait atterri sous le vent, contrairement aux instructions des différents neptunes, c'était que les vents lui « ayant refusé », il avait dû passer sous le vent ; qu'il ignorait la guerre et n'avait communiqué avec aucun navire. Il déclara être porteur de dépêches du gouverneur King pour le secrétaire d'État, ainsi que du commandant des troupes, mais ne pas connaître le contenu de ces dernières. L'examen de ses papiers confirma ses dires. Sur le brouillon de son journal[1], les motifs de sa relâche avaient été notés : mauvais état des hauts de son navire, nécessitant de franchir les pompes jusqu'à dix fois par heure ; trouver un navire pour l'Angleterre ; s'informer du *Géographe* et du *Naturaliste ;* acquérir la connaissance des vents périodiques du port, de l'état actuel de la colonie et de l'utilité qu'elle et ses dépendances, y compris Madagascar pourraient être pour Port-Jackson ; s'informer, enfin, si cette colonie lui offrirait des ressources pour ses voyages ultérieurs. « La possibilité d'une guerre prochaine, avait-il noté encore, pouvant être admise, je pourrai dans cette colonie en être informé, ayant surtout un passeport français et j'éviterai de toucher au Cap, lieu pour lequel je n'ai pas de passeport, en prenant assez de vivres pour me rendre à Sainte-Hélène. »

Ajoutons que, parmi les lettres saisies du gouverneur King, il s'en trouvait une où il mentionnait ses inquiétudes, en cas de guerre, d'une attaque française, opération aisée, en prenant l'île de France pour base d'opération. Il signalait que, dans ce même cas d'hostilités, la jeune colonie anglaise permettrait une attaque contre les colonies espagnoles du Chili[2]. Il réclamait donc des forces militaires et navales. C'était la confirmation, on le voit, du mémoire adressé par Péron à Decaen. Les soupçons de celui-ci se fortifièrent ainsi. Le projet de reconnaissance de l'île de France et de ses dépendances, révélé par le journal de Flinders,

[1] Interrogatoire de Flinders, à la date du 4 décembre 1803.

[2] Arch. col., Ile de France, vol. 103. Pièces annexées à la dépêche, 26 nivôse an XII (17 janvier 1803), précitée.

par sa concordance avec les indications et les vues de la dépêche de King, paraît l'avoir particulièrement impressionné.

C'est, du moins, le motif sur lequel il s'appesantira le plus longuement dans sa dépêche du 26 nivôse an XII (17 janvier 1804) : « Plusieurs motifs m'ont fait juger indispensable de retenir le capitaine Flinders : les intentions, bien déterminées dans le journal du capitaine Flinders, de faire des reconnaissances de l'île de France et des possessions françaises, à Madagascar, qui ne permettent pas de douter qu'aussitôt que le gouvernement anglais aura acquis une connaissance encore plus étendue de la Nouvelle-Hollande et que les établissements qu'il a ordonné de faire sur différents points de la terre de van Diemen, auront reçu quelque accroissement et si, jusqu'alors, le gouvernement n'a pas éprouvé un grand échec à sa puissance dans l'Inde, il considérera encore plus attentivement, combien l'île de France peut être utile à toutes les entreprises, combien il est essentiel, et même urgent, de se rendre maître d'un poste où peuvent se préparer et se rassembler et d'où peuvent partir tous les grands moyens de destruction d'une puissance aussi extraordinaire, ou au moins apporter le plus grand obstacle à l'accroissement qu'elle paraît encore vouloir se donner. » Il passait alors en revue les différents points occupés ou reconnus par les Anglais : « Le capitaine Flinders, envoyé sur une partie de ces différents points, a-t-il pu avoir d'autres instructions que d'en reconnaître l'importance? Ses réflexions du 4 décembre, — il s'agit du journal que j'ai cité, — peuvent-elles être considérées pour autre chose qu'un aperçu des combinaisons des Anglais? En disant qu'il voulait connaître les vents périodiques, le port, l'état actuel de la colonie de l'île de France, ne démontre-t-il pas évidemment que ce poste important n'était pas perdu de vue; les intentions de cet observateur de reconnaître, non seulement ce qu'était l'île de France, mais encore quelles étaient les dépendances françaises à l'île de Madagascar, où il compte, dit-il, faire des voyages, ne démontrait-il pas, évidemment, l'étendue et l'ensemble du plan que le gouvernement anglais a résolu. Mais, si

tant de faits n'avaient pas existé pour retenir le capitaine Flinders, n'aurais-je pas été conduit par la précipitation, l'activité et l'entreprise de ce navigateur de vouloir se rendre du Port-Jackson à Londres sur un bateau de vingt-neuf tonneaux; m'aurait-il été permis de supposer qu'une telle démarche eût été faite seulement pour remettre à l'amirauté anglaise quelques cartes et documents purement relatifs aux voyages de découverte, entrepris pour les progrès de la science... Non, les circonstances d'une guerre telle que celle qui vient de se rallumer, devaient me diriger autrement; j'aurais été blâmé et j'aurais mal servi mon pays en permettant à un bâtiment qui n'avait plus de passeport et dont les démarches m'étaient suspectes, de se rendre en Europe, pour faire part aux siens du résultat de ses travaux, de ses opérations et de ses projets, ainsi que tout ce qu'il aurait eu l'occasion d'examiner, tant à l'île de France que chez nos alliés, car il se serait sans doute autorisé de la complaisance qu'on aurait eue pour lui et au vu de son passeport, pour visiter ensuite le cap de Bonne-Espérance et rendre compte de son état, depuis la reprise de possession; enfin, les dépêches dont il était porteur n'étaient-elles pas encore un prétexte suffisant pour retenir le capitaine Flinders? Navigateur de découverte, n'ayant plus de passeport, devait-il, en temps de guerre, conduire un paquebot, surtout lorsque par la distance entre l'époque de la déclaration de guerre et son départ de Port-Jackson, il pouvait y avoir appris les nouvelles de la guerre? »

Les motifs, ainsi développés par Decaen, sont solidement établis et incontestablement de nature à impressionner; mais la base en est bien spécieuse. Sans doute, si la guerre eût été connue de Flinders; s'il eût cherché à bénéficier des facultés que le gouvernement français lui avait accordées dans un but scientifique, pour seconder les projets anglais et acquérir les notions qui les faciliteraient, son arrestation se fût justifiée, mais en était-il ainsi?

La guerre n'avait été connue, à l'île de France, que le 2 vendémiaire an XII (26 septembre 1803); aux Indes, la nouvelle

était, il est vrai, parvenue plus rapidement par la voie de terre, mais il est cependant certain qu'elle ne fut connue à la côte de Chine qu'en octobre ; il est donc inadmissible qu'elle l'eût été, à la Nouvelle-Galles du Sud, au moment de l'appareillage du *Cumberland*. Decaen ne s'arrêta pas non plus à l'examen de la situation de l'officier anglais, au point de vue du droit international, à l'interprétation large de son passeport. Quand, comme autres motifs, il invoque encore la violation des traités, aux Indes et en Europe, par les Anglais, l'arrestation d'un des vaisseaux de Baudin, le *Naturaliste*, c'est reconnaître que, même en règle, il eût arrêté Flinders, par représailles, alors que le sauf-conduit eût eu justement pour raison de le protéger contre les événements de guerre et leurs conséquences. C'est qu'en effet il fut guidé par la raison d'État : la preuve en est encore dans ce fait que les reproches adressés à Flinders eussent été aussi valables s'il se fût présenté sur l'*Investigator*, en temps de guerre. L'argumentation de Decaen est tout autant le procès de l'usage des sauf-conduits que de la conduite de l'explorateur anglais. Le gouvernement britannique eût pu invoquer les mêmes raisons pour détenir le *Naturaliste*, arrêté à l'ouvert de la Manche par la frégate la *Minerve* et conduit à Portsmouth : il ne le fit pas et, respectant son sauf-conduit, il invalida la capture. Ne rendons pas pour cela hommage à son libéralisme : les efforts prévus de la marine française dans les mers d'Europe ou des Antilles étaient une garantie que l'Angleterre n'avait rien à craindre aux Indes et dans l'Extrême-Orient.

Les desseins de Flinders correspondaient-ils bien, d'ailleurs, à ceux qu'on lui prêtait ? Il s'était consacré avec succès à la reconnaissance de l'Australie et de ses parages. L'expédition de Baudin, en lui révélant des rivaux, avait suscité en lui la préoccupation et l'activité fébrile que fait naître, chez tout savant, la révélation d'une rivalité scientifique. Il craignit d'être frustré de ses travaux, d'être devancé dans ses recherches, d'où sa précipitation de regagner l'Angleterre, ses questions, au Port-Nord-Ouest, sur Baudin et ses navires, sa déconvenue, en

apprenant sa mort et le retour de son expédition en France. Ajoutons que ses craintes avaient été avivées, probablement par ce qu'il avait appris de King sur les soi-disant projets des Français sur la Tasmanie. Appeler l'attention de son gouvernement sur eux; provoquer ses décisions, alors que la France n'avait rien fait, ni manifesté l'intention de faire, était-ce avoir ou annoncer « l'intention de commettre quelque hostilité contre la République » ?

En réalité, Decaen sacrifia, à l'intérêt supérieur de son pays, celui d'un individu, douloureux conflit qui angoissera toujours l'homme d'honneur appelé à le trancher, en dépit des congrès et des conventions.

Flinders allait par sa raideur aggraver sa situation, en provoquant l'irritation du capitaine général. Celui-ci, à la lecture des papiers saisis, ne pouvait douter que son prisonnier fût bien le capitaine Flinders. Regrettant son accueil, il fit, vis-à-vis de lui, une démarche courtoise et le pria à dîner; mais ne comprenant pas qu'il y avait là une avance qui lui permettrait de nouer des rapports courtois et de dissiper les préventions et les malentendus, Flinders refusa sèchement : « Quand sa situation serait changée, quand il serait libre, si on jugeait bon de l'inviter, il en serait heureux et se ferait un plaisir d'accepter [1] ».

Ce refus provoqua le courroux de Decaen : il eut le tort d'y céder et de se montrer sans générosité à l'égard de son captif qui, aigri par son mauvais sort, ne se contint plus et, par ses protestations hautaines et mêmes violentes, consomma la ruine de sa liberté.

Decaen, par arrêté du 29 frimaire an XII (21 décembre 1803), ayant ordonné la saisie et mise sous scellés des papiers du navigateur, l'inventaire du *Cumberland*, le maintien en prison de son équipage et de son commandant, « parce que celui-ci avait dénaturé sa mission pour laquelle il avait obtenu, du Premier Consul, le passeport sous la date du 4 prairial an IX, par lequel passe-

[1] Flinders, *op. cit.*, tome II, p. 361.

port il n'était certainement pas autorisé à relâcher à l'île de France, pour reconnaître les vents périodiques, etc., qu'ainsi par cette conduite, il avait violé la neutralité, sous laquelle il lui avait été permis d'aborder indirectement dans cette île[1] », Flinders riposta par deux lettres « d'un style trop vif et où il le prenait de trop haut », il le confesse. Elles sont trop longues pour être reproduites en entier. Je n'en citerai que les passages les plus importants ou les plus mordants pour Decaen.

Reprenant les considérants de l'arrêté, il demandait comment ses projets, établis dans la croyance que les deux nations étaient en paix, pouvaient constituer une violation de la neutralité : il se déclarait incapable de le comprendre. « Rien ne peut, à mon avis, ajouter aux convenances des intentions dans lesquelles j'ai pénétré dans ce port : mais je le justifierai par l'exemple de votre propre nation et, pour le faire, il m'est simplement nécessaire de me rappeler les instructions qui précédèrent le voyage de l'infortuné La Pérouse, publiées par le judicieux Fleurieu[2]. Votre Excellence verra que le regretté navigateur avait ordre de recueillir des notes spéciales sur le commerce, l'industrie, la force de la situation des ports où il devait toucher ; de sorte que, si l'exemple de votre propre nation est pris comme type de convenance, le prétexte pour me faire prisonnier est tout à fait insoutenable. Dans l'hypothèse même que nos nations étant en guerre, je le savais et que j'ai cependant cherché à recueillir les renseignements indiqués dans mon journal, dans cette supposition, inexacte et pire, j'ai, je pense, un exemple dans votre propre nation, à moins que vous puissiez m'assurer que les capitaines Baudin et Hamelin[3] n'ont fait aucune remarque à Port-Jackson, parce que la guerre était déclarée à

[1] Arch. col., Ile de France, vol. 103. Arrêté du 29 frimaire an XII (21 décembre 1803).

[2] Le capitaine de vaisseau de Fleurieu, hydrographe et géographe célèbre : membre de l'Institut, directeur du bureau des longitudes, sénateur, etc., né à Lyon en 1738; mort à Paris le 18 août 1810.

[3] Hamelin contre-amiral, né à Honfleur le 13 octobre 1768, mort le 23 avril 1839.

l'époque de leur passage. Mais oublièrent-ils de se renseigner sur l'état de la colonie anglaise? sur ses progrès, sa force, la possibilité de l'attaquer avec avantage et l'utilité qu'elle procurerait à la France? Je vous l'apprends, général Decaen : non, le gouverneur en chef de Port-Jackson connaissait trop bien la dignité de sa propre nation, pour imposer aucune défense aux commandants ou pour demander à voir ce que leurs journaux pouvaient contenir ». Il rappelait ensuite que la France avait, toujours protégé les savants; invoquait sa mission et les services qu'il avait rendus ; narrait ses malheurs: affirmait qu'il avait voulu, en partant sur le *Cumberland*, gagner quelques mois, pour poursuivre ses travaux. « Maintenant, monsieur, je vous demande s'il appartient à la nation française, indépendamment de tout passeport, d'arrêter les progrès d'un voyage dont les nations maritimes auront le bénéfice? Combien tout autre fut sa conduite, il y a quelques années, à l'égard du capitaine Cook! Dans ce temps-là, le monde entier applaudit alors sa conduite et nous verrons peut-être un de ces jours quelle sera l'opinion publique dans le cas présent [1]. »

Ce langage, qui n'était dépourvu ni de dignité ni d'exactitude, par son ton hautain et dédaigneux, blessant même, par passages, ne donnait que plus de motifs de maintenir les mesures rigoureuses, en prêtant plus de consistance aux soupçons. Invoquer les exemples du passé était habile; mais paraître regarder comme naturel que les navigateurs, munis d'un sauf-conduit, pussent se livrer à des reconnaissances ayant un caractère plus politique que scientifique, faire allusion à l'expédition de Baudin, n'était-ce pas provoquer les inquiétudes de Decaen, que ce fût là l'expression de la conception des devoirs de neutralité ou l'avertissement, ironique, que le rôle joué par les membres de l'expédition française était connu. Dans ce dernier cas, le salut du *Géographe* et du *Naturaliste* ne pouvait qu'inspirer à Decaen le désir ou plutôt le devoir de retenir assez longtemps Flinders,

[1] Flinders, *op. cit.*, t. II, p. 368-369.

pour que le gouvernement anglais demeurât dans l'ignorance.

Devant le silence du capitaine général, Flinders lui adressa une nouvelle lettre, plus virulente encore. Après un nouveau retour sur les conditions de son voyage et des explications sur les indications de son journal, bien naturelles puisqu'il ignorait la guerre, il s'attaquait au capitaine général : « Comme il apparaît que Votre Excellence avait formé le projet d'arrêter le *Cumberland*, antérieurement à ma visite, si elle manquait d'un motif plausible, elle aurait été beaucoup plus sage de me laisser tranquille jusqu'à la veille de mon départ et de saisir, alors, mon journal où il eût été possible de trouver autre chose que l'intention comme motif pour me faire prisonnier. C'eût été un acte méprisable et indigne, et de vous et de votre nation, mais il eût mieux répondu à votre dessein que le parti maintenant adopté. Je dis qu'il apparaît qu'il y avait une résolution préalable d'arrêter le *Cumberland*, par ce motif que, dès le premier soir de mon arrivée, et avant tout examen de mes papiers (ma commission et mon sauf-conduit exceptés), vous me dîtes, avec colère, que je vous en imposais. Maintenant, je ne puis penser qu'un officier de votre rang et de votre intelligence, pût agir d'une manière si indigne d'un homme comme il faut, ou si inconsidérée que de faire une telle déclaration sans preuves, à moins que sa raison fût aveuglée par la passion ou par une résolution préalable qui serait ainsi *nolens volens*. Dans votre arrêté du 21 courant, il est dit, en effet, que le capitaine général a acquis la conviction que je suis bien la personne que je prétendais être et pour qui un passeport avait été obtenu par le gouvernement anglais du Premier Consul, il s'ensuit, ce que je tenais à expliquer, que je ne suis pas et n'étais pas un imposteur. Ce moyen a été abandonné quand on a pensé en avoir trouvé un plus précieux, mais je ne puis féliciter Votre Excellence sur ce changement de position ; car la première, quoique fausse, était le parti le plus défendable des deux. Confiant que, sur un juste examen de toutes les circonstances, vous vous plairez à remplir

les intentions pour lesquelles le passeport fut donné, j'ai l'honneur, etc. [1]. »

A l'impertinence d'une telle épître, aggravation, à tous les points de vue, de la première, la réponse ne se fit pas attendre :

Au quartier général, 3 nivôse an XII (25 décembre 1803).

... J'avais bien voulu encore attribuer le ton peu mesuré dont vous aviez fait usage, dans cette lettre (la première), à la mauvaise humeur que vous avait donnée votre position actuelle. J'étais loin de penser qu'après avoir réfléchi, sérieusement, aux causes et aux circonstances, vous vous autoriseriez d'un silence, aussi délicat, pour aller encore plus loin, mais votre dernière lettre ne me laisse plus d'alternative... Cette lettre, franchissant toutes les bases de l'honnêteté, m'impose de vous dire, en attendant que l'opinion générale juge de vos torts ou des miens, de cesser toute correspondance tendant à vouloir démontrer la justice de votre cause, puisque vous n'avez pas su garder les règles de la bienséance... [2]. »

Il y avait désormais entre ces deux hommes une antipathie et un ressentiment que le temps ne put adoucir. Flinders avait compromis ses ultimes chances de délivrance : il était trop irrité pour reculer. Au colonel Monistrol, qui « se montrait soucieux que ses lettres au général fussent écrites dans un style si peu humble et de penser qu'elles pourraient plutôt tendre à prolonger son emprisonnement qu'à le réduire, » il répondait ironiquement « qu'un style flatteur ne lui paraissait pas ce qu'il fallait, plus particulièrement quand il s'adressait à un républicain qui doit le mépriser ». A la réflexion, il regrettera ses emportements. Les sympathies qu'il rencontra l'éclairèrent sur le tort qu'il s'était fait [3].

Quelques jours plus tard, en effet, recevant la visite du capitaine de vaisseau Bergeret [4] qui, par son courage et son caractère, s'était acquis l'estime de la marine anglaise et qui prison-

[1] Flinders, *op. cit.*, t. II, p. 372-373.
[2] P. D., vol. 84. Decaen à Flinders : 3 nivôse an XII (25 décembre 1803).
[3] Flinders, *op. cit.*, t. II, p. 377.
[4] Bergeret, vice-amiral, sénateur (1852), né à Bayonne en 1771 ; mort à Paris en 1857.

nier, après un combat célèbre, venait d'être renvoyé sur parole, il s'entretenait avec lui de sa situation : celui-ci exprima ses regrets de ne s'être pas trouvé à l'île de France, à son arrivée, convaincu qu'il aurait changé le cours des événements, ajoutant que le général ne le considérait pas comme prisonnier de guerre et que sa détention provenait de tout autre chose que ce qu'il avait fait. Flinders s'enquit des raisons réelles; mais Bergeret garda le silence : il en avait suffisamment dit pour qu'il dût comprendre.

Flinders nous a laissé un long, très long récit de sa captivité, dans son *Voyage to terra Australis*. Son excuse, c'est que, comme il le rédigea et publia au lendemain des événements, le souvenir des maux éprouvés, des espérances trompées, le chagrin de sa carrière perdue — le temps de captivité ne comptait pas pour l'avancement des officiers — lui en grossirent l'importance. Il ne nous fait grâce d'aucun billet écrit ou reçu, accompagné souvent d'un commentaire où se révèle sa rancune. A l'aide de ces pages et des autres documents, complétons le récit de la captivité de Flinders.

Toujours détenu dans la pauvre auberge, sa prison, Flinders entreprit la rédaction de son voyage et, comme ses papiers et cartes avaient été mis sous scellés, il écrivit au capitaine général pour lui réclamer ses livres de bord, lettres et cartes. Il sollicitait une faveur, et tel était le personnage qu'il datait sa lettre « de sa prison », et lançait à son destinataire cette impertinence de mauvais goût : « Si vous m'accordez les demandes ci-dessus énoncées, cela me fournira, présentement, un amusement plus agréable que d'écrire à Votre Excellence [1]. » Il n'aurait pas dû être surpris qu'une demande d'audience, adressée peu après, lui fût retournée, avec ce simple motif : « Non. » Au dire de l'interprète, le général aurait tenu les propos suivants : « Qu'en ne donnant pas de réponse à sa note, le capitaine Flinders pourrait connaître qu'il ne désirait pas le voir. Cela n'est pas nécessaire,

[1] P. D., vol. 84. Flinders à Decaen. 28 décembre 1802.

car la conversation sera, probablement, telle qu'elle m'obligera à l'envoyer à la Tour [1]. » Paroles d'un sage qui se connaît bien soi-même, d'un psychologue avisé qui n'avait plus rien à apprendre de la mentalité et du caractère de son correspondant.

Quels devaient être les propos du marin quand, seul avec un ami, il s'entretenait librement? on le suppose aisément. Ils n'échappaient pas à des oreilles aussi attentives que zélées. A la nouvelle que Decaen envoyait un parlementaire à Madras chercher sa femme (ce qui, d'ailleurs était inexact), il se serait écrié : « Tant mieux! c'est un vaisseau de plus pour les Anglais, car il est bien sûr que le gouvernement de Calcutta le confisquera... je compte écrire à Madras et je le recommanderai au gouverneur avec qui je suis très lié [2]. » Rapport de policier, et qui comme tout ce qui provient d'une telle source, est sujet à caution; mais que ces propos n'eussent pas été tenus, nul n'oserait l'affirmer.

Ceux de ses papiers qu'il réclamait furent restitués à l'explorateur : on l'a accusé d'avoir manqué, alors, à sa parole : il se serait engagé à n'en rien distraire, or, c'est lui qui le raconte : « Aussitôt que les deux officiers (l'interprète Bonnefoy et le colonel Monistrol) furent partis, je sortis du coffre mon code de signaux maritimes et je le mis en pièces. Mon esprit était, maintenant, libre de toute appréhension [3] ». Il n'y a pas trace, dans ses lettres, d'un engagement formel : la faveur accordée en comportait, peut-être, un tacite. Cas de conscience militaire? Ces papiers avaient été examinés, ce qui atténuait la gravité et l'importance de son acte. Il avait été autorisé à correspondre « avec qui bon lui semblerait, mais ses lettres seraient remises ouvertes au commandant de place ».

Sans se décourager, Flinders sollicita l'autorisation de repartir, s'engageant à ne rien dire, pendant un temps déterminé, de

[1] Flinders, *op. cit.*, t. II, p. 382.
[2] P. D., vol. 84. Rapport adressé à Decaen, dans les derniers jours de 1803; la signature est illisible
[3] Flinders, *op. cit.*, t. II, p. 377.

l'île de France, si on pouvait redouter que, pendant un si court séjour, il eût pu recueillir des renseignements; tout au moins il demandait à être envoyé en France où il serait statué, après ses explications, sur son cas. La requête demeura sans réponse.

Ses regrets eussent été moindres, s'il eût connu la correspondance du capitaine général et ses manœuvres pour obtenir l'approbation de ses actes. Sans doute, « ses motifs étaient tellement fondés qu'il était sûr d'obtenir l'approbation du ministre... ce que ne lui accorderont peut-être pas, écrivait-il, certaines personnes qui trouveront, dans ma conduite, une violation du droit des gens et d'autres qui croiront que j'ai nui au progrès de la science [1]. » Mais, quoi qu'il en ait écrit, c'était ces jugements dont il redoutait les effets. Il devinait un blâme discret, sentait une résistance de l'opinion et répétait simplement au ministre ce qui se murmurait dans les réunions mondaines ou dans les conversations des carrés des navires. Son aide de camp, Lefèvre, part pour la France à bord du *Berceau*, lui écrira que dans les causeries du bord, on faisait, à propos de Flinders, « sonner les mots vides de sens du droit des gens violé »: qu'on prétendait « que le monde savant qui, heureusement, donne le ton à ce siècle, épouserait la cause du savant malheureux et opprimé »; qu'enfin « on ne doutait pas que les académies des différents pays de l'Europe ne réclamassent en faveur de celui qui, dans sa prison même, était assez philosophe pour s'occuper d'augmenter la masse des connaissances humaines [2] ». Decaen prétendait bien avoir raison contre tout le monde, savant ou pas. Il adressa une longue lettre à son aide de camp et beau-frère Barois, alors aussi en France; il devrait « tâcher de connaître si les documents concernant l'affaire Flinders avaient été communiqués au Premier Consul » et appuyer son chef. « Faites en sorte d'apprendre quelque chose de positif pour moi : paix ou guerre [3]. »

[1] Arch. col., île de France, vol. 103. Decaen à Decrès, 26 nivôse an XII (17 janvier 1804), précitée.
[2] P. D., vol. 84. Lefèvre à Decaen, 6 prairial an XII (26 mai 1804).
[3] P. D., vol. 99. Decaen à Barois, 26 nivôse an XII (17 janvier 1804).

Barois s'acquitta de son mieux de cette mission dans l'audience qu'il eut de Napoléon, le 4 messidor an XII (23 juin 1804). Il parla de l'affaire, qu'il ne connaissait guère, et le maître lui parut approuver les raisons de Decaen. Barois ne se trompait pas [1]. Decrès opina dans le même sens. « Mon opinion est qu'il y a lieu d'approuver le parti que vous avez pris et je l'ai consigné dans mon rapport; mais, attendu l'importance du fait dont il s'agit, pour que le gouvernement anglais sache qu'une question de cette nature n'a pas été légèrement discutée, j'ai proposé à Sa Majesté de renvoyer mon travail au Conseil d'État; aussitôt qu'il aura été pris une résolution, je m'empresserai de vous en informer [2] ». Décision à craindre : dans le *Moniteur*, une correspondance favorable à Flinders avait été insérée quelques jours avant: elle parlait de l'arrestation du navigateur anglais et se terminait par ces lignes : « Cependant le passeport obtenu du gouvernement français et de toutes les autres nations, la nature même de son expédition qui intéressait tous les peuples civilisés, ne tarderont pas à le faire relâcher [3] ». Or le démenti ne s'était pas fait attendre. Un « correspondant » résumait la dépêche de Decaen, puis ajoutait : « Il n'est point étonnant que le capitaine général l'ait fait arrêter et rien, jusqu'à ce jour, n'annonce qu'il ait cru devoir le faire relâcher [4] ».

Le commodore Osborne lui ayant écrit en 1804, en le remerciant d'un envoi gracieux de fruits, pour faire comprendre le commandant du *Cumberland* dans un échange, il avait décliné la proposition et objecté le manque d'ordres. A toutes les démarches tentées en faveur de Flinders, Decaen pourrait désormais répondre par les ordres reçus en janvier 1805. Aussi le marquis de Wellesley, gouverneur de l'Inde [5], l'amirauté

[1] Prentout, *op. cit.*, p. 394 ; P. D., vol. 99. Barois à Decaen, 20 messidor an XII (9 juillet 1804).

[2] P. D., vol. 84. Decrès à Decaen, 11 thermidor an XII (30 juillet 1804).

[3] *Moniteur*, n° 284, du 18 messidor an XII (7 juillet 1804).

[4] *Ibid.*, n° 292, du 22 messidor an XII (11 juillet 1804)

[5] Richard, marquis de Wellesley (1760-1842), gouverneur général de l'Inde (1797-1803).

anglaise, l'amiral sir Edward Pelleu [1], auxquels Flinders avait écrit, échouèrent-ils dans leurs démarches. A Wellesley, demandant qu'il fût renvoyé sur le cartel la *Thétis* ou à bord d'un neutre, le général pouvait répondre « qu'il regrettait beaucoup de ne pouvoir satisfaire à sa demande... Votre Excellence se persuadera qu'ayant reçu de mon gouvernement un ordre spécial, relatif à cet officier, il m'est impossible de me prononcer sur son sort, avant que de nouveaux ordres me soient parvenus [2]. » Malgré les quelques démarches faites, il apparaît bien que les autorités anglaises ne montrèrent qu'un zèle distrait et médiocre pour leur compatriote, soit que le sort d'un homme leur eût paru peu de chose au milieu de la tempête, soit qu'elles ne s'illusionnassent pas sur les chances de succès de leurs démarches. Pellew lui écrivait : « Je me sens tout disposé à vous aider sans avoir, je le crains, les moyens d'apporter aucun remède... à votre désagréable situation [3]. » Il ne lui cachait pas que les instructions de leur gouvernement, au sujet des échanges de prisonniers, ne rendraient probablement la sienne possible qu'en Europe. Mais ce que ne pouvait prévoir l'amiral, c'est que son gouvernement s'y serait heurté à une fin de non-recevoir tant que le Conseil d'État n'aurait pas statué. Pellew exprimait, enfin, l'espoir que les démarches du commodore Osborne et sa propre conduite, à l'égard du capitaine de vaisseau Bergeret, amèneraient un adoucissement à sa situation.

Pour en finir, il nous suffira de citer encore la démarche, ou plus exactement, les réclamations du gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, sir Philip King. En avril 1804, Flinders lui avait adressé un mémoire où il le mettait au courant de son arrestation ; il y protestait contre la violation du droit des gens, mais « un tyran militaire ne connaît pas de lois ni de principes, sinon ce qui lui paraît d'un intérêt immédiat pour son gouvernement ou pour contenter ses propres caprices [4] ». Malgré les conseils,

[1] Sir Edward Pellew, viscount Exmouth (1758-1833).
[2] P. D., vol. 84. Decaen à Wellesley, 26 thermidor an XIII (14 août 1805).
[3] *Ibid.* Sir E. Pellew à Flinders 18 juin 1805 et 15 janvier 1806.
[4] *Ibid.* Flinders à King, 8 avril 1804.

il ne baissait pas le ton, et ses lettres, il les remettait ouvertes à l'autorité française! Decaen avait ses heures de patience. Elle dut être encore à l'épreuve à la réception de la missive de sir Philip King. Celui-ci développait quelques raisons sérieuses à l'appui de sa demande de mise en liberté : le *Cumberland* n'était pas armé en guerre ; il n'avait pas violé la neutralité, etc. Malheureusement sir Philip King morigénait Decaen, par passages et sur un ton rogue, ainsi : « Ce traitement non mérité et sans exemple et je puis dire (en considérant sa situation relativement à celle du capitaine Baudin) traitement ingrat... de la part du gouverneur de l'île de France, doit devenir un sujet d'intérêt, pour tout homme instruit et humain [1] ». Sans effet pour le présent, par suite des ordres de Decrès, ces correspondances ne pouvaient que fortifier la rancune de Decaen et influencèrent peut-être sa conduite future.

La position de Flinders s'améliora, avec le temps : en avril 1804, il avait été transféré à la maison Despréaux, lieu d'internement des officiers prisonniers de guerre. Il eut, alors, l'avantage de pouvoir recevoir des visites, une simple permission du major de place, qui ne la refusait d'ailleurs jamais, étant nécessaire.

Nos officiers de marine s'intéressaient à lui et s'empressaient aux démarches qui pourraient aboutir à sa libération. Linois [2], à qui il avait demandé, à son retour, de faire examiner ses papiers par ses capitaines et de renseigner Decaen sur ses erreurs, au point de vue des lois et usages maritimes internationaux, lui répondit que : n'étant pas dans le port au moment de son arrivée, c'était au capitaine général à juger: néanmoins, disait-il, « croyez que, prenant un intérêt à votre situation, j'aurai l'honneur de parler au capitaine général, relativement à cela, et serai flatté de contribuer à votre mise en liberté [3]. » L'amiral était

[1] P. D., vol 84. Sir Philip Gidley King à Decaen; Sydney, 5 juin 1805.

[2] Durand de Linois, né à Brest le 27 janvier 1761, mort à Versailles le 2 décembre 1848; contre-amiral (1799), vainqueur d'Algésiras (1801); vice-amiral honoraire (1825), comte en 1810, prisonnier (1806-1814).

[3] Flinders, *op. cit.*, t. II, p. 391.

d'ailleurs trop mal avec Decaen pour en rien obtenir. Halgan, qui repartait pour la France, n'eut pas meilleurs succès [1].

Les mois se succédaient, remplis par ses travaux, ses réclamations et les visites de quelques amis que son infortune lui avait procurés. Bergeret était parmi ses plus dévoués et celui qui, par sa situation et ses bons rapports avec Decaen, pouvait lui être le plus utile. Dans le courant de 1805, il avertit le prisonnier que Decaen lui permettrait, s'il en faisait la demande, de résider librement sur parole, dans une des plantations du centre de l'île Nouvelle inespérée: car, quelques mois auparavant, le chirurgien-major Laborde, ayant demandé qu'à cause des maux très réels qui le minaient et pour assurer « la conservation d'un homme dont les travaux devaient servir au progrès des sciences et à l'utilité de ses semblables », cette faveur lui fût accordée, il s'était fait rappeler militairement à l'ordre [2]. On l'avertit, par la voie hiérarchique, de ne pas s'immiscer dans une affaire qui n'était pas de sa compétence! Manifestation extraordinaire d'autoritarisme : il est vrai que le peu patient général avait déjà tant de fois entendu parler de « progrès de la science », « d'utilité de ses semblables » qu'il était presque excusable d'avoir perdu toute patience en rencontrant encore ces expressions.

Le 17 août 1805, Flinders quittait le Port-Nord-Ouest (Port-Louis), pour le quartier Wilhelms où était située la plantation de M. d'Arifat qu'il avait choisie, sur l'offre gracieuse de son propriétaire, comme lieu de sa résidence. Il s'était engagé « à ne pas s'éloigner de plus de deux lieues de l'habitation, sans permission »... et de se conduire avec le degré de réserve qui convient à un officier, résidant dans un pays ennemi avec le sien [3] ». En fait, sa liberté fut à peu près complète. Il circulait dans l'île et était fêté dans les meilleures familles. Il vint même au Port-Nord-Ouest (Port-Louis); il y fut admirablement accueilli. On

[1] Halgan, vice-amiral (1771-1856).
[2] FLINDERS, *op. cit.*, t. II, p. 397.
[3] *Ibid.*, p. 413.

lui signifia, il est vrai, alors, de s'éloigner, dans les trois jours, de la ville ; mais, avoue-t-il, il dut cet avertissement à la lettre de sir Philip King, que j'ai citée. Il se livrait, enfin, à des travaux scientifiques, entre autres à l'étude de l'influence des métaux entrant dans la construction des navires, sur la déviation du compas. Son mémoire, qu'il adressa à la Société royale, serait, au dire de ses biographes, le premier sur ce sujet. Il n'était pas moins captif, loin des siens, de sa patrie, sa carrière brisée, tout au moins interrompue.

Il y avait, en avril 1806, vingt-huit mois qu'il était à l'île de France quand il adressa un mémoire justificatif au ministre de la Marine : c'était ce qu'il eût dû faire lors de son arrestation. Son mémoire, écrit sur un ton modéré, digne, mais sans hauteur, développait des arguments puissants.

« Mon passeport fut délivré pour mon bâtiment l'*Investigator*, et ne mentionne pas d'autre navire : mais, je puis produire d'amples témoignages de la nécessité où j'ai été de le quitter, et certes ce n'était pas l'*Investigator* qui avait été l'objet de la protection du gouvernement français, mais bien mon voyage de découverte, les personnes qui y étaient employées et les connaissances qui pouvaient résulter de nos travaux... Avant mon arrivée dans cette île, j'ignorais absolument que la guerre existât de nouveau. Il est vrai que le gouvernement de Port-Jackson profita de mon départ pour faire passer des lettres en Angleterre... j'ignore ce qu'elles peuvent contenir : mais, ayant été écrites avant que la guerre fût connue, elles ne peuvent détruire l'effet de mon passeport [1]. » Que n'avait-il parlé ainsi ! mais le ton est si différent qu'il fait naître la pensée qu'un sage ami guida la rédaction de ce plaidoyer : pure supposition, d'ailleurs.

La Société d'émulation de l'île de France, groupement, je ne dirais pas, d'intellectuels de la colonie, ce serait un anachro-

[1] Pitot, *op. cit.*, appendice, p. 396 et suiv. : *Mémoire adressé de l'île de France, le 18 avril 1806, à S. E. le ministre de la Marine, par M. Flinders, navigateur anglais.*

nisme d'expression, mais de quelques esprits curieux des choses de l'intelligence, adressa, à la même époque, une supplique en sa faveur à l'Institut de France[1]. Enfin, Bergeret rentrant en France, son ami lui adressa un appel désespéré. « J'ai été si longtemps sous la main de l'injustice et ma confiance dans le gouvernement français est tellement affaiblie que j'en viens à demander, comme une faveur, ce que j'eusse pu demander comme un droit[2]. » Il demandait justice, la solution de son affaire. Ces appels désespérés à la justice arriveraient en France après que la décision impériale avait été prise. Il le sut au bout d'une année, plus pesante encore pour lui, par suite du départ de plusieurs de ses amis.

Le 18 juillet 1807, le cartel le *Marquis de Wellesley* arrivait à l'île de France. Une lettre du gouvernement de l'Inde annonçait que la mise en liberté de Flinders avait été décidée par Napoléon et la dépêche officielle française, transmise par la voie anglaise, était remise au général Decaen.

Le Conseil d'État « est d'avis que le capitaine général de l'île de France a eu des motifs suffisants pour y détenir le capitaine Flinders et sa goélette ; mais, qu'en raison de l'intérêt qu'inspirent les malheurs du capitaine Flinders, il semble mériter que Sa Majesté autorise son ministre de la Marine et des colonies à lui rendre sa liberté et son bâtiment[3] ». C'est cet avis que Napoléon avait ratifié, le 11 mars 1806, et Decrès transmis le 27 mars. A bien peser les termes et leur sens, le Conseil d'État, tout en ménageant un bon serviteur, en rendant justice à son zèle et évitant de blesser son amour-propre, avait condamné sa conduite.

Flinders se crut à la fin de ses malheurs : Decaen se contenta de répondre à la lettre qu'il lui avait aussitôt écrite, « qu'en effet, il avait reçu une lettre le concernant et que, dès que les circonstances le permettraient, il jouirait entièrement de la

[1] FLINDERS, *op. cit.*, t. II, p. 447.
[2] *Ibid.*, p. 454.
[3] P. D., vol. 84. Conseil d'État, 6 mars 1806

faveur que lui avait accordée S. M. l'Empereur et Roi [1] ». Cette faveur, par un abus de pouvoir injustifiable, inexplicable, il allait l'en priver et retarder son départ jusqu'en juin 1810, époque où il s'embarqua sur l'*Otter*.

« Ayant pensé que la décision favorable que la dépêche de Votre Excellence contient, à l'égard de cet officier, avait été prise à une époque où l'on pouvait apercevoir quelque rapprochement avec l'Angleterre, je n'ai pas cru, au moment où elle m'est parvenue, devoir le faire jouir de suite de cet acte d'indulgence. J'ai reçu le duplicata de cette même dépêche; mais, les circonstances étant devenues encore plus difficiles, et cet officier me paraissant toujours dangereux, j'attendrai un temps plus propice pour mettre à exécution les intentions de Sa Majesté, dont mon zèle pour son service me décide à suspendre l'effet [2]. » Quelle habileté! quelle souplesse! on ne pouvait désobéir avec plus de désinvolture en voilant sa conduite sous les apparences du zèle. Que d'ironie voilée quand il émet l'opinion que le Conseil d'État n'a pu statuer ainsi qu'en raison d'espérances de paix, déçues depuis; quel art à changer le sens et la portée de la décision qui le déçoit, parlant d'indulgence, quand le Conseil d'État, lui, parlait « d'intérêt pour les malheurs de Flinders ». Il était trop intelligent pour n'avoir pas compris l'esprit et le sens de la décision du Conseil d'État. Son caractère autoritaire ne plia pas. Quand le professeur distingué [3] qui a étudié cette période de la vie de Decaen recherche les raisons de cette conduite, il n'en voit pas. Il se demande s'il ne craignait pas que Flinders renseignât les Anglais? Si c'était entêtement de sa part? Il remarque que, par les nombreux échanges de prisonniers, par les croisières, l'Angleterre était renseignée sur la faiblesse de nos effectifs, sur la situation de l'île. Il a raison. Mais, à cette question qu'il se pose fut-ce entêtement de sa part? [4] il répond négativement. Eh bien! je crois, au contraire,

[1] Flinders, *op. cit.*, t. II, p. 456.
[2] Arch. col., île de France, 1807, Decaen à Decrès, 20 août 1807.
[3] M. Prentout, professeur à la faculté des lettres de Caen.
[4] Prentout, *op. cit.*, p. 660.

que telle fut la cause de la conduite de Decaen : non pas un entêtement brutal, inintelligent, qui ne cède pas, pour ne pas céder; mais celui d'un homme supérieur, convaincu que, seul, il a raison et qui attend, des événements, la preuve et la justification de sa clairvoyance. Je citerai plus loin un fait à l'appui.

Flinders fit part à Pellew de ses doutes sur l'exécution, par le capitaine général, des ordres impériaux. Le *Marquis de Wellesley* repartit, et aux réclamations du commissaire anglais, chargé de l'échange des prisonniers, la place répondit : « Le général Decaen regrette de ne pouvoir permettre au capitaine Flinders d'embarquer... Lorsque les circonstances le permettront, cet officier sera mis en liberté et, en conséquence, envoyé à Londres. » Au prisonnier, même réponse dilatoire : « Aussitôt qu'une opportunité favorable se présenterait pour son départ, le général ordonnerait qu'on l'en avertît. » Flinders, convaincu que Decaen n'obéirait pas, se demanda, alors, en conscience : « N'ai-je pas le droit de chercher cette opportunité moi-même, puisque le capitaine général en a laissé passer tant, sans m'en indiquer aucune. Cette question fut débattue longtemps, et sous tous les points de vue, avant de décider la ligne de conduite que le devoir à mon pays, à ma famille et à moi-même, me présentait comme loyale [1]. » Il se conduisit en homme d'honneur et resta.

J'ai dit que je citerai un fait qui prouve que Decaen espérait toujours trouver des armes contre Flinders. Un ami de celui-ci, Broand, sujet suisse, devait prendre passage sur le cartel; au dernier moment, l'autorité française y mit opposition. Broand se rendit au gouvernement, où le général lui fit une réception courtoise et affecta même de parler avec modération de son ami; il l'autorisa à partir par un bateau danois. Au moment où celui-ci levait l'ancre, la police l'envahissait, perquisitionnait, et saisissait les papiers et lettres. Le piège apparaît : sur un bâtiment parlementaire, la saisie eût été impossible, tout au moins difficile, et l'affectation de modération n'avait été que pour endormir

[1] FLINDERS, *op. cit.*, t. II, p. 466.

la prudence de Flinders. Celui-ci avait, en effet, écrit; mais sa correspondance échappa aux policiers. Ses lettres, affirme-t-il, n'eussent révélé aucune violation de sa parole, ni même de son passe port [1].

Devons-nous le croire ? On l'a accusé de s'être livré à l'espionnage [2]. Decaen en avait la crainte, peut-être, quand, en octobre 1809, il le rappelait à l'ordre, pour s'être éloigné de la plantation de M. d'Arifat, à une grande distance. Il restreignait sa permission de séjour au territoire composant l'habitation. Mais sur quel fondement repose cette accusation ? On n'apporte aucun fait précis à son appui; on ne reproduit qu'une vague tradition, reposant elle-même sur des on-dit : il y a les soupçons de Decaen; mais, ce ne sont que des soupçons sans fondement sérieux. Le fait le plus grave, c'est qu'au moment de la conquête de l'île, le débarquement anglais s'effectua à la baie de Mapou, point qu'il avait pu étudier; mais les dépêches de l'amirauté anglaise, les rapports de sir Abercromby, commandant l'expédition, attribuent la reconnaissance et les sondages de cette baie aux officiers du *Nissus* [3]. Je ne vois pas de raison de les soupçonner d'avoir travesti la vérité. Il y a, enfin, la parole de Flinders. C'était un homme d'honneur et sa décision de respecter sa parole, quoique la conduite de Decaen eût pu justifier une résolution contraire, est une preuve éclatante de sa loyauté. Nous pouvons le croire.

Flinders n'avait plus d'espoir : il avait même sollicité l'autorisation de faire venir sa femme; car l'infortuné s'était marié quelque temps avant son départ sur l'*Investigator*. La réponse fut que Mme Flinders ne serait reçue que si elle était munie d'un passeport de S. M. l'Empereur, délivré à la demande du gouvernement anglais. Cette réponse le confirma dans sa pensée que la décision du Conseil d'État demeurerait certainement lettre morte.

[1] Flinders, *op. cit.*
[2] Adrien d'Épinay, *Simples renseignements sur l'île de France*, p. 491.
[3] Prentout, *op cit.*, p. 661.

Au mois de mai 1810, quatre ans après cette décision, M. Hope, commissaire anglais pour l'échange des prisonniers, l'avertissait qu'il allait être libéré; ses amis n'y croyaient pas et l'engageaient à ne pas se bercer de cette illusion. Ce n'était pas, disaient-ils, au moment où l'île, qu'il connaissait bien, allait être attaquée, qu'on le libérerait. Ils se trompaient : c'était justement cette conquête à prévoir qui le faisait mettre en liberté. L'île de la Réunion avait été prise en 1809 et le sort de l'île de France n'était pas douteux : Decaen pensa, probablement, que les renseignements de Flinders ne pouvaient plus nuire à la politique française : envolés étaient les beaux rêves d'indépendance de l'Inde, d'hégémonie des mers orientales; il songea que sa situation serait singulièrement délicate s'il avait à traiter avec les autorités anglaises; il rendit la liberté à l'infortuné commandant du *Cumberland*. Ce dut être, à mon avis du moins, la raison de sa mise en liberté : car, en cette affaire, il n'est pas toujours aisé d'expliquer nettement les causes des faits et gestes du capitaine général.

Quant aux dires de Flinders sur l'espoir de Decaen, que, libre, il fournirait des renseignements qui détermineraient l'attaque et qu'alors, en cas d'échec, lui Decaen serait largement récompensé et que si, au contraire, il succombait, il rentrerait en France, où il trouverait un meilleur théâtre pour sa fortune, il faut les repousser comme une calomnie[1]. Le caractère, la carrière militaire et l'honneur sans tache du soldat de Hohenlinden, de l'île de France et des guerres d'Espagne se dressent contre elle, sans même nécessiter de la combattre.

Contraint et forcé par les événements, Decaen, jusqu'à la fin de la captivité de Flinders, continua ses vexations mesquines. Il garda, malgré ses réclamations, le troisième volume du journal de l'explorateur, sous le fallacieux prétexte que celui-ci n'étant pas remis en liberté sur des ordres reçus de France, la restitution des papiers et du *Cumberland* dépendait d'un accord entre

[1] FLINDERS, *op. cit.*, t. II, p. 490.

les gouvernements[1]. Il aurait voulu — c'est l'excuse qu'on invoque — garder des documents justificatifs ; raison bien spécieuse et que ses agissements contredisent[2]. Flinders était depuis longtemps en Angleterre, l'île de France aux mains des Anglais, que Decaen s'entêtait, par une taquinerie puérile, à ne pas rendre les papiers gardés. Decrès dut le rappeler à l'ordre. Il finit par lui écrire (15 juin 1813), en Catalogne où il commandait, que les papiers auraient dû être rendus, en vertu de la décision impériale du 11 mars 1806 : « Je ne puis trop mettre d'instance à vous rappeler cet objet, sur lequel je ne m'explique pas le silence que vous avez gardé jusqu'à ce jour, et il convient de satisfaire sans délai à l'exécution de l'ordre que je vous ai transmis le 3 décembre (1812)[3] ».

Pauvre Flinders ! il avait, enfin, tous ses chers documents. Son pays se montra pour lui, modeste artisan de sa grandeur, indifférent et ingrat. Il ne voulut pas même faire fléchir la règle qui interdisait qu'un officier prisonnier pût avoir droit à l'avancement. C'était une vie brisée. Il s'éteignit, le 19 juillet 1814, victime des fatigues et des chagrins éprouvés.

Sa mort provoqua, alors, des regrets tardifs. On vit se créer une légende que nous réfuterons en quelques mots. Arrêté par Decaen, il aurait été retenu prisonnier sur des ordres secrets du gouvernement impérial, dont la conduite apparente n'aurait été qu'une feinte. Le but aurait été d'attribuer l'honneur de ses découvertes à l'expédition Baudin et d'en assurer le bénéfice à la France, en se servant de ses cartes et de ses papiers[4]. L'un des officiers de Baudin, de Freycinet[5], savant et navigateur distingué, a protesté contre cette calomnie. Il a fait observer que le manque de fonds expliquait la lenteur de la publication de leur voyage et

[1] Flinders, *op. cit.*, t. II, p. 483. *Attestation de H. Hope, commissaire et agent du gouvernement britannique dans l'Inde, 9 juin 1810.*

[2] Prentout, *op. cit.*, p. 661.

[3] P. D., vol. 84. Decrès à Decaen, 13 juin 1813.

[4] *Quatorly-Review*, t. XII, 1815, p. 12, et article de Malte-Brun, p. 287.

[5] De Freycinet (1779-1842), capitaine de vaisseau, membre de l'Académie des sciences, *Voyage aux terres Australes*, 2e éd., t. V, p. vii à xiii.

que, si des noms français s'y trouvaient donnés à des points découverts par Flinders, cela provenait de ce que les deux expéditions avaient parcouru les mêmes côtes, sans connaître réciproquement leurs travaux : il n'eût pas fallu neuf années, mais quelques mois à peine, si l'on avait voulu copier les cartes du navigateur anglais, pour s'approprier la priorité de ses découvertes.

La vraie raison de son arrestation, les motifs vraisemblables qui l'ont fait maintenir, je les ai indiqués, tels qu'ils me sont apparus. Le passeport de Flinders eût dû le protéger. Les secours qu'il lui permettait de réclamer pouvaient d'autant plus être requis qu'il avait perdu son bâtiment et montait une simple barque. On ne pouvait soutenir non plus qu'il y avait eu un changement d'itinéraire, interdit par son passeport, quand la déviation de sa route était à peine de cent milles et que son petit bâtiment était avarié. Flinders avait, à mon avis du moins, le droit, pour lui ; mais, le « bonhomme » Lafontaine l'a dit :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Il en est une preuve. En dépit des congrès et des conventions, il est à craindre qu'il en soit encore ainsi longtemps, quand l'intérêt d'un pays et le respect du droit seront en opposition.

A. Auzoux.

LOUIS XVI
ET LE SULTAN SÉLIM III

Sans se mettre en frais d'imagination, sans ajouter aux documents officiels conservés à Paris, dans les archives du ministère des Affaires étrangères, il est aisé de donner un caractère dramatique à cette page d'histoire qu'il nous plaît d'écrire et dont le principal héros est ce sultan Sélim III, si sympathique à la France du dix-huitième siècle à son déclin, digne aujourd'hui de la gratitude des Turcs qui ont gardé le souci du bien public et le culte de leurs gloires nationales, et s'il n'était un peu désuet et d'allure trop romantique, ce titre : Un complot au Sérail, conviendrait assez, nous semble-t-il, à cet épisode historique.

Le comte de Choiseul-Gouffier, qui fut ambassadeur de France à Constantinople vers 1788, qui parlait donc par métier, et sans doute par éducation (il avait lu Voltaire et Montesquieu), une langue sobre, n'hésita pas devant le mot conjuration [1], mot un peu gros de prime abord, souvent pris en mauvaise part, très juste en l'occurrence, et qui, sous la plume du représentant de la France, exprime une sincère admiration.

Cette conjuration ne prépare pas un coup d'État qui doit bouleverser, dans une émeute, le régime établi et transformer, parmi les ruines amoncelées, une Constitution plusieurs fois séculaire ; elle prépare la légitime revanche d'un empire humilié, que des mains débiles conduisent peut-être à des catastrophes irrépa-

[1] Lettre du comte de Choiseul-Gouffier au comte de Montmorin (21 avril 1788) conservée en France, au ministère des Affaires étrangères, ainsi d'ailleurs que tous les autres documents cités au cours de ce travail reproduits dans leur texte primitif ou traduits intégralement d'après les originaux.

rables, et si elle est l'œuvre du prince héritier de cet empire, on peut affirmer qu'il l'organise avec un admirable désintéressement, soucieux seulement de rendre à son pays sa place en Europe, son antique prestige parmi les nations, de lui ouvrir des horizons nouveaux, sans rien abandonner des traditions qui ont fondé sa gloire, de le restaurer dans son intégrité, de lui assurer un avenir digne de son glorieux passé.

Et ces nobles rêves ne hantent pas le cerveau de quelque prince vieilli dans les affaires, qui occuperait ses loisirs, en attendant son heure, à méditer sur l'histoire de ses aïeux dans la solitude propice de la bibliothèque impériale; c'est un jeune homme qui les conçoit et les mûrit, un jeune homme prisonnier, que distrait seul le babillage des femmes du sérail et des eunuques; dont les faibles mains n'ont feuilleté jusqu'ici d'autres livres que le Coran et un testament politique que lui légua son père; à qui le monde extérieur n'a pas été révélé encore; que surveillent jalousement des gardiens d'autant plus vigilants qu'ils payeraient de leur tête un moment d'inadvertance et d'oubli.

On ne sait qu'admirer le plus de la précocité de cette intelligence ou de la décision de cette volonté juvénile, si ce n'est peut-être l'incroyable habileté que déploie le jeune prince à recruter, hors du palais impérial, parmi les anciens serviteurs de son père, le sultan Mustapha III, parmi les grands personnages de l'empire, et même, ô ironie... dans les rangs des ministres en exercice, des partisans résolus de la noble cause qu'il a fait sienne, à laquelle il sacrifie sa jeunesse, qu'il défendra sa vie durant, pour laquelle il mourra un jour, glorieuse victime de sa fidélité.

A ces confidents, il communique ses projets, écrit le comte de Choiseul-Gouffier au comte de Montmorin, secrétaire d'État, ministre des Affaires étrangères, et les consulte sur les moyens de les exécuter un jour, laissant croire à chacun d'eux qu'il est son unique confident. On le voit, du fond du sérail, où s'irrite chaque jour davantage son désir d'une vie plus active, le prince Sélim gouverne déjà; il entend tirer seul les fils du complot qu'il

trame dans l'ombre et n'abandonner à qui que ce soit, avant son avènement au trône, le droit de le pousser plus avant sans ses ordres formels.

Cette voix d'outre-tombe, la voix du sultan Mustapha son père, qui lui révéla l'état actuel de l'Europe, les fautes politiques précédemment commises, les dangers que court l'empire isolé et sans appui, les profits que retirent de leurs alliances les autres nations, l'incite impérieusement à rechercher dans l'amitié de la France la sécurité pour l'avenir de son pays. Mais, cette France lointaine, comment l'atteindre ? Le croira-t-on ? C'est sur les marches du trône, parmi les pages du palais impérial qu'il choisit son confident préféré, son principal acteur, celui qui doit porter à la Cour de France, à Louis XVI et à ses ministres, ses lettres secrètes. Son audace et son habileté se jouent de tous les obstacles : ses lettres parviendront à leurs destinataires et c'est dans la prison dorée du sérail, en dépit de la garde que l'on monte autour de sa personne, qu'il lira la prudente réponse datée de Versailles et marquée du sceau royal.

Ces lignes marquent la première étape du sultan Sélim III (1789-1808) ; elles racontent les premiers efforts de son patriotisme avisé, les premières démarches qu'il tente en vue d'une restauration nationale, révèlent une correspondance jusqu'ici inédite entre Louis XVI et l'héritier du trône des sultans, éclairent une page d'histoire trop peu connue, digne cependant d'exciter quelque intérêt en France aussi bien qu'en Turquie, toute à l'honneur des deux pays et de leur vieille amitié.

* * *

Le règne du prédécesseur de Sélim, le sultan Abd-ul-Hamid Ier, ne fut qu'un long écroulement dont le jeune prince suivait douloureusement les progrès. Le spectacle de l'inertie du Padischah, explicable sans doute chez un vieillard qui avait trouvé à son avènement l'Empire en détresse et sur sa route des difficultés sans cesse renaissantes, excusable même si l'on veut, mais

funeste pour le pays, ajoutait à la douleur de Sélim et le poussait au paroxysme. Elle se traduisait alors par des cris d'un tel accent qu'ils nous émeuvent encore à cent vingt-cinq années de distance. « Si les décrets éternels sont que je parvienne un jour au trône de l'Empire, voici quelle sera ma devise : Ma tête bondira comme une balle sur le champ de bataille plutôt que de se courber sous le sabre des Russes et d'une femme, ou de se résoudre à l'avilissement de la religion de mes aïeux. J'aime mieux perdre la vie que l'honneur. Me venger, voilà ma passion. »

Ces lignes révèlent tout entier le jeune prince. Le plus noble cœur, le plus pur patriotisme, servis par l'intelligence la plus pénétrante et le cerveau le mieux organisé, une ardeur inquiète quoique prudente, une aptitude prodigieuse aux méditations les plus profondes, une âme fière sans être hautaine, tous les dons naturels qui auraient fait de Sélim un chef accompli, capable d'écrire dans les annales de la Turquie la page la plus glorieuse, si les circonstances l'avaient secondé et s'il avait toujours montré, une fois sur le trône, une énergie digne de ses autres qualités.

A côté du prince, il convient de présenter le principal acteur qu'il avait choisi, Ishak Bey, figure de second plan, qui n'a pas le haut relief de celle du futur Padischah, mais qui n'en mérite pas moins de fixer un instant le regard.

Fils d'un Capidji Bachi, arrière-petit-fils du fameux grand vizir Deli Hussein Pacha, qui avait épousé la sultane Saffië, sœur du sultan régnant, Ishak Bey portait, avec quelque orgueil, le surnom de Safie sultane Zadé (fils de la sultane Safié). A la mort de son père, il avait été admis au sérail en qualité de page, comme son frère Ismaïl. En 1769, on le nommait Peschkir Aghassi (c'est-à-dire officier du Palais). En cette qualité, il présentait au sultan une serviette, chaque fois que celui-ci accomplissait les ablutions légales. Ces occupations n'étaient guère du goût de ce jeune homme ardent qui préférait aux heures mornes et lentes du sérail les risques d'une vie plus active. Il obtint l'autorisation d'entrer dans l'armée.

Les années qui s'écoulent entre sa sortie du sérail et son départ pour Paris, Ishak Bey les remplit d'aventures diverses. Il fait d'abord avec bravoure la campagne de Chokzim, revient à Constantinople soigner ses blessures, s'embarque en 1770 sur la flotte ottemane, échappe au désastre de Tchehmé, suit aux Dardanelles l'illustre amiral Hassan Bey, le seul soutien de l'Empire croulant, et ne le quitte qu'en 1774, la paix signée. Ce chef farouche ne transigeait avec personne, et rien qu'à entendre prononcer le nom de l'ennemi héréditaire, il frémissait de fureur et de honte. Comment expliquer qu'Ishak Bey, n'ignorant pas les haines implacables de son amiral, ait osé se lier ostensiblement avec un certain major Zorich, officier russe, qui venait de sortir de la prison des Sept Tours où le gouvernement ottoman l'avait longtemps retenu comme prisonnier de guerre, lui prêter 4 000 roubles et le conduire sous un costume d'emprunt à la Mosquée de Saint-Sophie? Ce jeune homme avait le goût des aventures et ne redoutait pas, pour la joie de les courir, le risque d'y laisser sa tête. C'est en effet sa tête que réclamait publiquement l'amiral Hassan Bey sans tenir compte à Ishak Bey de sa jeunesse ni de la bravoure qu'il avait montrée sur les champs de bataille et sous ses ordres. Ishak Bey n'avait-il pas commis le crime, inexpiable à ses yeux, de se lier avec l'un des fils de cette race abhorrée qui couvrait l'Empire de sang et ruines, et, crime plus abominable encore, n'avait-il pas poussé l'audace jusqu'à profaner la Mosquée sacrée en y conduisant ce Russe? Ishak Bey n'avait qu'un moyen d'échapper à la fureur du terrible amiral : s'expatrier. Après tout, cette perspective n'était point faite pour lui déplaire : n'allait-il pas voyager, étudier des mœurs nouvelles pour satisfaire son besoin d'aventures, donner enfin libre carrière à son humeur indépendante? Mais de quel côté s'orienter? Sur les conseils du major Zorich, il opta pour Saint-Pétersbourg. Peut-être Ishak Bey voulait-il voir chez lui et de près l'ennemi victorieux d'hier? C'est là une curiosité que d'autres vaincus éprouvèrent. Il faut bien avouer aussi qu'il comptait trouver dans ce voyage une occasion de rentrer en

possession de ses 4000 roubles prêtés un peu inconsidérément. Mais son souci le plus pressant était bien de saisir la première chance qui s'offrirait de sauver sa tête, souci assez légitime, on en conviendra, et qui explique la hâte de sa résolution. Par hasard, il s'ouvrit de ses projets au baron de Tott, dont il avait été l'élève à l'École du génie récemment créée à Constantinople par les soins de cet officier français. Celui-ci dissuada Ishak Bey de son dessein et, au lieu de Pétersbourg, lui proposa comme refuge Paris.

*
* *

Voici donc que sonne l'heure si longtemps attendue, si ingénieusement préparée par le prince Sélim. Tandis que le comte de Saint-Priest, à cette époque (1786) ambassadeur de France à Constantinople, mis au courant des projets du jeune Turc, préparait son voyage, au fond du sérail le futur Padischah rédigeait les lettres qu'il devait confier à la loyauté d'Ishak Bey. Le comte de Saint-Priest trouvait dans ce voyage une occasion de servir à la fois les intérêts de la France et de la Turquie. Jusque-là, le Divan recrutait parmi les Grecs les drogmans attachés à sa cour. Ces Grecs, qui professaient alors une admiration fanatique pour la Russie, traduisaient les textes diplomatiques au mieux des intérêts de ce pays. Il fallait bien, dans l'impossibilité où l'on était de trouver un musulman qui sût les langues européennes, recourir au concours de ces interprètes aussi peu scrupuleux que fantaisistes. N'était-ce pas un hasard heureux, que de rencontrer un Turc, jeune, intelligent, ami de l'étude en dépit de son ardeur impétueuse, qui, lui, traduirait, sans les fausser, les témoignages de sympathie et les notes officielles que la France et la Turquie pourraient échanger?

Le comte de Saint-Priest avait eu le temps de sonder Ishak Bey. Il le savait d'humeur indépendante, assez peu capable de supporter un frein manié d'une main trop rude, nullement rompu aux disciplines de l'Occident; il redoutait les écarts toujours pos-

sibles avec cette nature ardente, et, en homme avisé, il entendait prendre ses précautions. Ces précautions, ce fut le comte de Choiseul-Gouffier, son successeur à l'ambassade de France à Constantinople, qui les prit. Dans un rapport chiffré qu'il adressait au comte de Vergennes, secrétaire d'État de Louis XVI et ministre des Affaires étrangères, à la date du 20 octobre 1786, il écrivait :

Je crois, monsieur le comte, qu'il conviendrait de donner à Ishak Bey un instituteur homme d'esprit et qui eût des connaissances, car c'est par la conversation plus encore que par l'étude qu'on pourra parvenir à l'instruire : alors, il me semble que pour l'éloigner des moyens de dissipation, on pourrait le mettre en pension chez des gens simples et honnêtes, chez de bons bourgeois, et à Versailles plutôt qu'à Paris. Si l'instituteur sait bien prendre Ishak Bey, il le conduira facilement, mais il faut qu'il évite avec soin tout ce qui pourra choquer son amour-propre ou tout ce qui aurait la moindre apparence d'autorité ou de pédantisme.

L'ambassadeur prenait la peine de tracer un programme d'études : « Je suis convenu, monsieur le comte, avec Ishak Bey qu'il commencerait à apprendre à lire et écrire le français, en même temps qu'il prendrait des leçons de géographie et il m'a paru sentir la nécessité de ces études préliminaires ». Le bon bourgeois que l'on choisit pour tenir auprès d'Ishak Bey le rôle d'instituteur fut le sieur Pierre-Jean-Marie Ruffin, domicilié à Versailles, secrétaire interprète du Roi pour les langues orientales. Le brave homme se chargeait d'héberger et d'entretenir Ishak Bey et son domestique moyennant une rétribution annuelle de 2000 francs. Le ministre devait remettre en outre une quinzaine de louis par mois au jeune Turc, comme argent de poche, car, remarque le comte de Choiseul-Gouffier dans le rapport cité, le désespoir le gagnerait s'il n'avait pas de quoi satisfaire sa générosité naturelle.

Tout était donc prévu. On informa le sultan régnant du voyage projeté. Il approuva fort une résolution qui le tirait personnellement d'embarras. Il se sentait en effet incapable d'arracher Ishak Bey aux mains vengeresses du Captan Pacha. Sans

voir autre chose dans ce voyage qu'une fuite imposée par d'impérieuses circonstances, il chargea le jeune Turc de lui renvoyer de France des lunettes et d'autres objets d'égale importance pour le salut de l'Empire. Le comte de Choiseul-Gouffier, qui n'ignorait pas de quelles autres commissions était chargé Ishak Bey, paraît s'amuser de la simplicité d'Abd-ul-Hamid. « Ce qui vous paraîtra sans doute, monsieur le comte, encore plus invraisemblable que tout ce qui s'est passé, écrit-il au comte de Vergennes, c'est que le Grand Seigneur lui-même est dans le secret du départ d'Ishak Bey. »

Ainsi, non seulement le prince Sélim a poussé l'audace jusqu'à choisir son émissaire sur les marches du trône, parmi les pages du sérail, mais à l'heure où commence la mission secrète de celui-ci il le laisse libre de prendre congé du sultan, comme si Ishak Bey n'avait pas autre chose à faire en France que d'y chercher un refuge momentané et des spécimens de lunettes. Le futur Padischah devait avoir quelque goût pour l'ironie, et l'ambassadeur de France paraît s'en être aperçu sans déplaisir.

Entre la Cour de France et le prisonnier du sérail il y a donc entente parfaite. Louis XVI et son ministre n'ont pas lu encore les lettres secrètes que Sélim vient d'écrire pour eux, mais déjà le jeune prince les a conquis. L'admiration que le comte de Choiseul professe pour le futur Padischah, dont il n'a pas même entrevu le visage, mais dont il pressent l'incontestable supériorité, gagne Versailles. Ici et là, on s'entend à merveille pour passer par-dessus la tête du sultan Abd-ul-Hamid Ier, et voici que Sélim compte par delà les mers, dans la France lointaine, des amis qui ne le trahiront pas. La noble conjuration qu'il a organisée a gagné de proche en proche; elle s'étend maintenant jusqu'au cœur de la France. Sélim a là des collaborateurs obligeants dont la curiosité est vivement intéressée, sinon des partisans résolus. Et il se trouve que l'homme qui, par fonctions, devrait être le premier informé, ignore tout. Il faut avouer que l'historien n'a pas souvent l'occasion, dans la vie des peuples ou

dans celles des princes, de rencontrer des pages d'un intérêt aussi hautement dramatique. Ishak Bey pouvait partir; la France l'accueillerait avec les égards que l'on doit à l'envoyé d'un prince ami.

Chargé des précieuses lettres que Sélim destinait à Louis XVI et à son ministre, et de celle que le comte de Choiseul-Gouffier adressait de son côté au comte de Vergennes, Ishak Bey quitta Constantinople, en l'année 1786, probablement au début de l'été. Un brick du roi de France le transporta de Constantinople à l'île de Cérigo, l'ancienne Cythère; il prit là un navire marchand qui faisait voile vers la France. Déjà le navire contournait la Sicile, allait dépasser Malte, quand une voie d'eau l'obligea à faire vent arrière et à chercher un refuge dans le golfe de Coron. Par bonheur une frégate de la marine française appareillait dans le petit port, s'en retournant à Toulon. Sur la demande du consul de France à Coron, qui ne vit dans le jeune Turc qu'un fugitif auquel le comte de Vergennes portait intérêt, le capitaine accepte Ishak Bey à son bord et le débarque à Toulon au début d'octobre 1786. Ishak Bey, malade, fut mis en quarantaine.

Le comte de Choiseul-Gouffier avait pris soin de le recommander à MM. Dayan père et fils, négociants marseillais, qui eux-mêmes appelèrent sur le jeune Turc l'attention de leur correspondant de Toulon, M. Laurent Caire. Celui-ci accueillit Ishak Bey dans sa maison, le traita avec beaucoup d'égards, ainsi qu'en fait foi la lettre suivante, écrite à Toulon par le jeune Turc, à la date du 16 octobre 1786.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois. MM. Dayan père et fils, de Marseille, m'ont recommandé dans cette ville à M. Laurent Caire. Ce digne négociant a prévenu le directeur des fermes sur les objets dont je suis porteur, il a obtenu grâce à votre lettre tout ce que je désirais. Il aura soin de faire plomber la petite caisse qui est à votre adresse. J'aurai moi-même l'honneur de vous la remettre, Monseigneur, au moment de mon arrivée auprès de vous. Je tombai malade, malheureusement, quinze jours avant ma libre entrée et je suis en quarantaine, encore

très faible et obligé de suivre un régime. M. Caire, désirant ma plus prompte guérison, m'a logé dans sa maison où je trouve tous les agréments et faveurs imaginables. Il a toutes sortes d'attentions pour moi et j'espère, par ses soins, être en état de pouvoir partir dans huit à dix jours pour me rendre en poste auprès de vous, Monseigneur.

Je suis, avec la plus vive reconnaissance et les sentiments les plus respectueux, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ISHAK BEY.

A Mgr le comte de Vergennes, Secrétaire d'État et Ministre des Affaires étrangères à la Cour.

Toulon, le 16 octobre 1786.

Cette petite caisse, qu'on avait eu soin de faire plomber, contenait trois lettres : l'une était pour le roi Louis XVI, l'autre pour le comte de Vergennes, la troisième pour Ishak Bey. Le précieux envoi du prince Sélim précéda de quelques jours à Paris l'arrivée du jeune Turc.

Le ministre des Affaires étrangères en accusa réception en ces termes au comte de Choiseul-Gouffier :

A Fontainebleau, le 19 octobre 1786.

J'ai reçu, monsieur, les deux lettres secrètes que vous avez confiées à Ishak Bey. Il est en quarantaine à Toulon après avoir éprouvé divers incidents dans sa route. J'attendrai son arrivée ici pour vous faire part de ce que le Roy jugera à propos de décider relativement à sa mission. Ishak Bey aura, je crois, besoin d'être contenu, mais il ne sera pas difficile de lui faire sentir combien il est essentiel qu'il adopte la conduite la plus réservée. La singularité des circonstances qui ont amené ici ce musulman et les conséquences qui peuvent résulter de son voyage sont bien propres, monsieur, à exciter mon attention sur toutes ses démarches. S'il veut se laisser guider, il peut certainement inculquer dans l'esprit du sultan Sélim des principes qui influeront beaucoup sur la conservation de l'empire ottoman. Je tirerai le meilleur parti possible de cet événement. L'agent, à tout prendre, est le meilleur qu'on pût choisir parce qu'il a moins de préjugés que tous ceux sur qui le prince aurait pu jeter les yeux.

J'ai l'honneur, etc...

(Secrète.)

A M. le comte de Choiseul-Gouffier, de la part du comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères.

Le ministre ne fait, on le voit, qu'une allusion discrète aux lettres du futur Padischah. Il fallait donner au sieur Ruffin le temps de les traduire. C'est d'ailleurs à Louis XVI qu'il appartient d'y répondre. Cette réponse, le roi de France se donnera le loisir de la méditer. En homme consciencieux, Pierre-Jean-Marie Ruffin mit environ deux mois à parfaire sa traduction. C'est le 3 décembre 1786 qu'il la remit au comte de Vergennes. Nous citons intégralement celle des lettres du prince Sélim qui était destinée au comte de Vergennes, telle qu'elle a été traduite par le secrétaire interprète. L'importance de ce document n'échappera à aucun lecteur.

Celui qui marche dans la voie droite et met sa confiance dans la vertu de la divinité toujours présente et son appui dans les forces du Très Haut et du Tout-Puissant, l'héritier de l'empire ottoman, sultan Sélim.

Au modèle des Princes de la Croyance du Messie, la colonne des grands parmi les nations chrétiennes, le Génie supérieur qui prévoit la fin des choses et s'occupe constamment du bien; Diamant de la Mine de l'intelligence et de la droiture, Perle de la mer de la Sagacité et de la Sagesse, fruit unique de la Mère-Perle de la Sagacité Rubis enchâssé dans le Sceau de la loyauté, le très affectueux, très éclairé, très honorable ami intime et sincère, Monsieur le Comte de Vergennes, Premier Ministre du Très Magnifique, Très grand, très estimable Empereur de France, puisse le ciel perpétuer votre existence dans les œuvres méritoires et le sentier de la vertu. Puisse-t-il vous diriger vers le bonheur de ce monde et la félicité préférable de l'autre.

C'est dans la pureté du cœur et l'excès de l'amitié que nous transmettons à Votre Excellence, qui est faite pour inspirer ce sentiment, les expressions que nous dicte la sincérité et des observations qui partent de la même source.

Rappeler ici l'ancienneté de l'attachement de Notre Sublime Porte pour la France et l'intégrité du dévouement réciproque de cette cour pour notre Maison dont les fondements sont inébranlables, serait un soin superflu. Dans le cours heureux du ministère que vous exercez depuis longtemps en France, les objets les plus délicats et les négociations les plus importantes ont tous été confiés à vos mains modératrices.

Votre prudence, votre pénétration, votre droiture, votre constance à tendre au bien et votre fermeté sont trop notoires; et il est trop

évident qu'à l'aide du rayon de sagesse que la Providence fait briller sur votre front, il n'est aucun point si abstrait de la politique de l'Europe où vous n'ayez porté la lumière.

D'ailleurs votre longue résidence à la Porte de félicité sous le règne de Notre Père sultan Mustapha Khan de glorieuse mémoire (puisse la miséricorde divine s'étendre de plus en plus sur Lui dans le séjour des bienheureux qu'il habite) a dû vous mettre à portée de connaître parfaitement sa prédilection pour la France et la confiance entière qu'il accordait à cette cour exclusivement à toutes les autres. En effet, des amis de notre Auguste Maison, amis sages, clairvoyants et pleins d'expérience, ayant prévu, dans le temps, que la rupture avec la Russie, loin d'offrir aucune convenance, aucun bien, aucun avantage, à Notre Sublime Porte, ne lui préparait que des résultats fâcheux et un repentir amer, s'empressèrent, mais en vain, de lui prouver leurs pressentiments en les appuyant sur les probabilités les moins suspectes et les conjectures les plus vraisemblables ; notre père se borna à considérer leurs insinuations, les encouragements et les impulsions de la France comme impartiales et désintéressées; il attribua les conseils timides des autres puissances à leurs propres intérêts et à leurs passions personnelles; d'après ces principes il fut sourd au langage de toutes les cours et rejeta leurs avis et n'agréa que ceux de la France. L'univers a été témoin de la chose; elle est si vraie que le roi de Prusse renommé dans toute l'Europe pour son habileté, ses vastes connaissances et son génie pénétrant qui d'un coup d'œil prévoyait les conséquences et maîtrisait les événements; et la Cour d'Angleterre connue alors pour une puissance dont les paroles portaient le caractère de la vérité et les vues de la modération, prédirent de concert à Notre Sublime Porte les inconvénients, les préjudices et les ignominies qu'elle avait à craindre si elle rompait avec la Russie.

Ces deux cours allèrent jusqu'à affirmer au ministère ottoman que ceux qui lui faisaient envisager dans une conduite hostile toutes sortes de biens et d'avantages se contenteraient par la suite de rester spectateurs oisifs et ne pourraient nous secourir; et que, quand même ils le pourraient, ils ne le feraient pas...

Quelque formelles que fussent ces assertions, notre père n'en tint aucun compte. Plein de confiance dans la solidité des liens qui, depuis un temps immémorial, unissent l'Empire ottoman à la France, et dans la persuasion qu'au moment du besoin elle remplirait à son égard tous les devoirs de l'amitié en lui donnant des secours de toute espèce, il adopta l'opinion et les propositions de cette cour et se détermina à faire la guerre aux Russes.

Si ces particularités sont ignorées de tout le monde, elles ne peuvent point être inconnues à Votre Excellence ; et tout homme d'esprit doit être convaincu qu'elles se trouvent consignées dans les greffes des conférences du *Cabinet* de notre sublime Porte et dans les archives de nos *Secrétaireries d'État* [1].

Il y avait, à cette époque, cinq cents ans que notre Auguste Maison, après avoir combattu corps à corps avec les plus grands Rois et les Potentats les plus fameux de l'Asie et de l'Europe, était en possession de triomphes et fournissait à l'univers des modèles de conquérants faits pour lui donner des lois ; fière de ses succès, de la multitude innombrable de ses soldats, de la richesse immense de ses trésors, de l'abondance de ses productions, et cédant aux mouvements de ceux qui votaient sincèrement pour elle, cette même famille ouvrit la carrière des hostilités, mais elle fut bientôt arrêtée dans sa marche. Les décrets respectables de la Divine Providence l'ont précipitée dans des malheurs et des désastres inconnus jusqu'alors pour servir d'exemple aux princes de l'Europe qui seraient tentés de déployer leur orgueil et leur prépotence, en présumant de leurs propres forces, du nombre de leurs troupes, de la quantité de leurs munitions et de l'étendue de leurs finances et de leur population. C'est une induction qui ne peut échapper à toute personne clairvoyante, « Faites-en donc votre profit, ô vous qui avez des yeux. » (Passage du Coran.)

Dans cet état de choses, il est aisé de juger de la tournure que les affaires de l'Empire ont dû prendre à la suite du décès de notre père ; mais, c'est un axiome reçu parmi les philosophes du monde, qu'il y a remède à tout, hormis à la mort. Nous implorons en conséquence l'assistance et les grâces efficaces du Dieu vengeur et Tout-Puissant. Nous méditons dans le secret sur les moyens les plus propres à réparer les maux, les dommages et les pertes que nous ont occasionnés l'astuce et l'exigence de nos ennemis.

Nos profondes réflexions tendent toutes vers ce but et nous conservons avec sollicitude dans le fond de notre cœur les marques secourables de zèle que nous recevons déjà de certains amis. Il est vrai que l'étiquette ancienne et invariable de cet Empire raccourcit notre bras dans ce moment, mais il n'y a pas de doute que ce moment même ne soit la circonstance opportune pour éprouver ceux qui nous aiment et cueillir soit intérieurement, soit au dehors les fruits précieux de leurs sentiments.

[1] Ces mots sont soulignés parce qu'ils sont nouvellement employés dans les pièces turques.

Lorsque par la grâce du Roi des Rois, il luira ce jour prédestiné pour notre avancement au trône de Soliman, ce sera à nous à reconnaître et à payer de retour les témoignages d'amitié et de courtoisie qui nous auront été antérieurement donnés.

Pour vous en transmettre l'assurance, nous envoyons vers vous le très illustre et fidèle Ishak Bey, notre serviteur éprouvé, qui, sur rapport de M. le comte de Choiseul-Gouffier, Ambassadeur de Votre Cour résident à Notre Porte de Félicité; et d'après ce qu'il avait vu lui-même dans ses voyages précédents en chrétienté, s'est constitué auprès de nous le témoin et le garant de l'amitié sincère que les Français nous portent et de leurs dispositions à nous seconder. Ishak Bey est un homme sûr; il nous a parlé avec éloges des hautes vertus du Très Magnifique Monarque de France et de la valeur particulière de chacun des grands et des généraux de sa Cour; mais il s'est spécialement étendu sur les qualités éminentes de Votre Excellence qu'il nous a dépeinte comme l'honneur de cette monarchie et la fleur de ses plus habiles ministres; il a ajouté que votre sagesse et votre activité pour les intérêts de Notre Sublime Porte étaient inappréciables. C'est ce qui fait naître en nous l'idée de vous recommander certains articles, d'écrire une lettre d'amitié à l'Empereur de France et de la confier à Ishak Bey. Nous espérons que vous ajouterez foi à ces paroles. Si vous accueillez celles que nous l'avons chargé de vous porter et que vous accordiez à leur exécution immédiate vos bons offices, il est certain que, Dieu aidant, nous serons exact à vous en témoigner un jour notre gratitude.

Au surplus puissiez-vous être toujours en santé.

Écrit au commencement de la lune de Ramezan, l'an de l'Hégire 1200.

Il conviendrait de citer intégralement aussi la lettre écrite par le prince Sélim à Louis XVI, si elle ne répétait les idées et les sentiments développés dans la lettre précédente.

Après avoir rappelé les liens d'amitié séculaire qui unissaient la France à l'Empire ottoman, le futur Padischah fait appel à la sympathie de Louis XVI et le prie de lui faire connaître si la Turquie pourrait, le cas échéant, compter sur le concours des armées francaises.

Il assure en retour le roi de France que son dévouement lui est tout acquis et qu'il le saurait montrer le jour où des Français feraient appel à son amitié.

A Ishak Bey le prince donnait ses instructions :

« A l'illustre et fidèle observateur des spectacles du monde, Ishak Bey, prince des hommes d'honneur, salut et bénédiction. »

Je connais ton attachement, ta solidité et ta fidélité, et c'est pour cela que je t'envoie en France. Dès que tu y seras heureusement arrivé tu te présenteras à l'Étrier de notre très grand, très magnifique, très estimable allié, l'Empereur de France, et tu lui remettras ma lettre en consignant également entre les mains de son premier ministre, notre très favorable ami, celle qui lui est destinée. Expose-lui de vive voix mes intentions et ma façon d'être et de penser; dis-lui que la Russie, notre ennemie capitale, victorieuse pendant la longue guerre qu'elle a faite à Sa Majesté feu mon père, a couvert d'affront ce Prince et son peuple, qu'elle a pris, par ruse et par supercherie, plusieurs de nos provinces et qu'elle poursuit encore des conquêtes aussi illégitimes...

La Russie s'est emparée, il est vrai, de plusieurs terres de notre domination, mais elle ne les a pas enlevées à la pointe de l'épée et c'est dans la carrière de la gloire que se voit le véritable guerrier; je ne connais pas la crainte et ma confiance est en Dieu... La France est notre amie depuis un temps immémorial; qu'elle lise dans mon cœur, elle comprendra que l'amitié se montre surtout en des circonstances aussi critiques que celles d'aujourd'hui.

Il est de sa dignité de nous prouver ce sentiment en se préparant à la guerre. La Russie se croit supérieure à toutes les Cours. Il ne convient pas à celles qui sont plus anciennes et surtout à la France de laisser plus longtemps subsister cette présomption. Telle est ta mission.

Pendant que Louis XVI et son ministère méditaient ces lettres où se révèlent l'âme, les desseins et les vœux du futur Padischah, Ishak Bey s'installait dans la maison du sieur Ruffin et regardait mourir l'automne dans les bois de Versailles. Il ne tarda pas à donner quelques soucis au paisible bourgeois qu'était le secrétaire-interprète près la Cour de France. Les leçons du brave homme ne profitaient guère à cet élève indocile et volage. Au bout de quelques mois, Ishak Bey ne songeait plus guère qu'on le destinait à jouer à la Cour de Turquie le rôle que Pierre-Jean-Marie Ruffin remplissait si consciencieusement à la Cour de France. Il balbutiait à peine quelques mots de français et paraissait s'arranger fort bien de ce bagage rudimentaire. On essaya

bien de fixer son humeur vagabonde en lui conseillant de s'appliquer au dessin, art pour lequel il montrait de réelles aptitudes, mais ses désirs tendaient ailleurs. Paris l'avait grisé. Au grand scandale du bon bourgeois Ruffin, Ishak Bey commença par abandonner le costume national pour revêtir un uniforme écarlate à parements verts qui lui valut, dans le monde où l'on s'amuse, des succès de plus d'un genre. En dépit de sa mauvaise humeur, le secrétaire-interprète fut toutefois obligé de reconnaître que son fougueux élève avait toujours donné entière satisfaction à ses créanciers ; aucune plainte ne lui était revenue à ce sujet.

Au printemps de 1787, Ishak Bey s'établit à Chaville. Voulait-il échapper aux remontrances de son Mentor ou simplement chercher ses aises ? On ne sait. Certains détails des correspondances secrètes conservées au ministère des Affaires étrangères laisseraient supposer que tout ennui était banni de ce coin frais où villégiaturait le jeune Turc. Peut-être même quelque aimable Parisienne qu'avaient fascinée l'uniforme écarlate et la belle humeur d'Ishak Bey l'y avait-elle suivi ? Ce sont des hypothèses qui n'ont rien de téméraire.

En tout cas, le jeune homme savait « mêler le grave au doux, le plaisant au sévère » et si parfois son indocilité et ses escapades avaient fait le désespoir de son instituteur, Louis XVI n'en rendait pas moins hommage au zèle qu'Ishak Bey avait déployé dans l'accomplissement de sa haute et difficile mission. Et cet éloge sous la plume du roi de France veut dire assurément que non seulement Ishak Bey avait remis en bonnes mains et intact le précieux dépôt à lui confié par le futur Padischah, mais aussi que dans ses entretiens avec le comte de Vergennes il avait fait bonne figure, plaidé avec habileté la cause du prince Sélim et celle de l'Empire et su rappeler, en temps opportun, avec quelle légitime impatience le prince attendait la réponse du roi de France. Sa respectueuse insistance décida Louis XVI à écrire au futur Padischah la lettre que voici.

A Versailles, le 23 mai 1787.

Très Haut, Très Excellent et Très Magnanime Prince Héritier de l'Empire des Musulmans, Sultan Sélim, en qui tout honneur et vertu abondent, Notre Très Cher et Très parfait Ami, Dieu veuille augmenter Votre grandeur avec fin très heureuse.

Le serviteur fidèle que Votre Altesse Impériale nous a dépêché, Ishak Bey, s'est acquitté avez zèle des ordres qu'il avait reçus d'Elle. Parvenu à notre Cour après un voyage long et pénible il nous a remis la lettre par laquelle Votre Altesse Impériale a voulu nous faire connaître ses sentiments; nous étions déjà instruit, autant qu'il est possible de l'être, que l'héritier de l'Empire Ottoman travaillait dès à présent et par anticipation à se mettre en état de remplir un jour glorieusement le trône de Ses Pères. Nous avions su que Votre Altesse Impériale cherchait tous les moyens de se faire de justes idées de l'état de son pays et de la manière de le rétablir dans sa splendeur, mais nous avons éprouvé une joie bien sincère en jugeant par nous-mêmes des sentiments de Votre Altesse Impériale et nous regardons comme une preuve bien remarquable de la Providence, qui veille sur le sort de ses Empires, les heureuses dispositions qu'Elle a mises dans le cœur de Votre Altesse Impériale et les talents dont elle l'a douée.

Il serait inutile de rappeler à Votre Altesse Impériale l'ancienne amitié qui subsiste entre Notre Couronne et la Sublime Porte puisqu'Elle s'est donné la peine d'en rechercher les preuves jusque dans l'histoire des siècles anciens.

Depuis notre avènement au trône, nous n'avons perdu aucune occasion de faire voir combien nous avons à cœur d'imiter nos ancêtres à cet égard.

Nous nous sommes fait représenter ce qui s'est passé à Constantinople à l'époque que Votre Altesse Impériale nous rappelle, sous le règne de Notre Très Honorable Seigneur et aïeul, nous en avons demandé les détails au comte de Vergennes qui en avait été le témoin avant que Dieu nous ait privé de ce Ministre aussi intègre qu'éclairé. (M. de Vergennes était en effet mort sur ces entrefaites.)

Il nous a paru. apres un mûr examen, que le feu Empereur de France n'avait pas pris sur lui de déterminer le Glorieux Père de Votre Altesse Impériale à attaquer les Russes quoiqu'il fût persuadé que c'était son intérêt et que tôt ou tard la guerre entre lui et l'Impératrice de Russie était inévitable; mais sans revenir sur un événement

déjà éloigné, Votre Altesse Impériale ne peut ignorer que depuis que nous sommes sur le trône nous avons employé tous nos soins à prévenir une nouvelle guerre qui aurait pu causer de grands embarras à la Sublime-Porte et que nous nous sommes attaché à la convaincre qu'avant de penser à venger les injures qu'Elle a reçues, il éiait nécessaire de préparer les moyens indispensables pour la mettre à l'abri de toute insulte. Nous avons plus fait, nous avons envoyé à nos frais à Constantinople des officiers et des artistes intelligents et actifs pour donner aux musulmans des préceptes et des exemples sur toutes les parties de l'art de la guerre et nous les y entretiendrons tant que leur présence sera jugée nécessaire.

Nous nous occupons à écarter les sujets de querelle entre la Sublime-Porte et les voisins. Notre amitié ne peut rien faire de plus dans les circonstances et nous espérons que de son côté Sa Hautesse ne fera aucune démarche qui puisse amener une rupture. La guerre est devenue une science bien difficile; vouloir l'entreprendre sans s'être mis à niveau de ses adversaires, c'est s'exposer à des pertes certaines.

Si Dieu rappelle Votre Altesse Impériale au trône, la maturité de son esprit nous est un sûr garant qu'Elle ne s'engagera dans aucune entreprise avant d'avoir bien mis en ordre tout ce qui pourrait lui assurer des succès. Elle acquerra des connaissances dans toutes les parties et plus Elle verra que les victoires et les conquêtes ne peuvent avoir lieu qu'à la suite de dispositions combinées de bien loin, par la discipline des armées et à la faveur d'études très profondes de la part des généraux. Telle est la marche des choses humaines et il n'y a point de nation quelque courageuse qu'elle soit qui puisse se dispenser de s'y astreindre.

Il est beaucoup d'autres choses dont nous pensons que Votre Altesse Impériale s'occupera pour paraître un jour avec éclat parmi les Souverains. L'art de gouverner les hommes a fait des progrès autant que tous les autres. Nous avons appris avec bien de la joie que Votre Altesse Impériale s'attache à approfondir tous les moyens qui font prospérer un État au dedans, qui y multiplient les hommes de mérite, qui attachent chacun à la chose publique et lui font voir dans la gloire et la puissance de Son Souverain sa propre grandeur et sa félicité personnelle.

Nous nous plaisons à nous entretenir avec Votre Altesse Impériale et nous voudrions pouvoir lui dire tout ce que nous dicte l'attachement que nous avons pour Son Auguste Famille et l'affection qu'Elle nous a inspirée pour sa personne.

Ishak Bey lui rendra compte de nos sentiments et de tout ce que nous avons fait pour lui. Il sera mis à portée de s'instruire de tout ce qui pourra le rendre digne un jour de servir utilement son souverain. Nous avons fait en sorte qu'il puisse être en état de répondre à toutes les questions que Votre Altesse Impériale voudrait lui faire sur ce qui intéressera sa curiosité. Enfin nous espérons qu'il lui exprimera fidèement sa manière de penser sur la situation présente et future de l'Empire ottoman et lui peindra notre vigilance continuelle pour éloigner tout ce qui pourrait nuire aux Musulmans. Nous comptons surtout qu'il instruira Votre Altesse Impériale de l'estime et de l'affection singulière que nous avons conçues pour Elle, et qui ne feront que se fortifier par la persuasion où nous sommes qu'Elle est née pour le bonheur d'une grande Nation qui nous est chère et que nous pourrons toujours également compter sur sa confiance et son amitié, comme nous La prions de faire fond sur les mêmes sentiments de notre part.

Sur ce nous prions Dieu, très Haut, très Excellent et très Magnifique Prince héritier de l'Empire des Musulmans Sultan Sélim, qu'il augmente les jours de Votre Altesse Impériale et les remplisse de toutes prospérités avec fin très heureuse.

Écrit en notre château Impérial de Versailles, le 23 mai 1787.

Votre Très Cher et Parfait Ami.

LOUIS.

Louis XVI connaît donc parfaitement et apprécie à sa juste valeur ce jeune Prince qu'on ne voit pas, mais dont les mérites rayonnent à travers le monde, en dépit des barrières dorées et des somptueuses murailles qui l'emprisonnent, et la haute opinion que le roi de France avait conçue du futur Sultan, une lettre de celui-ci vient de la confirmer éloquemment ; un détail historique mis à part, le roi de France et le futur Padischah sont d'accord sur tous les points : l'amitié la plus sincère et la plus loyale n'a cessé de présider aux relations de la France et de la Turquie ; c'est une tradition que les deux princes entendent maintenir et perpétuer. Si le prince Sélim désire âprement la revanche, Louis XVI ne la condamne pas, il conseille seulement de la préparer : c'est dans ce but qu'il a envoyé à Constantinople des officiers instructeurs : le roi de France joue, en face du jeune Prince, le rôle de modérateur, rôle qui répond d'ailleurs à ses

aptitudes et à son tempérament. Nous verrons plus tard comment le futur Sultan accepta ses conseils de prudence.

Pour l'instant, donnons-nous la joie de constater que le prince Sélim atteint un premier résultat. Sous le règne d'Abd-ul-Hamid Ier l'amitié qui liait la France et la Turquie paraissait sommeiller; voici que soudain elle se ranime sur les cendres tièdes, un souffle ardent vient de passer; une flamme jaillit qui réjouit les yeux de l'auguste prisonnier du sérail. A cette amitié si heureusement réveillée, l'heure serait propice de donner un fidèle interprète, un sûr intermédiaire qui en rapporterait aux deux Cours les témoignages authentiques. Ishak Bey songe-t-il encore qu'on le destine à tenir ce noble rôle? se faut-il bien avouer qu'il n'y paraît guère.

C'est du moins ce que le comte de Saint-Priest, en congé à Paris, en 1787, a le regret de constater. Ishak Bey n'a appris de la langue française que ce qui lui était nécessaire pour satisfaire ses caprices. Le comte de Saint-Priest craint que la dissipation où vit le jeune Turc ne dégénère en une inconduite décidée et engage le secrétaire d'État à rendre à sa patrie l'envoyé du prince Sélim. Une occasion se présente de réaliser ce projet. L'envoyé de Tunis doit venir à Paris; Ishak Bey repassera la Méditerranée en compagnie et sous la protection de ce personnage, il fut invité à prendre congé de Louis XVI. Comme il allait se trouver devant le roi, en présence d'un coréligionnaire, il quitta son uniforme écarlate et revêtit le costume national. Ces adieux durent avoir pour lui la mélancolie d'un soir de fête. C'est en effet une fête qui s'achevait et d'autres soucis que ceux du plaisir allaient le tourmenter à nouveau.

Il gagna successivement Alger, l'île de Malte, la Crète, Smyrne. Là il s'arrêta, anxieux et perplexe. La fureur du terrible chef qui avait juré sa perte était-elle enfin apaisée? Ishak Bey s'enquit auprès de son frère Ismaïl. La réponse qu'il reçut n'était pas des plus rassurantes. Il pouvait risquer le voyage de Constantinople, mais on lui montrait l'absolue nécessité de garder dans cette ville le plus strict incognito. Pour le moment, Hassan Pacha

était absent, mais son courroux n'avait fait que croître : ne savait-il pas qu'Ishak Bey avait ajouté à ses autres méfaits celui d'abandonner le costume national? Sur cette rive occidentale de la Méditerranée, si loin de ce havre sûr qu'était pour lui sa retraite de Chaville, le jeune homme dut songer avec quelque amertume à ses escapades d'hier et aux soirs troublants de ce Paris maintenant si lointain. Comme il n'était pas un poltron, il résolut de gagner Constantinople, par étapes prudentes. La route par terre lui parut plus sûre. N'osant pas s'aventurer dans les parages des Dardanelles, ni dans la mer de Marmara sillonnée de vaisseaux turcs, il passa de Smyrne à Enos, gagna Andrinople et, grâce à ce détour, atteignit sans incident l'Arsenal. Mais il sentait la terre trembler sous ses pas. Aussi il accepta avec empressement une invitation de passer en Russie que lui adressait une vieille connaissance, le major Zorich. C'était à tous points de vue une aubaine. Le voyage mouvementé que le jeune Turc venait d'effectuer avait entamé largement ses ressources. Or le major écrivait qu'à la suite d'une fortune rapide il se trouvait en mesure de rendre à Ishak Bey ses 4000 roubles. Sans doute cet officier russe faisait preuve d'honnêteté, mais il avait une idée de derrière la tête : ne voulait-il pas engager Ishak Bey, dont il appréciait l'intelligence et les talents, au service de la Russie? Il se garda bien de souffler mot de son dessein au jeune Turc; il ne parlait à Ishak Bey dans sa lettre que des 4000 roubles à recouvrer et de la sécurité que le proscrit bénévole trouverait à Saint-Pétersbourg. Ishak Bey gagna en hâte la Russie. C'est là que le général Potemkin, le favori de la Czarine, d'abord, M. de Betlearoska, secrétaire privé de la Cour de Russie, ensuite, essayèrent de faire resplendir à ses yeux le brillant avenir qui l'attendait s'il voulait mettre au service de l'ennemie héréditaire de son pays son intelligence et ses forces. Deux fois, avec un superbe dédain, il répondit : « Je n'ai qu'une foi et qu'une patrie. » Il avait hâte maintenant de s'arracher aux séductions de ses nouveaux amis trop entreprenants. D'ailleurs, Paris de loin le grisait toujours. Semblable à tous ceux qui ont assez vécu dans la ville

merveilleuse pour l'apprécier, il en gardait la nostalgie. Il gagna donc Cronstadt, de là Londres et revint en France. Nous l'y retrouvons en décembre 1787. A cette date, le 22 décembre, il se présentait exactement chez Ruffin, priait le bonhomme, qui eut dans le cas le bon esprit d'oublier les escapades de son ancien élève, d'annoncer son retour au comte de Vergennes. Son escarcelle se vidait à nouveau, il ne le cachait pas au ministre, sollicitait en outre une heure d'audience, implorait la protection du gouvernement français contre l'implacable Hassan Pacha. Le comte de Vergennes ne répondit pas, il avait une bonne excuse; il mourait. Le comte de Montmorin le remplaça. C'est lui qui reçut une lettre du comte de Choiseul-Gouffier annonçant l'envoi d'un paquet qui contenait trois nouvelles lettres du Sultan Sélim, l'une pour Louis XVI, l'autre pour le nouveau ministre, une troisième pour Ishak Bey. L'ambassadeur de France écrivait :

A Monsieur le comte de Montmorin.

Constantinople, le 21 avril 1788.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai l'honneur de vous adresser un paquet que m'a fait parvenir le Sultan Sélim et qui contient trois lettres; l'une est pour le Roi, l'autre pour vous, Monsieur le Comte, et la troisième pour Ishak Bey. Le prince désire qu'on la lui remette comme si elle était venue seule et sans qu'il puisse soupçonner l'existence des lettres adressées au Roi et à son ministre. Amedji Effendi, le grand référendaire, seul confident du prince sur cet objet, ignore lui-même le motif de cette conduite mystérieuse, ou feint de l'ignorer pour se rendre plus impénétrable. Les trois lettres doivent rester sans réponse; elles pourraient parvenir au Prince en l'absence d'Amedji Effendi qui vient de partir pour l'armée. Nous n'avons pas cherché à nous voir et c'est M. Fronton qui s'est rendu chez lui, la nuit, avec le plus grand secret. Cette dernière conversation augmente encore l'admiration et la surprise du jeune Prince...

Les Archives du ministère des Affaires étrangères ne possédant que l'original de la deuxième lettre adressée par le prince Sélim à Louis XVI, en voici le résumé et, fidèlement traduits, les

passages essentiels. Ce qui a surtout frappé le futur Padischah dans la réponse du roi de France, ce sont ses conseils de prudence et son refus implicite à assurer à la Turquie le concours des armées françaises dans le cas d'un engagement immédiat d'hostilités avec les Russes.

Le prince Sélim réplique point par point à la lettre de Louis XVI ; il ne manque pas de prévoyance : son souci présent est d'organiser l'armée et de se procurer les matériaux de guerre nécessaires pour s'assurer une campagne heureuse.

Ces détails, pour le remarquer en passant, montrent quelles proportions prenait la conjuration. Le vrai Sultan, celui qui régit l'empire et bien avant son avènement au trône, c'est bien Sélim et ne peut-on pas dire de lui qu'à l'inverse des rois constitutionnels il gouverne s'il ne règne pas encore?

Le jeune prince se dit d'ailleurs au courant de tout ce qui se passe dans l'Empire et au dehors, grâce aux amis zélés qu'il a su s'attacher. Quant aux questions qu'agitent actuellement les puissances européennes en vue des éventualités possibles, il ne les ignore pas. Le testament politique du Sultan Mustapha III, son père vénéré, l'a renseigné sur ce point. Il sait aussi quel fond il peut faire sur l'amitié du roi de France et de la nation française. Ce qui l'étonne c'est que Louis XVI paraisse peu convaincu que la France ait jamais poussé la Turquie à déclarer la guerre à la Russie. Le comte de Vergennes, qui fut ambassadeur de France à Constantinople, n'a-t-il pas formellement déclaré cette lutte nécessaire? Apparemment, avant de risquer cette déclaration, il avait pris conseil de son gouvernement. Il ne semble pas, en tout cas, que la Cour de France ait trouvé son ambassadeur téméraire : n'est-ce pas Louis XVI lui-même qui l'a honoré du grand cordon de Saint-André et appelé au secrétariat des Affaires étrangères?

Tout ce que le prince peut affirmer, c'est que la France a refusé, en ce moment critique pour la Turquie, le concours de ses armes à sa fidèle amie. Ce sont là des choses accomplies et sur lesquelles il n'y a pas à revenir.

Ce qu'il importe de retenir, c'est que depuis son avènement au trône Louis XVI s'est plu à entretenir les meilleures relations avec la Porte. Le prince cite avec complaisance les noms des officiers instructeurs que le roi a envoyés à Constantinople : Bientano, capitaine d'artillerie, Leroy, ingénieur de la marine, Lafite, ingénieur des routes.

Il revient encore à l'idée qui sans cesse le hante, l'idée de revanche, et sans ambages il avoue au roi qu'à ce point de vue sa lettre l'a profondément déçu.

Votre Majesté nous dit clairement qu'Elle ne peut intervenir militairement en faveur de la Turquie. Notre père nous a assuré d'autre part dans son testament qu'il fallait avoir confiance en la France, en ses qualités militaires, commerciales et de toutes sortes. Nous avions espéré qu'à la lecture de notre lettre et après les explications secrètes que nous avions chargé notre envoyé, Ishak Bey, de vous donner, le nerf de la guerre s'agiterait en France. Mais nous avons été déçu et cependant nous avions confiance dans le passé glorieux et chevaleresque de la France. La teneur de la lettre de Votre Majesté nous a tout à fait désillusionné et elle a donné lieu parmi nos fonctionnaires les plus dévoués à des observations plutôt désagréables.

Nous n'en remercions pas moins Votre Majesté de nous avoir exprimé ses sentiments si nettement et c'est une satisfaction de savoir que si votre pays ne peut nous venir en aide, il est du moins très franc et très sincère vis-à-vis de nous.

Je remercie en outre Votre Majesté d'avoir, par une bonne politique, détourné des complications qui seraient néfastes à la Turquie pour le moment. Mais Votre Majesté ne nous a promis de continuer à dissiper les malentendus qu'à la condition que l'offensive ne viendra pas de nous et que nous ne ferons rien pour troubler les rapports de bon voisinage entre nous et les autres puissances. Notre but en écrivant à Votre Majesté était d'exprimer notre pensée clairement.

On ne saurait nous accuser de chercher des difficultés, car même lorsque la Turquie pouvait impunément agir contre la Russie, elle s'est refusée à attaquer ainsi des gens sans défense ; nous avons fait de même envers l'Autriche. La réciproque n'est malheureusement pas vraie ; la Russie nous crée, en effet, sans cesse des ennuis.

Votre Majesté ne saurait donc nous blâmer de ce que nous ne cherchons qu'à nous défendre contre ces attaques et Elle ne saurait nous

refuser son concours dans ces conditions, considérant que nous ne ferions que répondre aux tracasseries de la Russie.

La guerre ressemble à un médicament qui réunit plusieurs propriétés, plusieurs éléments dont les uns guérissent le mal tandis que les autres peuvent nuire par ailleurs ; le conseil du Prophète est d'éviter la guerre tant qu'il n'y a pas un avantage prépondérant à la faire.

Évidemment la guerre a des suites fâcheuses mais il est des circonstances où ne pas la faire serait le pire parti, c'est lorsqu'il s'agit de garder son indépendance et son honneur.

Enfin, et en un mot, le devoir d'un chef d État est de porter remède aux maux qu'il distingue et si les circonstances ne le lui permettent pas, de maintenir le *statu quo,* tout en s'efforçant d'empêcher le mal que pourraient causer à ses sujets les inimitiés du dehors. »

Répliquant à un autre paragraphe de la lettre de Louis XVI, le prince ajoute ces lignes qui le révèlent sous un autre jour.

Sans doute il ne suffit pas de sauver les apparences, il faut encore soigner l'intérieur sous peine de ressembler à une maison en ruines qui serait entourée d'un mur resplendissant. Les sciences, les lettres et les arts sont choses favorables à la prospérité du pays et, selon les conseils de Votre Majesté, nous nous proposons de les étendre autant qu'il sera en nous. Il est aussi nécessaire de placer à la tête des administrations de l'Empire des gens compétents et sûrs dont on connaît le caractère et les causes qui peuvent influencer dans le bon ou mauvais accomplissement de leurs fonctions.

La lettre se termine par les compliments d'usage. Elle est datée du premier jour de Djemazi-ul-Euvel 1902 de l'Hégire.

Le nouveau ministre, le comte de Montmorin, était entré en relations avec le prince Selim après la mort du comte de Vergennes. Un détail le prouve dans la lettre suivante que nous reproduisons intégralement :

30 mars 1789.

Celui qui implore le recours de Dieu vrai possesseur de l'assistance : Sultan Sélim, fils du Sultan Mustapha Khan, l'héritier présomptif du Sublime Empire ottoman et le successeur de l'Auguste Souveraineté

mahométane, puisse-t-il être éternellement préservé de toute catastrophe.

Au modèle des grands de la religion du Messie; la colonne des Seigneurs de la nation d'Issa (Jésus-Christ); le premier Ministre du très Magnifique, très Grand, très respectable Empereur de France; le Diamant de la mine de l'esprit et de la droiture; le Solitaire sorti de la filière de l'équité et de la rectitude; la Perle unique de la nacre de l'expérience, le Rubis qui orne l'anneau de la sincérité, le très éclairé, très solide et très honorable comte de Montmorin, notre plus sincère et plus intime ami, que Dieu augmente son bonheur.

Après avoir offert à Votre Excellence les expressions de notre vénération, de notre estime et de notre amitié, nous nous empressons de lui accuser réception de la Lettre qu'Elle nous a écrite en dernier lieu. Nous y avons vu avec satisfaction que notre bon serviteur Ishak Bey, le modèle de ses égaux, l'élite de nos confidents, et le dépositaire de nos secrets, avait, à son arrivée en France, remis nos deux dépêches dont il était le porteur et qui étaient adressées l'une à Notre Magnifique, Sublime et Respectable ami l'Empereur de France et l'autre à son premier représentant le feu comte de Vergennes.

Votre Excellence nous notifie la mort de ce Ministre à la suite d'une longue maladie et la marque honorable que Sa Majesté Impériale vous avait donnée de sa confiance en vous nommant au département qu'occupait le comte de Vergennes et en vous révélant le Mystère de Notre correspondance personnelle.

Vous ajoutez que vous vous ferez un point d'honneur de nous prouver votre zèle à nous servir: que vous mettrez le plus grand empressement à remplir nos commissions et à répondre à toutes nos questions et que s'il s'en trouvait quelqu'une susceptible de discussion, vous vous efforceriez à nous en donner une solution satisfaisante.

Ces témoignages d'amitié et de pureté de cœur de la part de Votre Excellence nous ont fait le plus grand plaisir. Nous avions déjà beaucoup entendu parler d'Elle et du très judicieux et très honorable baron de Breteuil. Nous savions que vous étiez, tous deux, l'élite des Seigneurs et le principal ornement de la Cour de France et des administrateurs accomplis. Vous avez déjà rendu à nos États héréditaires en succédant à la dignité et aux sentiments du feu comte de Vergennes qui avait si lontemps résidé à Constantinople, vous avez rendu, disons-nous, des services si essentiels à Notre Sublime Porte qu'Elle peut dire n'avoir rien perdu au changement de main : et c'est ce que nous indiquons en termes couverts à Sa Majesté Impériale.

D'après les justes éloges qui nous ont été faits de votre rare mérite nous y avons la plus grande confiance et nous nous félicitons avec vous de votre élévation au premier ministère.

Dans cette intention et pour nous informer de votre santé nous vous adressons la présente lettre. Elle fera connaître à Votre Excellence que l'amitié qu'Elle nous témoigne aujourd'hui, loin d'être mise en oubli, sera reconnue avec usure au jour marqué pour la présentation. Nous sommes entrés avec Sa Majesté Impériale dans les plus grands détails sur ce point et sur bien d'autres. Si notre dépêche est lue attentivement et approfondie, nous ne doutons pas que nos désirs, nos combinaisons et nos plus secrètes pensées ne soient parfaitement connues.

Dans la lettre qu'il adressait à Ishak Bey, le prince répète à son envoyé combien il est impatient de le voir aboutir dans ses démarches. Ces démarches ne devaient pas recevoir de conclusion définitive.

Nous sommes en 1789, Sélim est monté sur le trône de ses pères, et déjà en France prête une oreille attentive aux sourds grondements qui annoncent le prochain orage.

Ainsi s'achevait la mission d'Ishak Bey.

*
* *

Restait à régler la question de son retour. Au début de juillet 1789 le comte de Choiseul-Gouffier écrivit à ce sujet au nouveau Sultan la lettre suivante :

Très honoré, très Magnifique Empereur, daignez agréer les hommages de mon profond respect.

Il y a trois jours ou quatre qu'Ismaël Bey est venu de la part de Votre Hautesse me demander où se trouvait Ishak Bey et pourquoi il a tant différé de retourner à Constantinople. Depuis qu'Ishak Bey est allé en France de la part de Votre Hauteur il a reçu tous les témoignages d'égard et de considération qui lui sont dus.

Je me suis empressé de faire part à ma Cour de l'heureux avènement de Votre Hautesse au trône des Ottomans et dans la supposition qu'Elle donnerait un ordre impérial pour le retour d'Ishak Bey, j'ai écrit à ma Cour de lui faire différer son départ jusqu'à ce que les ordres de Votre Majesté lui parvinssent. Après l'espace de deux mois,

voyant qu'il n'était émané aucun ordre de Votre Hautesse au sujet d'Ishak Bey, j'ai écrit à ma Cour de ne plus attendre d'ordre plus précis de la part de Votre Hautesse. J'espère qu'Ishak Bey ne tardera pas à paraître mais dans le cas qu'il ne fût pas parti de France et qu'il se fût décidé à attendre les ordres de Votre Hautesse, j'ose le supplier de me faire connaître ses intentions et je m'empresserai, très honoré et très Magnifique Empereur, de m'y conformer et de les faire connaître à Ishak Bey.

Le très humble serviteur de Votre Hautesse.

CHOISEUL-GOUFFIER.

A la fin de juillet 1789, le Sultan Sélim III répondait à la lettre du comte de Choiseul-Gouffier par ce billet laconique.

Très honorable Ambassadeur de France, j'ai été bien aise de la tabatière et de la pendule que vous m'avez envoyées. Écrivez à notre très honoré ami le Roi de France, au sujet de mon serviteur Ishak Bey, et faites-le venir ici. Je suis surpris et étonné que notre ami le roi de France n'ait donné jusqu'à présent aucune preuve de son attachement, de son zèle et de sa fidélité.

Vous nous avez demandé plusieurs fois une réponse au sujet de la paix. Notre Empire, Dieu merci, n'est pas ennuyé de la guerre et notre ardeur ne s'est pas ralentie. Nous n'avons pas désiré la paix; si l'on y consent aux conditions importantes que nous voulons, peut-être y consentirions-nous aussi. La paix ou la guerre est tout un pour nous.

Ne perdez pas notre amité.

Pour copie : CHOISEUL-GOUFFIER.

Il semble que ce court billet ait été écrit avec une certaine précipitation et ne soit pas dans la manière ordinaire du prince Selim. On relève plusieurs fautes d'orthographe dans l'original; les idées ne se lient pas entre elles; une phrase à l'adresse du roi de France paraît dure, injuste même, et contredit formellement les lettres précédentes du prince. Le dernier paragraphe est obscur : le nouveau Sultan veut-il la paix, veut-il la guerre ? Si la paix ou la guerre c'est tout un pour lui, peut-il écrire : notre ardeur ne s'est pas ralentie ?

Arrivé sur le trône, Sélim III mesure sans doute l'étendue de ses responsabilités et prend une idée plus nette des risques qu'il

ferait courir à son peuple s'il le jetait à l'improviste dans une nouvelle guerre contre la Russie, sans le secours immédiat du Roi de France. Peut-être aussi que l'impossibilité où il se voit de satisfaire de suite son désir de revanche explique-t-elle cet accès d'humeur? En somme, la contradiction n'est qu'apparente, purement verbale. La tristesse qu'éprouve le prince à voir s'ajourner encore la réalisation de ses rêves belliqueux a un peu faussé l'expression de sa pensée qui, au fond, est restée la même.

L'ordre du Sultan relatif au retour d'Ishak Bey fut transmis à celui-ci, qui prit aussitôt ses dispositions pour regagner Constantinople.

De Chaville, il écrivit une lettre au comte de Montmorin pour le prier de faire diligence au sujet de certaines commissions dont le Sultan l'avait chargé. Il sollicitait une audience de Louis XVI, exprimant le désir de recevoir des mains de Sa Majesté la lettre qu'il devait rapporter à Sélim III. Au comte de Montmorin il demandait que le ministre voulût bien affirmer dans sa lettre au Sultan qu'Ishak Bey, depuis son arrivée en France, jusqu'au moment de son départ, n'avait cessé de s'occuper des intérêts de son souverain et que son langage et sa conduite le faisaient considérer comme un agent fidèle et intelligent qui pourrait être employé avec succès dans les négociations ultérieures. Il exprimait en outre le désir que cette dépêche et celle du roi lui fussent remises avec leurs traductions respectives. Cette précaution avait pour lui deux avantages : l'un de donner à son maître la satisfaction de prendre sur-le-champ connaissance de ces écrits et l'autre d'en éviter la communication au drogman de la Porte qui était bien capable d'en donner des interprétations peu sûres.

Pendant son deuxième séjour en France Ishak Bey s'était montré moins prévoyant ou plus prodigue; ses dettes s'élevaient à 350 louis. Pour se libérer il demandait un secours au roi de France. Il se déclarait prêt à prendre la voie de terre ou celle de mer pour se rendre à Constantinople; toutefois il préférait la

première si elle était praticable, repasserait par Vienne, comptant que le comte de Montmorin lui confierait une lettre pour l'ambassadeur du Roi près de Sa Majesté Impériale, espérant aussi que la reine Marie-Antoinette lui ferait la grâce de lui remettre une lettre pour l'Empereur d'Autriche et que peut-être elle daignerait y dire un mot des intentions d'Ishak Bey pour l'avantage commun de la Porte et de la Cour de Vienne. Quel que soit d'ailleurs l'itinéraire qu'on lui tracerait, le voyage serait long et dispendieux; Ishak Bey laissait au ministre, dont il connaissait la bienveillance, le soin de fixer la somme qui lui serait allouée à cette fin. Il ajoutait qu'il serait infiniment reconnaissant s'il lui était permis de choisir dans les écuries royales une voiture commode et qui fût en état de supporter cette longue route. Il indiquait enfin les présents qu'il désirait emporter : deux grande lunettes d'approche ne le cédant en rien à celles que les Anglais apportent dans le Levant; une plus petite, un étui complet de mathématique en or, un autre en argent, six montres en or de marque parisienne, six tabatières en or. Ishak Bey se réservait l'étui de mathématique en argent et demandait au comte de Montmorin la permission de procéder lui-même à ces divers achats. Le 18 septembre 1789, Ishak Bey transmettait au ministre la note suivante qui aurait été écrite sous sa dictée et qui complétait l'exposé de ses désirs :

Ishak Bey a l'honneur d'offrir à M. le comte de Montmorin l'hommage de sa respectueuse reconnaissance : il est vivement touché de l'accueil distingué dont ce ministre l'a honoré dans les diverses audiences qu'il a bien voulu lui accorder. M. le comte a eu la bonté de lui obtenir une gratification pour payer ses dettes, pourvoir aux frais de son voyage et faire à Paris des emplettes indispensables. Il ne lui a été compté que 18 000 francs. Il ose supplier M. le Comte de lui faire compléter les 800 louis ordonnés. Il représentait que les 50 louis qui en formeraient le complément ne serviraient qu'à payer sa dépense du mois qui se trouvera écoulé avant son départ. Cette somme ne serait pas une grande économie pour les Finances de Sa Majesté et ferait un grand vide dans les moyens d'Ishak Bey. Il priait M. le Comte de vouloir bien donner des ordres à Marseille pour que

son passage soit gratuit. Une lettre à la Chambre de Commerce suffirait pour obtenir cet avantage à Ishak Bey et à son domestique. Il serait très obligé à M. le Comte s'il daignait lui obtenir un ordre de M. le comte de Luzerne aux commandants des armements de Sa Majesté dans le Levant de donner l'escorte au navire sur lequel Ishak Bey sera embarqué, dans le cas où il rencontrerait à la mer l'un des bâtiments du Roy.

Ishak Bey supplie également le Comte de le faire porteur d'une de ses lettres de recommandation à cachet volant, pour le comte de Choiseul-Gouffier. Il désirait obtenir l'estime et la confiance de cet Ambassadeur parce qu'il espérait pouvoir lui donner des preuves de son zèle, pour les intérêts de la Cour de France.

Il se propose d'amener avec lui à Constantinople le jeune Camus; et il serait flatté de savoir qu'il serait accordé à ce Français, dont il veut faire son secrétaire, un traitement annuel de 600 francs. Il s'engage à le renvoyer à ses frais dans le cas où le jeune homme ne voudrait plus rester avec lui.

L'hiver s'avance et la mauvaise saison pour la navigation de la Méditerranée est très prochaine : la santé délabrée d'Ishak Bey lui fait redouter cette époque. Il conjure M. le Comte de faire accélérer l'achat des lunettes d'or et des étuis qu'il a demandés. Un de ses projets de réforme à la Porte est d'expulser les Grecs du drogmanat de cette Cour et des principautés de Moldavie, de Valachie. Ishak Bey prétend avoir déjà écrit à son Maître à ce sujet et avoir proposé le sieur Ruffin pour drogman. Il prend la liberté de proposer à M. le Comte de s'ouvrir sur ce point à M. le comte de Saint-Priest.

Ishak Bey supplie encore M. le Comte, au nom du Grand Seigneur, de faire appeler le sieur Ruffin et d'avoir une conversation avec son interprète.

Ishak Bey s'était mis en route, lorsque lui parvint à Marseille la réponse du comte de Montmorin, datée du 24 novembre 1789 :

J'ai reçu, monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis votre arrivée à Marseille.

Je suis d'autant plus fâché, monsieur, des retards que vous avez éprouvés, que M. le comte de Choiseul me témoigne beaucoup d'importance de vous voir arriver à Constantinople.

Les deux étuis de mathématique que vous avez demandés n'ont pu être faits aussi promptement que j'avais compté.

Je les ai envoyés à M. Guis qui vous les fera passer si vous êtes parti.

Il a été fait honneur à votre traite sur M. Hennin.

Il me tarde, monsieur, de vous savoir rendu à votre Patrie, à vos parents, à vos amis, et à portée d'être utile à votre nouveau maître. Vous connaissez mieux que personne de votre nation ce qui est indispensable maintenant pour le soutien de l'Empire et vous avez tout ce qu'il faut pour faire agréer les fruits de votre expérience.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement votre, etc...

A la fin de novembre 1789 Ishak Bey arrivait à Constantinople.

*
* *

La conjuration, pour reprendre une dernière fois le mot du comte de Choiseul-Gouffier et laisser jusqu'au bout à ce récit son caractère dramatique, la conjuration qu'avait organisée et conduite avec une habileté si extraordinaire, avant son avènement au trône, le sultan Sélim III, n'offrait donc point, en fin de compte, tous les avantages que le prince en avait espéré, pour le bien de l'Empire. Mais personne ne portera, devant l'histoire, les responsabilités de cet insuccès. La France, secouée par des bouleversements prodigieux, harcelée par l'Europe liguée contre elle, traînée pendant quinze ans par la main de fer de Bonaparte sur tous les champs de bataille, ne trouvera pas sitôt des loisirs pour panser d'autres blessures que les siennes. De son côté, Sélim III ne réalisait pas sans difficultés le patriotique idéal que lui avait légué son père ; les réformes qu'il tentait rencontraient des adversaires d'autant plus irréductibles que le bien de l'Empire et sa gloire n'étaient point leur habituel souci et que l'on ne pouvait pardonner au prince sa résolution clairement avouée de sacrifier des rouages vieillis, devenus nuisibles, et de transformer un état de choses dont ils étaient maintenant les seuls à profiter.

Mais pour apprécier comme elle le mérite la tentative du Sultan, il paraît nécessaire de la situer à sa place dans l'histoire de deux peuples, de saisir les liens qui la rattachent à leur passé commun, et de prêter attention au retentissement qu'elle a pu avoir ensuite dans leurs rapports.

Fidèle à une tradition séculaire, stricte observateur des instructions paternelles, Sélim III voulut raviver une amitié précieuse, l'enraciner plus profondément au cœur des deux nations, l'obliger, pour ainsi dire, à offrir de sa vitalité des témoignages irrécusables.

Personne n'aurait prétendu que considérée à ce point de vue sa tentative ait complètement échoué ni que la cordialité qui n'a cessé de présider aux relations réciproques de la France et de la Turquie ne doive quelque chose aux efforts du sultan Sélim III et à sa généreuse initiative.

SALIH MUNIR PACHA.

LA

CANDIDATURE HOHENZOLLERN[1]

I

Voici un livre qui vient à son heure, après les longues et angoissantes négociations de l'été dernier, qui ont tenu en suspens pendant des mois la paix du monde.

Si notre diplomatie s'est montrée aussi médiocre que par le passé, il faut rendre cette justice à la nation française, c'est qu'elle a donné à tous le réconfortant spectacle d'une énergie calme, résolue, sans forfanterie inutile. Elle s'est souvenue de la leçon de l'année terrible et des écarts de son chauvinisme d'alors, dont M. de Bismark a si bien su tourner à son profit les imprudentes excitations.

Il est utile, il est nécessaire même, d'étudier les événements de ce passé encore si rapproché, qui ne sont qu'un chapitre de la longue et constante lutte de deux races : la race germaine et la race latine. Brennus jetant impudemment son épée dans la balance en criant son *Væ victis!* n'est que le précurseur des Moltke et des Bismark. Cette rivalité a pris bien des noms dans l'histoire : que ce soit Guelfes ou Gibelins, réforme de Luther, Iéna, Leipzig ou Waterloo, c'est toujours la lourdeur germanique contre la légèreté latine, le pays de la bière contre celui du vin.

La lutte était hier sur les questions marocaines; demain elle se renouvellera sur ce terrrain ou sur un autre. L'expérience est

[1] A propos d'un livre nouveau de Pierre de Fautcourt (général Palat).

donc pour nous la meilleure leçon pour éviter dans l'avenir les fautes dont notre génération porte le lourd fardeau.

Le général Palat avait déjà publié un volume, en 1901, sur les origines de la guerre de 1870; mais depuis cette époque de nombreux ouvrages ont paru, tant en Allemagne qu'en France, et ont éclairé d'un jour nouveau ces événements. Aussi l'auteur a-t-il cru devoir refaire le récit de ces jours troublés en un livre très consciencieusement documenté qu'il intitule : *la Candidature Hohenzollern*.

On comprendrait mal les origines et le développement de cette candidature, sans un aperçu sur la situation politique de la France, de l'Allemagne et de l'Europe, depuis Sadowa jusqu'en 1870, et sur les causes de la tension politique qui pesait sur l'Europe.

En France un Empereur monté sur le trône par un coup d'État, maintenant valétudinaire, à esprit rêveur et chimérique, à volonté fléchissante et dominée par l'Impératrice, dont la politique mal servie est utopiste, obscure et incohérente. En Prusse un Roi, par droit de naissance, d'un âge mûr, de capacité ordinaire mais de jugement droit et réfléchi, de caractère fier, peu belliqueux quoique vainqueur, et attendant du temps et non d'une guerre l'unité allemande.

En France, la situation intérieure est devenue grave, la désaffection du régime se répandant malgré une grande prospérité matérielle. Les agrandissements de la Prusse après Sadowa ont fait la plus fâcheuse impression sur la nation et ont ébranlé sa confiance dans un gouvernement qui avait laissé faire. Les élections de 1868 ont amené au Palais-Bourbon une minorité opposante, vivace et haineuse. Cédant à cette pression, Napoléon III s'est séparé de M. Rouher, le vice-Empereur, et par le sénatus-consulte de 1869 a installé le régime constitutionnel. Pour consolider son trône chancelant, il a imaginé le plébiscite. Si le nombre des « oui » a été considérable (7 358 786), celui des « non » (1 571 939) méritait d'autant plus l'attention que dans l'armée, ce ferme appui du régime, il avait atteint la proportion de

près du cinquième des votants militaires (41 748 « non » pour 234 749 « oui »).

En Prusse, au contraire, une nation jalouse, orgueilleuse, querelleuse par tempérament, glorieuse de ses rapides et grands succès, pleine de convoitises, de rêves et d'aspirations de grandeur, très disciplinée et serrée, à tous les degrés de l'échelle sociale, autour de son souverain, ayant pour nous, Français, une aversion de race, doublée de la rancune d'un passé lointain mais non oublié quoique vengé.

En France, M. Émile Olivier, brillant orateur mais médiocre homme d'État, a inauguré le ministère libéral dont toute la droite rêve le renversement. Le départ de MM. Buffet et Daru a amené au ministère des Affaires étrangères le duc de Gramont, notre ambassadeur à Vienne, homme plus vain que capable. A Berlin, un ministre dominateur, brutal, d'une habileté consommée, d'un génie turbulent, dénué de tout scrupule, dont la volonté opiniâtre est de faire de son Roi un Empereur de toute l'Allemagne unifiée, et décidé à employer tous les moyens pour atteindre son but, « à écraser sous son talon de fer, suivant sa propre expression, tout ce qui ferait obstacle au rétablissement de la nation allemande dans sa splendeur et sa puissance ».

Les États annexés à la Prusse après Sadowa sont encore mal soudés : le Hanovre regrette son Roi aveugle si paternel. Le duché de Bade, dont le souverain est gendre du roi Guillaume, rêve de se donner à la Prusse. Mais dans le Wurtemberg et surtout la Bavière, la Prusse est détestée. Dans ce dernier pays, le prince de Hohenlohe, si partisan de l'unité allemande par la Prusse, a été renversé du ministère sous la pression du sentiment nationaliste.

De l'autre côté des Pyrénées, la révolution de 1866 a chassé la reine Isabelle et le triumvirat maréchal Serano, amiral Topete, maréchal Prim, forme un gouvernement provisoire. Ne pouvant fonder la République sans républicains, ils sont à la recherche d'un Roi qu'ils ne trouvent pas : le Portugal et l'Italie se sont dérobés. L'ambitieux duc de Montpensier, si impopu-

laire à cause de son avarice qui l'a fait surnommer le marchand d'oranges, achève de ruiner sa cause en tuant en duel son beau-frère, l'Infant Don Enrique.

Napoléon III a poussé la Prusse en sous main à attaquer l'Autriche, espérant la défaite de la première dont il redoute l'ambition et en tout cas l'affaiblissement des deux belligérants. Sa médiation a arrêté l'écrasement du vaincu de Sadowa et l'asservissement des États allemands au sud du Mein. Il demande alors à la Prusse victorieuse et mécontente le prix de sa neutralité, prix que le sentiment public français réclame. Il avait négligé de le stipuler quand on avait besoin de son appui; aussi le vainqueur, qui n'avait plus rien à craindre, élude-t-il ses prétentions par d'habiles réponses dilatoires, en s'appuyant sur le sentiment national.

Sous l'inspiration du prépondérant ministre de Prusse, la presse allemande ameute l'opinion contre toute cession de territoire germanique à la France. Une même levée de boucliers a lieu en Belgique et Hollande où l'on agite le fantôme de l'ambition conquérante napoléonienne.

M. de Bismark connaissait notre opposition à l'unité allemande; notre *veto* avait été formel en ce qui concernait les États du Sud. Il savait, d'autre part, que nous cherchions à former une alliance défensive et offensive avec l'Autriche et l'Italie, alliance à laquelle la Bavière et le Wurtemberg auraient fini par adhérer. L'envoi du général Fleury comme ambassadeur auprès de l'empereur Alexandre avait attiré sa méfiance : aussi voulut-il nous prévenir et nous réduire à une impuissante opposition soit par la guerre, soit par une humiliation qui porterait un coup terrible à notre prestige. C'est pour cela que dans l'ombre il prépara le coup droit dont il nous frappera.

II

Il existait une branche éloignée de la maison royale de Prusse, les Hohenzollern-Sigmaringen, de religion catholique, qui avait

déjà donné dernièrement un souverain à la Roumanie, le prince Charles. Le prince Antoine, chef de cette branche doublement alliée aux Bonaparte par les Murat et les Beauharnais, avait encore deux fils : l'aîné, Léopold, beau-frère du roi de Portugal, et Frédéric, le dernier.

C'est en 1868 que fut lancée pour la première fois l'idée de choisir dans cette famille un roi pour l'Espagne. Sans qu'on y prêtât grande attention, elle chemina doucement. En mars 1869, elle sembla prendre assez de corps pour que M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, s'en inquiétât et en parlât à M. de Thill qui lui répondit qu'il ignorait tout.

Il n'est pourtant pas douteux que M. de Bismark n'encourageât cette tentative en sous main. Y gagner le maréchal Prim était chose facile, étant donné le peu d'élévation du caractère de ce dernier, son audace sans scrupules, ses appétits de joueur, libertin, sa méprisable et cupide vénalité. L'Espagnol don Eusebio de Salazar, esprit exalté, membre besogneux des Cortès et confident du maréchal, l'Allemand Bernhardi, qui se faisait passer pour Anglais, furent chargés de préparer les voies, de nouer les premières intrigues dans les cercles politiques.

C'est ce don Salazar qui ira trouver le prince Léopold pour lui persuader d'accepter la candidature au trône vacant d'Espagne, et c'est l'ambassadeur de Prusse en Bavière qui l'introduira auprès du Prince.

Le 17 février 1870, suivant un plan concerté à l'avance, le maréchal Prim écrivit au roi de Prusse et à M. de Bismark pour leur demander le prince Léopold de Hohenzollern comme roi d'Espagne. Le roi Guillaume, qui avait été tenu en dehors de toute cette intrigue, fut étonné de cette demande et se montra peu favorable à ce projet dont les conséquences ne lui échappaient pas. De leur côté, les princes Léopold et Frédéric, après bien des hésitations, déclinèrent successivement, le 16 mars, les propositions espagnoles, et leur père se chargea d'informer le maréchal Prim de leur décision.

M. de Bismark ne se tint pas pour battu par ce premier contretemps. L'exécution de son projet fut facilitée par le départ d'Espagne du duc de Montpensier, évincé par les Cortès. Il convertit à ses idées le prince royal de Prusse; celui-ci, à son tour, fit changer d'avis le prince Antoine en excitant son ambition pour la gloire de sa maison. Le 6 juin le prince Léopold, conseillé par son père, endoctriné par don Salazar, revint sur ses refus précédents et accepta que sa candidature au trône d'Espagne fût posée.

Le Roi, informé de ce revirement, en fut mécontent; néanmoins, après de « grands combats intérieurs », il donna son consentement à son cousin comme chef de famille.

Le 21 juin, don Salazar partit pour Madrid, emportant l'acceptation du prince Léopold et l'assentiment du roi de Prusse. Il comptait trouver le 25, à son arrivée à Madrid, les Cortès encore réunis; le 26, le maréchal Prim communiquerait à l'assemblée l'acceptation du Prince approuvée par son Roi, et, séance tenante, la proclamation serait faite à une forte majorité. Nous nous serions trouvés alors subitement en face d'un fait accompli, contre lequel notre opposition ne pouvait plus s'exercer. Tel était le complot habilement préparé entre M. de Bismark et le maréchal Prim. Toutes ces négociations avaient été tenues cachées à nos représentants. M. Mercier, notre ambassadeur, avait reçu jusqu'au bout les protestations les plus amicales du gouvernement espagnol.

Il avait pourtant plusieurs fois rappelé ce dangereux projet et fait craindre sa reprise. L'attention de Napoléon III avait été aussi mise en éveil, le 11 juin, par un article du *Journal des Débats*. C'eût été le moment de faire connaître à Madrid comme à Berlin, amicalement mais fermement, notre désapprobation formelle.

Que de fautes commises, que de tristes souvenirs pour nous, Français, sont rappelés dans ce livre : c'est la vaine incurie du duc de Gramont, que ces avertissements ne troublent pas, qui persiste à ne pas sortir de son aveugle optimisme. Ce sont les

Garnier-Pagès, les Glais-Bizoin, les Jules Favre et toute la gauche haineuse réclamant à grands cris la réduction de quatre-vingt mille hommes dans le contingent de l'armée, malgré le maréchal Lebœuf, soutenu par M. Thiers, qui demande à la gauche de ne pas ajouter les fautes de l'opposition à celles du gouvernement. Pendant ce temps, M. Granier-Cassagnac, suivi d'une grande partie de la presse, réclame avec une violente ardeur la frontière du Rhin pour la France, tandis que M. Émile Olivier, au nom du ministère, affirme bien haut nos intentions pacifiques.

Le 2 juillet, une grande consultation médicale reconnaît que l'Empereur est atteint gravement de la pierre.

III

Don Salazar, à son arrivée à Madrid le 26 juin, avait trouvé les Cortès congédiés jusqu'au 20 juillet, par suite d'un malentendu dont chacun se rejeta la responsabilité. Prim lui-même était absent de Madrid. Le coup de surprise était donc manqué, la Providence travaillait pour la France qui ne se trouverait pas à l'improviste en face d'un fait accompli.

Dans la joie de sa réussite, don Salazar avait parlé à ses amis; la nouvelle secrète commençait à se répandre ; le 2 juillet, au soir, le maréchal Prim était obligé d'en informer M. Mercier. Celui-ci ne lui cacha pas les graves conséquences de son intrigue, lui prédisant que jamais nous n'admettrions un prince prussien sur le trône d'Espagne. Il prévint aussitôt de cette nouvelle son ministre, le duc de Gramont. Ses dépêches parvinrent à Paris le 5 juillet, et le lendemain la nouvelle fut publiée dans les journaux : la bombe espagnole éclata dans un ciel serein, suivant l'expression du général Palat. Ce fut un grand affolement; chacun sembla perdre la tête.

Pourtant, que de moyens s'offraient à nous pour faire échouer ce malencontreux projet. Le plus immédiat était d'appuyer en

sous main des mouvements carliste et républicain, dont les chefs étaient presque tous réfugiés en France. La réunion des Cortès ayant lieu le 20 juillet, nous avions bien des jours pour négocier, pour créer au sein même de cette assemblée une opposition en groupant les nombreux mécontents et faire échouer l'élection. Nous pouvions faire appel à l'Europe, où toutes les puissances désapprouvaient cette résurrection de l'Empire de Charles-Quint au profit de la Prusse dont on craignait l'ambition grandissante.

Tous ces moyens et d'autres encore pouvaient être mis en jeu, et leur réussite était un échec certain pour le turbulent chancelier.

Le premier devoir du gouvernement, pour obtenir cette victoire pacifique, eût été de garder son sang-froid, de calmer l'énervement ambiant de la presse et de l'opinion, et surtout de ne pas prononcer lui-même, dès le début, de ces paroles malencontreuses propres à mettre le feu aux poudres.

Le contraire survint : le duc de Gramont voulut faire du retrait de cette candidature une reculade de la Prusse, une petite revanche de Sadowa. Le maréchal Lebœuf, ministre de la Guerre aussi peu clairvoyant que mal renseigné, affirma que nous étions prêts, que nous étions supérieurs à l'armée prussienne et que notre mobilisation avait plus de huit jours d'avance. Sous cette double influence, le Conseil des ministres arrêta, le 6 juillet, le texte d'une déclaration à lire aux Chambres, qui se terminait par une menace peu déguisée.

La majorité des députés applaudit avec chaleur ce trop mâle et maladroit langage. Un certain nombre de députés, il faut le dire, manifesta une émotion légitime en entendant cette sorte de défi lancé à la Prusse.

Pourquoi M. Thiers, qui intervint si courageusement le 15 juillet, ne prononça-t-il pas ce jour-là son discours? Il aurait fait grand effet, alors que rien n'était irrémédiablement engagé. Les annexes III et IV du livre du général Palat en donneraient-ils la cause peu édifiante pour cet homme d'État ?

III

Dès qu'il fut informé de ce qui se préparait en Espagne, le duc de Gramont envoya l'ordre à M. Lesourd, notre chargé d'affaires à Berlin, en l'absence de l'ambassadeur, M. Benedetti, de demander des explications à la chancellerie. M. de Thil déclara qu'il ignorait tout de cette candidature ; le Roi avait agi *proprio motu*, seulement comme chef de famille, sans avoir consulté ses ministres, et le prince Léopold avait été laissé absolument libre de sa décision personnelle.

Devant cette fin de non-recevoir, le duc de Gramont télégraphia à M. Benedetti de se rendre sans retard à Ems, où le Roi de Prusse prenait les eaux. Les instructions apportées de Paris, qu'il trouva à son arrivée le 8 juillet, lui prescrivaient d'obtenir du Roi qu'il intervînt par ses ordres, ou du moins par ses conseils, auprès de son cousin pour le faire revenir sur sa décision d'accepter la couronne d'Espagne qu'on lui offrait.

Dès le 9 juillet, notre ambassadeur fut reçu par le Roi qui le retint à dîner. Aux demandes qu'il formula, Guillaume répondit qu'il était étranger à toute cette négociation, que son cousin avait pris de lui-même sa décision et qu'il n'avait pas cru devoir refuser son consentement, comme chef de famille. Il se plaignit du ton trop vif de la dernière partie de la déclaration ministérielle. Il ajoutait, néanmoins, qu'il se mettrait en rapport avec le prince Antoine pour connaître ses intentions et celles de ses fils ; qu'il reprendrait l'entretien avec M. Benedetti quand il serait renseigné à ce sujet, ce qui demanderait quelques jours, puisqu'il n'avait pas de chiffres pour télégraphier avec son cousin.

Cette réponse était un succès pour nous : il semblait, en effet, peu probable que le Prince refusât de se soumettre aux conseils que lui donnerait son royal cousin. M. Benedetti rendit compte de cette audience à Paris. La dépêche en arriva le 10 au duc de Gramont qui, loin d'être satisfait de cette concession pourtant

importante, interpréta le délai demandé par le Roi comme une feinte pour gagner le temps nécessaire à la mobilisation de son armée. L'Empereur, retiré à Saint-Cloud au milieu de courtisans qui jetaient feu et flammes, accepta cette interprétation de son ministre et abonda dans son sens.

Le conseil des ministres se réunit le 10 et le 11. Lettres et télégrammes partirent pour Ems. M. Benedetti devait obtenir une réponse immédiate, ou c'était la guerre.

Le roi Guillaume accorda une seconde audience à notre ambassadeur pour lui répéter ce qu'il lui avait déjà dit : qu'il ne pouvait y avoir de réponse immédiate à cause de l'éloignement de son cousin, et qu'il le ferait appeler dès qu'il aurait reçu cette réponse. En réalité, le Roi, qui n'avait consenti à cette candidature qu'à contre-cœur, voulait sauver la face et donner à son heure la nouvelle du désistement, sans y paraître contraint et forcé.

Cette impatience du duc de Gramont était d'autant plus hors de propos qu'il savait déjà que l'Espagne, effrayée des difficultés soulevées par cette candidature, ne demandait qu'à sortir honorablement de l'impasse où le maréchal Prim l'avait fourvoyée à son insu.

On peut dire que toute l'Europe travaillait au maintien de la paix et du *statu quo*, sauf toutefois M. de Bismark et le duc de Gramont. Les conseils de calme et de prudence arrivaient de partout. Le Czar envoyait son royal neveu, le prince Gortschakoff, porteur de paroles de paix pour laquelle « il est plein de bon vouloir », comme il le fit savoir au général Fleury.

M. de Beust, au nom de l'Autriche, nous conseillait de négocier à Madrid plutôt qu'à Berlin ou à Ems. Il ne nous dissimulera pas plus tard, quand les affaires s'aggraveront, qu'il ne nous suivra pas dans une guerre avec la Prusse que nous susciterions sans raison et sans nous être au préalable entendu avec lui, et que l'Autriche n'était pas encore en état de soutenir une nouvelle guerre.

Lord Granville, tout en blâmant les termes imprudents de la

déclaration du 6 juillet, cherchait à ramener le sang-froid dans nos têtes surexcitées et à nous dissuader de toute démarche ou décision trop hâtive. Il proposera plus tard, trop tard, hélas! que toute cette affaire soit soumise à un congrès européen.

M. Visconti-Venesta agissait surtout à Madrid, et son Roi, Victor-Emmanuel, penchait à revenir sur son refus de laisser le duc d'Aoste se porter candidat.

Dès le premier jour, M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne à Paris, personnellement opposé à toute candidature Hohenzollern, avait prié M. Strat, le chargé d'affaires de Roumanie, de se rendre auprès du prince Antoine et de le convaincre de la nécessité du retrait de cette fâcheuse acceptation de son fils Léopold, en lui faisant remarquer combien notre hostilité rendrait difficile en Roumanie la situation encore mal assise de son autre fils, le prince Charles.

Nos représentants en Bavière et en Wurtemberg nous signalaient la mauvaise impression produite par la déclaration du 6 juillet et le peu de confiance à avoir dans les secours que ces pays nous donneraient en cas de guerre avec la Prusse.

Le vent de folie qui soufflait à Paris emporta tous ces conseils de bon sens et de sagesse. Le 12 juillet fut entre tous le jour fatal.

Dans la matinée, M. Olozaga vint informer l'Empereur que M. Strat avait obtenu plein succès et que le prince Antoine, au nom de son fils, avait renoncé à toute candidature; il lui demandait d'en garder le secret momentanément. L'Empereur, quoique le Conseil des ministres fût réuni, garda pour lui seul cette importante communication; ce fut une grave faute par ses conséquences. Quand la nouvelle leur fut connue par une dépêche en clair, les ministres furent livrés à leurs inspirations personnelles Tandis que Napoléon III considérait l'affaire comme terminée et décommandait tous ses préparatifs militaires, M. Émile Olivier annonçait ce désistement dans les couloirs de la Chambre. Celle-ci, emballée comme elle l'était, aurait dû

entendre une déclaration nette et ferme destinée à calmer les susceptibilités nationales, en lui faisant comprendre que nous recevions satisfaction sur le fond.

De son côté, le duc de Gramont trouva cette renonciation insuffisante pour notre amour-propre; il fallait que le roi de Prusse nous donnât des garanties pour l'avenir.

Il eut une longue conférence avec le baron de Werther, l'ambassadeur de Prusse, et lui remit avec une grande légèreté, à l'insu de ses collègues, une note maladroite qu'il rédigea séance tenante, indiquant le sens dans lequel le roi de Prusse devrait écrire une sorte d'acte de contrition à l'Empereur pour clôturer la question.

Le duc se rendit ensuite à Saint-Cloud où il trouva Napoléon III plus belliqueux que jamais sous l'influence de l'Impératrice; il n'eut pas de peine à lui faire accepter ses idées. Sans se préoccuper davantage de ses collègues, il télégraphia de nouvelles instructions à M. Benedetti. Notre ambassadeur devait demander au Roi de s'engager à ne plus autoriser dans l'avenir aucun de ses cousins à accepter le trône d'Espagne, et au besoin même à le leur interdire. C'était vouloir que le Roi s'humiliât devant nos injonctions, demande aussi inutile que blessante pour ce Roi qui acceptait et approuvait la renonciation. Il était certain que la Prusse ne se risquerait pas une seconde fois à courir la disgrâce d'un pareil échec.

Dans cette journée, le duc de Gramont commit donc deux fautes capitales d'où allait sortir la guerre. Il convient de remarquer le peu de solidarité qui existait entre les membres de ce ministère, puisque des décisions aussi graves pouvaient être prises sans aucune délibération en commun.

Pendant ce temps l'opinion publique, de plus en plus énervée par une presse exaltée et virulente, poussait aux pires mesures. On ne voulait pas être joué une seconde fois, comme on l'avait été depuis 1866; on était las des déboires humiliants subis à l'occasion du Luxembourg. Les oppositions de droite et de gauche rivalisaient de violence à la Chambre : Gambetta demandait à la

tribune ou la guerre immédiate ou le désarmement simultané de la Prusse et de la France.

Le lendemain 13 juillet, pendant que les fautes de la veille allaient porter leurs fruits empoisonnés à Ems et à Berlin, le Conseil des ministres présidé par l'Empereur, revenant sur tout ce qui avait été fait, refusait au maréchal Lebœuf l'autorisation d'appeler les réserves, décidait contre le duc de Gramont qu'il n'y avait pas lieu de demander au roi de Prusse des garanties, que son approbation suffisait pour nous donner complète satisfaction, et que l'affaire pouvait être considérée comme terminée.

Le parti de la guerre, que représentaient l'Impératrice, le maréchal Lebœuf et le duc de Gramont, fut outré de ces résolutions qu'ils proclamaient très haut une lamentable reculade.

Une très courte communication d'une tonalité pacifique fut reçue par une Chambre houleuse ; la presse continua ses violences comme par le passé. Malheureusement les décisions prises par le Conseil des ministres venaient trop tard.

IV

Au reçu des dernières instructions de son ministre, M. Benedetti avait demandé une troisième audience au Roi ; celui-ci, le matin même, avait eu la conciliante pensée de lui envoyer un journal allemand qui annonçait la renonciation.

Il s'attendait aux remerciements de notre ambassadeur, et le rencontrant sur la promenade, il alla à lui et lui demanda ce qu'il désirait. M. Benedetti de l'informer que l'Empereur réclamait des garanties pour l'avenir. Le Roi, étonné et froissé de cette nouvelle prétention, se refusa à prendre aucun engagement de cette nature. Il ajouta toutefois qu'il ferait appeler notre ambassadeur dans la journée pour lui communiquer la réponse de son cousin qu'il attendait d'un moment à l'autre.

Dans l'après-midi le Roi, déjà mécontent de l'entrevue du matin, avait pris connaissance du rapport de M. de Werther et de la note du duc de Gramont. Aussi, au lieu d'appeler M. Benedetti, il se contenta de lui envoyer le prince Radziwill, son aide de camp, pour l'informer qu'il avait reçu une lettre du prince Antoine qui retirait, au nom de son fils, l'acceptation donnée à la candidature espagnole : qu'en conséquence il considérerait l'affaire comme terminée.

Sur la demande de notre ambassadeur, le prince Radzivill revenait une heure après lui dire que le Roi approuvait cette renonciation dans le même esprit et dans le même sens qu'il avait donné son consentement à l'acceptation. M. Benedetti remerciait le Roi, mais maintenait sa demande d'audience pour réclamer la garantie dont il avait parlé le matin. A cinq heures du soir, le même aide de camp revenait une troisième fois informer M. Benedetti que le Roi refusait catégoriquement de s'engager dans une nouvelle discussion à ce sujet. Cette insistance de notre ambassadeur était une maladresse.

Un compte rendu de ces divers événements fut aussitôt rédigé et télégraphié, par ordre du Roi, à M. de Bismark le soir même.

Tout, pourtant, n'eût pas encore été perdu pour la cause de la paix. L'Angleterre, la Russie cherchaient à s'entremettre. Mais quelqu'un veillait, qui entendait brouiller les cartes irrémédiablement : ce quelqu'un était M. de Bismark. Réfugié à Varzin au début de la crise, comme une araignée dans sa toile guettant une folle mouche, il attendait son heure.

Le 12 juillet, il arriva subitement à Berlin où il avait convoqué le général de Moltke et M. de Roon, et faisait savoir au Roi que la guerre était inévitable. Au reçu de la nouvelle de la renonciation du Prince, il envoya à Ems deux ministres, dont le comte d'Eulembourg, pour déterminer le Roi à la guerre et lui conseiller de renoncer à toute négociation directe avec M. Benedetti. Le Roi résistait à son impérieux ministre quand survint cette demande de garantie.

Le 13 juillet, M. de Bismark reçut le rapport de M. de Werther et la note manuscrite du duc de Gramont. Outré, le chancelier adressa sur l'heure à son ambassadeur un blâme pour avoir accepté une semblable note et lui prescrivit de prendre un congé et de quitter Paris sans aucun retard.

Ce même soir, pendant que triste de l'écroulement de toute son intrigue il dînait en compagnie du général de Moltke et de M. de Roon qu'il avait invités, arriva la dépêche royale d'Ems. La première lecture de ce compte rendu désola les trois dîneurs assoiffés de guerre.

M. de Bismark ayant relu la dépêche et réfléchi, redemanda à ses deux convives s'ils croyaient avoir toutes les chances de victoire. Sur leur réponse très affirmative, il se leva de table, prit une plume, dénatura la dépêche, en transforma le sens. Triomphant, il revint lire à ses convives ravis que le Roi avait refusé de recevoir notre ambassadeur et l'avait fait prévenir par l'aide de camp de service qu'il n'avait rien à lui dire. Sans retard il envoya aux journaux et fit télégraphier à tous les représentants de la Prusse à l'étranger cette dépêche truquée, voulant que cette nouvelle ainsi répandue produisît, suivant son expression, « l'effet d'un drapeau rouge sur le taureau gaulois ».

V

La dépêche de M. Benedetti relatant la renonciation du Prince, l'assentiment du Roi, mais son refus des garanties réclamées parvint à Paris le 13 au soir et fit bonne impression, sauf à Saint-Cloud où l'influence de plus en plus prépondérante de l'Impératrice se faisait sentir.

Le 14, au matin, M. de Gramont eut connaissance de la dépêche truquée parue la veille, à dix heures du soir, dans une édition spéciale de tous les journaux berlinois. L'émoi des ministres aussitôt prévenus fut grand. M. de Werther venant annoncer et son départ en congé et les reproches qu'il avait

reçus, ne fit que l'augmenter. Le Conseil fut convoqué à une heure aux Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

Le maréchal Lebœuf y certifia de nouveau que l'armée était prête et qu'elle avait une avance sérieuse sur la mobilisation prussienne. Sur cette affirmation, le rappel immédiat des réserves fut voté et le maréchal partit aussitôt pour en assurer l'exécution. Le Conseil continua longtemps à délibérer. Il était très perplexe, sentant toute la responsabilité qui pesait sur lui.

M. Plichon, l'un des ministres, définissait bien la situation en disant qu'entre le roi Guillaume et Napoléon III la partie n'était pas égale : le Roi pouvait perdre plusieurs batailles; pour l'Empereur, la défaite c'était la révolution et la perte de sa couronne.

M. Émile Ollivier fut chargé de rédiger le texte de la communication à faire le lendemain aux Chambres, texte terne, reflet des hésitations du Conseil, disant que l'approbation royale de la renonciation du prince de Hohenzollern donnait satisfaction pour le présent; qu'un congrès européen pouvait seul résoudre la question de l'avenir : thèse d'autant moins soutenable qu'à Berlin M. de Bismark rejetait avec une certaine brutalité l'idée émise par l'Angleterre.

A ce moment critique il aurait fallu montrer une décision et une volonté d'une grande fermeté. Hélas! le pauvre souverain malade en avait moins que jamais et était en proie aux pires hésitations. Dès le Conseil terminé, avant de retourner à Saint-Cloud, il écrivait au maréchal Lebœuf un billet pour lui demander de retarder l'appel des réserves, appel déjà lancé.

Le maréchal courut à Saint-Cloud où il trouva le monarque transformé par l'Impératrice et redevenu belliqueux. Les ministres furent convoqués le soir même à Saint-Cloud, cette fois. La délibération eut lieu en présence de l'Impératrice, l'appel des réserves fut maintenu, le projet de communication à lire aux Chambres fut désapprouvé. M. Émile Ollivier dut en préparer une autre plus conforme à la situation qui s'était aggravée d'après les nouvelles reçues de Berlin et par l'immense exaspé-

ration produite à Paris par la lecture, dans les journaux du soir, de la dépêche d'Ems.

« Le cri de guerre de la France entière monta jusqu'aux nues », dit avec justesse le général Palat. Vive la guerre! A Berlin! étaient les cris poussés ce soir-là sur les boulevards par toutes les bouches françaises, quand s'interrompait le chant de *la Marseillaise*.

Le 15, au matin, le Conseil des ministres se réunit pour prendre connaissance de la nouvelle rédaction, une véritable déclaration de guerre cette fois. Après une nouvelle affirmation du ministre de la Guerre que nous étions prêts, elle fut approuvée à l'unanimité.

Pouvait-il en être autrement après l'injure que l'on croyait avoir été faite à notre ambassadeur et rendue volontairement publique par la communication à toute la presse et à toutes les chancelleries? Personne ne pouvait supposer que cette dépêche n'était qu'un mensonge. Aujourd'hui que le Chancelier de fer s'est vanté du tour qu'il nous avait joué, du faux qu'il avait commis, que nous souffrons encore des lamentables effets de cette funeste guerre, certains écrivains discutent, commentent et critiquent à froid cette déclaration.

Il faut avoir vécu cette période pour se rendre compte que rien ne pouvait arrêter la guerre. L'Empire aurait croulé le lendemain sous l'indignation générale de tous les gens de cœur. Je me souviens encore de ces viriles émotions : j'étais jeune sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie d'une garnison de province bien calme d'ordinaire. Nous rongions notre frein avec impatience, et, quand un soir la déclaration de guerre nous fut lue au pied de la statue de Jeanne d'Arc, elle fut saluée par un cri de satisfaction de toute la population, de toute la caserne, du dernier soldat à l'officier le plus élevé en grade. Nous étions écœurés de cette décadence qui durait depuis quatre ans.

Il y avait eu de lourdes fautes commises qui avaient amené la rupture. Mais ce n'est pas ce jour-là qu'une faute fut commise. Il fallait se battre ou s'avilir! Si demain semblable injure nous

était faite, pareil soufflet donné publiquement par quelque autre Bismark, j'espère que la France entière bondirait sous l'outrage comme elle bondit alors.

La déclaration ministérielle fut portée au Sénat où elle fut acclamée. A la Chambre des députés elle ne reçut d'accueil chaleureux que d'une partie de l'assemblée. Elle contenait un exposé peu exact des dernières négociations, les fautes du cabinet étaient passées sous silence. Le motif réel du départ subit en congé de M. de Werther en particulier n'était pas mentionné. La communication de pièces réclamée par quelques membres de la gauche fut repoussée. M. Thiers, dans un discours sans cesse interrompu avec la plus affreuse violence, s'éleva courageusement contre la déclaration de guerre pour une question de forme quand le fond était accordé. Je suis loin de ne pas rendre pleine et entière justice au courage, à l'énergie que déploya en cette circonstance M. Thiers. Mais ce discours était-il prononcé à son heure? Huit jours plus tôt il aurait rallié nombre de suffrages et impressionné l'opinion publique et les ministres. A cette heure il arrivait trop tard et même hors de propos.

La guerre a mal tourné pour nous. Ce discours a valu un piédestal à celui qui l'avait prononcé. Si la victoire eût favorisé nos drapeaux, de quelles critiques n'accablerait-on pas aujourd'hui ce cri tardif de *caveant consules!* Ne chercherait-on pas si cette opposition n'avait pas été dictée par des motifs personnels?

A ce moment, l'accumulation des fautes du ministère, la volonté défaillante d'un souverain malade, le chauvinisme imprudent des Chambres, de la presse, du pays entier, nous avait acculés à une solution armée. Comment revenir sur le passé? Comment retirer notre demande intempestive de garantie? Il fallait désavouer et l'ambassadeur et le ministre des Affaires étrangères et l'Empereur lui-même! Il fallait retirer jusqu'aux termes de la déclaration que l'on venait de lire aux Chambres! C'était la guerre ou le déshonneur! *Potius mori quam fœdari!* M. de Bismark avait conduit cette intrigue avec une trop machiavé-

lique habileté pour lâcher prise au moment où il nous acculait à la guerre qu'il avait voulue, comme il voulait encore que nous prenions devant l'Europe et surtout devant les États du Sud le rôle d'agresseurs.

La réponse de M. Émile Ollivier au discours de M. Thiers fut l'adroit plaidoyer d'un avocat de talent altérant sans trop de scrupules la vérité. Ce fut alors qu'il prononça ce mot tant reproché dont le sens fut totalement dénaturé : « qu'il prenait la responsabilité de la guerre *d'un cœur léger* ».

Après un vote rejetant toute demande de communication de pièces, la Chambre se ravisa et nomma une commission qui prit connaissance d'un certain nombre de documents. On ne put lui produire la dépêche d'Ems, qui n'avait jamais été communiquée officiellement au ministère. Le maréchal Lebœuf maintint devant cette commission que nous avions plusieurs jours d'avance sur la mobilisation prussienne; le duc de Gramont cacha la vérité sur nos exigences toujours croissantes. M. de Talhouët lut le soir même à la Chambre un rapport qu'il croyait, dans sa grande loyauté, être la reproduction exacte des faits et qui en réalité en était le dénaturement. La Chambre, énervée, se livra à une discussion violente qui n'était pas faite pour relever son prestige. Personne ne doutait que l'armée de Crimée, d'Italie, d'Afrique, du Mexique ne fût encore victorieuse. Beaucoup de ceux qui ne voulaient pas de la guerre, surtout dans la gauche, étaient les ennemis de l'Empire qu'ils apercevaient déjà popularisé et à jamais consolidé par la victoire. Aujourd'hui encore nous verrions, hélas! des sentiments aussi bas, aussi tristement misérables se manifester! Pendant la période de tension de l'été et automne derniers, n'a-t-on pas affiché sur les murs de Paris qu'il ne fallait pas de guerre étrangère qui détournerait de la guerre sociale!

Le général Palat insiste peut-être un peu longuement sur ces discussions stériles qui furent sans influence sur les événements et qui montrèrent la petitesse de beaucoup de caractères et l'incohérence des assemblées.

Quand le Sénat eut donné son approbation au manifeste du ministère, M. Rouher crut habile de se rendre à Saint-Cloud avec une députation de sénateurs pour adresser à l'Empereur une plate harangue de félicitations sur la détermination prise. Il acheva de nous aliéner l'Angleterre et l'opinion européenne en donnant à croire par son langage que nous avions prémédité toute notre conduite pour amener la guerre.

VI

Pendant ce temps, que se passait-il en Allemagne? A la lecture de la dépêche truquée répandue partout, dès le 14 juillet au matin, l'indignation populaire fut grande contre nous. Les journaux qui avaient reçu depuis quelques jours l'ordre de nous attaquer excitèrent l'opinion germanique par des commentaires violents. M. Benedetti, lisait-on dans leurs feuilles, avait, au mépris de toutes les règles, abordé le roi Guillaume rentrant de son traitement pour lui signifier d'une façon insolente qu'il eût à défendre à son cousin toute candidature en Espagne ou ailleurs; que le duc de Gramont réclamait du Roi une lettre d'excuses humiliantes, etc.

Il est toujours facile de soulever le vieil esprit teuton avec une presse disciplinée comme l'était et l'est encore la presse germanique payée par « le fonds des reptiles ». Les excitations insensées de la presse française, reproduites dans les journaux allemands, ne pouvaient que hâter cette levée de boucliers contre nous.

Le roi Guillaume, suspendant sa cure devant cette émotion croissante, quitta Ems le 15 juillet au matin pour rentrer à Berlin. M. Benedetti, malgré ses déboires, chercha maladroitement à continuer la négociation avec le comte d'Eulenbourg; il subit des rebuffades auxquelles un prompt départ d'Ems aurait dû le soustraire. Il voulut encore voir le Roi qui le reçut dans le salon de la gare pour lui dire un adieu très poli mais final.

Les ovations triomphales que reçut tout le long de son voyage le vieux souverain le laissèrent encore bien perplexe sur le résultat final de toute cette aventure. A Brandebourg, il eut la surprise de voir monter dans son train le Prince royal, M. de Bismark, le général de Moltke et M. de Roon. Tous les quatre le supplièrent de donner l'ordre de la mobilisation générale. Le Roi résista à leurs prières jusqu'à Potsdam où une dépêche venue de Paris, à 8 h. 45 du soir, lui donna connaissance de la déclaration ministérielle lue aux Chambres le jour même. Alors seulement il se décida et signa, à 10 heures du soir, l'ordre de mobilisation. De suite M. de Roon lança dans tout l'Empire cette courte dépêche : « Mobilisation conforme au plan : le premier jour de la mobilisation est le 16 juillet. »

La nouvelle se répandit aussitôt à Berlin qui s'illumina spontanément. La foule se porta en masse vers le palais; le Roi dut paraître au balcon et fut acclamé par un peuple en délire. C'était la ruée enthousiaste de la Germanie contre la Gaule latinisée qui se préparait, comme autrefois l'âpre curée des barbares sur l'Empire romain.

M. de Bismark adressa une note-circulaire aux diverses puissances, où il transfigurait les faits, et en particulier il niait être l'auteur de la publication de la dépêche faussée dont il se vanta plus tard avec un joyeux cynisme. C'était bien l'homme qui répondait après l'affaire des Duchés à notre ambassadeur, le comte de Talleyrand-Périgord, cherchant des détours pour manifester sa désapprobation : « Ne vous gênez donc pas, il n'y a que mon Roi qui croit que j'ai été honnête! »

Le 19 juillet, comme au vieux temps des hérauts d'armes, M. Lesourd remit à M. de Bismark une déclaration de guerre en règle.

La terrible voix du canon allait maintenant couvrir tous les discours. Elle devait, hélas! retentir jusqu'au cœur de la France où bien du sang et bien des larmes allaient couler.

La candidature Hohenzollern disparut dans la tourmente, abandonnée même par le maréchal Prim. On voulut la faire

revivre plus tard, paraît-il, avant l'avènement du prince Amédée de Savoie. Le prince Léopold ne voulut plus se prêter à cette aventure; le court règne d'Amédée lui donna raison.

Que conclure de cet exposé? La candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne fut-elle la véritable cause de la guerre de 1870? Je ne le pense pas et le général Palat est de mon avis. Elle n'en fut que le prétexte adroitement préparé contre nous.

La politique des nationalités inaugurée par Napoléon III pour former le royaume d'Italie, où son nom est aujourd'hui voué à la plus stupide haine, avait été mise largement en pratique par M. de Bismark. L'établissement de ce grand Empire à côté de nous, son ambition non déguisée, avaient fortement ému la France. L'écrasement non prévu de l'Autriche nous laissait seuls en face du colosse germain qui voulait achever son unité que nous avions entravée. Nous lui avions dit : « Vous n'irez pas plus loin ! » Ce jour-là, il décida qu'il briserait notre résistance par une guerre. De 1867 à 1870, il se prépara, perfectionnant sa mobilisation, son outillage militaire, organisant les pays annexés, cherchant à circonvenir ceux qui lui échappaient encore, surveillant toutes nos menées, nos tentatives d'alliance, guettant l'occasion favorable de la bataille finale.

Du côté de l'empereur Napoléon III, deux sentiments dominaient sa politique : assurer sa succession à son fils, se relever du déboire de ses espérances d'agrandissement territorial perdues. Assis sur un trône conquis par un coup de force et maintenant ébranlé par la bruyante hostilité d'un parti que sa volonté chancelante ne savait plus contenir, il n'était pas opposé à une guerre heureuse qui consoliderait son pouvoir. Le besoin de cette guerre victorieuse, la crainte d'une défaite amenant le renversement de sa dynastie, combattaient tour à tour dans son esprit. L'Impératrice, de nature exaltée, avait sur lui d'autant plus d'empire qu'il était plus malade : et disons-le en passant, en France, pays de loi salique, l'influence des femmes en politique fut presque toujours désastreuse : Blanche de Castille, Jeanne d'Arc restent peut-être les seules exceptions dans toute

notre histoire, où il faut déplorer le rôle des Isabeau de Bavière, Catherine ou Marie de Médicis, Pompadour, Marie-Antoinette et de tant d'autres.

De ces deux facteurs, la guerre devait fatalement naître un jour : l'incident de ce prince Léopold de Hohenzollern ne fut que l'étincelle qui mit le feu à une mine préparée à l'avance.

La politique étrangère demande de grandes qualités d'observation, de finesse et surtout une nette conception du but final, qualités qui ont manqué à la politique impériale. Napoléon III en louvoyant, en 1866, a mécontenté tout le monde. Il n'a pas su où il allait, tandis que son adversaire savait ce qu'il voulait et a su le vouloir au moment propice.

Des fluctuations analogues se sont produites dans nos récents démêlés avec l'Allemagne au sujet du Maroc. Nous avons commis des fautes graves. L'âpre lutte des partis, l'instabilité gouvernementale ont puissamment entravé notre action diplomatique. Nos promesses sont devenues vaines du jour au lendemain, aux hasards de coteries misérables qui se disputaient le pouvoir et des incapacités ministérielles qui se succédaient. Le calme résolu de la nation a été pour beaucoup dans le maintien de la paix. Si nous avions poussé par un chauvinisme exalté nos maladroits ministres, qui sait ce qui serait sorti du coup de poing d'Agadir?

L'œuvre du général Palat est le résultat d'une étude approfondie; il a puisé à toutes les sources existantes avec un vrai sens critique et une grande impartialité pour retracer cet épisode dont est sortie une guerre qui nous a ravi deux provinces.

Puisons du moins dans cette lecture une grande leçon pour le présent et pour l'avenir : leçon de calme, de prudence et de fermeté. Soyons et restons forts, car on respecte les forts, surtout dans ce siècle de fer.

L'orgueil de notre voisine est basé sur sa force brutale due à une grande natalité et à un magnifique esprit de discipline. Elle vante sa poudre sèche : ayons-en aussi et de la meilleure qualité, et restons unis! Que l'amour de la France prime tout autre

sentiment en nous. Ne nous laissons pas engourdir par les théories déprimantes des pacifistes, pauvres utopistes quand ils ne sont pas des antimilitaristes et qui restent toujours des agents de décomposition morale et intellectuelle.

Toute l'histoire des peuples est là pour prouver que la force a le plus souvent primé le droit, que la lutte est la vie, et que les peuples comme les hommes ont une vie.

Colonel marquis DE NADAILLAC.

LA DERNIÈRE CAMPAGNE

DE

SOBIESKI CONTRE LES TURKS

EN 1683

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Comme presque tous les alliés, quand le but poursuivi en commun est atteint, ou semble l'être, les Impériaux et les Polonais, au lendemain de leur victoire sous Vienne, ne jouirent pas longtemps de cette entente qui avait favorisé leur triomphe, en leur permettant de se présenter en force imposante sur les plateaux du Wiener-Wald, et de porter la terreur dans le camp des Musulmans.

Dès les premiers jours qui suivirent la levée du siège, des dissentiments graves s'élevèrent, d'abord à propos de questions d'étiquette assez futiles, puis pour des motifs plus sérieux, et il est juste de le reconnaître, les mauvais procédés et les provocations, le mot n'est pas trop fort, vinrent du côté des Allemands.

Il semble que Sobieski ne se soit pas exactement rendu compte, à première vue, des dispositions hostiles et de la jalousie dont il était l'objet. Peut-être ne se montra-t-il pas assez soucieux de ménager l'orgueil de ceux qu'il venait de sauver. Peut-être avait-il gardé le souvenir des marques d'attachement et de respect dont l'avait entouré le duc de Lorraine, aux premiers jours de l'arrivée du roi de Pologne dans le camp des chrétiens.

L'historien italien de la campagne contre les Turks dont

nous avons trouvé le manuscrit aux archives des Affaires étrangères, et que nous aurons souvent l'occasion de citer, ne tarit pas sur ces démonstrations de reconnaissance :

« *Mai s'e veduta un rispetto tale per un generale, come Hebbe S. A. de Lorena, da Sermi. Elettori di Sassonia e di Bavaria ed altri gran Principi dell'Imperio e capi, che riverivano i suoi cenni, con tanta dimostrazione d'ossequio et stima, che Cesare non haveva potuto pretendere d'avantaggio.* »

On remarquera que toutes ces manifestations de gratitude y provenaient du personnel armé, que l'Empereur, ses ministres, sa Cour, y étaient restés étrangers; que Léopold, peu guerrier, était resté à Linz, et que ses ministres n'avaient pas paru attribuer à l'intervention de Sobieski, dans une conjoncture aussi grave, l'importance que les événements postérieurs lui ont donnée. Mais le roi de Pologne ne voyait autour de lui, avant le 13 septembre 1683, que des frères d'armes empressés à suivre sa direction, à exécuter ses ordres. Il avait même parlé à sa femme dans une lettre de la discipline des soldats, de la bravoure des officiers et se réjouissait d'avoir trouvé tant de générosité parmi ses alliés « *tanto amore e riverenza delli uffizaili* ».

Il se posa nettement en généralissime. Il était roi ; le duc de Lorraine, simple altesse, ne songea même pas à lui contester ni le titre ni la réalité du commandement. D'ailleurs il possédait sans conteste la réputation d'un chef de guerre de premier ordre, c'est donc lui qui régla les ordres de marche, qui, le 12 septembre au matin, donna le signal du combat.

Dans une intention chevaleresque, il s'était attribué, du consentement unanime, la droite de l'armée. C'était le poste le plus honorable, et qui aurait dû être, suivant les usages de la guerre d'alors, le plus périlleux. A cause des difficultés du terrain, il fut retardé dans sa marche; mais il ne tint pas à lui, dans une action où les assaillants ne débouchèrent que l'un après l'autre sur le

Aff. étr. France, Vienne, 60e L. 11, p. 37.

champ de bataille, si ce furent les troupes impériales, celles de Leslie et de Heissler, qui supportèrent le premier contact avec l'ennemi. Rien n'autorise à croire qu'un calcul intéressé avait fait choisir à Sobieski sa place de combat pour le faire entrer le premier dans le camp des Turks et recevoir ainsi les prémices du butin. Lorsque fut réglé l'ordre de la marche, personne ne pouvait prévoir que les Ottomans abandonneraient tant de richesses et un tel matériel de guerre. Le désir de se montrer au point le plus honorable du terrain, dût-il être le plus dangereux, dicta seul le choix du poste que le chef suprême s'attribua dans la ligne de bataille. Ce qui le prouve, c'est que, dans la suite de la campagne, après plusieurs échecs éprouvés par ses troupes, il consentit avec une certaine abnégation à prendre un rang de combat moins prépondérant. La chance qui livra à ses troupes la meilleure partie du butin à la disposition des alliés par la fuite du Grand-Vizir, excita sans doute la jalousie des Impériaux, mais ce fut à tort. Sobieski ne peut être attaqué, dans toute cette campagne, au point de vue du désintéressement. Mais, nous le verrons, les Polonais payèrent cher l'aubaine que le sort de la guerre avait mise entre leurs mains.

I

Le premier soin du roi de Pologne avait été d'écrire à l'Empereur ces quelques mots : « Votre Majesté a vu un triomphe incontestable. » Le comte Auesperg fut chargé de porter ce message à la cour de Linz, le duc de Lorraine « fort désintéressé »...., « plein de zèle et d'attachement au service de l'Empereur[1] », donna l'ordre de son côté, au colonel Heissler, l'un des principaux héros de la journée du 14 septembre, d'accompagner Auesberg. Il montra à Sobieski, qui avait été l'auxiliaire

[1] Appréciation de Villars dans ses *Mémoires*, publiés par le marquis DE VOGÜÉ, t. I, app. 435.

de la politique impériale, à l'homme de guerre, dont il avait apprécié l'énergie et le sang-froid sous le feu du canon, toute la bienveillance dont il était capable. Interrogé par Léopold sur la manière dont il convenait que le roi de Pologne fût reçu, lors de la rencontre projetée des deux souverains, le commandant en chef des forces impériales conseilla de bannir toute préoccupation d'étiquette, et répondit par ces simples mots : « A bras ouverts [1] ».

Le roi de Pologne prétendait « avoir la main » au milieu de ses troupes lorsque l'Empereur viendrait en passer la revue, c'est-à-dire qu'il voulait tenir la droite en signe de souveraineté. Fait inouï, il fallut une négociation en règle pour trancher cette question. La Cour de Vienne fit répondre que l'Empereur ne « donnait la main » à personne dans ses États héréditaires. Sobieski de son côté voulait que cette difficulté fût tranchée. Il avait en effet, dans sa propre Cour, été témoin d'une prétention du même genre de la part des représentants de l'Empereur. La femme du roi de Pologne avait été l'objet d'une insulte publique. Wallenstein, ambassadeur de la Cour de Vienne, refusa un jour ouvertement de donner le bras à Marie d'Arquien dans une cérémonie publique. L'Allemand n'avait pas craint de compromettre par son insolence le résultat de négociations difficiles, qu'il tenait absolument à mener à bonne fin, et qui avaient pour objet d'assurer à l'Empereur le concours des forces polonaises contre les Turks.

Au lendemain du siège de Vienne, Sobieski déclara nettement sa volonté. Pour ne pas céder, sur un point secondaire, aux désirs de celui qui venait de sauver la dynastie des Habsbourg, l'Autriche elle-même, l'Empire, nous verrons à quel misérable expédient l'on eut recours.

Cependant ce ne fut qu'après avoir rendu hommage à la dignité et à la souveraineté de l'Empereur, que Sobieski songea au Souverain Pontife, qui était pourtant l'âme de cette guerre, et

[1] Cité par M. Léger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*.

lui envoya son secrétaire Talenti, porteur de l'étendard vert du Prophète.

Mais il négligea d'empêcher ses soldats de se livrer au pillage, négligence qui rendit impossible toute poursuite de l'ennemi. Il est du reste douteux qu'il eût pu refréner leur avidité. L'armée polonaise ne brillait pas par la discipline. De nombreux exemples le prouvent. Les corps d'élite n'étaient pas plus innocents à cet égard que les autres. L'armée impériale conçut un très vif ressentiment d'avoir été obligée de rester sous les armes pour s'opposer à un retour offensif de l'ennemi, pendant que ses alliés faisaient main basse sur les richesses abandonnées par les Turks sur le terrain de leur camp.

C'était sur l'ennemi qu'officiellement certains corps polonais cherchaient à se procurer leur équipement.

Un régiment d'infanterie se faisait remarquer par son délabrement qui affligeait l'amour-propre du Roi. « Regardez bien ces braves, dit-il aux Impériaux. C'est une troupe invincible, qui a fait serment de n'être jamais vêtue que des dépouilles de l'ennemi. » « Si ces dépouilles ne l'habillaient pas, dit l'abbé Coyer, elles le cuirassaient [1]. »

Ce régiment habillé des dépouilles de l'ennemi, « cuirassé, non habillé », rappelle la célèbre poésie d'Henri Heine : *Der viertes Regiment*, qui avait juré pendant la campagne de l'Indépendance de ne pas tirer un coup de fusil. « Ils n'étaient plus restés que trois du quatrième régiment », grâce à ce procédé plus esthétique que vraiment militaire. Nous verrons bientôt à Parkhan les résultats de cette organisation de guerre, fondée sur la bravade et non sur l'esprit d'organisation, d'ordre et de prudence

Dès le lendemain de la victoire, le roi de Pologne assista à une messe solennelle dans la cathédrale de Saint-Étienne. Il se mit à genoux sur le sol, ayant à sa droite le duc de Lorraine et à gauche le comte de Stahremberg qui venait de s'illustrer dans la défense de la place. Aussitôt après la messe, il entonna d'une voix

[1] Salvandy, *Histoire de Jean Sobieski et de la Pologne*, Paris, 1844, Gosselin, in-12, p. 476.

retentissante le *Te Deum* qui fut chanté avec le plus vif enthousiasme par toute l'assistance.

La cérémonie fut cependant troublée par un incident qui n'eut heureusement pas de suites, mais qui prouve à quel point les gens de Sobieski portaient l'indiscipline et le mépris de leurs alliés. Un Polonais « mit le sabre à la main dans l'église pour tuer Monsieur l'Électeur de Bavière qui lui avait seulement dit de se ranger, et on ne l'a pas puni[1] ! »

Le roi de Pologne visita ensuite les fortifications avec Stahremberg qu'il combla de compliments. L'énergie que venait de déployer le « glorieux défenseur de Vienne » *(der ruhmroller Wien's vertheidiger)*, ainsi que l'appellent les historiens allemands[2], méritait bien quelque récompense d'amour-propre, et Sobieski ne manqua pas de lui payer sa dette à cet égard en paroles flatteuses. Devançait-il à cet égard le jugement de l'histoire ? Le maréchal de Villars, qui peut passer pour un connaisseur en matière de courage et de savoir militaire, conteste dans ses *Mémoires* la capacité du gouverneur de Vienne. Stahremberg aurait pu, à l'opinion de l'homme de guerre français, faire durer plus longtemps la défense et se montrer plus avare du sang de ses soldats[3]. Sobieski ne paraît pas avoir partagé cette opinion.

Du reste l'état des fortifications plaidait en faveur de Stahremberg et de la garnison. Les brèches ressemblaient à de grandes routes semées de débris. Les défenses de fortune élevées sous le feu des Turks, la veille de la bataille, n'auraient pas pu résister longtemps à un effort prolongé du genre des assauts donnés quelque temps auparavant et victorieusement repoussés. L'on devait savoir gré à un chef qui n'avait pas capitulé, quand ses moyens de défense étaient devenus si précaires.

[1] Sébeville au Roi, 25 septembre 1683, Aff. étr. France, Vienne, t. LVI, fol. 104.

[2] Comte A. Thürheim, *Feldmarschall Ernst Rüdiger graf Starhemberg*, Vienne, 1882, in-8°.

[3] Appréciation de Villars dans ses *Mémoires*, publiés par M. le marquis de Vogüé, t. I, appendice, p. 345.

Au moment de la fuite des Turks, Sobieski se sentait disposé à tout voir d'un œil optimiste, à féliciter indistinctement tous ceux qui, de près ou de loin, avaient collaboré à son triomphe. Le défenseur de Vienne comptait assurément parmi ceux-ci !

II

L'essentiel était que l'effort de la puissance ottomane eût été réduit à l'impuissance. Le roi de Pologne avait joué le premier rôle dans la préparation de l'heureux événement qui venait d'avoir son dénouement. C'est le fait dont la cour de Vienne ne voulut pas tenir compte !

Nous avons vu que, si l'on avait suivi les conseils du duc de Lorraine, les relations des Polonais et des Impériaux eussent été empreintes de la plus entière cordialité. Mais il s'en était fallu de beaucoup que Léopold suivît cet utile conseil. On se perdit dans son entourage dans un dédale de discussions byzantines, sur la question du cérémonial. On finit par adopter l'ingénieuse « combinazione » que décrit Sébeville dans sa lettre au Roi du 18 septembre 1683, et par régler ainsi le dispositif de l'entrevue. Au jour fixé, le roi de Pologne et l'Empereur furent censés partir chacun pour la chasse. Ils se rencontrèrent, comme par hasard, dans la plaine, où les deux armées étaient rangées en bataille. Les deux souverains marchèrent l'un vers l'autre, s'adressèrent quelques phrases banales, puis Sobieski offrit à Léopold de lui faire présenter son armée par ses généraux. Chacun des deux souverains tourna le dos à l'autre. Sobieski n'assista pas à la revue de ses troupes [1]. L'Électeur de Saxe imita Sobieski. Celui de Bavière au contraire, plus inféodé à la politique impériale, montra lui-même ses soldats à Léopold.

L'aigreur s'accentua dans les journées qui suivirent. Au milieu de ces événements, Léopold ne montra jamais la même cordia-

[1] Lettres de Sébeville au roi de France des 15 et 18 septembre 1683. Aff. étr., t. LVI, fol. 100.

lité, le même abandon que son allié (Fraknoï. p. 7). Sur le conseil de ses ministres, lorsque fut rendue définitive l'alliance conclue entre les deux Cours, l'Empereur ne voulut pas figurer officiellement dans la cérémonie. Il fallut là encore trouver un biais aussi invraisemblable que le premier. Deux cardinaux remplacèrent les parties contractantes et jurèrent d'observer les conditions du traité Ils avaient tout au plus l'autorisation de se porter forts de la bonne volonté de leurs mandants en ce qui concernait cet engagement.

Au lendemain du siège de Vienne, contrairement à ce que nous avons vu se passer dans l'armée, on ne cessa, à la cour de l'Empereur de tenir vis-à-vis des Polonais une attitude très marquée de défiance.

Cette hostilité à l'égard de gens qui avaient rendu un si grand service n'était pas une nouveauté à la cour de Léopold. C. Rousset raconte, dans son *Histoire de Louvois*, les procédés employés par les Autrichiens en ce qui concerne les Français du corps expéditionnaire qui en 1664 gagna la bataille de Saint-Gothard et chassa les Turks du territoire impérial. Les rapports du comte de Coligny, commandant en chef de la petite armée française, peuvent faire le pendant des plaintes de Sobieski. « Je ne doute pas », écrivait-il, « qu'on ne voulût que le dernier de nos hommes crevât le dernier jour de la campagne. » Bien mieux, on chercha à faire croire que les Français n'avaient été pour rien dans la victoire, alors qu'à la vérité, les Impériaux eussent été battus à plates coutures, sans l'intervention énergique et le courage de Coligny et de La Feuillade, à un moment où les troupes des cercles allemands venaient de lâcher pied, abandonnant les soldats de l'Empereur. Les Turks s'étaient solidement installés sur la même rive du Raab que les chrétiens, et ils poussaient ferme les Autrichiens, laissés seuls par leurs alliés allemands, lorsqu'une charge audacieuse de la cavalerie française changea tout d'un coup la physionomie du combat et précipita les Ottomans dans le fleuve. Montecuculi, qui avait dans le moment du danger sollicité l'aide de Coligny, ne se fit pas faute

de rendre hommage au service qui venait de lui être rendu et à l'énergie de l'intervention de la cavalerie française, mais les courtisans, qui n'avaient pas pris part à l'action, réussirent à faire oublier à leur maître la belle action de leurs auxilliaires. Les cinquante drapeaux que ceux-ci avaient pris aux Ottomans et que dans un sentiment louable de générosité ils avaient laissés à Vienne, n'empêchèrent pas le sentiment d'ingratitude de se faire jour parmi la majorité des courtisans.

Il est équitable de reconnaître que la part revenant au duc de Lorraine et aux troupes allemandes dans le succès de la journée du 13 septembre 1683 était plus notable que celle de Montecuculi à Saint-Gothard. Dès le lendemain on disait dans les milieux attachés à l'Empereur « que M. de Lorraine avait planté plusieurs batteries qui les désoloient (les Turks)[1] ».

Une allégation analogue se trouve dans la lettre du 18 septembre. Sébeville reconnaît que c'est le duc de Lorraine qui a vaincu l'ennemi après une lutte opiniâtre.

La lettre du 25 septembre contient un détail encore moins flatteur pour Sobieski. « L'Empereur est de retour de mercredi et tout ce qui l'entoure ne parle que du butin que le Roi et toute son armée ont fait, les troupes de l'Empereur et de l'Empire ayant demeuré toute la nuit sous les armes, ne sachant pas certainement encore le parti que les Turks avaient pris, ce qui donna lieu aux Polonais de piller tout le camp des Turks pendant ce temps-là et ce pillage empêcha le lendemain le roi de Pologne de poursuivre les fuyards, voulant assurer et mettre en marche auparavant le gain qu'ils avaient fait. On se plaint en même temps de leur peu de discipline, volant et tuant les officiers allemands jusqu'à la vue de leur Roi, qui ne sauroit les empêcher. »

On leur reprochait, et non sans motifs, d'avoir pillé les pays qu'ils avaient traversés. « Cette armée, qui n'est que de quatorze ou quinze mille hommes, conduit avec soi plus de dix mille

[1] Sébeville au Roi, 13 septembre 1683. Aff. étr. France, t. LVI, p. 93.

chariots vides, dont ils ont pris une grande partie en Styrie et en Moravie, afin de remporter leur butin [1].

Un autre mécontentement très vif s'éleva à l'occasion d'une lettre que Sobieski crut devoir écrire à Tékéli, pour l'engager à entrer définitivement en négociation avec son roi légitime, et pour lui conseiller l'obéissance. Cette démarche auprès d'un ambitieux aussi égoïste que l'était le chef des mécontents hongrois fait plus d'honneur à la bonté du héros qu'à sa sagacité.

Lorsqu'on apprit à la Cour de Vienne les négociations que, assez imprudemment, étant donnée sa situation d'allié de l'Empereur, Sobieski avait entamées avec Tékéli, qui n'était, après tout, qu'un sujet rebelle, un violent dissentiment s'empara des esprits dans l'entourage officiel de Léopold. On prêta à Sobieski toute sorte de noirs projets : il négociait avec le rebelle pour obtenir son appui, et assurer à son propre fils Jacob le trône de Hongrie...

Rien de sérieux ne justifiait une telle accusation, mais il est permis de penser que si l'Empereur, au lieu de tenir son allié à distance, lui avait témoigné plus de confiance, Sobieski eût pu être surveillé plus aisément dans ses relations avec le rebelle, et qu'on aurait pu l'empêcher d'agir de manière à inquiéter son allié et de commettre vis-à-vis de lui une véritable inconvenance.

Le nonce du Pape, Buonvisi, comprit de suite de quelle conséquence pouvait être la conduite inconsidérée de Sobieski dans cette affaire. Il trouva même celle-ci assez importante pour engager le Souverain Pontife à écrire au roi de Pologne, lui montrant les inconvénients de son intervention [2].

Le comte de Kœnigseck résuma devant Sébeville les griefs des Impériaux à l'égard de leur allié. « L'Empereur n'est-il pas bien malheureux? » disait ce courtisan. « Ses alliés le quittent

[1] Sébeville au Roi, etc.

[2] Rapport de Buonvisi du 28 septembre 1683. Cité par FRAKNOÏ, p. 82, *op. cit.*)

en pillant tous ses États héréditaires et ceux qui restent font pis que les Tartares, et l'on ne sait plus quelle sûreté prendre avec eux, ni ce qu'on doit en attendre... Le roi de Pologne est resté, mais plût aux dieux qu'il fût fort avant dans la Pologne, puisqu'il nous ruine des pays où nous pourrions mettre des quartiers d'hiver en Hongrie et qu'au lieu de nous aider à exterminer les rebelles, il a des ménagements pour eux, qui nous doivent être fort suspects, d'autant plus que son grand général s'est entièrement déclaré pour le comte Tékéli[1]. »

La vérité est que le roi de Pologne portait la responsabilité d'un défaut inhérent à la race polonaise et qui est la cause principale, faut-il dire, l'unique cause de tous ses malheurs. Cette armée de gens très braves ignorait les avantages de l'autorité. Le grand général négociait avec les rebelles hongrois, les soldats mettaient l'épée à la main contre le duc de Bavière quand celui-ci lui demandait de lui faire place dans l'église Saint-Étienne. Nous verrons plus tard que ce laisser-aller de la discipline pouvait entraîner des désastres militaires. La campagne de 1683 diminua beaucoup la réputation de grand homme de guerre qui entourait Sobieski jusqu'alors. On ne tarda pas à constater que savoir se faire obéir est la première des qualités militaires, et qu'un chef se diminue lorsqu'il laisse ses sous-ordres agir malgré sa volonté et ses ordres.

Aussi persistons-nous à croire que Sobieski était animé des meilleures intentions, quand il cherchait à ramener à l'obéissance et à la correction Tékéli qui s'en était écarté. Recevant un député de ce rebelle, il lui demanda si son maître connaissait la victoire des alliés. Sur une réponse négative, le roi de Pologne refusa d'ouvrir la missive qui lui était présentée disant : « Il faut changer de style présentement et afin que votre maître ne doute pas de la fuite des Turcs, je veux le faire participer au butin que j'ai fait dans la tente du Grand Vizir. » Il remit alors au député une lettre écrite à Kara Mustapha par Tékéli, ajou-

[1] Sébeville au Roi, 23 octobre 1683. Vienne, tome LVI. fol. 146-147.

tant : « Il n'y a plus de traité à faire : il faut se soumettre à la clémence de l'Empereur [1]. »

Ce texte est d'autant plus important qu'il démontre que l'on connaissait à la cour de Vienne le sens exact des démarches faites par Sobieski. Nous le répétons, le roi de Pologne fut victime, dans cette occasion, de l'imprudence de ses officiers, dont beaucoup, sorte de *milites gloriosi,* parlaient à tort et à travers, sans s'inquiéter du résultat de leurs bavardages. La désobéissance a perdu la Pologne du dix-huitième siècle. Ce fut ce défaut qui rendit impossible la bonne harmonie entre Impériaux et Polonais.

En ce qui concerne la démarche de Sobieski vis-à-vis de Tékéli, elle n'eut d'autre résultat que d'irriter le rebelle qui se jeta sur la ville de Comorn, la livra aux flammes en même temps qu'un matériel de pont destiné à Presbourg, et pilla toute l'île de Schut, ruinant ainsi toutes les forteresses des environs.

Tels sont les principaux éléments du réquisitoire de l'Empereur contre le roi de Pologne. Celui-ci présentait de son côté toute une série de griefs qui ne paraît pas négligeable et qui démontre la parfaite ingratitude du Souverain qui devait à ses alliés une grande partie de la victoire libératrice.

III

Il y avait longtemps que l'Empereur et ses ministres traitaient les Polonais comme des chrétiens d'une civilisation inférieure. Lors de la négociation du traité d'alliance le nonce s'était ému et avait écrit à sa Cour. N'avait-on pas envoyé à Varsovie, comme cadeau, des barriques de vin [2] !

Nous avons vu que Wallenstein, envoyé de l'Empereur, avait

[1] Sébeville au Roi, 2 octobre 1683, tome LVI.
[2] Fraknoï, p. 93.

insolemment refusé de donner la main à la reine de Pologne dans une cérémonie publique [1]?

Après le siège et la victoire, les mauvais procédés des Allemands devinrent plus malaisés à supporter. Dans une lettre à sa femme, Sobieski raconte : « Nos gens se plaignent hautement que l'Empereur n'a pas daigné les remercier, ne serait-ce que du chapeau, de tant de peines et de privations. On ne nous donne ni fourrages, ni vivres... On refuse d'enterrer nos morts dans les cimetières, même ceux des grades supérieurs... Comme beaucoup des nôtres se pressent vers la ville, pour y trouver de la nourriture, parce qu'ils meurent de faim dans la campagne, le commandant de Vienne a donné l'ordre de ne pas les laisser entrer et de tirer sur eux... Nous sommes comme des pestiférés que tout le monde évite. Aussi je me mets en marche aujourd'hui, peut-être pour aller au devant d'une famine plus grande, mais je veux m'éloigner de cette ville de Vienne, où l'on fait feu sur les nôtres... Nous pleurons sur... l'ingratitude de ceux que nous avons sauvés... »

Une autre lettre décrit les traitements dont lui et les siens étaient l'objet.

« Le palatin de la Russie rouge a fait voir notre armée à l'Empereur, mais nos gens ont été très piqués et se plaignent hautement de ce que l'Empereur n'a pas daigné les remarquer, ne serait-ce que du chapeau, de tant de peines et de privations. On ne nous donne ni fourrage ni vivres. Nos malades sont couchés sur du fumier et nos blessés fort nombreux ne peuvent obtenir de bateaux pour descendre jusqu'à Presbourg, où je serais plus à même de les entretenir à nos frais...

« On pille nos bagages, on nous enlève nos chevaux restés en arrière. Sans l'avoine que nous avons trouvée dans le camp turc [2]... »

[1] Fraknoi, p. 108.
[2] Cité par M. L. Léger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*.

IV

C'est dans cet état d'hostilité que les deux armées entreprirent la poursuite de l'ennemi commun.

Un premier projet amenait Sobieski aux environs de Bude. Il devait prendre position aux environs pour commencer le siège de cette place. Ce qui engageait à adopter ce plan de campagne, c'est que le tonnerre avait mis le feu tout récemment à la poudrière de Gran. L'explosion avait détruit les fortifications de cette dernière ville. Les Turks ne pouvaient plus s'appuyer sur elle pour arrêter la navigation sur le Danube. Du reste, il était utile de détruire le pont jeté par les Ottomans entre Pesth et Gran, par où ils passaient pour aller dévaster la Hongrie du Nord.

L'armée se mit donc en marche. Elle était divisée en deux corps. Le premier se composait des Polonais. Le second, des Impériaux sous le commandement du duc de Lorraine. Le troisième, à la tête duquel était placé l'électeur de Bavière, ne prit point part à l'expédition; son chef craignit de voir ces troupes, dont une grande partie lui avait été confiée par les princes de l'Empire, complètement détruites par la dysenterie qui s'était manifestée dans ses rangs. Les Polonais devaient battre la campagne pendant que les Allemands entreprendraient le siège de Bude.

L'armée alliée marcha vers Parkhan, mais les nouvelles reçues de l'ennemi engagèrent les chefs à s'arrêter. Le Grand Vizir s'était remis de la panique à laquelle il avait cédé sous Vienne. Il avait fait étrangler le vizir de Bude, couper la tête à plus de cent officiers, dont quatre bachas. La garnison de Neuhausel était renforcée et l'armée ottomane, réunie aux environs de Bude, observait la marche des Chrétiens.

Ceux-ci avaient jeté des ponts sur le Danube, opération qui dura cinq ou six jours. Puis le duc de Lorraine détacha quatre

régiments sous la conduite de Caraffa, qui poussèrent une pointe dans la Hongrie supérieure, rallièrent deux autres corps, Rosa et Salm. et s'emparèrent de la forteresse de Scharpfenstein, qu'abandonna sans siège la comtesse Iobor (25 octobre).

Pendant ce temps, les Polonais, les Impériaux passèrent le Danube les 5 et 6 octobre, malgré les menaces de la dysenterie, qui faisait des ravages dans les régiments.

Le 5 octobre, les Polonais se dirigeaient vers Parkhan, sans ordre, n'ayant pris aucune des précautions ordinaires lorsqu'on approche de l'ennemi. Ils n'avaient pas commandé d'avant-garde, ne se tenaient pas en ligne de bataille, persuadés que les Turks n'oseraient pas venir les attaquer, ni même se montrer en rase campagne. Sobieski n'avait même pas demandé au duc de Lorraine de combiner ses mouvements avec les siens. Le général allemand avait commandé un fourrage ce jour-là dans une région éloignée.

Arrivés à la hauteur de Neuhausel, les Polonais aperçurent un convoi qui se dirigeait vers cette place. Le roi de Pologne envoya un détachement de huit cents chevaux pour prendre ce convoi. L'escorte du convoi, trop faible pour résister, — ils n'étaient que trois cents, — lâcha pied, et les Chrétiens lui donnèrent la chasse jusqu'à la vue du camp des Turks. Ceux-ci avaient passé le Danube au nombre de quatre mille cavaliers au premier bruit de la bagarre. Ils se jetèrent sur les Polonais, dont les montures étaient déjà essoufflées par la poursuite, et les ramenèrent avec une grande brutalité sur le corps de bataille. Une avant-garde, puis des régiments, surpris par la soudaineté de la riposte, essayèrent de résister. Tout fut mis en déroute et culbuté. Le Roi et son fils firent le nécessaire pour enrayer la panique, le premier tomba avec son cheval et fut à grand'peine dégagé par ses lanciers. Tous les deux furent heureux de rencontrer un bois derrière lequel ils purent rallier quelque peu de monde. Peu s'en fallut qu'ils fussent tués ou pris.

Le duc de Lorraine était loin et ne songeait pas à un danger prochain. Entendit-il le bruit du combat? Vit-il de loin la scène

dans ces plaines immenses? Fut-il prévenu par un message des Polonais? Le chroniqueur italien le laisse entendre : *Sollecitato dal gente aiutante del Re*. Toujours est-il qu'il donna à son infanterie et à son artillerie les ordres les plus précis pour les porter en avant. Lui-même accourut aux allures vives, *a tutto galloppo*, sur le champ de bataille, et arriva à temps pour résister à un corps de six mille Turks qui venaient à la rescousse. Avec ses cuirassiers il se jeta sur les Ottomans qui, à leur tour, prirent la fuite. Mais les Polonais avaient laissé sur la place dix-huit cents hommes, dit Sébeville, deux mille, dit le narrateur italien, un palatin, deux généraux, huit capitaines, sans compter de nombreux blessés. Le roi de Pologne était fou de colère et d'humiliation. Charles de Lorraine, avec sa bienveillance habituelle, s'appliqua à le consoler.

Deux jours après, les Turks, désireux de transformer en un succès définitif ce qui n'avait été qu'une sanglante échauffourée, firent repasser le Danube à un corps important de cavalerie (six mille chevaux, dit Sébeville; douze mille, dit le chroniqueur italien). Tout ce monde s'avança en ligne vers les Chrétiens, qui avaient eu le temps de se concentrer, et attendaient l'ennemi en bel ordre de bataille. A portée de mousquet, les Turks s'arrêtèrent, montèrent à cheval et chargèrent l'aile gauche des Polonais, qui eurent quelque peine à soutenir la violence du choc. Les dragons, placés par le duc de Lorraine et le prince Louis de Baden sur le flanc des Polonais, troublèrent par leur feu les assaillants, qui ne purent franchir l'obstacle. Les Polonais, alors, animés du désir de venger la défaite de l'avant-veille, chargèrent à fond. Les dragons et les cuirassiers de l'aile droite appuyèrent le mouvement. Les Turks prirent la fuite à travers la plaine qui resta couverte de cadavres musulmans.

On les poursuivit jusque sous les murs de Parkhan. La ville avait été abandonnée par les Janissaires au moment de la déroute de leur cavalerie. Les Polonais donnèrent là encore un singulier exemple de leur imprudence et de leur ignorance des choses de la guerre. Ils escaladèrent à cheval les remparts de la

place en signe de mépris : *in segno du disprezzo*, dit le chroniqueur italien. Pendant cette démonstration au moins inutile, les Turks eurent le temps de gagner le pont sur le Danube. Par un hasard favorable aux Chrétiens, celui-ci se rompit et plus de deux mille fuyards furent engloutis dans le fleuve.

Au moment où les vaincus défendaient l'accès du pont, on vit un Turk à moitié nu, armé seulement d'un sabre, qui protégeait la retraite de ses compagnons. Son arme s'étant brisée, il se jeta à la nage pour en trouver un autre et revint prendre son poste. Frappé enfin d'une balle de mousquet, il tomba à terre, mais avant de mourir, il trancha la tête à un Polonais qui l'attaquait. Cette fois, les soldats furieux le mirent en pièces [1].

A la suite de cet échec, les Turks se concentrèrent sous Bude. La garnison qu'ils avaient laissée à Barkhan, au moins ce qui en restait, avait capitulé laissant la place au duc de Lorraine. Celui-ci chercha à détourner ses alliés d'entrer dans la place, prévoyant les effets de leur indiscipline, tant de fois et justement reprochée aux troupes de Sobieski. Malgré tout, ils en avaient pris possession. En galopant sur les remparts, les vaincus de la journée du 9 aperçurent les têtes de leurs camarades plantées sur des piquets. A cette vue ils obéirent à un accès de colère, pillèrent la ville et y mirent le feu. Malheureusement les flammes détruisirent une quantité d'approvisionnements qui auraient été utiles à l'armée alliée. Ce fut entre Polonais et Impériaux un nouveau sujet de jalousie. « C'est à présent comme une guerre civile entre eux », dit Sébeville *(loc. cit)*.

Nous avons raconté ces deux journées de bataille exclusivement d'après les témoignages recueillis par Sébeville et le récit italien conservé aux Affaires étrangères de France. Nous croyons utile de placer à côté le texte de la narration que l'historien récent de la vie du comte de Stahremberg, le comte Thürheim, vient de publier d'après des documents extraits des archives autrichiennes.

[1] Sébeville au Roi, 16 octobre 1683 et suiv. Aff. étr. Vienne, tome LVI.

« On se trouva le 7 octobre à portée de Parkhan. Le roi de Pologne tenait l'avant-garde, les Impériaux suivaient à quelques marches en arrière : le premier à la tête de sa cavalerie hâtait sa marche pour être seul à remporter l'honneur d'une victoire, tant désirée et facile. Entraîné trop loin du gros de l'armée, le royal héros répondit à un éclaireur qui l'avertissait du nombre et de la force de l'ennemi : « Je ne vous demande pas combien ils sont, mais où ils sont. » Les Turks, informés de la rapidité de cette marche, tendirent une embuscade aux Polonais.

Cachés par un rideau aux regards des Polonais, les Musulmans tombèrent avec furie sur l'avant garde polonaise mal conduite, se jetèrent avec la rapidité de l'éclair sur le gros commandé par Sobieski, qui n'attendait pas l'attaque, et le battit en lui faisant perdre quinze cents hommes, parmi lesquels le comte Dohnhoff, voïvode de Pomérélie. Le général de cavalerie comte Dunewald, que Charles de Lorraine avait envoyé sur les lieux, reçut les Polonais fugitifs dans les rangs de sa troupe, et par plusieurs attaques vigoureuses de ses cuirassiers, rompit l'élan des Turks et arrêta leur poursuite. Le roi Sobieski et le prince Jacob se trouvèrent un instant fort exposés. L'un dut son salut à l'intervention d'un cuirassier polonais inconnu qui tua l'un des agresseurs de son Roi, et blessa l'autre. Le Prince se sauva grâce à son sang-froid et à la qualité de son cheval. Le lendemain Sobieski campa à une lieue de Parkhan pour se refaire, et attendre les gens de pied des Impériaux.

Le 9 octobre le comte Rudiger Stahremberg arriva avec l'infanterie et l'artillerie après une marche fatigante sur des routes défoncées, et le duc de Lorraine se mit en marche le 10 pour prendre le contact avec les Turks de Parkhan, qui y restaient toujours et qui venaient d'être renforcés par seize mille hommes sous le vizir d'Ofen.

Sur la demande du roi de Pologne, ses troupes changèrent de place dans l'ordre de bataille avec les troupes impériales. Les premières formèrent l'aile gauche et les secondes l'aile droite. Le feld-maréchal comte Stahremberg commandait le centre

composé d'infanterie. L'aile droite de la cavalerie impériale fut confiée au margrave Louis de Baden, son aile gauche au comte Dunewald. L'aile droite des Polonais fut commandée par le Roi et l'aile gauche par le grand maréchal Jablonowski. On marcha dans cet ordre environ une demi-heure, jusqu'au moment où l'on arriva à une portée de fusil de l'ennemi, qui, à peine moitié aussi nombreux que les assaillants, ayant le fleuve Gran à dos, prit une disposition aussi mal choisie que possible. Kara Mehemed ne voulut pas attendre l'attaque et, avant que l'aile gauche des chrétiens fût à portée, il attaqua l'aile droite des Polonais sous Jablonowski, avec une fureur sans mesure. Comme l'aile droite hésitait à les dégager, Dunewald saisit l'instant favorable et fit sortir de la ligne l'aile gauche. Cet intrépide conducteur de cavaliers, à la tête des régiments de cuirassiers de Caprara, Palfi, Piccolomini et Veterani, avec les Croates de Lodron, tomba avec une telle énergie sur les Turks qu'il les culbuta complètement, les suivit jusque sous le canon de Parkhan et entraîna l'aile droite de l'ennemi dans la déroute. Beaucoup des fugitifs s'enfuirent jusqu'à Pesth. La plus grande partie se réfugia derrière la palissade de Parkhan et prit le pont de Gran. Celui-ci, sous le poids de tant d'hommes et de chevaux, s'ouvrit subitement, de sorte que cette voie de retraite se trouva subitement fermée aux fuyards. Ceux-ci furent engloutis dans le Danube ou passés au fil de l'épée par les Polonais et les Impériaux. Le duc de Lorraine fit placer une batterie de canon tout près du fleuve et ouvrit un feu ininterrompu de mitraille sur ce côté du Danube et sur le désastre des ponts. Pendant ce temps, le margrave Louis de Baden s'approcha avec deux bataillons de son régiment et des dragons à pied des régiments de Schultz, de Kuffstein et de Castel, atteignit Parkhan, s'empara de la forteresse et y mit le désordre à la suite duquel périrent plus de six mille Turks et parmi eux les pachas d'Alep et de Silistrie.

Les Polonais, qui étaient entrés d'un autre côté dans Parkhan, rendus furieux par la vue des têtes coupées de leurs compagnons, plantées sur les murailles, après la défaite des jours pré-

cédents, tuèrent tout ce qui leur tomba sous les mains, même les Turks faits prisonniers, et mirent le feu à la ville, détruisant ainsi une grande quantité de provisions et de munitions. En tout il y eut huit mille Turks passés par les armes et douze cents prisonniers. »

V

Le 10 on annonça la victoire à l'Empereur et l'on chanta un *Te Deum*. L'échec des Turks produisit un effet moral très sensible sur leurs auxiliaires. Les Moldaves, les Valaques, et une partie des Tartares se retirèrent dans leur pays. Les janissaires, les spahis, furent laissés par le Grand Vizir dans les forteresses de la Hongrie supérieure. Il n'en emmena avec lui qu'un petit nombre quand il partit pour la Serbie. Il gagna Constantinople où, contre l'attente générale, il reçut du Sultan un accueil favorable.

L'armée chrétienne campa sous Barakhan dont les fortifications furent réparées et qui fut munie d'une garnison de cinq cents hommes. Le duc de Lorraine et le Roi décidèrent alors de descendre vers le grand pont de Comorn et d'assiéger cette ville. L'électeur de Bavière fut prié de prêter le secours de son infanterie pour ce siège.

Celui-ci était fort mécontent d'avoir suivi les conseils de ses ministres qui l'avaient empêché de prendre part à la victoire de Parkhan. Il se mit en route avec ses hommes les plus valides et fit partir le 12 son infanterie et son canon qui suivit à deux jours de distance.

Le duc de Lorraine avait consenti à cette nouvelle entreprise vers Gran parce que c'était un moyen d'assurer les quartiers pour l'hiver dans la Hongrie supérieure. Les Turks avaient en effet non loin de là des ponts au moyen desquels il leur était facile de passer sur la rive droite et de ruiner le pays au nord du fleuve.

On jeta un pont près de Gran à un endroit couvert par une île où les Turks ne pouvaient le ruiner. L'armée se concentra : elle était forte de quarante mille hommes en y comprenant les sept mille de l'électeur de Bavière, presque tous fantassins, deux mille cinq cents des troupes que l'électeur de Brandebourg devait au roi de Pologne, six mille que le marquis de Bade Durlach amenait, tant de son monde à lui que du contingent fourni par certaines villes libres du Rhin.

Le 20 octobre on passa le Danube. Les Polonais restèrent à Parkhan avec une partie des contingents allemands et leurs batteries inquiétèrent la place de Gran. Celle-ci avait rigoureusement fermé ses portes et s'était mise en état de défense. Les Turks incendièrent les faubourgs et l'abbaye de Saint-Martin. D'après un rapport d'espions arrivé à la Cour impériale, le Grand Vizir voulait soutenir un siège sérieux. Le commandant de la place, la trouvant trop faible, s'y refusa [1].

Les Turks avaient tenté une sortie partie de la colline de Saint-Thomas. Les dragons la repoussèrent, s'établirent à l'endroit que leurs adversaires venaient de quitter, y placèrent une batterie de canons, et se mirent à tirer sur les remparts. Stahremberg établit deux autres batteries la nuit suivante. L'une était commandée par le colonel Schafftemberg, à l'aile gauche ; l'autre à l'aile droite par le colonel Susa. Toutes les trois concentrèrent leur feu sur la ville.

Dans la matinée du 21, nos batteries avaient détruit les défenses des Turks et nos tranchées touchaient déjà le fossé : le canon avait ouvert de larges brèches dans les murailles, l'ennemi ne se sentit pas de force à résister à un assaut qu'allait soutenir l'artillerie; aussi à la seconde sommation, que fit faire le duc de Lorraine, les assiégés commencèrent les négociations pour la reddition de la place. Celle-ci fut rendue le 24 octobre « avant le dîner ». La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, emportant armes et bagages, et fut conduite sous l'es-

[1] Sébeville au Roi, le 26 octobre 1683.

corte de cinq cents cavaliers, en vue de Bude. Les canons et les munitions de guerre, les provisions de bouche restèrent aux vainqueurs. Il y avait, dit Sébeville, vingt mille quintaux de poudre [1].

Les assiégés n'emportèrent que ce qu'ils avaient sur eux pour le service de leurs fusils. Ils étaient environ mille hommes valides et un plus grand nombre d'éclopés. Sébeville évalue à deux mille cinq cents hommes le total de la garnison; quatre mille bourgeois partirent avec elle pour se rendre à Bude [2].

Dans la même lettre l'envoyé français rapporte que l'ambassadeur d'Espagne se montra mécontent de ces succès, parce qu'il prévoyait que la paix avec le Turk allait se trouver compromise et la campagne à organiser contre la France en Flandre plus difficile.

A cet instant Sobieski se décida à aller rejoindre le reste de ses troupes qui étaient déjà dans la Hongrie supérieure, à proximité des quartiers qu'on leur avait assignés. Il n'y avait plus de raisons de continuer les opérations de guerre. La campagne était nettoyée d'ennemis, et la saison trop avancée pour qu'on pût songer à entreprendre du nouveau. Les deux généraux se quittèrent dans les meilleures conditions de cordialité. Toute l'armée méritait la reconnaissance de ses chefs pour la bravoure qu'elle avait témoignée en toute occasion et les troupes allemandes pour l'obéissance qu'elles avaient sans cesse rendue à eurs chefs.

Le général Breiner fut chargé de répartir les régiments entre les différents quartiers. Vingt environ furent envoyés dans la Hongrie supérieure, les autres dans les pays héréditaires.

La nouvelle des succès des alliés jeta les Hongrois dans la terreur. Tékéli demanda une trêve et l'Empereur chargea Sobieski de traiter avec lui [3], mais le rebelle ne tarda pas à se ressaisir quand il apprit la séparation des Polonais et des Alle-

[1] Lettre du 6 novembre 1683.
[2] Sébeville au Roi, 1er novembre 1683.
[3] *Ibid*

mands. Sachant que Sobieski ne l'accablerait pas [1] et craignant que les Polonais n'occupassent Cassovie, qui était tout près de leur route, il repassa la Theiss avec douze mille hommes et se présenta devant cette ville. Mais les habitants, craignant les représailles des Impériaux, refusèrent de le recevoir. En effet, les troupes du duc de Lorraine, en route vers leurs quartiers, après la prise de Gran, remontaient le fleuve de ce nom.

Pendant que les habitants de Cassovie défendaient leur neutralité contre les entreprises de Tékéli, arriva le roi de Pologne, qui leur signifia par écrit qu'ils eussent à ouvrir leurs portes à une garnison impériale, leur promettant l'amnistie au nom de l'Empereur. Tékéli dut se retirer sur le territoire occupé par les Turks [2].

Le duc de Lorraine mit garnison dans Gran, en confia le commandement à Carlowitz, le major de Stahremberg. Les troupes de l'électeur de Bavière [3], celles de Souabe, avec le marquis de Bade Durlach repartirent pour leurs pays d'origine. Quant à celles de l'électeur de Saxe, elles étaient déjà parties, mais en s'en retournant, elles avaient fait un détour d'une vingtaine de lieues pour piller [4]. On ne put réaliser les projets qui avaient été envisagés au sujet de Visegrad, Konigrad, Baaz. Le mauvais temps empêchait toute opération et rendait impossible la marche du bagage et de l'artillerie.

Pourtant on tint, avant la dislocation définitive, un conseil de guerre au sujet des propositions de Tékéli, qui demandait en termes respectueux le rétablissement des anciens privilèges, la liberté de conscience, la restitution des biens confisqués, la convocation d'une diète, et enfin la concession de quartiers dans la Hongrie supérieure pour ses troupes à lui.

Le roi de Pologne et le duc de Lorraine tombèrent d'accord sur ce point que la première condition de la paix était que le

[1] Sébeville au Roi, 23 octobre 1683.
[2] *Ibid.*, 9 novembre 1683.
[3] *Ibid.*, 6 novembre 1683.
[4] *Ibid.*, 13 octobre 1683.

rebelle déposât les armes, abandonnant entre les mains de l'Empereur toutes les forteresses de la Hongrie supérieure et se détachât pour toujours des Turks. Cette réponse anéantit toutes les espérances de traiter.

V

Sobieski avait été prévenu depuis longtemps des projets que formait la cour de Vienne de traiter avec le Grand Seigneur. Les lettres de Sébeville au Roi, notamment celles du 8 janvier 1684 et du 18 décembre 1683, ne laissent aucun doute à cet égard. Le résident de Brandebourg à Vienne avait averti l'envoyé de Pologne « du tour qu'on vouloit jouer[1] ». Le marquis d'Ailly trouva aussi le moyen de faire tomber la conversation sur ce sujet devant Sobieski. La lettre du 30 décembre attribue au mécontentement causé au Roi de Pologne par les projets particularistes de la cour de Vienne la décision subite qu'il prit de rentrer dans son pays, alors qu'il avait accepté les quartiers d'hiver proposés par le lieutenant de Charles de Lorraine.

Sobieski ne voulut cependant pas rompre son alliance avec l'Empereur; mais il tint à poser ses conditions, soit pour un concours éventuel en 1684, soit pour la paix à conclure immédiatement avec le Turk. Puisqu'on ne voulait plus à Vienne combattre celui-ci, il fallait ne pas se laisser prendre au dépourvu. Sobieski demanda donc de l'infanterie pour reprendre sa forteresse de Caminiec. On sait que son armée se composait surtout de cavalerie et qu'elle n'était guère propre aux minuties de la guerre savante,

En cas de conclusion immédiate de la paix avec les Turks, il stipula que cette dernière place lui serait rendue immédiatement par les Turks[2]. Il déclara accepter cette paix, même si Gran et Neuhausel étaient rendues ou restaient aux Ottomans; mais il

[1] Au Roi.
[2] Sébeville au Roi, 25 décembre 1683.

voulait qu'elles fussent démantelées. Les pourparlers engagés dans ces conditions n'aboutirent point, et ne firent qu'aigrir les mécontents entre les alliés de la veille. Les vrais conseillers de l'Empereur, ceux qui s'intéressaient réellement à lui, blâmaient énergiquement l'idée d'une paix directement conclue entre l'Empire et le Grand Turk en dehors du Roi de Pologne. Le nonce, « quoique Autrichien d'inclination », est si en colère, qu'il dit à ses amis qu'il veut demander son congé, ne voulant pas qu'on puisse l'accuser d'avoir consenti aux desseins de cette cour ici sur le chapitre du Roi de Pologne[1].

Malgré l'ennui que causaient au Roi de Pologne ces négociations, les deux armées continuèrent, tant que le permit la rigueur de la saison, les opérations en cours.

Le duc de Lorraine était resté personnellement en termes très agréables avec Sobieski. Lorsqu'ils se séparèrent le 10 novembre, ils prirent congé l'un de l'autre comme deux généraux qui vont chacun de leur côté s'installer en quartiers d'hiver, pour reprendre ensemble la guerre au printemps. Le Roi fit hommage de deux chevaux à son frère d'armes.

Le duc de Lorraine confia le commandement de ses troupes à Rabatta et lui donna Mercy comme lieutenant, avec Caraffa. Il envoya son monde partie en Hongrie, partie dans les États héréditaires. Lui-même se dirigea vers Linz, où était la cour.

Quelque temps avant la séparation était arrivée l'armée de Lithuanie. Elle comptait dix mille combattants. Le duc de Lorraine demanda à Sobieski d'utiliser ces troupes. *Il re, che era affettuosamente pregato dal Duca a lasciar operare qualche cosa a quelle novelle truppe*, envoya les nouveaux venus vers le fleuve Ipoly avec mille Impériaux commandés par Dunewald et Schafftemberg, qui devaient prendre leurs quartiers à Cassovie et à Epéries. A la suite de certaines promesses faites par des habitants de ces villes, Sobieski nourrissait l'espoir de les occuper sans coup férir.

[1] Sébeville au Roi, 18 octobre 1683.

Arrivés sous le château de Sarino, les alliés, au nombre de quatorze mille, sommèrent la garnison turke de se rendre. Celle-ci répondit qu'elle voulait voir l'armée impériale. Le Roi fit alors avancer son monde, et donna l'ordre d'attaquer. Les Turks battirent la chamade, mais, par un malentendu, ils ouvrirent leurs portes avant d'avoir reçu la réponse. Les assaillants entrèrent dans le château, moitié de gré, moitié de force, et taillèrent en pièces ceux qui étaient dedans. Il y eut là un grand butin. Les Allemands s'installèrent dans la place.

Arrivé devant Leisovice (Leutschau), près de Cassovie, le Roi n'osa pas employer la force à cause de la saison. Il se contenta de menacer de la colère de l'Empereur les habitants de cette ville, comme il le fit pour ceux de Cassovie et d'Epéries, parce qu'ils avaient manqué à la parole donnée pour se soumettre.

Sur cette menace, ennuyé probablement des nouvelles qu'il recevait de Linz, il se décida tout d'un coup à partir pour Cracovie, laissant à ses maréchaux le soin de lui ramener son armée. Il renonçait aux quartiers que lui avait ménagés le général Breiner, et qui furent occupés par les impériaux.

Dunewald, resté seul, après deux jours de siège, prit Leutschau et y installa son monde. Canizza et Neuhausel, encore en possession des Turks, se trouvèrent privés de toute communication avec l'armée ottomane [1]. Leventz, Papack, Vesprin, rentrèrent sous l'obéissance de l'Empereur [2].

Quant à Tékéli, que l'on croyait en fuite, *che in tanto si credeva fugitivo e ramingo,* apprenant que les troupes impériales étaient dispersées, il rassembla six mille hommes, tant rebelles que Turks, et vint mettre le siège devant Leutschau. Mais il dut abandonner l'entreprise. Changeant subitement de dessein, il se rendit à Ungvar, pour châtier le comte Bargoczy de sa soumission à l'Empereur. Là encore, il essuya un complet échec, perdit quatre cents hommes et dut faire retraite. Mais la cour

[1] Sebeville au Roi, 6 novembre 1683.
[2] *Ibid.*

impériale se montra très inquiète de cette course. On y craignait de ne pouvoir défendre les quartiers pris en Hongrie. De fait, Tékéli reprit Zepusio, et tua trois cents Polonais de Lubomirski, qui étaient cantonnés auprès de Karsmarsch.

Le reste de l'hiver fut troublé par des entreprises de partisans pour et contre les garnisons. La cour fit cependant remplir de vivres les magasins de Moravie, de Silésie et d'Autriche.

Pour regagner les bonnes grâces du Roi de Pologne et ménager sa susceptibilité, on envoya à Cracovie le comte de Schafftemberg, que l'on savait *persona grata* auprès de lui. Le comte de Wallenstein devait bientôt le rejoindre. Schafftemberg partit sans grand espoir dans le résultat de sa mission. Il savait quels étaient les procédés de Louis XIV et de ses agents vis-à-vis des seigneurs polonais, et combien au contraire était mesquine et maladroite la manière des Allemands [1]. Dans le courant de décembre, on avait cherché à conclure à Vienne avec la Suisse un traité pour recruter des soldats [2], et cela sans succès.

Lorsque prit fin l'année 1683, qui avait été marquée par la grande victoire du 12 octobre, rien n'avait été décidé sur ce qu'on ferait en 1684. Les conseillers de Léopold étaient dans la plus grande indécision. On constatait que l'auteur de la délivrance de Vienne était parti mécontent. Reviendrait-il l'année suivante? Le Turk accepterait-il la paix qu'on lui avait bien maladroitement fait offrir? A ces questions ne répondent pas les papiers officiels que nous avons dépouillés. Le marquis de Sébeville quitta en effet la cour impériale à la fin du mois de janvier 1684, à un moment où rien de décisif n'avait été envisagé par les conseillers de l'Empereur.

GAËTAN GUILLOT.

[1] Sébeville au Roi, 11 janvier 1684.
[2] *Ibid.*, 11 décembre 1683.

LA FIN D'UNE DYNASTIE

Les trois derniers souverains de Suède qui précédèrent l'avènement de Bernadotte au trône de Vasa furent Gustave III, Gustave IV et Charles XIII. Tous les trois furent des amis de la France et de ses gouvernants, et c'est par cette amitié qu'ils nous intéressent tout particulièrement. La reine Charlotte, dont les mémoires [1] viennent d'être publiés, fut la belle-sœur de Gustave III, la tante de Gustave IV et la femme de Charles XIII, qui succéda, non à défaut d'héritier, mais par le vœu de la nation, à son neveu. Les mémoires qui racontent ces trois règnes sont formés par un journal où la Princesse, pendant quarante années de séjour à la Cour de Suède, nota fidèlement tout ce qui se passait autour d'elle, la vie intime de cette cour, les événements qui s'y déroulèrent ; par une volumineuse correspondance avec son époux, avec Gustave III, son beau-frère, avec des personnages politiques ; et enfin par les lettres qu'elle adressait à sa grande amie, la comtesse Piper, et qui, sauf quelques intervalles, couvrent également une période de quarante années.

On ne peut se défendre, en lisant la vie de Gustave III et de son fils Gustave IV, de constater combien est précaire et peu enviable le métier de Roi. Le premier de ces deux princes, toujours en lutte contre les grands feudataires du Royaume auxquels il a imposé une constitution libérale, passe sa vie à déjouer leurs complots, jusqu'au jour où Anckarstrôm lui décharge son pistolet dans le dos et le tue au milieu d'un bal de la Cour. Le second, Gustave IV, est saisi, en plein jour, dans son propre cabinet, par une bande de conjurés appartenant tous à la

[1] *Mémoires et correspondance d'une reine de Suède, Hedvig-Élisabeth-Charlotte. 1774-1818*, par O.-G. de Heidenstam, Paris, Plon, 1912, in-8°.

noblesse. On le désarme, on le transporte dans une forteresse et on fait prononcer sa déchéance et celle de son fils par l'assemblée des États. Que de sang et de souffrances, d'un côté; que de larmes et de regrets de l'autre !

Quant au troisième monarque, Charles XIII, sa fin se dramatise également, mais de tout autre façon. Il donne un grand dîner pour fêter l'anniversaire de la naissance du prince royal, Bernadotte, toute la Cour et les autorités de la ville sont conviées; le roi se lève et commence un toast; tout à coup la pensée devient incohérente, le verre s'échappe de ses mains, il chancelle, son regard se trouble et finalement il tombe frappé d'apoplexie foudroyante.

Victor Hugo pensait peut-être à Charles XIII lorsque, décrivant en vers magnifiques un banquet royal sur lequel plane la mort, il montre le terrible spectre saisissant le royal convive et l'emportant

... la bouche encor mal essuyée.

Charles XIII n'ayant pas d'enfants avait dû, dès son arrivée au trône, se préoccuper du choix d'un héritier. A cet effet, il avait jeté son dévolu sur le prince Christian Auguste d'Augustenbourg, de la maison d'Oldenbourg, et parent du roi de Danemark, au nom duquel il gouvernait en Norvège. La Diète des États avait ratifié ce choix et le prince Christian Auguste était devenu prince royal de Suède. Mais il ne jouit pas longtenps de sa situation d'héritier du trône. En passant un régiment en revue, il fit une chute de cheval et fut relevé sans connaissance; quelques heures après il était mort, et cette mort laissait un vide et ouvrait à nouveau la question disputée de la succession au trône.

Les États étaient de nouveau convoqués, mais les députés étaient inquiets car on redoutait l'intervention des puissances étrangères dans le choix de l'héritier au trône. En première ligne parmi ces candidatures venait celle du roi de Danemark, Frédéric VI, qui s'offrait dans le but de renouveler l'union de

Calmar et la réunion des trois royaumes scandinaves sous le même sceptre. Cette candidature avait l'appui de la France, Napoléon ayant intérêt à voir établir la coalition des États du Nord contre la Russie et leur coopération dans le maintien du blocus continental contre l'Angleterre.

Venait ensuite dans la liste des candidats, le prince d'Oldenbourg, beau-frère d'Alexandre Ier, et qui serait, croyait-on, appuyé par la Russie.

Le roi Charles XIII avait un candidat préféré entre tous les autres ; c'était le prince d'Augustenburg, frère du prince héritier défunt.

Il y avait encore un candidat légitime, le prince Gustave, fils de Gustave IV, déchu, il est vrai, comme son père, de ses droits à la couronne, mais pouvant cependant être appelé, par la voie élective, à la porter ; il était à peine question de ce jeune prince, et ses partisans, les légitimistes, paraissaient abandonner la partie.

Un dernier prétendant, le prince Pierre de Holstein, était soutenu par un parti dont la reine Charlotte était le chef ; mais ce parti était bien faible, et la reine elle-même ne patronnait cette candidature que par esprit de famille, car le prince Pierre était un de ses parents personnels.

Au milieu de ces préoccupations et de ces divergences d'opinions se produisit un coup de théâtre bien extraordinaire. Le roi Charles XIII venait d'écrire à Napoléon pour lui demander son avis sur la candidature du duc d'Augustenbourg. Le but de sa lettre était d'amener l'Empereur à se prononcer et de savoir à quel point il tenait au choix du roi de Danemark.

Pour plus de sûreté cette lettre à l'Empereur avait été expédiée à Paris en double, par deux courriers de cabinet, les lieutenants Anckarsvärd et Hörner, qui devaient pour voyager prendre des chemins différents.

Le lieutenant Anckarsvärd arriva le premier à Paris et remit son paquet au ministre de Suède, M. de Lagerbielke, qui se rendit incontinent auprès de l'Empereur à Saint-Cloud.

Napoléon, au dire de Lagerbielke, était de charmante humeur ; il causa longuement avec l'ambassadeur suédois, et lui conseilla indirectement le choix du roi de Danemark. « Le colosse russe, dit-il, menace de vous écraser. Il domine dans la Baltique tout en jetant des regards de convoitise sur le Danube. C'est vous qui êtes les plus exposés. Vous n'avez pas de force à lui opposer. Seuls, vous êtes à sa merci. Je suis trop loin pour vous aider efficacement. Songez bien à ce que vous avez à faire. Unissez-vous au Danemark. Un grand État scandinave peut seul peut-être résister à ce colosse ; mettez de côté vos susceptibilités. Joignez-vous. »

C'était assez dire que l'Empereur, sans vouloir prononcer le mot, soutiendrait la candidature du roi de Danemark et l'union scandinave qu'elle devait assurer.

Le second courrier suédois, le lieutenant-baron Mörner, arriva le lendemain. Son collègue ayant déjà remis le premier double de ses papiers, Mörner n'avait plus rien à faire, si ce n'est à s'en retourner en Suède. Mais il voulut cependant visiter Paris et se rappelant qu'il avait été, pendant la campagne de Poméranie, prisonnier du maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, lequel l'avait traité avec une grande bonté, même jusqu'à le loger dans son quartier général, il désira le voir. Il demanda donc au consul général de Suède à Paris, M. de Signeul, de l'accompagner chez le maréchal.

En route ils causèrent des événements de la Suède, des divers candidats à la succession du trône. « Il n'y en a pas un seul qui nous convienne, disait Mörner. C'est un militaire qu'il nous faut ; un homme de valeur et un soldat éprouvé qui puisse nous aider à nous relever, à venger nos défaites ; un meneur d'hommes qui ferait de la Suède ce qu'elle a toujours été, une nation de guerriers. Ah ! si Napoléon voulait nous donner un de ses maréchaux ! Voilà ce qu'il nous faudrait, nous en ferions notre roi et il referait de nous un peuple de braves. »

— « Pourquoi pas Bernadotte, répondit Signeul. Il remplit justement ces conditions. Après Napoléon, c'est le meilleur des

hommes de guerre de l'Empire et il s'est montré partout excellent administrateur. »

De cette parole était sortie une nouvelle candidature au trône de Suède.

Mörner alla tranquillement trouver Bernadotte et lui offrit la couronne. S'il voulait accepter, la Suède tout entière le proclamerait, il serait élu héritier du trône et successeur de Charles XIII. Bernadotte accepta, sauf le consentement de Napoléon et l'approbation du roi de Suède.

Le seul qui ne savait rien de toute cette négociation, ce fut le représentant officiel de la Suède, le ministre Langerbielke. Elle se passait sous le manteau de la cheminée et en dehors des autorités compétentes. Il ne l'apprit qu'après le départ de Mörner pour la Suède, muni de l'acceptation de Bernadotte. L'irritation de ce diplomate fut extrême et il se demandait comment « un lieutenant d'infanterie qui exécute en secret le mandat d'une certaine propagande anonyme ose disposer du trône de la Suède et de l'avenir de sa patrie. »

En attendant, Mörner rentrait en Suède et propageait la nouvelle de la candidature de Bernadotte et de son acceptation éventuelle. Comme une traînée de poudre cette nouvelle se répandit dans tout le pays et fut accueillie avec enthousiasme par l'armée, avec faveur par les libéraux, avec sympathie par le public en général. On était charmé par l'idée d'avoir « un homme fort à la barre du vaisseau de l'État », qui lui apportait de la France le concours puissant de Napoléon. L'imagination populaire était en outre séduite par ce qu'il y avait de romanesque, de nouveau, voire même de révolutionnaire, dans ce choix, qui se faisait en dehors de toutes les traditions et de tous les usages.

Les États étaient réunis à Orebro pour procéder à l'élection de l'héritier, et le vieux Roi avait déjà préparé une proposition à soumettre à la Diète concernant l'élection du prince Frédéric d'Augustenbourg. Mais le revirement soudain qu'il constatait dans l'opinion publique le faisait hésiter à suivre son projet,

lorsque arriva à Orebro M. Fournier, ancien consul de France à Gothembourg, dépêché par Bernadotte pour chauffer sa candidature auprès de la Diète. Fournier dit combien Napoléon s'applaudissait du choix qui était fait d'un de ses maréchaux ; il s'engagea pour Bernadotte à un changement de religion ; il parla de ses vertus guerrières ; aux libéraux il vanta ses sentiments républicains ; aux membres du clergé protestant il fit observer que la famille du maréchal était huguenote et que ses penchants personnels étaient pour la Réforme ; aux hommes du gouvernement il attesta ses capacités administratives, son amour du travail, son génie pour les affaires. Et puis, un beau jour, à l'entrée de la salle des délibérations de la Diète, se trouva suspendu un magnifique portrait en pied du maréchal Bernadotte lui-même dans une attitude conquérante.

Le peuple était séduit, les députés se montraient favorables. Le vieux Roi seul hésitait. Il ne croyait pas à la sympathie de Napoléon pour la candidature de Bernadotte, et puis il se demandait si cet étranger, ce républicain, ce méridional avait des chances de faire le bonheur de la Suède. Fort habilement, Bernadotte avait déclaré qu'il n'accepterait son élection, même si elle était unanime, qu'en cas qu'elle fût agréable au Roi, et le Roi avait été touché et flatté de cette délicate réserve. Mais cependant la candidature d'Augustenbourg lui tenait au cœur. Enfin, il prit un grand parti, et soudain se levant, il dit : « Allons, le sort en est jeté. Puisque tout le monde le veut, à la grâce de Dieu ! Dieu fasse que ce soit pour le bonheur de la Suède. »

Et lui-même rédigea la proposition à soumettre aux États pour l'élection du maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, comme héritier du trône et successeur de Charles XIII. Cette proposition fut présentée formellement à la Diète, et votée par elle à l'unanimité. L'ordre de la noblesse l'avait acceptée sans opposition ; les trois autres ordres l'avaient adoptée par acclamation. Quant au peuple il manifesta un enthousiasme qui approchait du délire.

Ainsi se termina cette élection qui, comme le remarque judicieusement M. de Herdenstom, apparaît dans les annales de l'histoire comme un conte de fée, comme une saga du Nord. Et si jamais l'instinct d'un peuple l'a bien servi, c'est en cette circirconstance. Le sort lui a été propice. La Suède a eu la main heureuse.

Édouard Troplong.

LE DUC D'AIGUILLON

ET L'ANGLETERRE

(Juin 1771-avril 1773)

La façon dont le duc d'Aiguillon se comporta comme ministre des Affaires étrangères n'est pas sans présenter quelque intérêt. D'abord elle nous permettra de dire si le jugement presque unanimement sévère que les historiens ont porté sur cet homme est bien justifié : ensuite, elle nous éclairera sur une des époques les plus importantes de la diplomatie française au dix-huitième siècle, celle où le partage de la Pologne se consomme en présence de la cour de Versailles, incapable de l'empêcher. L'opinion en effet a justement vu en cet événement un des plus graves outrages qu'ait eu à subir notre honneur.

Les historiens français, Saint-Priest, le duc de Broglie, A. Sorel, qui ont traité cette question, ont expliqué l'inaction de la France par l'incapacité du duc d'Aiguillon ou plutôt par son indifférence pour tout ce qui regardait la défense des intérêts français. Des études plus récentes, telles que celles de Marion, de Bonneville de Marsangy, ont rendu cette explication inadmissible. Elles ont montré un duc d'Aiguillon toujours soucieux de remplir les devoirs inhérents à ses fonctions, aussi bien comme gouverneur de Bretagne que comme ministre des Affaires étrangères. Quelle ligne de conduite suivit-il pour venir en aide à nos alliés d'Orient, tout en maintenant la paix, conditions auxquelles le roi Louis XV lui avait donné la succession du duc de Choiseul? C'est par un rapprochement avec l'Angleterre qu'il tenta de réaliser ce projet. Un auteur allemand, Michaël Wolfgand, a exposé

cette politique dans une brochure intitulée *Englands stellung zur esten Teilung Polens* et parue à Hambourg en 1890. Mais cet auteur ne s'est servi que de documents anglais et par là même il a envisagé la question sous un point de vue trop partial. Nous reprendrons la même étude en employant les documents français trouvés, soit au ministère des Affaires étrangères, soit dans les archives personnelles du duc d'Aiguillon, dont son descendant le marquis de Chabrillan est le possesseur actuel.

I

En débutant, faisons remarquer ce que cette politique avait d'extraordinaire dans les circonstances où l'on se trouvait alors. Depuis le traité de Paris qui avait terminé la guerre de Sept ans, la France n'avait cessé de songer à prendre sa « revanche ». L'Angleterre de son côté conservait une attitude hostile à notre égard et évitait soigneusement toute relation avec nous. Les troubles des colonies d'Amérique avaient semblé un instant devoir favoriser les espérances de la France. Mais depuis quelque temps tout était rentré dans le calme. Choiseul n'en maintenait pas moins ses projets; et à la fin de l'année 1770 la guerre avait été sur le point d'éclater à propos du futile prétexte des îles Falklands. Mais Louis XV avait des goûts plus pacifiques : il congédia son ministre, trop entreprenant à son gré. On conçoit donc combien, au lendemain même de ces bruits de guerre, ce rapprochement devait sembler surprenant aux peuples des deux nations. Et pourtant le duc d'Aiguillon conçut ce plan dès son arrivée au ministère, le 6 juin 1771 : il s'en confie à son ami le comte du Châtelet, ancien ambassadeur à Vienne et à Londres. La conversation de ces deux hommes nous est conservée dans une pièce qui se trouve chez le marquis de Chabrillan. Comme on devait s'y attendre, le comte du Châtelet est effrayé des idées qu'il rencontre chez le nouveau ministre : « On ne peut être trop circonspect dans l'exécution d'un plan aussi dange-

reux » lui dit-il, et il lui expose toutes les considérations qui rendent le projet impraticable. « Jamais, non jamais vous n'établirez aucun concert, aucune union de la France à l'Angleterre que ce ne soit dans le but unique de vous tromper et de vous faire donner dans quelque piège. Les intérêts des deux couronnes sont trop opposés, les préjugés de rivalité trop établis dans les têtes de tous les Anglais pour qu'il y ait un homme sensé en Angleterre qui puisse imaginer comme une chose possible le projet de réunir à des points communs l'intérêt politique des deux nations et qui, quand il apercevrait la lueur d'une connaissance au moins fort incertaine si elle n'est pas fausse, eût le courage de la suivre et l'autorité nécessaire pour faire prévaloir sa propre conviction ». Prédictions pleines de bon sens, et qui devaient se réaliser en tout point, mais qui n'eurent point le don de convaincre le duc d'Aiguillon. Car ce n'est pas le côté le moins curieux de cette histoire que la ténacité avec laquelle le ministre poursuivit son plan, malgré les hommes, et même malgré les événements.

Pour exécuter ce projet il fallait commencer par s'attirer les bonnes grâces de l'Angleterre. C'est ce qu'il fit dès son arrivée au pouvoir en accédant aux exigences même les plus injustifiées du ministère britannique. C'est ainsi qu'il fait payer les porteurs anglais du *papier de Canada* dans le but « d'éviter des difficultés au ministère anglais à la Chambre des Communes » (dépêche du 28 juin 1771). Il donne l'ordre à nos pêcheurs de ne plus aller sur une partie de la côte de Terre-Neuve qui nous est contestée « quoiqu'il nous serait facile de répondre aux arguments de l'Angleterre; mais il vaut mieux garder le silence que de renouveler avec l'Angleterre une discussion qui ne servirait qu'à aigrir nos deux cours ». Il est vrai que cette bonne volonté eut sa récompense lorsque, au mois d'août 1772, des marins anglais s'étant livrés à des voies de fait sur des pêcheurs français, lord Rochford, ministre des Affaires étrangères en Angleterre, fit savoir à Versailles qu'il désapprouvait ces violences, avant même que le ministre français en fût averti et qu'il en eût porté

plainte. Bien que d'Aiguillon se doutât que ce bon procédé était plutôt motivé par un sentiment de rivalité existant entre les ministres anglais que par le désir de nous plaire, il s'en montra très fier auprès des représentants étrangers. Il voulut y faire voir une preuve éclatante de la bonne entente qui existait maintenant entre la France et l'Angleterre.

Mais tout cela n'avait pour but que de faciliter des négociations de plus grande importance, nécessitées par les événements qui se déroulaient alors en Europe. C'était l'époque en effet où les trois puissances de l'Est — Prusse, Russie, Autriche — jetaient les masques et s'apprêtaient à s'approprier une partie de la Pologne. Le duc d'Aiguillon avait estimé qu'il ne pourrait s'opposer à cette catastrophe que par une entente avec l'Angleterre. Le moment était donc venu d'agir. C'est ce qu'il fit en mars 1772. ainsi que l'atteste une note conservée au ministère des Affaires étrangères[1], qui fut envoyée le 23 mars 1772 à lord Rochford après avoir été lue et approuvée la veille par le conseil.

« La France et l'Angleterre, y est-il dit. deux aussi grandes puissances qui ont leur considération à maintenir et leur commerce à protéger, ne doivent pas voir avec indifférence l'atteinte que cet arrangement (relativement à la Pologne) portera à la balance du pouvoir et du commerce telle qu'elle est établie par les derniers traités de paix, ni la révolution qui en résulterait infailliblement dans le système de l'Europe. Mais comme elles paraissent également éloignées d'activer un incendie qui semble prêt à s'éteindre, il s'agit de faire choix d'un moyen qui peut être efficace sans être dangereux. Parmi ceux qui se présentent à l'esprit, le plus simple et le plus efficace serait que chacune des deux puissances se prévale auprès de son alliée (c'est-à-dire la Grande-Bretagne auprès de la Russie, et le roi vis-à vis de l'Autriche) du droit que l'amitié réciproque leur donne, pour tâcher de fixer l'attention de ces deux puissance sur la faute qu'elles sont à la veille de consommer.

[1] Affaires étrangères, correspondance d'Angleterre, supplément 19.

« Sa Majesté Britannique pourrait plus particulièrement faire entendre à la Russie que son amour pour la paix et son amitié pour l'impératrice de Russie ayant dirigé jusqu'ici sa conduite dans les troubles actuels, elle applaudissait aux succès des armées russes et au fruit que la Russie était au moment de recueillir de ses victoires en Turquie; mais qu'elle ne verrait qu'avec une peine extrême qu'on les ferait servir d'occasion et de prétexte pour porter atteinte aux intérêts les plus chers de la nation anglaise à laquelle ces troubles étaient totalement étrangers, en rendant le commerce du nord précaire et en lui enlevant celui de la mer Baltique en particulier. Elle ajouterait qu'elle est bien persuadée que les sentiments de l'impératrice de Russie pour le roi d'Angleterre ne lui permettront pas de donner la main à ces arrangements aussi contraires aux intérêts les plus essentiels de la Grande-Bretagne qu'à ceux de l'empire russe même.

« Le roi de son côté tiendrait un langage semblable à la cour de Vienne son alliée. Sa Majesté appuierait sa représentation et la déclaration qui l'accompagnerait de tous les motifs que fournissent les circonstances et les sentiments connus du ministère autrichien relativement à la puissance prussienne.

« Si le roi et le roi de la Grande-Bretagne se portent à cette démarche, les deux cours impériales s'empresseront de se communiquer réciproquement les déclarations correspondantes. L'uniformité de la conduite de deux aussi grandes puissances ne peut manquer d'effrayer le ministère russe et autrichien. L'*intelligence entre la France et l'Angleterre* ainsi établie, sans ostentation et sans aucun air de menace, pourra opérer la destruction de tous les motifs de crainte et de ménagements qui semblent conduire les deux impératrices comme malgré elles à des mesures dont il est impossible qu'elles ne sentent pas ultérieurement les dangers présents et les conséquences éloignées. Si ces deux cours écoutent la voix de leur propre intérêt, le démembrement de la Pologne ne pouvant s'opérer que par la connivence concertée, l'ambition du roi de Prusse se trouvera déjouée dans ses projets. Elles ne manqueront pas d'ailleurs de moyens pour mettre les

projets du prince en défaut surtout en s'unissant pour donner une autre phase à la pacification avec les Turcs.

« On observerait l'impression que cette démarche combinée pourrait produire et pourvu qu'elle soit promptement exécutée la France et l'Angleterre pourront se flatter de trouver dans la suite des événements des moyens ultérieurs de travailler de concert à atteindre le but commun qu'elles doivent se proposer, sans se départir du système pacifique qu'elles paraissent avoir également à cœur de maintenir. »

Les termes de cette note méritent d'être retenus. Il ne s'agit pas, pour le moment, du moins, d'une véritable alliance sanctionnée par un traité écrit, mais d'une simple démarche concertée d'avance entre les deux cabinets et destinée à faire naître *l'opinion d'une intelligence* entre la France et l'Angleterre. Le duc d'Aiguillon se montrait singulièrement avisé lorsqu'il dénonçait Frédéric II comme le principal auteur de toute l'intrigue qui allait aboutir au partage de la Pologne, et déclarait que c'était contre lui qu'il fallait concentrer tous ses efforts; jugement que d'ailleurs les études modernes ont confirmé [1].

Malheureusement, l'Angleterre ne donna pas suite à cette proposition. Il est juste de lui en faire supporter toute la responsabilité. Le gouvernement qui présidait alors à ses destinées était animé par la crainte de mécontenter l'opinion autant que par celle d'être entraîné à la guerre. Les raisonnements du duc d'Aiguillon réussirent cependant à l'émouvoir et il adopta un système intermédiaire qui n'avait ni le mérite de sauvegarder sa dignité ni celui de faire croire à une entente entre la France et l'Angleterre, point qui était l'essentiel du projet du duc d'Aiguillon.

Lord Rochford fit des représentations à la cour de Pétersbourg, mais sans se concerter préalablement avec la France, ce qui enlevait à ses démarches toute leur portée. Comme on devait s'y attendre, elles n'obtinrent même pas de réponse.

[1] Cf. A. Sorel, *la Question d'Orient au dix-huitième siècle*.

Lord Rochford, un peu vexé, s'en ouvrit au mois de juillet 1772 à notre ambassadeur le comte de Guines qui en fit part au duc d'Aiguillon. « Nous ignorions, lui répondit ce dernier, que l'Angleterre eût fait à Pétersbourg des démarches à ce sujet et qu'elles eussent été inutiles. Celles que nous aurions pris sur nous de faire dans le même esprit n'auraient pas été plus efficaces et il paraît qu'il faut attendre la publicité du plan qui a été concerté et des dispositions qui se feront en conséquence. »

Les hommes d'État anglais étaient donc bien peu avisés lorsqu'ils se plaignaient plus tard de cet échec au duc d'Aiguillon. Le comte de Guines, neveu de Choiseul, et par là même hostile à d'Aiguillon, favorisait complaisamment ses reproches. Il parlait « du rôle lamentable que notre cour avait joué en ces circonstances », et se faisait un plaisir d'écrire au ministre français « qu'il croit devoir ne pas rappeler à mylord Rochford un sujet qui lui est désagréable et qui nous attire de sa part des réflexions qu'il vaut autant s'épargner ».

Or, la pièce que nous avons citée plus haut — et à laquelle personne n'a fait allusion jusqu'à présent — atteste, sans qu'il soit possible de le nier, que le duc d'Aiguillon a tenté, en temps opportun, un effort pour sauver la Pologne. Sa date ne peut faire de doute pour personne ; elle est inscrite en haut de la première page, avec indication du jour où elle fut envoyée à Londres. D'ailleurs ses termes mêmes indiquent qu'elle fut rédigée avant la proclamation officielle du partage de la Pologne, c'est-à-dire avant septembre 1772 et non pas, comme on pourrait le croire d'après la brochure de M. Michaël Wolfgang, en mars 1773, date qui aurait justifié le mot à lord Rochford « c'est après dîner moutarde ». Le duc d'Aiguillon pouvait donc répondre à tous les propos malveillants par cette lettre, pleine de dignité et de justesse, adressée au comte de Guines : « Je ne sais pas, monsieur, pourquoi vous craignez de la part de mylord Rochford des réflexions que vous croyez devoir nous épargner au sujet du partage de la Pologne. Le ministère anglais fut dans le temps informé de nos dispositions à cet égard. M. le comte d'Har-

court (ambassadeur d'Angleterre à Paris) ne les lui laissa pas ignorer, et mylord Rochford se rappellera aisément que nous n'avons pas été en reste sur cet objet avec l'Angleterre et *qu'il ne tint qu'à elle de concerter avec nous les moyens propres à prévenir le démembrement dont il s'agit.* »

II

C'est à ces propositions seulement que se sont limitées les tentatives du duc d'Aiguillon pour sauver la Pologne par une entente avec l'Angleterre. Les négociations qui suivront et qui seront poussées beaucoup plus loin sont relatives à la Suède. Elles ne seront donc pas faites hors de propos, comme l'a cru M. Michaël Wolfgang qui semble avoir fait une confusion regrettable entre ces deux phases des négociations. Ce n'est pas à dire qu'aux cours des pourparlers le duc d'Aiguillon n'ait fait valoir la possibilité qu'une alliance entre la France et l'Angleterre fasse revenir les trois puissances co-partageantes sur leurs décisions relatives à la Pologne. Mais leur principal objet ce n'est plus la Pologne, mais bien la Suède.

On sait, en effet, que le 19 août 1772 se produisait à Stockholm un événement qui modifiait notablement la forme du gouvernement de la Suède. Le roi Gustave III, poussé secrètement par le duc d'Aiguillon, avait en cette journée rétabli son autorité qui lui était disputée jusqu'alors par les diètes. Il délivrait par là même son pays de l'anarchie et le soustrayait à l'ambition de ses voisins qui poursuivaient sur la Suède les mêmes vues que sur la Pologne. Aussi la Prusse et la Russie virent-elles avec un grand déplaisir cette révolution et s'apprêtèrent-elles à imposer de force à la Suède son ancienne constitution. Mais elles avaient compté sans la France, qui prit résolument le parti du roi de Suède et déclara qu'elle ne souffrirait pas qu'on l'attaquât. Comme au lendemain de la révolution, Gustave III exprimait ses craintes sur les dispositions de ses voisins, d'Aiguillon lui fit

dire par Vergennes « que le roi de Suède ne s'inquiète pas de ses voisins, nous les contiendrons, c'est notre affaire ; mais la sienne est de contenir ses sujets et il n'y réussira, surtout dans ces commencements, que par la fermeté la plus absolue et la plus inébranlable ».

Pour « contenir ses voisins », d'Aiguillon tenta avec l'Angleterre une politique semblable à celle qu'il avait suivie sans succès pour venir en aide à la Pologne. Preuve manifeste de son attachement à un système qu'il considérait comme le seul capable de s'opposer efficacement à la coalition des trois puissances orientales.

Chose curieuse, les avances semblent avoir été faites cette fois-ci par l'Angleterre. Le comte de Guines avait déjà remarqué à plusieurs reprises les allusions que lui faisait lord Rochford au sujet d'une alliance avec la France ; il n'y avait pas attaché grande importance, croyant que c'était plutôt pour nous compromettre aux yeux de l'Europe que pour nous être utile. Mais certain jour de juillet 1772, ces propositions furent faites avec une telle précision par lord Holderness (un des amis particuliers du roi Georges III) que le comte de Guines crut devoir en avertir le duc d'Aiguillon.

« Dans les différents entretiens que j'ai eus avec lui (lord Holderness) sur ce sujet, j'ai toujours plus écouté que parlé, et enfin avant-hier où je passai la journée avec lui à la campagne, il s'ouvrit davantage et me dit en propres termes : « Eh bien ! quand nous tendrons-nous la main ? Les événements présents (le partage de la Pologne) prouvent que la France et l'Angleterre ne sauraient mieux faire. Le roi m'en parle souvent et est sur ce point absolument de mon avis. Vous devriez faire en sorte que je fusse chargé de traiter cette affaire avec vous. »

Le comte Holderness propose, pour former ces liaisons, de passer un traité de commerce entre la France et l'Angleterre.

C'était de la part de Georges III seulement que lord Holderness faisait ces propositions. Elles témoignaient que le roi d'Angleterre souhaitait ce rapprochement. Et c'est à ce titre seulement

que le duc d'Aiguillon les prend en considération. « Nous serions certainement très disposés à convenir avec l'Angleterre des moyens de faire prospérer le commerce respectif des deux nations et nous sommes trop persuadés des dispositions favorables du roi d'Angleterre pour douter de ses sentiments à cette égard, mais il faudrait nécessairement que toute négociation sur cet objet passât par le ministère. L'insinuation que le comte d'Holderness vous a faite à ce sujet est un commencement dont il est à souhaiter que les suites puissent aboutir à un succès certain. Vous devez écouter tout ce que ce lord pourra vous dire sur cet objet et vous borner à lui donner des assurances générales de l'empressement et du zèle que nous mettrons dans cette affaire s'il en était sérieusement question. »

A peine quelques mois plus tard, le bruit d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre se répandait dans les milieux industriels. Qu'est-ce qui provoqua cette opinion? On ne saurait le dire; mais elle prit une telle consistance que le 20 novembre 1772 le comte de Guines se crut autorisé « de pouvoir en parler en plaisantant à mylord Rochford avec ménagement cependant, parce qu'il sait que c'est son rêve politique. On voit toujours qu'il traite cette matière avec complaisance et qu'il voudrait bien que ce plan fût son ouvrage ».

Il convient à ce propos de déterminer quels furent les véritables sentiments des ministres anglais au sujet de cette alliance. M. Michaël Wolfgang prétend qu'ils repoussèrent toujours catégoriquement les offres du duc d'Aiguillon. Il cite à ce sujet une lettre, datée du 11 décembre 1772, de lord Rochford à son chargé d'affaires à Paris. Le ministre anglais ordonne à son agent de démentir le bruit d'une alliance étroite entre la France et l'Angleterre « tout en reconnaissant que si le ministre français souhaite de maintenir la paix qui existe actuellement et s'efforce d'assurer la tranquillité générale de l'Europe, l'Angleterre poursuit le même but ». Quant aux propositions du duc d'Aiguillon, lord Rochford fait la déclaration suivante : « Je ne sais, à parler franchement, dans le moment actuel d'autres choses

possibles pour nous que d'attendre patiemment et de prêter attention aux intentions des trois cours, d'employer vis-à-vis de la France le même langage pacifique que nous avons tenu jusqu'ici, et de ne pas accepter les plans que les Français déclarent poursuivre, *ni non plus de les repousser trop rudement.* » C'est évidemment là le langage d'un homme qui ne veut se compromettre ni dans un sens ni dans un autre; personnellement Rochford aurait peut-être souhaité l'alliance anglo-française. Le roi d'Angleterre, qui montrait « une sympathie naturelle pour la France surtout en raison de la forme de son gouvernement », partageait ce désir, mais ces deux hommes n'avaient ni la volonté ni l'autorité nécessaires pour imposer leurs vues à la masse de la nation anglaise qui, elle, conservait sa haine contre la France. Pour le moment, lord Rochford préférait demeurer dans le vague, ce qui lui permettait de temporiser sans prendre de parti. Le duc d'Aiguillon se rendait-il exactement compte de la situation? Toujours est-il que, le 17 décembre 1772, il écrivit au comte de Guines la lettre suivante entièrement de sa main : « Je vois, monsieur, par vos dernières dépêches, que vos négociations avec le ministre britannique prennent une forme très intéressante, qui exige la plus grande attention de notre part. Comme il est essentiel pour en assurer le succès que vous soyez parfaitement instruit du système politique du roi, de ses résolutions et de ses vues, et qu'il est bien difficile que je puisse vous donner par écrit cette connaissance avec le détail nécessaire, je vous prie de faire partir sans délai le sieur Garnier. »

Le sieur Garnier était le principal secrétaire de l'ambassade française à Londres. Il revient de Paris le 28 janvier 1773, porteur d'une importante instruction qui débute ainsi :

« Jamais peut-être il n'y eut de circonstances plus favorables que celles du moment présent pour établir et cimenter entre les deux puissances un système politique qu'elles adopteraient de concert pour leur intérêt commun et celui de toutes les autres nations. Il y a dix ans révolus que la paix a été renouvelée

entre la France et la Grande-Bretagne, et le roi d'Angleterre, ainsi que son ministre, paraissent sincèrement animés du désir de la perpétuer. Les ministres anglais présentent à cet égard une uniformité de principes et de vues dont Sa Majesté est d'autant plus satisfaite qu'elle y répond parfaitement par les sentiments les plus réciproques. Mais jusqu'à présent leurs intentions respectives se bornent à des assurances générales, et il serait à désirer que sur certains objets principaux, les deux couronnes prissent ensemble des engagements solides, qu'elles sont également intéressées à former. »

Suivent les deux moyens que le duc d'Aiguillon préconise pour arriver à ce but :

1° Un traité de commerce entre la France et l'Angleterre ;

2° Un traité d'alliance défensive dans lequel on pourrait faire entrer l'Espagne et la Suède si l'Angleterre y accédait.

L'instruction se termine par cette mise au point de l'affaire de Suède qui motivait d'ailleurs toutes les propositions précédentes :

« L'Angleterre a d'abord suspendu son jugement sur les événements survenus en Suède, mais quand elle a été fidèlement instruite de toutes les circonstances de cet événement elle a donné des conseils pacifiques à la cour de Russie. Mais si contre toute apparence cette cour se déterminait à attaquer le roi Gustave, le roi de France, fidèle à ses engagements, ne pourrait pas se dispenser de lui fournir des secours. La cour de Londres a seulement témoigné le désir qu'une escadre française ne fût pas envoyée à cette occasion dans la Baltique. Le roi, en se conformant sur ce sujet aux désirs de l'Angleterre, est bien persuadé que Sa Majesté Britannique est trop juste pour désapprouver les autres espèces de secours qu'il donnera, s'il est nécessaire, à son allié en lui envoyant un corps de troupes auxiliaires qui passeraient à Gothembourg sur des bâtiments de transports. »

Le comte de Guines ne semble pas avoir mis une grande ardeur à faire aboutir cette négociation. Aux idées du ministre il fait les objections suivantes :

D'abord il a pris sur lui de ne pas démentir le bruit qu'une flotte française soutiendrait la Suède dans la Baltique pour inciter l'Angleterre à empêcher la guerre. Ensuite, il fait remarquer qu'il ne faut pas confondre les sentiments du roi d'Angleterre et ceux de son peuple.

Quant aux moyens proposés pour affermir et multiplier les liaisons qui existent entre les deux puissances, il en est un qu'il déclare absolument impraticable, c'est celui d'un traité de commerce. L'autre, le traité d'alliance défensive, ne ferait que procurer des avantages à l'Angleterre sans aucune compensation pour nous. En outre cette alliance ne pourrait s'établir que progressivement, ce qui lui ôterait toute son utilité dans les circonstances actuelles.

Cependant l'ambassadeur français fit part des offres du duc d'Aiguillon à lord Suffolck, qui remplaçait lord Rochford absent pour le moment. Lord Suffolck lui demanda « comment la France et l'Angleterre unies pourraient s'opposer aux vues des puissances du Nord ». Le comte de Guines lui exposa alors en détail que les deux cours unies agiraient d'abord sur l'Autriche pour la décider à abandonner ses prétentions sur la Pologne, en compensation de quoi on ferait cesser la guerre des Turcs. Puis on interviendrait à Pétersbourg « en faisant envisager à cette cour la possibilité de terminer la guerre turque d'une manière avantageuse pour elle, si elle consentait à renoncer à toute entreprise contre la Suède et à s'unir avec les puissances confédérées contre la Prusse ». C'était en effet retourner contre Frédéric sa propre politique pour l'obliger à se désister « des entreprises iniques qu'il s'est permis et qu'il projette encore d'exécuter ».

« Cet exposé, ajoute le comte de Guines, quoique répondant aux vues du ministre, ne semble pas devoir rien changer au système indécis et temporisant de cette cour. »

L'idée du traité de commerce n'eut pas un meilleur sort. Le duc d'Aiguillon en avait confié dès le mois de novembre 1772 la négociation à un commerçant anglais du nom de James Bour-

dieu. Le 20 novembre 1772, Bourdieu faisait savoir à d'Aiguillon que le premier ministre anglais lord North « n'était pas éloigné d'un projet de traité de commerce entre la France et l'Angleterre, mais qu'il demandait quelques éclaircissements ». Sur ce, d'Aiguillon fit demander au contrôleur général, l'abbé Terray, son avis sur la possibilité de ce projet. Ce dernier s'y montra très hostile. Il fit ressortir que les ouvrages d'acier et les lainages français ne pourraient pas supporter la concurrence des produits similaires anglais. « D'ailleurs, ajoute-t-il, il subsistera toujours une grande différence entre les avantages retirés par la France et ceux retirés par l'Angleterre. C'est que l'Angleterre ne produisant pas de vins ne ferait réellement aucun sacrifice de sa culture ou de son industrie nationale; au lieu que nous en ferions un très grand des fabriques réellement établies en France. Il faut observer que, malgré les droits exorbitants imposés sur cette denrée, nous en vendons une très grande quantité parce que nos vins et nos eaux-de-vie ne peuvent être suppléés par aucune denrée de pareille nature. »

Ces arguments durent convaincre le duc d'Aiguillon, car il ne reparla plus de son projet. De l'autre côté du détroit on n'était guère plus pressé de s'exécuter. Lord North faisait répondre par James Bourdieu, le 2 mars 1773, « qu'il était très sensible aux vues amicales du duc d'Aiguillon que témoignait son projet de traité de commerce. Mais le Parlement était en ce moment occupé de trop de questions pour lui en soumettre une nouvelle ». C'était une fin de non-recevoir. D'ailleurs lorsqu'en 1787 ce traité fut conclu, ce fut d'Angleterre que s'élevèrent les principales protestations.

Les pourpalers en étaient là et ne semblaient pas devoir être repris lorsque le 29 mars 1773 arriva à Londres le sieur de Martanges, secrètement chargé par le duc d'Aiguillon d'une mission auprès du cabinet britannique.

Quelle était la nature exacte de cette mission? Le sieur de Martanges venait-il « relancer » le gouvernement anglais au sujet des propositions précédemment faites, ou bien avait-il

simplement pour but de sonder les intentions de la cour de Londres en cas que la France interviendrait directement en faveur de Gustave III? C'est plutôt à cette deuxième solution qu'il semble falloir s'arrêter. En effet, la Russie devenait de plus en plus menaçante. Aussi à Versailles songeait-on sérieusement aux moyens qu'il faudrait employer pour secourir la Suède. Le plus sérieux obstacle à ce projet c'était l'Angleterre si elle s'opposait à notre intervention. Dès le mois de mars 1773, d'Aiguillon savait presque sûrement que cette puissance ne s'unirait pas à nous. Mais le Gouvernement britannique irait-il, par crainte de l'opinion publique, jusqu'à nous empêcher par les armes de secourir notre alliée ? C'est ce dont M. de Martanges vint s'assurer.

Le duc de Broglie a dit quelques mots, dans *le Secret du Roi,* sur cette curieuse négociation. M. Charles Bréard a consigné, dans le volume intitulé *Correspondance du général major de Martanges*, les dépêches où Martanges rend compte de ses conversations avec les ministres anglais. Nous ne les reproduirons donc pas ici. Nous nous contenterons d'attirer l'attention sur un point qui a une très grande importance pour la compréhension des faits qui suivront. Le mercredi 7 avril, lord Rochford prit à part M de Martanges à la sortie du « Lever du roi ». Il lui apprit que le duc d'Aiguillon avait l'intention d'envoyer une escadre dans la Méditerranée pour y attaquer la flotte qui combattait contre la Turquie. « Dans ce cas-là, nous serions peut-être obligés de nous battre, lui dit Rochford. — Et peut-être, reprit Martanges, même de ce côté-là nous ne nous battrons pas. — Peut-être, a simplement répondu Mylord d'un ton et d'un air qui voulait dire : au moins si cela arrive ce ne sera pas de ma faute. » Le gouvernement anglais fera tout ce qu'il pourra pour faire traîner les choses en longueur. « Mais lorsque les frais d'un armement indispensable seront une fois faits et que la baisse des fonds qui en sera la suite nécessaire sera une fois soufferte, on craint que l'espoir et l'honneur de la nation ne s'aigrisse et que le cheval n'emporte le cavalier. »

Lorsque le 12 avril le duc d'Aiguillon avertissait le comte de Guines « que le roi a fait armer à Toulon deux vaisseaux et six frégates » dans le but d'attaquer la flotte russe qui combattait dans la Méditerranée, il savait donc parfaitement à quoi il s'exposait. Les dépêches de M. de Martanges ne lui avaient pas laissé ignorer que, de quelque façon qu'il secourût la Suède, il trouverait l'Angleterre en face de lui.

Et cependant huit jours plus tard, le 19 avril exactement, une nouvelle dépêche de Versailles annonçait « que le roi a donné ordre à l'escadre de rester dans le port jusqu'à nouvel ordre à l'exclusion des trois vaisseaux destinés à Brest et de deux frégates qu'il envoie dans l'archipel ».

Qu'est-ce qui a motivé cette décision? Est-ce la crainte de l'Angleterre ? C'est l'opinion communément admise et qu'ont contribué à accréditer les ennemis du ministre. Favier, dans le rapport qu'il rédigeait sur la « Politique des cabinets de l'Europe » pour être remis à Louis XV par le comte de Broglie, flétrit la conduite du ministre en cette occasion. Depuis lors les historiens ont répété le même jugement, si bien que le désarmement de Toulon sous la menace de l'Angleterre apparaît comme le couronnement de la politique d'abdication que d'ordinaire on attribue au duc d'Aiguillon.

Si l'on examine les faits de plus près, il ne semblera pas qu'ils doivent être jugés de la même façon.

Nous avons déjà fait remarquer que le duc d'Aiguillon connaissait les intentions de l'Angleterre lorsqu'il prenait la décision du 12 avril. Or rien ne fut changé dans les dispositions de la cour de Londres entre le 12 et le 19. Ce ne fut que le 21, deux jours après que l'ordre a déjà été donné à Versailles d'arrêter l'armement de Toulon, que lord Rochford avertit le comte de Guines « qu'il a été décidé au conseil d'armer quinze vaisseaux de ligne et qu'on augmenterait les armements en proportion des nôtres ». Ceci résulte de l'ordre dans lequel sont notés les faits dans les dépêches qui s'échangèrent entre Londres et Versailles. En veut-on encore une preuve plus probante?

C'est le rapport que le duc d'Aiguillon fit rédiger pour mettre la cour de Madrid au courant de notre conduite lors de ces événements.

« Sa Majesté Très Chrétienne a ordonné qu'on arme à Toulon une escadre de douze vaisseaux de ligne et de six frégates en annonçant que son objet n'est que de lui faire faire des évolutions et d'exercer sa marine. Si les événements exigeaient qu'on lui donnât une autre destination, le roi d'Espagne en serait prévenu dans le temps et elle ne pourrait avoir lieu que dans le cas où le roi de Suède attaqué par la Russie demanderait en sa faveur une diversion dans l'Archipel, contre les vaisseaux que l'Impératrice Catherine y entretient depuis plusieurs années.

« Cependant le roi n'a pas encore perdu l'espérance que la paix ne sera pas interrompue et il regarde comme un augure favorable l'envoi d'un ministre plénipotentiaire que la Czarine vient de nommer pour résider auprès de Sa Majesté.

« L'Angleterre, pressentie sur ses intentions en présence de ces événements, nous fit savoir qu'elle ne s'opposerait pas à un envoi de troupes en Suède ou à un secours en argent. Mais qu'en cas où nous armerions une escadre, elle se verrait obligée d'en envoyer une dans la mer où la nôtre se porterait, et que malgré ses intentions pacifiques, elle ne répondait pas de ce qui pourrait survenir entre les deux escadres à la suite de la vivacité des officiers, des prérogatives de pavillon, ou d'autres circonstances imprévues; que d'ailleurs elle n'avait aucun engagement avec la Russie, qu'elle en était mécontente et qu'elle ne cessait de l'exhorter à ne point attaquer la Suède.

« Au reste, l'Angleterre paraît être dans l'intention de se régler entièrement quant au temps et quant à la manière sur notre armement maritime et à ne mettre aucune précipitation dans les ordres qu'elle donnera pour préparer le sien.

« Elle n'en a même encore donné aucun, quoiqu'elle soit informée de ceux que le roi a donnés à Toulon.

« Sur ce qu'on apprit il y a quelques jours que la cour de Pétersbourg paraissait ralentir les dispositions et les préparatifs mili-

taires qu'on supposait destinés contre Sa Majesté Suédoise, le roi a jugé devoir aussi ralentir l'armement maritime à Toulon.

« C'est alors que le roi, voulant éviter au roi d'Angleterre la nécessité d'armer de son côté une escadre, ce qui pourrait être sujet à des inconvénients qu'il faut tâcher de prévenir, l'avertit de ses dispositions. »

Le duc d'Aiguillon a-t-il jamais sérieusement pensé à faire la guerre? C'était retomber dans les errements pour lesquels Choiseul avait été obligé de quitter sa place, et les termes du rapport que nous venons de citer indiquent bien que telle ne fut pas la pensée du ministre. Alors quel but poursuivait-il en faisant armer une escadre à Toulon?

Pour essayer de le comprendre, il faut se rendre compte de l'état d'esprit qui régnait en Europe à ce moment. Un grand désir de la paix y dominait, que ce fût à Paris, à Londres, à Vienne, à Berlin, et même à Pétersbourg. Les finances avaient été épuisées dans la plupart des pays par la dernière guerre et l'on était incapable d'en soutenir une nouvelle. C'était celui qui paierait d'audace qui serait le plus fort et c'est ce principe que Frédéric mit en œuvre lorsqu'il opéra le partage de la Pologne malgré la France et l'Angleterre. C'est ce que tenta de faire le duc d'Aiguillon pour son compte en avril 1773.

Depuis qu'il était au pouvoir, nous l'avons déjà dit, il s'était efforcé d'accréditer en Europe l'opinion d'une entente secrète entre la France et l'Angleterre. Il avait fait grand bruit du bon procédé qu'avait eu à notre égard le ministère britannique lors de l'affaire des pêcheurs de Terre-Neuve. Puis, il avait laissé transpirer qu'un traité de commerce se préparait entre les deux nations. Lord Rochford, craignant que ces agissements ne le compromissent, écrivait en décembre 1772 à Saint-Paul, chargé d'affaires anglais à Paris : « Comme dernièrement le duc d'Aiguillon s'est efforcé de répandre l'opinion que notre cour et la sienne étaient en parfaite entente au sujet de l'état politique en Europe, selon toute vraisemblance pour favoriser la réalisation de quelque plan spécial qu'il a en vue, vous aurez à cœur d'éclairer les

ministres des cours étrangères sur les véritables intentions de l'Angleterre. » Il faut croire que, malgré tout, les efforts du duc d'Aiguillon avaient porté leur fruit, puisqu'en Pologne on était déjà persuadé de la véracité de ces informations, ainsi que l'atteste cette lettre de Thomas Wranghton à lord Suffolk écrite à la fin de l'année 1772 : « Votre Excellence ne peut pas se figurer quelle joie cette nouvelle éveille ici dans le public. Comme les Polonais y voient le seul moyen de les sauver du danger présent, ils sont tout à fait prêts à y croire et considèrent que c'est de ma part un silence et une circonspection tout à fait inutiles, quand je leur assure qu'une semblable nouvelle ne m'est parvenue d'aucun côté » C'était d'ailleurs à peu près l'opinion générale qu'on avait des dénégations de l'Angleterre au sujet de cet accord. Les preuves sont abondantes, lettres, journaux, et partant trop longues à énumérer, de cette conviction qu'on avait en Europe qu'il existait une entente entre la France et l'Angleterre.

Aussi, lorsqu'en avril 1773 on vit la France armer une escadre et quelques jours après l'Angleterre imiter son exemple, on ne douta point que les deux puissances ne fussent de concert pour opérer une entreprise commune. Cette opinion semblait d'autant plus vraisemblable que l'Angleterre n'avait cessé de déclarer à la Russie qu'elle ne la soutiendrait pas au cas où elle serait attaquée par la France. « On est tellement persuadé en Europe de la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre, écrit Guines le 23 avril 1773, que lors des derniers armements faits en Angleterre le ministre de Russie croyait bien qu'ils étaient dirigés contre son pays. » L'occasion se présentait donc très belle pour le ministère anglais de conserver la paix en maintenant la Russie dans son erreur, et Rochford avouera ingénument le 2 juillet 1773 à Escarono, chargé des affaires d'Espagne à Londres, « que bien loin de nous proposer de donner des secours à la Russie, nous lui avons fait croire que notre dernier armement en conséquence de celui de Toulon n'était pas pour la secourir; et elle en est très convaincue ».

Ainsi s'explique la profonde impression que produisit en Europe l'armement de Toulon, impression qui se traduisit à Pétersbourg par un changement total d'attitude vis-à-vis de la Suède. Le 19 mars 1773, le comte Panim avait eu une explication violente avec le ministre suédois et lui avait reproché une liaison intime entre la Suède et la Turquie ménagée par la France. Le ministre russe semblait alors disposé à la guerre. Or, à la fin d'avril, le comte Panim répondait aux protestations pacifiques du comte Scheffer, chancelier suédois, par une lettre où il disait « que les assurances du ministère suédois étaient d'autant plus agréables à Leurs Majestés Impériales qu'elles étaient très conformes à ses propres dispositions et à ses sentiments pour un prince qu'elle considère comme son plus proche parent, qu'elle chérit et dont elle est bien éloignée de vouloir troubler la tranquillité personnelle ni celle de son État ».

N'en doutons pas, ce changement avait été opéré par la politique du cabinet de Versailles. Occupée dans le sud par la guerre turque qui une seconde fois venait de recommencer, ne sachant sur qui elle pouvait compter en Europe, doutant à ce point des dispositions de l'Angleterre qu'elle croyait ces armements dirigés contre elle, tandis que de l'autre côté du continent la France se préparait ouvertement à la lutte, comment la Russie eût-elle pu dans ces conditions songer à attaquer la Suède?

Le duc d'Aiguillon eut-il conscience de toute la portée de son acte? Après lui avoir fait si souvent supporter la responsabilité de ses fautes, il est juste de lui attribuer le mérite de ses bonnes actions. Comment d'ailleurs expliquer cet armement autrement que par le désir de déclancher dans les divers cabinets de l'Europe le mécanisme qui forcerait la Russie à se désister de ses projets ambitieux? En fin de compte la France avait gagné la seconde manche de la partie qui se jouait en Orient, celle relative à la Suède. C'est sur ce succès de notre diplomatie que nous arrêterons cette étude. Par la suite, en effet, les relations de la France et de l'Angleterre jusqu'à la chute du duc d'Aiguillon (qui eut lieu un an plus tard en juin 1773) ne présentent

plus aucun intérêt. En effet, si cette dernière affaire s'était terminée à notre avantage, elle n'en avait pas moins prouvé la volonté formelle de l'Angleterre de ne jamais pactiser avec la France. Peut-être cette leçon avait-elle profité au duc d'Aiguillon, car à partir de ce jour il abandonna ses projets ; et il n'est pas téméraire de penser qu'il aurait su, comme son successeur, mettre à profit la révolte des colonies d'Amérique. Toutefois il convient de faire remarquer, en terminant, la constance avec laquelle le duc d'Aiguillon poursuivit la réalisation de son plan, quelque chimérique qu'il parût. Et lorsqu'on considère dans son ensemble la carrière de cet homme qui se montra tout à la fois le défenseur de l'autorité royale à une époque où elle était définitivement condamnée et le partisan convaincu de l'alliance anglaise à la veille de la guerre d'Amérique, on en vient à se demander si la faillite de ses diverses entreprises ne s'explique pas plutôt par la nature des œuvres auxquelles il s'attacha que par les procédés qu'il employa pour les faire réussir.

Bertrand de Fraguier.

COMPTES RENDUS

Les Royaumes des neiges (États himalayens), par M. Ch.-Eudes Bonin. Paris, Armand Colin, 1911, in-8°.

C'est de quelques-unes des régions les plus inconnues du globe que nous entretient l'auteur de ce livre : *le Ladakh, le Bhoutan, l'Assam, le Thibet*, le terrible massif qui sépare l'Inde, la Russie d'Asie, la Chine. M. Bonin est un grand voyageur qui a passé de longues années à explorer ces routes lointaines. Mais c'est la préface qui nous l'apprend, plutôt que la suite du volume. Notre ignorance se fût accommodée de plus de descriptions et de plus de paysages. Nul doute qu'il n'eût dépendu que de l'auteur de puiser davantage dans la riche collection de ses souvenirs. Autre était son dessein, plus difficile assurement et plus laborieux. M. Bonin est aussi un savant orientaliste. Il a plongé dans le ténébreux passé de ces portions d'humanité que nous avons peine à nous figurer issues de la même planète que nous. Avec beaucoup d'application et de clarté, il met sa science à notre portée : il nous instruit des annales, des races et des religions, des siècles de luttes intestines derrière ce formidable rempart de montagnes et de la pénétration européenne lente, récente, parfois à peine ébauchée. En tournant la dernière page du livre, le lecteur, à qui tant de mystères viennent d'être dévoilés, ne saurait taire un regret : une bonne carte des pays étudiés lui aurait été d'un bien grand profit, et on ne lui en accorde qu'une seule, toute petite et partielle : celle du Haut-Assam.

Léon Béclard.

Lettres et Documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1767-1815), publiés par S. A. le prince Murat, avec une introduction et des notes par Paul Le Brethon, tome VI, in-8°, Paris, Plon, 1912.

Nous avons déjà parlé ici même des cinq premiers volumes de cette intéressante publication. Celui qui présentement nous occupe est le sixième, et il se réfère à la lieutenance de Murat en Espagne (avril-juillet 1808) et à sa royauté sur Naples (15 juillet 1808-1er février 1809).

Ces lettres donnent un beau relief à cette noble figure de guerrier et de roi. Mais elles prouvent dans quelle étroite dépendance de ses ordres Napoléon tenait ses lieutenants, même lorsqu'il en avait fait des monarques. Il continuait à les obliger d'être les agents de sa politique, alors que ceux-ci, par leur seul contact avec la couronne, devenaient fatalement les représentants d'une politique contraire sur certains points à celle de l'Empereur.

De cette lutte diplomatique entre deux souverains dont l'un prétendait se faire obéir, alors que l'autre entendait exercer ses droits régaliens, naissaient des froissements qui troublèrent l'âme de Murat. « Les lettres de Votre Majesté, écrit-il à Napoléon, ont cessé depuis longtemps d'être pour

moi des lettres d'un bienfaiteur... un génie ennemi a remplacé le génie bienfaisant... je ne suis plus pour vous que l'homme qu'on tolère avec peine ;... cette position est devenue insupportable

Et plus loin, lorsque l'Empereur lui reproche de se créer une popularité malsaine en ouvrant la porte des prisons aux détenus politiques : « Il est cruel pour moi, dit le Roi, d'avoir toujours à me justifier ; mais mon âme est si pure ainsi que mes intentions, que je ne crains pas la plus sévère censure. »

Il est à remarquer que, à partir du moment où Murat fut créé roi de Naples, toute intimité cessa entre lui et son impérial beau-frère et que la tension extrême de leurs rapports les amena à se considérer comme des adversaires et presque comme des ennemis.

En parcourant les cinq cent cinquante lettres ou documents qui remplissent ce volume, nos yeux sont tombés sur le récit du soulèvement de Madrid (2 mai 1808), et nous avons été frappé de l'analogie presque mathématique qui se révèle entre cet événement déjà lointain et la révolte de la capitale du Maroc, qui date à peine de quelques mois.

Des deux côtés, les populations sont froissées dans leur orgueil patriotique par l'invasion de soldats étrangers ; des deux côtés encore on parle de déchéance royale ; ici du Roi et du prince des Asturies ; là du sultan ; en Espagne il y avait un lieutenant général de l'Empereur, et au Maroc il y a un résident général représentant la République française ; on guerroyait en Catalogne, en Andalousie, à Tolède, comme on se bat à Meknès, à Sefrou, à Oudjda, à Marrakech ; de là une fermentation générale des esprits qui se traduit à Madrid comme à Fez par un guet-apens, par un massacre de l'étranger abhorré, et une répression sanglante est la contre-partie nécessaire de ces insurrections.

Voici en quelques lignes ce qui se passa à Madrid dans la triste et sanglante journée du 2 mai 1808 :

Depuis quelques jours l'Espagne était en fermentation ; la présence des troupes françaises répandues sur une partie de son territoire, l'occupation de la capitale, celle des forteresses, l'abdication du Roi, l'enlèvement du ministre Godoï, prince de la Paix, la disparition successive des membres de la famille royale et surtout le refus de l'Empereur de reconnaître comme Roi le prince des Asturies ; cet ensemble de causes de perturbation tenait tous les esprits en suspens, en crainte, en agitation, et il était facile de s'apercevoir que la moindre étincelle allumerait un grand incendie.

Tous les rapports de police s'accordaient à dire que beaucoup d'*Aragonais* étaient venus à Madrid depuis quelques jours et que, malgré que ce fussent des gens sans aveu et sans moyens pécuniaires, ils faisaient de la dépense et ne quittaient pas les cabarets.

Le 2 mai était le jour fixé pour le départ de la reine d'Étrurie et celui de l'infant don François de Paule pour Bayonne. On avait dit au peuple que la Reine partait de sa propre volonté, mais que la Junte s'étant opposée au départ de l'Infant, Murat avait décidé de le faire enlever de vive force, et le peuple, dès le point du jour, s'était rassemblé dans la cour du palais du Roi, attendant les événements.

A dix heures, les voitures de la Reine étaient attelées ; à dix heures et démie, le chef d'escadron Lagrange, aide de camp de Murat, se rendit au palais du Roi pour apporter l'ordre du départ. En arrivant sur la place du

palais, cet officier, dont on devinait sans peine la mission, se vit accueilli par des cris et des menaces, il courait de grands dangers, mais le poste de la Garde vint à son secours. Le feu s'engagea de part et d'autre et dans un moment toute la ville fut en insurrection.

Les troupes françaises occupaient trois camps autour de Madrid, chacun à trois quarts de lieue de la ville ; Murat n'avait avec lui que deux escadrons de chasseurs de la Garde impériale, un peloton de mamelouks, un demi-bataillon de marins de la Garde et une compagnie de Basques.

Beaucoup de Français attachés à l'armée et un grand nombre de soldats sans armes, venus en ville pour les provisions, parcouraient en ce moment les différents quartiers ; ils furent assaillis, outragés et égorgés. La fureur du public était à son comble ; plusieurs officiers tombèrent sous le poignard des assassins.

Murat, à la tête de sa petite troupe, fit une belle contenance pendant qu'il envoyait dans toutes les directions des aides de camp demander qu'on vint à son secours. Vers midi des colonnes françaises commencèrent à entrer dans Madrid par les portes du Nord et du Levant. A midi et demi, une colonne d'infanterie, commandée par le général Grouchy, parvint à opérer sa jonction avec Murat. Celui-ci, désormais maître de ses mouvements, donna l'ordre à toutes ses colonnes de balayer les places et les rues et de dissiper la populace. Ce qui fut fait. Les principaux engagements eurent lieu à la Puerta del Sol et au couvent de Santa-Maria de Atocha, où les moines placés aux croisées fusillèrent nos troupes, blessèrent quelques cavaliers et tuèrent un mamelouk. Les mamelouks, furieux de la mort d'un de leurs camarades, en tirèrent une horrible vengeance sur la personne des moines.

Dans ce moment, une scène épouvantable se passait à l'hôpital militaire : la garde de cet établissement fut désarmée, et une partie des soldats français malades furent impitoyablement égorgés par les infirmiers espagnols ; le général Harispe, informé de ce désastre, arriva à l'hôpital au pas de course, et parvint à arrêter le carnage. Les infirmiers furent fusillés le lendemain. A cinq heures du soir, la révolte était apaisée ; mais nous avions fait des pertes cruelles.

Édouard Troplong.

Pour la Patrie, par M. le comte Albert de Mun. Paris, Émile-Paul, 1912, in-12°.

Le volume ainsi intitulé rassemble les retentissants articles que M. le comte de Mun a publiés dans *l'Écho de Paris* depuis le grave conflit de l'été dernier jusqu'à ces derniers temps. Aucun titre n'était certes plus propre à définir le noble souffle de patriotisme et d'éloquence qui les pénètre. Il fera vivre ces écrits de circonstance par delà les heures lourdes auxquelles ils ont dû leur plus poignant intérêt. Ce sont les graves et fiers battements du cœur d'un peuple dont M. de Mun s'est fait le magnanime écho.

Par ce qu'ils ont de soudain et de spontané, ces articles, jaillis de sa plume sous le coup de la crise, appellent, il est vrai, les réflexions et les réserves que la marche seule du temps suggère à la raison plus refroidie et plus avertie. Le coup de théâtre qui a provoqué le légitime émoi dont ces pages vibrent encore a été depuis l'objet d'éclaircissements qui nous le font

apparaître non pas moins offensant, mais moins déconcertant. M. André Tardieu a consacré à l'affaire d'Agadir un lumineux travail qui en a dissipé mainte obscurité. Nous savons maintenant de quel désaccord fondamental sur l'interprétation de l'accord de 1909 elle a procédé. Nous savons que, dans son esprit, celui-ci impliquait, aux yeux de nos adversaires, cette idée de compensation qui, révélée inopinément au public français, lui a été un si naturel objet de scandale. Nous avons appris enfin par quel enchaînement de circonstances le projet s'est peu à peu fait jour de prendre cette compensation sur le Congo. Depuis des années, écrit M. de Mun, notre activité s'y exerçait. Hélas ! c'est du contraire qu'on nous a trop fourni la preuve, de la coupable incurie qui a laissé les Allemands y constituer à leur profit un état de fait longtemps avant de le convertir en un état de droit. Et s'il en était ainsi, si le litige latent sur ce chapitre des compensations avait pour effet de rendre précaire l'exercice de nos propres droits sur le Maroc, peut-on dire qu'en l'affranchissant au prix d'un douloureux sacrifice le traité de 1911 ne nous ait rien donné de plus que l'accord apparent, le malentendu réel de 1909 ?

M. de Mun, favorable de tout temps à l'établissement de l'autorité française sur le Maroc, se flatte peut-être trop qu'il eût dépendu de nous de l'opérer tacitement par une lente et successive pénétration comme celle du Sud-Oranais et avec l'aveu également tacite de l'Europe. Mais quel observateur jaloux d'y paralyser notre initiative n'avons-nous pas eu jusqu'aux premières années de ce siècle en la personne de l'Angleterre ! Est-ce avoir payé trop cher la mainlevée de cette opiniâtre opposition et le bon vouloir actif, constant, efficace qui en a pris la place : est-ce avoir fait un mauvais marché que d'avoir cédé en échange des droits historiques sur l'Égypte dont nous nous étions réduits nous-mêmes à ne plus faire usage ? L'histoire ne s'étonnera-t-elle pas plutôt qu'à un ressentiment stérile nous ayons sacrifié si longtemps l'intérêt capital d'une franche et entière réconciliation avec l'Angleterre ?

Il y a de moindres avantages qu'il faut savoir immoler à de plus grands. Celui-là, ne l'oublions pas, le chef-d'œuvre de la politique de M. Delcassé, devait nous mettre en état de tenir l'Allemagne en respect et à l'écart de notre route, si, d'autre part, la puissance militaire de la Russie fût demeurée intacte. Le destin des armes dans les funestes plaines de la Mandchourie en a décidé autrement et il a fallu de ce jour compter avec les convoitises allemandes. Peut-être un jour l'équitable postérité estimera-t-elle que, dans le troc de 1911, notre lot pourtant n'a pas été le plus mauvais. Déjà ce protectorat compliqué de clauses restrictives que M. de Mun comparait à un nid de vipères semble en assez bonne voie de débrouillement. L'entente avec l'Espagne qui lui a causé tant d'anxiété sera demain chose conclue, et sur la terre marocaine le général Lyautey n'est-il pas un digne dépositaire de nos espérances ?

L'attrait secret d'une formidable vision a un instant retenu M. de Mun. Ah ! s'écrie-t-il, il faut l'enfermer dans notre cœur ! D'autres bons Français ont connu cet intime tressaillement, ceux que n'a pas plus que lui séduits le lâche pacifisme, ceux qui n'ont oublié ni ne se résignent, ceux qui savent que la guerre est salutaire à l'âme des nations. Et ceux-là éprouvent la même allégresse que M. de Mun à voir leur nombre si vite et si prodigieusement grossi. Quelle magnifique fanfare il sonne, le grand orateur, en l'hon-

neur de l'orgueil national sorti de la léthargie où tant de honteuses complicités s'appliquaient à l'abîmer! Ceux — et ils sont nombreux — qui n'ont jamais connu de tels assoupissements, n'entendent pas sans rougeur ni chagrin parler de renaissance à propos du sentiment patriotique. Peut-on concevoir qu'il fléchisse jamais? Mais puisque la mobilité de notre race a cette vertu de se déprendre des erreurs dont elle s'est engouée, réjouissons-nous du moins des directions meilleures où s'engage notre jeunesse. C'est pour elle que M. de Mun redouble ses mâles exhortations. Il lui montre les dangers grossissants de l'heure présente et surtout et toujours le principal, celui qu'il ne faut jamais perdre de vue. Telle de ses pages a pu paraître empreinte d'un trop sombre pessimisme. C'est ce dont il ne nous appartient pas de juger. L'avenir sera la mesure de ce qu'elles auront eu de prophétique. Mais après avoir lu ce livre et s'être échauffé à sa flamme, il est difficile, en pensant à l'auteur, d'imaginer figure de Français plus digne de vénération.

Léon Béclard.

Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie, etc., t. XIX. *Florence, Modène, Gênes*, par Ed. Driault, Paris, F. Alcan, 1912, in-8°.

Un nouveau volume du Recueil des Instructions publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques vient de paraître; il comprend les principautés de l'Italie centrale : Florence, Modène et Gênes, et il ne manque plus que Venise. M. Ed. Driault l'a fait précéder d'une longue Introduction, où est esquissée la politique traditionnelle de la France depuis Charles VIII jusqu'à Napoléon. Le but était de combattre l'hégémonie de la maison d'Autriche sur le nord de la Péninsule; et la tâche se trouva simplifiée quand les Habsbourg se furent divisés en branche allemande et branche espagnole, quand surtout les Bourbons eurent hérité de la couronne d'Espagne. Mais la médiocrité de tous les princes qui représentaient cette sorte d'union latine ne laissa pas que de favoriser l'influence que le Saint-Empire germanique prétendait exercer encore en Italie et qui demeura de fait presque jusqu'à nos jours à Gênes, Mantoue, Modène, Parme, Sienne et Florence. Seul le Piémont-Sardaigne, par ambition et par ruse, sut maintenir et accroître son indépendance. Il contribua avec la France à détruire le Saint-Empire romain, mais ce fut pour laisser reconstituer un grand empire allemand et préparer une rivalité nationale qui n'a fait que changer de nom, ou plutôt revenir comme au moyen âge à la lutte implacable des Germains et des Latins.

L'auteur, comme d'usage, a fait précéder chaque mission d'une notice sur le représentant de la France. Et nous apprenons ainsi quel a été le rôle de personnages diplomatiques, les uns connus, les autres ignorés : l'abbé Strozzi, la duchesse d'Angoulême, le duc de Créqui, l'évêque Forbin-Janson, le maréchal de Tessé, le marquis de Dangeau, le comte de Rébenac, de Lionne, l'abbé Servien, le duc de Boufflers, Chauvelin, Boyer, le marquis de Stainville.

A ces portraits se joignent des épisodes qui rompent la monotonie de la vie près ces petites cours. On assiste à l'irrémédiable décadence de cette brillante maison de Médicis sous Cosme III, célèbre pour ses démêlés avec

sa femme Marguerite d'Orléans, et surtout sous son fils le grand-duc Jean-Gaston qui achève sa vie dans l'ivrognerie et les plus honteuses débauches. A Modène, comme à Florence, c'est une autre princesse française, Charlotte-Aglaé d'Orléans, qui par les scènes de sa vie conjugale, par ses procès retentissants avec son époux ajoute à l'histoire une note gaie, qui donne matière aux correspondances de nos représentants, mais n'augmente guère leur prestige. A Gênes, l'affaire de Corse est plus glorieuse. Cette conquête qui mit presque un siècle à se terminer fait honneur à la persévérance de nos diplomates et surtout à l'habileté des ministres des Affaires étrangères de Louis XV. Ils laissaient même parfois ignorer leurs desseins à leurs agents ; et nous voyons, en 1762, M. Boyer de Fonscolombe, envoyer à Choiseul un long mémoire sur la situation de la Corse, que Gênes a définitivement perdue et qu'il serait peut-être opportun de donner au duc de Savoie, roi de Sardaigne, en compensation de l'État de Plaisance qu'on lui avait promis, combinaison, ajoute-t-il, qui devrait lui convenir, sans alarmer les autres princes de la Méditerranée. Voilà bien un diplomate qui n'avait guère de vues sur l'avenir !

Une table indique tout ce qu'on peut trouver de renseignements utiles à l'histoire dans ce gros volume.

G. Baguenault de Puchesse.

L'ancienne France. Le Roi, par M. Fr. Funck-Brentano, Paris, Hachette, 1913, in-8°.

Ce livre sort un peu du cercle ordinaire de nos études. C'est la monographie d'une institution dont le prestige a disparu par le fait de révolutions successives, mais qui exerça une influence prépondérante pendant dix siècles et forma la France, absolument comme plusieurs générations établissent la situation et la fortune d'une famille. La valeur des individus n'y joua qu'un rôle secondaire, car on ne peut vraiment espérer que l'hérédité produise sans interruption une suite de grands hommes. Tous seulement avaient l'instinct de la conservation et de l'accroissement ; leur pouvoir royal était fondé sur l'autorité paternelle ; les sujets étaient pour eux des enfants, qui leur rendaient en respect et en fidélité la protection et la justice dont ils étaient certains de jouir.

De là étaient nées les coutumes qui régissaient les provinces et s'adaptaient aux mœurs de chaque pays. Quand l'absolutisme et l'étiquette s'introduisirent à la cour, le règne de la loi appliquée par la bureaucratie remplaça la tradition et introduisit les abus que l'opinion publique ne tarda pas à attaquer avec d'autant plus de raisons que tout le monde en souffrait. Ce régime administratif amena la Révolution, laquelle détruisit l'esprit monarchique, favorisa l'avènement de toutes les incompétences, et, par le nouveau dogme de l'égalité des droits, devait aboutir à une république démocratique beaucoup plus despotique sous le couvert de la loi que ne l'était la monarchie avec son « bon plaisir ».

Ces idées, qui ne sont pas nouvelles, ne se développent dans l'ouvrage de M. Funck-Brentano que par l'observation de faits et de détails qu'il a relevés et mis en relief avec une couleur et un entrain qui en rendent la lecture très agréable.

La Russie et le Saint-Siège. Études diplomatiques, par le P. Pierling, tome V, Paris, Plon, 1912, in-8°.

Le R. P. Pierling poursuit, concurremment avec M. le comte Waliszewski, ses études sur la Russie. On pourrait comparer les portraits de la grande Catherine ou de Paul Ier, tracés par les deux maîtres écrivains. Mais l'un se préoccupe particulièrement de la situation catholique et des rapports avec le Saint-Siège : l'autre retrace l'histoire politique de ces souverains despotiques chez lesquels la barbarie se mêle à l'extrême culture intellectuelle. Des trois titulaires du trône impérial dont il est question dans ce dernier volume du P. Pierling, Catherine II est une lectrice assidue de l'*Encyclopédie* et, en dépit de son apparent respect pour la religion, une vraie voltairienne, mais elle protège les jésuites; Paul Ier est un mystique, échangeant avec le Pape d'affectueux compliments, se disant presque catholique, au demeurant à peu près fou ; et quant à Alexandre Ier, disciple de La Harpe, libéral et novateur, il est, au fond, entiché de sa suprématie religieuse et il reprend la vieille théorie de l'asservissement de l'Église à l'État.

C'est dans ce milieu difficile que le Saint-Siège avait à se mouvoir avec d'autant plus de précautions qu'on lui faisait toujours espérer la réunion des Églises d'Orient et d'Occident, et qu'il croyait à la bonne foi des Russes. Les nonces, plus ou moins réguliers, qu'il accrédita se heurtèrent à ces difficultés sans les surmonter, quelquefois même en prenant le parti du souverain qui les flattait contre le Pape dont les instructions, tout en sauvegardant les principes, étaient très conciliantes. Ce qui compliquait la situation, c'était la récente annexion d'une partie de la Pologne peuplée uniquement de catholiques, auxquels on avait promis de laisser leur organisation et leur pleine liberté de conscience. Le nonce de Varsovie, Jean-André Archetti, se proposa lui-même comme ambassadeur auprès de Catherine, dont il devint bientôt l'admirateur et le courtisan, et il ne put empêcher l'élévation à l'épiscopat de l'intrigant Stanislas Siestrzencewicz dont l'action funeste se fit longtemps sentir.

Paul Ier débuta en acceptant à son couronnement un représentant officiel du Saint-Siège, Lorenzo Litta, qui devint une sorte d'ambassadeur, bientôt tombé en disgrâce, pour n'avoir pas voulu favoriser l'ambition du Czar de devenir grand-maître de l'ordre de Malte. Mais respectueux et même déférent pour Pie VII, l'Empereur accorda ensuite toutes les faveurs au jésuite Gruber, auquel il alla jusqu'à faire croire que la question du schisme allait être résolue. La mort violente de Paul Ier vint tout ajourner.

Avec Alexandre Ier, les apparences seront sauvegardées pendant quelque temps ; on parlera même d'une représentation diplomatique régulière, la Russie envoyant un ambassadeur à Rome et le Saint-Siège un nonce à Pétersbourg. Au fond, l'Empereur tenait à son hégémonie absolue. L'affaire du chevalier des Vornègues, naturalisé Russe, complotant contre Bonaparte, Premier Consul, et livré au gouvernement français par le cardinal Consalvi, fut le signal de la rupture. C'est aussi à cette date de 1804 que s'arrête l'ouvrage du P. Pierling, « faute, dit-il, de documentation ultérieure suffisante ». Celle qu'il avait jusque-là mise en œuvre ne laissait rien à désirer : les archives du Vatican, de Bruxelles, de Paris et de Saint-Pétersbourg ont été largement utilisées, sans parler d'un nombre considé-

rable de travaux étrangers que, bien plus qu'un autre, il était capable de consulter et dont il a tiré le meilleur parti.

Histoire de la Révolution française, par Thomas Carlyle, trois volumes in-18 de xxxii-381 pages, 427 et 452 pages, nouvelle édition, 1912, Félix Alcan.

Carlyle, le Michelet anglais, né en Écosse en 1795, écrivit *The French Revolution* en 1837, quarante-quatre ans après la mort de Louis XVI: il le souligne lui-même pour montrer qu'il avait pu, par les survivants de cette époque, ressentir le frémissement de la Révolution. Cette histoire n'est pas à vrai dire un récit continu, c'est une suite d'épisodes peints avec une extrême intensité; et on l'a très justement nommée une épopée en prose. N'oublions pas qu'il la composa en plein romantisme, ce qui dans une certaine mesure expliquerait le désordre chaotique de son style, la violence de ses exclamations, ses comparaisons souvent réalistes et triviales. En revanche, il faut admirer la vie et l'énergie qui règnent dans cet ouvrage volcanique dont il est difficile de se détacher, quand on en a entrepris la lecture. Ses développements sur les grands faits de la Révolution, comme la fuite à Varennes, les *trois votes* dans le jugement du Roi, la chute des Girondins, la Terreur sont particulièrement émouvants. Carlyle en avait puisé l'inspiration aux meilleures sources, il avait lu les Mémoires parus de son temps sur la Révolution et il avait consulté les journaux et les papiers publics. Gardons-nous donc bien de ne voir dans ce livre qu'une œuvre d'imagination.

L'*Histoire de la Révolution française* a été traduite en notre langue en 1865-1867 par MM. Élias Regnault, Odysse Barrot et Jules Roche (trois volumes in-18). Ce dernier nous en donne une nouvelle édition revue par lui; c'est ce que nous croyons comprendre, puisqu'il y est seul nommé. Elle est précédée d'un avertissement de M. Aulard et d'une intéressante notice des traducteurs sur Carlyle.

A. Pommier.

Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, t. IV, 1633-1635 (deuxième partie). — **L'affaire de la Valteline,** Paris, Alcan, 1911, in-8°.

M. Edouard Rott vient de terminer le tome IV de sa grande histoire, qui est un de ceux qui contiennent le plus de documents originaux, sans parler des notes et des tables toujours si complètes.

Les négociations diplomatiques de ces deux années roulent presque uniquement sur l'affaire de la Valteline, dont l'importance ne se mesurait pas à la petite étendue de terrain qui comprend le passage des Alpes rhétiques. On est à la veille du grand conflit de la France avec l'Empire, de cette intervention dans les complications de la Guerre de Trente ans, que termineront plus tard les victoires du grand Condé dans les Flandres. Il s'agissait d'empêcher la jonction des troupes impériales et espagnoles à travers la Suisse; et cette mesure de sage prévoyance manqua par la faute de Richelieu. On s'explique mal les longues hésitations du cardinal. Puisque sa politique

consistait à accepter pour la France l'alliance des protestants de Suède et d'Allemagne, pourquoi se défiait-il du duc de Rohan, gendre de Sully, qui opérait en Suisse avec une autorité et un talent incontestables? Il ne se décida que trop tard, quand il vit combien le passage en Allemagne des trente mille Espagnols et Italiens, commandés par le duc de Feria et le cardinal-infant, avait contribué à la défaite des Suédois à Nordlingen, au 6 septembre 1634. Deux mois après, Louis XIII signait un traité avec l'Union évangélique allemande, mais il n'envoyait officiellement Rohan en Suisse qu'au commencement de 1635.

Le principal intérêt de la fin de ce volume est la correspondance du duc avec la Cour, que M. Rott a très heureusement rapprochée des sources helvétiques, lombardes et romaines, qu'il connaît si bien.

B. P.

La crise française. Faits, Causes, Solutions, par M. André Chéradame, un volume, 700 pages in-12. Paris, Plon, 1912.

M. Chéradame vient de résumer en un gros livre ce qu'il appelle « la crise française ». Le mot est exact : l'exposé qu'il fait de la chose est une merveille de clarté, de simplicité, de jugement politique. Rarement il nous a été donné de lire une œuvre aussi complète, aussi saine, aussi utile.

Que la France ait subi depuis quinze ans une crise politique profonde, il ne se trouvera personne pour le nier, à l'heure où précisément cette crise semble parvenir au terme de son évolution. Bien des philosophes politiques s'étaient essayés à la définir, M. Faguet notamment dans son *Libéralisme*, son *Pacifisme*, son *Anticléricalisme*. M. Chéradame s'attache aux actes beaucoup plus qu'il ne développe des considerations, et c'est par l'exposé même des nombreux faits juxtaposés qu'il parvient à donner l'impression exacte de la situation. Que ses constatations soient généralement pénibles on doit en convenir : faiblesse de la natalité, affluence des étrangers, alcoolisme croissant : les mécomptes de l'étatisme, les progrès de l'anarchie et les affaiblissements de l'autorité gouvernementale, l'industrie entravée dans son expansion par les lois dites sociales et les grèves nombreuses et sanglantes ; l'antimilitarisme entraînant une crise de l'armée, matérielle et morale, triste énumération expliquée dans une seconde partie par l'exposé des causes de ces faits concordants : légèreté, individualisme, défauts nationaux, trouble moral et politique causé par l'affaire Dreyfus, de laquelle on peut dire que toute l'histoire de ces douze années découle ; déviation progressive du régime parlementaire qui ne correspond plus à celui introduit en France il y a cent ans sur le modèle du vieux parlementarisme anglo-saxon ; crise religieuse entraînant une crise morale, déplaçant les préoccupations et la vie politique elle-même : crise diplomatique, enfin, causée par la prédominance des intérêts économiques et financiers dans les préoccupations de certains diplomates d'occasion.

A ces faits si nettement déterminés par des causes prochaines, qui constituent proprement la crise française, M. Chéradame voudrait apporter des solutions. Il y en a de bien délicates à préconiser, et d'ailleurs, si les médecins politiques se mettent volontiers d'accord sur la nature, l'étendue et la cause du mal, ils offrent chacun un remède particulier.

M. Chéradame voudrait voir la politique extérieure dominer plus fréquemment la vie publique et guider la conduite intérieure des gouvernements ; ce vœu doit ici nous être particulièrement sympathique. La vie d'une nation dépend essentiellement de sa situation dans le monde : un gouvernement qui placerait au second rang de ses préoccupations ses rapports avec l'étranger commettrait le plus grand crime contre la patrie Les préoccupations diplomatiques entraînent les militaires ; la préparation à la guerre, malheureusement trop négligée en ces dernières années, doit reprendre dans le programme gouvernemental et dans l'esprit des citoyens la première place ; l'argent dépensé pour l'armée et la marine, loin d'être, comme on le dit communément, de l'argent perdu pour le pays, rentre pour les trois quarts dans la bourse des travailleurs, des industriels, des agriculteurs.

Existe-t-il un remède politique à la crise politique proprement dite ? La constitution de 1875 est-elle la cause première de l'anarchie dont nous souffrons ; dans quel esprit faudrait-il la modifier ? C'est un problème que nous ne voulons pas aborder, car outre qu'on ne peut apporter une solution qui satisfasse chacun, la conclusion est ailleurs. Elle est dans la nécessité d'un renouveau de foi patriotique, d'énergie nationale : un gouvernement est ce que l'opinion du pays le fait !

Pierre Rain.

Storia di Carlo-Emanuele I, duca di Savoia, par M. Italo Raulich, volume secondo. Milano, Ulrico Hoepli, in-12.

Après un long intervalle, M. Italo Raulich a publié le tome second de son histoire de Charles-Emmanuel le Grand. Ce nouveau volume comprend dix années (1588-1598), de l'occupation de Saluces à la paix de Vervins. L'ambitieux duc de Savoie, tout neveu d'Henri III qu'il était, avait profité des embarras où se trouvait le roi, à la suite de la journée des Barricades et des États de Blois, pour s'emparer de ce marquisat, vieux sujet de litige avec la France. Il s'en était suivi des guerres sans cesse renouvelées en Piémont, en Savoie, en Dauphiné, dans lesquelles le prince se faisait soutenir par son beau-père le roi d'Espagne, par la Ligue, par les Guises, avec d'autant plus d'acharnement que sa belle-sœur l'infante Isabelle-Claire-Eugénie avait semblé avoir un moment quelques chances de monter sur le trône de France, auquel lui-même était candidat. Ces campagnes, entremêlées de diplomatie, se poursuivirent avec des fortunes diverses, dont M Raulich raconte très exactement le détail. Et pour ce qui est de la politique, il puise surtout ses informations dans les archives diplomatiques, où il semble avoir dépouillé avec grand soin les documents conservés à Venise, à Turin, au Vatican, à Simancas. C'est ce qui fait vraiment l'originalité de son ouvrage, car il ne s'embarrasse pas de ce qu'ont dit les nombreuses histoires imprimées soit en France, soit en Savoie ; et il ne se réfère qu'aux dépêches des ambassadeurs ou de leurs agents

On arrive ainsi aux négociations du traité de Vervins rétablissant en France la paix générale. Charles-Emmanuel est abandonné par l'Espagne qui s'arrange en dehors de lui ; se trouvant isolé, il adhère au traité à la dernière heure. On convient seulement de remettre à l'arbitrage du pape la

question si longtemps pendante de savoir à qui doit appartenir le marquisat de Saluces. Là s'arrête le tome II de M. Raulich. Le prochain sera fertile en incidents diplomatiques, devant comprendre l'ambassade près d'Henri IV du commandeur de Berton, le voyage en France du duc de Savoie et la reprise de la guerre, bientôt suivie d'une paix assez désastreuse pour le prince, qui consentit pour l'obtenir à l'annexion au royaume des Bourbons de la Bresse et du Bugey.

G. Baguenault de Puchesse.

Le général Compans (1769-1845), par son petit-fils M. Ternaux-Compans, Paris, Plon, 1912, in-8°.

M. Ternaux-Compans, ancien diplomate, a eu la bonne pensée de retracer les souvenirs militaires de son aïeul. Jean-Dominique Compans, fils d'un vieux Toulousain, était loin d'être destiné à la gloire militaire. La Révolution et le patriotisme l'improvisèrent soldat. Comme beaucoup d'autres, il arriva aux plus hauts grades, et, de goûts pacifiques, se battit sans interruption pendant vingt années. Sa carrière faillit être arrêtée au début. En 1798, servant la République depuis cinq ans et déjà adjudant-général, il eut à rétablir l'ordre dans une assemblée électorale à Nîmes. Dénoncé par les Jacobins, poursuivi par eux jusqu'à Marseille, il eut la chance d'être énergiquement défendu par le général Quentin, ainsi que plusieurs de ses camarades accusés de « royalisme ». Le général écrivit au ministre de la Guerre : « Je vous proteste, citoyen ministre, qu'ils chérissent la République, qu'ils la servent d'affection, qu'ils renouvelleront en toutes occasions les preuves marquantes qu'ils ont données de leur dévouement au gouvernement et à la constitution de l'an III et qu'en tout temps ils renouvelleront aussi les sacrifices qu'ils ont faits mainte fois à la mère patrie. » Compans garda toute sa vie son indépendance, il ne vota ni pour le Consulat à vie, ni pour l'Empire, mais il ne cessa de se battre sur tous les champs de bataille de l'Europe, revenant une fois en France pour se marier, n'abandonnant la partie que blessé et ayant défendu énergiquement les abords de Paris avant le désastre final de 1814.

Lieutenant et chef d'état-major des grands généraux de Napoléon, qui l'estimaient particulièrement, c'est surtout à Davout qu'il fut attaché, et ses correspondances avec le maréchal prouvent de quelle façon on le traitait. Son histoire peut se résumer en deux mots : c'est celle de Napoléon depuis 1803. Mais la partie la plus originale comprend les lettres familières qu'il adressait par tous les courriers à sa femme dans les années 1812 et 1813. Il donne à sa chère Louise les détails les plus curieux sur ces dernières campagnes qui furent si pénibles ; et, en les enchâssant dans son récit, M. Ternaux-Compans en a tiré le meilleur parti.

G. Baguenault de Puchesse.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA VINGT-SIXIÈME ANNÉE

Bureau de la Société 5
Conseil d'administration 6
Liste des membres 7
Recueils périodiques avec lesquels la *Revue* échange ses publications 22
Le mariage de Marie Tudor et de Philippe II, par M. G. Constant 23, 224
Alexandre Ier et la Pologne, par M. P. Rain 74
Première mission de Toussaint de Forbin, par M. le comte de Forbin 102, 177
Deux témoignages contemporains sur le retour de l'île d'Elbe, par MM. le marquis de Barral et le comte P. Durrieu 153
Deux amis des « lumières » françaises au dix-huitième siècle, par M. G. Gallavresi 200
L'Europe et son influence mondiale au début du vingtième siècle, par Mlle Amélie de Pitteurs 211
Vienne en 1811, par M. le vicomte de Guichen 275
Une lettre du P. Gardien de Jérusalem en 1842, par M. le comte L. de Contenson 280
La mission à Bruxelles du mari « de conscience » de la duchesse de Chevreuse, par M. L. de Laigue 289
Assemblée générale de la Société 321
Rapport de M. le Trésorier 322
Rapport de MM. les Secrétaires 324
La délivrance de la Grèce projetée en France à la fin du quinzième siècle, par M. le comte P. Durrieu 333
Le cardinal Alberoni pacifiste, par M. Vestnitch 352
Allocution de M. le Président 389
Les courriers pontificaux du quatorzième au dix-septième siècle, par M. E. Rodocanachi 392
Le ministère du duc de Bourbon, par M. Casimir Stryienski 429
Les Stuarts et le Saint-Siège, par M. l'abbé Martin 446
L'arrestation du capitaine Flinders, par M. A. Auzoux 481
Louis XVI et le sultan Sélim III, par Salih Munir Pacha 516
La candidature Hohenzollern, par M. le colonel marquis de Nadaillac 549
La dernière campagne de Sobieski contre les Turks, par M. Gaëtan Guillot 573
La fin d'une dynastie, par M. E. Troplong 600
Le duc d'Aiguillon et l'Angleterre, par M. Bertrand de Fraguier 607
Comptes rendus 161, 301, 472, 628
Table des matières de la vingt-sixième année 639
Table alphabétique des auteurs 640

TABLE ALPHABETIQUE DES AUTEURS

Adam (Léon) 302, 305
Aulneau (J.) 171
Auvray (Lucien) 161
Auzoux (A.) 481
Baguenault de Puchesse (comte) 306, 319, 479, 632
Barral (marquis de) 153, 324
Béclard (Léon) 308, 628, 630
Constant (G.) 23, 224
Contenson (baron Ludovic de) 275
Dubrieu (comte Paul) 153, 333
Flament (P.) 169
Forbin (comte de) 102, 175
Fraguier (Bertrand de) 607
Gallavresi (G.) 200
Guichen (vicomte de) 211
Guillot (Gaëtan) 572
Laigue (comte de) 280
Le Glay (André) 167, 315
Martin (l'abbé) 446
Mun (comte Gabriel de) 173
Nadaillac (colonel marquis de) 549
Pitteurs (Mlle Amélie de) 211
Pommier (Alex.) 307
Rain (Pierre) 74, 162, 164, 301, 636
Reverseaux (marquis de) 389
Rodocanachi (Em.) 392
Salih Munir Pacha 516
Stryienski (C.) 429
Troplong (Édouard) 312, 314, 472, 477, 600, 628
Vestnich (M. R.) 352

Le Gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 17633.

JX
3
R48
1912

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY